



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

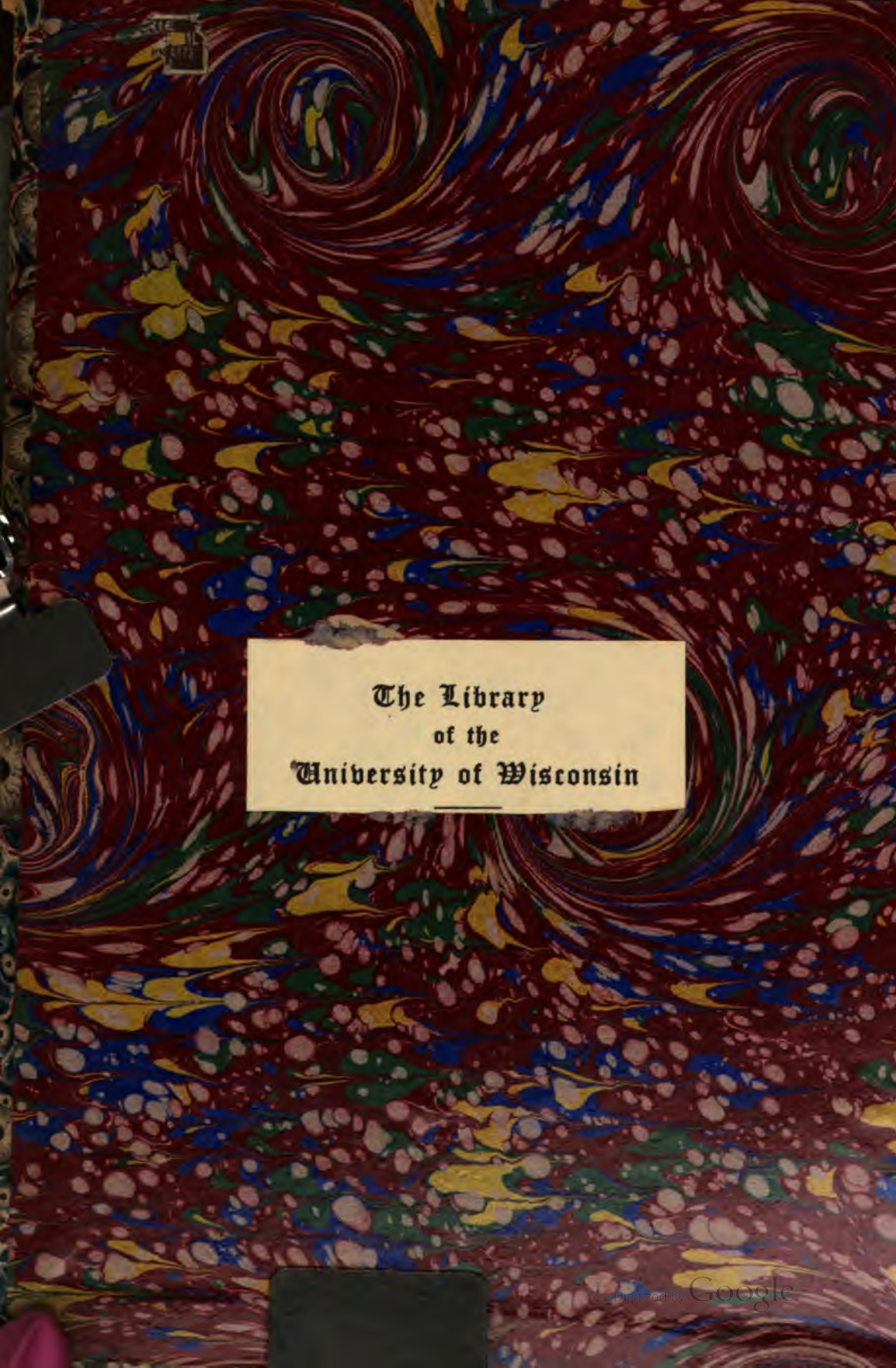
We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



The image shows the front cover of a book. The cover is decorated with a traditional marbled paper pattern, featuring large, swirling, organic shapes in shades of dark brown, blue, green, and yellow. In the center of the cover, there is a rectangular, cream-colored paper label with a slightly aged and worn appearance. The text on the label is printed in a black, serif font. The text is arranged in four lines: 'The Library' on the first line, 'of the' on the second line, 'University of Wisconsin' on the third line, and a thin horizontal line on the fourth line. The overall appearance is that of an antique or historical library book.

The Library
of the
University of Wisconsin



$$\begin{array}{r} A \\ + 1685 \end{array}$$

NAPOLÉON I^{ER}

ET

LE ROI LOUIS

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

NAPOLÉON I^{ER}

ET

LE ROI LOUIS

D'APRÈS

LES DOCUMENTS CONSERVÉS AUX ARCHIVES NATIONALES

PAR

FÉLIX ROCQUAIN



PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1875

Tous droits réservés

A
1685

175017

C.S.

PRÉFACE.

En 1870, quelques mois seulement avant que disparût le second empire, on achevait de publier la volumineuse correspondance de Napoléon I^{er}. Déjà on avait imprimé, avec les lettres du roi Joseph adressées à l'empereur, celles du roi Jérôme et celles du prince Eugène. Les lettres de Louis, roi de Hollande, manquaient seules à une collection de documents qui n'offrent sans doute pas, au point de vue de l'exactitude, toutes les ressources qu'en pouvait espérer la critique, mais qui n'en représentent pas moins, pour l'histoire des quinze premières années de ce siècle, des matériaux d'une incontestable valeur. Nous n'avons point à rechercher ici les raisons qui avaient empêché jusqu'alors la mise au jour de cette correspondance. Notre intention, en la livrant à la publicité, a été de combler une lacune historique. Hormis sept lettres que possèdent les Archives de Hollande et qui ont été imprimées dans une brochure (1) parue à la Haye

(1) *Napoléon I^{er} et le roi de Hollande*, par M. Théod. Jorissen, petit in-8° de 154 pages. La Haye, 1868.

en 1868, la correspondance du roi Louis se trouve tout entière aux Archives nationales, à Paris, où sont également déposées les minutes qui ont servi à la publication des lettres de Napoléon I^{er}. Elle y fut transférée, après le 24 février 1848, avec les papiers du cabinet de l'empereur dont elle faisait partie. Les lettres qui la composent sont presque toutes autographes; celles que le roi n'a pas écrites portent sa signature (1). Commencée au mois de juin 1806, quelques jours après l'avènement de Louis au trône de Hollande, elle se termine au mois de juillet 1810, époque de son abdication.

Afin de faciliter au lecteur l'intelligence des événements relatés dans cette correspondance, nous y avons joint les lettres que Louis reçut de son frère durant sa royauté. Ces lettres n'ont pas toutes été imprimées dans la *Correspondance de Napoléon I^{er}*. Les éditeurs de ce vaste recueil en ont éliminé un nombre assez considérable, et, dans ce nombre, plusieurs fort importantes. Nous donnons et celles qu'ils ont publiées et celles qu'ils ont omises, attirant sur ces dernières l'attention du lecteur par un astérisque (*). Les pièces ainsi désignées sont toutes inédites, moins trois que Louis a insérées dans le troisième volume de ses *Mémoires* (2), imprimés une année environ avant

(1) L'écriture de Louis était d'une lecture si difficile, que ses lettres autographes étaient le plus souvent recopiées avant d'être mises sous les yeux de Napoléon. On sait que l'écriture de l'empereur offrait encore plus d'obscurité, et que ses ministres mêmes ne réussissaient pas toujours à la déchiffrer.

(2) Nous appelons de ce nom les *Documents historiques et réflexions sur le*

la mort de l'empereur. Malheureusement quelques lettres de Napoléon à Louis, écrites vers la fin de 1809, c'est-à-dire au moment de la rupture entre les deux frères, manquent dans la collection conservée aux Archives nationales. Nous y avons suppléé, autant que possible, par d'autres lettres qu'à la même époque l'empereur adressait à ses ministres sur les affaires de la Hollande. Pour ne rien négliger de ce qui pouvait mettre au jour la pensée de Napoléon aux diverses dates de ses relations avec son frère, nous avons reproduit certaines lettres dictées par lui sous l'impression des événements, quelquefois accompagnées de sa signature, et qu'après réflexion il s'abstint d'envoyer. Enfin, lorsque nous nous sommes trouvé en présence de deux minutes différentes rédigées pour une même lettre, nous avons transcrit, avec celle qui avait servi de texte définitif, celle qui avait été abandonnée et qui n'est pas, comme on doit le penser, la moins importante des deux.

gouvernement de la Hollande, par Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande, 3 vol. in-8°, Paris, 1820, ouvrage édité la même année à Paris, à Londres et à Amsterdam. Faisant allusion à cet ouvrage, Napoléon a dit dans son testament (*Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXXII, p. 582) : « Je pardonne à Louis le libelle qu'il a écrit en 1820 ; il est plein d'assertions fausses et de pièces falsifiées. » Rien ne justifie une aussi grave accusation. Les assertions de l'auteur des *Documents historiques* sont en général exactes. Quant aux pièces insérées dans son livre, toutes celles que nous avons eu la possibilité de contrôler, — et, dans le nombre, se trouvent des pièces de la nature la plus grave, — offrent la reproduction fidèle des documents originaux. Les livres qu'on envoyait à Sainte-Hélène étant interceptés, il y a lieu de croire que Napoléon prononça ce jugement sans avoir lu l'ouvrage et d'après des indications incomplètes qui lui étaient parvenues.

a.

L'étude placée en tête des documents que nous publions donnera au lecteur une idée de l'intérêt qu'ils peuvent offrir à l'histoire. Elle est loin toutefois d'en présenter une complète analyse. Laissant ce qui touchait de trop près à l'administration intérieure de la Hollande, nous nous sommes borné presque exclusivement à l'examen des rapports de Louis avec son frère. Encore est-ce moins du roi que de l'homme que nous nous sommes efforcé de reproduire les traits, tâche qui n'était pas, nous devons le dire, sans quelque difficulté, les figures honnêtes et discrètes, comme celle de Louis, prêtant peu au relief à côté de figures plus caractérisées où se reflètent, comme en celle de Napoléon, la passion du commandement et l'égoïsme sans scrupules. Mais ce que surtout nous avons essayé de mettre en lumière, ce sont les honorables efforts tentés par Louis pour relever une nation de l'état de malaise où la maintenait la volonté inexorable de Napoléon; ce sont les péripéties d'une lutte de quatre années soutenue, dans l'intérêt de de cette nation, par ce malheureux roi contre son frère, lutte du faible contre le puissant, et dans laquelle, selon le cours habituel des choses humaines, le faible a succombé.

FÉLIX ROCQUAIN.

NAPOLÉON I^{ER}

ET

LE ROI LOUIS

I

DE L'AVÈNEMENT DU ROI LOUIS A LA BATAILLE D'IÉNA.

(Juin - octobre 1806.)

Depuis le mois de décembre 1794, où les Français, sous la conduite de Pichegru, s'étaient présentés en vainqueurs sur les frontières des Provinces-Unies, jusqu'au mois de juin 1806, où un prince de la famille Bonaparte s'y présentait à son tour avec le titre de roi, la vieille Hollande stathoudérienne, devenue la république batave, avait subi le contre-coup des changements successifs qui s'étaient opérés dans la constitution politique de la France. Après avoir eu un moment sa convention, comme la république française, elle avait eu, comme elle, son directoire exécutif, composé de cinq membres. Comme elle aussi, elle avait eu son dix-huit brumaire : le 14 septembre 1800, trois directeurs, d'accord avec le général Augereau qui commandait les troupes françaises cantonnées dans le pays, avaient fait fermer les chambres par la force armée et imposé une nouvelle constitution. Enfin, lorsque le consulat, en France, eut fait place à l'empire, Napoléon avait exigé que le pouvoir exécutif passât des mains du directoire à celles d'un chef unique, lequel, sous le titre de *grand-pensionnaire*, — titre emprunté aux souvenirs de l'ancienne république des Provinces-Unies et non moins détourné de sa signification historique que

celui de *Leurs Hautes Puissances* conféré au corps législatif, — jouissait d'une autorité supérieure à celle qu'avaient jadis exercée les stathouders.

Le grand-pensionnaire, Schimmelpenninck (1), qui avait longtemps représenté à Paris la république batave, avait su gagner les sympathies de Napoléon, dont il partageait, en plusieurs points, les idées politiques. Le 1^{er} mai 1805, il entra dans ses nouvelles fonctions (2). Bien qu'il eût été stipulé que le grand-pensionnaire occuperait son poste tant que durerait la guerre avec l'Angleterre et qu'il le garderait encore cinq ans après la paix, la magistrature qu'il exerçait était, en vertu de la nouvelle constitution, une magistrature élective. Napoléon, qui n'aimait point dans son voisinage de « présidence américaine, » avait pressé vainement le grand-pensionnaire de se faire investir par le vote populaire d'un pouvoir héréditaire. Certain de ne point obtenir l'adhésion de ses compatriotes dont il connaissait les dispositions, Schimmelpenninck avait résisté à ses instances. Mais Napoléon n'avait pas tardé à concevoir d'autres desseins. Déjà, au mois de janvier 1805, le bruit avait couru qu'il se proposait de mettre un de ses frères à la tête de la nation hollandaise sous un titre quelconque. Il n'y avait pas dix mois que le grand-pensionnaire était entré en fonctions, qu'il recevait une lettre du ministre Talleyrand,

(1) M. Albert Réville, dans un intéressant travail intitulé *La Hollande et le roi Louis*, qu'a publié la *Revue des deux mondes* (juin-juillet 1870), donne à Schimmelpenninck la qualification de *conseiller-pensionnaire* que, d'après les documents hollandais qu'il a eus sous les yeux, il croit être la vraie. Nous maintenons, quant à nous, celle de *grand-pensionnaire* qui est la seule en usage dans les documents français. Nous profitons de cette remarque pour recommander à l'attention du lecteur le travail de M. Réville ; on y trouvera des renseignements précieux sur la situation de la Hollande dans les dernières années qui précédèrent l'avènement du roi Louis.

(2) Voir dans la *Corresp. de Nap. I^{er}*, t. X, n° 8719, la lettre que, le 12 mai 1805 lui adressa l'empereur à cette occasion.

insinuant que l'empereur voyait dans la forme de gouvernement adoptée par la Hollande un caractère d'*instabilité* auquel il convenait de remédier (1). Peu après, il apprenait que l'intention de Napoléon était d'établir en Hollande une monarchie héréditaire avec son frère, le prince Louis, comme roi.

Si docile que Schimmelpenninck se fût montré jusqu'ici au système politique de Napoléon, il ne l'était pas au point de voir sans regret un étranger à la tête de son pays. Il connaissait d'ailleurs la répulsion des Hollandais pour la forme monarchique. Après avoir hésité un moment à consulter la nation, il résolut d'envoyer à Paris une commission de notables chargée d'insister auprès de l'empereur pour le détourner d'un dessein si contraire aux inclinations du pays (2). Napoléon refusa de modifier sa détermination (3). En dépit des traités (4) par lesquels la république française avait reconnu l'indépendance de la république batave et s'était déclarée son alliée, il voyait dans la Hollande un peuple soumis par les armes de la France, et, d'après des idées professées encore aujourd'hui par certains hommes d'État, il jugeait que la victoire donnait tous les droits sur les peuples vaincus. Les négociations traînant en longueur,

(1) La lettre de Talleyrand est du 6 février 1806. Un mois après, le 8 mars, Napoléon écrivait à son frère Joseph : « Il serait possible que je fisse Louis roi de Hollande. » (*Corresp. de Nap.* I^{er}, t. XII, n^o 9944.)

(2) Cette commission se composait de l'amiral Ver Huell, de MM. Gogel, ministre des finances, Seex, conseiller d'État, van Styrum, membre du corps législatif. Arrivée à Paris, elle devait s'adjoindre M. Brantzen, ambassadeur de Hollande. L'âge avancé de celui-ci et les sentiments personnels de l'amiral Ver Huell pour Napoléon ne permettaient guère d'attendre d'opposition que de la part des trois autres délégués, lesquels appartenaient au parti patriote.

(3) La seule concession qu'il voulut faire, et qui est assez singulière pour mériter d'être notée, fut de proposer pour son frère le titre de stathouder au lieu du titre de roi. Voir, à la fin de ce volume, *Annexe* n^o 2, une lettre de Napoléon à Talleyrand en date du 14 mars 1806.

(4) Voy. le traité de la Haye du 27 floréal an III (16 mai 1795), *Annexe* n^o 1.

il adressa de Paris à Schimmelpenninck un traité et un projet de constitution rédigés en dehors de toute participation du gouvernement batave, et signifia que si, dans les dix jours, ces deux pièces ne lui étaient retournées avec la ratification de Leurs Hautes Puissances, il prendrait les mesures les plus rigoureuses. Dans la bouche du vainqueur d'Austerlitz, les menaces n'étaient point vaines. On céda. Toutefois la ratification ne fut point soumise, comme il l'avait demandé, au corps législatif, le grand-pensionnaire ayant décliné toute démarche qui aurait eu pour but de la provoquer. Elle fut accordée uniquement au nom de la *Grande-Besogne*, sorte de consulte officieuse, composée des ministres, des conseillers d'État, des principaux magistrats et des membres de Leurs Hautes Puissances, que Schimmelpenninck avait rassemblée dès qu'il avait connu les intentions du gouvernement français, et avec laquelle il avait agi de concert pendant toute la durée des négociations (1). Napoléon se contenta de cette apparence d'acceptation nationale. C'était mieux qu'il n'attendait peut-être; car, en prévision d'un refus, un décret était rédigé d'avance qui instituait d'office la monarchie (2). Ainsi fut conclu le traité du 24 mai 1806, qui, supposant dans son préambule un plein accord entre les deux

(1) Nous empruntons ces détails à M. Albert Réville. Aucune trace de la *Grande-Besogne* ne se trouve dans les documents français que nous avons été à même de consulter.

(2) Entre le 15 et le 20 mars 1806, Talleyrand écrivait à l'empereur : « V. M. trouvera dans ce dossier le projet de décret qu'elle m'a ordonné de lui présenter relativement aux changements à faire dans la République batave. Si les autorités existantes se portaient à concourir à ce changement, les articles du décret seraient rédigés de manière à former un pacte dont la forme est jointe à ce décret; si, ce que je pense, les autorités ne concourent point ou sont lentes à s'y décider, le décret est la seule forme possible. J'y ai fait entrer toutes les idées que V. M. m'a indiquées dans la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire. » (Voir *Anneze* n° 2.)

nations, conférait la couronne de Hollande à Louis-Napoléon (1).

Le traité signé, on procéda à une autre formalité. Le 5 juin, les mêmes commissaires que le grand-pensionnaire avait envoyés à Paris pour combattre les projets de Napoléon, se rendirent en cérémonie au palais des Tuileries. Admis à l'audience impériale après l'ambassadeur de Turquie, ils se dirent chargés au nom du peuple batave d'offrir la couronne au prince Louis, et prièrent Sa Majesté d'adhérer au vœu dont ils étaient les respectueux interprètes. Ce fut l'amiral Ver Huell qui porta la parole. Moins opposé que ses collègues à l'établissement de la monarchie, il s'acquitta de ce rôle au gré de Napoléon. Il parla des avantages que devaient procurer à sa patrie des institutions mises en harmonie avec celles de la France, et exprima l'espoir que, liée désormais « au grand et immortel empire, » la Hollande retrouverait ses anciens jours de gloire et de prospérité. L'empereur répondit que, toutes les fois qu'il avait dû intervenir dans les affaires intérieures du peuple batave, il avait été frappé des inconvénients attachés à la forme incertaine de son gouvernement; que l'offre faite au prince Louis était conforme aux intérêts de la Hollande, à ceux de la France, et propre à amener le repos général de l'Europe; que la France avait été assez généreuse pour renoncer aux droits que les événements de la guerre lui avaient donnés sur la Hollande, mais qu'il ne pouvait confier les places fortes qui couvraient les frontières du nord de l'empire à la garde d'une main infidèle ou

(1) Voy. ce traité, *Annexes* n° 3. On lit à l'article 2 du traité : « Sur la demande formelle faite par Leurs Hautes Puissances, représentant la République batave, que le prince Louis Napoléon soit nommé et couronné roi héréditaire et constitutionnel de Hollande, Sa Majesté adhère à ce vœu et autorise le prince Louis à accepter la couronne. » M. Albert Réville est le premier qui, en France, ait signalé l'opposition qu'avait faite le gouvernement batave à l'établissement de la royauté.

douteuse. « Messieurs les représentants du peuple batave, dit-il en terminant, j'adhère au vœu de Leurs Hautes Puissances, je proclame le prince Louis roi de Hollande. » Puis, se tournant vers son frère : « Vous, prince, réglez sur ces peuples. Que la Hollande vous doive des rois qui protègent ses libertés, ses lois, sa religion, mais ne cessez jamais d'être Français. » Prenant à son tour la parole, le prince Louis prononça un discours dont le texte avait été convenu entre lui et son frère (1); après quoi, l'empereur passa dans un salon voisin pour donner un coup d'œil aux présents que lui envoyait le sultan Sélim. Le nouveau monarque précéda son frère, et les huissiers, marchant devant lui, annoncèrent le roi de Hollande. La République batave avait cessé d'exister.

Lorsque ces nouvelles commencèrent de se répandre en Hollande, elles y causèrent d'abord une véritable consternation (2). Cependant la nation se résigna, comme s'étaient résignés ses mandataires officieux. Avec les instincts de sagesse qui lui étaient naturels, elle jugea que la seule chose à faire était de tirer le meilleur parti possible d'une situation qu'on ne pouvait empêcher. Le nouveau roi ne lui était pas inconnu. Pendant la campagne qui avait précédé la bataille d'Austerlitz, le prince Louis, placé à la tête de l'armée qui gardait la Hollande et le nord-est de l'empire, s'était concilié par sa conduite l'estime des Hollandais. D'ailleurs, il faut bien le dire, il y avait dans la population quelque chose de cette indifférence qu'on avait vue en France à la fin du directoire (3), et qu'engendre la fatigue

(1) Le texte de ces discours se trouve reproduit tout au long dans le t. 1 des *Documents historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande*, p. 126-132.

(2) C'est le mot employé par l'amiral Ver Huell dans une lettre du 31 mars 1806 qu'il écrivit de la Haye, où il était allé notifier à Schimmelpenninck les intentions de Napoléon. Voir cette lettre, *Annexe n° 3*.

(3) Voy. *l'État de la France au dix-huit Brumaire*, In-12, Paris, Didier, 1874.

des révolutions répétées. Mais, en dépit de cette lassitude, la nation tenait à son indépendance ; ce sentiment semblait même le seul qui eût survécu avec énergie aux affaissements de l'esprit public (1). Or, cette indépendance, elle la conservait, nominale-ment du moins, avec le nouveau régime. Le traité du 24 mai la lui garantissait expressément ; il stipulait en outre que les couronnes de France et de Hollande ne seraient jamais réunies sur la même tête. Que l'idée d'incorporer la Hollande à l'empire ait alors traversé l'esprit de Napoléon, cela n'est pas douteux. Plusieurs fois, dans le cours des pourparlers qui aboutirent au traité du 24 mai, il prononça le mot d'*annexion* (2). Mais on pouvait supposer que ce n'était là qu'une menace qu'il eût peut-être hésité à exécuter (3). Doit-on croire, comme il le déclarait plus tard (4), qu'en s'abstenant alors de réunir la Hollande à la France, il fut touché de l'idée généreuse de

(1) Le 12 fructidor an XII (30 août 1804), alors que Napoléon pensait déjà à introduire des changements dans la constitution de la République batave, et que sans doute on pouvait craindre qu'il n'eût l'idée de réunir la Hollande à l'empire, l'amiral Ver Huell lui écrivait : « Quel que soit le gouvernement que V. M. donne à la Hollande, pourvu que le pouvoir exécutif soit plus concentré et que le pays se gouverne par lui-même, toute la nation sera éternellement attachée à V. M... Je n'ai que trop vu, pendant mon dernier séjour à la Haye, que même l'apparence de l'indépendance que la Hollande a conservée lui est encore si chère, que cette perte aurait des suites funestes pour le pays. L'industrie particulière aux Hollandais de lutter éternellement contre un élément auquel ils ont arraché leur pays leur fait peut-être mettre un si haut prix à leur indépendance. Par tout ce que j'ai pu voir et ce que je connais de ma nation, ils seront de nouveau, une fois bien gouvernés, les plus fidèles *alliés* de V. M., pendant qu'ils seraient peut-être de très-mauvais *sujets*. » (*Archives nationales.*)

(2) Voir, *Annexe* n° 2, la lettre, déjà citée, de l'empereur à Talleyrand en date du 14 mars 1806.

(3) Le décret préparé d'avance, et dont Napoléon eût fait usage, au besoin, pour proclamer son frère roi de Hollande, peut être une preuve que cette menace d'annexion avait surtout pour but de hâter la fin des pourparlers.

(4) Voir, dans ce volume, une lettre de Napoléon à Louis, du 21 déc. 1809 ; p. 228.

laisser l'indépendance à un peuple estimable (1)? Obéit-il, comme il le prétendait aussi, au besoin de ménager la Prusse, non encore soumise par ses armes et qui, dans des négociations antérieures à la bataille d'Austerlitz, avait stipulé l'indépendance de la Hollande, sans préciser, il est vrai, sous quelle forme cette indépendance devait être maintenue (2)? Des motifs plus personnels guidèrent sans doute Napoléon. En plaçant son frère sur le trône, il espérait dominer par lui plus sûrement la Hollande que par le grand-pensionnaire, qui s'était montré quelquefois rebelle aux exigences impériales; il obtenait ainsi les avantages de l'annexion (3), et en même temps réalisait la pensée, où semblait alors se complaire sa vanité, d'imposer ses proches comme souverains à l'Europe. On sait que, le 30 mars 1806, il avait proclamé son frère Joseph roi de Naples, et sa sœur Pauline Borghèse duchesse de Guastalla; quinze jours auparavant, il avait fait grand-duc de Clèves et de Berg son beau-frère Joachim Murat, et, sous peu, son frère Jérôme allait devenir roi de Westphalie. Quant à croire, comme on l'a dit, que le dessein de réunir la Hollande à l'empire était dès lors arrêté dans la pensée de Napoléon (4), qu'il suivit durant quatre années l'exécution de ce projet, et que le trône accordé au prince Louis ne fut qu'un moyen de préparer les voies, c'est à nos yeux une opinion que contredit l'étude at-

(1) Napoléon au duc de Cadore, oct.-nov. 1809, p. 222.

(2) Thiers, *Hist. du consulat et de l'empire*, t. VI, p. 53.

(3) Plus tard, quand l'annexion fut accomplie, l'empereur disait à une députation du commerce de Paris qu'à la paix de Presbourg il voulait déjà réunir la Hollande, mais qu'il ne le fit pas de peur de déplaire à la Prusse qu'il tenait à ménager. « Je la réunis cependant de fait, ajouta-t-il, j'y envoyai mon frère. » Nous empruntons cette note à M. Albert Réville, qui l'a empruntée lui-même à un ouvrage hollandais.

(4) Telle paraît être l'opinion de M. Albert Réville.

tentive de la correspondance échangée entre les deux frères. Sans que cette idée d'annexion ait jamais quitté tout à fait son esprit, elle ne nous paraît l'avoir occupé d'une manière positive que sous l'impression de nouveaux événements (1).

Né le 2 septembre 1778, Louis avait alors près de vingt-huit ans. Marié depuis quatre ans à Hortense de Beauharnais et malheureux de cette union, porté par son caractère et par l'effet d'une santé languissante à la mélancolie, parfois à la tristesse, nerveux, impressionnable, écoutant moins sa raison que son imagination, doué de plus de vouloir que d'énergie, se défiant de lui-même et sans expérience des affaires, il manquait des qualités nécessaires pour s'accommoder aux événements et commander aux hommes. Ses goûts le dirigeaient bien plutôt vers les occupations littéraires (2) et la vie de famille que vers la politique ou la guerre. Il possédait en revanche les vertus de l'honnête homme. Loyal et consciencieux, scrupuleux même, épris d'un amour sincère pour la justice, il était avec cela doux, humain, et plus sensible au plaisir de se faire aimer qu'à celui de se faire craindre. On a dit (3) qu'il

(1) On sait d'ailleurs que le propre de Napoléon était de n'avoir aucune stabilité dans sa politique générale. Attentif à se conformer aux faits, sans prétendre les dominer, il modifiait ses décisions selon les circonstances.

(2) Voici l'énumération de ses écrits dont la nature peut indiquer, jusqu'à un certain point, la direction de son esprit : *Marie, ou les peines de l'amour*, Paris, 1808, 1814, 1815, 3 vol. in-12. — *Odes*, Vienne, 1813, in-4°. — *Histoire du parlement anglais depuis son origine jusqu'à l'an VII, avec notes de Napoléon*, Paris, 1820, in-8°. — *Documents historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande*, Paris, 1820, 3 vol. in-8°. — *Réponse à sir Walter Scott sur son Histoire de Napoléon*, Paris, 1828, 1829, in-8°. — *Nouveau recueil de poésies*, Florence, 1828, in-8°. — *Observations sur l'Histoire de Napoléon de M. de Norvins*, Paris, 1834, in-8°.

(3) Thiers, *Hist. du consulat et de l'empire*. Il convient de n'accepter qu'avec réserve les jugements de l'illustre écrivain sur le roi Louis, qu'il ne paraît avoir connus que par les appréciations de Napoléon.

était dévoré du désir de régner. Assurément il ne se montra pas indifférent au don de la royauté; mais si par la suite il sembla trop faire pour la conserver, il ne fit rien du moins pour l'obtenir. Napoléon le tint même éloigné des négociations dont le résultat était de l'appeler au trône (1), soit qu'il jugeât inutile d'initier son frère à des difficultés dont il voulait être seul à diriger la solution, soit peut-être qu'il craignît que la connaissance de ces difficultés n'alarmât la conscience d'un homme dont il savait les scrupules. Louis ignora ainsi, dès le début, l'opposition qu'avait rencontrée en Hollande l'établissement de la monarchie et put un moment se croire appelé par le vœu de la nation. Habitué à condescendre aux volontés d'un frère qui avait longtemps pris soin de son éducation et par cela même acquis sur lui une autorité particulière, il accepta le trône avec des sentiments où entraient une part d'obéissance. Il vit aussi dans cette royauté des devoirs nouveaux qui feraient diversion à ses chagrins domestiques. Ne se rendant pas compte des difficultés intérieures qu'il allait rencontrer, commettant l'erreur de croire que la bonne volonté d'un prince peut suppléer dans un pays à des institutions, il se laissa séduire par la pensée de se consacrer au bien de deux millions d'hommes dont le sort lui était confié (2). Il ne douta pas que son frère ne consentît à l'aider dans cette honorable mission, tandis qu'en réalité Napoléon voyait en lui moins un roi qu'un vassal et ne le gratifiait de la couronne qu'à la condition de disposer par lui de toutes les ressources de la Hollande. De là, entre les deux frères, un principe de désaccord que les circonstances n'allèrent pas tarder à mettre en lumière.

Le 15 juin 1806, Louis partit de Saint-Leu pour se rendre

(1) *Docum. histor.*, t. I, p. 122. — Thiers, *Hist. de cons. et de l'emp.* t. VI, p. 48C.

(2) *Docum. histor.*, t. I, p. 124, 254.

en Hollande, accompagné de la reine et de ses deux fils (1), et, le 23, il entra à la Haye. L'attitude du nouveau roi se ressentit de ses dispositions. Il contremanda la présence d'un corps de troupes françaises chargé par Napoléon de lui servir d'escorte à son entrée dans la capitale, ne voulant point se montrer avec l'appareil d'un souverain imposé par la force. « Soyez persuadés, dit-il à une députation de Leurs Hautes Puissances venue pour le complimenter, que, du moment où j'ai mis le pied sur le sol du royaume, je suis devenu Hollandais. » On pensait qu'il confierait à des Français tous les postes importants; il nomma des ministres hollandais, laissa en place la plupart des fonctionnaires, demanda de chacun moins des témoignages de zèle pour sa personne que des preuves d'honorabilité et d'attachement pour le pays. Enfin, à peine installé, il étudia la situation du royaume avec un soin qui dénotait le vif désir d'être utile (2). Il sut ainsi changer en une sympathie naissante la froideur presque glaciale qui avait marqué d'abord l'accueil de la population. Dès les premières lettres échangées avec son frère, il devina qu'il ne trouverait pas chez lui le concours qu'il en avait espéré. Les finances de l'État étaient dans un complet désarroi. La Hollande, déjà considérablement déchue en 1795 de son ancienne prospérité, avait vu, depuis cette époque, sa situation empirer par degrés. Notre alliance, en lui imposant la guerre avec l'Angleterre, avait ruiné sa pêche et son commerce, ressource presque unique du pays. Cependant il avait fallu payer à la France d'énormes contributions, solder, habiller, entretenir, sous le

(1) Charles Napoléon qui mourut en Hollande le 5 mai 1807, et Louis Napoléon mort à Forlì en 1831. En avril 1808, naissait un troisième enfant, qui fut Napoléon III.

(2) *Docum. histor.*, t. I, p. 137, 155, 171, 176.

nom de troupes auxiliaires, une armée française permanente de dix-huit à vingt-cinq mille hommes (1), sans préjudice des sommes que la nouvelle république avait dû consacrer à sa réorganisation et à ses propres levées de soldats et de marins. En 1804, on pouvait estimer à plus de cinq cents millions de francs les frais qu'avaient coûtés à la Hollande l'invasion et l'occupation françaises (2). Les dépenses dans lesquelles, en 1805, Napoléon avait entraîné la nation, en l'obligeant de coopérer à l'inutile expédition de Boulogne, avaient achevé d'épuiser les finances (3). Pour comble de dommage, l'Angleterre lui avait ravi ses plus précieuses colonies, dont il ne lui restait guère, au mois de juin 1806, que Curaçao et Batavia (4). Louis, à son arrivée, trouva un budget composé d'une dépense de 78 millions de florins et d'un revenu de 35. Dans ces 78 millions de dépenses, le service des intérêts de la dette figurait pour 35 millions; le surplus était affecté au service de l'armée, de la marine et des digues. Les seules dépenses de la marine et de la guerre dépassaient le revenu. De cette insuffisance de ressources il résultait que les traitements des fonctionnaires étaient suspendus, les travaux publics interrompus, les arsenaux vides. Avec cela, des impôts excessifs. Les villes, les villages payaient, indépendamment des contributions générales de l'État, des impositions municipales de 12 sols par

(1) Voy. *Annexe* n° 1, notes.

(2) Voy. le travail déjà cité de M. A. Réville.

(3) Le 2 juin 1805, le grand-pensionnaire écrivait à l'empereur : « J'ose prier V. M. de ne jamais perdre de vue l'effrayante situation des finances de cet État, de ne pas oublier que nos dernières ressources ont été presque entièrement épuisées par la création et l'armement de notre flottille, et qu'elles s'anéantissent chaque jour encore par l'entretien très-dispendieux du convoi qui doit porter l'armée, par la solde et l'entretien des troupes françaises... » (*Archives nationales.*)

(4) *Docum. histor.*, t. I, p. 197.

livre. Découragés, nombre d'habitants avaient quitté le pays (1), et ces émigrations, en augmentant les charges du reste de la population, ajoutaient à l'infortune publique.

Louis peignit à son frère cette situation (2). « Si V. M. ne vient pas à mon aide, écrivait-il, j'ignore comment on pourra faire. » Comme premier secours, il lui demanda de restituer à la Hollande une somme de quatre millions de florins, avancée quelques années auparavant par la régence de Batavia au contre-amiral Sircey (3), de prendre à sa charge la solde des troupes françaises établies dans le royaume (4), et de consentir à un traité de commerce entre les deux peuples (5). On comprendra l'importance de cette dernière requête, quand on saura que les lois françaises défendaient toute exportation sur le territoire batave (6), mesure qui, jointe à l'interdiction du commerce avec l'Angleterre, en aggravait les effets. Napoléon n'ignorait rien de la détresse de la Hollande ; il savait,

(1) Dès le 17 fructidor an XII, l'amiral Ver Huell écrivait à Napoléon : Il est à craindre « que des émigrations trop fréquentes ne perdent totalement la Hollande. » (*Archives nationales.*)

(2) Voir les lettres de Louis à Napoléon des 24 et 27 juin, 1^{er}, 7 et 15 juillet 1806, p. 3-5, 7 et 10 de ce volume.

(3) Ce contre-amiral commandait l'escadre française dans l'Inde. La réclamation dont il s'agit avait déjà été adressée à Napoléon par le grand-pensionnaire dans une lettre du 19 juin 1805. Voir p. 4 de ce volume, note 1.

(4) Ces troupes, qui au printemps de 1805 se montaient à 18,000 hommes, ne se composaient guère alors que de six régiments. Mais leur solde était plus élevée qu'en France. Un lieutenant général français, employé en Hollande, recevait plus de 72,000 francs par an. (Voir p. 83, une lettre de Louis à Napoléon du 7 déc. 1806.) Dès le 20 juin 1801, le gouvernement batave adressait des réclamations au gouvernement français, tant sur le nombre des troupes d'occupation que sur le taux élevé de la solde.

(5) Avant l'avènement du roi Louis, un traité de commerce était déjà sollicité par la Hollande.

(6) Dès l'an VIII, le directoire batave se plaignait que, par suite de cette défense d'exportation, le prix du blé en Hollande fût supérieur des 5/8 à ce qu'il était en Belgique. — Cf. Louis à Napoléon, 3 mars 1806, p. 162.

par des rapports précis, que le pays était à la veille d'un total « écoulement de ses finances (1) ». Nombre de fois, le directoire de la république batave et, après lui, le grand-pensionnaire avaient appelé sa sollicitude sur la situation de la Hollande, sans qu'il eût répondu que par des exigences nouvelles et toujours plus coûteuses. Tout en subissant le fardeau de notre alliance, la nation eût désiré, comme soulagement à ses maux, la faculté de rester neutre dans la guerre engagée entre la France et l'Angleterre (2). Des négociations, ouvertes à cet effet depuis l'établissement du consulat, avaient été accueillies favorablement à Londres et à Berlin, mais repoussées par la France. Napoléon, qui, en politique, ne se targuait point de générosité, exigeait de ses alliés qu'avant de vivre pour eux ils servissent ses intérêts. On pense bien que ce qu'il avait refusé au grand-pensionnaire, encore moins l'eût-il accordé à un frère dont il attendait un plus grand zèle à seconder ses vues. Sur la question du traité de commerce, il répondit en termes vagues (3); et, bien que ce traité eût été promis par l'acte du 24 mai (4), Louis ne l'obtint jamais. A l'égard des troupes françaises, c'était chez Napoléon un principe absolu que la solde de ses armées fût à la charge des populations qu'elles étaient supposées protéger (5). D'ail-

(1) En l'an X, le premier consul recevait de Hollande une note où l'on disait : « La dette nationale de la République batave est immense. Son revenu suffit à peine pour en payer les intérêts. L'État empire de plus en plus par un déficit annuel de 18 à 20 millions de florins. » (*Archives nationales.*)

(2) A plusieurs reprises, en l'an VIII et en l'an X, des dépêches adressés au premier consul par ses agents diplomatiques lui faisaient part de ce désir de neutralité.

(3) Napoléon à Louis, 30 juin 1806, p. 4 et 5 de ce volume.

(4) Art. 10 du traité. Voir *Annexe* n° 3.

(5) « Partez bien du principe que les troupes que j'enverrai pour défendre la Hollande doivent être entretenues par la Hollande. » Napoléon à Louis, 25 oct. 1807, p. 137. Cf. Napoléon au duc de Cadore, 22 février 1810, p. 254, et *passim*.

leurs les conventions entre la France et la Hollande se montraient formelles sur ce point (1). Il consentit cependant à ne laisser en Hollande que deux régiments français, avec deux états-majors généraux (2), et dirigea le reste sur l'Allemagne. A la vérité, il prit cette mesure, ainsi que Louis s'en convainquit par la suite, non pour alléger la Hollande, mais pour se renforcer du côté de la Prusse dont il prévoyait les prochaines hostilités. Quant à la réclamation de quatre millions de florins, réclamation dont il avait reconnu en l'an VIII la légitimité (3), il refusa d'y souscrire par le singulier motif qu'elle était *surannée* (4). « Comme le moyen qu'on vous propose d'avoir recours à la France est commode! écrivait-il. Il faut ôter à votre conseil tout espoir que je lui envoie de l'argent. J'ai peine moi-même à suffire à mes immenses dépenses. C'est à Leurs Hautes Puissances à délibérer sur les meilleures mesures à prendre pour se tirer d'affaire (5). » Il n'y avait pas un mois que Louis avait fait son entrée à la Haye, que Napoléon, déjà fatigué de ses demandes de secours, lui disait : « Vous m'écrivez tous les jours pour me chanter misère. Je ne suis pas chargé de payer les dettes de la Hollande, et j'en serais chargé que je n'en ai pas les moyens (6). »

(1) Voir *Annexe* n° 1, notes.

(2) Napoléon à Louis, 11 juillet 1806, p. 9.

(3) Cette dette avait été reconnue dans l'un des articles secrets d'un traité signé le 5 janvier 1800 par Talleyrand et Schimmelpenninck et ratifié par le premier consul.

(4) Napoléon à Louis, 30 juin 1806, p. 4.

(5) Napoléon à Louis, 3 juillet 1806, p. 6. Nous avertissons le lecteur une fois pour toutes que, dans les citations que nous faisons des lettres de Napoléon ou de Louis, il nous arrivera, selon le besoin de notre récit, tantôt d'intervertir l'ordre des phrases d'une lettre, tantôt de réunir des fragments de lettres distinctes, tantôt enfin, ce qui sera le cas le plus fréquent, de reproduire le texte entier d'une lettre.

(6) Napoléon à Louis, 21 juillet 1806, p. 13.

Napoléon donna à son frère le conseil, qu'il avait déjà donné au grand-pensionnaire, de mettre une imposition sur les rentes (1). Mais Louis, comme Schimmelpenninck, repoussa cet avis. Il savait qu'une telle mesure eût révolté les Hollandais, lesquels, habitués par profession à louer leurs capitaux à tous les gouvernements, considéraient la dette comme la plus sacrée des propriétés, et il refusa d'inaugurer son règne par un acte qui n'était à ses yeux qu'une banqueroute déguisée (2). Obligé de ne compter que sur lui-même, il se borna, pour le moment, à retarder de trois mois le paiement des intérêts de la dette. Il leva 15 millions de contributions nouvelles, ce qui portait le revenu à 50 millions de florins. Pour ramener la dépense de 78 millions à 50, il résolut de réduire proportionnellement l'armée et la marine ; il voulut désarmer la moitié de ses vaisseaux, réduire les troupes de terre, licencier les régiments étrangers qui étaient à son service, et raser une partie de ses places fortes (3). Dans l'incertitude que présentait l'état politique de l'Europe, ces mesures manquaient de prudence. Les négociations de paix qui se poursuivaient en ce moment à Paris entre la France et l'Angleterre, avec le concours de la Russie, n'étaient point assez avancées pour justifier de telles économies. Napoléon déclara à son frère que, s'il désarmait ses vaisseaux et licenciait ses régiments, la France signerait la paix sans lui faire restituer ses colonies (4). En ce qui concernait les places fortes, il lui prescrivit de ne rien décider sans l'avoir consulté : « Vous allez comme un étourdi, sans envisager les conséquences des choses. Vous devez pourtant

(1) Napoléon à Louis, 30 juin et 3 juillet 1806, p. 5 et 6.

(2) Louis à Napoléon, 8 août 1806, p. 19.

(3) Louis à Napoléon, 7, 15 et 21 juillet 1806, p. 7, 10, 11, 14.

(4) Napoléon à Louis, 11 juillet 1806, p. 9.

penser que je puis avoir un jour la guerre avec l'Autriche et la Prusse réunies, et que des places du côté de l'Allemagne me seront utiles (1). » Loin de consentir à une réduction des forces hollandaises, il pressait le roi de les augmenter. Il lui représentait que la Hollande avait besoin d'une armée d'au moins 30,000 hommes, pour se défendre contre les descentes des Anglais, préserver ses frontières d'Allemagne et garder ses colonies. « Ce pays est loin de pouvoir supporter une armée de 30,000 hommes, répondait Louis. Si V. M. ne consent pas à ce que les armements soient d'accord avec les revenus, je ne sais où cela conduira la Hollande. Ne pouvant toucher ni aux dépenses des digues, ni aux rentes, il faut que je réduise les armements, sans quoi la nation entière ou du moins quinze cent mille personnes seraient sans pain et obligées de mendier ou de voler pour exister, et tout ce qui tient à l'ordre et aux institutions désorganisé (2). » A ces observations, Napoléon répliquait que ce tableau qu'on lui faisait de la situation de la Hollande était « chargé » ; qu'il était de notoriété que les Hollandais avaient tout l'argent de l'Europe ; et coupant court, par ces réponses, à toute nouvelle démonstration qu'on eût voulu lui faire de la détresse du pays, il ajoutait que, si la nation ne se décidait pas à entretenir des troupes pour sa défense, il lui arriverait infailliblement d'être conquise ; que les Hollandais étaient trop attachés à leur indépendance pour ne pas sentir la nécessité d'avoir une armée et une flotte, et qu'enfin, si cette indépendance ne se trouvait pas en péril, ils devaient aider du moins à la prospérité de l'empire (3). Une mesure dont Napoléon eût voulu que son frère prît l'initiative et

(1) Napoléon à Louis, 29 juillet et 1^{er} août 1806, p. 15, 16.

(2) Louis à Napoléon, 4 et 8 août 1806, p. 17, 20.

(3) Napoléon à Louis, 13 août 1806, p. 22.

qu'il lui avait conseillée lors de son avènement, c'était d'établir la conscription au lieu du recrutement usité en Hollande (1). Mais le peuple hollandais est marin, il n'est pas militaire. Louis, qui connaissait l'extrême répugnance des habitants pour cette institution, ne céda pas plus sur cet article qu'il n'avait cédé sur l'imposition des rentes ; et, durant tout son règne, il refusa de se prêter à cette double mesure, avec une persévérance que Napoléon n'attendait pas de son caractère (2).

Entravé, dès le début de son règne, dans les desseins d'économie que lui suggérait l'intérêt du pays, Louis se vit froissé sur d'autres points qui le concernaient personnellement. Il avait nommé comme ambassadeur à Paris le général Dumonceau qui s'était conduit avec honneur à la bataille d'Austerlitz. Napoléon signifia qu'il ne voulait point de généraux hollandais pour exercer ces fonctions auprès de lui (3), et garda l'ancien ambassadeur, M. Brantzen, que son âge avancé rendait peu propre à remplir utilement un semblable mandat (4). D'un autre côté, Louis, qui prenait au sérieux sa nouvelle royauté, voulut, comme Joseph à Naples, avoir une garde (5), créer un ordre (6) et se faire couronner (7), imitant en cela Napoléon lui-même, dont il ne jugeait sans doute pas qu'il fût déraisonnable de copier les procédés. Ce n'était pas uniquement dans un but d'apparat qu'il voulait former une garde ; se

(1) *Docum. histor.*, t. I, p. 232. — Napoléon à Louis, 5 août 1806, p. 18.

(2) Napoléon, en réunissant la Hollande à l'empire, établit tout à la fois l'imposition sur les rentes et la conscription. Le tierçement des rentes fut stipulé dans le décret de réunion. *Voy. Anneze*, n° 8.

(3) Napoléon à Louis, 21 juillet 1806, p. 13.

(4) Napoléon à Louis, 29 juillet 1806, p. 14. — Louis à Napoléon, 8 août 1806, p. 21.

(5) Louis à Napoléon, 24 juin 1806, p. 4.

(6) Louis à Napoléon, 24 août 1806, p. 25.

(7) Louis à Napoléon, 18 août 1806, p. 23.

proposant de doter le pays d'une armée nationale, aussitôt que les circonstances lui sembleraient en favoriser l'organisation, il désirait avoir sous sa surveillance immédiate un noyau de soldats choisis, qui, par la suite, pussent servir de modèle au reste de ses troupes (1). Sur les deux autres articles, il donnait des raisons qu'il croyait propres à persuader son frère. « Pour le bien du pays et surtout pour la consolidation du nouveau système de gouvernement, écrivait-il au mois de septembre 1806 (2), il eût été à désirer que le couronnement eût déjà eu lieu. Les Hollandais ne sont point vifs et changeants; ils détestent les mesures provisoires, et le retard apporté au couronnement pourrait leur donner l'idée que le gouvernement n'est pas déterminé tout à fait. » Il ajoutait que, n'ayant point d'argent et très-peu d'emplois à distribuer, il lui eût été utile de pouvoir accorder les décorations d'un ordre du pays, que la création de cet ordre était d'ailleurs un moyen d'agir sur l'esprit public et d'attirer « les idées républicaines des vieux et froids Hollandais vers la monarchie. » L'empereur laissa son frère former une garde, sans y consentir très-volontiers (3), mais refusa son acquiescement sur le reste. « Ce n'est pas le moment de créer un ordre, et le temps de vous faire couronner n'est pas arrivé. Ce n'est pas au milieu des troubles de l'époque actuelle qu'il faut songer à cela. Ne point instituer d'ordre et retarder votre couronnement ne constitue point un régime provisoire. Je n'ai moi-même été couronné que six ou sept mois après mon avènement (4). » Il ne voulut pas davantage autoriser son frère à faire part de son élévation aux rois

(1) Louis à Napoléon, 15 juillet 1806, p. 11.

(2) Louis à Napoléon, 7 septembre 1806, p. 26.

(3) Napoléon à Louis, 30 juillet et 5 août 1806, p. 15 et 17.

(4) Napoléon à Louis, 23 et 31 août, et 15 septembre 1806, p. 24, 26, 30, 31.

d'Espagne, de Danemark, de Wurtemberg et de Bavière, qui avaient exprimé le désir d'en recevoir la notification (1). Louis, dans ses *Mémoires*, attribue ces refus à l'intention arrêtée qu'aurait eue Napoléon d'annexer prochainement la Hollande à l'empire. Cette explication ne saurait être exacte, puisque l'empereur céda plus tard sur presque tous ces points. Mais ni la Prusse, ni la Russie, ni l'Autriche n'avaient encore reconnu le roi de Hollande; et il est permis de penser que Napoléon, qui craignait par-dessus tout de prêter au ridicule, voulait que la royauté de son frère fût plus solidement assise, avant d'autoriser celui-ci à en revêtir des marques trop éclatantes. Ce fut sans doute pour le même motif qu'il refusa, malgré les demandes de Louis, de nommer un nouveau ministre en Hollande, et y laissa l'ancien ambassadeur, le général Dupont-Chaumont, sans renouveler ses lettres de créance (2).

On doit rendre à Louis cette justice que, s'il attachait peut-être trop d'importance à des questions qui ne semblaient intéresser que lui-même, il en attachait bien davantage à celles qui concernaient le pays. L'espoir de la paix que Napoléon faisait luire à ses yeux pouvait seul atténuer le regret qu'il éprouvait de se voir entravé dans ses projets de bienfaisante économie. « La paix se traite ici, lui écrivait l'empereur; il est vrai que les négociations vont très-lentement; soyez persuadé que vos intérêts ne seront pas oubliés (3). » Louis pensait, non sans raison, que quelques années de tranquillité, en le laissant libre en ses desseins, lui permettraient de relever la

(1) Louis à Napoléon, 8 août 1806, p. 21. — Napoléon à Louis, 11 août 1806, p. 22.

(2) *Docum. histor.*, t. I, p. 225.

(3) Napoléon à Louis, 11 août 1806, p. 22.

Hollande. Cet espoir fut de courte durée. Au mois de septembre, il apprenait la rupture des négociations, l'armement de la Prusse (1), et peu après recevait de Napoléon des instructions détaillées sur le rôle auquel il était appelé dans la campagne qui allait s'ouvrir (2). A la tête d'une armée de 30,000 hommes, Français et Hollandais, il était chargé de défendre, avec la Hollande, la ligne du Rhin et le nord-est de l'empire. De Wesel où se trouvait son quartier général, il devait se tenir prêt à marcher, — soit vers le maréchal Mortier, établi avec 20,000 hommes autour de Mayence, soit vers le maréchal Brune, qui gardait avec 18,000 hommes la flottille de Boulogne, — selon que l'ennemi menacerait le Rhin ou la flottille; dans le cas où la Hollande serait particulièrement exposée, Louis et le maréchal Mortier avaient l'ordre de s'y réunir tous les deux, et, au besoin, le maréchal Brune devait s'y porter également. « J'apprends avec peine que la guerre va se renouveler, écrivait Louis en recevant ces premières instructions. Ma confiance dans le génie et le bonheur de V. M. est toujours la même; mais la guerre sera peut-être longue cette fois-ci, et, pour la Hollande, il n'y a point de colonies, excepté celles qu'elle a encore, qu'il ne lui convienne de sacrifier pour avoir la paix. Je crois, Sire, prendre les intérêts de ce pays et en connaître les véritables en tenant ce langage. Quoi qu'il en soit, V. M. peut compter sur mon zèle et sur mon dévouement(3). » A ces discrètes représentations Napoléon répondait : « Ce n'est pas le temps des jérémiades, c'est de l'énergie qu'il faut montrer. Renforcez vos cadres, formez des gardes natio-

(1) Napoléon à Louis, 10 septembre 1806, p. 28.

(2) Napoléon à Louis, 30 septembre 1806, p. 42-46.

(3) Louis à Napoléon, 12 septembre 1806, p. 29.

nales. Le résultat de tout ceci sera une paix solide et accroîtra vos États, et votre couronnement sera brillant (1). »

La victoire d'Iéna modifia le rôle du roi ; de défensif qu'il était d'abord, ce rôle devint offensif. Louis dut se répandre dans la Westphalie, occuper Münster, Osnabruck, Paderborn, envahir l'Ost-Frise, marcher sur Cassel et prendre possession du Hanovre (2). Il n'exécuta qu'une partie de ces nouvelles injonctions. Sa santé altérée par les approches de l'hiver et divers froissements dont il eut à souffrir le déterminèrent à se décharger du commandement sur le maréchal Mortier et à retourner en Hollande (3). Il aurait voulu, dans cette première campagne, se montrer à la tête de ses propres troupes comme les rois alliés de Wurtemberg et de Bavière, tandis qu'il avait dû se résigner à les voir disséminées parmi les troupes françaises et commandées par des officiers français (4). Traité moins en roi qu'en lieutenant, il n'obtenait pas même du maréchal Mortier les égards que celui-ci aurait eus pour un de ses collègues de la Grande Armée (5). Napoléon, de son côté, n'avait cessé de lui donner des marques de son mécontentement. Il lui reprochait tantôt de mal comprendre ses instructions, tantôt de contrevenir à ses ordres, tantôt de ne montrer ni énergie, ni suite dans les mouvements (6). « Par une fatalité qui me poursuit sans cesse, écrivait Louis, plus j'ai de zèle et d'empressement à remplir vos désirs, plus j'y mets de soin et de désintéressement, et moins j'y réussis. Je ne

(1) Napoléon à Louis, 15 et 20 septembre 1806, p. 31 et 35.

(2) Napoléon à Louis, 17, 20 et 31 octobre 1806, p. 51, 53, 57.

(3) Louis à Napoléon, 5 novembre 1806, p. 64.

(4) Napoléon à Louis, 22 septembre 1806, p. 35, 36. — Louis à Napoléon, 13 décembre 1806, p. 85.

(5) Louis à Napoléon, 1^{er} novembre 1806, p. 58, 59.

(6) Napoléon à Louis, 25 octobre, 5 et 6 novembre 1806, p. 56, 57, 65-57.

saurais comment m'y prendre autrement, car je mets toute mon étude à chercher les moyens de contenter V. M. (1). » Napoléon lui reprochait surtout l'insuffisance de ses forces : « Votre royaume ne me rend aucun service. Vous ne me fournissez que la moitié des troupes que me fournit le roi de Wurtemberg. Vous n'avez que 6,000 hommes d'infanterie, 4 faibles escadrons, et 12 pièces de canon. Cela est ridicule. Je vois avec peine que vous n'avez pas la grande manière. La guerre continuera. Tâchez pour le printemps prochain d'avoir 25,000 hommes sur pied (2). » L'unique bénéfice que Louis recueillit de son zèle fut l'accession de l'Ost-Frise à son royaume (3). Il eût souhaité davantage pour la Hollande, qui non-seulement avait perdu presque toutes ses colonies, mais à qui la France, par le traité de la Haye, avait enlevé des régions importantes (4) et qui venait encore pour elle de s'obérer par de nouveaux sacrifices. Il fit parler à son frère du désir qu'il avait d'obtenir une portion de la Westphalie qui venait d'être conquise. Cette démarche de Louis fut pour Napoléon une occasion d'éclater contre lui en nouveaux reproches : « J'ai témoigné à votre envoyé, lui écrivit l'empereur, mon mécontentement des Hautes Puissances qui ne vous fournissent pas d'argent, qui ne savent que crier misère et vous avilissent. Je lui ai dit que les Hollandais sont les plus riches de l'Europe, et qu'il fallait une main vigoureuse pour les obliger à fournir aux charges publiques. Vous attachez trop de prix à la popularité en Hollande. Il faut, avant

(1) Louis à Napoléon, 4 novembre 1806, p. 64.

(2) Napoléon à Louis, 5 et 6 novembre 1806, p. 65, 68.

(3) Napoléon à Louis, 17 octobre 1806, p. 52. — Lors de l'annexion de la Hollande à la France, l'Ost-Frise forma le département de l'Ems oriental.

(4) Voy. *Annexe* n° 1, articles 12 et 16 du traité.

d'être bon, être le maître. Vous devriez me fournir autant de troupes que le roi de Bavière qui a 36,000 hommes; mais cela ne s'obtient pas avec des idées mesquines, des sentiments faibles et les petites économies d'un boutiquier d'Amsterdam. Dans le traité général du partage des États continentaux, je traiterai la Hollande comme elle m'aura servi (1). »

Emil q. W. 1807

II

DE LA BATAILLE D'IÉNA AU TRAITÉ DE TILSITT.

(Octobre 1806 — juillet 1807.)

Louis, laissant son armée au maréchal Mortier, était, le 21 novembre, de retour à la Haye. Il revenait froissé dans sa dignité, mécontent de reproches qu'il jugeait immérités, préoccupé d'une situation financière que la guerre rendait plus difficile et convaincu que la France ne voudrait rien faire pour la Hollande. D'autres sujets d'inquiétude l'attendaient. A la suite d'un entretien qu'il eut avec le général Dupont-Chaumont, il crut comprendre que la qualité de prince français était la seule qu'on lui reconnût dans l'entourage de l'empereur, et que l'établissement de la royauté en Hollande ne constituait point un fait définitif(2). Un écrit, qui peu après lui tomba sous les yeux, le confirma dans ce sentiment. Parcourant, dans une gazette, quelques-unes des pièces relatives à la négociation engagée précédemment entre la France et l'Angleterre, il lut, avec surprise, un passage où il était dit que « sans la restitution de ses

(1) Napoléon à Louis, 3 décembre 1806, p. 80.

(2) *Docum. histor.*, t. I, p. 248, 249.

colonies, la Hollande deviendrait forcément une province de l'empire français ; car, en acceptant la couronne, le prince Louis avait exprimé formellement son intention d'y renoncer si les colonies n'étaient restituées à la paix générale (1). » Or Louis n'avait rien dit de semblable. Il pouvait sans doute supposer que Napoléon, en lui prêtant ce langage, avait voulu peser sur les négociations. Il n'en est pas moins vrai que de cet écrit, coïncidant avec les déclarations de Dupont-Chaumont, ressortait à son égard une sorte d'incertitude dont il avait le droit de se sentir offensé. En même temps, il eut connaissance de bruits de démembrement, d'après lesquels les provinces du Brabant et de la Zélande devaient être détachées de la Hollande et réunies à la France (2). Ces bruits étaient-ils un écho des intentions de Napoléon, ou seulement une menace à l'adresse de l'Angleterre ? On ne sait ; ils parurent toutefois assez sérieux pour que Louis demandât à son frère l'autorisation de les démentir publiquement (3).

Sur ces entrefaites éclata l'orage du blocus continental. On connaît les dispositions aussi hardies qu'impolitiques du décret rendu à Berlin le 21 novembre 1806. Napoléon ne se contentait pas d'interdire en France, et dans les pays alliés de la France ou occupés par ses armées, tout commerce avec l'Angleterre. Les marchandises d'origine anglaise devaient être confisquées, les propriétés appartenant à des sujets anglais saisies, les lettres venant d'Angleterre interceptées ; les bâtiments suspects d'avoir touché un port anglais étaient déclarés de bonne prise ; enfin tout Anglais saisi soit en France, soit

- Borchardt

(1) *Docum. histor.*, t. I, p. 253.

(2) Louis à Napoléon, 21 novembre 1806, p. 78.

(3) Napoléon, dont ces bruits favorisaient la politique, ne répondit rien sur ce sujet.

dans les pays alliés ou soumis, devenait prisonnier de guerre. En recevant la copie de ce décret, Louis fut d'abord atterré. Il sentit de quel coup redoutable il frappait la Hollande, déjà si cruellement éprouvée, et qui, entre toutes les nations commerçantes de l'Europe, conservait avec l'Angleterre tant d'intérêts communs. Il n'osa toutefois avouer à Napoléon qu'une partie de ses sentiments. « Aussitôt que j'ai eu connaissance du décret de V. M. sur le blocus général des îles Britanniques, je me suis empressé d'y concourir de mon mieux ; mais je ne puis, malgré la peine que cela me cause, cacher à V. M. que cette grande mesure, qui aura des résultats décisifs et heureux pour la paix, ruine en ce moment un nombre considérable d'individus. » Puis, insistant plus qu'il n'avait encore fait sur la détresse du royaume : « J'ai une grâce à demander à V. M., c'est qu'elle m'indique les moyens que je dois employer pour lui démontrer la triste situation des finances de ce pays. Je désire vivement convaincre V. M. de la vérité ; j'espère qu'alors elle ne m'accusera plus de faiblesse et de bonhomie, et qu'elle s'assurera que je n'ai jamais chargé le tableau. La précipitation et l'urgence des derniers préparatifs militaires ont augmenté l'énorme dette. Je ne sais comment fournir aux dépenses faites, ni à celles que les armements pour le printemps vont exiger ; et, au moment de faire le budget de l'année, je vois que les dépenses indispensables s'élèvent à près du double de toutes les ressources possibles, c'est-à-dire à près de la moitié du revenu général des particuliers (1). » C'étaient autant de plaintes inutiles. Napoléon reconnaissait que le blocus ferait du tort à la Hollande et à la France, qu'il ruinerait les villes de commerce, telles que Lyon, Amsterdam et Rotterdam ;

(1) Louis à Napoléon, 7 décembre 1806, p. 81, 82.

mais il ajoutait qu'il fallait en finir, qu'il était décidé à conquérir la mer par la puissance de terre, que tous ses efforts auraient lieu désormais sur le continent, que c'était par ses armées de terre qu'il voulait reprendre le Cap et Surinam, et qu'en servant ses desseins Louis avait entre les mains la grandeur future du peuple hollandais. Revenant à des idées exprimées en des lettres précédentes, il menaçait, au cas où la Hollande ne lui serait d'aucun secours, de faire la paix à ses dépens. « Ayez 30,000 hommes, disait-il. La première force d'un État, le premier soin d'un roi est d'avoir une armée. Ne payez pas plutôt les dettes. Si l'on persiste en Hollande à ne vouloir aucune force armée, vous serez envahi au printemps, et je vous laisserai deux mois dans les mains des Anglais, et les Hollandais paieront deux cents millions de contributions. Ce que je vous demande par-dessus tout, c'est de ne plus me parler misère. Le but de toutes vos actions est de chercher les applaudissements des boutiquiers, et vous négligez ce qui vous importe le plus. De l'énergie, de l'énergie! On ne fait le bien des peuples qu'en bravant l'opinion des faibles et des ignorants (1). »

Offensé dans les sentiments les plus honorables qui le liaient à son pays d'adoption, n'obtenant de son frère que des mots durs et blessants, contraint à des mesures dont les résultats devaient être funestes à la Hollande, Louis, qui se sentait alors plus malade et se croyait destiné à une fin prématurée, eut pour la première fois la pensée d'aller terminer ses jours sous un climat plus doux, dans une retraite exempte de soucis et d'affaires (2). Il surmonta néanmoins cette impression de découragement. Résolu, comme il le mandait à son frère, de

(1) Napoléon à Louis, 3 et 15 décembre 1806, p. 80, 88.

(2) Louis à Napoléon, 30 décembre 1806, p. 89.

remplir jusqu'au bout ses devoirs envers lui et envers la Hollande, attaché peut-être par un attrait plus grand qu'il ne se l'avouait lui-même à cette royauté que déjà on lui rendait si lourde, il chercha à se tirer, le moins mal qu'il le pourrait, de la situation difficile et presque inextricable où il se trouvait engagé. Il se soumit donc, malgré sa répugnance, au décret du blocus. Il tenta d'abord de n'en ordonner la stricte exécution que dans l'Ost-Frise, dont il devait la récente acquisition aux événements militaires, sans rien ajouter, dans son royaume, aux prohibitions existantes (1). Mais on ne le laissa pas maître d'interpréter ainsi la volonté de l'empereur, et il se vit obligé de soumettre la Hollande, non moins que l'Ost-Frise, aux mesures stipulées par le décret. Il est vrai qu'il n'apporta pas d'abord en leur application toute la rigueur qu'eût souhaitée Napoléon. Mais était-il possible qu'il se prêtât volontiers à des sévérités qui devaient consommer la ruine totale du pays? De toutes les nations contraintes de s'associer au système de la France, la Hollande n'était pas seulement celle qui en souffrait davantage; par sa situation géographique, par l'étendue de ses côtes, elle était celle où une application rigoureuse devait rencontrer le plus de difficultés. Comment d'ailleurs fermer totalement les communications, quand la population entière était naturellement hostile au décret et disposée par cela même à le mal observer? Il arriva ainsi que cette question du blocus, à peine engagée, devint tout aussitôt pour le roi une nouvelle cause de tracasseries et de récriminations. Dès le mois de janvier 1807, Napoléon se plaignait que le commerce entre la Hollande et l'Angleterre se fit comme avant le décret (2). Un mois après, il prétendait que ce commerce était plus actif

(1) *Docum. histor.*, t. I, p. 257 et suiv.

(2) Napoléon à Louis, 13 janvier 1807, p. 91.

qu'il n'avait jamais été (1). Louis avouait que des communications avec l'Angleterre avaient lieu en effet dans une certaine mesure, mais il s'excusait sur la grande difficulté d'empêcher ces relations de s'établir par les pays neutres et les Américains (2). Informé de l'appui intéressé que, dans les ports de l'empire, la contrebande rencontrait auprès des agents français, il ne craignait pas d'affirmer à son frère que le commerce avec les îles Britanniques était moindre en Hollande qu'à Anvers et sur les côtes de France (3). Au reste, jusque vers le milieu de l'année 1807, cette question du blocus provoqua de la part de Napoléon moins des reproches que des avertissements. L'empereur, tout entier aux opérations militaires, ne dirigeait encore de ce côté qu'une partie de son attention.

Obérée par les nouvelles charges du blocus, la Hollande continua de l'être par les armements. Napoléon, qui, après Éna, s'était enfoncé dans le nord de l'Europe pour achever les Prussiens et atteindre les Russes, et qui poursuivait, à travers la Prusse et l'ancienne Pologne, cette longue campagne que devaient clore les victoires d'Eylau et de Friedland, avait plus que jamais besoin d'être assuré des parties septentrionales de son empire. A diverses reprises, dans les premiers mois de 1807, il avait demandé à son frère de renforcer les troupes hollandaises qui concouraient en Allemagne aux mouvements de la Grande-Armée (4), et dont le chiffre, à la fin de mars, excé-

(1) Napoléon à Louis, 25 février 1807, p. 93.

(2) Louis à Napoléon, 11 mars 1807, p. 95.

(3) Le jour même où l'empereur rendait son fameux décret de Berlin, Louis lui écrivait qu'on préparait à Nantes une exportation de grains, de la valeur d'un million, sur treize bâtiments neutres pour les ports de l'Angleterre. Louis à Napoléon, 21 novembre 1806, p. 77.

(4) Napoléon à Louis, 25 février, 19 et 23 mars 1807, p. 94, 96, 98.

dait 20,000 hommes (1). Louis, de son côté, était revenu de ses premières idées de désarmement. Aux mois d'octobre et de novembre 1806, il avait craint le débarquement d'une armée anglaise sur son littoral. L'alarme avait même été assez sérieuse, pour qu'il eût demandé le secours d'un corps de réserve que Napoléon, avant de partir pour l'Allemagne, avait établi dans Paris à toute éventualité (2). Cet événement lui avait fait comprendre la nécessité de mettre le royaume en état de repousser une invasion. Cependant il était une limite aux sacrifices. Il ne pouvait, tout à la fois, organiser des troupes pour l'intérieur et en lever pour l'Allemagne; et quand arriva le printemps, qui rendait possibles de nouvelles tentatives des Anglais sur les côtes, il se trouva n'avoir pourvu que très-incomplètement à la défense de son royaume. Napoléon, cause en partie de cette situation, ne le blâma pas moins de n'avoir su la prévenir. Envoyant lettres sur lettres, il lui disait : « Formez des troupes pour défendre votre territoire et concourir à la garde de mes frontières. N'épargnez pas l'argent; ce serait de l'économie mal entendue. Levez des gardes nationales. La première chose que vous deviez faire et que je vous avais conseillée, c'était d'établir la conscription. Vous gouvernez mal; vous ne faites aucun cas de mes avis. Amsterdam seul, si vous l'aviez gouverné selon mes conseils, vous offrirait 20,000 hommes de gardes nationales (3). »

Dès la fin du mois de mars, on eut lieu en effet de redouter une descente des Anglais. Louis avertit son frère que leurs

(1) Louis à Napoléon, 24 mars et 5 avril 1807, p. 99, 106.

(2) Louis à Napoléon, 14, 19 octobre et 12 novembre 1806, p. 51, 52, 75. — Napoléon à Louis, 25 octobre et 5 novembre 1806, p. 56, 57, 67. — Voy. le message de Louis au corps législatif, 31 mars 1807. *Docum. histor.*, t. II, p. 75.

(3) Napoléon à Louis, 19 et 23 mars, 4 et 19 avril 1807, p. 96, 98, 102, 111.

préparatifs paraissaient menacer la Hollande ou Anvers ou Boulogne (1). Napoléon craignit même un moment un débarquement en Bretagne (2). Pressé par la nécessité, Louis recrutait à force et joignait un certain nombre de gens du pays au peu de troupes organisées dont il pouvait disposer (3) ; mais il n'osait former de gardes nationales : l'approche des Anglais, coïncidant avec l'éloignement de Napoléon, agitait les partis, et cette mesure lui semblait périlleuse. Bientôt il apprenait que l'expédition anglaise, forte de 25,000 hommes, était, selon toute apparence, destinée pour la Hollande, et il mandait à l'empereur que, n'ayant que trois bataillons de gardes, c'est-à-dire 3,000 hommes, et quatre dépôts, deux en Ost-Frise et deux au Helder, il pourrait tout au plus défendre quelque temps Amsterdam (4). Loin de rien faire pour soutenir son frère en cet instant critique, Napoléon avait exigé de lui de nouveaux renforts qui venaient d'être dirigés sur l'Allemagne (5). A la vérité, il estimait, d'après ses propres renseignements, que l'expédition anglaise était préparée, non pour la Hollande, mais pour la Baltique (6), et il avait fait entrer dans un corps d'observation, qu'il venait de former sur l'Elbe et de confier au maréchal Brune, quatorze mille des Hollandais établis en Allemagne (7). Cependant, sur de nouvelles représentations du roi qui se jugeait de plus en plus menacé et qui, concevant les plus grandes inquiétudes au sujet du Helder, d'Amsterdam et de l'île de Walcheren, demandait qu'une divi-

(1) Louis à Napoléon, 20 mars 1807, p. 96.

(2) Napoléon à Louis, 31 mars 1807, p. 101.

(3) Louis à Napoléon, 24 mars et 5 avril 1807, p. 99, 104, 105.

(4) Louis à Napoléon, 9 et 12 avril 1807, p. 106, 107.

(5) Louis à Napoléon, 24 mars et 5 avril 1807, p. 99, 104.

(6) Napoléon à Louis, 23 avril 1807, p. 113.

(7) Napoléon à Louis, 6 mai 1807, p. 117.

sion du maréchal Brune fût envoyée à son secours (1), Napoléon se décida à former un corps d'observation sur l'Escaut et donna des ordres pour que, de divers points de la France et de l'Allemagne, des forces suffisantes pussent au besoin se porter en Hollande (2). Le péril se trouva conjuré par la victoire de Friedland (14 juin 1807). Parvenu au bord du Niémen, terme de la course victorieuse qu'il avait commencée au mois de septembre 1805 et dans laquelle il avait parcouru la plus grande partie du continent et vaincu toutes les armées européennes, Napoléon se vit demander la paix par la Prusse et la Russie, paix consommée par le traité de Tilsitt du 8 juillet et qui laissa un moment respirer les nations engagées dans cette guerre meurtrière.

A s'en tenir à ce qui vient d'être dit des rapports de Napoléon avec son frère depuis la promulgation du blocus, on pourrait croire que ces rapports offrirent un caractère de douceur et de modération qu'ils ne présentaient pas, au même degré, avant le décret de Berlin. On se tromperait. Diverses mesures dont Louis prit l'initiative avaient été pour l'empereur l'occasion de déployer à son égard de nouvelles sévérités. Depuis son retour à la Haye, Louis semblait avoir abandonné son idée de couronnement et cessa désormais d'en parler à son frère (3); mais, blessé de l'incertitude que paraissait offrir sa situation en Hollande, reconnu d'ailleurs non-seulement par les puissances alliées de la France, mais par l'Espagne, le Portugal et le Danemark, il voulut, dans son royaume, faire acte de souverain et montrer qu'il avait le

(1) Louis à Napoléon, 20 mai 1807, p. 118.

(2) Napoléon à Louis, 28 mai 1807, p. 120.

(3) Napoléon lui écrivait le 16 novembre 1806 (p. 76) : « Quant à votre couronnement, attendez la paix générale. »

droit de se considérer comme tel. Le 11 décembre 1806, il présenta au corps législatif une loi portant création d'un ordre de l'Union et d'un ordre du Mérite, celui-ci spécialement destiné à récompenser les services militaires. Le 7 du même mois, il instituait les grands officiers du royaume, maréchaux et colonels-généraux, à l'imitation de ce qui s'était fait en France (1). On peut dire que, dans cette circonstance, Louis fut assez mal inspiré. La création d'un ordre n'avait rien que de conforme aux usages des États monarchiques ; mais elle était prématurée, et il eût été convenable d'attendre tout au moins que les grandes puissances eussent reconnu le nouveau royaume. Quant à l'institution des maréchaux, elle était absolument disproportionnée à l'importance militaire du pays, et on ne saurait nier que les railleries qu'elle excita en France ne fussent en partie méritées. Le blâme de Napoléon ne se fit pas attendre. Le 2 janvier 1807, il lui écrivait de Varsovie qu'il avait eu tort de créer des maréchaux, que cela avait l'inconvénient de dépenser beaucoup d'argent et de donner bien des prétentions à des hommes qui avaient fait peu de chose. « Croyez-vous qu'un général de division français voudrait être commandé par un maréchal hollandais ? Vous singez l'organisation de la France, quand vous vous trouvez dans des circonstances très-différentes. Commencez donc par établir une conscription et avoir une armée (2). » Dans une autre lettre envoyée quelques jours après, il blâmait, avec non moins de vivacité, l'institution des ordres. « Vous ne vous contentez pas de créer un ordre, vous en faites deux. Il fallait attendre l'occasion de votre couronnement pour leur donner une époque et une forme imposantes. Si vous n'y avez pas nommé, laiss-

(1) *Docum. histor.*, t. I, p. 300.

(2) Napoléon à Louis, 2 janvier 1807, p. 90.

sez dormir cela. Je vous avais écrit de ne le point faire ; mais vous me consultez, sans jamais exécuter ce que je vous dis ; cela vous expose à faire des choses ridicules (1). » Il exigea que son frère s'entendit avec le corps législatif pour réunir les deux ordres en un seul, sous le nom d'ordre royal de Hollande. Louis dut se conformer à cette injonction. En annonçant à l'empereur qu'il avait suivi ses intentions, il le pria de consentir à porter, « ne fût-ce qu'un seul moment, » la décoration du nouvel ordre (2). Loin d'accéder à ce vœu, Napoléon lui défendit expressément d'accorder cette décoration à aucun officier français, ni à qui que ce fût en France, sans l'avoir consulté (3).

Cependant l'avis d'une innovation plus grave parvint aux oreilles de l'empereur. On l'informait que Louis avait rétabli l'ancienne noblesse dans ses titres et dans ses privilèges (4). A cette nouvelle, Napoléon pensa tout d'abord à rappeler l'ambassadeur Dupont-Chaumont. Il dicta une lettre très-vive (5), dans laquelle il appelait son frère ingrat et parjure, — ingrat, parce que par cette innovation il contrariait indirectement le système politique de la France fondé sur l'égalité des classes, — parjure, parce qu'il violait la constitution donnée à la Hollande en vertu du traité du 24 mai et basée sur le même principe. Il le menaçait, au cas où il ne rapporterait pas cette mesure sur-le-champ, de ne plus voir en lui un prince de son sang, ni même un citoyen français, mais un

(1) Napoléon à Louis, 7 janvier 1807, p. 90, 91.

(2) Louis à Napoléon, 22 février 1807, p. 93.

(3) Napoléon à Louis, 23 mars 1807, p. 98.

(4) Une dépêche transmise par le général Dupont-Chaumont avait fait croire à l'empereur que son frère « avait rétabli les titres de la féodalité. » Voir une lettre de Napoléon à M. de Champagny, du 7 septembre 1807, p. 124, note 1.

(5) Napoléon à Louis, 30 mars 1807, p. 100, note 1.

ennemi « invétéré. » Puis, jugeant sans doute qu'il s'emportait plus que de raison sur un bruit qui n'avait peut-être rien de bien fondé, il se contenta de mander à son frère qu'il refusait d'ajouter foi à une semblable nouvelle. Les informations qu'il avait reçues étaient en effet inexactes. Louis répondit qu'il n'avait pas rétabli la noblesse, comme on le prétendait; qu'il n'y avait en Hollande aucune classe privilégiée; que quelques familles y portaient le titre de comtes ou de barons, sans posséder ni comtés ni baronnies, « et qu'il n'avait pas cru devoir les empêcher de prendre ces titres devant lui, puisque, même dans le fort de la Révolution, et dans tout le pays, elles se les étaient toujours donnés par écrit et verbalement (1). »

Avant que cette explication lui fût parvenue, Napoléon, mécontent des tendances que le fait, exagéré ou non, du rétablissement de la noblesse indiquait chez son frère, lui adressait le 4 avril une lettre irritée. Dans cette lettre, — dont la longueur faisait contraste avec la brièveté de celles qu'il lui avait écrites depuis le commencement de la campagne et qui étaient presque uniquement relatives aux opérations militaires, — il ne se bornait pas à renouveler les critiques particulières qu'il lui avait déjà faites, il lui reprochait l'esprit qui, depuis le commencement de son règne, semblait diriger les actes de son gouvernement. Le fait est que Louis portait dans sa politique des idées et des dispositions dont l'empereur avait lieu de n'être pas satisfait. Tandis que Napoléon, en accordant un trône à son frère, avait cru donner la Hollande à la France, Louis essayait au contraire de la tirer de ses mains et tenait à honneur de se montrer Hollandais. Toujours en quête d'ar-

(1) Louis à Napoléon, 12 avril 1807, p. 107.

gent et d'hommes pour accomplir ses desseins, Napoléon eût voulu que la Hollande lui sacrifiât, avec son or, le sang de ses citoyens ; Louis ne livrait qu'à demi et par force la fortune du pays, détestait la guerre, et respectait à ce point la vie humaine qu'il eût désiré abolir la peine de mort dans ses États (1). Enfin cette compression que Napoléon exerçait sur le commerce des peuples ne révoltait pas seulement chez Louis ses sentiments naturels de douceur, mais sa raison. Il croyait qu'en cette matière la liberté était une condition de richesse. Un de ses vœux était de faire de la Hollande un vaste port franc ouvert à tous les peuples du monde (2) ; et peut-être partageait-il les idées de Schimmelpenninck conseillant un jour au premier consul d'opposer aux vexations de l'Angleterre une grande liberté de commerce qui, mieux que la force, eût coalisé contre elle toutes les nations (3).

Certes, si les esprits en France eussent montré moins de légèreté que de jugement, il y avait, dans ces dispositions d'un roi dont on se plaisait à railler la faiblesse, de quoi faire oublier des fautes dues à l'inexpérience. Mais ce n'étaient point là ses seuls titres à l'estime. Se guidant sur les inspirations de sa conscience et de son cœur, Louis s'était dit qu'étranger à la Hollande, il ne pourrait y être souffert, aimé peut-être,

(1) *Docum. histor.*, t. I, p. 225, 226. Napoléon traitait ces généreuses inclinations de *manie d'humanité*. Napoléon à Louis, 29 juillet 1806, p. 15.

(2) *Docum. histor.*, t. II, p. 60.

(3) Voy. sur ce sujet le travail de M. Albert Réville. Schimmelpenninck exprimait ces idées dans le moment où il était ambassadeur à Paris. « Alors, disait-il à Bonaparte, toutes les marines secondaires, le commerce du monde entier n'auront que des sympathies pour la France, et partout, d'Archangel au Cap, de New-York à Lisbonne, partout des haines profondes, qui feront explosion à la fin, s'amasseront contre l'Angleterre. — Non, mon cher, lui répondait Bonaparte, en le frappant sur l'épaule, vous croyez à des chimères : il n'y a, pour faire la guerre, que les flottes et les armées. »

qu'en montrant à tous les yeux une intention sincère de se vouer au bien du pays. Loin de tromper la nation sur la détresse de ses finances, il voulut l'en instruire, afin que, se rendant compte de la difficulté d'y remédier, elle favorisât les efforts réparateurs qu'il tenterait lui-même. Avant lui, la caisse d'amortissement n'était qu'un auxiliaire du trésor public; il rendit cette caisse à sa destination. Obligé, au mois de mars 1807, de contracter un emprunt de quarante millions de florins par suite des dépenses où l'avait entraîné la guerre, il convia en quelque sorte la nation à se faire juge elle-même de la nécessité de cet emprunt, lui donna les moyens d'en contrôler l'emploi et le remboursement, et, par ces preuves de franchise, obtint les capitaux dont il avait besoin (1). Personne ne doutait, autour de lui, qu'il ne fût vivement affecté des souffrances du pays, et qu'il ne luttât, pour les alléger, contre son frère et contre les événements. Ajournant à la paix générale l'exécution des projets qu'il méditait en faveur de la Hollande, il disait à ses ministres, comme aux membres du corps législatif : « Ces guerres perpétuelles auront nécessairement un terme; jusque-là vivons au jour le jour et unissons-nous pour supporter les épreuves, en gardant du mieux qu'il dépendra de nous les intérêts et l'honneur du pays (2). » Ce nom d'ordre de l'Union qu'il avait donné à l'ordre de Hollande, et la devise de cet ordre : *Fais ce que dois, advienne que pourra* (3), répondaient aux vrais sentiments du roi. On conçoit l'impression qu'une telle politique devait produire sur

(1) Pour tous ces détails, voy. *Docum. histor.*, t. II, p. 65-85.

(2) *Docum. histor.*, t. II, p. 63, 95 et *passim*. Cette idée se trouve maintes fois exprimée dans ses *Mémoires*.

(3) Louis à Napoléon, 24 août 1806, p. 25. — *Docum. histor.*, t. II, p. 36. Louis avait laissé ce nom d'ordre de l'Union à l'ordre unique qu'il avait conservé.

l'esprit d'un peuple qui s'attendait à de tout autres procédés ; aussi n'était-ce point un mensonge inspiré par la flatterie que proférait le président du corps législatif, lorsqu'il disait au roi, le 16 avril 1807 : « La manière franche et loyale dont V. M. se plaît à traiter et à diriger, sous les yeux de la nation entière, les affaires les plus importantes de l'État, ne peut que lui concilier le dévouement d'un peuple réputé par sa franchise et sa bonne foi (1). » Dans tous ses actes, Louis portait ces sentiments. Lorsqu'au mois de janvier 1807, la ville de Leyde se trouva abîmée par l'explosion d'un bateau chargé de poudre, Louis, adressant un appel au pays, ouvrit, dans tout le royaume, une souscription qui monta à plus d'un million de florins. Lui-même, en cette occasion, fit preuve d'une telle sollicitude que la population en fut touchée ; et un jour que, parlant aux habitants de la petite ville d'Edam, il exprimait l'espoir qu'avec le temps les Hollandais oublieraient qu'il n'était pas né parmi eux : « Nous l'avons oublié depuis Leyde, » répondit un vieillard (2).

C'est sur cette façon de gouverner, qui s'éloignait si complètement de *la grande manière* impériale, que Napoléon adressa à son frère la longue lettre dont nous avons parlé (3). « Vous gouvernez trop cette nation en capucin, écrivait-il. La bonté d'un roi doit toujours être majestueuse et ne doit pas être celle d'un moine. Un prince, qui, la première année de son règne, passe pour être si bon, est un prince dont on se moque à la seconde. L'amour qu'inspirent les rois doit être un amour mâle, mêlé d'une respectueuse crainte et d'une grande opinion

(1) *Docum. histor.*, t. II, p. 93.

(2) Pour les détails relatifs au désastre de Leyde, voy. *Docum. histor.*, t. II, p. 12-20 ; 28-32 ; 100.

(3) Napoléon à Louis, 4 avril 1807, p. 101-104.

d'estime. Quand on dit d'un roi que c'est un bon homme, c'est un règne manqué. » Le blâmant de ses actes les mieux inspirés, il disait que rien n'était plus mauvais que cette quête faite par son ordre en faveur des habitants de Leyde; qu'un roi ordonnait, sans demander rien à personne; qu'il était supposé être la source de toute puissance et avoir des moyens pour ne pas recourir à la bourse des autres. Il revenait avec vivacité sur la création de l'ordre de l'Union et sur l'institution des maréchaux, et lui demandait, à propos du rétablissement de la noblesse, s'il avait perdu la tête. « Ce ne sont pas des maréchaux, des chevaliers et des comtes qu'il faut faire, ce sont des soldats. Si vous continuez ainsi, vous me rendrez ridicule en Hollande. » Il savait que son frère, souverain d'une nation protestante, se croyait obligé, en dépit de ses croyances particulières, de n'accorder aux catholiques qu'une protection mesurée, et cela même, au lieu de lui en faire un mérite, il le lui reprochait comme un manque de force et de caractère (1). « Quant à vos décorations que vous offrez à tout le monde, reprenait-il, mon intention est que personne ne les porte chez moi, étant résolu de ne les pas porter moi-même. Que si vous m'en demandez la raison, je vous dirai que vous n'avez encore rien fait pour mériter que les hommes portent votre portrait. » Enfin, comme s'il eût eu le droit de lui demander compte des sentiments les plus intimes de son âme, il le tançait de sa froideur pour l'épouse qu'il lui avait imposée, lui disait que ses querelles avec la reine perçaient dans le public, et ajoutait,

(1) Lorsque Napoléon visita, au mois de mai 1810, les provinces de la Zélande et du Brabant qu'il venait de détacher de la Hollande par le traité du 16 mars dont nous parlerons plus loin, il oublia les recommandations qu'en 1807 il faisait à son frère de favoriser le catholicisme néerlandais. Il terrifia le clergé catholique de ces provinces par un des plus violents discours qu'il ait jamais prononcés contre l'Église. Voy. ce discours dans le t. XX de la *Corresp. de Nap.* I^{er}, n° 16475.

avec une brusquerie qui côtoyait l'injure : « Vous avez une femme trop vertueuse ; si vous aviez une coquette, elle vous mènerait par le bout du nez. Il vous aurait fallu une femme comme j'en connais à Paris. Elle vous aurait joué sous jambe et vous aurait tenu à ses genoux. Ce n'est pas ma faute, je l'ai souvent dit à votre femme. »

« Sire, V. M. me traite bien mal, répondit Louis dans une lettre que nous reproduisons presque entière, et j'ose l'assurer que je ne le mérite nullement. De tout ce que V. M. croit être blâmable dans ma conduite, il n'y aurait que ce qui concerne l'ordre qui pourrait être vrai. J'ai fait le premier l'observation que mon portrait ne devait point y être, mais je me suis laissé persuader par l'idée que celui de tous les fondateurs s'y trouvait toujours, et que, dans la situation de ce pays, il était tout à fait convenable que les différents partis eussent l'emblème de leur roi et s'honorassent de le porter. Il ne m'est pas venu dans l'idée alors que, si des Français portaient cette décoration, cela serait tout à fait inconvenant.

« Tous les pays ont plusieurs ordres. V. M. elle-même me dit en partant que je devais le former, et j'ai cru que tout ce qui tendait à établir la monarchie dans ce pays ne devait pas être différé. C'est ce qui m'a toujours guidé. Étranger à ce pays, étranger aux affaires du gouvernement, ayant à lutter contre mille partis et mille intérêts différents, si je me suis trompé souvent, ce n'est pas dans les affaires essentielles. J'ai trouvé tous les paiements suspendus, la banqueroute commencée, un système de finances oppressif et contre lequel la nation entière jetait les hauts cris. J'ai trouvé un budget où le déficit de l'année s'élevait à cent dix millions tournois. La guerre est survenue. J'ai dû acheter des recrues au poids de l'or. J'ai dû acheter à tout prix ce qui était nécessaire pour les premiers armements. J'ai été entouré de conseils opposés et extrêmes

qui auraient perdu l'État sans ressource. J'ai eu le bonheur de débrouiller ce chaos par la pureté et la constance de mes intentions. Je suis parvenu à être souffert par une nation qui fut de tout temps et est encore libérale, éclairée, courageuse et indépendante, d'une nation qui, véritable réunion d'abeilles, peut dans vingt-quatre heures changer de sol. Je croyais, en réunissant, en soutenant les intérêts de ce pays, justifier le choix de mon frère, la réputation de son élève et de son ami, et aujourd'hui j'ai la certitude que je me suis trompé, cruellement trompé. Cette pensée est affreuse; elle est surtout injuste, Sire, veuillez m'en croire.

« Je n'ai rien fait pour les catholiques! Ah! Sire, combien d'années y a-t-il que je suis ici? Les êtres cruellement légers qui m'aliénent le cœur de mon frère auraient eu bien plus de raison de me critiquer, si j'eusse relevé les torches, heureusement éteintes, des discussions religieuses. Ont-ils oublié que ce pays combattit si longtemps les catholiques, qu'il ne doit son existence qu'à sa haine pour la royauté et le catholicisme, et n'aurais-je pas été plus insensé qu'aucun révolutionnaire du monde de commander à dix-huit cent mille âmes de penser comme les deux cent mille autres? Sire, catholique et aussi bon catholique qu'un autre, j'ai voulu, je veux imiter la tolérance de V. M. Cela est en mon pouvoir; et, si je parviens à gagner l'affection, la confiance de mes sujets, alors, mais alors seulement, ils feront, par condescendance pour moi, des avantages à ceux de ma religion, ce que je ne puis leur commander actuellement, puisque cela est contraire à ma promesse et à la loi qui m'a couronné.

« En ce qui regarde mes querelles avec la reine, Sire, c'est une fausseté insigne. Je n'en ai jamais eu. Le public n'en dit rien; mais ceux qui, n'ayant rien à faire près de moi, puisque j'ai le bonheur de correspondre directement avec vous, s'amu-

sent à nous entourer d'espions et à faire des fables, ont pris leur souhait pour la vérité. Cet article délicat, Sire, V. M. le sait, me touche sensiblement au cœur. V. M. doit me ménager sur ce point et m'épargner de pénibles sensations...

« V. M. dit qu'un roi commande, ordonne et ne demande pas. Cependant ce n'est pas ce que V. M. fait, et elle ne reçoit rien que par le consentement du corps législatif (1). D'ailleurs, Sire, V. M. sait que, depuis mon arrivée, les contributions sont augmentées de vingt et un millions tournois, que les sources de la prospérité des particuliers se sont taries ou sont fort diminuées. Sire, si la nation ne connaissait pas parfaitement mes bonnes intentions pour elle, si sa confiance n'était pas entière et justifiée par mon caractère, j'aurais été déjà lapidé sur la place publique. V. M. me rendra la justice de penser que, pendant les autres années, non-seulement la Hollande ne lui a fourni que huit à neuf mille hommes, mais qu'elle occupait, pour la garder, un corps de troupes considérable. Aujourd'hui elle a vingt mille hommes en campagne, et pas un Français dans son intérieur (2). »

Napoléon était à ce point mécontent de ce qui se passait en Hollande qu'avant de connaître la réponse de son frère, il lui adressait une autre lettre (3) presque aussi longue que la première et qui n'en était guère que la répétition. L'explication que, dans l'intervalle, il avait reçue au sujet du rétablissement

(1) On est tenté de se demander si cette remarque ne cache pas une ironie; car il est difficile d'admettre que Louis portât la naïveté au point de croire à ce qu'il disait des rapports du corps législatif et de l'empereur. En tout cas, Napoléon prit cette remarque au sérieux. « Je suis fâché, dit-il, dans une lettre du 25 avril (p. 113), que vous ne distinguiez pas entre ce que c'est que faire faire une quête à des particuliers, ce qui est peu digne d'un roi, et demander pour les besoins de l'État la sanction d'un corps qui représente la nation. »

(2) Louis à Napoléon, 16 avril 1807, p. 108-110.

(3) Napoléon à Louis, 19 avril 1807, p. 111, 112.

de la noblesse ne le satisfit pas. Il persistait à voir dans cet acte une tendance en opposition avec les principes de sa politique intérieure. C'était assurément s'exagérer les faits. Louis, en rendant ses titres à l'ancienne noblesse, titres que n'accompagnait aucun privilège, n'avait voulu, comme il disait, que la rallier plus sûrement à son gouvernement (1). Avant lui, Joseph, à Naples, avait fait la même chose. Napoléon lui-même ne cherchait-il pas alors, par nombre de faveurs, à se concilier la vieille aristocratie française? A la vérité, il ne lui restituait point ses premiers titres et voulait la fondre dans la nouvelle noblesse qu'il avait commencé de créer et dont il allait prochainement régler l'institution (2). Mais Louis, en ajoutant de son côté, comme il le fit plus tard, une noblesse nouvelle à l'ancienne (3), devait corriger l'inconvénient qu'il y aurait eu de reconnaître exclusivement celle-ci. Au reste on eût dit que toute mesure, quelle qu'elle fût, dont Louis prenait l'initiative, dût déplaire à son frère, comme s'il n'eût eu le droit de rien décider de lui-même et qu'il fût tenu à ne bouger non plus qu'une « statue (4). » Dans le même temps où s'échangeaient ces explications, Napoléon apprenait que le roi venait de présenter au corps législatif une loi sur la régence (5). Admis le fait de l'établissement d'une royauté au maintien de laquelle il n'était pas alors plus déraisonnable de croire qu'à celui des autres royautés créées par Napoléon et

(1) Voir la lettre déjà citée de Napoléon à M. de Champagny du 7 septembre 1807, p. 124, note 1.

(2) En août 1807.

(3) *Docum. histor.*, t. III, p. 42-45. Ce fut au mois de mars 1809 que Louis présenta au corps législatif une loi sur la noblesse. Cette loi reconnaissait l'ancienne noblesse, en même temps qu'elle en créait une nouvelle.

(4) Louis à Napoléon, 26 décembre 1807, p. 147.

(5) *Docum. histor.*, t. II, p. 90. — Cf. article 4 du traité du 24 mai 1806, *Annexe* n° 3.

de la monarchie impériale elle-même, quoi de plus légitime que cette mesure, et l'un des premiers soins d'un gouvernement qui se fonde n'est-il pas de chercher à sauvegarder l'avenir? Des inquiétudes plus vives conçues par Louis sur sa santé, que tout un hiver passé sous le rude climat de la Hollande avait fort affaiblie, avaient pu concourir aux motifs qui lui suggérèrent cette démarche. Le 12 avril, il sollicitait de l'empereur l'autorisation d'aller passer plusieurs mois dans le midi, autorisation, disait-il, que son frère ne pouvait refuser « sans lui donner la mort (1). » Napoléon ne se demanda point à quel mobile avait obéi son frère en proposant cette loi. Le fait seul d'une telle proposition suffit à provoquer chez lui une nouvelle explosion de mécontentement; et sous cette impression, abordant tout à la fois la question du rétablissement de la noblesse, sur laquelle il venait de recevoir de plus amples informations, et celle qui concernait la régence, il dicta, dans un premier mouvement de colère, la lettre qu'on va lire :

« Mon frère, votre chancellerie donne à la noblesse ses anciens titres; vos chambellans, dans les invitations qu'ils font pour le palais, donnent à la noblesse ses anciens titres; les anciennes armoiries ont reparu. Mon intention est que vous donniez sur-le-champ l'ordre à vos chambellans de ne donner aucune espèce de titres. La Révolution s'est faite en Hollande par la France; conquise par la France, elle n'a été rendue à l'indépendance qu'à condition que le système d'égalité serait maintenu. En conséquence, je désire que vous fassiez expédier de nouvelles lettres de créance aux ministres auxquels vous avez donné des titres. Faites connaître en Hollande qu'il n'y a pas de protection à espérer de moi, si cet ordre de choses n'est

(1) Louis à Napoléon, 12 avril 1807, p. 108.

point rapporté. J'aimerais autant voir la Hollande entre les mains de l'Angleterre et le duc d'York roi de Hollande; ce serait moins contraire à ma politique intérieure que de voir les Hollandais sortir de leur système d'égalité et prendre ainsi à grands pas une direction si opposée. Vous avez de bien mauvais et de bien perfides conseillers. Au reste, si vous faites cas de mon amitié, elle est à ce prix. C'est la dernière lettre que vous recevrez de moi, si vous ne revenez pas sur cette funeste résolution. J'ai été votre père, je vous ai élevé, je vous ai fait roi; je vous maudirais, car vous seriez mon plus grand ennemi et rien n'aurait fait plus de tort à mon système intérieur. Ce que vous me dites du roi de Naples n'a pas de sens. Ce prince n'a rien fait que par mes avis. C'est par mon conseil qu'il a conservé la noblesse. Y a-t-il quelque chose de commun entre ses États et les vôtres? C'est comme si vous disiez que la Bavière a conservé la noblesse. Quoique je sois accoutumé à vos mauvais procédés et à de grandes protestations de votre part toujours suivies d'effets contraires, j'attendrai votre réponse pour savoir si je suis ami ou ennemi de la Hollande. Puisque je ne puis agir comme frère, il faut que j'agisse comme souverain garant des stipulations de la Hollande.

« J'apprends que vous faites une loi sur la régence. J'espère que vous voudrez bien me consulter. Vous devez vous souvenir que je n'ai pas l'habitude d'abandonner mes droits. Vous vous souviendrez sans doute aussi que je suis de la famille. Vous sentez très-bien que, si vous veniez à manquer, je ne voudrais voir la Hollande qu'entre les mains qui me conviendraient, et que je ne reconnâtrai pas ce que vous auriez fait pour des personnes que vous ne pouvez point connaître. Certes je ne laisserais pas mes neveux entre les mains de gens qui pourraient les égorger. Je vois qu'on vous mène dans une fausse direction. Mais j'ai la certitude que, lorsque ces hommes se seront

d.

démasqués et qu'ils voudront vous mener trop loin, vous vous souviendrez que vous êtes Français, et que vous punirez sévèrement ceux qui méditent d'abandonner la cause de la France. La garantie dont j'ai besoin, je ne puis la trouver dans un enfant de trois ans. Laisser la régence aux hommes que vous nommeriez, ce serait la donner au prince d'Orange. Je veux nommer le régent. Je suis fâché que vous ne sentiez pas cela, que vous ne sentiez pas qu'il est ingrat sous le point de vue moral et ridicule sous le point de vue politique de laisser la Hollande entre les mains de quatre ou cinq ministres, comtes ou marquis, dévoués à la maison d'Orange ou à l'Angleterre. En vérité, vous montrez bien peu de pénétration. Voici les conséquences de votre conduite : d'abord embrouiller vos affaires. Le public ne tardera pas à s'apercevoir que je n'approuve point ce que vous faites, ce qui fera grand tort à vos finances ; et toutes vos fausses démarches actuelles pourront un jour être un sujet de guerre. Voilà le bien que vous avez fait à la Hollande, et voilà le bien que vous m'avez fait. Je vous croyais un autre homme que vous ne vous montrez l'être. Je remercie le Ciel de ce que je puis me passer de vous (1). »

Soit que l'empereur eût cédé à un retour d'amitié fraternelle, soit plutôt qu'après avoir déchargé la première expression de son ressentiment, il ne jugeât point que la conduite de son frère méritât de telles sévérités, cette lettre, une fois écrite, ne fut pas envoyée. Elle n'en demeure pas moins la preuve d'une irritation qui croissait par degrés dans l'esprit de Napoléon, et dont les secrets ferments préparaient la rupture qui devait éclater un jour. A la place de cette lettre,

(1) Napoléon à Louis, 30 avril 1807, p. 115, note 1.

il en dicta une autre plus courte et sensiblement adoucie. Il fut d'autant mieux inspiré de ne point envoyer la première, — qui n'eût pas manqué de produire sur Louis une impression douloureuse, — qu'elle l'eût trouvé pleurant la mort de son fils aîné, enlevé par le croup dans la nuit du 4 au 5 mai 1807 (1).

III

DU TRAITÉ DE TILSITT A LA BATAILLE DE WAGRAM.

(Juillet 1807 — juillet 1809.)

Louis, au milieu de ses épreuves, reçut du traité de Tilsitt quelques satisfactions. Il crut y voir un gage de cette paix désirée qui seule pouvait mettre un terme aux souf-

(1) *Docum. histor.*, t. II, p. 102. On sait qu'il ne faut pas toujours prendre au pied de la lettre les expressions de colère auxquelles se laissait aller Napoléon. L'excès du langage était chez lui une affaire de tempérament ; c'était aussi un moyen d'action dont il aimait à se servir : il querellait ses frères, comme ses ministres, afin de les tenir en haleine, et demandait plus pour avoir moins. Quatre jours après avoir dicté la lettre que nous venons de reproduire, le 4 mai, il écrivait à Joseph : « Je suis assez content de Louis ; mais il a un peu trop l'esprit de charité, ce qui s'allie mal avec la dignité du diadème. Ce n'est pas qu'il fasse grand cas des avis que je lui donne, mais je ne laisse pas de les lui continuer, et l'expérience ne tardera pas à lui apprendre que beaucoup de choses qu'il a faites sont mal. J'ai blâmé l'institution de son ordre, non comme mauvais en lui-même, mais comme prématuré... Louis vient aussi de permettre que les dames hollandaises repriassent leurs anciens titres ; ses chambellans mêmes les leur donnent. Je n'ai pas été content de votre exemple qu'il m'a allégué, comme s'il y avait quelque chose de commun entre un royaume et une république qui a passé par toutes les mêmes épreuves qu'a subies la France. Cela ne fait pas honneur à sa pénétration. Si vous avez occasion de lui écrire, dites-lui-en un mot ; car, comme on croit que tout cela se fait par mes conseils, cela fait un mauvais effet en France. Comme je ne veux pas rétablir en France les anciens titres, je ne veux pas qu'on les rétablisse dans un pays dont j'ai garanti le système constitutionnel et qui a tant d'analogie avec la France par ses vicissitudes. » (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XV, n° 12530.)

frances de la Hollande. En outre, par ce traité, la Russie et la Prusse le reconnaissaient comme roi (1). L'Autriche n'ayant pas tardé à suivre leur exemple (2), il se vit enfin accepté par toute l'Europe. Il eut dès lors des ambassadeurs dans les différentes cours du continent. Confirmant par des égards personnels les stipulations du traité, l'empereur de Russie ne dédaigna pas de porter la décoration de l'ordre de l'Union (3). Napoléon lui-même, revenant sur ses résolutions, autorisa son frère à lui adresser plusieurs décorations (4) et en remit une au ministre Mollien (5). Il poussa la courtoisie jusqu'à lui faire présent de son buste (6). Enfin il consentit au rappel du vieux Brantzen, qui fut remplacé à Paris par l'amiral Ver Huell, et se montra disposé à accréditer de son côté un ministre en Hollande (7), ce qu'il ne devait faire, il est vrai, que dans les premiers mois de l'année 1808.

Ces satisfactions furent de peu de durée. Le traité de Tilsitt devint le point de départ d'une impulsion nouvelle imprimée au blocus. Napoléon, qui, par la force de ses armes, avait entraîné la Russie et l'Autriche dans son système contre l'Angleterre et rallié ainsi l'Europe entière à ses desseins, allait tenir plus que jamais la main à l'exécution de ses décrets. Le bombardement de Copenhague (8), en excitant l'opinion du

(1) Voy. dans les *Docum. histor.*, t. II, p. 104, les articles de ce traité relatifs à la Hollande.

(2) Louis fut reconnu par l'Autriche au mois de novembre 1807. Voir p. 123 de ce volume, note 1.

(3) *Docum. histor.*, t. II, p. 307.

(4) Louis à Napoléon, 30 septembre 1807, p. 129.

(5) Napoléon à Louis, 15 novembre 1807, p. 144.

(6) Louis à Napoléon 30 septembre 1807, p. 128.

(7) Louis à Napoléon, 30 septembre et 26 décembre 1807, p. 129, 147.

(8) Ce bombardement eut lieu, comme on sait, du 2 au 6 septembre 1807 ; neuf mille bombes furent lancées sur la ville, où le dommage fut immense.

continent contre le gouvernement Britannique, lui parut une occasion favorable pour exiger des pays soumis à l'influence de la France un redoublement de rigueurs. Écrivant, le 14 septembre 1807, à son frère, — lequel se trouvait alors à Saint-Leu au retour d'un voyage de quelques mois dans le midi, — il le pressait de réitérer les ordres pour que les communications avec l'Angleterre fussent fermées de la manière la plus stricte, et lui représentait que, dans un moment où tout le monde était indigné contre cette puissance, les ménagements envers elle produiraient le plus mauvais effet. En même temps, il expédiait un courrier à la Haye pour se plaindre de la protection accordée au commerce anglais, et mandait au ministre du roi à Paris que, si cette protection continuait, il enverrait 3,000 Français en Hollande pour fermer les ports (1). Non content de ces déclarations, il faisait violer par sa police le territoire de son frère. Le 15 septembre, des gendarmes déguisés s'introduisaient par son ordre dans les villes frontières de Berg-op-Zoom et de Bréda, y enlevaient des habitants suspects de contrebande et les emmenaient en France. Napoléon jugeait cet acte de si peu de conséquence, qu'il n'hésita pas à en informer lui-même son frère, lorsque celui-ci traversa Paris pour regagner la Hollande. Il lui dit en riant de n'être pas surpris s'il apprenait que des gendarmes français fussent entrés sur son territoire pour punir les contrebandiers. « Au reste, ajouta-t-il, cela doit être fait à cette heure (2). » Étonné de cette communication, Louis quitta Paris en hâte et se rendit droit à Anvers, où il obtint la certitude d'un événement auquel il n'avait pas d'abord voulu croire. Il adressa aussitôt à l'empereur une lettre de protestation, où il redemandait avec

(1) Napoléon à Louis, 14 septembre 1807, et note, p. 124.

(2) *Docum. histor.*, t. II, p. 111.

émotion ses sujets ainsi ravis à leurs foyers et se plaignait de cet acte d'illégalité, disant qu'on n'avait pas le droit d'enlever des citoyens à leurs juges naturels et qu'il ne comprenait pas comment, au nom de son frère, on eût osé enfreindre des principes aussi sacrés (1).

A une protestation si légitime Napoléon ne répondit que par de nouveaux reproches sur l'inexécution de ses ordres et par des menaces nouvelles. Il prétendit que des marchands d'Amsterdam étaient partis quelques jours auparavant pour Londres par des bateaux; qu'à la dernière foire de Rotterdam, toutes les boutiques étaient remplies de marchandises anglaises dont aucune n'avait été saisie; que les Hollandais, tenus par les traités de n'avoir aucun commerce avec l'Angleterre, s'en montraient néanmoins les plus chauds partisans; il déclarait enfin que, si les marchandises anglaises n'étaient pas arrêtées, surtout du côté de ses frontières, il enverrait en Hollande des colonnes mobiles pour les confisquer et en saisir les propriétaires (2). Quant aux habitants enlevés par sa police, il n'en disait mot (3). Ces malheureux, dont l'un était âgé de plus de soixante et dix ans, ne revirent leur patrie qu'au bout de plusieurs années (4). Profondément affecté de ces menaces et de ces accusations, Louis répliqua par une lettre où il laissa voir des sentiments qui dénotaient à quel point ces blâmes incessants fatiguaient sa résignation. Dans cette lettre, il disait qu'il faisait tout ce qui était possible pour l'exécution du blo-

(1) Louis à Napoléon, 22 septembre 1807, p. 126, 127. .

(2) Napoléon à Louis, 29 septembre 1807, p. 128.

(3) Louis demanda, à quatre reprises, leur réintégration sur son territoire. (Lettres de Louis à Napoléon, 22, 26 et 30 septembre 1807, et 3 mars 1808, p. 126, 128, 129, 161.) Le gouvernement français, au mois de mars 1808, proposait de rendre ces prisonniers moyennant une rançon de 50,000 florins.

(4) *Docum. histor.*, t. II, p. 112.

cus; que les consuls français se montraient unanimes à reconnaître la sincérité de ses efforts; que la preuve de son zèle était dans le petit nombre des bâtiments qui entraient et sortaient de ses ports, dans le grand nombre de ceux qui se trouvaient sous le séquestre, dans les cris de désespoir qui lui parvenaient de toutes parts; que néanmoins son frère ne cessait de l'accabler de reproches immérités et des marques de sa colère, pendant que, d'un autre côté, le ministre de la police française osait jusque dans son royaume arrêter ses sujets. « D'après cela, continuait-il, je dois penser que je suis peut-être dans ce pays un obstacle à vos desseins, au bien et à la politique de la France. Je m'en persuade chaque jour davantage par les tracasseries et les querelles que l'on fait à ce pays sous les prétextes les plus frivoles, et surtout alors que V. M., dont je suis l'ouvrage, n'ordonne pas que l'on respecte les droits les plus sacrés du peuple soumis à son frère, et que, n'ayant ni ministre de V. M. accrédité près de moi, ni aucune marque de sa bienveillance et de sa protection, je suis sans stabilité, sans crédit réel dans la nation et sans utilité pour elle et pour vous. Ces considérations, qui prennent aujourd'hui un caractère irrécusable, me forcent à supplier V. M., si mon établissement en Hollande et celui de mes enfants n'entrent pas dans ses projets, de me sortir de ce pays. Je n'ai jamais eu la prétention et l'espoir de pouvoir m'y soutenir sans votre appui et votre protection tutélaire; et, si V. M. ne peut m'accorder sa confiance et son estime, je dois quitter un pays de la ruine duquel je serais bientôt l'instrument. » Puis, revenant sur cette violation de territoire qui lui avait fait perdre, disait-il, tout espoir de considération et de crédit dans son royaume, il suppliait l'empereur de lui désigner un asile dans le midi, où il pût se retirer pour toujours. « C'est la grâce qu'implore de V. M. un frère qui, par son désintéressement,

son caractère et ses sentiments, était digne, autant que qui que ce fût, de devenir votre ami véritable (1). »

Soit que Napoléon ne jugeât pas à propos de répondre à ces questions délicates, soit qu'il eût cherché uniquement à produire une impression dont il attendait des effets salutaires, il garda un complet silence sur cette lettre. Voyant les charges du royaume s'aggraver du côté du blocus, Louis pensa que, sur d'autres points, il les pourrait alléger. La paix continentale, apportée par le traité de Tilsitt, lui parut favorable à une réduction de ses forces militaires. Pendant la guerre, il s'était vu obligé, tant par l'effet des événements que par les exigences de l'empereur, de porter l'effectif de ses troupes à plus de 50,000 hommes. La guerre finie, il voulut remettre l'armée sur un pied qui fût plus en rapport avec le rang et la situation du pays, et se borner à un effectif de 30,000 hommes. La solde des troupes françaises qui se trouvaient à Flessingue et celle de deux régiments français dont les dépôts étaient encore dans son royaume représentaient aussi une dépense dont il eût voulu être délivré. Assurément cette dépense était peu de chose en regard des charges énormes du pays ; mais, ainsi qu'il le disait, quand les paiements se trouvaient à moitié suspendus, que les villes gémissaient sous la rigueur des mesures vexatoires, que les côtes étaient remplies de pêcheurs et de malheureux qu'il fallait empêcher de mourir de faim, quand enfin le gouvernement ne pouvait subvenir que par des expédients sans cesse renaissants aux besoins qui le pressaient de toutes parts, il n'y avait pas de dépense, si minime qu'elle fût, qui dût sembler indifférente (2). Napoléon, informé des intentions de son frère, lui répéta ce qu'il lui

(1) Louis à Napoléon, 9 octobre 1807, p. 131, 132.

(2) Louis à Napoléon, 21 octobre 1807, p. 134, 135.

disait avant la bataille d'Iéna : « Après avoir organisé votre armée, ne la désorganisez pas. La paix n'est pas sûre. Voulez-vous vous exposer à voir votre flotte prise et Amsterdam brûlé? Tenez votre armée sur un bon pied et n'allez pas économiser des miettes. 4 ou 5 millions de plus ou de moins ne peuvent changer la face de la Hollande, tandis que 15 ou 20,000 hommes de plus ou de moins peuvent la sauver ou la perdre. Quant aux troupes françaises, partez bien du principe que les troupes que j'envoie pour défendre la Hollande doivent être entretenues par la Hollande. Des finances, des troupes et de la sévérité à faire exécuter les lois, voilà les devoirs des rois. Laissez crier les marchands; croyez-vous que ceux de Bordeaux ne crient pas (1)? »

Napoléon, qui reprochait si vivement à Louis son défaut d'énergie, aurait-il pris lui-même aussi aisément son parti des « criaileries » des marchands, si la France eût été, comme la Hollande, une nation exclusivement commerçante? N'était-ce pas faire preuve envers son frère d'une cruelle inconséquence que de continuer à lui imposer des charges écrasantes et de lui dire que son premier devoir était d'avoir des finances? Plusieurs lettres écrites en ce sens par Napoléon et adressées coup sur coup au roi (2) produisirent sur l'esprit de celui-ci l'impression qu'on en devait attendre. Ne comprenant pas qu'il fût possible, sans un dessein caché, d'exiger d'un pays ruiné des sacrifices incessants et toujours plus coûteux, il demanda à l'empereur de lui avouer enfin

(1) Napoléon à Louis, 14, 23 et 25 octobre 1807, p. 132, 136, 137. Malgré ces pressantes recommandations, Louis opéra, par la suite, certaines réductions dans ses forces militaires. Fidèle à son principe de vivre au jour le jour, il diminuait ses troupes dans les intervalles de paix, et recrutait en hâte quand la guerre se renouvelait.

(2) Napoléon à Louis, 14, 23 et 25 octobre 1807, p. 132, 136, 137.

ses véritables intentions. Dans une sorte de mémoire daté du 31 octobre 1807, il lui exposa franchement la situation du royaume. 1,800,000 habitants avaient payé cette année plus de 120 millions tournois en contributions ordinaires ou extraordinaires. Néanmoins, et à supposer l'armée et la marine réduites, il fallait, cette même année, trouver près de 40 millions tournois pour combler le déficit. Depuis le mois de juin 1806, les intérêts s'étaient accrus de 5 millions de florins, ce qui représentait une augmentation, dans la dette publique, d'un capital de 200 millions tournois. Bloquée du côté de la mer, la Hollande trouvait encore des barrières élevées sur ses frontières continentales, puisqu'on lui interdisait de faire venir des grains de la Belgique, en sorte que le pain était payé à un taux énorme à la Haye pendant qu'il ne coûtait presque rien à Bruxelles. Si, dans cette situation, l'on continuait d'exiger un déploiement excessif des forces militaires, c'en était fait de la Hollande. Malgré les souffrances du blocus, l'empereur pouvait prolonger l'existence du pays en autorisant la réduction de l'armée, en prenant à sa charge la flottille hollandaise établie à Boulogne (1), en montrant de la confiance à son frère, en respectant son territoire, en relevant ainsi le crédit du roi dans la nation. Au commencement, les Hollandais avaient cru à la bienveillance de l'empereur pour son frère, et, jugeant que cette bienveillance profiterait à leur patrie, s'étaient attachés au roi et rapprochés de la France. Mais à ces heureux sentiments avaient fait place par degrés la méfiance, le découragement, la crainte. Plus accablée que jamais, en dépit de ses sacrifices, la nation

(1) On voit, par ce détail, que Napoléon, qui laissait aux charges de son frère les troupes françaises établies en Hollande, refusait de prendre aux siennes les forces hollandaises dont il se servait dans ses ports.

était persuadée qu'on en voulait à son existence. En traçant ce sombre tableau, Louis disait que, quant à lui, il luttait de toutes ses forces contre le malheur des événements; qu'il lutterait jusqu'à son dernier soupir, parce que c'était son devoir, parce que, si les circonstances l'empêchaient de se montrer le protecteur et le bienfaiteur de la Hollande, on saurait du moins que ni la privation de famille (1) et d'ami, ni un climat destructeur, ni des souffrances continuelles, ni la certitude de n'avoir plus l'estime et la bienveillance de celui qu'il pouvait regarder à bon droit comme son meilleur ami, ni enfin les chagrins les plus véritables et les plus profonds n'auraient pu le détourner de chercher à remplir sa tâche, à se rendre le moins possible indigne de son nom, et à mériter qu'un pays d'hommes libres comme la Hollande ne le regardât plus avec l'odieux et le mépris secret d'un gouvernement étranger et illégitime. Terminant cette lettre franche et loyale par une sorte de mise en demeure adressée à son frère, il ajoutait :

« J'en conjure donc V. M. : que je sache ce qu'elle veut. Je n'ai pas plus d'ambition qu'il y a deux ans. Si V. M. a des vues sur ce pays, je ne demande que de ne pas être l'instrument de sa perte ou même de la perte de son indépendance. Cela donnerait à ma mémoire une tache ineffaçable. Si cela n'est pas, je ne demande pas une indépendance absolue, mais qu'on ne m'accable pas de choses contradictoires. Comme je ne bats point de la fausse monnaie, je ne puis

(1) Depuis le 4 janvier 1802, date de son mariage, jusqu'au mois de septembre 1807, Louis ne demeura avec sa femme qu'un espace de temps de quatre mois à peine, à trois époques séparées par de longs intervalles. Depuis ce moment, les deux époux vécurent éloignés l'un de l'autre jusqu'au mois d'avril 1810, où, sur l'ordre de Napoléon, la reine alla faire une courte apparition en Hollande. Louis se vit également privé le plus souvent de la présence de ses enfants. (*Docum. histor.*, t. I, p. 108; t. III, p. 41.)

pas fermer les ports, c'est-à-dire réduire les revenus et les fortunes particulières, et en même temps payer l'armée, payer d'autres troupes, une flottille. Quand il ne peut venir par mer ni blé, ni sel, dont on ne peut se passer, ne faudrait-il pas qu'il en vînt de terre? Enfin, Sire, demandez-moi ce que je puis, et surtout ne me montrez ni mépris, ni trop de politique. V. M. doit sans doute en avoir, mais pas avec moi. Je dis franchement mon but. Je suis venu ici malgré moi. Ce que j'aime le mieux au monde, ce que j'ai toujours aimé, c'est d'être simple particulier. Si ce pays était heureux, je le quitterais sans peine; malheureux, je dois périr avec lui. Tout faible que je suis, je ne le suis pas assez pour ne pas sentir cela. Dans le premier cas, j'en sortirais sans déshonneur; dans le second, mon nom serait justement en exécution (1). »

Napoléon se tut sur cette seconde lettre, comme il avait fait sur la première. Quant à Louis, on peut se demander comment, avec les sentiments qu'il manifestait, il ne renonçait pas dès lors à une royauté si pénible. Faut-il voir dans cette conduite l'effet d'une irrésolution particulière aux âmes faibles? Était-ce que, malgré tout, il espérait encore pour la Hollande et pour lui-même un avenir moins difficile? Était-ce plutôt que, subissant l'ascendant de son frère et redoutant sa sévérité, il n'osât, sans son assentiment, se démettre de la couronne? Était-ce enfin qu'il crût impossible, ainsi qu'il le disait, d'abandonner sans lâcheté son pays d'adoption dans le moment où il le voyait malheureux? Peut-être toutes ces pensées l'agitaient-elles à la fois? Un fait qui se passa au mois de janvier 1808 ajouta encore à ses perplexités.

(1) Louis à Napoléon, 31 octobre 1807, p. 139 à 141.

L'empereur, qui venait de rendre le 17 décembre son décret de Milan, plus rigoureux encore que celui de Berlin, et par lequel étaient poussées à outrance les mesures contre l'Angleterre (1), se montra plus sévère sur le concours qu'il exigeait de ses alliés. Dans ces dispositions, recevant en audience diplomatique l'amiral Ver Huell, nommé depuis peu ambassadeur à Paris, il se plaignit hautement de la conduite du roi; il ne parla pas seulement de sa mollesse dans l'exécution du blocus, mais de l'insuffisance de ses troupes, du désarroi de ses finances, de son refus réitéré de mettre une imposition sur les rentes, insinua qu'il se montrait moins son frère et son allié que le frère et l'allié du roi Georges, et prononça le mot de trahison (2). Blessé de ces insinuations comme d'un outrage, Louis répliqua qu'il pouvait tout sacrifier à son frère hors son honneur, et que, plutôt que de laisser de pareilles accusations peser sur sa mémoire, il était prêt à se soumettre au jugement d'une haute-cour. Les paroles que, dans cette circonstance, il adressait à l'empereur, dénotaient la profondeur du coup qu'il avait reçu : « Quoique j'aie été attaché à la vie, parce que j'ai des désirs modérés et que j'aurais pu avoir quelques jours tranquilles, je pense que, si les mourants sont à plaindre, les morts sont heureux. » Puis il ajoutait, avec une sorte de résignation douloureuse : « Qu'ordonnez-vous que je fasse? Fermer les ports? Je les fermerai; mais est-il juste d'accabler ce malheureux pays? Faut-il m'en aller? J'y consens volontiers, pourvu que je ne laisse pas

(1) On sait que par ce décret était déclaré *dénationalisé* tout bâtiment qui avait subi la *visite* d'un vaisseau anglais. Le 11 janvier 1808, l'empereur prit de nouvelles mesures qui encourageaient les dénonciations au sujet des contraventions qui pouvaient avoir lieu.

(2) Nous ne connaissons cet incident que par la réponse de Louis et aussi par une lettre qu'en cette occasion il adressa à l'amiral Ver Huell.

après moi le reproche d'avoir trahi et qu'il soit ensuite moins malheureux. Il n'y a qu'une chose que je ne ferai jamais, c'est la banqueroute : elle est inutile, funeste même aux finances, à l'État, à moi et à votre nom (1). »

Cette fois, Napoléon rompit le silence. Mais croirait-on qu'il répondît à son frère en le *complimentant* sur l'état de ses finances qu'il ne jugeait pas, disait-il, « aussi satisfaisant, » et qui lui donnait l'agréable assurance que la Hollande pourrait désormais « faire face à ses affaires (2) » ? N'était-ce pas se jouer de tous les sentiments que d'écraser un homme sous des reproches flétrissants, pour répondre ensuite par une plaisanterie à ses justes protestations ? Napoléon n'avait point coutume de dire de vaines paroles. Ces compliments donnés sans raison sur la situation financière de la Hollande lui servirent de prétexte pour manifester de nouvelles exigences. On sait qu'une fois assuré de la paix continentale l'empereur se proposa d'imprimer à sa marine un développement considérable ; ayant des flottes armées dans les ports de l'Italie, de la France et de la Hollande, tenant auprès de ces flottes des camps nombreux et redoutables, il voulait obliger l'Angleterre à disperser ses forces navales sur ces différents points, la frapper à l'improviste dans l'Inde ou à Londres même et la contraindre à négocier. Peu de jours après avoir adressé à Louis les singuliers éloges dont nous avons parlé, il lui enjoignit d'établir une escadre de huit vaisseaux et de deux frégates au Texel, de tenir deux ou trois vaisseaux à l'embouchure de la Meuse, de réparer ses bâtiments avariés, d'achever ceux qui étaient en construction, signifiant par avance qu'il ne voulait ni de *si* ni de *mais* et qu'il ne céderait

(1) Louis à Napoléon, 21 janvier 1808, p. 151, 152.

(2) Napoléon à Louis, 26 janvier 1808, p. 152.

pas sur l'exécution de ces derniers ordres (1). Il fallut obéir; forcé d'accroître ses dépenses, Louis pria son frère de consentir du moins à lui avancer une somme de quinze millions tournois (2). Napoléon ne donna point la somme; mais, pour prix des nouveaux efforts qu'allait tenter la Hollande, il voulut bien prendre l'engagement, moins coûteux il est vrai, de lui faire restituer ses colonies, et en particulier la Guyane, à la paix générale (3). Louis, qui déjà se trouvait en face d'un déficit de vingt-quatre millions de florins, se vit obligé de recourir aux mêmes expédients dont il avait usé l'année précédente et dut ouvrir, dans son royaume, un emprunt de trente millions de florins (4).

A l'époque où nous sommes arrivé dans le cours de ce récit, il y avait déjà six mois que les troupes françaises avaient pénétré pour la première fois en Espagne, préparant la révolution qui devait détrôner Charles IV. Or, quand on rapproche les diverses particularités qui marquèrent les rapports des deux frères depuis le traité de Tilsitt, quand on songe à ces exigences tyranniques et toujours renaissantes de Napoléon, à ces reproches cruels ou injurieux dont il accablait son frère sans que nul événement grave parût les justifier, à son silence enfin lorsque celui-ci, lui supposant des intentions secrètes, le conjurait de s'expliquer, on se demande si, tout en obéissant aux besoins de sa politique générale, l'empereur ne nourrissait pas une arrière-pensée, qui eût été d'amener

(1) Napoléon à Louis, 17 et 18 février 1808, p. 152, 154 à 157.

(2) Louis à Napoléon, 14 février 1808, p. 153.

(3) Napoléon à Louis, 18 février 1808, p. 156, 157. — *Docum. histor.*, t. II, p. 221.

(4) *Docum. histor.*, t. II, p. 234. — Louis à Napoléon, 3 mars 1808, p. 160. Louis n'eut pas cette fois le succès qu'il avait obtenu en 1807 : l'emprunt ne fut couvert qu'aux deux tiers.

Louis, par une sorte de dégoût de sa situation personnelle, à donner son adhésion à la communication qu'on va lire. Le 27 mars 1808, il lui écrivait : « Mon frère, le roi d'Espagne vient d'abdiquer ; un commencement d'insurrection a éclaté à Madrid ; le grand-duc de Berg a dû y entrer, le 23, avec 40,000 hommes. Certain que je n'aurai de paix solide avec l'Angleterre qu'en donnant un grand mouvement au continent, j'ai résolu de mettre un prince français sur le trône d'Espagne. Le climat de la Hollande ne vous convient pas. D'ailleurs la Hollande ne saurait sortir de ses ruines. Dans ce tourbillon du monde, que la paix ait lieu ou non, il n'y a pas de moyen pour qu'elle se soutienne. Dans cette situation des choses, je pense à vous pour le trône d'Espagne. Vous serez souverain d'une nation généreuse de onze millions d'hommes et de colonies importantes. Avec de l'économie et de l'activité, l'Espagne peut avoir 60,000 hommes sous les armes et cinquante vaisseaux dans ses ports. Répondez-moi catégoriquement quelle est votre opinion sur ce projet. Vous sentez que ceci n'est encore qu'un projet, et que, quoique j'aie 100,000 hommes en Espagne, il est possible, par les circonstances qui peuvent survenir, ou que je marche directement et que tout soit fait dans quinze jours, ou que je marche plus lentement, et que cela soit le secret de plusieurs mois d'opérations. Répondez-moi catégoriquement. Si je vous nomme roi d'Espagne, l'agréez-vous ? Puis-je compter sur vous ? Comme il serait possible que votre courrier ne me trouvât plus à Paris et qu'alors il faudrait qu'il traversât l'Espagne au milieu de chances qu'on ne peut prévoir, répondez-moi seulement ces deux mots : « J'ai reçu votre lettre de tel jour, je réponds *oui*, » et alors je compterai que vous ferez ce que je voudrai, ou bien « *non*, » ce qui voudra dire que vous n'agréez pas ma proposition. Vous pourrez ensuite écrire une lettre où vous

développerez vos idées en détail sur ce que vous voulez, et vous l'adresserez, sous l'enveloppe de votre femme, à Paris ; si j'y suis, elle me la remettra, sinon elle vous la renverra (1). »

Selon toute vraisemblance, Napoléon se réservait, dans le cas où Louis eût accepté le trône d'Espagne, d'annexer ensuite la Hollande à l'empire. Il ne devait pas douter du consentement de son frère. Outre que sa santé très-ébranlée demandait un autre climat que celui de la Hollande, n'avait-il pas, à diverses reprises, exprimé le désir de quitter une couronne plus lourde que brillante ? La seule condition que Louis paraissait exiger était de sortir avec honneur de sa situation présente. Or n'était-il pas plus honorable de commander à onze millions d'hommes, dans un pays illustré par les souvenirs d'une des plus grandes monarchies de l'Europe, que de régner sur un peuple de dix-huit cent mille âmes, qui devait une gloire, encore récente, à l'industrie et à la liberté ? Mais il était dit que les deux frères ne sauraient jamais s'entendre. Louis comprenait l'honneur autrement que ne le comprenait Napoléon. Nous ne possédons pas la réponse de Louis. Nous savons seulement, par un passage de ses *Mémoires* (2), qu'au lieu de lui plaire cette offre le révolta. « Je ne suis pas un gouverneur de province, aurait-il dit. De quel droit pourrais-je aller demander un serment de fidélité à un autre peuple, si je ne restais pas fidèle à celui que j'ai prêté à la Hollande en montant sur le trône ? » On peut juger, par ces seuls mots, du reste de la réponse. C'étaient en somme des principes de conscience et de dignité que Louis opposait aux vues de son frère. Il n'avait assurément pas *la grande manière*, ni ces allures « mâles et majestueuses » que

(1) Napoléon à Louis, 27 mars 1808, p. 165.

(2) *Docum. histor.*, t. II, p. 293.

Napoléon eût voulu dans un roi, mais il concevait d'un point de vue plus élevé que ne le faisait l'empereur la dignité de la couronne. Il sentait que cette façon de faire passer un prince d'un pays à un autre comme un administrateur de province avilissait le rang royal. Il comprenait également que c'était se jouer de la conscience humaine que de trancher ainsi les liens qu'un serment réciproque avait établis entre un roi et une nation. Rien ne devait alors faire supposer que le peuple espagnol opposerait une résistance opiniâtre aux armes jusque-là victorieuses de Napoléon. Cette pensée ne put donc exercer aucune influence sur la réponse de Louis; mais, avec les sentiments de loyauté qui lui étaient naturels, il avait pu discerner ce qu'il y avait eu d'équivoque dans les affaires d'Espagne, et il lui répugnait sans doute de sanctionner par son acceptation l'œuvre de la violence et de la perfidie. Enfin il put croire que cette acceptation serait suivie de la réunion de la Hollande à la France, et qu'il était de son devoir de détourner ce malheur d'une nation qu'il avait mission de protéger. De quelque manière qu'on explique son refus, il est impossible de méconnaître que des sentiments d'honneur, de conscience et de véritable dignité furent les seuls qui l'animent, et ce refus doit lui être compté, comme un titre d'estime, par la postérité. Ajoutons qu'il y avait dans la lettre de Napoléon des mots dont il devait à juste titre se trouver offensé. S'il était vrai, comme l'écrivait l'empereur, que la Hollande ne pût sortir de ses ruines, et que, même avec la paix, il lui fût impossible de se soutenir, comment avait-il envoyé son frère régner sur ce pays, et n'était-ce pas se railler cruellement que d'avoir imposé de si lourds sacrifices à ce malheureux peuple en disant que ces épreuves, subies avec patience, préparaient dans l'avenir sa grandeur et sa prospérité? Cette espèce de condamnation prononcée d'avance sur la Hol-

lande eut un tout autre effet que celui qu'attendait Napoléon ; elle attacha Louis par un lien plus étroit à la nation qu'il avait adoptée, et, lui inspirant un plus vif désir de lutter pour son salut, sembla, au moins pour le moment, avoir relevé son courage.

Napoléon dut être mécontent d'un refus qui contrariait ses projets sur la Hollande ; peut-être le fut-il aussi des motifs dont Louis osa le justifier. A partir de ce moment, ses lettres offrent un ton d'aigreur qu'on ne saurait méconnaître. Elles devinrent aussi moins fréquentes, et ce ne fut qu'à la fin de l'année 1809, où eut lieu sa première rupture avec Louis, que la correspondance entre les deux frères recommença d'être active. Il est vrai que, pendant plus d'une année, les événements d'Espagne et ensuite la guerre avec l'Autriche attirèrent presque uniquement l'attention de Napoléon. La première lettre qu'il adressa à son frère après celle du 27 mars 1808 fut pour se plaindre de la contrebande qui se pratiquait en Hollande sur les frontières de l'empire. Il lui envoyait même la liste des individus qui se livraient à la fraude, comme pour l'avertir qu'il était résolu désormais à exercer sur son royaume une surveillance menaçante. « Je ne puis souffrir ce scandale plus longtemps, disait-il. Cela équivaut contre moi à un rassemblement de gens armés (1). » Quelques jours après, ils lui adressait un blâme, aussi violent qu'injuste, au sujet d'une innovation du genre de celles qui avaient déjà soulevé ses réprimandes : il lui reprochait d'avoir créé des princes. « Vous pouvez, quand vous instituerez une noblesse, faire des comtes, des barons, des marquis ou des ducs, quoique je pense que cela soit fort inutile en Hollande, si ces

(1) Napoléon à Louis, 25 avril 1808, p. 171.

titres n'y existaient pas autrefois ; mais vous ne pouvez pas créer un prince. Ce droit est inhérent à la dignité impériale. Mes institutions ne sont point faites pour être tournées en dérision. Si vous persistez dans votre idée, je désavouerais publiquement ces innovations monstrueuses. Vous avez créé des maréchaux qui n'ont pas fait ce qu'ont fait mes généraux de brigade. Pour Dieu ! ne vous rendez pas par trop ridicule (1). » Or non-seulement le fait se trouvait entièrement faux, mais l'idée n'en était jamais venue à l'esprit du roi (2). Napoléon avait écrit sur un simple bruit colporté par les journaux de Paris. Quelle était l'origine de ce bruit ? On ne peut, à cet égard, former que des conjectures. Déjà, à diverses reprises, Louis s'était plaint des nouvelles inexactes qu'on répandait sur son compte et qui ne servaient qu'à aigrir son frère contre lui. Depuis cette époque, les assertions malveillantes, les exagérations, les mensonges ne cessèrent, dans l'entourage de l'empereur comme dans le public, de discréditer la Hollande et son gouvernement. On eût dit que, devinant les projets de Napoléon, chacun en France, empressé à lui complaire, se fût donné le mot pour lui fournir une occasion de rupture.

On ne peut affirmer d'une manière absolue que Napoléon, au début des affaires d'Espagne, eût résolu d'annexer la Hollande à l'empire, ni qu'après le refus opposé par son frère à la lettre du 27 mars, il eût persisté dans cette résolution. Mais, en fait, il semblait de plus en plus se diriger dans cette voie. Déjà, le 31 octobre 1807, il avait exigé l'introduction en Hollande du Code Napoléon, sans consentir aux modifications que Louis voulait y apporter afin de l'approprier aux mœurs

(1) Napoléon à Louis, 6 mai 1808, p. 172.

(2) Louis à Napoléon, 14 mai 1808, p. 173.

et aux coutumes du pays (1). Le 11 novembre de la même année, il s'était fait céder le port et la ville de Flessingue, possession, à la vérité, que des traités antérieurs à l'avènement du roi rendaient indivise entre la Hollande et la France (2). Au mois d'août 1808, il alla plus loin; il voulut le Brabant et la Zélande, et chargea son nouvel ambassadeur en Hollande, M. de la Rochefoucauld, de s'enquérir officieusement si le roi serait disposé, moyennant certaines indemnités, à céder ces deux provinces. Au lieu de répondre par un refus aux ouvertures de M. de la Rochefoucauld, Louis en fit l'objet d'une lettre adressée à l'empereur. Il lui écrivit que ces provinces faisaient une partie trop essentielle de son royaume pour qu'il se crût autorisé à les abandonner; que, si la Hollande était envahie par l'ennemi, il pourrait en sacrifier une portion pour sauver le tout; qu'hormis ce cas d'absolue nécessité, il jugeait impossible d'adhérer à une proposition qui était contraire à ses devoirs et passait ses pouvoirs; que néanmoins, si la France avait à cette cession un intérêt majeur, il consentait à consulter le pays; qu'il avait juré, en montant sur le trône, de maintenir l'intégrité du territoire, et qu'en violant un serment aussi sacré il deviendrait odieux à la nation (3). Napoléon était évidemment fatigué de voir son frère opposer sans cesse aux desseins de sa politique l'intérêt de la Hollande ou des maximes d'équité. « Il était inutile, lui répondit-il, de me faire un étalage de principes. Le sieur la Rochefoucauld n'a eu ordre que de sonder le terrain. Puisque cet échange ne vous

(1) Napoléon à Louis, 31 octobre et 13 novembre 1807, p. 142, 143. — Louis à Napoléon, 9 novembre 1807, p. 143.

(2) Voy. le traité de cession dans le t. II des *Docum. histor.*, p. 128-133.

(3) Louis à Napoléon, 11 août 1808, p. 178.

plaît pas, il n'y faut plus penser; c'est une affaire finie (1). »

Le nouvel ambassadeur, M. de la Rochefoucauld, était arrivé en Hollande dans le courant du mois d'avril, pourvu régulièrement de ses lettres de créance (2). En voyant se réaliser un vœu qu'il exprimait depuis deux ans, Louis avait cru un moment à de meilleurs sentiments de la part de l'empereur. Il avait été promptement désabusé. Le choix seul de l'ambassadeur eût pu lui donner à réfléchir. M. de la Rochefoucauld était marié à une proche parente de l'impératrice, mère de la reine; cette alliance le rendait nécessairement peu favorable à Louis. Par les manières hautaines, le ton presque irrespectueux que, dès le début, il affecta devant le roi, il montra ce qu'on devait attendre de ses dispositions. Bientôt Louis ne put douter que, sous le titre apparent d'ambassadeur, M. de la Rochefoucauld n'eût été; en réalité, placé près de lui pour surveiller sa conduite. Il est même permis de conjecturer que ce ministre n'avait pas seulement une mission de surveillance; car il semblait prendre à tâche de miner l'autorité du roi par d'insidieux discours, laissait croire à l'existence de projets contraires à l'indépendance de la Hollande, menaçait constamment d'ordres secrets dont il était muni et desquels il n'usait pas, disait-il, par pure condescendance (3). Louis, malgré la défiance qu'avaient dû lui inspirer des événements antérieurs, ne pouvait supposer que de tels procédés fussent conformes aux intentions de son frère. Une note inconvenante que, dans le courant de septembre, M. de la Rochefoucauld adressa au sujet du blocus, et dans laquelle il somrait en quelque sorte le roi de

(1) Napoléon à Louis, 17 août 1808, p. 179, 180.

(2) Louis à Napoléon, 24 avril 1808, p. 171.

(3) Louis à Napoléon, 25 septembre 1808, p. 185, à 187.

rendre compte de sa conduite (1), détermina celui-ci à sortir de la réserve que, par prudence, il avait gardée jusqu'alors. Il se plaignit de ne point rencontrer chez M. de la Rochefoucauld les égards auxquels il avait droit, et insinua à l'empereur de rappeler son ministre (2). « J'ai changé Dupont-Chaumont sur votre demande, répondit Napoléon. Je ne puis changer le sieur La Rochefoucauld. Je n'ai pas d'Anglais à mon service, et un Anglais pourrait seul être bien accueilli en Hollande (3). » L'empereur ne se contenta pas de donner, par cette réponse, pleine raison à son ambassadeur. Le 16 septembre, il rendait un décret par lequel il prohibait l'importation de toute denrée coloniale qui viendrait de la Hollande, et fermait ainsi la France aux Hollandais (4).

Louis n'avait point encore reçu de réponse à la lettre où il se plaignait de M. de la Rochefoucauld, quand il eut connaissance de ce décret; il en fut instruit, non par l'amiral Ver Huell, son ambassadeur à Paris, ni même par M. de la Rochefoucauld, mais par le bruit public et les lamentations du pays (5). En usant de cet inconcevable procédé, Napoléon montrait bien qu'il était résolu à ne plus observer aucun ménagement à l'é-

(1) Il s'agissait de l'entrée au Texel d'un bâtiment portant pavillon américain et disant venir de la Chine. M. de la Rochefoucauld devait savoir que ce bâtiment n'avait été reçu que sur l'assurance donnée par l'équipage qu'il n'avait eu aucun contact avec l'ennemi; qu'on allait d'ailleurs le traduire en jugement, et que, si cette assertion était reconnue inexacte, il serait renvoyé et sa cargaison vendue au profit du trésor. Le ton de cette note était d'autant plus déplacé que, peu auparavant, l'ambassadeur de France avait publiquement déclaré que les mesures du blocus s'exécutaient avec vigueur. Tout récemment même, deux bâtiments avaient été renvoyés sur le seul soupçon qu'ils avaient été visités par des croiseurs anglais.

(2) Louis à Napoléon, 25 septembre 1808, p. 187.

(3) Napoléon à Louis, 12 octobre 1808, p. 189.

(4) *Docum. histor.*, t. II, p. 309.

(5) Louis à Napoléon, 28 septembre, 1808, p. 188.

gard de son frère. Louis osa lui écrire que tant de souffrances imposées à la Hollande, loin de l'attacher à la France, ne faisaient qu'y gagner des partisans aux Anglais. « V. M. peut être persuadée d'une chose, c'est que plus mon gouvernement perd la confiance et le crédit, plus les regards se tournent vers l'Amérique et même vers l'Angleterre. Comme au temps des persécutions protestantes, on verra aujourd'hui les négociants et tout ce qui vaut quelque chose désertir le pays (1). » Sans prendre garde à ces justes observations, Napoléon répliqua que ce décret était mérité; qu'aucune des lois du blocus n'était exécutée; que plus de cent bâtiments passaient par mois de Hollande en Angleterre, et que tous les jours des particuliers en revenaient (2). Pour faire preuve de bon vouloir, Louis rendit de son côté un arrêté qui prescrivait de nouvelles rigueurs contre la fraude (3). L'empereur suspendit son décret. Mais à peine Louis l'avait-il remercié de ce relâchement de sévérité, qu'il apprenait que cette suspension était révoquée (4). Le décret du 16 septembre fut même aggravé dans ses effets. On ferma à la Hollande non-seulement le territoire de l'empire, mais les parties de l'Allemagne occupées par les troupes françaises (5), en sorte que ce malheureux pays, déjà bloqué par mer, se vit en outre bloqué sur le continent.

Vainement Louis multipliait-il les ordres dans son royaume et rendait-il arrêté sur arrêté (6) pour satisfaire aux exigences de l'empereur. Alors même qu'insensible aux souffrances de la

(1) Louis à Napoléon, 28 septembre 1808, p. 188.

(2) Napoléon à Louis, 12 octobre 1808, p. 189.

(3) *Docum. histor.*, t. II, p. 310, 311.

(4) Louis à Napoléon, 16 décembre 1808, p. 190.

(5) Ceci résulte d'une lettre écrite par Louis, vers la fin de 1808, à l'amiral Ver Huell.

(6) *Voy. Docum. histor.*, t. II, p. 310, 311; 414-418; et t. III, p. 55-62.

population, il eût apporté une vigueur entière et persévérante à l'exécution du blocus, il n'eût réussi qu'à demi. Privé de la plus grande partie de ses troupes que Napoléon persistait à garder en Allemagne, il ne disposait que de moyens de police insuffisants (1); d'un autre côté, ainsi que nous l'avons dit, dans un pays disposé géographiquement comme l'était la Hollande et dont les habitants, vivant de pêche et de commerce, se sentaient poussés par la nécessité à enfreindre les règlements, la contrebande devenait inévitable. « Empêchez donc la peau de transpirer, » disait Louis à cette occasion (2). Les tribunaux, les ministres mêmes du royaume se faisaient les complices de ces infractions (3). Pour peu qu'à l'exemple de la France Louis apportât à ses arrêtés quelque atténuation provisoire et délivrât des licences particulières à certains bâtiments, on abusait de sa tolérance pour en étendre les effets au delà de ses intentions. En outre, des tiraillements répétés, voire des dissentiments entre les autorités locales, nuisaient à l'exécution de ses ordres. L'unité d'administration qu'en 1795 on avait voulu substituer à l'ancien fédéralisme et que Louis, après le directoire et le grand-pensionnaire, s'était à son tour efforcé d'introduire, était loin d'être complète (4). « On n'est pas roi, quand on ne sait pas se faire obéir chez soi, » écrivait Napoléon (5). Mais lui-même, avec sa toute-puissance, ne savait

(1) Louis à Napoléon, 20 août 1808, p. 180.

(2) *Docum. histor.*, t. I, p. 273.

(3) Ce fait ressort de certaines lettres adressées par Louis à ses ministres.

(4) En septembre 1804, M. Gogel, ministre des finances en Hollande, écrivait : « Il est certain que l'ordre de choses actuel ne peut durer, qu'il s'écroulera de lui-même, ne serait-ce que par le choc des pouvoirs respectifs. Les refus d'obéissance des administrations départementales se multiplient de jour en jour... Rien ne marche qu'en se heurtant. » (*Archives nationales.*)

(5) Napoléon à Louis, 29 septembre 1807, p. 128.

obtenir dans ses propres États les rigueurs qu'il exigeait de son frère. La fraude se pratiquait, non-seulement en France, mais dans l'entourage de l'empereur. Tandis que Louis refusait tout passeport aux voyageurs qui eussent voulu sortir de la Hollande par mer, les ministres de Napoléon délivraient des permis pour aller de Rotterdam en Angleterre (1). Il y a plus : les consuls français en Hollande, vendant leur complaisance, ne craignaient pas de donner des certificats d'origine hollandaise à des marchandises anglaises destinées pour la France et l'Italie (2). On devine ce que le roi devait ressentir d'amertume en voyant méconnu le zèle qu'au détriment de la Hollande il mettait à l'exécution du blocus, pendant qu'il supportait la faute d'infractions commises par les agents mêmes de l'empereur. A plusieurs reprises, il avertit son frère de ces manœuvres. Une fois, il lui signalait l'arrivée en Angleterre de divers bâtiments venant de la Charente, de la Rochelle et d'Anvers, et chargés d'une telle quantité d'eaux-de-vie, que le prix en avait baissé tout d'un coup, sur le marché de Londres, d'un chiffre considérable (3). Une autre fois, il lui faisait parvenir par l'amiral Ver Huell un certain nombre de passeports, signés en blanc et d'avance, qui servaient à l'introduction de marchandises anglaises expédiées de Hambourg en Hollande (4). « Tôt ou tard, écrivait-il, V. M. saura la vérité; elle sera convaincue que l'on n'a tant crié contre les peccadilles de la Hollande que pour détourner l'attention, et cacher des fautes bien autrement considérables et essentielles. Si le

(1) Louis à Napoléon, 30 septembre 1807, p. 129. — Napoléon à Louis, 6 octobre 1807, p. 130.

(2) Napoléon à M. de Champagny, 9 octobre 1807, p. 130, note 2.

(3) Louis à Napoléon, 9 novembre 1807, p. 143.

(4) Louis à Napoléon, 16 décembre 1808, p. 190, 191.

« système du blocus reçoit des atteintes graves, ce n'est point en Hollande, mais ailleurs. » C'était dans une lettre datée du 16 décembre 1808, que Louis tenait ce langage. Il l'avait écrite au moment où il venait d'apprendre que le décret du 16 septembre était non-seulement rétabli, mais aggravé dans ses dispositions, et il exprimait la douloureuse surprise que lui causait ce renouvellement de rigueur. Dans l'espoir de ramener l'empereur à des idées plus clémentes, il lui adressa une autre lettre par l'entremise de sa mère (1). On ne possède point cette seconde lettre; mais le choix de l'intermédiaire semble indiquer, de la part de Louis, une hardiesse de protestations qu'il n'eût osé faire directement. Cette démarche fut inutile. Napoléon demeura inexorable et ne rapporta son décret que vers le milieu de l'année suivante.

A considérer les procédés impitoyables dont Napoléon usait envers son frère au sujet du blocus, on eût dit qu'il le jugeait engagé, par le seul fait d'avoir refusé de quitter la Hollande, à supporter sans murmure les plus durs sacrifices. On pourrait même croire qu'il avait le secret dessein de le pousser à bout et de l'amener à reconnaître de lui-même l'impossibilité de garder sa couronne. Les exigences, non moins tyranniques, dont il l'accablait en même temps au point de vue militaire, jointes à certaines particularités de sa conduite envers lui pendant la guerre d'Autriche, portent aux mêmes réflexions: Depuis qu'il lui avait ordonné de réorganiser sa marine, il ne cessait de le stimuler sur cet article, lui demandant maintes fois où en étaient ses escadres du Texel et de la Meuse (2). Il ne se montrait pas moins pressant à l'endroit de ses autres

(1) Louis fait allusion à cette lettre dans celle du 16 décembre 1808.

(2) Napoléon à Louis, 15 mai et 21 juin 1808, p. 174, 177.

troupes. Il est vrai qu'au mois de mai il lui renvoya quelques-uns des régiments hollandais qui se trouvaient en Allemagne ; mais tout aussitôt il lui prescrivait de diriger 1,000 hommes sur les lignes françaises de l'Escaut (1), et, au mois d'août, lui ordonnait d'en expédier 3,000 autres sur l'Espagne (2). A peine cette brigade de 3,000 hommes avait-elle quitté la Hollande, que Louis recevait l'ordre de préparer de nouveaux armements. « Il est de mon devoir comme du vôtre, lui mandait Napoléon, de supposer que la guerre générale aura lieu au printemps ; il faut donc préparer vos troupes, les mettre sur un bon pied, et vous tenir en mesure d'être utile (3). » Louis répondit qu'il verrait avec la plus vive peine la guerre continentale. Faisant allusion au récent échec du général Dupont qui s'était laissé prendre avec 14,000 hommes par les Espagnols : « Je supplie V. M., écrivait-il, de me permettre de lui dire que les nouvelles d'Espagne ont produit dans toute l'Allemagne un effet extraordinaire, et qu'il ne faudrait qu'une étincelle pour produire un embrasement qui serait d'autant plus funeste qu'il naîtrait du désespoir. On souffre partout cruellement ; et, si l'idée de la paix, et j'ajoute, d'une paix prochaine, ne soutenait les esprits, je suis certain que les choses seraient poussées à leur comble. Que V. M. me pardonne ma hardiesse ; les choses sont poussées trop à l'extrême : une paix seule et la perspective du repos et de quelque bien-être, après une guerre si longue, pourraient assurer et consolider le nouveau système politique de l'Europe (4). »

(1) Napoléon à Louis, 16 mars et 15 mai 1808, p. 163, 174. — Louis à Napoléon, 20 et 21 mai 1808, p. 175, 176.

(2) Napoléon à Louis, 17 août 1808, p. 179.

(3) Napoléon à Louis, 29 août 1808, p. 181.

(4) Louis à Napoléon, 4 septembre 1808, p. 182, 183.

Ce n'étaient assurément pas les avis du roi de Hollande qui devaient arrêter Napoléon sur la pente fatale où il était entraîné. Un moment Louis espéra que de l'entrevue qui eut lieu à Erfurth, entre les souverains de France et de Russie, sortirait cette paix si nécessaire à l'Europe (1). Mais la lettre collective que les deux empereurs adressèrent dans cette intention au roi d'Angleterre ne produisit point de résultat. Les choses restèrent ce qu'elles étaient, aggravées de la perspective d'une guerre prochaine sur le continent. Cette perspective devint bientôt une certitude. Dès le mois de février 1809, Napoléon demandait à son frère l'état de ses troupes, afin que, dans les arrangements généraux qu'allait nécessiter la guerre probable avec l'Autriche, il pût juger de ce que la Hollande aurait à craindre d'un débarquement d'une armée anglaise à la saison d'été, et de ses moyens pour le repousser (2). Le calcul était aisé. Réduites, par nécessité d'économie, depuis la paix de Tilsitt, les troupes de Louis comptaient environ 25,000 hommes, dont 12,000 se trouvaient en Allemagne et 3,000 en Espagne; il ne restait en Hollande que 3,000 hommes de la garde du roi, plus 6,000 hommes qui, pour la moitié, étaient aux hôpitaux (3). En adressant, le 26 février, ces renseignements à l'empereur, Louis le priait de lui renvoyer ses troupes, tout au moins celles d'Allemagne, disant que la Hollande, aussi peu défendue, se trouvait fort exposée, et qu'il était de toute impossibilité d'augmenter les armements. « Je reçois votre lettre du 26 février,

(1) Louis à Napoléon, 25 septembre 1808, p. 184. Napoléon, arrivé le 27 septembre à Erfurth, peu d'heures avant l'empereur Alexandre, en repartit le 18 octobre suivant pour retourner à Saint-Cloud.

(2) Napoléon à Louis, 21, 22 février 1809, p. 193, 194.

(3) Louis à Napoléon, 26 février 1809, p. 194.

répondit Napoléon. Pourvoyez à la défense de la Hollande, et organisez au moins 20,000 hommes présents sous les armes, sans compter ce que vous avez en Allemagne et en Espagne, afin de mettre votre pays à l'abri de toute incursion, car la guerre est imminente. Toutes mes troupes sont employées, et vous serez sûrement attaqué au mois de juin ou de septembre (1). » Cette réponse était claire; elle apprenait à Louis qu'en cas d'attaque il n'obtiendrait probablement nul secours de l'empereur, ni même le retour des troupes qui se trouvaient hors du royaume. Louis insista; il déclara que, dans l'état actuel de ses forces, il ne pouvait garantir ni le Helder, ni Helvoët, ni l'île de Walcheren, qu'il ne pouvait pas même préserver Amsterdam, la défense de cette ville demandant seule 8,000 hommes; que sans doute l'empereur lui dirait de fournir 20,000 hommes de plus; mais qu'il avait fait tout ce qu'il était humainement possible de faire, et que, quel que fût l'événement, il n'aurait rien à se reprocher (2). Napoléon ne se laissa pas toucher davantage par ces observations; et, le 12 avril, annonçant à son frère que la guerre était déclarée et que les Autrichiens avaient passé l'Inn, il lui ordonnait, sans autre commentaire, de lever des hommes et d'organiser ses gardes nationales et ses troupes pour se défendre. « Il y a longtemps, ajoutait-il, que je ne cesse de vous dire cela; il ne sera plus temps, s'il vous arrive des malheurs (3). »

(1) Napoléon à Louis, 11 mars 1809, p. 195.

(2) Louis à Napoléon, 4 avril 1809, p. 198. — Le 29 mars de cette année, Louis avait dû ouvrir un nouvel emprunt de six millions de florins pour la réparation des digues. Une portion de la Hollande avait été inondée au mois de janvier. *Docum. histor.*, t. III, p. 7-17; 46, 51.

(3) Napoléon à Louis, 12 avril 1809, p. 198.

En apprenant les premières victoires de Napoléon (1), Louis sentit diminuer les inquiétudes qu'il avait conçues pour la sûreté de son royaume (2). Il eut un autre soulagement. Le 4 juin, Napoléon rapportait enfin son décret du 16 septembre 1808 (3). A quoi attribuer ce retour de bienveillance? Était-ce que, persistant à garder les troupes de son frère et le contraignant à de nouveaux armements, il voulût du moins lui offrir quelque consolation? On serait plutôt porté à supposer qu'il voulut lui donner le change sur ses véritables sentiments, et cacher des intentions qu'il ne jugeait pas opportun de révéler encore. Car à peine Louis l'avait-il remercié de ce mouvement de clémence, que paraissait dans les journaux de Paris (4) une diatribe des plus violentes contre la Hollande, et qu'il était difficile de ne pas croire inspirée par le gouvernement français (5). Dans cet écrit, on ne se contentait pas de dire que les Hollandais gagnaient des sommes immenses par la contrebande; on les accusait de répandre à plaisir les nouvelles les plus défavorables à la bravoure et à la puissance des armées françaises, « d'empoisonner le continent

(1) Bataille d'Eckmühl, 22 avril 1809.

(2) Louis à Napoléon, 6 mai 1809, p. 199.

(3) Louis à Napoléon, 16 juin 1809, p. 201.

(4) Notamment dans le *Publiciste* du 19 juin 1809. Voir les extraits que nous en donnons, p. 201, note 3.

(5) Il est superflu de rappeler que Napoléon fit souvent insérer dans les journaux des notes qui servaient sa politique. En ce qui concerne la Hollande, voici ce que, le 12 février 1809, il écrivait à Fouché, ministre de la police : « Faites mettre dans les journaux que le roi de Hollande a résolu de ne plus nommer de maréchaux, vu qu'une puissance qui n'a pas un état militaire d'au moins 80,000 hommes ne peut en avoir; qu'aussi voyons-nous qu'en Saxe, en Bavière, l'usage n'admet pas de maréchaux; que la France, qui a un état militaire si considérable, n'en a que quatorze et de fait n'en compte que neuf, etc. » *Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XVIII, n° 14771. — Cf. une autre lettre de Napoléon à Fouché du 31 décembre 1808, *ibid.*, n° 14631.

de tous les mensonges soufflés par le cabinet anglais ; » on disait enfin que tout ce que le délire et la haine contre la France pouvaient engendrer de dispositions malveillantes et calomnieuses semblait avoir établi son séjour dans le pays. « Dois-je être réduit au désespoir, contrarié et tracassé sans cesse ? » écrivait le malheureux roi, en demandant à son frère de punir les auteurs de cette diatribe (1). « Vous vous plaignez d'un article de journal, répondit Napoléon ; c'est la France qui a sujet de se plaindre du mauvais esprit qui règne chez vous. Toute la correspondance de l'Angleterre avec le continent se fait par la Hollande. Il est possible que ce ne soit pas de votre faute ; il n'en est pas moins vrai que la Hollande est une province anglaise (2). » Il lui enjoignait en même temps de rapporter sur-le-champ un récent arrêté qui ouvrait pour un mois l'entrée des ports du royaume aux vaisseaux américains, ajoutant qu'à la première nouvelle de cet arrêté il avait été tenté de rappeler son ambassadeur et de soumettre la Hollande à toutes les rigueurs du blocus dont était frappée l'Angleterre (3). Louis rapporta son arrêté, quoique ce fût, déclarait-il, une mesure écrasante pour le pays (4). Il apprit bientôt que Napoléon, renouvelant les prohibitions dont il avait, le 4 juin, délivré la Hollande, venait encore une fois de lui fermer le continent (5).

(1) Louis à Napoléon, 1^{er} juillet 1809, p. 202.

(2) Napoléon à Louis, 17 juillet 1809, p. 204.

(3) Napoléon à Louis, 17 juillet 1809, p. 204.

(4) Louis à Napoléon, 28 juillet 1809, p. 205.

(5) Nous ne connaissons pas de décret où ait été rapporté celui du 4 juin. Napoléon dut renouveler ces prohibitions par simple mesure administrative. Quant au fait en lui-même, il résulte d'une lettre de Napoléon au duc de Cadore, octobre-novembre 1809, de deux autres lettres de Napoléon au roi Louis, 21 décembre 1809 et 12 mai 1810, et d'une lettre de Louis à Napoléon, 17 décembre 1809. Il est difficile de préciser la date à laquelle Napoléon ferma de nouveau le continent à la

Pendant que ces lettres s'échangeaient entre les deux frères, Napoléon gagnait sur les Autrichiens la bataille décisive de Wagram (1). Louis se flatta encore de l'espoir d'une paix qui, donnant enfin le repos à l'Europe, apporterait un terme aux maux de la Hollande et aux siens. Mais des événements étaient proches qui devaient y mettre le comble. Dans les derniers jours de juillet, les Anglais, voyant l'empereur occupé tout à la fois en Autriche et en Espagne et la Hollande dégarnie, débarquèrent, au nombre de 40,000 hommes, sur le littoral hollandais, et prirent possession de la Zélande au nom de Guillaume VII, prince d'Orange (2). C'était là ce qu'attendait sans doute Napoléon en n'envoyant point de secours à son frère et en retenant ses troupes. Anglaise par son esprit, au dire des gazettes et de Napoléon qui en était le secret inspirateur, la Hollande allait le devenir en fait par la conquête, si la France ne se hâtait d'intervenir. Cette facile invasion des Anglais, en attestant à toute l'Europe la faiblesse du roi, légitimait par avance les événements qui allaient bientôt s'accomplir (3).

Hollande; mais ce dut être, au plus tard, à la fin d'octobre ou au commencement de novembre. (Voy. ces différentes lettres dans nos documents.)

(1) 5 et 6 juillet 1810.

(2) Louis à Napoléon, 2 et 5 août 1809, p. 205, 206.

(3) Voy. la lettre de Napoléon au duc de Cadore que nous reproduisons ci-après. Louis raconte dans ses *Mémoires* que l'empereur aurait dit tout haut, à son quartier général de Schoenbrun, lorsqu'il eut conclu la paix avec l'Autriche : « Ici tout est fini ; il nous faut maintenant marcher contre l'Espagne et surtout contre la Hollande. » (*Docum. histor.*, t. III, p. 172.)

IV.

DE LA BATAILLE DE WAGRAM AU DÉMEMBREMENT DE LA HOLLANDE.

(Juillet 1809 — Mars 1810.)

Le port et la ville de Flessingue, situés dans l'île de Walcheren, sur l'une des bouches de l'Escaut, et cédés à la France par le traité du 11 novembre 1807, faisaient partie des pays occupés par les Anglais. Bien que la perte de cette place importante fût un échec pour les armes françaises, il est difficile de croire que Napoléon n'avait pas désiré secrètement une expédition qui favorisait l'exécution de ses vues sur la Hollande. Peut-être, à la vérité, supposait-il que les Anglais se porteraient sur d'autres points du littoral et n'oseraient attaquer une place défendue par des Français. Mais alors même qu'on se refuserait à penser qu'il eût souhaité cet événement, il faudrait, pour le moins, l'accuser d'imprévoyance, ce qui est également difficile à admettre, quand on songe à l'habituelle prudence qu'il portait dans ses opérations militaires. Tandis que, partant en 1806 pour la campagne de Prusse, il avait pris des mesures d'une étonnante habileté pour sauvegarder, avec la Hollande, les frontières de son empire (1), il partait en 1809 pour la campagne d'Autriche, abandonnant la Hollande à elle-même et ne laissant pas même d'instructions pour défendre de ce côté les frontières de la France (2). A diverses reprises, pendant le cours de la cam-

(1) Voy. lettre de Napoléon à Louis, 30 septembre 1806, et notes, p. 42-46.

(2) Voy. dans la *Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XIX, les lettres de l'empereur aux mi-

pagne, ses ministres et Louis lui-même (1) l'avertirent de l'insuffisance des moyens qui protégeaient Flessingue, Anvers et toute la ligne de l'Escaut. Napoléon ne répondit rien d'abord à ces avis, et, quand enfin il se décida à envoyer des ordres, ils arrivèrent trop tard. Au surplus, malgré ses vives réprimandes à ses ministres, qu'il accusait, dans cette occurrence, d'être restés oisifs en présence de l'ennemi et d'attendre que les Anglais vinssent les surprendre « au lit, » la prise de Flessingue semblait peu le préoccuper. Il savait qu'il était impossible à des troupes de se tenir longtemps, l'hiver surtout, dans ces parages insalubres, et que l'ennemi s'en éloignerait de lui-même sous peine de périr par les fièvres (2). Ce fut ce qui arriva : au mois de septembre, les Anglais éva-

nistres de la guerre et de la marine, à l'archichancelier, au maréchal Kellerman, etc..., du 6 au 13 août 1809 (n^{os} 15619 à 15650). Voici notamment ce que l'empereur écrivait de Schoenbrun le 10 août au ministre de la guerre : « Je ne conçois pas ce que vous faites à Paris. Vous attendez sans doute que les Anglais viennent vous prendre dans votre lit. Quand 25,000 Anglais attaquent nos chantiers et menacent nos provinces, le ministère reste dans l'inaction ! Quel inconvénient y a-t-il à lever 60,000 gardes nationales ? Quel inconvénient y a-t-il à envoyer le prince de Ponte-Corvo prendre le commandement ? Les événements changent à chaque instant ; il est impossible que je donne des ordres qui n'arrivent que quinze jours après. » La négligence de Napoléon à l'endroit de la Hollande est d'autant plus remarquable qu'il avait donné au roi de Westphalie des ordres précis, en même temps que des forces suffisantes, pour garder, non-seulement son royaume, mais Hambourg et l'embouchure du Weser, et s'opposer de ce côté à un débarquement des Anglais. Lettres au roi de Westphalie des 9 et 19 avril 1809, *Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XVIII, n^{os} 15042 et 15142.

(1) Louis à Napoléon, 18 mai, 2 août 1809, p. 199, 200, 205.

(2) « Avant six semaines, des 15,000 Anglais qui sont dans l'île de Walcheren, il n'en restera pas 1,500 ; le reste sera aux hôpitaux... En supposant qu'ils prissent Flessingue, ils ne le garderaient pas longtemps... Ils ne défendront pas l'île de Walcheren... S'il leur faut 20,000 hommes pour la garder, ils en prondront 10,000 par les fièvres, et on la leur reprendra quand on voudra... » Lettre à Fouché, 16 août 1809. *Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XIX, n^o 15666. — « La présente expédition des Anglais ne peut avoir aucun résultat. L'île de Walcheren a pour défense la fièvre et le mauvais air... » Lettre du 18 août au ministre de la guerre. *Ibid.*, n^o 15678.

cuaient la Zélande (1) pour se concentrer dans l'île de Walcheren, que, le 24 décembre, ils évacuaient également (2). Toutefois, pour accélérer leur retraite, en apparence du moins, l'empereur avait dirigé sur la Zélande une armée commandée par le prince de Ponte-Corvo, que remplaça peu après (3) le duc d'Istrie. Inutile de dire que la solde de cette armée était aux charges de la Hollande (4). Quant à Louis, il n'était point demeuré simple spectateur du péril. Aux premières approches de l'ennemi, il avait dégarni son royaume de tout ce qu'il possédait de troupes pour se porter vers l'Escaut et préserver Anvers; il avait, d'après l'invitation expresse des ministres de l'empereur, pris le commandement en chef des forces françaises établies sur cette ligne, et déployé, quoique peu valide, une activité digne d'éloges (5). Il ne tarda pas à recevoir le prix de son zèle et de son désintéressement. Non-seulement Napoléon lui enleva brusquement et sans motifs légitimes le commandement qu'il tenait de la décision des ministres, pour le transférer au prince de Ponte-Corvo; mais,

(1) Louis à Napoléon, 8 septembre 1809, p. 215.

(2) *Docum. histor.*, t. III, p. 149.

(3) Par décret du 11 septembre 1809.

(4) Le 14 septembre Napoléon écrivait au ministre de la guerre : « Toutes les troupes françaises qui iront en Hollande seront payées et soldées par la Hollande. Si les Hollandais avaient 40,000 hommes, comme ils le doivent, et que le roi, par une économie mal entendue, n'eût pas licencié une partie de son armée, ils n'auraient pas besoin de mon secours. » *Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XIX, n° 15809.

(5) Voy. lettres de Louis à Napoléon, 9 août et 6 septembre 1809, p. 206-209, 213-215. Le sénat, dans une adresse qu'il présentait à l'empereur, disait à cette occasion : « La nation hollandaise, dont le territoire est attaqué, lève avec fierté ses antiques bannières qui rappellent tant de hauts faits des valeureux bataves; et celui de vos augustes frères qui règne sur eux est à leur tête. » *Docum. histor.*, t. III, p. 134. En retirant sans motifs valables à son frère un commandement dont il s'était parfaitement acquitté, pour le transmettre à Bernadotte, Napoléon montrait clairement que cette importance donnée à Louis contrariait ses vues.

exagérant ou dénaturant par ses assertions la portée des événements, il prétendit en faire retomber la faute tout entière sur son frère. « Si vous aviez aujourd'hui l'armée que par économie vous avez réduite, lui écrivait-il dans le courant du mois d'août, votre pays ne serait pas envahi. L'économie d'un roi n'est pas celle d'un prieur de couvent. Les Anglais vous feront plus de mal en un mois que ne vous aurait coûté votre armée. Par nos conventions, la Hollande doit avoir 40,000 hommes sur pied (1). Pouvez-vous vous appeler une puissance? Vous avez, par des mesures fausses et petites, perdu la Hollande (2). » Il joignit à ces reproches les allégations injurieuses; revenant avec violence sur le passé, il taxa son frère de fausseté et d'hypocrisie, l'accusa de contrarier à dessein sa politique, de calomnier sa gloire, de montrer les sentiments d'un prince d'Orange, de trahir enfin la cause de la France. « Sire, je vous en prie, répliquait Louis avec douceur, ne déshonorez ni n'humiliez votre frère. Puis-je n'être pas profondément blessé, si V. M. pense ce qu'elle m'écrit? Les noms de calomniateur, d'hypocrite, sont-ils faits pour moi? Celui qui défend par devoir et par inclination une bonne et petite nation, cherche-t-il et peut-il chercher à calomnier la gloire de V. M.? Que serions-nous sans elle? de petits et pauvres gentilshommes inconnus. Non, Sire, vous ne pensez pas cela; mais vous vous faites tort à vous-même : en me minant en Hollande, en me traitant comme si j'étais un traître, vous déshonorez votre famille, les rois de votre dynastie, votre nom, et il en tombe plus que vous ne le croyez sur V. M. même (3). »

(1) Ce chiffre de 40,000 hommes est un chiffre imaginé par Napoléon. Il ne se trouve dans aucune des conventions qui eurent lieu entre la France et la Hollande.

(2) Napoléon à Louis, 12 et 13 août 1809, p. 209, 210.

(3) Louis à Napoléon, 6 septembre 1809, p. 215.

A ces reproches, à ces injures succédèrent des actes non moins significatifs. Au mois d'octobre, l'empereur demandait, par l'entremise de M. de la Rochefoucauld, que le gouvernement hollandais envoyât 16,000 hommes renforcer les troupes françaises chargées de reprendre l'île de Walcheren (1). Les régiments que le roi avait en Allemagne venant enfin de lui être restitués (2), cette demande ou plutôt cet ordre n'avait en apparence rien que de légitime. Mais, sur 31,000 hommes qui composaient alors l'effectif de l'armée hollandaise, on ne comptait que 20,000 hommes présents, dont 3,000 en Espagne. Le renfort que demandait l'empereur représentait donc, à 1,000 hommes près, toute la force militaire dont disposait la Hollande. En concentrant cette force en Zélande, sous les ordres du duc d'Istrie, on laissait tout le royaume désarmé. Telle était sans nul doute l'intention de Napoléon, qui dès lors pouvait, au besoin, mettre en un moment la main sur le pays (3). En même temps qu'il transmettait cette injonction au gouvernement hollandais, il annonçait que, si la contrebande n'était pas réprimée à l'instant par des mesures efficaces, il ferait occuper les passes par ses troupes et enverrait des colonnes mobiles saisir les marchandises jusque dans Amsterdam (4), devenue, depuis 1807, la capitale du royaume (5). En présence de menaces dont l'exécution eût anéanti l'ombre

(1) Napoléon à M. de Champagny, 11 octobre 1809, p. 217. — Napoléon au duc de Feltre, 31 octobre 1809, p. 220.

(2) Louis à Napoléon, 8 septembre 1809, p. 216. Le 16 août Louis sollicitait encore de Napoléon le retour de ses troupes, voy. p. 211.

(3) Cette idée ne nous semble pas seulement ressortir des événements ; elle est presque avouée par Napoléon dans une lettre au duc de Feltre du 27 janvier 1810. Cf. lettres de Louis à Napoléon des 6 et 19 novembre 1809, p. 224-226 et 239.

(4) Napoléon à M. de Champagny, 11 octobre 1809, p. 218.

(5) A cette époque, la capitale avait été transférée de la Haye à Amsterdam. *Docum. histor.*, t. II, p. 33.

d'indépendance qui restait à la nation et qui seule avait pu jusqu'ici la consoler de ses souffrances, Louis prononça pour la première fois le mot d'abdication, et parla de laisser la couronne à son fils (1). Ces menaces ayant été suivies de déclarations d'un caractère plus grave, il écrivait, le 4 novembre, à l'empereur :

« Je vois que V. M. ne me considère plus comme roi de Hollande. Quoique reconnu de la plupart des princes de l'Europe, quoique votre ouvrage et votre frère, quoique j'aie l'assentiment de toute la nation, je ne suis que le remplaçant de Schimmelpenninck! Que votre volonté soit faite, Sire. Je suis monté sur le trône malgré moi; j'y suis resté sans jamais oublier que je n'y étais pas né; j'en descendrai de même. Je ne me targuerai point d'une vaine fierté. Depuis quatre ans, je me suis attaché à mon rang et à ce pays. Considéré comme étranger lorsque j'étais en France, considéré comme étranger en arrivant ici, je me flattais d'avoir trouvé enfin quelque stabilité dans mon existence. Mais, Sire, si vous le voulez, c'est à moi d'obéir. Je puis vous sacrifier mon rang, mon existence, mais je ne puis jamais consentir aux demandes qu'on me fait, d'autant qu'on n'a nul besoin de moi pour faire par la force ce qui est non-seulement nuisible, mais funeste pour cette nation et contraire à mon premier devoir (2). »

Ces paroles, empreintes d'un double sentiment d'honneur et de résignation, étaient une réponse à plusieurs lettres que Napoléon venait successivement d'adresser à son frère. On ne possède malheureusement pas ces lettres; elles ont été ou égarées ou détruites. A leur défaut, nous reproduirons un document rédigé vraisemblablement dans les derniers jours d'oc-

(1) Louis à Napoléon, 27 octobre 1809, p. 219.

(2) Louis à Napoléon, 4 novembre 1809, p. 221.

tobre ou au commencement de novembre, et qui, en laissant deviner le contenu de ces lettres, révèle des intentions non encore avouées par Napoléon, mais déjà arrêtées dans son esprit. Ce document, signé de la main de l'empereur, non daté, et qui demeura sans destination dans ses archives, ainsi que l'indiquent les mots *non envoyé* inscrits en marge, était une note transmise par Napoléon à son ministre des relations extérieures, le duc de Cadore. En voici le texte dans son intégrité :

« Monsieur de Champagny, je désire que vous renvoyiez au sieur la Rochefoucauld son courrier. Vous ferez connaître à ce ministre que je ne réponds pas à la lettre du roi, parce que j'attends une réponse à une longue lettre que je lui ai écrite il y a peu de jours, où j'abordais toutes les questions. Vous trouverez ci-joint une copie de la lettre du roi que vous enverrez au sieur la Rochefoucauld, avec l'ordre précis de ne témoigner en rien qu'il ait connaissance de cette lettre. Vous chargerez le sieur la Rochefoucauld de voir le roi et de lui faire comprendre que la Hollande ne peut plus exister dans la situation où elle se trouve, puisqu'elle n'a ni vaisseaux de guerre ni flottille, qu'elle n'a que quelques mauvais régiments, qu'elle n'a et ne peut avoir aucun système de finances; que la Hollande est le débouché de la Meuse, de l'Escaut et du Rhin, c'est-à-dire des grandes artères de l'empire; que la paix avec l'Angleterre n'est pas prochaine; qu'on ne peut forcer l'Angleterre à la paix que par un blocus rigoureux; qu'il faut que la police soit faite sur les côtes de la Hollande comme elle se fait sur les côtes de Normandie; que, lorsqu'il fut question de mettre le roi sur le trône, j'avais espéré que la paix se ferait promptement, que la Hollande recouvrerait ses colonies et son existence, que son état de guerre, de marine, l'état de ses finances, au lieu d'être anéantis, seraient augmentés et triplés; mais que

ces espérances ont été déjouées ; que d'ailleurs j'étais engagé vis-à-vis de la Prusse, alors l'une des premières puissances de l'Europe, à conserver l'indépendance de la Hollande, et que, si je n'avais donné un roi à cet État, il fallait faire la guerre avec la Prusse ; qu'aujourd'hui la Prusse n'existe plus, et que je suis dégagé de tous ces liens ; que le bien de la France, comme celui de la Hollande, fait une nécessité de la réunion de cette dernière à la France ; que la Hollande est le complément de l'empire ; qu'elle est le débouché de mes rivières ; que sa marine, ses ports, son commerce, ses finances ne peuvent prospérer que mêlée avec la France ; que sans doute alors elle sera plus éloignée de l'Angleterre, mais que la France, l'Italie, l'Allemagne lui seront ouvertes, et qu'elle aura une indemnité convenable ; que, si le roi abdique, mon intention, dans aucun cas, n'est pas de le remplacer par le prince royal ; qu'après la tournure qu'ont prise les affaires du continent, il est de toute impossibilité que la Hollande conserve son indépendance de la manière que le roi le désire.

« Vous prescrirez au sieur la Rochefoucauld de tenir ces indications secrètes ; il les fera connaître au roi seul, et il ajoutera que le roi ne peut espérer aucun bonheur dans sa position ; qu'il doit attendre haine de la France, dont il contrarie les projets, et haine de son peuple, qui, placé entre la France et l'Angleterre, sera le plus malheureux peuple de la terre ; que la dernière expédition a prouvé l'impossibilité que la Hollande conserve son indépendance ; que d'abord les îles de Walcheren, de Sud et Nord Beveland, ne peuvent lui rester ; que je ne puis désormais me fier à personne pour la défense de l'Escaut ; qu'il faut que Bréda, Berg-op-Zoom, les îles de Walcheren et de Beveland soient réunies à la France, pour que l'Escaut soit tout entier à moi ; que le roi personnellement peut trouver dans les douceurs de la vie privée assez accommodée à

ses goûts, ou dans une souveraineté sous un climat plus favorable à sa santé, une indemnité suffisante ; et que le pays, éclairé, se trouvera heureux de ce nouvel état de choses. Le sieur la Rochefoucauld parlera de ces trois faits, qu'il avouera : 1° de l'impossibilité de rendre les îles de l'Escaut ; 2° de la volonté où je suis d'établir un cordon entre la Hollande, la France et l'Allemagne, pour isoler la Hollande et empêcher la contrebande sur le continent, situation qui achèvera le malheur de ce pays ; 3° de la volonté où je suis d'exiger un contingent en troupes de terre et de mer proportionné à l'état de guerre actuel. La Hollande, ne pouvant satisfaire à ces trois points, ne peut plus exister. Le trône du roi a été détruit par l'expédition anglaise, qui a démontré la nullité de ses moyens et la nécessité de sa réunion à la France. Vous recommanderez au sieur la Rochefoucauld de ne rien écrire et de ne parler de tout cela à personne qu'au roi. Il doit même en causer avec ce prince, comme étant instruit des circonstances des deux pays. Vous lui demanderez son opinion sur l'effet que ce changement fera sur le peuple et sur le roi. Enfin, vous lui ferez bien connaître que je ne tiens pas à un mois plus tôt ou plus tard, mais que mon intention irrévocable est de réunir la Hollande à la France. Vous lui manderez que tout ce que vous lui communiquez peut être susceptible d'être modifié, mais qu'il doit regarder l'objet de cette dépêche comme un projet fixe et un secret d'État (1). »

On a lieu de conjecturer, d'après les événements qui suivirent, que Napoléon, dans ses dernières lettres à son frère, ne développa que quelques-uns des points abordés dans ce document ; que, sans doute, il y annonça l'intention de s'approprier les îles de l'Escaut, avec les places de Berg-op-Zoom et de Bréda,

(1) Napoléon au duc de Cadore, octobre-novembre 1809, p. 221-223.

mais qu'il ne parla, en particulier, ni de son refus de laisser la couronne au prince royal, si le roi abdiquait, ni surtout de sa volonté arrêtée de réunir la Hollande à la France. S'il s'abstint de faire usage de ce document, ce fut vraisemblablement qu'il redoutait de son frère un éclat intempestif ; il aimait mieux tout lui dire lorsqu'il le tiendrait sous sa main. Dans cette pensée, il envoya en Hollande l'amiral Ver Huell insinuer au roi de se rendre à Paris (1). Louis, de son côté, désireux de sortir de l'état d'incertitude et d'anxiété où l'avaient jeté les récentes déclarations de son frère, écrivit à celui-ci pour lui demander une entrevue (2). « Je reçois votre lettre par laquelle vous me faites connaître que vous désirez me voir, répondit Napoléon. Vous êtes le maître de vous rendre à Paris (3). » Le 27 novembre, Louis, emmenant avec lui son ministre des affaires étrangères, M. Roëll, quittait Amsterdam et partait pour la France.

Louis arriva à Paris le 1^{er} décembre 1809. Divers membres de sa famille, dont l'appui ne lui fut pas inutile, ses sœurs, le roi de Westphalie, le roi de Naples, le prince Eugène, s'y trouvèrent avec lui. Son dessein était de résider à l'hôtel de la légation de Hollande ; mais, ayant appris que ce projet déplaisait à l'empereur, il descendit chez sa mère, au faubourg Saint-Germain (4). La défaveur dont on le savait l'objet fut cause que peu de personnes allèrent le visiter. Lui-même, durant

(1) *Docum. histor.*, t. III, p. 155. — Louis à Napoléon, 24 novembre 1809, p. 227.

(2) Louis à Napoléon, 19 novembre 1809, p. 226.

(3) Napoléon à Louis, 23 novembre 1809, p. 227.

(4) *Docum. histor.*, t. III, p. 177. Il ne voulut point habiter sa propre maison, en raison du projet où il était de présenter au conseil de famille une demande en séparation de corps, qui régularisât une séparation de fait existant depuis longtemps entre lui et la reine. On sait que cette demande fut repoussée.

son séjour en France, ne se montra guère que deux ou trois fois en public, et ne prit point part aux fêtes dont on honora la présence des souverains alliés appelés par l'empereur à Paris (1). Sans connaître positivement les intentions de son frère, il devait les soupçonner. « Si vous craignez la réunion de la Hollande à l'empire, lui aurait dit, à son arrivée, sa belle-sœur la reine d'Espagne, vous avez mal fait de venir ici (2). » Toutefois il pouvait espérer que Napoléon, conformément à ses dernières lettres, se contenterait de la cession des îles de l'Escaut, jointe à celle des places de Berg-op-Zoom et de Bréda. En tout cas, avant de quitter la Hollande, il avait donné ordre aux gouverneurs de ces places de n'admettre aucune troupe étrangère sans son autorisation écrite ; il avait de même, par mesure de précaution, laissé le corps législatif assemblé en permanence ; enfin, dans la crainte qu'on ne l'obligeât de donner son adhésion à des actes que réprouveraient ses sentiments, il convint avec ses ministres que toute pièce expédiée en son nom, et non accompagnée de la devise *Doe wel en zie niet om* (*fais ce que dois, advienne que pourra*) serait considérée comme nulle (3). Ses soupçons n'étaient que trop fondés. Dès les premières entrevues qu'il eut avec Napoléon, celui-ci exprima nettement sa volonté d'incorporer la Hollande à l'empire, laissant au roi la faculté de se retirer en France ou ailleurs avec la qualité de prince français, lui proposant même, si cela lui convenait, une autre souveraineté en Allemagne que les circonstances permettraient vraisemblablement

(1) *Docum. histor.*, t. III, p. 182.

(2) *Voy. Napoléon I^{er} et le roi de Hollande*, par M. Théod. Jorissen, La Haye, 1868, p. 66. Cet ouvrage, fait d'après des documents hollandais contemporains, contient de précieux renseignements sur les derniers mois du règne de Louis.

(3) *Docum. histor.*, t. III, p. 176, 177.

de lui offrir bientôt. Ces déclarations avaient un caractère si positif, que Louis jugea tout d'abord la situation presque désespérée, et adressa à ses ministres une lettre toute remplie de l'émotion que lui causait l'idée du malheur qui menaçait la Hollande (1).

Le roi résista pourtant, et, dans sa résistance, montra une opiniâtreté que Napoléon n'attendait sans doute pas de son habituelle résignation. C'était assurément attribuer à Louis un bien médiocre sentiment de sa dignité que de le juger capable d'accepter, à titre de compensation, une souveraineté problématique en Allemagne, lorsque, deux ans auparavant, il avait refusé le trône d'Espagne. Ce n'était pas moins se tromper sur son caractère que de le croire disposé à quitter la couronne en livrant, sans conditions, à la toute-puissance de son frère un pays dont il avait pour mission de sauvegarder les intérêts. Alors même que, contrairement à ses vœux, il eût consenti à descendre du trône sans espoir de le laisser à son fils, il n'avait pas du moins entendu que son abdication fût suivie de l'annexion de la Hollande. D'un autre côté, il comprenait qu'il allait de son honneur de ne point consommer un acte si grave loin des yeux de la nation, qui, n'étant pas témoin de ses efforts et de ses luttes pour empêcher l'asservissement du pays, pouvait l'accuser d'une légèreté coupable ou, qui pis est, de complaisance. Par ces raisons, bien qu'il confessât avoir éprouvé tous les soucis, tous les dégoûts de la royauté, il refusa d'abdiquer. Il s'efforça en même temps de démontrer à son frère combien il s'abusait sur les avantages qu'il se promettait de l'exécution de ses desseins. Il lui représenta que les Hollandais se résigneraient, s'il était

(1) Voir l'ouvrage déjà cité de M. Théod. Jorissen, p. 67, 68.

possible, à de nouveaux sacrifices plutôt que de perdre le semblant d'indépendance qui leur restait encore ; que, trop faibles pour résister, si on les incorporait à l'empire, ils céderaient devant la force, mais que l'action de cette force serait constamment nécessaire pour les retenir dans le devoir ; que désormais il faudrait qu'une armée française résidât au milieu d'eux ; que le mécontentement éloignerait les capitaux, anéantirait l'esprit d'industrie qui avait donné au pays une existence presque miraculeuse ; que l'annexion deviendrait une charge pour la France, au lieu de lui être un avantage, et que l'Angleterre profiterait de toutes les pertes que ferait la Hollande (1).

Ces considérations, dont l'avenir devait démontrer la justesse, n'eurent, comme on doit le penser, aucune action sur l'esprit de Napoléon. Cependant, soit que, devant ce refus d'une abdication volontaire, il eût redouté l'éclat d'une annexion forcée, soit qu'il se fût laissé toucher par les instances de sa famille en faveur de Louis, il parut fléchir dans ses résolutions. Au fond, il n'était pas absolument décidé. Dans un discours prononcé le 3 décembre, à l'ouverture du corps législatif, il avait dit : « La Hollande, placée entre l'Angleterre et la France, en est également froissée. Elle est le débouché des principales artères de mon empire. Des changements deviendront nécessaires ; la sûreté de mes frontières et l'intérêt bien entendu des deux pays l'exigent impérieusement (2). » Ces paroles, qui pouvaient annoncer des desseins d'annexion, pou-

(1) Note du duc de Cadore à Napoléon, janvier-février 1810, p. 245-247.

(2) *Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XX, n° 16031. Le 13 décembre, Napoléon adressait au duc de Cadore une lettre où il disait : « Écrivez au sieur la Rochefoucauld pour connaître l'effet qu'a produit en Hollande mon discours, et quelle sorte d'opposition on trouverait à la réunion. » *Ibid.*, n° 16046.

vaient s'appliquer aussi à des projets moins graves. Les deux frères se voyaient presque tous les jours. Par le fait, malgré la véhémence et l'âpreté de ses discours, Napoléon sembla modérer assez ses exigences pour que Louis, dans une lettre du 17 décembre, osât faire des ouvertures qui s'écartaient totalement des idées émises par son frère dans les premiers entretiens. Dans cette lettre, il le suppliait d'oublier les fautes qu'avait pu commettre la Hollande, de tenter un autre essai, de lever les prohibitions qui entravaient le commerce du royaume avec le continent, offrant d'avance toutes les garanties désirables, et se bornant, sur la question de territoire, à proposer l'échange de l'île de Walcheren contre une indemnité équivalente dans le grand-duché de Berg ou dans la Westphalie (1). C'était trop présumer de l'indulgence de l'empereur. Quatre jours après, le 21 décembre, celui-ci transmettait sa réponse, sorte de *factum* où il récapitulait tous les griefs auxquels le roi lui avait paru donner lieu depuis son avènement. Il lui reprochait d'avoir trop aimé la Hollande, d'avoir à l'excès « tendu les ressorts de sa raison, tourmenté la délicatesse de sa conscience » pour connaître ses devoirs envers son peuple, et de n'avoir pas compris que, par l'effet de la conquête, la Hollande était un bien dont la France avait le droit de disposer (2). Puis, arrivant aux promesses que Louis lui faisait pour l'avenir : « Mon opinion est que V. M. prend des engagements qu'elle ne peut pas tenir, et que la réunion de la Hollande à la France n'est que différée. » Néanmoins, il voulait bien laisser à la Hollande la rive droite du

(1) Louis à Napoléon, 17 décembre 1809, p. 227, 228.

(2) Cf. une lettre de Napoléon, du 7 septembre 1807, à M. de Champagny, où il est dit : « L'empereur, en nommant son frère roi de Hollande, a entendu qu'il fût Hollandais. » Voy. p. 124 de ce volume, note 1.

Rhin et lever les prohibitions ordonnées à ses douanes, sous la condition pour le roi d'empêcher tout commerce et toute communication avec l'Angleterre, de fournir une flotte de 14 vaisseaux de ligne, de 7 frégates et de 7 bricks ou corvettes armées et équipées, d'entretenir une armée de terre de 25,000 hommes, de supprimer les maréchaux et d'abolir tous les privilèges de la noblesse contraires à la constitution de 1806 (1). « V. M., disait l'empereur en terminant, peut faire négocier sur ces bases avec le duc de Cadore par l'entremise de son ministre ; mais elle peut être certaine qu'au premier paquebot, au premier bâtiment qui sera introduit en Hollande, je rétablirai la défense de mes douanes ; qu'à la première insulte qui sera faite à mon pavillon (2), je ferai saisir à main armée et pendre au grand mât l'officier hollandais qui se permettra d'insulter mon aigle. V. M. trouvera en moi un frère, si je trouve en elle un Français ; mais, si elle oublie les sentiments qui l'attachent à la commune patrie, elle ne trouvera pas mauvais que j'oublie ceux que la nature a mis entre nous (3). »

Ainsi Napoléon exigeait plus que les îles de l'Escaut, plus même que les provinces du Brabant et de la Zélande qu'il demandait déjà au mois d'août 1808 ; avec les pays situés sur la rive gauche de la Meuse, il exigeait encore la portion de territoire comprise entre la Meuse et le Rhin, et ne proposait en échange aucune indemnité (4). Mais du moins il avait renoncé

(1) Dès le 28 octobre 1809, Napoléon demandait à son ministre des relations extérieures de lui apporter cette constitution, ainsi que le dernier décret du roi sur la noblesse, en vue de savoir si ce décret blessait la constitution. (Napoléon au comte d'Hauterive, 28 octobre 1809, p. 220.)

(2) Cf. une lettre de Napoléon au duc de Cadore, du 9 janvier 1810. *Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XX, n° 16118.

(3) Napoléon à Louis, 21 décembre 1809, p. 228-232.

(4) On sait que le Rhin, vers son embouchure, se divise en deux branches, dont

à sa détermination de réunir d'un seul coup la Hollande à l'empire. Le voyant ébranlé sur ce point, Louis tenta un nouvel effort. Dans une lettre datée du 4 janvier 1810, il lui offrit, avec l'île de Walcheren, l'île de Sud-Beveland et le fort de Bath, moyennant un faible dédommagement pris sur le territoire de Berg ; il le conjurait de ne rien exiger de plus jusqu'à l'époque du second mariage qu'il allait prochainement contracter, ajoutant que si, dans cet intervalle, il n'avait pas lieu d'être satisfait de la Hollande et de son gouvernement, il déciderait, à ce moment, du sort de l'un et de l'autre (1). Se référant à sa lettre du 21 décembre, Napoléon ne voulut rien écouter de ces nouvelles propositions (2). Au milieu des fatigues et des inquiétudes que lui causait cette lutte engagée pied à pied contre son frère, Louis eut une lueur d'espérance. Napoléon lui fit entendre que le principe de sa sévérité contre la Hollande tenait, en somme, à l'état d'hostilité qui subsistait entre la France et l'Angleterre, et que, si la paix maritime venait à se décider, il n'aurait point de raison d'occuper la Hollande. Développant cette idée, il détermina son frère à envoyer secrètement à Londres un des principaux négociants de son royaume, chargé de remettre au secrétaire d'État des affaires étrangères d'Angleterre une lettre du conseil des ministres de Hollande. Dans cette lettre, on devait représenter que, faute de s'être résolue plus tôt à la conclusion de la paix, l'Angleterre avait perdu pour son commerce Naples, l'Espagne, le Portugal et le débouché de Trieste ; qu'elle allait perdre encore la Hollande, dont l'empereur se proposait d'opérer la réunion

la plus voisine de la France est nommée le Wahal. C'est de cette branche du Rhin qu'il s'agit.

(1) Louis à Napoléon, 4 janvier 1810, p. 233.

(2) Napoléon à Louis, 6 janvier 1810, p. 234.

à ses États; que, si elle consentait à entrer en arrangement avec la France et à lever les arrêts du conseil de 1807 (1), elle empêcherait cette réunion; que les troupes françaises évacueraient la Hollande, peut-être même les villes hanséatiques; qu'elle pourrait dès lors reprendre paisiblement ses relations avec le continent, et qu'un pas considérable serait fait par cette voie pour le rétablissement de la paix. Sur ces données, Louis écrivit, le 12 janvier, à ses ministres une lettre dont le texte fut soumis à l'empereur, et transmit des ordres pour engager ces négociations délicates (2). Transporté, dans le premier moment, de l'espoir d'un succès qui, en délivrant la Hollande, rendrait le repos à l'Europe (3), il ne devait pas tarder à perdre encore cette dernière illusion.

Cependant Louis avait hâte d'en finir. Les nouvelles de ce qui se passait à Paris avaient causé une vive émotion en Hollande. Depuis le 1^{er} janvier, les opérations du trésor public étaient suspendues, les caisses vides, les traitements non payés, et l'émigration recommençait (4). Louis voulait retourner dans son royaume pour remédier à ce désordre; il le voulait surtout pour échapper à l'ascendant de Napoléon et se résoudre, non plus seul, mais de concert avec la nation, sur les sacrifices qu'on exigeait de lui. Vainement avait-il, plusieurs fois, sollicité de son frère la permission de partir; Napoléon, intéressé à le garder sous sa main, avait repoussé sa prière (5). Sur ces entrefaites se passa un événement qui rendit la situation de

(1) 7 janvier et 14 novembre 1807.

(2) On sait que ce fut M. Labouchère, un des plus honorables négociants de Hollande, qui, en conséquence de ces ordres, se rendit en Angleterre.

(3) Louis au duc de Cadore, 12 janvier 1810, p. 234-236. — Napoléon à Louis, 20 mars 1810, p. 263, 264.

(4) Louis au duc de Cadore, 12 janvier 1810, p. 235.

(5) Louis à Napoléon, 28 janvier 1810, p. 240, 241.

Louis plus difficile. Par l'ordre du duc de Reggio, — qui avait remplacé le duc d'Istrie dans son commandement en Hollande, — des détachements français s'étaient présentés, le 14 janvier, devant Berg-op-Zoom et Bréda pour occuper ces forteresses (1). Alléguant les instructions du roi, les commandants hollandais en refusèrent l'entrée. Informé d'un refus qu'il considérait comme une insulte à ses armes, Napoléon s'emporta de nouveau contre son frère; de nouveau il lui parla d'abdication, menaça de réunir sans retard la Hollande à la France en faisant marcher ses troupes sur Amsterdam, et annonça qu'il allait faire pendre les commandants rebelles. « C'est moi et non pas eux qu'il faut pendre, répliqua Louis; car ils n'ont agi que par mes ordres (2). » Cependant cette colère s'apaisa. Sur l'assurance donnée par l'empereur qu'il se proposait de mettre uniquement garnison dans ces villes et non d'en prendre possession, Louis envoya l'injonction aux commandants d'ouvrir les portes aux troupes françaises. Porté néanmoins à douter de la sincérité de son frère (3) et craignant des événements plus graves, il voulut partir sur-le-champ pour la Hollande. Mais, rentré chez sa mère, il apprit que des gendarmes d'élite, postés aux abords de sa demeure, avaient ordre de s'opposer à son

(1) Pour les détails de cet incident, voy. les lettres du 18 janvier 1810 de Louis à Napoléon et au duc de Feltre, p. 236-238; et une lettre du duc de Feltre, de même date, à Louis. *Ibid.*, note 1. Voy. aussi *Docum. histor.*, t. III, p. 187-190.

(2) La scène est racontée tout au long dans le livre de M. Jorissen d'après les mémoires de M. Roëll, à qui Louis confiait chaque jour le récit de ses entretiens avec l'empereur. « Du moment qu'on voulait mettre des troupes dans ces places, disait Louis à son frère, on devait s'adresser, non aux commandants, mais à moi. Si je vous eusse laissé, sans protestation, occuper ces forteresses, on m'aurait cru de connivence avec vous, ce que je ne veux pas. »

(3) Ce doute était fondé; car, dans le même temps, 27 janvier, Napoléon écrivait au duc de Reggio que son dessein arrêté était de réunir les pays entre la Meuse et l'Escaut, d'en prendre par conséquent possession civile, mais que, pour le moment, il voulait paraître prendre uniquement possession militaire. Voir cette lettre, p. 239.

départ (1). En même temps on lui fit savoir que, s'il quittait Paris, la Hollande serait à l'instant réunie par décret à l'empire (2).

Napoléon ne se borna pas à ces rigueurs. A partir de ce jour, il cessa d'écrire à son frère, et, tout en consentant à recevoir ses lettres, n'eut de relations avec lui que par l'entremise de ses ministres. Par son ordre, le duc de Cadore rédigea une note destinée à paraître prochainement dans le *Moniteur*, et où il était dit que « S. M. I. se proposait de rappeler le prince de son sang qu'elle avait placé sur le trône de Hollande, » et de faire occuper par les troupes françaises les ports et les débouchés du royaume (3). Le 20 janvier, avant que cette note fût publiée et sans même que le roi eût été averti, Napoléon créait la formation d'une *armée du Brabant*, chargée d'occuper les pays entre la Meuse, l'Escaut et l'Océan, et mettait en état de siège toutes les villes comprises dans cet arrondissement (4). Personne ne se trompait sur le but de cette occupation. On annonçait publiquement, dans les gazettes françaises et allemandes, la réunion de la Zélande et du Brabant à la France (5). Ainsi Napoléon, qui tant de fois avait jeté à son

(1) *Docum. histor.*, t. III, p. 186.

(2) Voy. lettres du duc de Feltre et du duc de Cadore à Napoléon, 18 janvier 1810, p. 238, note 2.

(3) Cette note, adressée par le duc de Cadore à M. Roëll et datée du 24 janvier 1810, ne parut que le 22 février dans le *Moniteur*. Voy. *Annexe*, n° 5. La publication de cette note nous semble avoir eu un double objet : d'une part, préparer l'opinion à la réunion de la Hollande à l'empire, et, d'autre part, favoriser les négociations qui venaient d'être entamées en Angleterre par les ministres hollandais (Mission Labouchère).

(4) Voy. ce décret, p. 244, note 1.

(5) *Docum. histor.*, t. III, p. 190, 191. — Dès le 3 janvier 1810, Napoléon écrivait à ses ministres des finances et du trésor public : « J'ai réuni l'île de Walcheren à la France. Envoyez des commissaires pour percevoir les contributions ; donnez des

frère les épithètes injurieuses d'hypocrite et de traître, qui tant de fois lui avait reproché d'enfreindre ses traités avec la France en n'observant pas les lois du blocus, et de déchirer la constitution de son propre royaume en réintégrant l'ancienne noblesse dans ses titres, que faisait-il lui-même? Il trompait son frère en s'emparant à son insu de ses États; il se jouait des négociations qu'il avait entamées avec lui, et qui, étant encore pendantes, auraient dû interdire toute occupation de territoire; il violait enfin la constitution qu'il avait lui-même donnée à la Hollande et par laquelle il lui avait garanti son indépendance et l'intégrité de son sol! On devine les impressions de ce malheureux prince, qui, prisonnier à Paris par la volonté de son frère, voyait de loin ces usurpations s'accomplir, sans pouvoir s'y opposer que par de vaines protestations. Une lettre très-digne, que, le 28 janvier, il adressait à l'empereur, permettra de juger des sentiments qui agitaient son âme :

« Sire, je prie V. M. de m'écouter une dernière fois. Ce n'est pas seulement à l'empereur que je m'adresse, c'est à mon frère; c'est à lui principalement que j'ai recours en ce moment de peines et d'angoisses. On dit que je veux m'opposer aux volontés de V. M. On me rend responsable de tous les événements et malheurs qui peuvent arriver en Hollande. On m'empêche en même temps de m'y rendre; j'ignore tout ce qui se passe sur les frontières du royaume. Dans cette cruelle situation, j'implore la justice de V. M. N'y a-t-il aucun moyen de vous fléchir? Sire, sans entrer dans des détails trop souvent répétés, quelles que soient les intentions de V. M., qu'elle soit bien persuadée que je ne veux point m'y opposer; mais elle ne doit pas me savoir mauvais gré d'être profondément blessé et humilié si mon frère me

instructions aux préfets et à qui de droit. Il faut faire cela sans imprimer rien et sans éclat. » Voir nos documents, p. 233.

fait descendre du trône sur lequel il m'a placé lui-même, si j'en éprouve la douleur la plus amère et la plus profonde. Ballotté entre des craintes, des menaces, et quelquefois par de fausses espérances, je ne sais si l'intention réelle et positive de V. M. est de m'ôter mon royaume et de l'incorporer, bien que cela me perde entièrement et que les avantages qu'on s'en promet soient tout à fait illusoire. Si c'est là la vérité, la seule chose que je demande, ce n'est point de faire une résistance inutile, mais de descendre du trône comme il convient à votre frère, à un honnête homme, et non comme un aventurier. Je suis roi depuis quatre ans à la face de l'Europe, j'ai auprès de moi des ministres de tous les souverains ; j'ai fait mon possible durant mon règne, pour concilier mes premiers devoirs avec mes premiers intérêts et pour faire honneur à votre nom. Je ne puis donc sortir de cette situation que par un acte solennel, qu'en présence pour ainsi dire de la nation, qu'après lui avoir prouvé que j'ai rempli mes devoirs jusqu'au bout, que j'ai tenu le serment que je lui ai prêté, et surtout qu'après avoir donné tous mes soins à ce qu'un changement aussi pénible n'occasionne point de malheurs. Il est assez naturel que j'aie fait et que je fasse tous les efforts auprès de V. M. pour empêcher un tel malheur. Dans la supposition qu'il doive arriver irrévocablement, si la Hollande avait les moyens de résister à la France, je ne balancerais pas un instant à abdiquer, en laissant à la nation elle-même le soin de sa défense, ne pouvant être en guerre ni contre mon frère ni contre la France, par les mêmes sentiments qui ont toujours guidé ma conduite. La Hollande ne pouvant résister réellement, mon devoir est de m'unir à elle dans ce moment de fermentation et presque de désespoir, de lui faire connaître sa situation véritable, et de lui faire comprendre que, quoique ce soit injuste et pénible, si la France le veut à tout prix, il n'y a qu'à céder ; mais, en même temps, au-

cune considération ne doit me porter à abdiquer volontairement et à faciliter la disparition du nom de la Hollande de la liste des nations (1). »

Dans cette lettre, dont nous ne reproduisons qu'une partie, Louis demandait avec les plus vives instances à son frère d'arrêter la marche des troupes françaises ; il le suppliait de ne point user, à l'égard de la Hollande, du moyen odieux de la force, mais de procéder par les voies honorables de la légalité ; il le conjurait enfin d'avoir pitié de sa situation et de le laisser retourner dans son royaume. Écrivant le lendemain au duc de Feltre, il lui représentait de même tout le chagrin qu'il ressentait de ces événements, et le pria d'intercéder auprès de l'empereur au sujet de son départ. « Car, dites-moi franchement, lui mandait-il, ce qu'on pensera, par la suite, d'un frère de l'empereur, roi de Hollande, qui reste à Paris, tandis que non-seulement on occupe son royaume, mais qu'on en prend possession militaire et qu'on change le gouvernement en mettant les villes en état de siège? (2) » En réalité, Louis craignait que cette occupation militaire ne cachât d'autres desseins, et que Napoléon, revenant sur ses apparentes concessions depuis l'affaire de Berg-op-Zoom et de Bréda, n'eût enfin résolu de s'emparer de la Hollande. Il n'en fut rien cependant. L'empereur, qui allait épouser une archiduchesse d'Autriche, jugeait prudent pour le moment d'éviter les complications ou tout au moins l'éclat inopportun qu'aurait pu provoquer en Europe une mesure de ce genre, alors surtout qu'il venait d'ajouter à ses vastes possessions les États pontificaux. Il persista donc dans son intention de laisser à la Hollande un reste d'indépendance, et les négociations entamées à

(1) Louis à Napoléon, 28 janvier 1810, p. 240, 241.

(2) Louis au duc de Feltre, 29 janvier 1810, p. 243-245.

ce sujet ne furent point interrompues. Mais il se montra plus que jamais inébranlable sur les conditions formulées dans sa lettre du 21 décembre. Dès les premiers jours de février, il obligea son frère à remplir deux de ces conditions en supprimant les maréchaux et en modifiant ses dispositions sur la noblesse (1). Restaient les questions plus graves de territoire, de blocus et d'armements. Sur ces trois points, Louis s'efforça vainement d'adoucir les exigences de Napoléon ; vainement intéressait-il à son sort les ministres de son frère, le duc de Feltré, le duc de Cadore et le duc d'Otrante. Le malheureux roi, qui, peu auparavant, osait demander à l'empereur de se contenter des îles de Walcheren et de Sud-Beveland, c'est-à-dire d'une portion de la Zélande, se vit contraint d'abandonner toute la rive gauche du Rhin, c'est-à-dire la totalité de la Zélande, y compris l'île de Schouwen, le Brabant et la partie de la Gueldre située sur la rive gauche du Wahal. A l'égard du blocus, il dut consentir à ne permettre la navigation que sous les licences conférées par l'empereur, et supporter que la garde de l'embouchure des rivières et des côtes de la Hollande fût confiée à un corps de troupes françaises et à des douaniers français. Il demanda du moins que ce corps de troupes demeurât à la charge du trésor impérial. Mais Napoléon exigea qu'il fût nourri, entretenu et soldé par la Hollande (2). La seule concession qu'il fit sur cet article se réduisit à la promesse de n'envoyer que 6,000 hommes, au lieu de 18,000 dont on avait d'abord parlé ; concession plus apparente que réelle, car le chiffre était déjà décidé dans l'esprit de Napoléon et n'avait été aug-

(1) Louis à Napoléon, 4 février 1810, p. 248. — Cf. *Docum. histor.*, t. III, p. 203.

(2) Napoléon au duc de Cadore, 22 février 1810, p. 254.

menté que pour intimider le roi (1). La Hollande devait en outre se mettre en mesure de fournir, au 1^{er} juillet prochain, une escadre de neuf vaisseaux et de six frégates, avec cent chaloupes canonnières. Enfin, 12,000 Hollandais étaient tenus de coopérer, avec les troupes françaises, à la surveillance du littoral et des fleuves.

Telles furent les bases du traité conclu le 16 mars entre Napoléon et son frère (2). Amoindrie, mutilée, la Hollande était contrainte en outre à des armements au-dessus de ses forces, et son roi, obligé de confier à des troupes étrangères la garde de ses côtes, se voyait, en fait, dépouillé de la souveraineté. Les deux seuls points sur lesquels Louis refusa énergiquement de céder, sans que Napoléon, il est vrai, parût y insister beaucoup, furent la réduction des rentes et l'établissement de la conscription (3). Avant de sanctionner de son adhésion un acte qui le désespérait, Louis lutta encore, supplia, traîna les choses en longueur. Dans l'espoir d'obtenir du moins quelque indemnité de territoire, il proposa de céder à la France l'île de Java; mais Napoléon, qui n'avait que faire alors d'une colonie aussi éloignée et dont la possession semblait fort incertaine, n'accéda point à cette proposition (4). Louis tomba enfin malade d'irrésolution, de fatigue et d'angoisse (5). Cependant Napoléon s'impatientait de ces lenteurs. Le 17 février, il faisait savoir à son frère que, si ces lenteurs se prolongeaient, la Hollande

(1) Napoléon au duc de Cadore, 12 février 1810, p. 252. On verra ci-après qu'il n'observa qu'à demi cet engagement.

(2) Voy. ce traité, *Annexe* n° 6.

(3) Note du duc de Cadore à Napoléon, janvier-février 1810, p. 246.

(4) Note de Louis à Napoléon, 4 mars 1810, p. 255-258. Voir aussi un rapport de l'amiral Decrès à l'empereur en date du 10 mai 1810, p. 258, note 1.

(5) Louis à Napoléon, 22 février 1810, p. 254. — *Docum. histor.*, t. III, p. 200.

allait être réunie à l'empire (1). En même temps, les troupes françaises s'avançaient sur la Meuse. Partout on exigeait des autorités hollandaises le serment de fidélité à l'empereur. Bientôt 20,000 Français se présentaient sous les murs de Nimègue, et l'on annonçait des renforts qui devaient porter à 60,000 hommes l'armée d'occupation (2). Les ministres hollandais en vinrent à craindre pour Amsterdam. Pressé par eux de leur indiquer la conduite à tenir au milieu de ces alarmes, Louis envoyait des ordres indécis et parfois contradictoires. Il sentait que ses devoirs de frère l'empêchaient de se prêter à aucun acte d'hostilité contre la France; mais il eût souhaité qu'en dehors de lui, et sans qu'il donnât d'injonctions que réprouvait sa conscience, le ministère hollandais, s'inspirant du seul patriotisme, organisât la résistance. Dans l'incertitude où l'on était sur les véritables intentions du roi, Amsterdam fut armé et mis en état de défense (3). A cette nouvelle, Napoléon entra dans une fureur qui faillit rompre toute négociation. Pour l'apaiser, Louis dut destituer ceux de ses ministres qui, dans cette occurrence, s'étaient le plus compromis par leur patriotique initiative (4), et consentir enfin, en dépit de sa douleur, à la signature du traité.

(1) Napoléon au duc de Cadore, 17 février 1810, p. 252. On peut dire que, du jour de la première entrevue entre les deux frères jusqu'au traité du 16 mars, et surtout dans les deux derniers mois, la menace de réunir la Hollande pesa constamment sur Louis.

(2) Napoléon au duc de Feltre, 27 janvier 1810, et au duc de Cadore, 12 février 1810, p. 239 et 252.

(3) Théod. Jorissen, *Napoléon I^{er} et le roi de Hollande*, p. 82, 83. — *Docum. histor.* t. III, p. 201.

(4) Louis à Napoléon, 7 mars 1810, p. 259. Ces ministres étaient MM. Mollerus, ministre de l'intérieur, et Kraijenhoff, ministre de la guerre. En 1811, Napoléon, visitant la Hollande, se fit expliquer par Kraijenhoff le plan que celui-ci avait conçu au mois de mars 1810 pour la défense d'Amsterdam. Il discuta ce plan sur la carte, et en reconnut le mérite auquel il n'avait pas d'abord voulu croire.

Quand tout fut terminé, Napoléon, entrant de nouveau en relations directes avec son frère, lui adressa une lettre où il représentait la convention qui venait d'être conclue comme un acte de sa générosité : « Toutes les raisons politiques, disait-il, voulaient que je réunisse la Hollande à la France. Mais je vois que cela vous fait tant de peine, que, pour la première fois, je fais ployer ma politique au désir de vous être agréable. Toutefois, ajoutait-il, partez bien de ce principe qu'il faut que les principes de votre administration changent, et qu'au premier sujet de plaintes que vous me donnerez je ferai ce que je ne fais pas aujourd'hui. Si vous aviez tenu la conduite que j'avais droit d'attendre de mon frère et d'un prince français, je n'aurais pas même pris le Brabant et j'aurais augmenté la Hollande de plusieurs millions d'habitants. Mais le passé est sans remède. Que ce qui est arrivé vous serve pour l'avenir (1). » Louis, de son côté, dut répondre à l'empereur en lui exprimant sa reconnaissance *pour la conservation de la Hollande* (2). La signature du traité ne rendit pas de suite au roi sa liberté. Il lui fallut rester encore quelque temps à Paris, pour assister aux cérémonies du mariage de son frère avec Marie-Louise et aux fêtes brillantes dont il fut l'occasion. Il vit enfin arriver le terme de sa captivité. Le 7 avril il partit de Paris, et, quatre jours après, il rentra à Amsterdam.

(1) Napoléon à Louis, 13 mars 1810, p. 261.

(2) Louis à Napoléon, 14 mars 1810, p. 261, 262.

V

DU DÉMEMBREMENT DE LA HOLLANDE A SA RÉUNION A L'EMPIRE.

(Mars — juillet 1810.)

Lorsque Louis, à la fin du mois de novembre 1809, avait quitté la Hollande, il se trouvait sous une impression d'anxiété qui, si vive qu'elle fût, ne laissait pas d'être tempérée par un reste d'espérance. Il y revint, au mois d'avril 1810, humilié, découragé, presque sombre. Nulle démonstration publique ne salua son retour. Il avait interdit lui-même des manifestations dont il sentait l'inconvenance en présence du malheur qui frappait la nation. Cette longue lutte qu'il venait de subir semblait avoir encore abattu ses forces et altéré son humeur. Une seule satisfaction se mêlait à ses chagrins, celle de ne plus se sentir sous la main d'un frère qui, durant quatre mois, avait fait peser sur lui le fardeau de sa puissance (1). Ce frère dur et impérieux, il le revit pourtant. Napoléon étant venu, dans les premiers jours du mois de mai, visiter avec Marie-Louise les provinces nouvellement annexées à la France, Louis ne put se soustraire à l'obligation d'aller présenter ses hommages à son redoutable suzerain. Plutôt que de paraître dans l'une des villes qu'il avait eu la douleur de céder, il préféra devancer l'arrivée de l'empereur en ces

(1) « Nous sommes ici dans un coupe-gorge, disait Louis à son ministre, M. Roëll, au moment de quitter Paris ; il en faut sortir à tout prix. » Voy. l'ouvrage de M. Théod. Jorissen, p. 86.

contrées et se rendre à Anvers (1). L'entrevue fut courte, et, comme on le pense, assez peu cordiale, surtout de la part du roi. Après un séjour de quelques heures, Louis regagna ses États. Plusieurs années devaient s'écouler avant que les deux frères se rencontrassent de nouveau ; ils ne se retrouvèrent ensemble qu'à la veille des événements qui ramenèrent les Bourbons (2).

Il était difficile que Louis se fit illusion sur la situation que lui créait le traité du 16 mars. A son arrivée en Hollande, il avait vu s'échapper le faible espoir qu'il avait fondé trois mois auparavant sur le résultat des ouvertures faites à Londres par l'entremise de ses ministres, espoir que de premières informations, parvenues à Paris, avaient déjà fort ébranlé (3). Une conversation qu'il eut avec le négociant hollandais chargé de cette mission délicate, M. Labouchère, le convainquit que, contrairement aux prévisions de Napoléon, le sort de la Hollande ne saurait exercer aucune influence sur les décisions du gouvernement britannique, et que l'Angleterre verrait d'un œil indifférent la réunion de ce pays à la France (4). Mais entre les pensées de toute nature qui assiégeaient le roi depuis son retour, il en était une qui le préoccupait plus particulièrement et ajoutait aux émotions dont son âme était pleine. Les derniers événements alarmaient sa conscience. Il sentait

(1) *Docum. histor.*, t. III, p. 250. Louis arriva le 5 mai à Anvers. Le lendemain Napoléon en partait pour visiter Bréda, Bois-le-Duc et Berg-op-Zoom, villes du Brabant. La reine de Westphalie, qui faisait partie de la suite de l'impératrice, écrivait à l'occasion de ce voyage : « Il n'y a point eu d'enthousiasme en voyant passer l'empereur dans toutes ces contrées nouvellement cédées par la Hollande : le peuple regrette son ancien souverain, le roi Louis, et avec raison. » *Mémoires du roi Jérôme*, t. IV, p. 404.

(2) *Docum. histor.*, t. III, p. 329 et suiv.

(3) Napoléon à Louis, 20 mars 1810, p. 263.

(4) Louis à Napoléon, 17 avril 1810, p. 266.

tout le fardeau de la responsabilité qu'il avait assumée en adhérant au traité du 16 mars. Le ministre Roëll avait refusé de signer un acte qu'il considérait comme la honte et la ruine de son pays et laissé ce triste honneur à l'amiral Ver Huell. Si, au lieu d'être retenu en France par son frère, Louis se fût trouvé au milieu de la nation, il eût sans doute déposé la couronne plutôt que de prêter les mains à un traité odieux, abandonnant au pays le soin de décider de son sort. Dans les conditions difficiles où il s'était vu placé, il n'avait donné son adhésion que par la conviction que son refus eût amené infailliblement la réunion de la Hollande à l'empire. Mais peut-être, malgré les sentiments honorables qui avaient dicté sa conduite, avait-il agi contrairement aux vœux du pays. N'ayant pu consulter la nation dans le moment où il l'eût souhaité (1), il voulut du moins, maintenant qu'il lui était permis de l'interroger, connaître son opinion. Dans les huit jours qui suivirent son retour, il convoqua, sous le nom de *grande commission provisoire*, une assemblée composée des ministres, de quelques membres du conseil d'État et du corps législatif. Une instruction secrète, qu'il adressa à cette commission, fit connaître à celle-ci ce qu'il attendait d'elle. Cette instruction, que nous reproduisons textuellement, restera, dans la vie politique de Louis, comme un témoignage mémorable de la loyauté et de l'élévation de ses sentiments :

« Mon but, en instituant la grande commission provisoire, composée des députés du corps législatif, de ceux du conseil

(1) Durant les négociations qui précédèrent la signature du traité du 16 mars, l'empereur aurait, semble-t-il, proposé à Louis de convoquer à Paris une trentaine de notables de son royaume. Mais Louis, qui devait connaître l'histoire de la commission batave de 1806 et connaissait sans doute aussi celle de la junte de Bayonne, ne s'était point rendu à cette proposition. Voy. le travail déjà cité de M. A. Réville.

d'État et des ministres, a été d'avoir la représentation la meilleure de la nation sous la constitution actuelle, sentant le besoin urgent de la consulter, de connaître ce que demande son intérêt en général comme le bien-être des individus. Les circonstances présentes, étant extrêmement sérieuses et critiques, exigent impérieusement que nous appelions toute son attention sur sa situation intérieure, et que nous cherchions autant que possible à prendre le parti le meilleur ou du moins celui que la nation croit être tel. Je compte donc, en parlant à la grande commission provisoire, parler à la nation entière.

« Je vais commencer par faire connaître à la commission la vérité tout entière. Je dois lui dire que j'ai senti toute la gravité, toute la dureté des conditions du dernier traité. J'ai été longtemps à me décider. J'étais persuadé qu'il me ferait un grand tort dans l'opinion publique, et que c'était presque sacrifier ma réputation à l'existence de la nation et au bien-être des habitants, qui préfèrent une ombre d'existence politique, — laquelle laisse au pays l'espoir d'être un jour réellement indépendant, — à toutes les charges et à toutes les peines quelconques. Du moins c'était là ma conviction, en consentant à me soumettre à des conditions aussi dures.

« Je croyais donc faire à l'État le plus grand sacrifice qu'il fût possible d'exiger d'un homme. Cependant il se pourrait que je me fusse trompé, il se pourrait que la nation préférât un état certain à cette succession continuelle de maux, il se pourrait surtout que, ressentant l'émotion que j'ai éprouvée lorsqu'il a été question de céder une partie de mon royaume, elle pensât qu'il valait mieux tout perdre que de sacrifier ainsi une partie de soi-même, puisque, dans le premier cas, l'honneur reste intact. Peut-être est-elle enfin persuadée de ce que j'ai tant de fois répété depuis le commencement de mon règne : que, la Hollande étant l'objet des désirs et de la

h

politique de la France, celle-ci veut nous réduire aux abois, à la dernière extrémité, nous forcer à des dépenses exorbitantes, et, une fois que la dette publique serait écroulée, procéder à la réunion, qui alors n'offrirait plus à la France aucun inconvénient. Cette opinion peut être juste, puisque les derniers événements et principalement les conditions du traité en seraient presque la preuve.

« D'après toutes ces considérations, il faut que la Hollande, représentée comme je l'ai cru le mieux, prenne un parti décisif. Quant à ce qui m'est personnel, voici ce qu'il faut que la commission sache :

« Je suis très-attaché à la nation, très-attaché à mon rang, et je désire vivement l'existence du royaume, sa consolidation et l'amélioration de sa constitution. Mais, comme mon but n'est et n'a jamais été que de gouverner le pays pour lui-même, que je ne veux et ne voudrai jamais non plus que le pays soit sacrifié à l'ordre de choses actuel, je désire que la commission, dans l'examen le plus sérieux et dans ses considérations, fasse une abstraction totale de moi et de ma famille. Moi et elle, nous sommes très-importants, si nous sommes réellement nécessaires à la nation et indispensables pour la conservation de son bien-être et de son existence ; mais, si nos intérêts pouvaient jamais être contraires à ceux de la nation, il en est de nous comme si nous n'existions pas. La commission doit donc agir et nous parler avec la plus grande liberté ; elle ne doit jamais craindre que nous puissions nous offenser, lors même que les choses qu'elle aurait à nous dire contrarieraient nos vœux et nos penchants, lesquels doivent céder à notre première obligation, celle du salut de la nation.

« Après ce court exposé, il me reste à résumer les points principaux du travail important de la commission :

« L'état dans lequel nous allons nous trouver après le traité

est-il supportable? Nous n'exécuterons, bien entendu, que ce qu'il sera possible d'exécuter.

« Si ce traité est presque impossible à exécuter, humiliant pour la nation comme pour moi, s'il devient une tache ineffaçable pour ma réputation, si je me suis trompé en croyant qu'il m'était permis de sacrifier à l'État jusqu'à cette réputation, si l'opinion publique répugne à l'existence fâcheuse que le traité fait au pays, s'il est enfin un autre moyen d'exister moins pénible pour la génération actuelle, ce moyen, quel est-il? Il faut l'indiquer franchement.

« Si, au contraire, la nation pensé qu'on peut exister, que faut-il faire? Je suis obligé par devoir, comme par inclination, dans une circonstance aussi importante, d'agir le plus conformément possible aux vœux du pays. Dans ce cas, il faut indiquer le moyen de faire marcher les affaires et, pour moi, celui de rester sur le trône, sans manquer à la parole solennelle donnée plusieurs fois à la nation; d'y rester, veux-je dire, sans me voir inutile au bien-être général, et sans avoir à supporter la plus affreuse des peines, celle d'être spectateur de malheurs contre lesquels je ne pourrais rien.

« Je finis en faisant observer à la commission que, dans le cas où elle penserait autrement, il faut indiquer le remède à côté du mal; il faut l'indiquer en détail et prouver que les arrangements à prendre sont possibles. Le budget antérieur à mon règne, le dernier budget, enfin tous les renseignements que la commission peut désirer, sont à sa disposition. Je l'engage seulement, avant de faire ses projets et ses propositions, de consulter amplement les chefs de chaque département sur la possibilité de ce qu'ils proposeront et sur les moyens d'exécution, afin que les calculs et les nouveaux plans soient exacts et exécutables. Me reposant du reste entièrement sur les lumières, le caractère et le patriotisme des membres de la grande

h.

commission provisoire, tout ce que je pourrais ajouter n'équivaudrait pas à la preuve de confiance que je leur ai donnée par l'acte qui institue leur commission (1). »

En résumé, Louis se déclarait disposé à quitter ou à garder la couronne, selon ce que déciderait la commission. Après des délibérations auxquelles, par une autre preuve de loyauté, le roi avait refusé d'assister, l'assemblée exprima l'avis qu'une abdication enlèverait au pays le peu d'avantages qui lui demeureraient encore, et pria Louis de rester sur le trône (2). Mais chacun sentait au fond que la situation était presque impossible. Un traité impitoyable, les haines que son exécution allait soulever dans la nation, l'aigreur parvenue au plus haut degré entre les deux frères, tout devait concourir à précipiter le fatal dénoûment qui attendait la Hollande. Aussitôt après l'échange des ratifications de l'acte du 16 mars, les troupes françaises avaient commencé leur mouvement d'extension le long du littoral. Le 20 avril, elles entraient à Leyde et à la Haye (3), et peu après se dirigeaient sur Utrecht, s'avancant ainsi jusqu'au cœur du pays. Louis se plaignit. Napoléon répondit qu'il ne voulait que la stricte exécution du traité (4). Cette réponse offrait un semblant de vérité. Où commençaient les côtes ? où finissaient-elles ? Le traité n'en disait rien, et l'empereur pouvait soutenir que, pour en assurer la surveillance, il était nécessaire d'établir dans ces villes des détachements militaires. Au 1^{er} mai, l'armée du duc de Reg-

(1) M. Théod. Jorissen a publié dans son ouvrage le texte entier de cette instruction ; mais il n'a pu en préciser la date. La copie que les Archives nationales possèdent de ce document permet de fixer cette date au 17 avril 1810.

(2) Voy. l'ouvrage de M. Théod. Jorissen, p. 94.

(3) *Docum. histor.*, t. III, p. 248.

(4) Napoléon à Louis, 20 avril 1810, p. 267.

gio prenait le nom menaçant de *Corps d'observation de la Hollande*; elle ne devait se composer que de 6,000 Français : elle en comptait 20,000 (1). Napoléon déclara, il est vrai, que les frais d'occupation à la charge de la Hollande ne seraient établis que pour le chiffre de 6,000 hommes (2). Cela n'en constituait pas moins une infraction au traité. Ce ne fut pas la seule. Sous prétexte que la Hollande ne se hâtait pas de mettre en rade les neuf vaisseaux que stipulaient les conventions, l'empereur maintint les prohibitions commerciales qu'aux termes de ces mêmes conventions il avait promis de lever (3). Mais, s'il violait ses engagements, il entendait que Louis respectât les siens. Non-seulement il exigeait l'armement immédiat des bâtiments que le roi était tenu de fournir (4) ; il demandait qu'en exécution du traité (5) le gouvernement hollandais payât sans retard la dette des provinces qui venaient d'être cédées à la France (6). D'un autre côté, bien que, par ses douaniers et ses troupes, il tint tout le littoral et se fût chargé de veiller lui-même à l'observation du blocus, il continuait à rendre Louis responsable des actes de contrebande (7).

(1) *Docum. histor.*, t. III, p. 285.

(2) Voir, dans la *Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XX, n° 16288, une lettre de Napoléon au duc de Feltre, du 21 avril 1810. Par frais d'occupation, on doit ici entendre seulement la solde ; car Louis se vit obligé de nourrir et d'entretenir les 20,000 hommes. *Docum. histor.*, t. III, p. 285. — Cf. Louis au duc de Cadore, 14 juin 1810, p. 280.

(3) Napoléon à Louis, 12 mai 1810, p. 270.

(4) Napoléon à Louis, 3, 9 et 12 mai 1810, p. 269, 270.

(5) Article 7 du traité, voy. *Anneze* n° 6.

(6) Napoléon à Louis, 22 mai 1810, p. 276. — Voir aussi, p. 270, note 1, une lettre de Napoléon du 12 mai au duc de Bassano. Ajoutons qu'en vertu de l'art. 10 du même traité Napoléon exigeait qu'on lui livrât, avec leurs cargaisons, vingt et un bâtiments entrés dans les ports de Hollande depuis le 1^{er} janvier 1809 et représentant une valeur de plus de huit millions de francs. Voy. une lettre de Louis à Napoléon, du 16 mai 1810 (p. 271), et aussi la lettre, citée ci-dessus, de Napoléon au duc de Bassano.

(7) Voy. même lettre de Napoléon au duc de Bassano, p. 270, note 1.

En même temps, il prescrivait au duc de Reggio de ne rendre compte au roi d'aucune de ses opérations et d'agir sans ménagements. « L'expérience a prouvé, disait-il, qu'on ne peut rien faire par de bons procédés avec le gouvernement hollandais, et que ce n'est qu'avec des menaces qu'on peut le faire marcher (1). » Tandis que, conformément à ces instructions, l'armée française s'étendait dans le pays et l'enveloppait par degrés, les douaniers, entrés avec elle en Hollande, accomplissaient leur œuvre. Leurs vexations, leur rudesse soulevaient partout des clameurs. Vainement Louis, outré de ces violences, ordonnait-il l'élargissement des prisonniers dont ils avaient rempli les maisons d'arrêt (2). Le 13 mai, le duc de Reggio rendait un arrêté qui, sous apparence de réprimer la fraude, substituait aux tribunaux des commissions militaires et livrait à la merci des douaniers la liberté des habitants (3).

Quand on envisage ces rigueurs poussées à l'extrême, il est difficile d'admettre que Napoléon ne fût pas revenu à ses premières résolutions d'annexer la Hollande à la France. Lui-même, dans sa lettre du 21 décembre 1809, n'écrivait-il pas que cette annexion n'était que retardée à ses yeux ? Les raisons qui le déterminèrent alors à la différer avaient disparu. Il n'avait plus à redouter le fâcheux éclat que cet événement eût pu provoquer au moment de son mariage. D'un autre côté, l'Angleterre avait déclaré que le sort de la Hollande lui était indifférent. Il est vrai que, dans le traité du 16 mars, Napoléon s'était engagé à respecter les nouveaux États de son frère. Mais, dans le traité du 24 mai 1806, ne

(1) Lettre de Napoléon au prince de Neuchatel du 12 mai 1810, p. 270, note 1.

(2) Louis à Napoléon, 25 mai 1810, p. 279. — *Docum. histor.*, t. III, p. 255.

(3) Voy. cet arrêté, p. 279, note 1.

garantissait-il pas à la Hollande l'intégrité de son territoire et son indépendance? Louis avait cru de bonne foi à la gravité des engagements que stipulait l'acte du 16 mars. Le duc d'Ortrante, le duc de Cadore l'avaient même assuré que, lui tenant compte de ses sacrifices, l'empereur se montrerait indulgent sur l'exécution du traité, lui laisserait du moins, en de certaines limites, le temps et les moyens d'en remplir les conditions. Cruellement surpris du tour inattendu que prenaient les événements, Louis adressa, le 16 mai, à son frère une lettre qui peignait ses inquiétudes. « Je n'ai point signé le traité de Paris, écrivait-il, sans savoir ce que je faisais. La triste situation où il me devait placer, les désagréments personnels, pour n'en pas dire plus, que je ne sentais que trop bien, étaient bien faits pour m'arrêter. Mais, lorsque l'on m'a dit que V. M. ne voulait rien qui ne fût possible, et qu'elle me mettrait en état de supporter, ainsi que le pays, les sacrifices qu'elle exigeait, j'ai consenti. J'ai pu me résoudre à souffrir la perte d'une si grande partie de mon royaume, parce que j'étais persuadé que V. M., ayant pris pour la France ce qu'elle a cru être ses limites naturelles (1) et ayant reçu de ma part des preuves irrécusables de mon dévouement extrême, d'une abnégation presque absolue, adoucirait l'exécution des dispositions les plus rigides du traité et donnerait à ce pays des dédommagements. » Cependant, ajoutait-il, le traité est interprété tout autrement que je ne devais m'y attendre; les sujets de griefs, au lieu de disparaître, se multiplient; la situation s'aggrave. « Vous avez laissé à la Hol-

(1) Napoléon avait dit dans sa lettre du 21 décembre 1809 : « Le principe en France que le thalweg du Rhin est notre limite est un principe fondamental. » On retrouve cette même pensée dans une lettre de Napoléon au duc de Cadore, du 22 février 1810, p. 254. — Cf. l'art. 6 du traité du 16 mars, *Annex* n° 6.

lande son existence à cause de moi ; vous avez lié mon sort au sien. Consolidez cette existence, Sire, et ne permettez pas qu'avec la Hollande périsse un ouvrage auquel est attaché votre nom (1). »

Napoléon répondit à cette lettre, mais sans aborder le sujet particulier qu'elle traitait. Par suite d'un sentiment fort excusable, mais que la prudence aurait dû le porter à dissimuler, Louis n'avait pu s'empêcher de témoigner de la froideur à M. de la Rochefoucauld, qu'il accusait, non sans quelque raison, d'une partie de ses malheurs ; il en était même arrivé, dans l'excès de son amertume, à montrer de la défiance pour tout ce qui, autour de lui, choses ou personnes, appartenait à la France (2). Ce fut sur le mauvais effet de ces dispositions que s'étendit Napoléon. « La Hollande, lui dit-il, est dans une situation fâcheuse, cela est vrai. Je conçois que vous désiriez en sortir, mais je suis surpris que vous vous adressiez à moi pour cela. Ce n'est pas moi qui y puis quelque chose ; c'est vous et vous seul. Quand vous vous conduirez de manière à persuader aux Hollandais que vous agissez par mon inspiration, que toutes vos démarches, tous vos sentiments sont d'accord avec les miens, alors vous serez aimé et estimé, et vous acquerrez la consistance nécessaire pour reconstituer la Hollande. Lorsqu'être ami de la France et le mien sera un titre pour être bien à votre cour, toute la Hollande respirera, toute la Hollande se trouvera dans une situation naturelle ; cela dépend de vous seul. Depuis votre retour, vous n'avez rien fait pour cela. Voulez-vous savoir quel sera le résultat de votre conduite ? Vos sujets, se trouvant ballottés entre la France et l'Angleterre, ne sachant à quel espoir se livrer, quels sou-

(1) Louis à Napoléon, 16 mai 1810, p. 271-273.

(2) Louis à Napoléon, 25 mai 1810, p. 278, 279.

haits former, se jetteront dans les bras de la France et demanderont à grands cris la réunion. » Il faut, ajoutait-il, que la Hollande trouve en vous « mon image » et qu'elle sache que c'est moi qui parle par votre bouche. « Aimez la France, aimez ma gloire, et vous serez dans le chemin des vrais intérêts de la Hollande. Mais le sort en est jeté, vous êtes incorrigible. Déjà vous voulez chasser le peu de Français qui vous restent; ce n'est ni des conseils, ni des avis, ni de l'affection qu'il faut vous montrer, mais la menace et la force. Louis, vous ne voulez pas régner longtemps. Écoutez un homme qui en sait plus que vous. Revenez de votre fausse route; soyez Français de cœur, ou votre peuple vous chassera, et vous sortirez de la Hollande l'objet de la risée et de la pitié des Hollandais (1). »

Cette lettre, dont nous ne reproduisons que quelques lignes, était tout entière conçue dans le même esprit. On avouera qu'il était difficile de montrer plus de sécheresse et d'orgueil, joint à si peu de sagacité dans l'appréciation des événements. Ou Napoléon, en vue d'intimider son frère, forçait sa propre pensée, la dénaturait même, ou il avait une complète inintelligence de la situation de la Hollande et de son gouvernement. Le silence absolu que, dans cette lettre, il gardait sur l'exécution du traité, devait montrer à Louis que tout espoir d'adoucissement ou de conciliation était désormais une chimère, et que l'heure suprême approchait. Cette lettre était datée du 20 mai. Trois jours après, l'empereur en envoyait une autre (2), où il déclarait, en termes irrités, qu'il ne voulait plus d'ambassadeur de Hollande à Paris; que l'amiral Ver Huell avait ordre d'en

(1) Napoléon à Louis, 20 mai 1810, p. 273-275.

(2) Napoléon à Louis, 23 mai 1810, p. 276. Voir aussi Napoléon au duc de Cadore, même date, p. 277.

partir dans vingt-quatre heures ; que lui-même avait rappelé M. de la Rochefoucauld (1), et qu'il n'aurait désormais à sa place qu'un chargé d'affaires, ne voulant plus exposer son ambassadeur aux insultes des Hollandais. « Ne m'adressez plus de vos phrases ordinaires, disait-il en terminant ; voilà trois ans que vous me les répétez, et chaque instant en prouve la fausseté. C'est la dernière lettre de ma vie que je vous écris (2). » Que s'était-il passé ? On disait qu'un dimanche du mois de mai, à Amsterdam, au sortir de la messe, un cocher à la livrée de l'ambassadeur de France avait été assailli par des gens du peuple et frappé au visage. L'excitation des populations contre la France depuis le traité du 16 mars ne rendait point le fait invraisemblable. D'après une opinion encore aujourd'hui accréditée en Hollande, le fait, s'il eut lieu, eut une autre origine : la France voulait un grief ; on imagina celui-là. Ce qui est certain, c'est que toutes les recherches faites par le gouvernement hollandais pour découvrir les auteurs de cette agression demeurèrent sans résultat ; qu'aucun témoignage ne vint confirmer les dires du cocher ; que le plaignant lui-même refusa de comparaître, et que, pendant que se poursuivait l'enquête, M. de la Rochefoucauld le fit partir tout à coup pour la France (3). Vrai ou faux, l'incident était puéril ; le gouvernement français, en demandant l'extradition des coupables pour

(1) Napoléon avait déjà rappelé secrètement M. de la Rochefoucauld avant de connaître l'incident qui donna lieu à cette lettre. Voy. la lettre déjà citée de Napoléon au duc de Bassano, 12 mai 1810.

(2) Napoléon tint parole. Il n'écrivit de nouveau à son frère qu'au mois de janvier 1813, lorsque celui-ci, par une lettre du 1^{er} janvier de la même année, lui offrit ses services au moment du péril. *Docum. histor.*, t. III, p. 318, et 363-368.

(3) Ce départ était d'autant plus inexplicable que le cocher était Hollandais. On trouvera à la fin de l'ouvrage de M. Jorissen, p. 137-154, les pièces diplomatiques qui furent échangées à cette occasion.

en faire un exemple, lui donna les proportions d'un véritable événement.

Cet incident n'était pas fait pour arrêter Napoléon dans la voie des rigueurs. De jour en jour, le nombre des troupes françaises augmentait à Utrecht. Bientôt on apprenait que le quartier-général de l'armée d'occupation était transporté à Rotterdam, et qu'une compagnie de douaniers, soutenue de forces militaires, approchait de la capitale. Requis par le roi de donner des explications, le chargé d'affaires de France, M. Serurier, répondit par une note où il désavouait expressément, au nom de l'empereur, le dessein de mettre garnison dans Amsterdam et d'occuper cette capitale (1). Cependant, à mesure que les troupes françaises se répandaient en Hollande, l'agitation crois-sait dans les populations. A Utrecht, à Rotterdam, on craignit des soulèvements; dans certaines villes même, on en vint aux mains. Napoléon, qui avait fait connaître par son chargé d'affaires qu'il était décidé à considérer « toute attitude hostile et attentatoire à la dignité de la France comme une déclaration de guerre, » ne pouvait manquer de rencontrer un prétexte pour achever l'accomplissement de ses projets. Vers le 20 juin, des détachements de l'armée du duc de Reggio se présentaient

(1) Voici la note de M. Serurier adressée le 16 juin au ministre des affaires étrangères, M. Roëll : « Monsieur, j'ai l'honneur de communiquer à V. Exc. que, sur les bruits qui sont venus à S. M. l'empereur et roi qu'on lui attribuait le dessein de mettre garnison dans Amsterdam, S. M. m'a chargé de désavouer ce dessein, et de déclarer qu'elle ne songe point d'occuper cette capitale; mais qu'elle me prescrit en même temps de déclarer que, si l'on faisait en Hollande les moindres préparatifs guerriers, ces préparatifs ne pourraient être considérés que comme une insulte faite à la France; que j'ai pour ce cas l'ordre éventuel de demander mes passeports et de quitter la Hollande; enfin que toute attitude hostile et attentatoire à la dignité de la France sera considérée par S. M. comme une déclaration de guerre. S. M. m'ordonne encore d'insister avec force sur la réparation due à l'outrage fait à son ambassadeur; de déclarer qu'une satisfaction incomplète ne peut lui suffire, etc... » *Docum. histor.*, t. III, p. 272, 273.

aux portes de Haarlem, tout auprès d'Amsterdam (1). Louis, qui, en ce moment, résidait alternativement dans l'une et l'autre ville, ne voulut point souffrir, sous ses yeux, la présence d'une force étrangère : il refusa l'entrée de Haarlem. Aussitôt l'empereur prétendit que ses aigles avaient été insultées et ordonna au duc de Reggio de marcher sur Amsterdam. En même temps, il fit savoir qu'il exigeait, à titre de réparation, que la ville d'Amsterdam fit « fête » à ses troupes et les reçût « en triomphe (2). »

C'en était trop. Louis pensa un moment à se défendre. Les angoisses des derniers jours, angoisses qu'il serait difficile de peindre, troublèrent sans doute à cette heure les clartés de sa conscience. Si déloyale, si odieuse que pût paraître la conduite de l'empereur, le devoir interdisait à Louis de défendre sa couronne contre le frère qui la lui avait donnée ; la nation seule, et non lui, pouvait combattre Napoléon. Mais il était trop tard pour résister. Ses ministres, qu'il consulta, le dissuadèrent d'un dessein qu'ils jugeaient inutile (3). Cette pensée écartée, il retrouva le plein sentiment de sa dignité. Il rédigea un message au corps législatif, dans lequel il annonçait que, devant l'occupation imminente de sa capitale par les troupes françaises, il abdiquait la couronne en faveur de son fils mineur, la régence étant de droit dévolue à la reine. Dans cet écrit, que lui dicta le sentiment le plus élevé de ses devoirs envers le peuple dont il avait embrassé la cause, il disait : « Puisse la fin de ma carrière prouver à la nation et à vous que je ne vous ai jamais trompés ; que je n'ai eu qu'un but, celui de l'intérêt du pays, et que les fautes que je

(1) *Docum. histor.*, t. III, p. 278. — Ouvrage de M. Théod. Jorissen, p. 113.

(2) Napoléon au duc de Feltre, 24 juin 1810, p. 281.

(3) *Docum. histor.*, t. III, p. 279-281.

puis avoir commises tiennent uniquement à mon zèle, qui me faisait désirer, non le bien, mais le mieux possible, malgré la difficulté des temps! ». Ce message et l'acte d'abdication qui l'accompagnait furent rédigés du 30 juin au 1^{er} juillet 1810, au Pavillon, près Haarlem, où résidait alors le roi, ainsi que la proclamation destinée à être placardée le lendemain sur les murs d'Amsterdam (1). Il écrivit en outre deux lettres fort courtes, l'une à l'empereur, l'autre à la reine, où il notifiait son abdication. A Napoléon il disait que tant d'épreuves passaient enfin ses forces, et qu'il partait avec l'espoir que, sous une régence nécessairement soumise à toutes les volontés de la France, la Hollande trouverait grâce devant son frère. A la reine il recommandait ses enfants, il lui recommandait surtout « un pays bien malheureux (2). » Enfin, dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet, après avoir embrassé en pleurant son fils aîné, il sortit de Haarlem. Il partit en hâte, craignant d'être trahi, arrêté, de se voir retomber aux mains d'un frère inexorable. Il traversa incognito la Hollande et l'Allemagne et alla droit à Tœplitz, en Bohême, où il obtint de l'empereur d'Autriche la permission de séjourner (3). Ce ne fut que lorsqu'il eut atteint cette destination que ses anciens ministres et l'empereur lui-même surent ce qu'il était devenu.

Le lendemain du départ du roi, les troupes françaises entraient à Amsterdam. Quelques jours après, le 10 juillet, paraissait dans le *Moniteur* le décret, en date du 9, qui réunissait la

(1) Voy., *Annexe* n° 7, le message, l'acte d'abdication et la proclamation aux Hollandais.

(2) Voy. ces deux lettres à la fin de nos documents. La reine était alors à Plombières; elle y était venue après un court séjour qu'elle avait fait en Hollande, sur l'ordre de Napoléon, lorsque Louis était retourné dans son royaume au mois d'avril 1810.

(3) Voy. sur ce sujet, *Annexe* n° 9, une lettre du prince de Metternich.

Hollande à l'empire (1). Si les sentiments de sévérité dont l'empereur se montrait animé à l'égard de la Hollande n'avaient été provoqués, comme il le prétendait, que par les tendances hostiles de son gouvernement, pourquoi, dans quel but enlever un reste d'indépendance à un pays dont il pouvait à son gré, sous la royauté d'un enfant, régir les destinées? Par le décret du 9 juillet il trahit, à la face de l'Europe, les véritables mobiles qui avaient jusqu'alors dirigé sa conduite (2). Il y a plus; le décret était préparé avant que l'abdication de Louis fût connue à Paris (3). Sa promulgation eût sans doute suivi de près l'entrée des troupes françaises à Amsterdam; et si, au lieu de fuir, Louis eût attendu les événements, il est présumable que, sur l'ordre de son frère, il eût été enlevé et ramené de force à Paris.

Ainsi finit cette royauté de Hollande, supprimée par la même volonté despotique qui l'avait imposée. Contrairement à ce qu'avait dit Napoléon, les Hollandais ne se jetèrent point dans les bras de la France. Ils se soumirent à la force; mais, ainsi que Louis l'avait prévu, d'alliés ils devinrent ennemis, et ils se soulevèrent contre la France dès que la fortune parut abandonner ses armes. Napoléon avait dit aussi que son frère serait chassé par ses sujets, qu'il deviendrait la risée des Hollandais et l'objet de leur pitié. Louis partit librement, en homme d'honneur, et laissa des regrets. Vainement l'empereur tenta-t-il de faire croire que son frère avait cédé à un accès de folie provoqué par l'état de sa santé (4); cette interprétation, dictée par le ressentiment, ne trouva point

(1) Voy. ce décret, *Annexe* n° 8.

(2) *Docum. histor.*, t. III, p. 281, 282.

(3) Thiers, *Hist. du cons. et de l'emp.*, t. XII, p. 168, note. Ce fait a été mis en lumière par M. Thiers d'après des documents conservés au ministère des affaires étrangères.

(4) Louis n'ignora point les bruits étranges que l'empereur faisait courir sur

d'écho. Que si, sortant du cadre que nous nous étions tracé, et ne nous bornant pas uniquement à l'histoire des rapports de Louis avec son frère, nous étions entré dans les détails de son administration, nous aurions eu assurément à signaler des fautes; mais la plus grande de ses erreurs fut d'avoir voulu, comme il l'avouait lui-même, concilier ce qui était inconciliable, c'est-à-dire ses devoirs de frère et ses devoirs de souverain, et, à ce point de vue, on peut dire que le premier de ses malheurs fut d'avoir été roi. Quelles qu'aient été ses fautes, elles furent effacées, dans l'esprit de la nation qu'il avait adoptée, par un renom légitime de loyauté, de justice et de bonté. Elle lui demeura reconnaissante d'avoir souffert pour elle. Encore aujourd'hui elle le nomme d'un titre qui, honorable pour un prince, l'est surtout pour un souverain imposé par l'étranger, titre que dédaignait Napoléon : elle l'appelle *le bon roi Louis* (1).

son compte. Il y répond dans ses *Mémoires*. « Quant à ce qu'on a dit de la santé du roi, écrit-il, une telle assertion était aussi injuste que cruelle; c'était en effet un grand trait de folie dans ce temps-là que de renoncer à la couronne, plutôt que d'être l'instrument forcé du mal. » *Docum. histor.*, t. III, p. 298. En ce qui regarde cette assertion de l'empereur, voy. les lettres de Napoléon au duc de Cadore, en date des 23 mai, 17 et 21 juillet 1810, p. 277, 290 et 292. — Voici d'ailleurs ce que, le 13 juillet 1810, Napoléon écrivait de Rambouillet au roi de Westphalie : « Je ne crains qu'une chose pour le roi, c'est que cela ne le fasse passer pour fou, et il y a dans sa conduite une teinte de folie. Si vous apprenez où il s'est retiré, vous lui rendrez service de l'engager à revenir à Paris et à se retirer à Saint-Leu, en cessant de se rendre la risée de l'Europe. Entremettez-vous pour cela. On me fait entrevoir d'Amsterdam que le roi pourrait se rendre en Amérique et qu'il s'est procuré à cet effet un passeport par un officier qu'il aurait envoyé à Londres. S'il vous est possible de vous opposer à ce projet insensé, même par la force, faites-le.

P. S. La famille avait besoin de beaucoup de sagesse et de bonne conduite. Tout cela ne donnera pas d'elle une bonne opinion en Europe. Heureusement que j'ai lieu de penser que l'impératrice est grosse. »

(1) Ouvrage cité de M. Théod. Jorissen. — Voir aussi le travail de M. A. Réville. — De 1812 à 1814, divers écrits furent publiés en Allemagne sur les événements qui amenèrent l'abdication du roi. Malgré le peu de sympathie qu'au delà du Rhin devait inspirer le nom de Bonaparte, tous s'accordent à honorer Louis des

Mais, en dehors de la Hollande où il a laissé de sympathiques souvenirs, le règne de cet honnête homme a jusqu'ici passé inaperçu. Son nom même serait aujourd'hui inconnu, s'il n'eût été associé à des événements qui, pendant quatorze ans, ont remué toute l'Europe. Des vertus ne suffisent point à un prince pour marquer dans l'histoire. C'est sur les seuls génies de la politique ou de la guerre que s'arrêtent les regards de la postérité.

mêmes marques d'estime. Dans un ouvrage de Frédéric Bucholz, paru en 1813, on lit : « Aucun prince n'avait apporté au gouvernement autant d'abnégation de soi-même et autant de zèle sincère pour le bien de ses sujets. Louis a sauvé du naufrage, qu'il a supporté avec dignité, la meilleure chose qu'un roi puisse sauver, le témoignage d'une bonne conscience et le renom d'un honnête homme. » Dans un autre écrit publié par Kotzebûe en 1812, il est dit : « Louis s'efforça de devenir l'ami et le protecteur de son peuple ; il tâcha de devenir hollandais. Lorsque la même force qui l'avait fait monter sur le trône l'en fit descendre, il emporta dans la retraite l'affection de ses sujets et l'estime de l'Europe. » Cf. *Docum. hist.*, t. III, p. 371-375.

CORRESPONDANCE

DE NAPOLEON I^{ER} ET DU ROI LOUIS

ANNÉE 1806

NAPOLEON A LOUIS.

Saint-Cloud, 6 juin 1806. — J'ai vu les notes que vous m'avez remises (1). Les bâtiments du Texel tiennent aux opérations militaires et il faudra voir le plan définitif qui aura lieu.

Il y aura un couronnement : il faut le remettre à un an.

Je vous autorise à emmener M. Fleury.

La formule du serment est celle-ci : « Je jure fidélité au roi et obéissance à la constitution du royaume. »

LOUIS A NAPOLEON.

Paris, ce 8 juin 1806. — Sire, j'ai l'honneur de soumettre à V. M. I. et R. une note pour obtenir, en faveur des membres de la députation batave et de quelques officiers de ma maison,

(1) Ces notes ne se trouvent pas dans la correspondance du roi Louis conservée aux Archives nationales.

leur admission dans la Légion d'honneur. J'ose les recommander à V. M. (1).

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 25 juin 1806. — Je reçois votre lettre du 21 juin (2). Vous devez commencer aujourd'hui à être établi depuis longtemps dans le pays (3). Aussitôt que cela sera possible, faites placer un trône dans une salle de votre palais.

Faites-moi connaître ce que rendait le cap de Bonne-Espérance, ce que rendent Batavia et Surinam. J'ai ordonné qu'on envoyât à l'Île de France une frégate pour y annoncer votre élévation au trône. Faites-moi connaître comment cette nouvelle a été envoyée par votre ministre de la marine à Curaçao, à Batavia, etc. (4).

(1) Voici cette note :

• DÉPUTATION BATAVE :

M. le vice-amiral Ver-Huell désire avoir le grand cordon ou la plaque de la Légion d'honneur,

M. Gogel, ministre des finances,	} la croix.
M. Van Styrum, député à l'assemblée de LL. HH. PP.,	
M. Seex, conseiller d'État,	

OFFICIERS DE LA MAISON :

M. Darjouson, premier chambellan,
M. Sénégra, intendant général,
M. de Villeneuve, chambellan,
M. Turgot, écuyer,
M. Mésangère, capitaine aide de camp,
M. Després, secrétaire des commandements,

Sollicitent cette honorable marque de la bienveillance de S. M. l'Empereur allant dans un pays étranger. Je recevrai moi-même cette grâce avec reconnaissance, parce que cela donnera à ces officiers dans le pays la considération qu'il serait à désirer pour moi qu'inspirent tous ceux qui m'approcheront.

M. Fleury,

Je demande la croix pour lui, comme ayant servi longtemps S. M. l'Empereur. Il était à son service en Italie lors des premières campagnes, ensuite à Marengo et dernièrement à Austerlitz. »

(2) Cette pièce manque dans la collection des lettres du roi Louis.

(3) Après la proclamation du 5 juin, Louis était demeuré neuf jours à Saint-Leu, s'occupant avec les députés hollandais à prendre une idée générale des affaires du royaume. Le 15 juin, il partit de Saint-Leu avec ses enfants et leur mère, arriva le 18 au palais du Bois, près la Haye, et le 28 fit son entrée solennelle à la Haye.

(4) Lors de l'avènement du roi Louis, la Hollande « entretenait encore des relations avec

LOUIS A NAPOLÉON.

Du château du Bois, 24 juin 1806. — Sire, j'ai l'honneur d'adresser à V. M. le discours que j'ai prononcé à la séance de LL. HH. PP. (1). J'ai été indisposé ces jours-ci, ce qui m'a empêché de l'envoyer plus tôt et de lui rendre compte que toute cette journée s'est assez bien passée. Je commence à prendre connaissance de mes affaires. Elles sont dans un état tel que, si V. M. ne fait pas indemniser ce pays à la paix, je doute qu'il soit possible de le tirer d'affaire. L'intérêt de l'argent est de 6 à 7, quoiqu'il paraisse à 3 ou 2 1/2. Les lettres de change sont sur les receveurs de 10 à 12 0/0 d'escompte. Outre les 35 millions d'intérêt de la dette constituée, il y a 30 millions de florins de déficit dans les dépenses. Les arsenaux et magasins de la marine sont vides. Il y a quelques jours que le gouvernement a perdu un procès de 5 millions tournois contre la maison Wells d'Amsterdam qui avait été chargée de transporter aux Indes 2,000 hommes, à laquelle on avait accordé une somme aussi exorbitante. Ces transports furent arrêtés au Texel par le général Marmont, et cependant on a regardé le voyage comme fait et l'on a payé (2).

Il est impossible que ce pays aille plus longtemps de cette manière. Je viens demander à V. M. de permettre que l'on s'occupe d'un traité de commerce avec la France (3), que l'on rende à ce

Batavia par l'Amérique. Celles avec la Guyane étaient interrompues ; mais les Anglais n'empêchaient pas les propriétaires hollandais de percevoir leurs revenus, quoique cela ne se fit pas sans peine. La Hollande, après Batavia et ses petits établissements à Amboyne et autres points des Moluques, ne conservait de ses colonies que l'île de Curaçao, celle de Saint-Eustache, les rochers de Saba et Saint-Martin en Amérique, et ses postes militaires sur les côtes de la Guinée ; elle venait de perdre récemment le cap de Bonne-Espérance. » *Documents historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande*, par Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande, t. I, p. 197. Paris, in-8°, 1820.

(1) Ce discours, reproduit dans le t. I. des *Docum. histor.*, p. 160-166, fut prononcé par le roi le 23 juin, jour de son entrée à la Haye. On sait que ce nom de *Leurs Hautes Puissances*, par lequel on désignait jadis en Hollande le corps en qui résidait la souveraineté du pays, était alors donné au corps législatif.

(2) Dans le contrat passé avec la maison Wells, on avait inséré cette clause bizarre que, si l'expédition était empêchée par des obstacles étrangers à cette maison, le gouvernement payerait à celle-ci la somme totale convenue pour le transport des troupes.

(3) Ce traité avait été convenu en principe par l'article 10 de l'acte du 24 mai 1806, dont voici les termes : « Il sera incessamment conclu entre les puissances contractantes un traité de com-

pays ce qui a été avancé dans les Indes aux agents de V. M. (1), et d'ordonner, en considération de la malheureuse situation des finances du royaume, que l'armée française sera payée sur le trésor impérial. Le changement de gouvernement n'a en rien influé sur les rentes et les opérations de commerce, puisque l'escompte des lettres de change sur les receveurs est toujours de 10 à 12 pour cent.

Je supplie V. M. de m'accorder une grâce, c'est de m'accorder la permission de prendre sur les six régiments qui se trouvent ici cent hommes par régiment, pour en faire le fond de ma garde, et les mêler aux troupes hollandaises avec deux colonels et quelques officiers. Si V. M. m'accordait de les faire passer au service hollandais, cela ne fâcherait pas les nationaux et nous assurerait la garde actuelle. Je prie V. M. de me faire connaître sa décision ; je la supplie de ne pas me refuser.

LOUIS A NAPOLEÓN.

La Haye, 27 juin 1806. — Sire, la situation de mes affaires est tellement critique sous le rapport des finances que j'ose vous envoyer encore une nouvelle demande de venir à mon secours. Je supplie V. M. de lire les notes ci-jointes (2) ; elle se persuadera de l'état affreux où ce pays se trouve. Si V. M. ne vient pas à mon secours, j'ignore comment on pourra faire ; je me confie en elle et la supplie de croire que je ne lui avance rien que je n'aie vérifié avec soin.

NAPOLEÓN A LOUIS.

Saint-Cloud, 30 juin 1806. — Je reçois votre lettre. Je vois avec plaisir que vous êtes content des Hollandais. Les prétentions que votre

merce, en vertu duquel les sujets hollandais seront traités en tout temps, dans les ports et sur le territoire de l'empire français, comme la nation la plus spécialement favorisée. » Voir *Annexe n° 8*.

(1) Le remboursement de ces avances avait déjà été réclamé [par Schimmelpenninck. « Souffrez, Monsieur, écrivait-il le 19 juin 1805 au ministre de la marine, que j'appelle votre attention sur une dette de quatre millions contractée par la France envers la Batavie. Cette dette est sacrée et reconnue par un traité ratifié par l'empereur lorsqu'il était encore premier consul. Elle provient de fournitures et avances faites par la régence de Batavia à l'escadre française commandée par le contre-amiral Sircey dans l'Inde. »

(2) Voy. *Annexe n° 4*.

ministre fait sur mon trésor sont surannées. Mes dépenses sont fortes et je ne suis point en mesure de vous aider comme je le voudrais. Tant que la guerre durera, il faut bien que je garde mes corps de troupes. Il serait cependant possible de les diminuer. Il est possible de conclure un traité de commerce ; mais il faut que les intérêts des peuples s'y trouvent réunis. Je crois qu'il est nécessaire de mettre une imposition sur vos rentes ; il y aurait peu d'inconvénient à imiter l'Angleterre ; ce serait un petit revenu, mais c'en serait un.

LOUIS A NAPOLÉON.

Du château du Bois, 1^{er} juillet 1806. — Sire, je profite du départ du général Noguès (1) pour les Pyrénées pour donner à V. M. les renseignements qu'elle me demande par sa lettre du 25 juin.

J'ai commencé, à l'égard des colonies, par expédier un ordre de confirmation au gouverneur de Batavia. J'ai envoyé à M. Goeswald l'ordre de revenir ; il se trouve en Amérique. J'ai pris connaissance de l'état de mes possessions aux deux Indes. Elles ne me paraissent pas dans une sûreté parfaite, si la guerre doit continuer ; et je désirerais que V. M. approuvât que je fisse passer à Curaçao un bataillon et l'ordre de s'approvisionner. Si les Anglais parviennent à s'établir sur le continent de l'Amérique espagnole, cette île serait attaquée ; elle tire de là ses approvisionnements et serait indispensable aux ennemis.

L'escadre qui est aux Indes orientales est dans un état de dépérissement. Je désirerais pouvoir la faire remplacer par une escadre pareille du Texel, si V. M. le trouve convenable ; j'enverrais alors à Batavia un bon officier de terre. Un des vaisseaux des Indes est désarmé et hors de service.

Il y a au Ferrol un vaisseau cédé à la France et hors de service. Il y a six vaisseaux en construction et douze en mer, savoir 7 au Texel, 2 à Helvoetsluys et 3 aux grandes Indes. Mais on sera obligé de ralentir tous les travaux. Les traitements sont arrêtés. Les finances de ce pays sont dans un triste état. J'attends les réponses de

(1) Ce général, premier aide de camp du roi Louis, avait été emmené par celui-ci en Hollande lors de son avènement.

V. M. sur cela. Je la supplie de m'accorder les six cents hommes que je lui demande (1).

Quant à faire placer un trône dans mon palais, je dois avouer à V. M. que celui du Bois est trop petit pour cela et que celui de la Haye a besoin de réparations et d'ameublements, ce qui ne pourra être fait qu'avec des dépenses assez fortes et un peu de temps. Tous les bureaux des ministères y sont, ainsi que l'assemblée de LL. HH. PP. Ils l'évacueront aussitôt que d'autres emplacements seront préparés.

Aussitôt que j'aurai fermé et mis en activité toutes mes affaires, je profiterai de la permission que V. M. m'en a donnée pour aller passer un mois ou six semaines aux eaux dont j'ai grand besoin. L'humidité me pénètre et m'est bien nuisible. Après avoir été aux eaux, je demanderai à V. M. la permission d'aller jusqu'à Paris passer quelques jours avec elle (2).

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 3 juillet 1806. — Je reçois votre exposé des réclamations du royaume de Hollande (3). Ce sont des réclamations qui datent de la conquête. Il faut ôter à votre conseil tout espoir que je lui envoie de l'argent, sans quoi il ne vous donnera pas les moyens de vous mettre au niveau de vos affaires. Je n'ai point d'argent et j'ai peine à suffire à mes immenses dépenses. Vous pouvez employer beaucoup de moyens : c'est à LL. HH. PP. à délibérer sur les meilleures mesures à prendre pour se tirer d'affaire. La première chose à faire est de mettre une forte retenue sur les rentes, à peu près comme a commencé de faire l'Angleterre. Que le moyen, qu'on vous propose, d'avoir recours à la France est commode ! mais il ne faut y compter d'aucune manière, parce que j'y suis dans la plus absolue impossibilité.

(1) Il s'agit des 600 hommes que le roi voulait prendre dans les régiments français, à raison de 100 par régiment, et dont il se proposait de faire le fond de sa garde. Voir ci-dessus la lettre du 24 juin.

(2) Le roi se rendit effectivement, vers la fin de juillet, aux bains de Wisbaden, près Mayence. Il alla ensuite aux eaux d'Aix-la-Chapelle, et de là retourna en Hollande, sans venir à Paris comme c'était son intention.

(3) Voy., *Annexe* n° 4, l'exposé de ces réclamations.

LOUIS A NAPOLÉON.

Palais du Bois, 7 juillet 1806. — Sire, je cesserais de parler de l'état des finances de ce royaume, s'il ne me forçait à prendre des mesures pénibles, celles de désarmer la moitié des vaisseaux, d'arrêter les constructions, de licencier les régiments étrangers et réduire les troupes de terre, ce qui va porter la désolation partout. Je viens supplier V. M. d'ordonner que les troupes françaises qui se trouvent ici recevront la même solde et seront traitées comme les autres troupes en France. Je pense aussi que ce serait un grand soulagement si V. M. voulait retirer l'état-major général, le génie, l'artillerie et la moitié des régiments. Je crois que deux ou trois régiments d'infanterie et un officier général suffiraient. Je prie V. M. de permettre que je fasse remplacer le général Monnet à Walcheren ; il reçoit un droit de 10 0/0 sur l'importation des légumes, et il se croit indépendant dans son commandement.

J'attends la réponse de V. M. sur ce que je lui ai mandé relativement aux colonies. Je la supplie de me faire connaître sa décision sur les réductions de dépenses que je lui propose. Si V. M. pouvait conserver ici toutes les troupes françaises et les faire payer de France, cela serait un grand soulagement pour ce malheureux pays.

Je demande en grâce à V. M. de m'accorder deux colonels, quelques officiers et un certain nombre de soldats des régiments français pour former ma garde et être auprès de moi. Cet objet m'est si essentiel que j'ose espérer qu'elle ne me le refusera pas. Je la supplie de me faire connaître ses intentions.

On parle beaucoup de paix, et cela seul peut sauver ce pays d'une ruine totale et prochaine.

Le général Boyer est débarqué d'Angleterre sur un bâtiment neutre, ayant des lettres pour la France, que je crois devoir faire expédier à Paris. Il y a des hommes sans passe-ports, qui seront remis à la gendarmerie sur les frontières.

Je supplie V. M. de prendre en considération ma situation et de me traiter toujours avec bonté. J'ai un besoin pressant des eaux, je ne puis me dispenser d'y aller, au moins un mois à Wisbaden, près Mayence. Je passerai par Paris à mon retour, si elle me le permet.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 8 juillet 1806. — Je ne pense pas qu'aucune escadre puisse partir du Texel avant la fin d'octobre ou le commencement de novembre. Je ne vois pas d'inconvénient à envoyer un bataillon à Curaçao ; mais voyez de quelle manière vos marins pensent qu'il pourra sortir. Je vous ai demandé des mémoires et des plans de Surinam et du cap de Bonne-Espérance. Qu'est-ce que vos marins pensent qu'il faudrait faire pour reprendre l'une ou l'autre de ces colonies avec une de mes escadres combinées ? Une expédition de 4,000 hommes pourrait-elle doubler l'Écosse pour se rendre à Surinam ou au cap de Bonne-Espérance ? Quel est le danger attaché à cette navigation, si l'on est bloqué, et quel moyen d'arriver ? Quelle est la saison du voyage ?

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 11 juillet 1806. — Le traitement de mes troupes en Hollande ne peut être changé ; ainsi elles n'ont point droit à la masse d'ordinaire que je fais payer pour mes autres troupes ; mais on ne doit rien leur diminuer de ce qu'elles avaient avant.

Flessingue n'appartient pas à la Hollande ; c'est une possession indivise, comme il résulte par le traité de la Haye (1).

Si le général Monnet prend dix pour cent, il faut le faire traduire devant une commission militaire ; et, en cela, vous ne devez pas agir comme roi de Hollande, mais comme général en chef de l'armée ; mais il faut être circonspect. Le général Monnet a rendu des services ; il connaît bien l'île de Walcheren.

Vous devez distinguer les actes que vous faites comme roi de Hollande de ceux que vous devez prendre comme général en chef, en

(1) Il s'agit du traité entre la République française et la République des provinces unies signé à la Haye le 27 floréal an 3 (16 mai 1795). Voici les deux articles de ce traité relatifs à Flessingue : « Art. 13. Il y aura dans la place et le port de Flessingue garnison française exclusivement soit en paix, soit en guerre, jusqu'à ce qu'il en soit stipulé autrement entre les deux nations. — Art. 14. Le port de Flessingue sera commun aux deux nations en toute franchise ; son usage sera soumis à un règlement convenu entre les deux parties contractantes, lequel sera attaché comme supplément au présent traité. »

faisant écrire les uns par vos ministres hollandais et les autres par le chef d'état-major de votre armée.

Il ne faut pas diminuer vos contributions, ni désarmer vos vaisseaux, ni licencier vos régiments. Les temps ne sont pas calmes. Si votre conseil se portait à cette démarche, vous devez lui déclarer que je ne consentirais pas à garantir vos colonies. Je ne verrai aucune difficulté à réduire le nombre des troupes françaises. Faites dresser un état des officiers d'état-major, d'artillerie et de génie que vous ne voulez pas garder.

Je ne vois pas non plus d'inconvénient à vous accorder quelques officiers pour votre garde.

Il ne faut pas être trop bon ni vous laisser affecter. Soyez ferme. Ce n'est pas de vous qu'il doit dépendre d'augmenter les ressources du pays, vous ne les connaissez pas assez. Moi-même je n'ai pu améliorer la situation de la France qu'au bout de quelques années. C'est à votre conseil des ministres à arranger toutes les affaires. Faites-leur connaître qu'ils doivent supporter cet état de choses encore un peu de temps. Peut-être ne sommes-nous pas éloignés du port (1).

* NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 11 juillet 1806. — J'ai donné ordre au 21^e d'infanterie légère et au 22^e de ligne de se rendre à Wesel ; au 19^e de ligne de se rendre à Boulogne ; au 20^e de chasseurs de se rendre à Cologne. Il ne vous reste donc plus que deux régiments de ligne. J'ai donné ordre au 9^e bataillon du train ainsi qu'aux sapeurs mineurs et à l'artillerie à pied qui se trouve chez vous de se rendre à Augsbourg. Il ne restera que le général Michaud qui vous est nécessaire, et quelques officiers d'artillerie et du génie pour la direction des places. Faites-moi connaître le nombre qu'il vous en faut ; le reste pourra être rappelé.

(1) Vers la même date, le 5 juillet, Napoléon transmettait à son frère Joseph, roi de Naples, des observations analogues :

« Votre gouvernement n'est pas assez vigoureux, n'est pas assez fortement organisé. Vous craignez trop d'indisposer les gens. Vous êtes trop bon... Ce système de douceur ne vous réussira pas... Prenez donc plus d'énergie et des mesures pour vous procurer de l'argent. » (*Corresp. de Nap. I^{er}, t. XII, n° 10450.*)

LOUIS A NAPOLEÓN.

La Haye, 15 juillet 1806. — Sire, je m'occupe sans relâche de supporter la charge que vous avez voulu m'imposer ; mais je ne vois aucun moyen d'y réussir qu'avec beaucoup de temps et de soin. Je puis assurer V. M. que ce pays est plus mal qu'on ne le dit et qu'on ne le croit à l'étranger. Il est non-seulement ruiné par des armements trois fois plus forts qu'il ne peut les supporter, mais encore par des arriérés de dépenses que chaque année on est obligé de solder par des moyens extraordinaires et qui doublent toujours ces dépenses. Aujourd'hui j'ai été obligé de consentir à donner pour 500,000 florins (ce qui fait plus de 1,200,000 francs de France) de rentes ou 20 millions de capital, pour avoir 5 ou 6 millions en papier, afin de calmer les cris et les besoins des nombreuses cohortes des créanciers de l'État. Il y a six mois, on a fait la même opération ; mais elle n'est aujourd'hui qu'un léger palliatif, d'autant plus que le nouveau système d'impositions ne peut produire, les premières années, ce qu'il rendra peut-être par la suite. V. M. ne me croira peut-être pas ; mais s'il n'y avait pas 35 millions de florins à payer par an pour les intérêts de la dette, les revenus seraient encore insuffisants pour les dépenses des seuls départements de la marine et de la guerre. Ce pays-ci a été ruiné depuis quinze ans sans aucune espèce de retenue. On a paré à tout par des moyens plus désastreux encore. Les villes, les villages même ont en ce moment, en outre des impositions générales de l'État, des impositions municipales de 12 sols par livre. Ce pays-ci ne peut se soutenir qu'en languissant pendant un grand nombre d'années et par une constante et sévère économie. La marine ne peut avoir par an, pour subvenir à ses dépenses, que 4,800,000 livres ; elle dépense 36 millions. La guerre n'en devrait avoir que 12, elle en dépense plus de 36 ; et tout ce qu'on emprunte pour subvenir à ces excédants doit être hypothéqué et payer des intérêts ; et puis il faut escompter ces papiers, de sorte que c'est une progression géométrique croissante. La flottille de Boulogne coûte énormément cher. Je prie V. M. de permettre qu'un bataillon, qui se trouve réparti sur la flottille, s'embarque dans un port de France pour Curaçao. Je suis occupé de son départ. On est obligé de ne rien faire aux places. Il y a plus d'officiers du génie hollandais qu'il n'en faut. Je

supplie V. M. de laisser ici le général Michaud. Le général de brigade Osten, qui est fort aimé à Walcheren, connaît mieux l'île que le général Monnet et fait moins d'embarras. Je la supplie surtout de ne laisser aucun autre officier d'état-major ni administrateur.

Sire, à mon arrivée, je suis obligé de demander de nouveaux impôts, de réduire toutes les pensions, de chicaner sur les dettes arriérées, et encore avec la certitude d'être forcé dans quelque temps de recourir à des moyens vexatoires qui rendraient les peuples désespérés, si V. M. songe au peu de ressource de ce pays que le commerce, les pêches et la paix seules soutiennent. Si V. M. daigne prendre en considération leur confiance en sa protection auguste et leurs souffrances réellement incalculables, je ne puis penser qu'elle ne fasse pas quelque chose pour eux, et pour moi, Sire, qui ai toujours été et serai toujours dévoué à mes devoirs à la tête desquels je mets, elle le sait bien, mon dévouement à son service, ma respectueuse affection pour elle, et mon vif désir de ne jamais faire tort à son nom, si je puis.

J'ai rempli les ordres de V. M. Aussitôt que les plans que je fais réunir et mettre en ordre seront prêts, je me hâterai de les adresser à V. M. Je la prie d'attendre quelques jours. Les colonies de la Guyane ou le Cap peuvent être enlevées par 4,000 hommes. Mais il serait difficile peut-être de les surprendre. L'ennemi tient une escadre à la Barbade et est assez près pour porter des secours ; cependant cela est possible. Des trois colonies de la Guyane, Surinam est la plus aisée à surprendre et le mérite le mieux par son importance. C'est le mois de septembre et d'octobre qu'il faut choisir. Mais les croiseurs ennemis ne quittent point cette côte, et la rade du Texel comme celle d'Helvoetsluys ont des sorties difficiles. Si l'on pouvait échapper aux croiseurs en doublant l'Écosse, on n'aurait aucun danger à courir en cette saison, et l'on pourrait se flatter d'arriver à la destination. Voilà, Sire, les renseignements que j'ai pris. Je lui adresserai, avant mon départ pour les eaux, une note plus précise et plus détaillée. Je prie V. M. de me laisser les 600 Français que je lui ai demandés. C'est bien nécessaire, et cela sera plus utile encore pour servir de modèle aux troupes nationales.

Je supplie V. M. de me consoler de mes peines et de mon absence par la continuation de son amitié et de sa bienveillance, et surtout de me permettre de chercher à mériter la seule récompense que j'am-

bitionne, son estime dans l'exercice des fonctions bien pénibles qu'elle m'a confiées.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 18 juillet 1806. — Faites partir les deux bataillons du 65^e avec deux pièces de canon pour se rendre à Arnheim, où ils seront à la disposition du prince Joachim, qui leur enverra des ordres de Wesel. Ils sont destinés à prendre possession pour ce prince du duché de Bentheim et autres États voisins. Mettez de la célérité et du secret dans ce mouvement. Pendant tout le temps que ces troupes seront sur les États du prince Joachim, elles seront nourries à ses frais ; mais vous continuerez à leur donner la solde.

LOUIS A NAPOLÉON.

Palais du Bois, 18 juillet 1806. — Sire, j'ai l'honneur d'adresser à V. M. des notes sur le Cap et sur les colonies d'Amérique (1). J'attendrai ses ordres sur cela. Il y a beaucoup de plans et de cartes, mais peu de bonnes. Elles sont presque toutes gravées. J'adresse à V. M. le catalogue de ce qui existe. Je lui enverrai celles qu'elle désirera, en me permettant de les faire copier pour qu'il en reste toujours au dépôt.

Nous partons demain pour les eaux, où j'attendrai les ordres de V. M. J'ai un pressant besoin de quelques semaines de repos ; mais je n'en prendrai pas comme il me faudrait, parce que je recevrai tous les jours les affaires du royaume.

Les régiments qui sont à Wesel et à Boulogne partent demain. J'attends les ordres de V. M. sur les cinq ou six cents Français que je lui ai demandé à conserver, et sur les prisonniers de guerre que je ne crois pas devoir échanger sans que V. M. l'ait trouvé bon.

(1) A cette lettre étaient jointes une note sur le cap de Bonne-Espérance, une autre note intitulée : « Note sur la possibilité d'une expédition pour reprendre nos colonies sur la côte de la Guyane, » et enfin un « inventaire des cartes géographiques, topographiques et maritimes des colonies du royaume de Hollande aux Indes occidentales. »

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 21 juillet 1806. — Je suis mécontent de ce que vous avez fait pour Flessingue. J'ai donné ordre que le lieutenant général van Guerick n'y fût pas reçu, parce que cette place appartient à la France et à la Hollande, et que vous n'y devez rien faire sans ma participation. Je ne suis pas non plus satisfait que vous veuillez en ôter le général Monnet, qui doit rester à Flessingue, et auquel vous ne devez donner aucun ordre contraire au bien du service. Située à l'embouchure de l'Escaut, indivise par les traités, Flessingue est moitié française et moitié hollandaise.

Vous désorganisez aussi, me dit-on, votre escadre du Texel. Si cela est, je ferai ma paix sans vous faire restituer aucune colonie.

On dit aussi que vous voulez m'envoyer, pour résider près de moi, le général Dumonceau. Il serait étonnant que vous le fissiez sans me consulter. Je ne veux point de généraux hollandais pour ambassadeurs à Paris.

Il ne doit rien être innové à la flottille batave.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 21 juillet. — Vous m'écrivez tous les jours pour me chanter misère. Je ne suis pas chargé de payer les dettes de la Hollande ; j'en serais chargé que je n'en ai pas les moyens. Voyez votre conseil et arrangez vos affaires avec lui. Si la Hollande renonce à ses colonies, elle peut licencier l'escadre du Texel, désarmer tous les vaisseaux et la flottille ; mais tout cela n'a pas de sens. La Hollande est obérée sans doute ; mais elle a des ressources. Quelques années de paix vous rétabliront sans doute ; mais il faut, en attendant, soutenir ce qui existe. Je me garderai bien d'envoyer à Curaçao le bataillon qui est à Boulogne et de laisser désorganiser votre flottille.

LOUIS A NAPOLÉON.

Wisbaden, 21 juillet 1806. — Sire, je me suis rendu aux eaux de Wisbaden, espérant que V. M. ne le désapprouverait pas d'après ce qu'elle m'a dit avant de partir pour la Hollande. Les ordres de V. M. sont exécutés en tous points. J'avais prévu les inconvénients relatifs

vement à Flessingue. Il n'y a plus de commandant hollandais. L'on ne désarme aucunement l'escadre du Texel ; cela eût été urgent en partie, puisque tant de monde ne sont pas payés et souffrent ; mais cela n'aura lieu en aucune manière. J'espère et je compte avec raison sur V. M. comme sur la Providence, car j'ai été obligé de proposer une augmentation de cinq millions de florins sur les impôts.

Mon but, en désignant le général Dumonceau pour résider auprès de V. M., était de relever un peu l'armée de terre, et je croyais que V. M. en serait bien aise. J'ai eu tort de ne pas lui demander ses ordres auparavant. J'espère que désormais cela n'arrivera plus ; le général Dumonceau sera employé ailleurs, et V. M. aura la bonté de désigner elle-même qui elle jugera capable de remplir ce poste.

Dans la position où je suis, Sire, je n'ambitionne rien ; je n'oserais même plus espérer de laisser une réputation sans tache, si je perdais votre bienveillance et vos bontés. Tant que je serai convaincu que je les mérite, je me figurerai que je les possède ou que je les aurai un jour ; mais, si cette dernière espérance m'était enlevée, Sire, je ne serais plus bon à rien et j'aimerais mieux de me jeter dans la mer que de supporter un jour qui me deviendrait odieux. L'on ne me reprochera jamais sans injustice d'avoir changé de sentiment en passant la frontière. Mes vœux secrets ont toujours été les mêmes en tout temps et dans toutes les circonstances. Nul n'a l'esprit plus modéré que moi : il n'y a point de trône ou puissance de gloire, si j'étais capable d'en acquérir, que je ne sacrifiasse avec joie à la vie simple et obscure d'un de vos sujets. Si V. M. pouvait en douter, je la prierais de me mettre à l'épreuve.

Je supplie V. M. de me dire, afin que je ne retombe demain dans une autre faute, si elle consent à ce que je ne ratifie point les capitulations des princes de Waldeck et de Saxe-Gotha pour les trois régiments qu'ils fournissent à ce pays. Ce sont de mauvaises troupes que je voudrais congédier, si cela ne lui déplaît point. Il y a également ici une infinité de places fortes ; je voudrais en supprimer une partie, qui sont reconnues inutiles, telles que Arnheim, Doesburg, Zutphen, Deventer, Zwol, Utrecht, Gorcum, Gouda, Woerden. Il me semble aussi que Willemstad, Geertrudenberg et Crèveœur pourraient être de ce nombre. Je supplie V. M. de me faire connaître ses intentions (1).

(1) Archives de la Haye. Impr. dans l'ouvrage de M. Théod. Jorissen, intitulé *Napoléon I^{er} et le Roi de Hollande*, la Haye, 1868, in-8°.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 29 juillet 1806. — Il n'est pas d'usage à Paris de changer des ambassadeurs sans avoir pressenti si celui qu'on veut envoyer est agréable. Je ne veux point du général que vous m'envoyez ; laissez-moi l'ambassadeur actuel (1). Je suis surpris que vous ayez assez peu de tact pour oublier des égards que la Russie et l'Autriche ont pour moi.

On m'assure que vous voulez raser vos places fortes ; j'espère que vous ne ferez rien là-dessus sans me consulter. Déjà vous avez dérangé tous mes plans de campagne. Vous allez comme un étourdi, sans envisager les conséquences des choses.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 29 juillet 1806. — Je lis dans les journaux que vous avez suspendu toute exécution de sentence à mort dans votre royaume (2). Si cela est, vous avez fait une grande faute. Du droit de faire grâce ne dérive pas la nécessité de reviser tous les procès. C'est une manie d'humanité déplacée. Le premier devoir des rois, c'est la justice.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 30 juillet 1806. — Je ne vois pas de difficulté que vous preniez les 600 hommes que vous désirez, pour former votre garde, parmi les troupes françaises qui sont en Hollande. Mais vous mettez dans tout cela beaucoup trop de précipitation ; marchez donc plus doucement. Vous devez vous rappeler que vous m'avez fait

(1) M. Brantzen, alors avancé en âge et qui exerçait les fonctions d'ambassadeur avant l'avènement du roi Louis.

(2) Cette assertion n'est pas absolument exacte. Le roi, qui par principe désapprouvait la peine de mort, s'était réservé de faire grâce dans le cas où une sentence de mort n'aurait pas été prononcée à l'unanimité par les juges. Voy. *Docum. histor.*, t. I, p. 225, 226. A propos de mesures de sévérité auxquelles le roi de Naples ne semblait se décider qu'avec hésitation, l'empereur écrivait de même à celui-ci le 5 août : « J'attends de savoir le nombre de révoltés dont vous avez fait bonne justice. Vous confondez trop la bonté des rois avec celle des particuliers. Il ne faut point perdre de vue que la force et une justice sévère sont la bonté des rois. » (*Corresp. de Nap.* I^{er}, t. XIII, n° 10,600.)

beaucoup de tort dans votre commandement de mon armée du Nord (1). Vous m'avez ôté les moyens de ma Grande Armée, et vous avez dissous mon armée du Nord avec une précipitation sans exemple.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 1^{er} août 1806. — Les circonstances pourraient exiger que vous réunissiez à Utrecht un camp de troupes hollandaises, le plus considérable que vous pourrez, de 18,000 hommes, si cela est possible. J'ai donc besoin que vous me fassiez connaître de quels corps et de quelles armes il sera composé. Il pourrait occuper les mêmes positions qu'occupait le corps du général Marmont (2).

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 1^{er} août 1806. — Le 21^e régiment d'infanterie légère qui arrive à Wesel n'a point ses carabiniers; j'avais cependant donné ordre que ce qu'il y avait de ce régiment en Hollande s'y rendit. Que voulez-vous que je fasse d'un régiment sans carabiniers qui va marcher à l'ennemi? Je suis fort mécontent de cette inexécution de mes ordres, qui me paralyse un régiment.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 1^{er} août 1806. — Je reçois votre lettre du 27 juillet (3). Les reproches que je vous ai faits sont relatifs à la précipitation que vous mettez dans vos délibérations. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous vous fassiez faire un rapport général sur vos places fortes. Je désire que vous me le soumettiez. Vous devez penser que je puis avoir un jour la guerre avec l'Autriche et la Prusse réunies, et que des places du côté de l'Allemagne me seront utiles. Je ne puis vous donner mon opinion sur les capitulations que vous avez avec les princes de Waldeck et de Saxe-Gotha pour des régiments. Songez bien que vous avez besoin de troupes pour vous former une armée de

(1) Napoléon fait allusion ici à des faits contemporains de la campagne de 1805. Voy. *Docum. histor.*, t. I, p. 114-116. Voir aussi une lettre de Louis du 31 oct. 1807.

(2) Ce général commandait en l'an 12 les troupes françaises réunies au camp d'Utrecht.

(3) Cette lettre manque dans la correspondance du roi Louis.

30,000 hommes qui vous défende contre les descentes des Anglais et dans toutes les autres circonstances, et qui garde vos colonies. Il ne faut rien précipiter ; ce n'est que lorsque vous m'aurez fait connaître la situation de vos troupes, votre manière de les recruter, que je pourrai vous donner mon opinion sur cette question.

Les meilleures troupes, celles auxquelles vous pouvez avoir le plus de confiance, sont les Suisses ; elles sont fidèles et braves ; mais en général elles ne veulent point aller aux colonies. Lorsque vous m'aurez fait un rapport général sur votre armée et sur vos conditions, on pourra voir s'il est possible de mettre à votre service quelques régiments, soit de Bade, soit de Wurtemberg, soit de Hesse-Darmstadt, lesquels, appartenant à des princes plus puissants, seraient bons et déserteraient moins.

LOUIS A NAPOLÉON.

Mayence, 4 août 1806. — Sire, je reçois la lettre de V. M. du 1^{er} août. Je lui soumettrai le travail que je fais faire dès qu'il sera terminé.

Ce pays est loin de pouvoir supporter une armée de 30,000 hommes. Loin de désirer de nouvelles troupes, j'aurais désiré renvoyer trois régiments allemands. Mais je serai obligé de les conserver, à cause des conditions qu'on a faites avec eux. Il faudrait plus d'argent pour les renvoyer qu'il n'en faudra pour les conserver.

Je prie V. M. de m'accorder et de me continuer son amitié et surtout sa confiance.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 5 août 1806. — Mon frère, je sens que vous avez besoin de Français pour votre garde ; mais il ne faut point les prendre dans le même corps, et surtout ne pas organiser votre garde d'une manière aussi coûteuse que la mienne. Si vous voulez avoir 600 hommes de troupes françaises, je crois que le mieux est de les composer de conscrits de choix pris dans les départements, auxquels vous donnerez une masse plus forte pour que leur habillement soit plus soigné. J'ai été moi-même obligé d'avoir recours à cette méthode, car l'armée ne peut pas, me fournir tous les soldats dont j'ai besoin pour ma

garde. Toutefois, si vous persistez à avoir d'anciens soldats, il faut en prendre tant par corps ; mais le nombre de 600 est bien considérable.

L'organisation de votre armée doit marcher d'un seul pas. Je crois que vous n'avez pas de conscription en Hollande. Vous avez besoin de troupes pour vos colonies et pour le continent. Il faut que vous m'envoyiez un mémoire là-dessus, afin que nous calculions les choses de manière que vous ayez des soldats et non de la canaille, et que cela ne nuise pas trop à l'armée française.

LOUIS A NAPOLEON.

Mayence, 8 août 1806. — Sire, j'ai reçu des détails de Berlin qu'il est peut-être utile que V. M. connaisse et que vraisemblablement elle a sus depuis longtemps.

Le roi, dit-on, a toujours été le partisan déclaré de V. M. Il a résisté aux sollicitations de la reine, aux pressantes sollicitations de ses officiers qui demandaient la guerre, et n'a été obligé à se montrer moins pour V. M. que depuis le passage du maréchal Bernadotte sur le territoire d'Anspach. Il y a sur cela un détail qu'il est bon de faire connaître à V. M.

Le jour où le prince Dolgorouki vint de la part de l'empereur Alexandre demander le passage sur le territoire prussien, le roi de Prusse montra une grande fermeté et déclara devant plusieurs témoins qu'il n'y consentirait jamais. Ce prince russe voulut prendre le ton de la menace, et, à son grand étonnement, le roi lui signifia très-vertement que, si l'on violait son territoire, il déclarerait la guerre. Un courrier arriva dans cet intervalle. On remit les lettres au roi qui, tout en colère et ému, ne les lut point et les mit dans sa poche. Ce ne fut qu'après le départ du prince Dolgorouki de la ville que le roi les lut et apprit le passage du maréchal Bernadotte. Alors il fut inquiet, soucieux, et les criailleries des dames de la cour, du peuple, des officiers, l'indisposaient et le fatiguaient tellement que, contre son usage, il alla tout ce temps au spectacle seul et fort triste. Tous ces détails ont été remarqués par beaucoup de personnes. Il se pourrait que ce que l'on m'assure soit vrai, que ce prince est porté d'inclination pour V. M. et qu'il s'est plaint souvent que ses sentiments lui fussent méconnus.

Sire, c'est pendant que l'on traite la paix que V. M. peut nous

faire encore beaucoup de bien et à ce pays principalement. Les frontières du pays de Groningue et de la Drenthe vers l'Ems sont limitrophes avec la partie du cercle de Wetsphalie possédée par le duc d'Artemberg. La ligne de démarcation est depuis quarante ans un sujet de petite guerre et le foyer d'une contrebande très-considérable faite par les habitants de ces cercles. On a vainement tâché d'y remédier par des conventions qui ont toujours tourné au détriment de la Hollande, en facilitant aux Allemands le moyen de la multiplier sur un point, dont les Hollandais sont éloignés de trois lieues, et de s'emparer successivement d'un terrain qui appartient à la Hollande. Comme ils ont le droit de conduire leurs troupeaux dans les pâturages à trois lieues dans l'intérieur du royaume, ils font une contrebande considérable qu'il est presque impossible de prévenir ou d'empêcher ; vu la nature du pays et ce qui peut être pris par les dessèchements qu'ils poursuivent avec acharnement, ils découvrent de plus en plus les places de Coeverden et Bourlange, dont les marais et les tourbières font la principale force. Ces deux places et celles d'Artemberg, de Groningue et de Delftzil seront, en temps de paix comme en temps de guerre, toujours en bon état. Tous ceux qui ont visité cette partie des frontières se sont convaincus qu'il n'est qu'un seul moyen, ce serait d'étendre les limites de ce côté seulement jusqu'à l'Ems.

LOUIS A NAPOLÉON.

Mayence, 8 août 1806. — Sire, j'ai reçu la lettre de V. M. du 5. J'ai répondu de suite à celle relative à l'établissement d'un camp. Je me suis conformé aux intentions de V. M., relativement aux Français que j'ai pris pour ma garde et qui se trouve presque formée en ce moment. Elle est peu nombreuse et n'est considérable que sur le papier et pour le public ; car, dans l'impossibilité où se trouve ce pays de fournir à de nouvelles dépenses, j'ai dû avoir l'air de disposer de beaucoup de moyens, tandis que, sans la plus sévère économie et la plus grande réduction dans les dépenses de la guerre et de la marine, ce pays ne subsisterait pas longtemps. Ces deux départements et celui des digues font des dépenses doubles des revenus annuels. La banqueroute, ou l'imposition sur les rentes, est impossible autrement qu'elle a eu lieu cette année, c'est-à-dire par le retard de trois mois d'intérêts. C'est une imposition réelle, mais qui

n'a été soufferte, quoique avec aigreur, qu'à cause du mouvement qu'a occasionné le changement de gouvernement, et l'espoir qu'une fois cela fait on éprouverait des adoucissements ; au lieu de cela, j'ai été obligé de grossir les impôts, et, si V. M. ne consent pas à ce que les armements soient d'accord avec les revenus, je ne sais où cela conduira ce pays. Dans quelques mois je vais me trouver fort embarrassé ; il faudra des mesures désastreuses qu'on ne peut plus faire sans un grand danger. Il faut que ce pays réduise ses armements, puisqu'il ne peut toucher ni aux dépenses des digues, ni aux rentes qui elles-mêmes produisent d'un autre côté, quoique indirectement, des contributions aussi exorbitantes. D'ailleurs la nation entière ou du moins quinze cent mille personnes seraient sans pain et obligées de mendier ou de voler pour exister. Les trois quarts de la population seraient au désespoir, et tout ce qui tient à l'ordre et aux institutions désorganisé. V. M. peut compter sur l'exactitude de cette assertion. Je me suis bien assuré que cette mesure n'est possible qu'en ouvrant les digues et dévastant le pays.

Cela étant, j'avais calculé qu'avec une grande économie, une constante surveillance sur cet objet, on aurait pu avoir 20,000 hommes à l'effectif et 10 vaisseaux ou bâtiments de guerre, non compris la flottille intérieure. Mais s'il faut conserver encore longtemps les choses telles qu'elles sont, je ne puis m'empêcher de le dire à V. M., toutes les principales maisons, tous les propriétaires désertent ce pays. Je n'aurais pas pris la liberté de parler de cela à V. M., si ce n'était de mon devoir ; il faut ou les moyens de supporter cet état de choses, ou la liberté de régler les dépenses sur les moyens du pays. Loin d'avoir besoin de nouvelles troupes, je dois dire à V. M. que celles qui existent devront être réduites. Les engagements volontaires et les recrutements dans le pays suffiront pour l'entretien des régiments existants. J'enverrai sur cela un mémoire à V. M. dès qu'il sera achevé.

LOUIS A NAPOLÉON.

Mayence, 8 août (1) 1806. — Sire, il y a plusieurs jours qu'ayant reçu la permission de V. M. de garder des soldats français près de

(1) Date présumée.

moi, j'ai fait partir les autres pour rejoindre leurs corps ; ils sont en marche en ce moment.

Le camp d'Utrecht pourrait être fort de quinze mille hommes, y compris les 65^e et 72^e, et voici de quelle manière : en prenant tout ce qui est disponible et laissant tout ce qui se trouve à Walcheren et aux îles de Woorn et de Gorée, en tout cinq bataillons hollandais et deux de prisonniers rentrés et colonial. Sur ces sept bataillons, cinq sont à Walcheren et deux aux deux autres îles.

Le camp serait formé :

1 ^o des gardes	1,800 hommes.
2 ^o de douze bataillons d'infanterie de ligne, de 500 hommes chacun (les deux bataillons qui gardent le Helder et celui qui est dans la Frise sont compris dans ce nombre). . .	6,000
3 ^o trois bataillons d'infanterie légère.	1,500
4 ^o six escadrons de troupes à cheval.	900
5 ^o artillerie légère.	150
6 ^o artillerie à pied.	600
7 ^o le 72 ^e de ligne français.	2,000

Total : 13,150 (*sic*) h.

Et y compris le 65^e, cela donnerait un total de 15,000 hommes. Ce nombre ne pourrait être porté à 18,000 qu'en prenant tout ce qui est dans les îles de Walcheren, de Gorée et de Woorn, ce qui n'est pas possible.

Je prie V. M. de me faire savoir si je puis écrire aux rois de Prusse, d'Espagne, de Danemarck, de Wurtemberg et de Bavière. Il paraît qu'on le désire beaucoup dans ces cours et qu'on s'y attend notamment à Berlin. Je prie V. M. de me faire savoir ce qu'il est convenable de faire sur cela.

P. S. La paix se traitant en ce moment à Paris, je recommande la Hollande et moi-même à la protection de V. M. J'ai accredité près d'elle M. de Brantzen, conformément à ses désirs. Mais son grand âge et surtout sa santé le forceront à quitter bientôt cette carrière.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 11 août 1806. — J'ai reçu votre lettre. Je crois qu'il ne faut pas se presser d'écrire à aucun souverain. Il sera temps d'y penser au mois d'octobre. Toutes les affaires politiques doivent être faites lentement et avec mesure.

La paix se traite ici, mais les négociations vont très-lentement. Soyez persuadé que vos intérêts ne seront pas oubliés.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 13 août 1806. — J'ai reçu votre lettre du 8 août. Ce tableau que vous faites de la situation de la Hollande est chargé. Si elle ne peut entretenir une armée pour sa défense, il lui arrivera infailliblement d'être conquise. Songez qu'au milieu de mes victoires, j'ai mis des impositions sur mes peuples. Une imposition sur le vôtre est nécessaire et infaillible pour sauver la Hollande, et les Hollandais sont trop jaloux d'être une nation, et sont trop attachés à leur indépendance, pour ne pas sentir la nécessité d'avoir une armée et une flotte.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 13 août 1806. — J'ai vu dans votre lettre du 8 août ce que vous me dites sur la Prusse. Vous sentez que j'ai bien suivi tous les mouvements de cette cour et que je suis bien instruit de ce qui s'y passe. Je ne vous en remercie pas moins des détails que vous m'avez donnés. Il n'en faut pas moins que vos frontières d'Allemagne, de ce côté, soient tenues en bon état, et que vous ayez un corps d'armée pour vous défendre. Vous êtes aimé en Hollande, mais ce n'est pas tout; il faut que la nation joue un rôle au moins aussi considérable que la Bavière, et puisse enfin aider, soit à la conquête de la paix maritime, soit à la prospérité de l'empire.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 14 août 1806. — Je fais faire de grands travaux à Flessingue, afin d'y faire entrer tous les vaisseaux que je fais cons-

truire à Anvers. J'ai donné des ordres pour qu'on construist à Flessingue un vaisseau de 74, une frégate et un brick. Je désire réunir à Flessingue une grande quantité de munitions navales. Vous avez plus de magasins et d'arsenaux que vous n'en pouvez occuper à Amsterdam, Rotterdam et Helvoet-Sluis. Donnez ordre qu'on remette à mes agents les magasins dont ils auront besoin, sans porter préjudice à la marine hollandaise. Comme Flessingue m'est indispensable pour mon port d'Anvers, vous pourriez, en vous tenant au traité de la Haye, supprimer l'administration de la marine hollandaise, mais laisser subsister l'administration civile. Vous aurez de l'économie à prendre cette mesure. L'argent que je dépenserai à Flessingue y donnera autant de mouvement et de vie, sans que cela coûte rien.

LOUIS A NAPOLÉON.

Mayence, 18 août 1806. — Sire, je me rends à Aix-la-Chapelle, d'après les conseils des médecins, où je passerai le reste de la belle saison si les eaux et mon indisposition s'accommodent.

On me demande à Amsterdam quand j'irai, si le couronnement aura lieu dans cette ville; ils ne savent à quoi attribuer ce silence et le refus que je fais de m'expliquer. Je supplie V. M. de me faire connaître, aussitôt qu'elle l'aura jugé convenable, à quoi je dois m'en tenir à cet égard.

La reine et Napoléon (1) se portent bien. Cependant ils ne viendront à Aix que dans quelques jours.

NAPOLÉON A LOUIS.

Rambouillet, 21 août 1806. — Vous avez donné ordre aux officiers d'artillerie de quitter la Hollande. Vous agissez toujours avec une précipitation qui n'est pas convenable. Il est indispensable qu'il reste constamment en Hollande trois officiers d'artillerie et trois du génie, pour inspecter les places de Berg-op-Zoom, Breda, et me garantir qu'elles sont en bon état et ont les moyens d'artillerie nécessaires pour les armer d'un moment à l'autre. Cela est pour moi d'une importance particulière et excite tout mon intérêt.

(1) Napoléon-Charles, fils aîné du roi, mort en Hollande le 5 mai 1807.

J'ai chargé le général Drouas d'inspecter les places qui bordent ces frontières depuis Nimègue jusqu'à Berg-op-Zoom, de constater l'armement de ces places et leur approvisionnement en poudre et munitions de guerre, et de les maintenir en état d'être promptement armées. J'ai chargé également trois officiers du génie de s'occuper du même objet, de bien étudier le système d'inondation et la défense de vos places.

Vous êtes animé par de trop petites vues. Vous croyez avoir tout fait quand vous avez économisé 100,000 francs. Par ce moyen, votre pays se trouvera dépourvu de moyens de défense. Ne désorganisez pas votre armée, je vous le répète, puisque, si les événements arrivent, vous vous trouverez sans ressources pour défendre votre pays ; d'ailleurs l'armée de terre sera la partie de vos forces qui vous sera le plus attachée.

Vous avez de même désorganisé plusieurs de mes régiments. Vous avez retiré du 65^e et du 72^e plusieurs soldats pour votre garde. Ce n'est pas ainsi que cela se fait. Il fallait un ordre du ministre de la guerre ; il fallait ne tirer qu'un petit nombre d'hommes de ces corps qui n'ont que très-peu de monde. Il faudrait aussi savoir les conditions que vous leur faites, et si vous avez leur agrément. Mais vous agissez toujours sans avoir délibéré.

NAPOLÉON A LOUIS.

Rambouillet, 23 août 1806. — Votre couronnement ne peut avoir lieu qu'à la paix maritime. Vous devez donc dire qu'il n'aura lieu que dans un an ; ce qui ne vous empêche pas d'aller à Amsterdam, quand vous le jugerez convenable.

LOUIS A NAPOLÉON.

Aix-la-Chapelle, 24 août 1806. — Sire, j'ai reçu les dernières lettres de V. M. J'ai donné les ordres nécessaires pour que ses intentions relatives à Flessingue soient exécutées. J'ai prévenu celles concernant les places de guerre. Tout ce qui est du côté de l'Ems a été mis sur le pied de guerre. Je fais mettre en état les lignes de la Greb et d'Amsterdam, parce que mon intention serait d'avoir toujours ce pays en état de défense contre l'Allemagne, même en temps de paix. Car

il ne faut que deux ou trois marches pour venir de ce fleuve au centre de la Hollande. Quant à celles du Brabant, j'ai suivi les instructions de V. M. Je lui demande la faveur d'être toujours chargé en chef de ses ordres, afin que le général Drouas ou qui que ce soit ne croie pas être plus que moi dévoué aux intérêts de mon frère. Je m'accoutumerais difficilement à ce qu'on me parle en son nom comme à un étranger. V. M. doit être persuadée que je ferai toujours tout ce qui sera en mon pouvoir et que je ne verrai pas être pénible pour le peuple à la tête duquel elle m'a placé, non-seulement avec plaisir, mais avec empressement. V. M. croit que je suis aimé en Hollande; mais elle sait bien que cela ne peut être. Je désirerais bien leur prouver que je leur ai été utile et que je suis ici, comme partout où j'ai été, dévoué à mes devoirs, d'autant plus qu'ils sont grands. Il y a eu une révolte formelle sur l'escadre du Texel; elle est apaisée; mais elle était ouvertement contre moi et la royauté. V. M. ne me blâmera pas d'avoir désiré des Français. Les six cents qu'elle m'a accordés seront traités de mon mieux. J'ai le cœur très-français, Sire, je l'aurai toujours, mais malgré moi il faut bien que ma raison soit à la Hollande; je ne m'y attacherai qu'autant que je pourrai obtenir la confiance et l'attachement de ses habitants, et surtout qu'autant que mon arrivée ici m'attirera quelque considération de la part de V. M. et que je pourrai y paraître posséder sa confiance et sa protection paternelle et constante.

Je prie V. M. de me répondre relativement au camp d'Utrecht.

Je désirerais former un ordre de l'*Union*. Cela fera un grand bien. Je supplie V. M. de me dire si elle approuve le dessin que je prends la liberté de lui adresser (1). Il sera simplement honorifique, sans aucune espèce de traitement. La devise qui est autour signifie : *l'Union fait notre force*.

Je prie V. M. de me répondre un mot sur ces objets.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 31 août 1806. — Je reçois votre lettre du 24. L'amiral Dewinter paraît s'être fort bien conduit dans la révolte qui a eu lieu

(1) Un dessin colorié, représentant les deux faces de la croix de l'ordre, se trouve joint à cette lettre. Sur l'une des faces est le portrait du roi, avec cette légende : *Louis I^{er}, roi de Hollande*; sur l'autre est figuré le lion néerlandais avec la devise *l'Union fait notre force* en hollandais. Ce dessin est signé « Isabey, dessinateur du cabinet de S. M. l'empereur et roi. »

sur votre escadre. Cette révolte a été fomentée par les partisans de l'Angleterre ; encore n'était-ce que quelque canaille amentée. Vous êtes bien bon de croire que c'était contre la royauté ; qu'est-ce qu'un matelot peut entendre à ces matières-là ?

Je crois que l'ordre que vous voulez établir ne doit l'être qu'après votre couronnement. Il ne faut rien précipiter. Allez lentement. Ce à quoi vous devez vous attacher, c'est à rétablir vos finances. L'économie est bonne, mais il ne faut point désorganiser vos forces. Consultez Ver Huell et Dewinter pour savoir s'il serait possible de faire sortir votre escadre avec 3 ou 4,000 hommes et reprendre Surinam, où les Anglais sont très-faibles.

LOUIS A NAPOLEON.

Aix-la-Chapelle, 7 septembre 1806. — Sire, j'ai reçu les dernières lettres de V. M. et j'ai des renseignements positifs pour pouvoir répondre à tout ce qu'elle m'a demandé.

J'ai reçu le travail sur les fortifications ; je m'occupe de l'examiner attentivement et de le mettre en ordre aussi vite que ma mauvaise santé me le permet, afin de le présenter à V. M.

Pour le recrutement, il est impossible d'y songer en ce moment, à cause du triste état des finances. A la paix, je présenterai mon projet à V. M. et la prierai de m'aider de ses lumières et de son appui.

Il eût été à désirer pour le bien du pays, et surtout pour la consolidation du nouveau système de gouvernement de ce pays, que le couronnement eût eu déjà lieu et que le pays ne s'accoutume pas à l'idée que le gouvernement n'est pas déterminé tout à fait. Les Hollandais ne sont point vifs et changeants ; ils détestent unanimement les mesures provisoires et qui suspendent leur sort ; il ne leur faut point de nouveaux événements. Si la confiance ne vient pas d'abord et entièrement, elle va se perdant. Que V. M. me permette de lui dire franchement mon opinion sur une nation que je commence à connaître.

N'ayant point d'argent à donner et très-peu de places, il m'aurait été agréable et surtout bien utile de pouvoir donner les décorations d'un ordre du pays. Il en existe partout, et cette institution est peut-être la seule mesure qui puisse avoir une grande influence sur l'esprit national et ramener les idées républicaines des vieux et froids Hollandais à la monarchie. C'est en même temps la seule chose capable

de détruire un peu l'esprit égoïste des négociants, de les attacher à leur pays et de les engager même à des sacrifices. Je prie donc V. M. de consentir que j'institue cet ordre en allant à Amsterdam. Ce sera un but convenable pour ce voyage. Je réclame instamment son consentement à cet égard. Il faudrait que V. M. daignât le recevoir et le porter au moins un seul jour. J'attends sa réponse à cet égard.

L'expédition dont V. M. me parle est possible, non dans un mois, mais dans deux. Elle sera possible avec des frégates et des transports ; mais avec des vaisseaux elle sera plus difficile, à cause des bas-fonds et des rivières de la Guyane. Pour transporter trois mille hommes, il faut quatre vaisseaux de ligne, trois frégates et deux corvettes. Chaque vaisseau peut recevoir 550 hommes de transport, une frégate 200 hommes, une corvette 100. Ainsi :

Quatre vaisseaux	2,200
Trois frégates	600
Deux corvettes	200

Total : 3,000 hommes.

Si V. M. approuvait qu'il n'y eût pas de vaisseaux de ligne, il faudrait des bâtiments de transport, puisque je n'ai que quatre frégates et deux corvettes qui ne contiendraient ensemble que 1,000 hommes. On aurait facilement de bons bâtiments de transport ; mais l'expédition serait plus difficile à cacher à cause des préparatifs d'approvisionnement, et vu la facilité qu'ont les croiseurs de s'emboîser à l'entrée des passes. Je pense donc qu'il conviendrait d'employer quatre vaisseaux, trois frégates et deux corvettes. Il faudrait que V. M. eût la bonté de me prévenir de bonne heure. Il faut beaucoup de temps pour ménager la sortie de cette escadre et pour faire les préparatifs en secret, d'autant que, le 15 de ce mois, les approvisionnements doivent être renouvelés selon l'usage accoutumé jusqu'ici. Je prie donc V. M. de me faire savoir ses intentions le plus tôt possible. Je proposerai à V. M. de donner le commandement de l'escadre et des troupes à l'amiral Ver Huell (1). Il n'y a que lui ou l'amiral Dewinter. L'autre est plus marin et a la connaissance des lieux.

(1) Le roi écrit ordinairement *Verhuell*. Sauf de rares exceptions, nous conservons, pour les noms de personnes ou de localités, l'orthographe adoptée par Louis, laquelle diffère assez souvent de celle employée par Napoléon et n'est pas elle-même toujours uniforme.

Il faudrait être prêt bientôt, pour épier le temps convenable et l'occasion difficile à rencontrer ici.

Les Anglais font un tort incalculable à ce pays, depuis quelques jours, en poursuivant avec acharnement six pauvres pêcheurs. Si malheureusement la guerre continentale se renouvelait, ce pays est perdu sans ressource.

J'empêche toute espèce de communication avec l'Angleterre. Il ne vient qu'un petit bateau avec les journaux du pays. M. de Talleyrand me les a demandés ; je les lui envoie. Cependant j'ai soin de brûler les miens, parce qu'ils sont de nouveau remplis d'horreurs. Si V. M. y consentait, je pourrais les envoyer directement à V. M.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 10 septembre 1806. — Vous aurez appris l'armement de la Prusse et la non-ratification de la Russie. Mes négociations avec les Anglais ne sont pas rompues, mais ils ont des prétentions extraordinaires. Ils veulent avoir Surinam, Berbice, et garder toutes vos colonies. Dans cette situation de choses, il est important de vous mettre en mesure.

Mon intention, si la guerre recommence, est de vous donner le commandement depuis Boulogne jusqu'à Wesel et de toute la Hollande. Formez sans délai le camp d'Utrecht sous prétexte d'exercer vos troupes et de les préparer à la guerre contre l'Angleterre, et envoyez-moi les plans et les mémoires sur vos places du côté de la Prusse. Il faut qu'en quatre jours de temps vous puissiez vous porter avec la plus grande partie de votre armée sur Wesel. Votre armée n'est pas destinée à faire de grandes marches. Wesel approvisionné, et que vous puissiez tirer des vivres de chez vous par des canaux, je ne pense pas que vous ayez besoin d'une grande quantité de chariots. Si vous pouvez réunir une division de cavalerie hollandaise de 1,500 à 2,000 hommes, deux divisions d'infanterie hollandaise fortes de 6,000 hommes chacune, une division française de 5,000 hommes, en tout un corps de 18,000 hommes avec vingt-cinq pièces de canon attelées et un approvisionnement, cela sera suffisant. Je mettrai sous vos ordres une autre division française de 12,000 hommes ; ce qui vous fera un corps de 30,000 hommes pour défendre Wesel, le nord de vos États, et, selon la marche de mes opérations et les événements de la

guerre, vous étendre dans le pays de Munster et de Wesel. Je n'ai pas besoin de vous dire combien tout ceci doit être tenu secret. En réunissant toutes vos troupes à Utrecht, je suppose que d'Utrecht vous pourrez être en quatre jours sur Wesel ; faites-moi connaître là-dessus ce qu'il en est.

Le général Michaud est un fort brave homme qui pourra très-bien commander ce corps sous vos ordres. Mais il est inutile d'alarmer le pays. Personne ne connaîtra le but réel du camp d'Utrecht. Je vous le confie à vous, parce que je veux que vous soyez instruit de mes projets et que vous preniez toutes vos précautions pour être à même de remplir le but que je me propose, si les circonstances tournaient à la guerre.

LOUIS A NAPOLÉON.

Aix-la-Chapelle, 12 septembre 1806. — Sire, je reçois les deux lettres de V. M. du 10 (1). Je me trouve bien heureux d'avoir prévu ses intentions. Voyant tant de préparatifs en Allemagne et ne recevant pas de réponse de V. M., j'ai ordonné la réunion de deux divisions à Utrecht, et ce mouvement s'exécute. Cela se fait sous le prétexte de donner les nouveaux drapeaux aux corps et de connaître par moi-même les troupes. J'aurai, y compris les troupes françaises, et laissant deux régiments à Walcheren, un au Helder et un aux îles de Gorée, à peu près quinze mille hommes, 16 petits bataillons et 6 escadrons, trente pièces de campagne ; elles seront attelées sous quinze jours : je l'espère du moins, je fais acheter des chevaux.

J'apprends avec peine que la guerre va se renouveler. Ma confiance dans le génie et le bonheur de V. M. est toujours la même. Mais la guerre sera peut-être longue cette fois-ci, et pour la Hollande il n'y a point de colonies, excepté celles qu'elle a encore, qu'il ne lui convienne de sacrifier pour avoir la paix. Je crois, Sire, prendre les intérêts de ce pays et en connaître les véritables, en tenant ce langage. Quoi qu'il en soit, V. M. peut compter sur mon zèle et mon dévouement. Je la prie de me permettre de créer un ordre de l'Union au moment d'entrer en campagne ; cela fera grand bien.

On peut se rendre de Zeist à Wesel en cinq jours.

(1) La collection des lettres de Napoléon conservée aux Archives nationales ne contient à cette date qu'une seule lettre adressée par l'empereur à son frère.

Je prie V. M. de m'accorder le général Broussier et le général d'artillerie Dedon, et de me permettre de faire venir les hommes de troupes qui sont sur la flottille de Boulogne.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 15 septembre 1806. — Je reçois votre lettre du 7. Je ne puis que vous réitérer ce que je vous ai déjà dit : ce n'est pas le moment de créer un ordre, et le temps de vous faire couronner n'est pas arrivé. Ce n'est pas au milieu des troubles de l'époque actuelle qu'il faut songer à cela. Le prince Murat, qui n'en veut faire qu'à sa tête, ne fait que des bêtises; vous êtes à portée d'en juger. Je vous ai écrit, il y a peu de jours, pour le camp d'Utrecht. Si le 65^e est à Nimègue, il est bien; il faudra bientôt qu'il aille à Wesel. Je suis dans un moment de crise avec la Prusse. Mais mes moyens sont prêts. Réunissez les troupes qui sont sur vos côtes à Utrecht et du côté de Nimègue, pour pouvoir les porter rapidement sur Wesel. Je vous ai fait connaître qu'en quatre jours vous pouvez vous porter sur Wesel. Cependant j'imagine que cette crise sera bientôt passée, et que la Prusse désarmera et ne voudra pas se faire écraser. Le succès est certain, et je réunirai à vos États l'Ost-Frise et le port d'Emden. La Prusse pacifiée, soit par des explications, soit par des victoires, il faudra penser à l'expédition de Surinam. Vos calculs sont faux. Un vaisseau hollandais ne porte que 450 hommes et une frégate que 140. Il vous faut six vaisseaux de guerre. Les transports ne marcheraient point et embarrasseraient votre expédition; il ne vous en faut tout au plus que 2 des anciens bâtiments du commerce des Indes. Consultez votre ministre de la marine et l'amiral Dewinter. Il faut réunir 5 ou 6 vaisseaux de ligne, 3 ou 4 frégates et 2 ou 3 transports, y embarquer à peu près 3,000 hommes et vous emparer de cette colonie, ce qui est très-important, parce que les Anglais ne veulent pas la rendre.

J'approuve votre idée d'empêcher toute communication de la Hollande avec l'Angleterre. J'approuve aussi que vous ne communiquiez vos journaux anglais à qui que ce soit et que vous me les envoyiez.

Ne point instituer d'ordre et retarder votre couronnement ne constitue point un régime provisoire. Il est tout simple que vous annonciez que votre couronnement n'aura lieu que dans un an et à

une époque agréable aux Hollandais. Je n'ai été couronné que six ou sept mois après mon avènement à la couronne ; il y a des princes qui ont été six ans sans l'être : le roi de Bavière ne l'est pas encore. Croyez-en mon expérience et mon tact des affaires ; qui va lentement va bien ; qui se presse fait des sottises. En fait de gouvernement, le principe est de ne jamais revenir. Dans un an la paix aura lieu ou des victoires auront agrandi vos États, et votre couronnement sera brillant.

Je vous ai demandé un mémoire sur vos places du côté de la Prusse. Approvisionnez-les, mais sans faire de grandes dépenses ; vous n'avez pas grand'chose à craindre de ces gens-là.

Hâtez-vous de mobiliser vos troupes ; réunissez les forces que vous avez disponibles, afin de leur en imposer et de garder vos frontières, pendant qu'avec mon armée d'Allemagne je me jetterai au milieu de la Prusse et marcherai droit à Berlin. Tenez tout cela secret. Correspondez fréquemment avec moi pour me faire connaître en détail tout ce que vous ferez, afin que je connaisse vos ressources en infanterie, cavalerie, etc., et la situation de vos frontières du côté du nord.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 15 septembre 1806. — J'ai reçu vos lettres du 12. Je vois avec plaisir que votre camp se forme. Envoyez-m'en l'état de situation en règle, en faisant mettre sur une colonne les présents sous les armes, et sur une autre colonne les malades et absents. Comptez vous-même les présents sous les armes, afin d'être sûr de votre calcul. La lutte, si elle a lieu, ne sera pas longue et sera décidée bien plus vite que la première.

Le général d'artillerie Dedon est à l'armée de Naples et a passé au service du roi, qui l'emploie. Le général Broussier est passé dans le Frioul, où il commande une division de l'armée de Dalmatie. Mais vous devez être tranquille. Votre premier aide de camp est un bon officier, le général Michaud aussi. Caulaincourt, Broc, sont de bons colonels. Vous avez su bien choisir votre monde. Le général Drouas, que vous avez en Hollande, est un homme d'honneur ; montrez-lui un peu de confiance et vous en tirerez parti.

Faites-moi connaître combien vous payerez vos chevaux d'artille-

rie, et s'ils sont bons. Faites-moi connaître si vous avez autour de vous des officiers du génie qui aient été en Hanovre et qui connaissent parfaitement l'Ems et tous les pays jusqu'au Weser. D'ailleurs tout ceci n'est encore que préparatifs, et je suis plus prêt et plus en mesure que mes ennemis.

Faites passer la revue de vos régiments de cavalerie et faites-les compléter en chevaux.

Je suis fort content de Jérôme. Il désirerait bien aussi pouvoir faire une campagne sur terre.

LOUIS A NAPOLÉON.

Aix-la-Chapelle, 17 septembre 1806. — Sire, je reçois les lettres de V. M. Je vais retourner en Hollande. Le 65^e est déjà à Zeist ; mais les troupes seront, j'espère, bientôt disponibles, quoique peu nombreuses.

Je fais rechercher les officiers hanovriens ; je prends des renseignements sur ceux qui connaissent le mieux le pays, et, comme j'en ai, je suis en état d'en envoyer à V. M., si elle le désire. Mon armée est très-faible, son organisation est très-vicieuse ; il y a plus de femmes, d'enfants et d'estropiés que de soldats ; les régiments sont très-faibles ; je m'occupe de les rendre mobiles. Il serait bien nécessaire d'avoir une réserve à Anvers pour la Zélande, c'est-à-dire pour Walcheren. Les Anglais préparent une expédition considérable et empêchent les pêcheurs de sortir, ce qui est le meilleur signe d'hostilité ; ils peuvent encore faire des tentatives pendant ce mois et celui d'octobre.

Je ne me suis point trompé dans le calcul des vaisseaux : ceux de 74 portent 500 hommes de transport et ceux de 68 en portent 400, ce qui est sans doute cause que V. M. prend le terme moyen. Je vais m'occuper à préparer cette expédition. Mais, Sire, ce pays est arrivé à une crise bien forte. Le service ne se fait plus, la solde est suspendue, et j'en aurais parlé à V. M. si je ne la savais occupée d'intérêts plus majeurs. Je vais faire tous mes efforts pour relever la confiance et le patriotisme des Hollandais. Je vais tâcher de renforcer le corps et de le bien former. Si V. M. entre en campagne et qu'elle juge nécessaire de me donner de ses troupes, je la supplie, vu la détresse du pays, d'ordonner qu'elles ne soient pas à la solde de ce pays. Une réserve à Anvers serait bien nécessaire.

Je fais recommencer le travail sur les places fortes, parce qu'il était mal fait. D'ailleurs ce n'est qu'une liste de places avec des considérations sur la nécessité de les conserver ou de les détruire, c'est-à-dire abandonner. Je l'enverrai à V. M. dès qu'il sera fait. En attendant, je la prie de jeter les yeux sur le rapport ci-joint que je me suis fait faire par un officier de génie très-essentiel à ce pays (1). Ce mémoire est clair et bien fait ; il mettra V. M. au fait de la position militaire de ce pays. Je donnerai à V. M. les renseignements qu'elle désire sur les chevaux d'artillerie, dès que je serai rendu en Hollande.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 19 septembre 1806. — Les circonstances deviennent tous les jours plus urgentes. Ma garde est partie en poste et fait en six jours la route de Paris à Mayence. Le camp de Meudon part de la même manière. Mon intention est qu'au reçu de la présente lettre, vous fassiez partir les 65^e et 72^e pour Wesel, de manière qu'ils y soient arrivés le 1^{er} octobre ; que vous dirigiez également la moitié de vos troupes sur la même direction avec toutes les divisions d'artillerie, au fur et à mesure que vous pourrez les faire partir, et que vous composiez vos divisions de six pièces.

Avant le 1^{er} octobre je serai à Mayence ; il est nécessaire que vous vous trouviez de votre personne, du 1^{er} au 2 octobre, à Wesel, ayant les deux régiments ci-dessus formant près de 5,000 hommes, toute votre cavalerie et la moitié de vos troupes avec vingt ou trente pièces d'artillerie, ce qui vous formera un corps de 11 à 12,000 hommes. Vous les cantonnerez aux environs de Wesel. Vous recevrez, au reste, un ordre ultérieur sur les diversions que vous devez opérer.

Vous tiendrez l'autre division de vos troupes entre Utrecht et Wesel, de manière à pouvoir l'appeler près de vous, ou servir d'avant-garde, ou marcher du côté de la mer, si les circonstances l'exigeaient.

Comme mon intention n'est pas d'attaquer de votre côté, je désire que vous entriez en campagne le premier pour menacer l'ennemi ; les remparts de Wesel et le Rhin, à tout événement, vous serviront de refuge.

Vous recevrez de nouvelles instructions plus tard.

(1) Ce rapport ne se trouve pas joint à la lettre du roi.

Envoyez-moi l'état de la formation de vos divisions et de votre camp.

Si vous avez du biscuit en Hollande, faites-en filer quelques centaines de milliers de rations sur Wesel, qui a besoin d'approvisionnement.

Quoique vous ne soyez pas bien organisé, marchez toujours sur Wesel, où vous tiendrez la défensive avant de prendre réellement l'offensive.

Vous avez plus d'un mois pendant lequel vous pouvez faire tous vos préparatifs.

Mais il n'en est pas moins très-important que vous soyez rendu dans les premiers jours d'octobre à Wesel.

Faites marcher toute votre cavalerie, afin de couvrir le duché de Berg et les terres de la Confédération de ce côté.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 20 septembre 1806. — Je reçois votre lettre du 17 septembre. Un courrier parti hier vous porte l'ordre de réunir à Wesel le 65^e et le 72^e, toute votre cavalerie, la moitié de votre infanterie hollandaise et quinze pièces attelées. Il est nécessaire que vous fassiez mettre dans vos gazettes qu'un nombre considérable de troupes arrive de tous les points de la France, qu'il y aura à Wesel 80,000 hommes commandés par le roi de Hollande (1).

Je désire que ces troupes soient en marche dans les premiers jours d'octobre, parce que c'est une contre-attaque que vous ferez pour attirer l'attention de l'ennemi, pendant que je manœuvre pour le tourner. Toutes vos troupes doivent se porter sur le territoire de la

(1) La veille, 19 septembre, Napoléon écrivait à Joachim Murat, grand-duc de Berg :

« Le roi de Hollande commandera mon armée du Nord qui sera de 80,000 hommes ; son quartier général sera à Wesel. Votre duché sera sous ses ordres militaires... Le roi sera chargé de couvrir et garantir vos États. »

(*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XIII, n^o 10822.)

Le lendemain, 20, il écrivait au maréchal Brune :

« Le roi de Hollande est à la tête d'une réserve de 80,000 hommes français et hollandais, pour défendre la Hollande et le Nord ; ses principales forces sont appuyées à Wesel. Correspondez avec lui, afin que, si vous en avez besoin, il accourût à grands pas à votre secours... »

(*Ibid.*, n^o 10841.)

Confédération et se répandre jusqu'à ses limites sans les dépasser ni commettre aucun acte d'hostilité. Ce n'est pas le temps des jérémiades, c'est de l'énergie qu'il faut montrer. J'ai déjà beaucoup soulagé vos finances. Renforcez vos cadres ; formez des gardes nationales, donnez une direction à vos journaux. Je ne ferai jamais qu'une paix honorable, ou j'écraserai tous mes ennemis. Si vous ne pouvez pas être de votre personne à Wesel le 1^{er} octobre, il faut que le général Michaud s'y trouve et prenne le titre de commandant de votre avant-garde. Formez les deux premiers bataillons des régiments français à 1,150 hommes, et placez les 3^{mes} bataillons dans des places fixes où se rendront les conscrits pour être habillés ; il en arrivera plus de 600 à chaque régiment avant un mois. Ne craignez rien pour l'île de Walcheren ; les Anglais ne prendraient pas si facilement Flessingue ; d'ailleurs le général qui y commande couperait les digues, et ils seraient noyés. Indépendamment du camp de Boulogne, je réunis à Saint-Omer une division de 6,000 hommes de gardes nationales, commandés par le général Rampon. Je serai le 30 septembre à Mayence. Tout ceci n'est que pour vous ; tout doit être secret et mystère. Comme l'impératrice compte, pendant que je serai en Allemagne, porter sa cour à Mayence, la reine de Hollande pourra s'y rendre si cela lui convient. Si vous ne pouvez pas être à Wesel le 1^{er} octobre, il est nécessaire que vous y soyez rendu le 6. Comme j'imagine que vous pouvez avoir besoin de quelques généraux, si vous le désirez, je vous enverrai le général de division Lagrange. Je pense que toute l'artillerie des places de Berg-op-Zoom, Breda et des places qui garantissent mes frontières du Nord est prête, et qu'en quinze jours vous pourriez en ordonner l'armement. Le résultat de tout ceci accroîtra vos États et sera une paix solide ; je dis solide, parce que mes ennemis seront abattus et dans l'impuissance de remuer de dix ans.

NAPOLÉON A LOUIS.

22 septembre 1806. — Mon frère, je donne ordre au ministre Dejean de diriger sur Wesel les généraux de brigade Laroche, Ruby et Grandjean. Mon intention est que vous organisiez une avant-garde de la manière suivante :

Commandants : avant-garde, le général Michaud ; artillerie, le général Drouas ; génie, un de vos officiers.

Chef d'état-major : le chef d'escadron Ferrière, à moins que le général Michaud n'aime mieux prendre un des généraux de brigade que je vous envoie.

1^{re} brigade : un des généraux que je vous envoie; le 65^e régiment, 2,000 hommes; Hollandais, 2,000 hommes; huit pièces d'artillerie attelées, servies par l'artillerie hollandaise.

2^e brigade : un des généraux de brigade français; le 72^e régiment, 2,000 hommes; Hollandais, 2,000 hommes; huit pièces d'artillerie attelées, servies par l'artillerie hollandaise (1).

Vous pouvez joindre à chaque brigade un général de brigade hollandais et un adjudant commandant hollandais.

Ces 8,000 hommes seront renforcés du bataillon de 1,000 hommes du duc de Clèves. Ils se réuniront sans délai à Wesel et se concentreront dans une position militaire à une ou deux lieues en avant de Wesel. Vous joindrez aussi à cette avant-garde 1,000 hommes de cavalerie hollandaise, ce qui fera un total de 9 à 10,000 hommes. Vous réunirez le reste de vos troupes hollandaises, que j'estime être de 8 à 9,000 hommes, au camp d'Utrecht, sous les ordres du général Dumonceau. Il sera partagé en deux brigades; il pourra ou se réunir à vous, ou se porter sur le bord de la mer, suivant les différents circonstances.

Cette avant-garde est destinée à couvrir mes frontières du Rhin et ne s'en écartera que pour inquiéter l'ennemi; mais elle manœuvrera de manière à n'être jamais coupée du Rhin.

Votre commandement s'étendra de la Moselle à Coblenz jusqu'à la mer.

Après les quinze premiers jours d'opération, du moment que la guerre aura pris une couleur, il sera possible que je fasse rentrer ce corps pour protéger mes frontières de France. Il serait possible aussi que je le fisse pousser jusqu'à Munster et Cassel, selon les événements. Je vous donnerai une instruction plus détaillée lorsque les hostilités commenceront.

Faites que je trouve à Mayence un de vos aides de camp qui m'ap-

(1) Louis, dans ses *Mémoires* (*Docum. histor.*, t. I, p. 240), se plaint de ces dispositions. Il eût voulu que les troupes hollandaises formassent une armée distincte, au lieu d'être ainsi fondues dans les troupes françaises. Mais Napoléon eût pu, dans cette circonstance, invoquer l'article 8 du traité de la Haye, ainsi conçu : « Les forces de terre et de mer des Provinces-Unies qui seront expressément destinées à agir avec celles de la République française seront sous les ordres des généraux français. »

porte l'état de situation de votre corps d'armée. Donnez de l'argent pour monter votre cavalerie. Vous devez avoir au moins 2,000 hommes de cavalerie. Le 8^e corps de la Grande Armée sera aussi à Mayence et manœuvrera de manière à n'être jamais coupé du Rhin.

Je laisse à Paris de quoi former un corps de réserve de 8,000 hommes, et j'ai à Boulogne 15 ou 16,000 hommes dans le camp. Le général Rampon, avec 6,000 hommes de gardes nationales, est à Saint-Omer.

Je vous donne l'autorisation nécessaire pour pouvoir, selon les circonstances, défendre les parties attaquées de la France. Il n'y a point de nécessité que vous vous rendiez le 2, le 3, le 4 à Wesel, si les affaires de votre royaume vous retiennent en Hollande ; il suffit que votre avant-garde y soit ; mais il sera convenable que vous y soyez le 8.

Donnez ordre au général Michaud de correspondre avec le maréchal Kellermann, avec le commandant du 8^e corps et avec la Grande Armée, autant que cela sera nécessaire.

LOUIS A NAPOLÉON.

La Haye, 23 septembre 1806. — Sire, je reçois la lettre du 19 que V. M. a bien voulu m'écrire.

J'ai deux cents milliers de biscuits à Rotterdam provenant de l'armée du Texel ; je les envoie par eau à Wesel.

Après avoir extrait des côtes et des îles, sans cependant toucher à Walcheren, tout ce qu'il a été possible d'ôter, je me trouve avoir dix-neuf bataillons, neuf escadrons et trente-six bouches à feu de campagne. Je les divise en deux corps : le premier sous mes ordres directs sera fort de douze bataillons, neuf escadrons et vingt bouches à feu. Il sera réuni le 1^{er} octobre à Wesel. Mais les bataillons ne sont forts que de 5 à 600 hommes, et non encore bien formés et équipés. L'artillerie sera attelée, à ce que j'espère ; je n'ai pas de cesse, je ne perds pas une minute pour remplir les intentions de V. M. Le second corps sera formé de trois bataillons de ma garde, non encore entièrement équipés, mais qui le seront sous peu de jours et réunis à Utrecht, de deux bataillons d'infanterie réunis à la Haye, et de deux autres bataillons reportés à Delftzyl, Coeverden, etc. Il y a, avec ces troupes, seize bouches à feu, qui seront attelées dans quinze jours et peut-être avant. Alors je pourrai porter le nombre des canons à 28 à Wesel.

Je serai à Wesel le 1^{er} octobre. Si V. M. l'approuve, je pourrais faire

venir à Wesel deux ou trois chaloupes bien armées pour augmenter la défense de la ville et de l'île de Buderich.

Mes troupes consisteront à Wesel en deux divisions, l'une de troupes à cheval et l'autre d'infanterie. L'artillerie de la 1^{re} sera toute à cheval. La 1^{re} partie des troupes sera le 27 à Nimègue, le 29 à Wesel ; la 2^e sera le 28 à Nimègue, le 30 à Wesel ; la 3^e sera le 29 à Nimègue, le 1^{er} octobre à Wesel.

Je désire, Sire, que ces dispositions remplissent les vues de V. M. Je n'ai pas besoin de lui faire remarquer que la Frise et Groningue se trouvent à découvert, et les côtes peu défendues. Pour ma tranquillité, il me suffit que V. M. en soit informée. J'ai formé un bataillon de marins à Bréel et au Helder pour aider la garnison. Le général Michaud demeurera à Zeist, d'où il pourra tout surveiller.

Je suis, Sire, peu ingambe, mais j'espère que mon zèle et ma bonne volonté me donneront des forces.

LOUIS A NAPOLÉON.

La Haye, 24 septembre 1806. — Sire, je reçois la lettre de V. M. du 20. Je la prie de croire que tous mes efforts tendent à lui être de quelque utilité, et que je désire ardemment agir tant que je pourrai et jusqu'à ce que je ne puisse plus aller. Je serais très-malheureux de céder ma place à l'armée à qui que ce soit, à moins que la fâcheuse expérience de l'hiver ne me permette pas d'insister et compromette les affaires de la guerre. Je suis assez clairvoyant et assez juste pour me retirer quand je sentirai que je ne puis plus aller ; mais j'espère que cela n'arrivera pas et que je pourrai remplir la tâche que vous m'avez assignée.

Je m'occupe des moyens de former et d'entretenir ma petite armée. Les gardes nationales sédentaires dans les principales places fortes vont être formées. 256 milliers de biscuit sont partis hier par le Rhin pour Wesel.

La 1^{re} partie des troupes sera le 27 à Nimègue et le 29 à Wesel ; la 2^e sera le 28 à Nimègue et le 30 à Wesel ; la 3^e le 29 à Nimègue et le 1^{er} octobre à Wesel, ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander hier à V. M. J'y serai aussi moi-même le 1^{er}, et j'y attendrai les ordres de V. M. J'aime mieux y être de bonne heure, par la raison que je prendrai connaissance du pays et que les troupes laisseront beaucoup d'ob-

jets essentiels en arrière. J'aurai de suite vingt pièces de campagne avec leur approvisionnement. J'ai le nombre d'officiers généraux nécessaires pour ce petit corps de troupes. La reine n'arrive ici que demain ou après d'Aix-la-Chapelle. Je lui dirai ce que V. M. m'a écrit ; et si vous pensez, Sire, que nous pouvons, sans produire le découragement et effrayer le pays, le quitter tous, elle se rendra à Mayence. J'attendrai la réponse de V. M.

Je charge le général Drouas de faire armer et mettre en état les places fortes essentielles comme celles de Brabant ; mais l'approvisionnement ne pourra être prêt. Cependant elles seront armées et prêtes autant que possible.

LOUIS A NAPOLÉON.

La Haye, 26 septembre 1806. — Sire, je reçois les ordres de V. M. contenus dans sa lettre du 22. Les brigades étaient formées et déjà en marche ; mais, à la réception de nouveaux ordres de V. M., j'ai exécuté fidèlement tout ce qu'elle me prescrit. Il n'y a que de l'artillerie hollandaise ; j'en avais par conséquent donné le commandement à l'officier général d'artillerie hollandais. Je pensais que le général Michaud aurait convenu dans le pays sous plusieurs rapports ; d'ailleurs il me semble un peu âgé pour servir bien activement. Cependant V. M. me permettra de me trouver le plus tôt possible à Wesel pour y attendre ses ordres.

Voici la force de l'avant-garde aux ordres du général Michaud :

65 ^e	1,500	hommes.	
72 ^e	1,738	—	
2 ^e hollandais.	1,690	—	
3 ^e —	1,588	—	
7 ^e —	1,415	—	
6 escadrons de troupes à cheval.	904	—	971 chevaux.
Artillerie.	250	—	
Total.	9,085	hommes	971 chevaux.

Seize bouches à feu : savoir, douze pièces de 6 et quatre obusiers. Ce corps sera rendu à Wesel en entier le 1^{er} octobre.

J'ai donné au général Michaud les instructions contenues dans votre lettre. Il correspondra, aussitôt son arrivée, avec la Grande

Armée, avec le maréchal Kellermann et avec le maréchal Augereau.

Il ne me restera à Zeist que cinq bataillons et trois escadrons disponibles, avec une division d'artillerie légère. Indépendamment de cela, j'ai quatre bataillons de campagne et une réserve d'artillerie à pied, qui occupent la Haye, Delftzyt et Coeverden. Le corps d'armée restant ici s'élève à 4,500 hommes disponibles.

Le général Drouas commande l'artillerie de l'avant-garde. La petite flottille remontera le Rhin et restera pour la défense de Wesel. Quant à moi, je me rendrai à Wesel le plus tôt possible, et ferai de mon mieux pour répondre aux instructions de V. M.

Je suis fortement occupé à trouver de l'argent, même au détriment de la situation future du trésor. Je fais tout mon possible.

LOUIS A NAPOLEON.

La Haye, 28 septembre 1806. — Sire, conformément aux intentions de V. M., j'ai l'honneur de lui faire savoir par un de mes aides de camp la situation des troupes qui se trouvent à Wesel et de celles qui se trouvent à Zeist.

Avant-garde sous les ordres du général Michaud :

65°	1,500 hommes.		
72°	1,800	—	
2° hollandais	1,568	—	
3° —	1,600	—	
7° —	1,500	—	
6 escadrons de troupes à cheval.	904	—	992 chevaux.
Artillerie	250	—	16 bouches à feu.
Total	9,122 hommes		992 chevaux.

Il restera au camp d'Utrecht ou de Zeist les troupes suivantes :

2 bataillons de la garde	1,300 hommes.		
2 — de chasseurs	1,200	—	
1 du 4° régiment	600	—	
1 du 8° —	600	—	
3 escadrons de la garde	300	—	300 chevaux.
Artillerie légère	170	—	189 —
Artillerie de la garde	80	—	
Total	4,250 hommes		489 chevaux.

Indépendamment de ces troupes, il me reste deux régiments à Walcheren, deux petits bataillons à Delftzyt et à Coeverden, et 400 hommes à la Haye. Au Helder et à Gorrée, je n'ai que des marins armés.

Le général Michaud est aujourd'hui à Wesel, où se trouve la première partie des troupes; et V. M. peut compter que le 1^{er} octobre toute l'avant-garde sera rendue à Wesel. Ma petite flotte y sera bientôt rendue. Le biscuit y sera sous deux jours. Il m'a fallu chercher de l'argent, c'est ce qui me retient malgré moi quelques jours de plus. Je serai avant le 8 à Wesel et j'en informerai aussitôt V. M.

Les Anglais préparent plusieurs expéditions. J'espère et je désire qu'ils n'ont aucun projet sur ce pays.

NAPOLÉON A LOUIS.

Mayence, 29 septembre 1806, 10 heures du soir. — Je ne reçois qu'en ce moment votre lettre du 24 septembre, où je vois que vous serez le 1^{er} octobre à Wesel.

Voici d'abord l'état de la question : la guerre n'est pas déclarée avec la Prusse; cependant tout porte à penser qu'elle le sera sous peu de jours.

Envoyez-moi l'état de situation exact de votre corps d'armée, et faites-le cantonner autour de la ville. Envoyez votre cavalerie légère sur les frontières observer l'ennemi, sans se commettre. Réunissez à vos troupes le bataillon du duc de Clèves. Faites jeter un pont à Wesel; veillez à ce qu'on arme et approvisionne la place. Faites beaucoup de bruit de votre corps d'armée. Faites mettre dans les journaux de Hollande que de nouvelles divisions arrivent de France et vont vous rejoindre. Répandez la croyance que votre armée sera de 80,000 hommes. Envoyez des espions du côté de Munster. Selon mes renseignements, les Prussiens ne doivent pas avoir plus de cinq bataillons; mais il ne faut pas vous commettre. Je vous ferai connaître mon plan de campagne, mais pour vous seul, par un officier que je vous expédierai demain. Il est bien important que vous ayez un pont sur Wesel, pour que vous puissiez border le Rhin, si je parvenais à jeter un gros corps d'ennemis sur le Rhin. Il y a des gazettes à Dusseldorf; faites-y mettre la nouvelle de votre arrivée, et faites que

les habitants croient que vous avez beaucoup de monde et que vous en attendez beaucoup d'autre.

Expédiez un courrier à M. Bignon, mon ministre à Cassel, avec une lettre telle qu'elle puisse être lue, puisqu'elle peut être interceptée. Demandez-lui dans quelles dispositions est l'électeur de Hesse-Cassel, s'il est ami ou ennemi, et les renseignements que sa position lui permet de vous donner. Vous lui direz que vous réunissez 80,000 hommes sur le Bas-Rhin, mais que cela ne doit donner aucune inquiétude à l'Électeur, s'il ne se déclare pas contre la France.

J'ai adressé hier un courrier au général Loison, à Wesel, ignorant que vous vous trouviez dans le pays.

Toute mon armée est en mouvement. Je ne sais pas si votre courrier me retrouvera à Mayence ; mais il y prendra les ordres du maréchal Kellermann, pour se diriger sur le point où je dois être. Il est convenable que vous envoyiez près de moi un officier intelligent que je puisse vous renvoyer avec mes instructions.

J'approuve fort votre idée de faire venir des chaloupes canonnières à Wesel. Envoyez-m'en deux, si vous pouvez, à Mayence ; mais il faudrait qu'elles fussent légères. Correspondez avec le maréchal Kellermann, qui vous instruira de tout.

Le prince Murat m'a dit qu'il avait donné le commandement de son duché au général Damas, que vous avez connu en Égypte. Il enverra des espions et correspondra avec vous.

NAPOLÉON A LOUIS.

Mayence, 30 septembre 1806. — Je vous expédie M. de Turenne, qui est officier d'ordonnance près de ma personne ; il vous remettra en main propre la présente, qui a pour objet de vous faire connaître le plan d'opérations que je me propose de suivre. Il est probable que les hostilités commenceront le 6 du mois d'octobre.

PREMIÈRE NOTE.

Mon intention est de concentrer toutes mes forces sur l'extrémité de ma droite, en laissant tout l'espace entre le Rhin et Bamberg entièrement dégarni, de manière à avoir près de 200,000 hommes réunis sur un même champ de bataille. Si l'ennemi pousse des partis entre Mayence et Bamberg, je m'en inquiéterai peu, parce que ma

ligne de communication sera établie sur Forchheim, qui est une petite place forte, et de là sur Würzburg. Il deviendra donc nécessaire que vous fassiez passer les courriers les plus importants que vous aurez à m'expédier par Manheim, et de là ils prendront langue à Forchheim, et m'arriveront de la manière la plus sûre. La nature des événements qui peuvent avoir lieu est incalculable, parce que l'ennemi, qui me suppose la gauche au Rhin et la droite en Bohême, et qui croit ma ligne d'opération parallèle à mon front de bataille, peut avoir un grand intérêt à déborder ma gauche, et qu'en ce cas je puis le jeter sur le Rhin. Occupez-vous de mettre Wesel dans le meilleur état possible, afin que vous puissiez, si les circonstances le demandent, faire repasser toute votre armée sur le pont de Wesel et longer le Rhin, afin de contenir les partis et qu'ils ne puissent aller au delà de cette barrière. Le 10 ou le 12 octobre il y aura à Mayence le 8^e corps de la Grande Armée, fort de 18 à 20,000 hommes. Son instruction sera de ne pas se laisser couper du Rhin, de faire des incursions jusqu'à la hauteur de Francfort; mais, en cas de nécessité, de se retirer derrière le Rhin et d'appuyer sa gauche à vos troupes.

DEUXIÈME NOTE.

Les observations de ma première note, qui est ci-dessus, sont toutes de prévoyance. Mes premières marches menacent le cœur de la monarchie prussienne, et le déploiement de mes forces sera si imposant et si rapide, qu'il est probable que toute l'armée prussienne de Westphalie se ploiera sur Magdeburg, et que tout se mettra en marche à grandes journées pour défendre la capitale. C'est alors, mais alors seulement, qu'il faudra lancer une avant-garde pour prendre possession du comté de la Marck, de Munster, d'Osnabruck et d'Ost-Frise, au moyen de colonnes mobiles qui se ploieraient au besoin sur un point central. Il en résulterait que l'ennemi ne tirerait ni recrues ni ressources du pays, et que vous pourriez en tirer, au contraire, quelques avantages. Vous devez sentir que la masse de vos forces ne doit point s'éloigner de Wesel, afin que de là vous puissiez défendre votre royaume et les côtes de Boulogne, si les circonstances l'exigeaient. Pour la première époque de la guerre, vous n'êtes qu'un corps d'observation, c'est-à-dire que, tant que l'ennemi n'a pas été jeté au delà de l'Elbe, je ne compte sur votre corps que

comme sur un moyen de diversion et pour amuser l'ennemi, jusqu'au 12 octobre, qui est l'époque où mes opérations seront démasquées ; et aussi pour qu'un corps ennemi, qui se trouverait coupé et qui ne verrait d'autre ressource que de se jeter en Hollande ou en France, n'y pût pénétrer ; ou enfin pour qu'en cas d'événement majeur et funeste, tel que pourrait l'être une grande bataille perdue, vous puissiez, pendant que j'opérerais ma retraite sur le Danube, défendre Wesel et Mayence avec votre armée et le 8^e corps de la Grande Armée, qui ne s'éloignera jamais de Mayence, et empêcher en même temps l'ennemi de passer le Rhin et de piller mes États.

TROISIÈME NOTE.

Il est nécessaire que vous correspondiez fréquemment avec le maréchal Brune ainsi qu'avec le Texel, pour pouvoir être sur les côtes, si les Anglais y débarquent, ce que je ne crois guère probable. Il est plus vraisemblable qu'ils tenteront de débarquer en Hanovre, et qu'en se réunissant aux Suédois ils y auraient bientôt 25,000 hommes. N'ayant plus de craintes alors pour la Bretagne, pour Cherbourg, ni pour Boulogne, j'ordonnerais au corps de 8,000 hommes que j'ai à Paris de venir en poste vous renforcer, ce qui serait une affaire de dix jours. Débarrassé vous-même de toute appréhension, vous pourriez vous faire renforcer par les troupes du camp de Zeist, et, en cas de nécessité absolue, la totalité ou partie du 8^e corps d'armée quitterait Mayence pour se rendre, à marches forcées, par la route du Rhin, auprès de vous. Ces moyens réunis vous donneraient une quarantaine de mille hommes, qui occuperaient assez les Suédois et les Anglais pour que mon armée n'en fût point attaquée. En tout ceci, je vois aussi loin que la prévoyance humaine le puisse permettre. D'ailleurs, malgré l'éloignement où nous pourrions nous trouver l'un de l'autre, assuré comme je le suis du midi de l'Allemagne, je pourrai toujours vous envoyer, en peu de jours, des instructions analogues aux circonstances.

QUATRIÈME NOTE.

Une fois le premier acte de la guerre fini, il sera possible que je vous charge de conquérir Cassel, d'en chasser l'Électeur et de désarmer ses troupes. Le 8^e corps de la Grande Armée, une portion de la vôtre, et peut-être même un détachement de mon armée, auquel

je donnerais cette destination, vous mettraient à même d'effectuer cette opération. L'Électeur veut être neutre ; mais cette neutralité ne me trompe pas, quoiqu'elle me convienne. Vous devez l'entretenir dans les sentiments qu'il manifeste à ce sujet, sans compromettre cependant votre caractère. Des paroles d'estime pour sa personne dites à propos, la manifestation fréquente de l'intention où vous êtes de vous conformer aux ordres que vous avez de bien vivre avec lui, de bons procédés de tout genre, le maintiendront encore quelque temps dans cette neutralité à laquelle il a recours. Quant à moi, j'aime fort à voir à mon ennemi 10 à 12,000 hommes de moins sur un champ de bataille où ils pourraient être. Mais, je le répète, le premier résultat d'une grande victoire doit être de balayer de mes derrières cet ennemi secret et dangereux. Je ne vous dis ceci qu'afin que vous étudiez le pays, et vous voyez le cas que je fais de vous par la confiance que je vous montre.

A tout événement la garnison de Wesel doit être composée du 22^e de ligne que j'y ai laissé, des quatre compagnies d'artillerie qui y sont, du bataillon du grand-duc de Berg, et, s'il est nécessaire, d'un millier d'hommes à retirer des dépôts de la 26^e division militaire, en organisant 150 hommes par dépôt et en ayant bien soin de ne placer avec ce nombre d'hommes que deux officiers, deux sergents et quatre caporaux par dépôt ; afin que, si la place devait être prise, je n'eusse pas à regretter grand nombre d'officiers et surtout le déficit que cela produirait dans mes corps à cause de la non-formation des conscrits. Je laisse le général Marescot premier inspecteur de l'armée du génie en deçà du Rhin, avec l'ordre d'être soit à Mayence, soit à Wesel, à Venloo, à Anvers, à Juliers et à Maëstricht, pour fortifier ces différents points et prendre les mesures provisoires que les circonstances commanderont. Vous le verrez sous peu à Wesel.

Il me serait impossible de vous donner des instructions plus détaillées. Ayez de vos officiers d'état-major au quartier général du maréchal Brune à Boulogne, et qu'il s'en trouve au vôtre de l'état-major du maréchal Brune. Tenez-vous au courant de toutes les nouvelles que le maréchal Kellermann pourra rassembler à Mayence. Écrivez fréquemment à M. l'archichancelier Cambacérés et au ministre Dejean, afin d'en recevoir des nouvelles. Écrivez même quelquefois pour le même objet au général Junot, qui commande mes troupes à Paris. N'exposez jamais votre corps d'armée et ne hasar-

dez point votre personne, puisque vous n'avez qu'un corps d'observation. Le moindre échec que vous éprouveriez me donnerait de l'inquiétude; mes mesures en pourraient être déconcertées, et cet événement mettrait sans direction tout le nord de mon empire. Quels que soient, au contraire, les événements qui m'arriveront, si je vous sais derrière le Rhin, j'agirai plus librement; et même, s'il m'arrivait quelque grand malheur, je battrais mes ennemis quand il ne me resterait que 50,000 hommes, parce que, libre de manœuvrer, indépendant de toute ligne d'opérations et tranquille sur les points les plus importants de mes États, j'aurais toujours des ressources et des moyens.

Il est possible que les événements actuels ne soient que le commencement d'une grande coalition contre nous et dont les circonstances feront éclore tout l'ensemble; c'est pourquoi il est bon que vous songiez à augmenter votre artillerie. Les troupes ne manqueront pas; elles vous viendront de tous côtés; mais elles n'amèneront pas avec elles les attelages qu'elles auront besoin d'avoir. Vous avez aujourd'hui 30 pièces d'artillerie attelées; c'est plus qu'il ne vous en faut à la rigueur, mais ce n'est pas assez en cas d'événements. Attachez-vous à vous procurer insensiblement des attelages en bon ordre, de telle sorte que vous puissiez en réunir soixante vers le mois de novembre. Comme il nous faut un chiffre, je charge le général Clarke, secrétaire de mon cabinet, de vous en envoyer un; mais ne chiffrez que ce qui est important (1).

(1) Conférez cette lettre avec d'autres de même date écrites par Napoléon, notamment avec celle adressée à l'archichancelier Cambacérés et dans laquelle il est dit : que le roi de Hollande, posté à Wesel, avait l'ordre de défendre depuis la Moselle jusqu'à la mer, tandis que le maréchal Kellermann commandait la réserve et les gardes nationales depuis la Moselle jusqu'à la Suisse; que les attaques du côté du Rhin ne pouvaient être dangereuses pour l'intérieur; que d'ailleurs le roi de Hollande et le maréchal Kellermann étaient munis d'instructions convenables; que, si l'ennemi débarquait en Hanovre, le roi de Hollande était à portée de faire face à cet événement et que tous les corps placés le long du Rhin appuieraient le mouvement du roi; qu'il faudrait que les Anglais fussent bien audacieux pour débarquer à Boulogne, défendu par 15,000 hommes, et qu'en peu de jours le roi de Hollande se précipiterait sur eux; que la saison n'était pas favorable pour un débarquement en Hollande ou à Boulogne; qu'un débarquement en Hanovre était plus à craindre; que cependant il était à croire que, dans la saison où l'on entrait, l'ennemi ne tenterait rien de sérieux parce qu'il n'aurait plus la probabilité de se rembarquer. (*Corresp. de Nap. 1^{re}*, t. XIII, n° 10915.) D'une autre part, dans des instructions données le 1^{er} octobre au maréchal Mortier, commandant le 8^e corps de la Grande Armée, l'empereur disait :

« Si, par suite d'une bataille perdue par la France, l'ennemi se portait sur Mayence

LOUIS A NAPOLÉON.

Palais du Bois, 2 octobre 1806. — Sire, je reçois aujourd'hui 2 octobre la lettre de V. M. du 29. J'ai été contraint de rester quelques jours de plus ici, par rapport à l'argent nécessaire et à l'état diabolique de mes finances. Je serai le plus tôt possible à Wesel et bien avant le 8. J'enverrai à Mayence deux chaloupes canonnières, semblables à celles qui sont en route pour Wesel. J'ai envoyé un aide de camp à V. M. Il lui aura porté la situation exacte des troupes. Je ne puis avoir que 9,000 hommes à Wesel et 4,000 à Zeist.

Je prie V. M. de m'envoyer le plus promptement possible, si elle le trouve bon, la permission de recruter dans les départements de la Roër, de l'Ourthe et de la Dyle, à condition qu'aucun homme de l'âge de la conscription ne sera engagé. C'est le seul moyen que j'aie d'avoir des hommes. Je suis assuré d'en obtenir par ce moyen, si V. M. l'approuve. J'ai expédié un courrier à Cassel et rempli les intentions de V. M. tant à cet égard que par rapport à Wesel.

NAPOLÉON A LOUIS.

Würzburg, 3 octobre 1806. — Je reçois vos lettres des 26 et 28 septembre. Le maréchal Augereau n'est plus à Francfort. Le 8^e corps de la Grande Armée, qui se réunit à Mayence pour occuper Francfort et manœuvrer, selon les circonstances, sur la France, est commandé par le maréchal Mortier. Je vous renvoie votre aide de camp. Je suis depuis hier à Würzburg, où je fais occuper une très-belle forteresse ; je l'approvisionne et l'arme. C'est un point central où vous pourrez envoyer demander des nouvelles toutes les fois que vous aurez quelque inquiétude.

Envoyez-moi souvent des officiers d'état-major qui connaissent le pays et la situation des choses. Ordonnez-leur de faire des mémoires sur la route qu'ils font lieue par lieue, en rendant compte de l'état des

et sur Cologne, vous correspondriez avec le roi de Hollande, qui est à Wesel, sur tout ce qu'il faudrait entreprendre pour s'opposer aux progrès de l'ennemi. Vous repasserez le Rhin, si ses forces sont trop considérables, et vous appuierez votre droite à Mayence, en bordant le Rhin et en liant votre gauche avec la droite du roi de Hollande, en vous entendant avec S. M. pour cet objet. » (*Corresp. de Nap. 1^{re}, t. XIII, n° 10926.*)

chemins, de la nature des obstacles, des noms et de la force des villes et villages, etc., afin que, devant manœuvrer sur cette ligne, vous la connaissiez parfaitement.

LOUIS A NAPOLÉON.

Wesel, 14 octobre 1806. — Sire, je mets sous les yeux de V. M. quelques notes qui peuvent lui être utiles. Je garantis la franchise et la véracité de l'auteur (1).

LOUIS A NAPOLÉON.

Wesel, 14 octobre 1806. — Sire, depuis le 7 au matin que je suis ici, j'ai établi les troupes de la division du général Michaud dans une bonne position, à une lieue de la place entre la Lippe et l'Issel. Les baraques ont été faites sur-le-champ, et le soldat s'y trouve bien.

Les Prussiens qui étaient à Olphen, pays de Munster, sur les confins du territoire d'Aremberg, s'en sont retirés d'abord. V. M. est sans doute instruite que le général qui commandait a été forcé de rétrograder de Cassel où il était déjà parvenu. Il ne restait ainsi que bien peu de troupes, environ huit mille hommes dans l'évêché de Munster ; mais, depuis quelques jours, le corps du prince Eugène de Wurtemberg est arrivé. L'avant-garde est à Brochum, à 10 lieues environ de Dusseldorf. Le reste de ce corps est annoncé pour aujourd'hui 14 à Unna.

Le 8 de ce mois, un petit détachement de 50 hommes à pied et à cheval a enlevé les caisses publiques à Essen et à Verden qui étaient encore en litige ; quelques soldats ont même pénétré dans le pays de Berg, mais n'y ont fait que paraître. Je ne suis pas encore instruit du commencement des hostilités. Le mouvement des Prussiens de ce côté me le fait soupçonner. J'ai des officiers sur la route de Wurts-

(1) Ces notes, non signées, sont adressées de Berlin. Il y est dit que, dans les circonstances présentes, la Bavière faisait malgré elle la guerre contre la Prusse ; que l'empereur Alexandre avait assuré formellement le roi de Prusse de l'appui de la Russie ; qu'un banquier de Berlin avait reçu l'ordre de payer la solde des armées russes qui arriveraient et devait prendre en Angleterre l'argent nécessaire pour cet objet.

bourg. Le pont de bateaux n'a pu se commencer qu'aujourd'hui. Il sera fait sous peu de jours.

La place est en assez bon état et s'approvisionne tous les jours davantage; mais je vois avec peine que cela ne va pas assez vite. Le préfet de la Roër seul met une activité étonnante. C'est lui qui a fourni tous les approvisionnements arrivés jusqu'ici dans la place, et qui vient de fournir les matériaux nécessaires à la construction du pont.

Le bataillon de Berg arrive aujourd'hui. Il est à peu près aussi fort que V. M. le désire.

Il n'y a aucun conscrit dans cette division. Si V. M. voulait permettre que 1,800 hommes de la garde nationale de la Roër vissent ici, cela serait un grand renfort pour la place. Celles de l'Ourthe et de la Meuse inférieure demandent aussi à marcher; mais V. M. ne les a pas convoquées.

La force de mes troupes devant Wesel est telle que je l'ai mandée dernièrement à V. M. Il n'y a point d'augmentation encore. Les Anglais sont devant la Haye avec 28 à 30 bâtiments de guerre. Je ne puis retirer les troupes de Zeist. Je crois qu'ils réuniront incessamment un corps considérable de ce côté. Ils ont sur leurs côtes 30,000 hommes prêts à partir. Dans ce cas je suivrais mes instructions. Je dois dire à V. M. qu'il faut douze jours de voyage, pour que les troupes du général Junot me rejoignent; encore faut-il ajouter trois jours pour l'avertissement et autant pour le retard qu'occasionneront les préparatifs nécessaires au commencement de novembre. Ces régiments, le 8^e corps et le mien réunis, peuvent former un total de 20,000 hommes, 1,300 chevaux et 40 bouches à feu de campagne. Mais il est probable qu'à cette époque j'aurai devant moi les troupes qui arrivent sur les frontières du duché, et qu'outre le débarquement principal en Hanovre ils feront un débarquement en Hollande pour inquiéter le pays, ravager ce qu'ils pourront atteindre, et m'obliger à y laisser les troupes qui y sont. Ce qui me le prouve, c'est qu'ils hésitent à rien entreprendre et que tout annonce que les mouvements en Westphalie, sur les côtes et dans le Lauenbourg coïncident entre eux. Dans ce cas, Sire, que dois-je faire? Si les Anglais parviennent en Hollande, ce pays est perdu à jamais; ils y couperont les digues et l'inonderont.

L'on attend de Strasbourg un convoi d'artillerie; les troupes lé-

gères ennemies peuvent venir à sa rencontre ; je vais prendre toutes les mesures nécessaires pour le protéger.

Le pays nourrit les troupes. L'on ne peut faire venir des vivres de Hollande sans de grands inconvénients. Il faut un temps considérable pour remonter le Rhin, et par terre mon artillerie emploie tous les moyens de transport et n'en a point encore assez pour porter le bagage d'artillerie au grand complet qu'elle désire. J'ai besoin d'une centaine de caissons qui se trouvent dans la place. J'espère que V. M. permettra que je les emploie pour mon artillerie.

J'ai demandé au ministre de la guerre Dejean qu'il prenne les mesures nécessaires pour qu'au moment de la réunion des quatre corps de troupes le service de la solde et des vivres soit assuré (1). Bien entendu que la solde de l'armée, venue de Hollande, sera toujours au compte de ce pays ; mais elle ne pourrait fournir aux autres. J'ai eu mille peines à trouver un emprunt sur hypothèque calculé sur les besoins de l'armée de Hollande. S'il fallait l'employer pour toutes les troupes de l'armée du Nord, je n'irais pas loin. La formation de l'artillerie, le recrutement et l'habillement resteraient en arrière. D'ailleurs les autres troupes sont soldées en ce moment par le trésor de V. M. ; et j'espère que son intention est que, si le besoin exige qu'elles viennent ici, il en soit de même.

Les travaux de fortification vont très-bien ici, à Venloo et Juliers. Le général Marescot a paru ici vingt-quatre heures pour son inspection.

Je prie V. M. de me donner un moment et de me bien dire ce que j'ai à faire. Mon désir est de faire tout ce que je pourrai pour bien remplir ses instructions que j'attends avec impatience.

P. S. J'oubliais de rendre compte à V. M. que les Prussiens ont enlevé les caisses à Heinfurt avant-hier et emmené les hommes, mariés ou non mariés, capables de porter les armes, à Munster. Ils viennent de se renforcer de ce côté subitement.

LOUIS A NAPOLÉON.

Wesel, 14 octobre 1806. — Sire, les Anglais continuent de pa-

(1) Le 7 octobre, le roi écrivit en effet de Wesel sur ce sujet au général Dejean, ministre de l'administration de la guerre. Il lui demandait que les vivres fussent fournis de France et lui confiait qu'il vivait au jour le jour pour la solde de ses troupes et se trouvait obligé de recourir aux expédients.

raître en grand nombre sur les côtes. Ils se renforcent considérablement sur plusieurs points en Westphalie et sont plus près que moi de Hollande. V. M. me permet-elle de faire venir les troupes de Paris en poste et d'appeler une partie du corps du maréchal Mortier? J'attends ses ordres avec impatience.

NAPOLÉON A LOUIS.

Weimar, 17 octobre 1806. — M. le prince de Bénévent vous aura envoyé les bulletins ; vous y verrez que la fortune a favorisé la justice de ma cause : 60 à 80 drapeaux, 30 à 40,000 prisonniers, 300 pièces de canon, tous les généraux prussiens tués ou pris, le duc de Brunswick tué, le général Rüchel tué ; tel est le résultat de la bataille (1) que j'ai livrée le 14 de ce mois.

Il faut aujourd'hui que vous preniez possession du comté de la Marck, de Munster, de Paderborn. Faites enlever partout les aigles prussiennes, et déclarez que ces pays n'appartiennent plus à la Prusse. Laissez à Wesel les 3^{èmes} bataillons du 21^e et du 22^e ; faites-y réunir, si cela est nécessaire, deux autres 3^{èmes} bataillons de ceux qui sont dans la 25^e division militaire, et formez six bataillons composés de deux bataillons du 22^e, de deux bataillons du 72^e et de deux du 65^e. Mon projet est que vous envoyiez ces 10,000 hommes à Paderborn. Le maréchal Mortier, avec son corps d'armée plus fort que le vôtre, se rend à Fulde. Mon intention est qu'avec ces deux corps d'armée vous entriez dans Cassel, que vous fassiez prisonnier l'Électeur et que vous désarmiez ses troupes ; mais, avant d'exécuter ce projet, il faut que vous soyez arrivé à Paderborn et le maréchal Mortier à Fulde. Je suppose que le maréchal Mortier sera arrivé à Fulde avec son corps d'armée le 24 ou le 25 octobre. Si vous étiez arrivé le même jour, vous pourriez, dans les premiers jours de novembre, entrer à Cassel et vous emparer de ce territoire.

Je me suis emparé d'Erfurt, où j'ai nommé le général Clarke gouverneur général. Faites-lui demander des nouvelles de l'armée.

Tenez-vous toujours en situation d'amitié avec l'Électeur, sans cependant rien afficher. Je suppose que l'ennemi a retiré son camp de

(1) Bataille d'Iéna.

Minden. Faites prendre possession de la Frise (1), et ôtez-en les armes prussiennes. Embden fera désormais partie de votre territoire. Vous pouvez aussi prendre possession d'Osnabruck. Je suppose que la garnison de Hameln n'est point forte. Ainsi donc, d'ici à ce que vous receviez des nouvelles, prenez possession des pays au delà du Weser. Faites ôter partout les aigles prussiennes, changez les régences qui seraient trop attachées à la Prusse, prenez toutes les mesures et mettez-vous en situation de pouvoir exécuter votre seconde mission, qui est de chasser l'Électeur de Cassel.

LOUIS A NAPOLEÓN.

Wesel, 19 octobre 1806. — Sire, j'ai reçu les premières nouvelles de vos victoires par M. de Talleyrand. Je n'ai point reçu de lettres de V. M., depuis le 3 octobre, de Wurtzbourg. J'ai appris qu'un courrier qui m'était adressé a été pris par l'ennemi, près de Dusseldorf. Comme il se pourrait qu'il eût été chargé de choses essentielles, je me hâte d'en prévenir V. M. Le pont de Wesel n'est point encore jeté. J'espère qu'il le sera sous peu de jours. La place n'est point encore approvisionnée complètement ; mais on y travaille à force. J'ai été obligé de faire des détachements et de faire parcourir le pays de la Confédération pour avoir des subsistances. Les Prussiens se renforcent journellement de ces côtés. Les côtes de Hollande sont gardées par une escadre plus nombreuse que de coutume, qui y reste à l'ancre. V. M. est instruite des tentatives qu'ils ont faites sur Boulogne. Elles n'ont pas réussi, heureusement ; mais comme ils ont un nombre considérable de troupes prêtes à embarquer, il est vraisemblable qu'ils vont tenter une expédition. Je sais qu'on les attend dans l'Ost-Frise.

J'ai écrit conformément aux instructions de V. M. à Paris, pour savoir si les troupes étaient disponibles. L'on m'a répondu qu'elles ne le seraient que pour Boulogne ou les côtes, mais nullement pour le Rhin, quel qu'en fût le besoin. Je prie V. M. de faire connaître

(1) L'article 2 d'un décret rendu à Iéna le 15 octobre portait : « Il sera pris possession de l'Ost-Frise par le roi de Hollande. » (*Corresp. de Nap. 1^{er}*, t. XIII, n° 11010.) Par un autre décret rendu à Vittenberg, le 23 octobre, il était dit à l'article 5 : « Le roi de Hollande fera prendre possession, pour son compte, du pays d'Ost-Frise et de l'enclave du pays appartenant à la Russie, située à l'embouchure de la rivière. » (*Ibid.*, n° 11054.)

ses intentions sur cela et de considérer que je n'ai que deux régiments français. Les trois régiments hollandais sont faibles et composés presque en totalité d'Allemands et surtout de Saxons. J'aurai l'artillerie que V. M. désire pour le mois de novembre ; mais les troupes et les vivres, je ne sais comment faire.

On prétend que les gardes nationales de la Roër ne serviraient pas bien à Wesel, et je crois le contraire.

Mes patrouilles se croisent chaque jour avec les patrouilles ennemies. Celles-ci peuvent être sur la rive gauche du Rhin et s'avancer quelques lieues pour piller et désoler le pays, avant que moi, ni le maréchal Mortier, y soyons. Ils peuvent nous empêcher de nous réunir jamais. Ils peuvent être en Hollande avant moi, surtout en Frise et à Groningue. J'y ai fort peu de troupes. Si les Anglais y débarquaient, on m'occuperait assez ici pour m'empêcher d'y courir. Je demande à V. M. de m'envoyer des ordres relativement à la côte de Boulogne ou de l'Ouest. Puis-je dégarnir le Rhin, Wesel et la Hollande des troupes qui s'y trouvent ? Ou bien ne faut-il qu'y aller de ma personne et réunir les moyens qui se trouvent en France ? Je prie V. M. de remarquer qu'il me faut entièrement connaître ses intentions pour exécuter ses instructions. Je les attends avec impatience.

NAPOLÉON A LOUIS.

Halle, 20 octobre 1806. — Mon frère, je vous expédie deux aides de camp par deux routes différentes. Je vous ai déjà donné les mêmes ordres par la voie de Mayence. Vous aurez sans doute appris la bataille d'Iéna. Nous sommes sur Magdeburg et sur l'Elbe. Prenez possession du comté de la Marck, des pays de Munster, d'Osnabruck, de l'évêché de Paderborn, de l'Ost-Frise, sans toucher au pays danois.

Par l'état de situation que vous m'avez envoyé, votre avant-garde est de 9,000 hommes. Joignez-y 2,000 hommes du 22^e de ligne ; laissez le 3^e bataillon à Wesel. Joignez-y aussi les 1,500 hommes du grand-duc de Berg. Quand je verrai toutes ces forces à Goettingen et sur le Weser, et que j'aurai votre rapport sur le Hanovre, je verrai s'il me convient de vous faire prendre possession du Hanovre. Je donne ordre que le corps qui est à Paris se rende sur-le-champ à

Nimègue, tant pour défendre la Hollande, si les circonstances l'exigeaient, que pour renforcer votre corps. Formez de votre corps deux divisions. Si vous n'avez pas de général de division, je vous en enverrai un. Attachez à chaque division douze pièces d'artillerie. Vous placerez un poste d'observation devant Hameln. Vos troupes peuvent attaquer hardiment les Prussiens; nous sommes plus braves qu'eux. Vous laisserez à Wesel les 3^{èmes} bataillons, et vous y ferez venir quelques autres 3^{èmes} bataillons de la 25^e division militaire. La grande quantité de conscrits qui arrivent garnira suffisamment cette place.

Votre corps à peine arrivé sur Göttingen et Alfeld, votre cavalerie enverra des partis sur Magdeburg pour se lier avec le corps que je laisserai dans cette place. Vous enverrez également des partis sur Erfurt et sur le Hanovre. Le but de ces partis sera de ramasser les hommes égarés et de mettre la police dans les villes. Vous ôterez partout les armes du roi de Prusse, auquel ces pays ne doivent plus appartenir. Mettez la plus grande rapidité dans tous ces mouvements.

NAPOLÉON A LOUIS.

Dessau, 22 octobre 1806. — Je reçois votre lettre du 14; c'était le jour de la bataille d'Iéna. Le prince de Wurtemberg n'est point devant vous; il a été attaqué et défait à Halle; la moitié de son corps a été prise. Je vous ai envoyé par un officier et par la voie de Mayence des instructions pour votre direction sur Göttingen et pour l'occupation de tous les pays prussiens du nord. Envoyez-moi la formation de votre corps d'armée, auquel je joins un corps de près de 12,000 hommes. Je vous ai fait connaître qu'il fallait le partager en deux divisions; faites-moi connaître son organisation et le jour où il arrivera sur le Weser. Les Prussiens n'ont pas 1,500 hommes de garnison à Nienburg sur le Weser. J'ai lieu de penser qu'ils n'ont à Hameln que juste ce qui est nécessaire pour la garnison.

Le corps qui est à Paris ne mettra pas douze jours pour se rendre en Hollande; si cela était nécessaire, il ne mettra que quatre jours et s'y rendra en poste. J'ai fait venir de Paris à Mayence, et cela est beaucoup plus loin, un corps de 8,000 hommes en quatre jours.

Ma position ici est on ne peut pas meilleure: la Prusse demande

la paix à force ; son armée est détruite ; j'ai passé l'Elbe ; je serai dans trois jours à Berlin.

LOUIS A NAPOLÉON.

Wesel, 25 octobre 1806. — Sire, j'ai appris avec la plus vive satisfaction les glorieux succès de vos armes. L'immortelle journée de Iéna a dissipé l'orage qui se formait sur la France, et j'espère que V. M. parviendra enfin à établir solidement la paix et l'équilibre du monde.

La dépêche de V. M. du 17 ne m'est parvenue qu'hier au soir 24. Depuis plusieurs jours, j'avais fait suivre les Prussiens aux termes de mes instructions, et prendre possession de Munster et du comté de la Marck. J'y ai trouvé des magasins assez considérables et de l'artillerie. Je me rends de suite à Munster et à Paderborn où je serai le 29 au plus tard. Je vais faire occuper Osnabruck et Embden. J'en rendrai compte à V. M.

Une fois établi près des frontières de la Hesse, je connaîtrai la situation des choses et je me hâterai d'en faire part à V. M. Occupant les côtes, Embden et la Westphalie, s'il faut agir conformément à ce que V. M. m'a prescrit, il deviendra nécessaire de laisser un corps quelconque pour surveiller les forts d'Hameln et de Nienbourg. Il me restera donc très-peu de monde, et le maréchal Mortier séparé de moi par toute la Hesse ne pourra agir de concert avec moi. Il faudra que chacun de nous aille de son côté, à moins qu'il ne passe la Fulde et se dirige par le pays de Siegen où il m'aurait été facile de le joindre ; mais cela n'est plus possible dans la position que je prends, à moins de nouveaux ordres de votre part, que j'attendrai, si d'ici là je ne reçois rien de décisif sur cet objet. Il est probable que les prodigieux succès de vos armes ôteront aux Russes et aux Anglais l'envie de venir de ce côté, à moins que la Prusse ne se relève de sa défaite. Alors je me trouverais, ainsi que le maréchal Mortier, dans la nécessité de nous réunir et de faire venir tout ce qu'il y aurait en France ; mais pour cela il me faut les ordres de V. M. que je vous prie de me donner. En attendant, je vais en exécuter la première partie et me mettre en état de l'instruire de la situation des choses.

J'ai demandé les généraux Gobert et Gency, qu'on m'envoie.

Comme j'ai cru que V. M. ne serait pas bien aise que des officiers hollandais commandassent les troupes françaises et hollandaises réunies, je n'ai employé aucun lieutenant général hollandais. J'emmène avec moi le général Loison ; le général Piston reste dans la place qui se trouve prête et armée, à l'exception des bouches à feu du convoi de Strasbourg qui n'est point arrivé. Les approvisionnements sont considérables. Le pont est achevé.

NAPOLÉON A LOUIS.

Postdam, 25 octobre 1806. — Vous avez eu tort de demander qu'on levât des gardes nationales dans les nouveaux départements (1). Le grand nombre de conscrits qui va arriver dans les 25^e et 26^e divisions militaires est tel, qu'on pourra mettre facilement 10,000 hommes dans Wesel, si cela était nécessaire. Vous avez eu également tort de demander que les corps qui sont à Paris se dirigeassent sur Wesel, puisque vous n'en avez aucun besoin, et que ces corps sont destinés à se porter en Bretagne, à Cherbourg ou à Boulogne, selon les circonstances. Vous vous décidez trop vite, vous vous alarmez pour peu de chose ; il faut délibérer avec plus de sang froid et mûrir vos instructions. Si ces corps étaient à Wesel, où ils sont inutiles, et que les Anglais fissent un débarquement à Brest, vous voyez combien mes mesures seraient dérangées. Je donne ordre qu'on envoie à votre armée le général Legrand, qui est à Boulogne. Que diable voulez-vous faire du général Desfourneaux (2), qui n'a jamais fait la guerre

(1) Pour l'intelligence de cette lettre, il convient de noter que le 12 octobre le roi de Hollande avait écrit au ministre Dejean pour demander : 1^o qu'on rassemblât les gardes nationales des départements de la Roër, de l'Ourthe et de la Meuse inférieure ; 2^o qu'on transportât en poste à Wesel, au moment opportun, toutes les troupes se trouvant à Paris et aux environs. Ces demandes ayant semblé de nature à contrarier les vues de l'empereur, le ministre Dejean en référa à l'archichancelier qui, à cet effet, convoqua en conseil l'architrésorier et quelques ministres. Sur le premier point, le conseil pensa que la mesure demandée par le roi n'était point urgente, et qu'à moins de nouveaux événements peu probables, il fallait attendre les ordres de l'empereur. Quant au transport des troupes de Paris à Wesel, le conseil fut également d'avis qu'il pouvait être en opposition avec les ordres de l'empereur, lesquels paraissaient avoir affecté spécialement ces troupes à se porter soit sur Boulogne, soit sur le Havre, soit sur Cherbourg ou sur tout autre point de la côte où les Anglais auraient effectué une descente. Le ministre Dejean répondit dans ce sens au roi de Hollande.

(2) Le roi avait demandé au ministre Dejean, dans la lettre du 12, de lui envoyer ce général.

sur le continent? Il ne l'a faite qu'à la Guadeloupe, et il serait bien embarrassé de commander un régiment en ligne.

Aucun événement imprévu ne vous mettait à même de faire ces demandes aux ministres. Qu'ils vous aient, après un conseil, refusé, ils ont eu raison. Votre tête va trop vite. Je n'ai donc pu qu'approuver la conduite des ministres, ce qui est fâcheux. Si vous aviez attendu, au contraire, que les Anglais fussent débarqués en Hanovre ou en Hollande, ils eussent été au-devant de vos désirs, ou mieux je les eusse prévenus. Une réserve dans un point central doit garder la circonférence ; je vous l'ai déjà expliqué dans mes instructions. Jusqu'à cette heure, rien n'est changé depuis mon départ de Mayence, ce qui n'a pas échappé aux ministres. Si j'avais pu penser qu'il fût utile de mettre des gardes nationales à Wesel, je n'y aurais pas manqué ; mais là des gardes nationales ne valent rien. Quant au calcul que vous faites, qu'il fallait quinze jours pour porter en Hollande des troupes de Paris, je vous ai déjà fait connaître qu'au moyen des dispositions que j'ai faites, elles y seront rendues en quatre jours ; et ces dispositions sont convenues avec le ministre Dejean, qui n'y manquera pas. J'espère qu'aujourd'hui votre avant-garde se trouve à Göttingen.

NAPOLÉON A LOUIS.

Berlin, 31 octobre 1806. — Par votre lettre je vois que vous serez le 29 à Paderborn. Ainsi au 1^{er} novembre vous aurez été à Göttingen. Le maréchal Mortier vous aura demandé une division de votre armée pour l'aider à prendre possession de Cassel (1) ; mais j'espère que cette division aura à peine eu le temps d'arriver jusqu'à Cassel, puisque, une fois le prince éloigné et les premières milices désarmées, tout sera fini. Je suppose donc que, le 5 novembre, votre division sera de retour. Comme la mission contre Hesse-Cassel est peu délicate, j'imagine que vous ne vous en serez pas chargé en personne. Partez le plus tôt possible pour le Hanovre et pour prendre possession de l'électorat. Je vous ai dit de prendre le 22^e de ligne, afin d'avoir trois bons régiments français. Le maréchal Mortier viendra

(1) Cf. une lettre de l'empereur de même date au maréchal Mortier. (*Corresp. de Nap. 1^{er}*, t. XIII, n° 11128.)

vous joindre en Hanovre aussitôt que je connaîtrai l'état des choses. Le maréchal Mortier a 10,000 hommes, et vous 12,000 ; vous aurez ainsi 22,000 hommes ; ce sera beaucoup plus qu'il ne vous faut pour l'armée de Hanovre. D'ailleurs je ne vous laisserai jamais seul. Hameln et Nienburg ne tarderont pas à se rendre quand ils sauront les désastres de leur patrie. Mettez devant un petit corps d'observation, sans les bloquer, pour les empêcher de faire des courses dans le pays. Rendez-vous maître de tout l'électorat. Correspondez souvent avec moi et envoyez-moi des états de situation. Si vous avez des hommes à pied en Hollande, faites-les venir en Hanovre, où vous les monterez par des réquisitions.

Du moment que vous serez en Hanovre, mettez-vous en correspondance avec le maréchal Ney, qui bloque Magdeburg, et avec le général que j'ai nommé gouverneur de Brunswick ; ils ne se trouvent qu'à deux petites journées de Hanovre.

LOUIS A NAPOLÉON.

Cassel, 1^{er} novembre 1806. — Sire, j'ai rendu compte à V. M. que sa lettre du 17 ne m'est parvenue que le 24 au soir, de sorte que je n'ai pu être ce jour-là à Paderborn ; mais comme j'avais fait marcher mes troupes en Westphalie, conformément à mes instructions, j'ai pu être rendu le 30 à Paderborn.

J'avais l'intention, pour me conformer à l'esprit de la lettre de V. M., d'attendre là ses nouveaux ordres ; mais arrivé à une journée de cette ville, l'aide de camp du maréchal Mortier arriva pour m'annoncer que le maréchal avait reçu l'ordre de marcher sur-le-champ sur Cassel, qu'il était indispensable de forcer de marche pour arriver le 31 octobre auprès de cette ville, et que, si cela n'était pas possible, il fallait y être rendu sans faute le 1^{er} novembre. Je marchai donc sans cesse, ne faisant faire aux troupes que des haltes de deux heures, et je fis dire au maréchal Mortier, par un officier supérieur qui le rencontra sur la route de Fulde, que je serais le 31 octobre à deux lieues de la ville ; que je le prévenais que je croyais convenable d'arriver devant la place au jour, afin d'avoir le temps de faire les dispositions nécessaires et d'exécuter les ordres qu'il avait reçus de V. M., d'après ce que son aide de camp avait assuré à un officier de hussards que j'avais envoyé en avant à Pader-

born ; car cet aide de camp ne se donna pas seulement la peine de venir à mon quartier général et à celui du général Michaud, qui était à quelques lieues plus loin, et il se contenta de nous écrire à tous les deux, de sorte que je n'ai pu prendre aucun renseignement sur la position du maréchal, ni sur la manière dont il paraîtrait dans la place.

Ne pouvant communiquer que par Cassel, je ne correspondais avec lui que verbalement par des officiers supérieurs. Je lui fis dire que j'étais fâché de l'étourderie de son aide de camp, mais que je ne voyais d'autre manière de nous réunir que sous les murs, puisque je ne savais quel chemin il prendrait pour arriver.

L'officier revint hier matin m'apporter la réponse du maréchal et pour m'annoncer qu'il séjournerait hier 31 à quelques lieues de la place, afin de n'arriver sous les murs qu'en même temps que moi.

Hier soir, mes troupes bivouaquèrent à deux lieues de la place, et ce matin de bonne heure j'en partis pour arriver avant midi, conformément à ce dont nous étions convenus. Mais quel fut mon étonnement, lorsqu'au sortir de ma position un aide de camp du maréchal Mortier vint m'instruire qu'il était entré dans la ville, que les troupes étaient désarmées et l'Électeur prisonnier? Au même moment, un des principaux officiers de l'Électeur m'apporta une lettre, par laquelle il me demandait de plaider sa cause auprès de V. M. Je lui répondis verbalement que, commandant les troupes françaises, j'étais obligé d'obéir aux ordres que je recevais, que j'avais ordre d'aller à Cassel, que du reste je lui promettais d'écrire pour lui à V. M. et de lui faire part des offres qu'il faisait d'entrer dans la Confédération du Rhin et de se mettre, ainsi que toute son armée, à la disposition de V. M.

Le maréchal Mortier a commencé à exécuter les dispositions contenues dans ses instructions, qu'il m'a montrées. D'après ces instructions, je vois que je n'ai été chargé que de lui prêter assistance en cas de besoin et que l'on en vint aux mains. En conséquence des mêmes instructions, je laisse à Paderborn à la disposition du maréchal Mortier une division forte de trois régiments, dont un de cavalerie, et de six pièces d'artillerie; sous les ordres du général Michaud, et je me rends avec le reste des troupes à Munster, pour me conformer aux instructions de V. M.; je serai là au centre de la Westphalie et j'attendrai les ordres de V. M.

Je lui rends compte que, d'après ses ordres, j'ai fait prendre possession des pays de Munster, de l'Ost-Frise, d'Osnabruck, du comté de la Marck ; mais, n'y ayant pu laisser aucune troupe, je n'en prendrai réellement possession qu'à mon retour. Il y a dans toute la Westphalie un nombre considérable de déserteurs et prisonniers prussiens. Les officiers sont réunis en corps, ce qui ne me paraît pas trop convenable. Je leur ai donné l'ordre de rentrer chez eux ; je ne sais jusqu'à quel point ils l'auront exécuté, puisqu'il n'y a personne qui puisse les y obliger.

Les pays d'Essen et de Verden étant à moitié au grand-duc de Berg, j'ai cru remplir les intentions de V. M. en prescrivant au ministre du grand-duc d'en prendre possession.

P. S. J'oublie de dire à V. M. que les deux divisions sont commandées par le général Michaud et le général Gobert. Dans le cas où le général Michaud commanderait en mon absence, sa division serait commandée par le général Daendels. Les régiments sont les 22^e, 65^e et 72^e de ligne ; 12 bouchés à feu, 6 bataillons hollandais, 4 faibles escadrons. Le tout forme un corps de 10,000 hommes à peu près, car j'ai eu des déserteurs nombreux. Je demande à V. M. la permission de lever un corps à Munster et de rentrer en Hesse. J'ai rétabli les états de Munster. Je prie V. M. de trouver bon que, dans le cas où l'hiver qui commence m'empêchât d'agir, je puisse rentrer en Hollande.

NAPOLÉON A LOUIS.

Berlin, 4 novembre 1806. — Mon frère, le maréchal Mortier se range sous vos ordres, et vous commandez en chef dans le Hanovre et les villes hanséatiques. Je suppose qu'au plus tard le 10 vous serez à Hanovre et que vous avez avec vous le 72^e, le 65^e et le 22^e régiments français, et 7 à 8,000 Hollandais. Vous ferez occuper par 2 ou 3,000 Hollandais, autres que ceux que vous avez à l'armée, Embden et l'Ost-Frise, ce qui formera votre gauche et votre réserve. Le maréchal Mortier aura, de son côté, les 2^e, 4^e et 12^e d'infanterie légère ; vous aurez donc six régiments français, ce qui, avec les Hollandais, ne doit pas faire beaucoup moins de 20,000 hommes. Les deux régiments italiens, les troupes de Nassau et de Darmstadt et celles du grand-duc de Berg, qui sont à Wesel ou à Cassel, formeront un secours de 4 ou 5,000 hommes, dont, selon les circonstances, vous pourrez vous fortifier. Le

général Lacombe Saint-Michel commandera en chef votre artillerie. J'ignore la formation de vos divisions ; mais le maréchal Mortier avait un grand nombre de bons généraux de brigade. Mon intention est que vous divisiez votre armée en deux corps ; que vous donniez au maréchal Mortier le commandement du 8^e corps de la Grande Armée, que vous formerez de manière qu'il soit au moins de 12,000 hommes, avec le plus de cavalerie que vous pourrez et vingt-quatre pièces d'artillerie (1). Avec ce corps, le maréchal Mortier se rendra à

(1) A partir de cet endroit jusqu'à la fin, le texte de la lettre est le résultat d'une seconde rédaction faite de la main de Napoléon. La première rédaction, qui fut ensuite abandonnée, était celle-ci :

* « Avec ce corps, le maréchal Mortier se rendra à Hambourg, prendra possession de la ville, saisira les marchandises anglaises, arrêtera les individus, banquiers et autres, anglais, écossais et irlandais, et les consuls de Russie et d'Angleterre. Au moment où le maréchal Mortier sera prêt à entrer dans la ville, mon ministre présentera la note ci-jointe. Les mêmes opérations se feront en même temps à Brême et à Lubeck. Vous ferez aussi à Embden. Vous fermerez l'Elbe. Tous les bâtiments arrivant d'Angleterre, en conséquence des nouveaux principes allégués par mon ministre, seront pris. On prendra tout l'argent qui sera à la banque de Hambourg et chez les banquiers connus pour faire les affaires de l'Angleterre. Tout ce qu'on dira, tout ce qu'on représentera, m'est indifférent. Mon commerce est peu de chose ; il faut que j'ébranle celui de l'Angleterre. De votre côté, écrivez en Hollande qu'en conséquence de la déclaration que je viens de faire que je mets l'Angleterre en état de blocus, aucun bâtiment ne peut y aller, que ceux qui en reviendront seront pris ; qu'aucun courrier ni passager ne pourra y passer ; tous les Anglais seront arrêtés. Vous ferez remarquer à vos peuples que ce ne sera plus une vaine menace, que le nord sera exactement fermé, et que ce principe de blocus continental durera tout le temps que les Anglais ne rapporteront pas leur principe oppresseur de blocus maritime. Vous aurez soin de déclarer au maréchal Mortier que je ne veux point d'abus. On suppose que je trouverai cent millions à la banque de Hambourg ; ils doivent sur-le-champ être transportés en France sous bonne et sûre escorte : même chose à Brême et à Lubeck. Vous écrirez confidentiellement en Hollande pour qu'on prenne garde à ce qu'on fait ; que je puis envoyer moi-même 12,000 hommes pour saisir les marchandises anglaises, qu'il faut absolument arrêter ce commerce, et qu'à Amsterdam on ne négocie plus aucune affaire avec l'Angleterre. Le maréchal Mortier, sur le point d'arriver à Hambourg, enverra chercher mon ministre et mon commissaire général des relations commerciales, pour les consulter sur les mesures de détail à prendre pour que ce que je fais à Hambourg et à Brême soit le plus possible sensible à l'Angleterre. Papiers, caractère diplomatique, rien ne sera respecté. Le scellé sera mis sur les caisses anglaises et tout commerce interdit. On désarmera le peu de troupes de la ville de Hambourg ; on prendra les canons qu'on enverra en France. On aura le plus grand res-

Hambourg, prendra possession de la ville, ainsi que de Brême et de Lubeck. Je vous ferai connaître demain la conduite que le maréchal Mortier doit tenir.

Voici aujourd'hui la situation de mon armée : le maréchal Davout a son dépôt dans la place forte de Küstrin et sa tête en Pologne ; le maréchal Lannes, à Stettin ; le maréchal Augereau, à Berlin ; le prince Jérôme, avec 25,000 Bavares et Wurtembergeois, en Silésie ; le grand-duc de Berg, le prince de Ponte-Corvo et Soult, dans la Poméranie suédoise, aux troupes d'une division ennemie que commande le duc de Weimar ; le maréchal Ney fait le siège de Magdeburg.

Le roi de Prusse est au delà de la Vistule.

LOUIS A NAPOLÉON.

Paderborn, 4 novembre 1806. — Sire, je reçois à la fois les lettres de V. M. du 25 octobre et du 31. Cette dernière m'est remise par M. de Montesquiou. J'ai rendu compte de Cassel, par mon aide de camp, de ma marche sur cette ville, et je vois bien que V. M. ne sera pas contente de me savoir loin de Gottingue. Cependant il est très-heureux que je me sois dirigé sur la Westphalie. Un corps de 4,000 hommes est sorti d'Hameln, il y a deux jours. Il a occupé Osnabruck et s'est porté sur Munster. Je suis à sa poursuite et je tâcherai de l'atteindre avant qu'il entre dans la place, si cela est possible. J'ai rendu compte à V. M. que la garnison d'Hameln était de 7,000 hommes, dont le plus grand nombre est campé sous les murs. Si le parti qui est sorti de la place avait eu quelques jours, il se serait considérablement augmenté, parce que les officiers sont réunis en corps dans leurs anciennes garnisons, en vertu des ordres dont ils sont porteurs de l'état-major général de la Grande Armée, et que leurs recrues sont toutes prêtes dans ce pays.

V. M. ne m'a point parlé dans ses instructions de Gottingue. Celles que je reçois aujourd'hui ne portent que ces mots : *J'espère qu'aujourd'hui votre avant-garde se trouve à Gottingue.* V. M. approuvera

pect pour les Danois. On aura soin de ne pas violer leur territoire ; on respectera leur légation, ainsi que celles des puissances neutres ou amies, telles que celles d'Autriche, d'Espagne, etc. Tout ce que je prescris pour Hambourg doit se faire au même moment à Brême et à Lubeck. »

que je n'abandonne point toute la Westphalie aux partis prussiens, qui, sans le mouvement que j'ai fait aujourd'hui et hier, m'auraient coupé toute communication avec Wesel et la Hollande. Je n'ai pas laissé un seul homme dans ce royaume, afin d'avoir les 12,000 hommes que V. M. a désiré que j'eusse.

Le maréchal Mortier a cinq mille hommes. Il en aura près de sept, lorsque le premier régiment italien sera rendu près de lui.

Je prie V. M. de considérer que, s'il faut observer Hameln, Nienbourg et Minden, y établir les gouverneurs qui ont été nommés, mon corps de troupes sera à peine suffisant. Ne pouvant donc faire autrement que de me porter sur les troupes sorties de Hameln et de couvrir ces places, je ne me rendrai qu'après à Hanovre et réunirai toutes les troupes dont je pourrai disposer au corps du maréchal Mortier. Mais, Sire, le maréchal Mortier devra nécessairement laisser la plus grande partie de ses troupes pour occuper et contenir la Hesse.

Je prierai donc V. M. d'avoir égard à ces considérations dans les événements qui pourront arriver.

Sire, j'ai été peiné de me voir chargé de la mission de Cassel ; mais les instructions que V. M. m'a laissées étaient précises, et je n'ai osé m'en écarter, d'autant que tout devait faire croire que les Hessois se battraient et qu'alors le faible corps du maréchal Mortier se serait trouvé compromis.

Les instructions que le maréchal Mortier m'a montrées portaient qu'il se concerterait avec moi, et, quand il n'aurait plus besoin de ma division, il la renverrait à Gottingue. Cette instruction ne parlant pas de ce que je devais faire, et sachant qu'il existait un camp sous Hameln, que Nienbourg avait une garnison, et que depuis le Weser jusqu'à la mer il n'y avait point de troupes, je n'ai pu me dispenser de faire le mouvement que j'ai fait. Une fois que je serai tranquille sur ce point, je manderai au maréchal Mortier de me rejoindre avec ses troupes disponibles, et avec le petit corps que nous pourrions former je ferai mon possible pour remplir vos intentions.

Je n'ai point donné d'ordres aux ministres de V. M. Conformément à mes instructions, je leur ai demandé s'ils étaient autorisés à obéir aux ordres que je leur donnerai dans les cas prévus par mes instructions. Les demandes que je leur ai faites n'étaient que des questions. Elles pouvaient être mal raisonnées ; mais, loin qu'il y ait de l'étour-

derie, il y avait peut-être trop de prudence à les faire. Il était indispensable de prendre toutes ces précautions pour bien mûrir mes instructions.

Mais, par une fatalité qui me poursuit sans cesse, plus j'ai de zèle et d'empressement à remplir vos désirs, plus j'y mets de soin et de désintéressement en me chargeant de toutes les corvées, et moins j'y réussis. Je ne saurais comment m'y prendre autrement, car je mets toute mon étude à chercher les moyens de contenter V. M., mais je vois bien que je ne réussis pas plus cette année que l'autre ; et, puisque je suis certain que cela ne vient pas faute de zèle et d'activité, je dois en conclure qu'il y a de ma part manque d'intelligence et d'expérience.

LOUIS A NAPOLÉON.

Du quartier royal de Paderborn, 5 novembre 1806. — Sire, par l'officier que j'ai expédié hier à V. M., j'ai eu l'honneur de lui rendre compte qu'un détachement prussien, sorti de la forteresse d'Hameln, inquiétait toute la Westphalie. Il comptait que nous serions retenus plus longtemps à Cassel. Les coureurs que j'ai envoyés autour de lui l'ont trouvé sur la route d'Osnabruck à Hameln, et par conséquent hors de toute possibilité d'être atteint et coupé.

Je rends compte aujourd'hui à V. M. que, conformément à ses derniers ordres, je me dirige sur Hameln. Je prendrai position devant le camp le 8 ; et, si je vois que ce camp est faible et qu'ils ne veulent point risquer un combat avant de rentrer dans la place, je laisserai une division pour la maintenir. J'établirai ensuite le général Gobert dans son gouvernement de Minden. Je prendrai possession de la place de Rinteln, qui appartient à la Hesse, et je réunirai ensuite le reste des troupes à celles que le maréchal Mortier amènera de Cassel, devant Hameln, par la rive droite du Weser, conformément aux ordres que je lui ai donnés.

Après cela, si V. M. l'agrée, et qu'elle juge que ma présence soit nécessaire dans le Hanovre, malgré mon état de santé, je m'y rendrai et je suivrai littéralement les ordres qu'elle me donne ; mais, si elle me permet de me conformer à l'état où l'hiver me réduit, je rentrerai en Hollande, et le maréchal Mortier prendra le commandement de ses troupes et des miennes. Celles qui resteront devant Hameln se-

ront sous les ordres du général Michaud ou du général Legrand que V. M. m'envoie.

Les Anglais ont fait un petit débarquement sur la côte du Helder et se sont retirés de suite. Comme ils sont presque constamment à l'ancre, devant la côte, en assez grand nombre, il est probable qu'ils chercheront à faire des dégâts dans le pays, la saison devenant à présent assez mauvaise pour les empêcher de faire des expéditions.

Je prie V. M. de recevoir mes remerciements et ceux de toute la Hollande pour le pays qu'elle réunit à ce royaume. Le seul espoir d'être protégé par V. M. à la paix maritime peut conserver l'existence de ce pays. Quant à moi, Sire, je vois avec peine que mon indisposition m'empêche d'être aussi utile à V. M. et à la France que je le voudrais. Je lui demande la consolation de ne jamais douter des sentiments qu'elle me connaît depuis si longtemps.

LOUIS A NAPOLÉON.

Quartier royal de Paderborn, 5 novembre 1806. — Sire, le prix des grains ayant haussé extrêmement en Hollande, surtout celui du froment et du seigle dont la consommation par la classe inférieure des habitants et les fabriques est très-considérable, je viens prier V. M. de vouloir bien permettre qu'il soit exporté des départements français, formés de la ci-devant Belgique, la quantité de 4,300 à 5,000 lests de froment, à raison à 4,600 livres le lest, et de 8,000 lests de seigle à raison de 4,300 livres.

V. M., en daignant accorder cette faveur au royaume de Hollande, le tirera de la position pénible où il se trouverait cet hiver, si elle n'accueillait la demande que j'ai l'honneur de lui faire.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Berlin, 5 novembre 1806, 2 heures du matin. — Je reçois votre lettre du 1^{er} novembre de Cassel. Je suis fâché que vous vous soyez rendu de votre personne à Cassel. La nature de cette mission était telle que je n'avais pas voulu vous en charger.

Je suis surpris que votre royaume ne puisse fournir que 6,000 hommes d'infanterie et quatre escadrons. Cela est ridicule. Vous au-

riez dû en tirer 12,000 hommes. Je vois avec peine que vous n'avez pas la grande manière. Vous devez sentir que Cassel ne demandait pas la présence de dix mille hommes de plus, mais seulement d'une brigade ou d'une division. La guerre n'est pas en Hollande ; elle est en Hanovre et dans le Nord. Vous ne savez donc pas que la Hollande est aussi impénétrable dans cette saison que la Seine est impossible à remonter avec des vaisseaux de ligne. L'idée de retourner à Munster avec mes troupes est tout à fait une folie. Vous ne trouverez pas cela dans vos instructions. Elles portaient que vous vous rendriez à Goettingen et que vous attendriez là mes ordres. Vous ne m'avez jamais expédié ni un officier, ni un aide de camp ; de sorte qu'au milieu des grandes occupations que j'ai, je n'ai pu avoir de vos nouvelles qu'en vous en envoyant demander. L'officier d'ordonnance Montesquiou, qui est parti d'ici le 31, vous aura joint, j'espère, assez à temps pour redresser votre marche.

Vous me parlez des états de Munster et de quelques Prussiens dispersés. Cela est une vétille. J'ai fait une organisation ; il faut y adhérer. J'ai nommé le général Gobert gouverneur d'un arrondissement ; le général Loison gouverneur de Munster ; le général Lagrange gouverneur de Cassel ; le général Bisson gouverneur de Brunswick.

D'abord vous ne vouliez pas d'officiers français ; ensuite vous écrivez au ministre pour en demander. Je n'observe ceci que pour vous faire voir qu'il n'y a pas de solidité dans votre marche.

Je désire qu'avant de vous en aller, vous ayez l'avantage d'occuper le Hanovre. Après cela vous pourrez retourner en Hollande. Vous prendrez possession de l'Ost-Frise pour votre compte, et vous laisserez le commandement au maréchal Mortier (1).

Vous augmenterez votre corps de cavalerie de tous les chevaux que vous avez en Hollande. La saison est trop avancée pour que les Anglais débarquent quelque part. S'ils débarquaient, ce serait en Hanovre ou chez les Suédois. Si vous retournez en Hanovre, renforcez votre corps. Il n'est pas juste que la Hollande ne me fournisse qu'un corps de 6,000 hommes. Jamais elle ne m'a été de si peu de secours.

(1) Cf. une lettre de l'empereur du même jour au maréchal Mortier. (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XIII, n^o 11175.)

Tâchez donc qu'indépendamment des 72^e, 65^e et 22^e vous me fournissiez 10,000 Hollandais infanterie, cavalerie, artillerie. Cela soulagera vos finances, puisque ces troupes seront nourries en Hanovre. Ne craignez donc pas que les Anglais débarquent chez vous au mois de novembre ; en ne tenant à aucun projet, on court risque d'être battu partout. Vous avez la permission de recruter en Allemagne, dans la Hesse et dans la Westphalie ; vous avez envoyé recruter en France, et, comme de raison, on a cassé les arrêtés des préfets qui autorisaient ces recrutements. Comment êtes-vous assez jeune pour ne pas savoir qu'on ne peut recruter en France où il y a un système organisé ? Il faut une loi ou un décret solennel pour changer un objet aussi important que la législation du recrutement. En général vous marchez trop avant d'avoir réfléchi.

Si votre santé vous oblige à retourner en Hollande, tâchez de porter le nombre de vos troupes à 18 ou 20,000 hommes, afin que vous soyez en mesure de défendre vos États ou de marcher du côté de l'Elbe au secours du Hanovre, s'il y avait là quelque mouvement, au printemps prochain. Ainsi donc complétez de suite votre corps hollandais à 10,000 hommes en Hanovre, et d'ici au printemps ayez dix autres mille hommes prêts à renforcer l'armée du Hanovre.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Berlin, 6 novembre 1806. — Vous avez donné des ordres en France ; je vous prie de ne pas en donner. Vous n'entendez rien à l'administration civile, et la France ne marche pas ainsi. Je suis très-surpris, par exemple, que vous vous soyez mêlé de défendre l'exportation des grains dans le département de la Roër. M. le général Loison, qui a exécuté cet ordre, a très-mal fait. L'administration militaire n'a rien à démêler avec l'administration civile. Si vous gouvernez ainsi votre royaume sans aucune division d'autorité, ce sera un vrai chaos. On a également requis une infinité de choses inutiles. On m'assure aussi qu'il a été pris possession de Munster et autres pays de la rive droite du Rhin, et qu'on a mis les armes de Hollande. Je n'ajoute pas foi à de pareils bruits. Ce serait trop absurde. Renvoyez sur-le-champ tous les gendarmes que vous avez pris dans le département de la Roër. C'est un ordre positif. Vous avez tellement

désorganisé la gendarmerie dans ce département, que la police ne peut plus s'y faire (1).

NAPOLÉON A LOUIS.

Berlin, 6 novembre 1806. — Votre royaume ne me rend aucun service, aujourd'hui moins que jamais. Vous devez fournir au moins 20,000 hommes, et vous gouvernez votre royaume avec beaucoup trop de mollesse. Il faut que moi seul je supporte tous les frais de la guerre. Vous ne me fournissez que la moitié des troupes que me fournit le roi de Wurtemberg. Vous n'avez pas seulement organisé votre état militaire de manière à faire front au roi de Suède. Tout cela n'est pas bien administré. Un royaume n'est bien administré que lorsqu'il l'est avec vigueur et énergie. Vous vous en faites accroire par la prétendue pénurie des Hollandais, qui ont tout l'argent de l'Europe. Toutes vos mesures se ressentent de cette extrême bonhomie. Vous n'avez que 6,000 hommes d'infanterie, quatre faibles escadrons et douze pièces de canon ; vous devriez avoir quarante pièces de canon, 3,000 hommes à cheval et 12 ou 15,000 hommes d'infanterie ; ce qui, joint à mes 6,000 Français, vous ferait une armée de 25,000 hommes, avec laquelle vous auriez pu vous faire honneur. La guerre continuera ; tâchez, pour le printemps prochain, d'avoir 25,000 hommes sur pied, pour renforcer l'armée de Hanovre et défendre vos États.

NAPOLÉON A LOUIS.

Berlin, 6 novembre 1806, 10 heures du soir. — J'espère que le 5, ou au plus tard le 6, vous aurez fait votre entrée en Hanovre. Le 6 ou le 8, vous serez joint par le maréchal Mortier. La forteresse de Rinteln me paraît très-bonne pour observer Hameln. Faites-la occuper et tenir en bon état. Envoyez-m'en le plan avec une reconnaissance

(1) Le même jour, l'empereur écrivait à M. de Champagny :

« J'ai témoigné au roi de Hollande mon mécontentement de ce qu'il donne des ordres en France. Mais il paraît qu'il ne connaît pas encore bien la séparation des pouvoirs. Il faut regarder comme non avenu tout ce qui a été ordonné là-dessus par l'autorité militaire. Le roi de Hollande a aujourd'hui assez de pays pour pouvoir recruter sur la rive droite ; je n'entends pas qu'il recrute sur la rive gauche. »

(*Corresp. de Nap. I^{er}, t. XIII, n° 11183.*)

d'officiers du génie, pour que je voie ce que je puis faire. Elle me paraît bien placée entre Magdeburg et Wesel pour servir de point d'appui de ma ligne de communication ; mais il faut qu'elle soit susceptible de résister à un coup de main. Quant aux forteresses de Hanau, Marburg et Ziegenhain, je donne ordre au général Lagrange de les faire démolir. J'espère que le maréchal Mortier sera rendu à Hambourg avec son corps d'armée le 10 ou le 11. Si une colonne de 12,000 hommes, qui est poursuivie par le prince de Berg et les maréchaux Soult, Lannes et le prince de Ponte-Corvo, et qui était le 3 à Kriwitz, ayant l'air de se retirer sur Wismar, avait débordé la gauche du maréchal Soult pour se retirer sur Hambourg, vous vous mettez à sa poursuite. Le maréchal Mortier, avant d'entrer à Hambourg, pourra passer dans le Lauenbourg pour y culbuter tout ce qui appartient aux Suédois. Je le laisse maître de ce mouvement ; mais il se mettra à la poursuite de la colonne du général Blucher, si elle n'était pas encore prise (1). Le maréchal Davout est entré à Posen, capitale de la grande Pologne. Les Polonais paraissent vouloir s'insurger. Dans peu de jours, je vais moi-même marcher sur la Vistule. Envoyez-moi, tous les jours, un officier avec des états de situation.

LOUIS A NAPOLÉON.

Quartier royal d'Ertzen, 8 novembre 1806. — Sire, la garnison d'Hameln consiste en :

2	bataillons	du	régiment	de	Lettow.
2	—	—	—	de	Nassau Orange.
2	—	—	—	de	Hagen.
6	—	—	—	de	garnison.
800 hommes de dragons de Bruswitz et 600 chevaux.					
1 détachement des hussards de Blucher.					

Ces troupes forment d'après les renseignements 9,000 hommes effectifs. Il y a à Nienbourg 2,500 hommes.

Ainsi que je l'ai mandé à V. M., j'ai fait rentrer la garnison dans

(1) Cf. une lettre de l'empereur du 7 novembre au maréchal Mortier. (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XIII, n° 11198.)

son camp retranché, aussitôt mon arrivée devant la place, et j'ai reconnu aujourd'hui qu'elle est extrêmement forte de ce côté, qu'on pourrait cependant entreprendre le siège, mais qu'il serait long et difficile à cause des difficultés des subsistances et du mauvais état des chemins. On pourrait entreprendre l'attaque sur la rive droite, si l'inondation n'était pas déjà formée.

Le général hessois Biesenrodt, commandant à Rinteln, avait reçu l'ordre de son gouvernement de licencier les troupes, ce qu'il a exécuté. Un détachement prussien s'est présenté aussitôt pour reconnaître la place. On lui a donné tous les renseignements qu'il a demandés ; mais le général hessois m'en a transmis aussitôt la connaissance. J'ai fait partir sur-le-champ deux bataillons hollandais qui se sont rendus de nuit et lestement dans la place sous les ordres du général Daendels. Ce général en a pris possession aujourd'hui et a trouvé les remparts en bon état, 60 pièces de canon et, ce qui importe infiniment, un pont de bateaux. Il semblerait inconcevable que l'ennemi m'ait laissé le temps de prendre possession de cette place, située entre deux corps prussiens, et qui est d'une importance assez grande parce qu'elle intercepte la communication du Weser, entre Hameln et Nienbourg, et qu'elle servira merveilleusement d'appui au corps que V. M. ordonne de laisser en position sur le Weser.

Le général Gobert s'établira dans son gouvernement aussitôt que la garnison que le grand-duc de Berg doit lui envoyer sera arrivée.

Le maréchal Mortier arrivera après-demain devant Hameln. Les deux corps réunis formeront quinze mille hommes. Il n'en amène que cinq, et je n'en ai que dix effectifs. Il faudrait ce corps en entier pour bloquer la place et celle de Nienbourg ; mais, comme ce ne sont pas les intentions de V. M. de laisser un grand nombre de troupes devant ces places, je me bornerai à laisser un corps de 7,000 hommes sur la rive droite, s'appuyant à la place de Rinteln. Ce corps, par sa position, empêchera les garnisons de faire des excursions dans la Westphalie ou le Hanovre ; mais le maréchal Mortier n'aura que 8,000 hommes pour se porter dans le Hanovre. Comme il ne se trouvera à Rinteln qu'à deux marches de Hanovre, il se trouvera placé presque conformément aux intentions de V. M. et pourra y attendre ses ordres ultérieurs.

Quant à moi, je suis souffrant, et je sens que je compromettrais les troupes sous mes ordres et votre nom, en conservant au fort de l'hi-

ver un commandement dont je ne puis supporter l'activité et la fatigue. J'attends donc la permission de V. M. de rentrer en Hollande.

LOUIS A NAPOLEON.

Quartier royal d'Ertzen, 8 novembre 1806. — Sire, l'avant-garde de l'armée du Nord s'est portée de Varbourg et de Paderborn sur Hameln, dans le but de faire rentrer la garnison dans la place, d'occuper Rinteln et d'avoir une communication entre les deux rives du Weser.

La première division aux ordres du général Michaud, devant suivre le cours du Weser et venir par Hoxter et Pymont, n'arrivera qu'aujourd'hui. La division Gobert est arrivée avec moi hier, à une heure, devant la place. Les troupes ont fait des marches forcées, afin de contenir le plus promptement possible celles du camp retranché ennemi et de ne pas lui donner le temps d'occuper Rinteln, dont il aurait pu couper le pont, enclouer les pièces, brûler les ponts-levis, cette place étant dépourvue de garnison que le général hessois a renvoyée depuis plusieurs jours.

Avant d'arriver à Ertzen, j'avais formé une avant-garde composée du 22^e régiment de ligne français, d'un détachement de cavalerie de la garde, des hussards hollandais du second régiment et de deux pièces d'artillerie légère sous les ordres du général major de Broc. Aussitôt que ces troupes eurent dépassé Ertzen, elles trouvèrent l'ennemi au village de Gross Barkel. Les hussards hollandais chargèrent avec impétuosité le régiment des dragons de Bruswitz et un détachement des hussards de Blucher, qui résistèrent à la charge; mais, après quelques instants de mêlée, l'ennemi fut culbuté, et, quoique l'infanterie ennemie eût pris position en arrière pour soutenir les troupes à cheval, la cavalerie hollandaise le repoussa, sous les batteries, et s'y maintint en bataille jusqu'à ce que je lui eusse envoyé l'ordre de ne pas rester plus longtemps exposée au feu de l'artillerie des forts et de rentrer à la position que j'avais indiquée pour l'avant-garde.

Les voltigeurs du 22^e ont secondé la cavalerie. Ils avaient fait vingt lieues par des chemins affreux et paraissaient très-fatigués jusqu'au moment où le feu commença. Alors ils furent tout à fait délassés, et ils se portèrent avec une grande promptitude sur les bois où

l'infanterie ennemie cherchait à se retirer ; ils l'y attaquèrent et la poursuivirent jusqu'à la place.

La cavalerie de ma garde étant en colonne derrière les hussards ne pouvait agir. Le colonel Travers fit alors un mouvement sur sa gauche, rompit en colonne et vint se former sur le flanc de la cavalerie ennemie malgré le feu de l'infanterie.

Le résultat de ce combat est la rentrée des troupes ennemies dans leurs retranchements, cent prisonniers des régiments de Bruswitz, de Lettow, de Hagen, etc., et autant de tués et de blessés.

Nous avons à regretter le colonel Loyer, adjudant supérieur du palais, qui a eu la cuisse emportée par un boulet de canon. Le capitaine Laatz de la garde a été dangereusement blessé. Les hussards hollandais du second régiment ont eu treize hommes blessés, dont aucun ne l'est mortellement.

NAPOLÉON A LOUIS.

Berlin, 9 novembre 1806. — J'ai reçu votre lettre du 4 novembre de Paderborn. Il est possible que le corps parti de Hameln soit sorti pour fourrager et qu'il y rentre. Je ne sais ce que vous voulez dire en parlant d'officiers qui se réunissent en corps dans leurs anciennes garnisons. Chacun de ces officiers doit retourner dans sa famille. S'il y en a d'étrangers au pays, il faut les renvoyer sur-le-champ ; ils ont la permission de s'en retourner chez eux et voilà tout.

J'espère que vous avez, à l'heure qu'il est, pris possession de Hanovre.

Le corps de Blucher, que je vous avais annoncé se diriger du côté de Lubeck, a été battu et pris. Il était de 20,000 hommes. Magdeburg capitule en ce moment.

NAPOLÉON A LOUIS.

Berlin, 9 novembre 1806. — M. de Montesquiou m'apporte votre lettre du 5 novembre. J'agréé que vous retourniez dans votre royaume et laissez le commandement au maréchal Mortier. Dès que vous serez arrivé chez vous, envoyez en Hanovre de la cavalerie pour compléter la cavalerie hollandaise. Gouvernez d'une manière ferme. Tout n'est pas fini ; il faut dire à votre conseil qu'il faut reconquérir

les colonies par terre, puisque nous sommes si impuissants sur mer. Il faut qu'au printemps prochain vous puissiez me fournir 20,000 hommes. Complétez le plus tôt possible votre division du Hanovre. Envoyez surtout votre cavalerie, qui ne vous est d'aucune utilité et qui est si utile ici.

LOUIS A NAPOLÉON.

Quartier royal d'Ertzen, 10 novembre 1806. — Sire, on a trompé V. M. en lui faisant croire que j'avais pris possession du pays de la Westphalie en mon nom. J'ai trop de bon sens pour cela. Je n'avais pas encore reçu l'organisation que V. M. a arrêtée, lorsque je suis entré dans ces pays, de sorte que j'en avais pris possession, et j'avais laissé des officiers pour y commander provisoirement. Aussitôt la réception du décret de V. M., j'ai fait partir les officiers que j'avais laissés, et j'ai signifié à ceux que vous avez nommés de se rendre à leur poste. J'ai fait ôter les armes prussiennes et j'ai signifié aux autorités qu'elles n'appartiendraient plus à la Prusse et que leur sort serait réglé par V. M. Comme j'ai fait tout cela avant d'avoir reçu les instructions de V. M., et uniquement comme commandant l'armée franco-hollandaise sous les ordres de V. M., et que ma conduite est en tout conforme aux instructions qu'elle m'a envoyées, ma conduite mérite l'approbation de V. M.

Si j'ai pris sur moi de défendre l'exportation des grains sur la rive droite du Rhin pendant quelques jours, c'était pour assurer l'approvisionnement de Wesel, qui, sans cela, n'aurait pu avoir lieu longtemps.

Les glorieux succès de V. M. rendent cette mesure aujourd'hui au moins inutile ; mais V. M. voudra bien considérer qu'à l'époque où je l'ai ordonnée elle était nécessaire, V. M. m'ayant fortement recommandé d'approvisionner et de mettre Wesel en état le plus promptement possible.

J'ai envoyé trois officiers d'état-major auprès de V. M. Je lui ai fait connaître approximativement la force de mon corps d'armée. La situation journalière n'a pu être remise exactement, à cause des marches forcées et du grand nombre des traîneurs et des absents. Je me suis conformé de mon mieux aux intentions de V. M. J'ai trente bouches à feu et dix en Hollande. J'en donne vingt-deux au maré-

chal Mortier, ce qui, ajouté aux quatorze qu'il a déjà, lui donnera un total de trente-six.

Toute ma cavalerie est mise à la disposition du maréchal Mortier. Elle se compose de six escadrons lesquels n'en valent pas quatre, sur le nouveau pied, c'est ce que j'ai voulu dire. Cependant ces six escadrons ont plus de 800 chevaux.

Je prie V. M. de croire que depuis la guerre j'ai mis tous mes soins à augmenter et à former l'armée, et que, si elle n'est pas plus forte, ce n'est pas ma faute.

Avant moi, l'armée hollandaise paraissait beaucoup plus nombreuse ; mais elle ne l'était effectivement que sur le papier.

V. M. trouvera ci-joint l'état de situation que j'ai fait constater par une revue.

Je ferai mon possible pour augmenter l'armée avant cet hiver. La seule chose que je désire au monde, c'est de contenter V. M. et de lui être de quelque utilité en fournissant quelques moyens de plus à son armée, puisque je n'ai que trop de raisons de croire que je ne pourrai guère lui être utile par moi-même.

Je renvoie sur-le-champ la gendarmerie.

D'après les dernières lettres de V. M. et la bonté qu'elle me témoigne dans l'une d'elles, j'espère qu'elle approuvera que je rentre en Hollande, sans aller ni à Hanovre, ni dans l'Ost-Frise, ma santé m'empêchant de faire des courses sans souffrir ; mais aujourd'hui toute course me devient presque impossible.

Dans la lettre ci-jointe (1), je rends compte à V. M. des mouvements de l'armée et de sa situation.

J'adresse à V. M. le plan de la place de Rinteln avec l'état de situation de tout ce qui s'y trouve.

LOUIS A NAPOLÉON.

Quartier royal d'Ertzen, 12 novembre 1806. — Sire, j'espérais avant de retourner en Hollande rendre compte à V. M. de la reddition d'Hameln. J'avais fait valoir aux yeux des commandants les désastres complets de leur nation. J'avais parlé au nom de V. M. La capitulation fut dressée et signée ; mais, au moment de la ratification, ils

(1) Nous n'avons retrouvé ni cette lettre, ni le plan dont il est parlé ensuite.

n'ont plus voulu y consentir, malgré la prise de Magdebourg et celle du général Blucher. Ils prétendent qu'un débarquement de Russes et d'Anglais a eu lieu dans l'Ost-Frise, et qu'ils n'ont pas encore perdu tout espoir. J'en doute, et, en tout cas, j'espère qu'en arrivant en Hollande V. M. ne trouvera pas mauvais, si cela était vrai, que je demandasse toutes les troupes de Paris et celles qu'on pourrait tirer d'ici. En arrivant en Hollande, je vais m'occuper autant que je pourrai de remplir les intentions de V. M.

LOUIS A NAPOLÉON.

Quartier royal d'Ertzen, 13 novembre 1806. — Sire, je crois devoir mettre sous les yeux de V. M. les nouvelles que je reçois. Elles annoncent ce qui suit :

« Le gouvernement anglais a reçu vers la fin du mois d'octobre des rapports désavantageux d'une affaire qui a eu lieu, à Buenos-Ayres, entre les troupes anglaises et les troupes espagnoles sous les ordres du gouverneur de cet établissement, lequel s'était retiré avec toutes ses forces militaires dans l'intérieur du pays. La nouvelle avait tellement causé d'inquiétude en Angleterre, à l'époque de la prise de ces établissements, que le général Crawford avait reçu des ordres de s'embarquer, avec sept régiments d'infanterie, dans le port de Talmonth; mais les nouvelles, arrivées dernièrement du continent, de la défaite totale de l'armée prussienne avaient causé un tel bouleversement dans le ministère, que le général Crawford avait reçu un contre-ordre de descendre avec son transport à Spithead, dans la baie de Portsmouth, et de se joindre là avec un corps d'armée de 20,000 hommes d'infanterie et de 5,000 de cavalerie qui s'embarqueraient dans le port et dont le commandement général devait être confié au lord Moira.

On calculait les deux corps réunis au nombre de 40,000 hommes et on assurait qu'ils étaient destinés pour le continent et devaient débarquer dans la Poméranie suédoise pour se joindre aux troupes de cette nation et ne former qu'une seule armée. Déjà un grand nombre de transports étaient rassemblés à Portsmouth, et trente-six d'entre eux avaient des guidons flottants qui indiquaient qu'il y avait des chefs de corps à bord.

Quoique ces nouvelles m'aient été assurées d'une manière très-

affirmative, je ne puis cependant les croire qu'en partie, et, quant au nombre des troupes, je le regarde comme exagéré. On remarquait parmi les personnes sages une très-grande consternation, et on se plaignait beaucoup de la mort de M. Fox. On commençait généralement à regretter que les négociations avec la France eussent été rompues. »

* NAPOLÉON A LOUIS.

Berlin, 16 novembre 1806. — Je reçois vos trois lettres. Je suis fâché que vous n'ayez pas pris Hameln. Avant de vous en aller, cela aurait été agréable. Je ne puis que vous recommander de renforcer vos cadres, de ne pas tant vous en laisser accroire par la prétendue misère des Hollandais. Ils ont tout l'argent de l'Europe. Faites-leur sentir que les colonies ne peuvent se reconquérir que par de grands succès sur le continent; qu'il faut s'y maintenir.

Envoyez des hommes à pied en Hanovre, afin d'avoir bientôt 1,200 chevaux. Les Anglais ne peuvent faire de tentatives sur les côtes; la saison le leur défend; d'ailleurs cela n'aboutit à rien qu'à les faire rosser; ils aiment mieux piller les colonies de toutes les nations: vous ne connaissez pas la politique de ces gens-là. J'ai laissé trois bataillons en Hollande pour recevoir des conscrits; envoyez-m'en l'état de situation, et passez-les en revue. Ces bataillons vous formeront une réserve de 3,000 hommes. Prenez tous les moyens pour les armer et les habiller. Veillez à ce qu'on ne perde pas un jour à former ces recrues.

J'imagine que vous avez fait saisir à Embden tout ce qui appartient à l'Angleterre et à la Prusse. Mon intention est qu'en réunissant ce pays à votre royaume, le revenu fasse partie de votre liste civile. Vous n'avez pas suffisamment.

Je pense que c'est le moment d'aller à Amsterdam, d'y faire une belle entrée. Quant à votre couronnement, attendez la paix générale.

Tâchez de vous bien porter et ne doutez jamais de mon amitié.

LOUIS A NAPOLÉON.

Palais royal de la Haye, 21 novembre 1806. — Sire, en arrivant en Hollande, j'ai trouvé plusieurs objets importants qu'il est de mon

devoir de mettre sous les yeux de V. M. Je prends donc la liberté de lui adresser mon rapport par M. Huygens, ex-ministre de Hollande en Danemark, homme distingué par son instruction et ses principes.

V. M. est sans doute instruite que les Prussiens ont envoyé à Copenhague trente-quatre tonnes de frédériques d'or, lesquelles ont été déposées chez un négociant nommé Erckens.

J'ai demandé à V. M. la permission d'exportation de quelque quantité de bled : je dois à ce sujet entretenir V. M. d'un abus qui est venu à ma connaissance, et qui est vraisemblable, vu l'éloignement de France de V. M. On prépare en ce moment à Nantes une exportation de grains de la valeur d'un million, sur treize bâtiments neutres, pour les ports de l'Angleterre ; et les négociants osent dire confidentiellement à leurs correspondants que cette exportation est faite du consentement de V. M.

En quittant le commandement des troupes devant Hameln, j'avais engagé le maréchal Mortier à amener avec lui toutes les troupes hollandaises, et à laisser devant Hameln la division du général Michaud, ou une partie au moins ; mais, aussitôt mon départ, le général Michaud a reçu ordre de rejoindre le maréchal Mortier, et les troupes hollandaises de revenir à Rinteln pour y rester en position devant la place d'Hameln. Le général Michaud convenait beaucoup mieux pour bloquer Hameln, et le maréchal Mortier se prive par là de la cavalerie hollandaise ; mais j'imagine qu'il le rappellera et que sur cela il a les instructions de V. M.

Depuis mon départ, je n'ai pu donner aucun ordre, le commandement en chef étant au maréchal Mortier. Je l'ai seulement engagé à considérer que, s'il appelait toutes les troupes auprès de lui, il laisserait les garnisons d'Hameln et de Nienbourg libres de faire des excursions, de s'approvisionner et de faire du mal.

Conformément au décret de V. M., j'ai fait prendre possession de l'Ost-Frise et de la principauté de Yever qui y est enclavée. Il s'y trouve encore le pays de Waren et de Knipphausen. Je ne l'ai pas fait occuper. Je désire connaître auparavant les intentions de V. M. sur ce pays qui est considéré comme neutre partout.

Le duché d'Oldembourg n'a point été occupé, mais seulement on a envoyé des gardes sur les bâtiments contenant des marchandises anglaises. J'attendrai sur ces deux pays de nouveaux ordres de V. M.

Je vais m'occuper de recruter et compléter les régiments, mais cette opération est bien difficile. Je ne pourrai avoir un corps de troupes réel et complet, que si V. M. pouvait m'accorder une augmentation de territoire du côté de Munster ; alors j'aurais un recrutement quelconque assuré, et les deux divisions du général Michaud pourraient se trouver augmentées.

Que V. M. me permette de lui parler encore une fois de la triste position des finances de ce pays. J'ai fait des efforts inimaginables pour remplir les intentions de V. M., mais actuellement il faut payer, et c'est là l'embaras.

Je supplie V. M. de croire que je ferai tous mes efforts pour remplir ses désirs, pour concourir de tous mes moyens à l'exécution de ses vastes et glorieuses conceptions ce printemps, puisque je n'ai pu que lui être de si peu d'utilité cet hiver ; mais il me faudrait pour cela que V. M. donnât à ce pays des marques de sa protection et de son souvenir. Déjà l'article du bulletin de la Grande Armée, où V. M. assure qu'elle fera rendre les colonies à l'Espagne et à la Hollande, a fait la plus vive et la plus agréable sensation.

J'avais trouvé les esprits, en arrivant, effrayés par un bruit qui circulait depuis quelque temps, et d'après lequel les provinces de Brabant et de la Zélande devaient être séparées de la Hollande. V. M. ne saurait croire combien j'ai eu de peine à rassurer les esprits. Je la prie de m'autoriser à les démentir formellement.

P. S. Je prie V. M. de me donner son approbation pour l'établissement d'un ordre de mérite militaire, en attendant et indépendamment de l'ordre de l'Union qui ne sera établi qu'à la paix.

LOUIS A NAPOLEON.

Palais royal de la Haye, 21 novembre 1806. — Sire, si V. M. l'approuve, je pourrais envoyer dans un mois une expédition à la Guyane, forte de quatre vaisseaux de ligne, quatre frégates, deux bâtiments de transport. Ces bâtiments porteront 3,000 hommes ; en les envoyant au mois de janvier la réussite est très-probable, mais ces hommes se trouveraient de moins pour le printemps.

Cette escadre, après l'expédition d'Amérique, rentrerait, à l'exception d'un vaisseau et deux frégates, qui iraient relever aux Grandes Indes l'escadre qui s'y trouve, laquelle est assez délabrée pour me

faire craindre qu'elle ne puisse plus faire le voyage, si elle n'est bientôt remplacée.

Je voudrais envoyer aussi une frégate à Curaçao, avec les secours qui lui sont nécessaires.

L'occasion est favorable. Les Anglais, dont toute l'attention est tournée vers la guerre continentale, ne peuvent se douter d'une semblable expédition, qui sera préparée avec tout le soin et le secret possibles ; mais, pour cela, il me faut connaître les intentions de V. M. que j'attends avec impatience.

NAPOLÉON A LOUIS.

Posen, 1^{er} décembre 1806. — Vous n'avez à l'armée que le 2^e et le 3^e régiment de hussards, et le 2^e de cavalerie hollandais formant un millier d'hommes. Je désire que vous fassiez passer à Hambourg encore un millier d'hommes de cavalerie. Vous devez avoir à l'armée plus de trois régiments. Envoyez aussi des hommes avec des selles, pour que les régiments qui ne sont que de 300 hommes soient portés à 500. On leur procurera des chevaux dans le Mecklenburg et dans le Hanovre. Il faut que votre cavalerie soit forte de 3,000 chevaux à l'armée. Envoyez aussi des recrues pour renforcer vos régiments d'infanterie.

NAPOLÉON A LOUIS.

Posen, 3 décembre 1806. — Je vous envoie des décrets que j'ai pris pour organiser des postes, des douanes et de la gendarmerie dans les villes hanséatiques. Je désire que vous preniez les mêmes décrets pour l'Ost-Frise. Envoyez-y des douaniers. Je désire également que vous envoyiez des douaniers et des employés des postes au port d'Embsen, pour y arrêter le commerce et les lettres. J'espère que vous avez pris la même mesure pour Amsterdam et Rotterdam, et qu'il n'y a plus enfin de correspondance avec l'Angleterre dans aucun point de la Hollande. C'est le seul moyen de porter coup à l'Angleterre et de l'obliger à la paix. Cela fera sans doute du mal à la Hollande et à la France ; mais il vaut mieux souffrir quelque temps et avoir ensuite une paix avantageuse. Il n'y a point de difficulté à ce que vous laissiez mettre ces décrets dans les journaux. Je pense que

vous devez tenir 4 ou 5,000 hommes à Embden, avec l'instruction de se porter au secours de Hambourg, si cela était nécessaire. Je vous recommande bien la stricte exécution de mon décret sur le blocus de l'Angleterre, sans quoi nous ne finirons jamais. Faites arrêter tous les paquebots, et qu'il n'y ait plus aucune espèce de communication avec l'Angleterre.

NAPOLÉON A LOUIS.

Posen, 3 décembre 1806. — La personne que vous m'avez envoyée m'a exprimé votre désir de posséder une partie de la Westphalie. Je lui ai fait connaître que ce ne serait qu'autant que la Hollande me seconderait. Jusqu'ici elle ne m'a été d'aucun secours. Elle ne m'a fourni que 1,000 chevaux et 5,000 Hollandais, avec 16 pièces mal attelées, en tout moins de 6,000 hommes, tandis que vous auriez dû avoir à l'armée 15,000 hommes, 4,000 chevaux et quarante pièces d'artillerie. Vous m'êtes moins utile que le grand-duc de Bade. J'ai témoigné à votre envoyé mon mécontentement des Hautes-Puissances qui ne vous fournissent pas d'argent, qui ne savent que crier misère et vous avilissent; que les Hollandais sont les plus riches de l'Europe et qu'il fallait une main vigoureuse pour les obliger à fournir aux charges publiques. Vous attachez trop de prix à la popularité en Hollande. Il faut, avant d'être bon, être le maître. Vous avez vu, par mon message au sénat et par mon décret, que je veux conquérir la mer par la puissance de terre. Il faut que vous suiviez ce système, que vous recrutiez des nationaux, que vous leviez de bons équipages d'artillerie, que vous montiez bien votre cavalerie et que vous vous mettiez à l'abri de toute agression. Songez que mon armée est à Varsovie; qu'il faut que vous défendiez non-seulement la Hollande, mais même Hambourg, et que vous puissiez vous porter sur l'Elbe et à Boulogne, selon les circonstances. Vous devriez me fournir autant de troupes que le roi de Bavière, qui a 36,000 hommes; mais cela ne s'obtient pas avec des idées mesquines, des sentiments faibles et les petites économies d'un boutiquier d'Amsterdam. Dans le traité général du partage des États continentaux, je traiterai la Hollande comme elle m'aura servi. Je vous le répète, vous ne me fournissez pas plus de moyens que Nassau, qui me fournit 4,000 hommes.

NAPOLÉON A LOUIS.

Posen, 3 décembre 1806. — Je reçois votre lettre du .. novembre (1). Je vois avec plaisir que vous êtes de retour à la Haye. Je ne vois pas d'inconvénient que vous expédiiez une frégate à Curaçao ; mais il faut qu'elle soit bonne marcheuse, sans quoi elle sera prise. Dans le cas où vous en expédieriez une, peut-être serait-il convenable d'en expédier deux à la fois. Je ne pense pas qu'il faille faire sortir une escadre dans le temps actuel ; elle ne rentrerait pas dans vos ports ; elle serait prise par les Anglais, qui n'ont pas, comme vous le pensez, leur attention fixée sur les affaires du continent ; tout au contraire, les désastres du continent, leur impuissance d'y porter remède, reportent leur attention sur les colonies françaises et espagnoles. Une expédition anglaise est déjà partie ; peut-être est-elle allée aux Antilles ou dans l'Amérique espagnole. D'autres suivront le même chemin. C'est désormais folie que de vouloir s'obstiner à lutter sur mer. Une escadre qui n'est pas forte de huit vaisseaux bons marcheurs n'a aucune probabilité de s'échapper, parce que partout, par l'immense supériorité des Anglais, elle trouve une escadre pareille. Quand une escadre est de huit ou dix vaisseaux, alors elle ne peut essayer de malheurs que par une expédition combinée des Anglais, ce qui est difficile. Mais alors, la difficulté de ravitailler cette escadre et l'impossibilité qu'il n'y ait pas des traîneurs ou des séparations sont un autre obstacle. Qu'y a-t-il à faire ? Préparer pour quatre ans d'ici l'organisation de votre marine. Mettez à cet effet un certain nombre de vaisseaux en construction, pour pouvoir avoir vingt-cinq vaisseaux dans quatre ou cinq ans, parce qu'à cette époque les puissances combinées pourront réunir des escadres nombreuses, si, comme il y a lieu de le penser, on jouit dans cet intervalle d'un moment de paix, et lutter avec avantage. Pour le moment, tenez vos escadres prêtes à partir, pour obliger les Anglais à tenir la mer.

LOUIS A NAPOLÉON.

La Haye, 7 décembre 1806. — Sire, aussitôt que j'ai eu connaissance du décret impérial de V. M. sur le blocus général des îles bri-

(1) Il s'agit de la seconde lettre du 21 novembre, imprimée ci-dessus.

tanniques, je me suis empressé d'y concourir de mon mieux ; mais je ne puis, malgré la peine que cela me cause, cacher à V. M. que cette grande mesure, qui aura des résultats décisifs et heureux pour la paix, ruine en ce moment un grand nombre d'individus.

J'implore la bienveillance de V. M. en faveur de plusieurs d'entre eux, dont les bâtiments qui étaient sous pavillon prussien ont été arrêtés dans les ports de Bordeaux, Marolles, Nantes, et à Lubeck. Je sollicite de V. M. l'ordre de faire relâcher les bâtiments qui ont été arrêtés dans les ports de France et dans les ports d'Allemagne et qui appartiennent à des Hollandais. Des sujets hollandais ont été arrêtés dans les ports de France et forcés de s'embarquer sur des frégates. Je supplie V. M. de protéger mes sujets ; ma position deviendrait trop désagréable, je leur deviendrais bientôt insupportable, s'ils pouvaient penser que je ne puis les protéger auprès de V. M. et qu'on ose se servir de son nom pour les maltraiter. Sire, plusieurs meurtres ont eu lieu sur les frontières depuis peu de mois entre les douaniers du département de l'Escaut qui ont voulu faire des visites domiciliaires dans des villages hollandais. Je n'ai pu prévenir ni empêcher ces malheurs. Je crains qu'il n'en arrive de plus grands, car ces villageois accablés d'impôts et vivant péniblement, ne mangeant qu'un pain noir, tel qu'on le donne aux chiens en France, sont désespérés de ne pouvoir obtenir justice. Ces malheurs seraient prévenus pour jamais, si V. M. voulait ordonner positivement à ses ministres de faire respecter le territoire de son frère.

J'ai une grâce à demander à V. M., c'est qu'elle m'indique les moyens que je dois employer pour lui démontrer la triste situation des finances de ce pays. Je désire vivement convaincre V. M. de la vérité ; j'espère qu'alors elle ne m'accusera plus de faiblesse et de bonhomie, et qu'elle s'assurera que je n'ai jamais chargé le tableau. La précipitation et l'urgence des derniers préparatifs militaires ont augmenté l'énorme dette. Dans ces circonstances, je pourrai moins que jamais y pourvoir par des emprunts ; il n'y a rien à hypothéquer. Je ne sais comment fournir aux dépenses faites, à celles que les armements pour le printemps vont exiger ; et, au moment de faire le budget de l'année, je vois que les dépenses indispensables s'élèvent à près du double de toutes les ressources possibles, c'est-à-dire à près de la moitié du revenu général des particuliers. Dans cet état de choses, je supplie V. M. de permettre qu'on supprime toutes les

dépenses qui ne sont pas indispensables. Les troupes et les officiers français sont beaucoup trop payés ; V. M. en jugera en considérant qu'un lieutenant général français, employé en Hollande, reçoit plus de 72,000 francs par an. Dans le budget de l'année ne sont point calculées les dépenses pour l'entretien des troupes françaises. Peut-être V. M. pourrait-elle épargner cette dépense à ce pays.

Je viens supplier encore V. M. d'ordonner que le régiment dont le prince de Neuchâtel m'a annoncé la formation pour mon compte dans le pays de Hesse n'ait pas lieu. Je fais recruter autant que possible ; mais je ne puis sans injustice recevoir des officiers étrangers, tandis qu'un grand nombre d'officiers à la suite, du pays, ne sont pas employés, et que les circonstances ont nécessité une telle diminution dans leur pension, qu'ils ont à peine de quoi exister. J'espère que V. M. aura la bonté de permettre que ce régiment ne se forme pas à Cassel pour moi. L'on est ici aux expédients pour faire passer à l'officier qui est en recrutement de petites sommes ; que serait-ce s'il fallait envoyer l'argent nécessaire à l'organisation d'un nouveau régiment ? Je sens que V. M. pourrait penser que c'est uniquement pour donner la préférence aux officiers nationaux ; mais je puis bien l'assurer que, si elle m'accorde la grâce que je lui demande de faire examiner l'état de ce pays, elle ne tardera pas à reconnaître que la crise qui le menace depuis longtemps n'a fait que grossir depuis mon arrivée. J'attends donc de la bonté de V. M. qu'elle permettra que le recrutement ait lieu dans la Hesse, mais pour les soldats seulement et non pour les officiers.

J'ai fait passer la revue des dépôts des 65^e et 72^e, ainsi que V. M. le désirait. Ce 72^e vient de fournir 140 hommes à Mayence, conformément à l'ordre de V. M. ; il ne lui reste en ce moment qu'environ 250 hommes, tout compris. Le 65^e vient de fournir aussi un détachement de 140 recrues ; il ne lui restait après ce départ que 6 hommes ; il a reçu ces jours-ci 120 hommes : il attend quelques petits détachements, de sorte que bientôt il pourra avoir 200 hommes. D'après cela, V. M. voit que ces deux régiments sont assez faibles.

Sire, je suis isolé dans ce pays, et j'ai le chagrin de voir que le climat me rend de plus en plus inhabile ; vos succès me soutiennent, Sire, mais il est bien triste de perdre l'espoir de vous être jamais utile.

LOUIS A NAPOLÉON.

Palais royal de la Haye, 7 décembre 1806. — Sire, les pays des états de Munster ont été imposés à une contribution exorbitante de 2,800,000 fr., dont le paiement réduirait les habitants à la situation la plus pénible. Je crois de mon devoir, Sire, de faire connaître à V. M. que ces habitants se sont montrés très-empressés à fournir aux besoins des troupes françaises et hollandaises, lors de leur passage et de leur séjour dans ces pays, et qu'ils les ont accueillies d'une manière remarquable. Si vous pensiez, Sire, que, d'après ces considérations, leur contribution dût être diminuée, je serais très-obligé à V. M. de leur accorder ce bienfait, qu'ils méritent par les sentiments d'attachement qu'ils manifestent pour V. M. et leur désir fortement exprimé de vivre sous ses lois.

J'ai rendu compte dans le temps à V. M. que, lorsque les partis prussiens se présentèrent aux portes de Munster, les habitants prirent les armes de leur propre mouvement et se mirent en défense.

Ce pays est rempli de bruyères et stérile en grande partie. V. M. est informée que, sous les Prussiens, ils conservaient leurs anciens privilèges et payaient fort peu de chose.

LOUIS A NAPOLÉON.

Palais royal de la Haye, 13 décembre 1806. — Sire, j'adresse à V. M. l'état de situation des troupes qui se trouvent en ce moment à l'armée. Elles se montent à plus de onze mille hommes. J'envoie également l'état de situation de ce qui se trouve en Hollande (1). V. M. verra qu'il y a à l'armée près de la moitié de l'effectif, et que je ne perds aucun moment pour rendre disponible ce qui se trouve ici. Dans l'état de la situation du général Dumonceau ne se trouvent pas compris quatre cents chevaux du 2^e de hussards.

Au printemps, j'espère avoir disponibles les bataillons de garnison ou de dépôts qui se forment en ce moment ici. Le total de l'armée

(1) A cette lettre se trouve jointe une note intitulée : « Armée hollandaise. Situation des troupes au 1^{er} décembre 1806, non compris les corps qui sont hors du royaume. » Cette note offre un total de 11,908 hommes et de 1,062 chevaux.

hollandaise sera donc de vingt bataillons et de neuf escadrons. Aussitôt que les huit bataillons seront prêts, ils rejoindront l'armée, si V. M. l'ordonne ; mais je pense que V. M. trouvera convenable de ne pas dégarnir totalement la Zélande ni l'Ost-Frise.

V. M. connaît la position de la Hollande. Elle est à l'abri pendant l'hiver, mais au printemps il deviendra indispensable que la Zélande soit renforcée et qu'il y ait un corps d'armée mobile dans le pays.

Au reste, Sire, le corps d'armée de la Hollande, fort de plus de 20,000 hommes tout compris, employé en Allemagne et en Hollande, est également aux ordres de V. M., et elle en disposera comme elle le jugera convenable.

Il y a en ce moment à l'armée 28 bouches à feu de campagne. J'avais désiré faire venir en Hollande une compagnie d'artillerie légère et 4 pièces de 6, ayant l'intention d'augmenter ce corps dont ce détachement aurait fait le noyau. Mais on n'a pas voulu les laisser revenir, et il en résulte que je ne pourrai pas former l'artillerie légère, si nécessaire à la défense de ce pays et à l'entretien de cé qui se trouvera en campagne.

Je fais préparer dans les dépôts pour compléter chaque bataillon des régiments qui se trouvent en Allemagne. Ils partiront aussitôt qu'ils seront prêts.

Je supplie V. M. de m'accorder le général Dedon. J'en ai le plus grand besoin. Il a ma confiance. Je connais sa manière de servir et ses talents. Avec lui je pourrais former mon artillerie qui ne l'est nullement et est extrêmement coûteuse. Que V. M. me permette de l'appeler en Hollande. Un autre ne ferait pas la même chose.

Je prie V. M. de croire que je mettrai toute mon ambition à satisfaire à ses désirs. Je voudrais former chaque régiment à trois bataillons, mais cela est impossible vu le peu de temps. Monsieur Huygens a dit à V. M. la vérité en l'assurant que je faisais de mon mieux ; mais je ne dois pas taire à V. M. que les troupes de Bavière, de Wurtemberg, de Bade, servant en corps d'armée, sont plus encouragées que les miennes, dispersées en plusieurs divisions et loin de leurs officiers.

Je supplie V. M. d'accorder à mes troupes d'être réunies en deux divisions sous les ordres d'un général hollandais, et d'attacher ainsi ce corps à l'armée que V. M. voudra. J'espère qu'alors il se fera honneur, et les Hollandais ne lui seront pas moins utiles que les autres.

Quand je ne remplis pas les vues de V. M., ce n'est jamais faute de bonne volonté ; je ne puis l'impossible, et le mécontentement de V. M. ne fait que me décourager. Que V. M. me dise ce qu'elle veut que je fasse de ce qui est en mon pouvoir, et elle verra que j'y mettrai toujours le plus grand zèle.

LOUIS A NAPOLEÓN.

13 décembre 1806. — Sire, il se prépare en Angleterre une expédition de bâtiments légers, que l'on dit être destinée pour le Sund, sous les ordres de sir Samuel Wood.

J'envoie par le courrier l'état de situation exact de mes troupes. V. M. remarquera que ce nombre de vingt et quelques mille hommes se réduit à ce qui est à l'armée, plus trois mille détachés sur différents points du royaume. J'espère qu'au printemps il y en aura davantage ; mais V. M. fera attention que ce pays n'est nullement assuré, et que, si l'occasion s'offrait favorablement aux Anglais, ils pourraient bien au printemps s'emparer de ce pays, où ils trouveraient beaucoup de partisans.

Les Anglais ont fait partir une expédition pour Curaçao : je prie V. M. de trouver bon que je risque d'y envoyer une frégate avec 200 hommes et quelques secours (1).

* NAPOLEÓN A LOUIS.

Posen, 15 décembre 1806. — Je vois dans les journaux anglais qu'il est question de se saisir de tous les fonds que nous avons en Angleterre. Il serait bon de veiller à ce qu'il ne se fit aucun transfert de ce qui est sur votre grand livre au compte des Anglais. La matière est extrêmement délicate ; causez-en avec votre ministre des finances. Mon intention n'est pas qu'on se saisisse des créances anglaises qui sont sur le grand livre ; mais, si les Anglais le faisaient, il faudrait bien le faire aussi.

* NAPOLEÓN A LOUIS.

Posen, 15 décembre 1806. — Je reçois votre lettre du 7 décembre.

(1) Archives de la Haye. Impr. dans l'ouvrage de M. Théod. Jorissen, intitulé *Napoléon 1^{er} et le roi de Hollande*.

Il faut de l'unité dans mes armées. Le général Dumonceau a donc eu tort de vous envoyer la capitulation de Hameln, d'autant plus qu'il l'a tronquée, parce qu'il n'y commandait pas.

Je vous remercie des journaux anglais que vous m'avez envoyés. Continuez à m'envoyer exactement tous ceux que vous recevrez, et faites-moi part de tous les bruits d'Angleterre qui circuleraient dans vos places de commerce. Le blocus ruinera beaucoup de villes de commerce, Lyon, Amsterdam, Rotterdam ; mais il faut sortir de cet état d'anxiété ; il faut en finir. Le ministre en Danemark que vous m'avez envoyé m'a paru un bon jeune homme. Il m'a dit que les Hollandais ne se prêtent point aux sacrifices que la sûreté de leur pays exige. Je les traiterai à la paix en raison des services qu'ils m'auront rendus, et je donnerai à la Hollande proportionnellement à ce qu'elle m'aura fourni.

Je ne sais pas si, dans le Texel, il y a des bâtiments de transport ; si cela est, il faut les congédier. Cependant ayez toujours votre flotte de guerre armée, puisque cela fatigue les Anglais. Tous mes efforts sont sur la terre ; c'est par mes armées de terre que je veux reconquérir le Cap et Surinam. La grandeur future de votre peuple est donc dans vos mains. Si vous gouvernez par des jérémiades, si vous vous en laissez imposer, vous ne me fournirez rien que les mauvais 6,000 hommes qui sont en Hanovre, et vous me serez moins utile que le grand-duc de Bade. Si, au contraire, vous me donnez 30,000 hommes et si vous m'aidez vigoureusement, vous serez mieux traité que le roi de Bavière. Il n'est point vrai que des sujets hollandais aient été arrêtés dans les ports de France. C'est une chose absurde. Il n'y a qu'un moyen d'empêcher qu'il n'arrive des événements du côté de vos frontières, c'est de saisir les marchandises anglaises dont vos frontières sont le dépôt, pour être introduites en contrebande dans l'empire. Ces malheureux habitants sur lesquels vous vous apitoyez le sont moins que vous ne le pensez. Je vous le répète, je ne puis protéger la Hollande qu'autant qu'elle m'aidera et que vous empêcherez la contrebande dans mes États. Il est par trop ridicule que vous me parliez de troupes et d'officiers français, et vous n'avez personne ; en vérité, c'est me fatiguer inutilement. Voulez-vous que je vous retire les trois régiments ? Envoyez-les à Wesel ; alors vous serez satisfait : vous n'aurez pas un Français. En vérité, je ne sais sur quoi tombent vos réclamations. Tout cela fait voir combien vos idées sont étroites et le peu

d'intérêt que vous prenez à la cause commune. Si la Hollande ne m'est d'aucun secours, je ferai ma paix à ses dépens (1). Je vous prie de ne plus me parler misère. Je connais les Hollandais de longue date. La première force d'un État, le premier soin d'un roi est d'avoir une armée. Ne payez pas plutôt les dettes ; les femmes seules pleurent et se lamentent ; les hommes prennent un parti. Ayez 30,000 hommes : Si l'on persiste en Hollande à ne vouloir aucune force armée, vous serez envahi au printemps, et je vous laisserai deux mois dans les mains des Anglais, et les Hollandais paieront deux cents millions de contributions. Faites faire des visites et faites saisir les marchandises anglaises, et mes douaniers respecteront votre territoire. Si vous ne le faites pas, je le ferai moi-même, comme cela est de droit.

N'envoyez aucun ordre aux troupes que vous avez à la Grande Armée. Je la commande ; vous devez vous adresser à mon quartier général (2). Il est étrange que vous ayez rappelé une compagnie d'artillerie qui était à Stettin. Vous ne pensez qu'à vous. Cela n'est ni bien, ni généreux. Peu vous importe que je sois au milieu de la Pologne. Le but de toutes vos actions est de chercher les applaudissements des boutiquiers, et vous négligez ce qui vous importe par-dessus tout. Si vous ne montrez pas plus d'énergie, il arrivera des événements qui feront déplorer votre faiblesse. Ce que je vous demande par-dessus tout, c'est de ne pas parler de misère. Proposez-moi des mesures, et j'y adhérerai, si vous avez besoin de ma sanction. Je vous ai demandé de faire occuper Embden par 6,000 hommes, et de leur donner l'ordre, en cas d'événement, de soutenir Hambourg. De l'énergie, de l'énergie !

P. S. On ne fait le bien des peuples qu'en bravant l'opinion des faibles et des ignorants.

(1) A la place de ces derniers mots, Napoléon avait dicté d'abord : « Je ferai ma paix sans elle. »

(2) A la même date, l'empereur envoyait cette note pour le maréchal Mortier, lequel lui demandait ses ordres sur un renvoi de troupes réclamé par le roi de Hollande : « Lui écrire de répondre au roi de Hollande qu'il a les ordres les plus précis de moi de ne pas renvoyer un homme sans mon ordre ; il ajoutera qu'il doit comprendre qu'il est tel contre-mouvement qui peut beaucoup nuire aux opérations de la Grande Armée. Le major général réitérera l'ordre au général Dumonceau et au général Michaud de ne faire aucun mouvement de troupes vers la Hollande sans mon ordre. » (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XIV, n°1148).

LOUIS A NAPOLÉON.

La Haye, 30 décembre 1806. — Sire, je me hâte d'annoncer à V. M. que je n'ai pas perdu un seul instant, même avant que d'avoir reçu ses dernières lettres, pour compléter et augmenter les cadres. Les recrues arrivent de tous côtés ; on ne les laisse pas se reposer, et, dès que les secours que je fais préparer aux troupes de la division du général Dumonceau pourront partir, elle se trouvera de près de 15,000 hommes, y compris les détachements de cavalerie, artillerie, etc. Après cela il restera une autre division que je m'occupe de former, mais il faut quelque temps. Je prie V. M. de songer que je suis et serai toujours *son frère* (1), que je ne mériterai jamais d'être traité en étranger par elle. Je supplie V. M. de m'accorder les généraux Broussier et Dedon ; ils me sont indispensables. Je mets absolument toute mon ambition à vous contenter, Sire, ou, pour mieux dire, à faire ce que V. M. désire ; mais je suis plus souffrant et plus inhabile que jamais ; non-seulement ce climat aggrave mes maux, mais il m'a attaqué la poitrine. J'espère encore, malgré tout ce qu'on a pu lui dire sur moi, que V. M. prendra assez d'intérêt à moi pour m'accorder bientôt un repos dont j'ai d'autant plus de besoin, qu'inutile à la guerre et ne pouvant la faire que d'une manière désagréable pour moi, je suis au-dessous de ma besogne pendant la paix ou dans l'administration. Je n'aurai encore que peu de jours à vivre, ou bien je serai toujours malade puisque mes maux vont en croissant. V. M. peut seule m'accorder un climat moins ennemi que celui-ci pour moi, et surtout une retraite exempte d'affaires, auxquelles je ne suis plus propre en aucune manière, si jamais je l'ai été.

En attendant, Sire, croyez que jusqu'à mon dernier soupir mon désir sera de concilier mes devoirs envers V. M. avec ceux que j'ai à remplir envers ce pays, et que ma plus grande récompense serait de contenter V. M., si j'avais l'espoir d'y réussir jamais.

P. S. Il n'y a point de grand livre en Hollande. Les Anglais ont déclaré après mûre délibération qu'ils rejeteraient (?) les fonds étrangers. Je veille avec le plus grand soin au maintien du blocus (2).

(1) Mots soulignés dans l'original.

(2) Archives de la Haye. Impr. dans l'ouvrage de M. Théod. Jorissen, intitulé : *Napoléon 1^{er} et le roi de Hollande.*

ANNÉE 1807

NAPOLÉON A LOUIS.

Varsovie, 2 janvier 1807. — Vous accordez bien de la confiance à l'ancien colonel du 21^e d'infanterie légère; je doute qu'il la mérite. Il a laissé son régiment dans un mauvais état, et de forts soupçons de dilapidation planent sur lui.

Je pense que vous avez eu tort de créer des maréchaux; cela a l'inconvénient de dépenser beaucoup d'argent et de donner bien des prétentions à des hommes qui ont fait peu de chose. Croyez-vous qu'un général de division français voudrait être commandé par un maréchal hollandais? Vous singez l'organisation de la France, lorsque vous vous trouvez dans des circonstances très-différentes. Commencez donc par établir une conscription et avoir une armée.

NAPOLÉON A LOUIS.

Varsovie, 7 janvier 1807. — J'ai reçu votre lettre du 13 décembre. Le général Dedon est passé au service du roi de Naples. Il vous fait des troupes sans doute, mais des nationaux. La plupart de vos troupes sont composées d'étrangers et de déserteurs qui ne valent pas grand'chose. Vous avez institué des maréchaux; si vous ne les avez pas encore nommés, n'en nommez point; il n'y a personne en Hollande qui soit capable de remplir un poste si éminent. Vous donnez votre confiance à un mauvais colonel, méprisé dans son corps; je parle du colonel du 21^e régiment d'infanterie légère. Vous marchez trop légèrement et trop vite. Vous créez des ordres de chevalerie, ce qui est une chose ridicule. La Légion d'honneur n'a jamais été considérée comme un ordre de chevalerie. Vous ne vous contentez pas d'en faire un, vous en faites deux. Il fallait attendre l'occasion de votre couronnement pour leur donner une époque et une forme im-

posante. Si vous n'y avez pas nommé, laissez dormir cela. Je vous avais écrit de ne point le faire ; mais vous me consultez, sans jamais exécuter ce que je vous dis ; cela vous expose à faire des choses ridicules. Il y a à peine six mois que vous êtes roi. Toutes ces choses ne se font qu'avec le temps. Ce sont des troupes et de la force qu'il faut organiser. Le corps hollandais qui fait partie de la Grande Armée est sous mes ordres directs ; n'en retirez aucun détachement sans mon autorisation. Votre intendant a continué à faire des réquisitions dans les pays conquis ; ce sont de mauvaises choses. Le général Dumonceau a levé des contributions pour payer la solde ; cela est impossible. Toutes les contributions provenant du territoire sont au profit de la Grande Armée. Cependant vous devez éprouver du soulagement, car, indépendamment de l'Ost-Frise et du pays d'Oldenburg que je vous ai donnés, vous êtes encore déchargé de la nourriture de vos troupes.

NAPOLÉON A LOUIS.

Varsovie, 13 janvier 1807. — J'ai reçu votre lettre du 30 décembre. Je vois avec peine que votre santé ne se rétablit pas. Cependant à l'âge où vous êtes, vos forces reprendront d'un moment à l'autre.

Je vois avec plaisir que vous songez à renforcer la division Dumonceau, de manière qu'elle ait 15,000 hommes ; cela est très-nécessaire. Veillez à la stricte exécution du blocus ; toutes les nouvelles de Londres sont que le commerce avec la Hollande se fait comme avant le décret. La première qualité d'un roi, c'est la vigueur.

LOUIS A NAPOLÉON.

La Haye, 26 janvier 1807. — Sire, une députation se rend près de V. M. pour la féliciter sur la fin de la guerre, et l'assurer de mon dévouement et de celui de la nation entière. Elle est composée de M. Van-Styrum, grand officier du royaume, et des conseillers d'État, Byland-Halt, Goldberg et Huyghens. Le premier est un ancien officier de marine ; les deux autres conseillers d'État pourront donner à V. M. des renseignements précis sur les finances, l'état du blocus, du commerce et de la guerre. C'est M. Goldberg qui a principale-

ment connaissance de ces détails ; mais je n'ose me flatter que V. M. ait le temps de leur accorder un moment (1).

NAPOLÉON A LOUIS.

Varsovie, 29 janvier 1807. — Vous ferez partir pour l'Angleterre le Tartare de Constantinople que je vous envoie. Vous pourrez faire imprimer le 55^e bulletin que vous recevrez avec cette lettre. Les nouvelles de Constantinople sont certaines. Cela ne laisse pas que d'être une bonne diversion pour la Russie (2).

LOUIS A NAPOLÉON.

La Haye, 22 février 1807. — Sire, le courrier turc est parti, aussitôt son arrivée, pour l'Angleterre.

J'adresse à V. M. les journaux anglais jusqu'au 13.

Il fait sur les côtes un temps affreux. J'en ai profité pour faire partir une frégate pour Curaçao. Si cette île n'est pas prise, le renfort et les

(1) A un endroit des *Doc. histor.*, t. I, p. 277-279, il est dit que le roi écrivit à son frère par la députation, « qu'il avait à considérer que la suppression de tout commerce et de toute navigation, qui n'était qu'une grande perte pour la France, était pour la Hollande égale à la privation de son sol pour un autre pays ; que non-seulement le territoire était petit, mais artificiel en partie, qu'il nécessitait des digues coûteuses, des fondements d'or, pour ainsi dire ; que non-seulement il était très-coûteux à entretenir et très-peu étendu, mais encore couvert en grande partie de marais ou de lacs, et de bruyères ou de sables incultes ; que par conséquent ce peuple avait besoin de gagner sur la mer par son industrie, non pas de quoi s'enrichir, mais d'abord de quoi soutenir, affermir son sol, ensuite de quoi suppléer à la subsistance que son sol ne pouvait lui fournir suffisamment ; qu'ainsi, après l'air, ce dont il avait le plus besoin, c'étaient la navigation et le secours des bras étrangers ; que tout le monde, en France comme en Hollande, soutenait, à l'époque de son avènement, que le pays ne pourrait subsister trois mois ; qu'il était parvenu cependant à passer l'année, à armer 50,000 hommes, à entretenir 12 vaisseaux de ligne, et cela pour le seul intérêt de la France, pour satisfaire au désir de l'empereur ; que celui-ci avait promis, par l'acte constitutionnel, un traité de commerce avantageux ; que non-seulement on le refusait maintenant, mais qu'encore on forcerait les habitants à des représailles, à une sorte de petite guerre sur les frontières, par les courses et les tentatives vexatoires des agents de la douane, etc., etc. » Après ces lignes, on lit : « L'empereur reçut les députés avec des menaces et plaintes et par des sorties violentes contre la Hollande et contre le roi, qui fut fort étonné de ce résultat et de cette récompense pour tout ce que la Hollande et lui avaient fait depuis six mois. »

(2) La Turquie venait (30 décembre) de déclarer la guerre à la Russie. Le Tartare dont il s'agit ici, avait quitté le 2 janvier Constantinople et était expédié à Londres par la Porte.

secours que je lui ai envoyés la mettent en bon état de défense ; mais je crains qu'il ne soit trop tard.

J'ai eu de fortes raisons de craindre pour Batavia. J'y ai envoyé le général Daendels avec de bonnes instructions. Les Anglais se sont emparés d'une frégate et des produits annuels des Moluques qui sont transportés à Batavia ; c'est une perte fâcheuse. Je ne puis pas me dispenser d'envoyer de ce côté des secours dont ils ont le plus grand besoin. Ils seront transportés par un vaisseau et trois frégates, et alors l'escadre qui se trouve aux Indes viendra en Europe ; mais il faut que le temps me seconde pour le départ de ces bâtiments. J'ai tout lieu de penser que cette colonie court de grands dangers. Je me dois de tenter de la secourir ; si je n'y parviens pas, ce ne sera pas faute de le tenter.

J'ai osé envoyer auprès de V. M. une députation pour la féliciter et l'assurer, non de mes sentiments dont elle ne peut douter jamais, sans me rendre bien malheureux, mais pour lui parler des sentiments et de la situation de la nation. M. Van Styrum qui la préside a eu l'honneur d'être présenté à V. M. M. Byland-Halt est un ancien marin très-estimé. M. Goldberg est la meilleure tête du conseil d'État ; il connaît, mieux que mon ministre des finances, l'état des affaires.

Je me suis conformé à ce que V. M. m'a mandé, en décidant le corps législatif à réunir les deux ordres sous le nom d'ordre royal de Hollande. J'aurais de suite retardé l'installation, si toutes les nominations et dispositions n'eussent été faites. Je suis heureux d'avoir à annoncer à V. M. le bon effet que cette institution a fait ; mais il lui manque l'honneur d'être portée par V. M., ne fût-ce qu'un seul moment. Je fais tout mon pouvoir pour asseoir et rendre national mon gouvernement, sûr de remplir de cette manière mes devoirs envers ce pays et envers V. M. Le commerce a déjà reçu la nouvelle d'une grande victoire (1) ; nous l'attendons avec impatience.

NAPOLÉON A LOUIS.

Osterode, 25 février 1807. — On me rend compte que le commerce entre la Hollande et l'Angleterre n'a jamais été plus actif que de-

(1) Bataille d'Eylau, 8 février 1807.

puis le décret du blocus, et les communications plus rapides et plus nombreuses avec l'Angleterre.

J'ai besoin que vous renforciez votre corps de Hambourg, parce que j'ai été forcé d'en retirer 3,000 hommes pour les porter au corps du maréchal Mortier.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Osterode, 25 février 1807. — Je donne ordre au maréchal Brune d'envoyer 3,000 Hollandais au maréchal Mortier. Remplacez-les par 3,000 autres. Les événements qui se passent ici exigent que je me renforce et que je réunisse tous mes moyens.

LOUIS A NAPOLÉON.

La Haye, 11 mars 1807. — Sire, je prie V. M. de recevoir mes félicitations sur les éclatantes victoires qu'elle a remportées sur les Russes. Elles ont fait d'autant plus d'effet qu'on est persuadé de la valeur et du nombre bien supérieur des ennemis. J'ai partagé et vivement senti la peine que V. M. a dû éprouver en perdant un nombre de braves soldats d'autant plus considérable que ses plus grands succès ne lui coûtent ordinairement que peu de Français. Madame d'Hautpoult, qui avait l'esprit aliéné, a retrouvé sa raison à la nouvelle de la mort de son mari.

Aussitôt après la réception des deux lettres de V. M., j'ai réuni deux forts bataillons qui vont partir pour Hambourg. Je n'ai pas encore reçu de prisonniers de guerre de France ; mais je fais recruter à toute force, et je vais réunir tout ce qui reste d'hommes habillés ou non au camp de Zest (1), où ils se formeront et d'où ils pourront se rendre partout où les Anglais pourraient tenter quelque chose. Ils font des armements considérables. L'on a assuré que Sidney Smith va être chargé d'une expédition hardie et importante par ses résultats. Le camp de Zest ne sera formé que de nom ; mais je lui ferai faire beaucoup de bruit.

V. M. est instruite de la prise de Curaçao avant que les secours que je lui envoyais fussent arrivés.

(1) Louis écrit tantôt Zest, et tantôt Zeist.

Le général Daendels est parti seul pour Batavia. Je ne sais si je pourrai réussir cet hiver à faire sortir deux frégates pour y porter des secours dont ce pays a si grand besoin. L'escadre et l'expédition qui a doublé le cap de Bonne-Espérance est vraisemblablement pour Java et non pour l'Île de France.

Le ministre de la marine de V. M. m'a prévenu qu'on lancerait des vaisseaux à Anvers dans trois semaines, et qu'ils devront aller désarmés à Flessingue. J'ai de suite fait faire tous les préparatifs pour fortifier la rive droite de l'Escaut et les points de Baarland et de Barkelen. Mais je lui ai mandé que, vu la grande largeur du fleuve, la saison favorable et que les vaisseaux ne seront point armés, je craignais que, si l'ennemi tente quelque chose contre cette opération, il ne soit difficile de l'empêcher sans deux fortes divisions de chaloupes canonnières. Comme je connais ces parages, je doute s'il ne pourrait pas tenter avec vraisemblance de succès un coup de main sur Anvers. Il doit avoir pris les ordres de V. M. à cet égard (1).

V. M. a raison de n'être pas contente qu'il y ait encore des communications avec l'Angleterre. Je les empêche directement à l'exception d'un bateau..... (2) ; mais je ne puis empêcher jusqu'à un certain point qu'il n'y ait des relations par les pays neutres et les Américains. L'embargo que j'ai voulu essayer causait des pertes immenses et aurait ruiné totalement le pays. Je puis assurer V. M. qu'il y a moins de commerce ici qu'à Anvers et sur les côtes de France.

Je redouble d'efforts pour recruter et compléter à plus de 15,000 hommes les troupes qui sont en Allemagne ; et, si les Anglais tentaient quelque chose sur Anvers ou Flessingue, V. M. peut être persuadée que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour m'y opposer.

NAPOLÉON A LOUIS.

Osterode, 19 mars 1807. — Vous devez payer la solde de vos trou-

(1) Tenant compte de ces observations, l'empereur écrivit le 1^{er} avril au vice-amiral Decrès : « Le roi de Hollande désirerait que, dans les circonstances actuelles, vous ne missiez aucun vaisseau d'Anvers à l'eau. Si cela peut offrir un point vulnérable de plus aux attaques des Anglais, il est certain qu'il ne faut pas s'y exposer. Cependant, si le trajet d'Anvers à Flessingue, où je les considère comme en sûreté, devait être court, je ne vois pas ce qu'il aurait d'exposé. » (*Corresp. de Nap. I^{er}, t. XV, n^o 12,254.*)

(2) Mot illisible.

pes. Les expéditions que vous faites aux Indes sont hors de saison. Ce seront des bâtiments pris, et voilà tout. D'ailleurs ce n'est pas dans le moment actuel qu'il faut s'affaiblir de 500 hommes. Formez des troupes pour défendre votre territoire et marchez au secours de Hambourg.

Vous ne voulez pas voir que, dans ce moment, j'ai une armée immense en Italie ; que j'ai levé deux fois 80,000 hommes depuis septembre ; que je suis même obligé de donner de l'argent en Pologne pour les 40,000 hommes que j'y ai levés. Je viens d'appeler 80,000 autres hommes de la conscription de 1808. Ce sont là des dépenses immenses auxquelles je suis bien loin de suffire. Mais vous ne voyez que la Hollande, et vous ne réfléchissez pas que, sans les efforts immenses que fait la France, la Hollande ne serait qu'une province anglaise. Il faut un commandant français à Flessingue ; si le général Monnet est toujours malade, demandez un autre général. Si les Anglais débarquent et que l'île de Zélande soit prise, il faudra couper les digues ; c'est le seul moyen de sauver Flessingue. Un commandant hollandais ne fera jamais cela.

LOUIS A NAPOLÉON.

La Haye, 20 mars 1807. — Sire, je m'empresse d'adresser à V. M. les derniers journaux qui arrivent d'Angleterre. Tous les récits des personnes que j'y ai fait aller disent qu'il se prépare de grands armements très-prochains. On croit que c'est pour la Baltique, où l'on projetterait de faire une diversion aux opérations de la Grande Armée, mais je ne le pense pas ; les Anglais préféreront une diversion qui les engagerait moins et qui ne les obligerait pas à une guerre longue. Peut-être est-ce la Hollande qu'ils veulent attaquer, ou Anvers, ou Boulogne (1). J'envoie à V. M. les feuilles le plus tôt que

(1) Voy. dans le t. XIV de la *Corresp. de Nap. 1^{re}*, p. 588-542, les dispositions prises par l'empereur le 26 mars pour garder toutes les côtes de l'empire, depuis Bordeaux jusqu'à Anvers, contre une agression des Anglais. La côte comprise entre l'Escaut et l'embouchure de la Somme devait être défendue par le général Saint-Cyr, qui commandait à Boulogne. Au cas d'un débarquement des Anglais sur ce point, le roi de Hollande devait envoyer une division au secours, pendant que les gardes nationales du Havre et de Dieppe et la réserve de Paris arriveraient de leur côté. Au reste, Napoléon ne regardait une grande expédition des Anglais comme possible qu'au mois de juin ou d'août.

je puis. V. M. doit bien approuver mes craintes pour Batavia ; si les secours que j'envoie ne peuvent sortir, il y aurait un moyen sûr si cela entrait dans les vues de V. M., ce serait qu'elle consentit à ce que j'envoyasse à Flessingue trois frégates toutes armées et prêtes, que V. M. recevrait pour un même nombre de ses frégates que l'on mettrait à ma disposition dans un des ports de France où j'enverrais l'expédition et d'où elle serait sûre de partir. Si V. M. ne l'approuvait pas, je la prierais de consentir que j'essaye de le proposer à l'Espagne. Si malheureusement Batavia était perdu, les Anglais ne le céderaient jamais, et leur puissance deviendrait indestructible aux Indes.

Je prie V. M. de croire au désir que j'ai de répondre à ses vues, de lui être le plus utile possible dans mon État, et de lui prouver toujours le respect et l'attachement que je lui porterai toujours.

Je m'occupe de faire établir des batteries sur l'Escaut pour protéger le passage des vaisseaux désarmés d'Anvers. Si cette opération pouvait être suspendue, je serais plus tranquille ; il est difficile de protéger ce passage sans des bâtiments armés et de grandes dimensions. Cependant V. M. peut compter que je ferai tout ce qui sera possible.

Je vais réunir ma garde et les hommes que j'ai pu tirer des dépôts et les camper sur la côte ; mais il m'est impossible d'envoyer en Ost-Frise plus de trois bataillons et deux escadrons, dont la plus grande partie y sont depuis longtemps.

J'ai trop peu de monde pour occuper Zeist ; j'ai réuni de petits corps à Berg-op-Zoom, Harlem et le Helder, qui pourront se réunir sur un de ces points, dès que l'expédition anglaise aura décidé démontré son but.

NAPOLÉON A LOUIS.

Osterode, 23 mars 1807. — Les 72^e et 65^e régiments qui sont dans votre royaume ont reçu de la conscription de 1807 près de 1,000 hommes. Ils vont en recevoir beaucoup de 1808. Prenez des mesures pour que leur habillement ne souffre d'aucune manière et que tous ces conscrits soient habillés sans délai. Passez par-dessus toutes les difficultés que feront les ministres hollandais, en fournissant aux magasins les objets nécessaires. Faites passer aussi la revue de ces deux

dépôts, et, si vous pouvez faire partir un détachement de 500 hommes de chacun de ces régiments, dirigez-les sur Magdeburg et ayez soin de m'en prévenir. Il suffira d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un sous-lieutenant, d'un sergent-major, de quatre sergents et de huit caporaux, et de deux tambours, pour ces 500 hommes que je ferai venir à l'armée. Qu'ils partent surtout bien armés et bien habillés. J'ai vu avec plaisir par votre lettre du 11 mars que vous faisiez passer des secours à Hambourg. J'approuve également le camp de Zeist que vous formez. Je ne pense pas que les Anglais tentent rien contre vos États. Ils ont un effectif de 25,000 hommes à Malte ; ils viennent d'envoyer des renforts dans leurs colonies : ils feront probablement une expédition de 20 à 25,000 hommes dans la Baltique.

J'ai vu avec plaisir que le général Daendels était allé seul à Batavia. Les Anglais ne prendront point Batavia, et le peu de secours que vous y auriez pu envoyer n'aurait pas été suffisant pour mettre cette île à l'abri de leur attaque.

Complétez vos troupes. En Allemagne, il n'y a aujourd'hui que 7,000 hommes. A Flessingue, ayez un commandant français qui, seul, aura assez de résolution pour couper les digues, si la place était envahie. Envoyez secrètement un de vos aides de camp pour visiter Anvers et voir si cette place est à l'abri d'un coup de main ; si les ponts-levis, palissades, si tout enfin est en état, si l'artillerie est en batterie.

Vos régiments de cavalerie ne sont qu'à 300 hommes. Envoyez les chevaux et l'équipement nécessaire pour les former à 1,000 hommes. C'est la formation que j'ai donnée à tous mes régiments. N'épargnez pas l'argent, ce serait de l'économie mal entendue.

NAPOLÉON A LOUIS.

Osterode, 23 mars 1807. — Je désire que non-seulement vous ne donniez à aucun officier français, mais même que vous n'offriez à aucun le grand cordon de vos ordres sans m'avoir consulté. Il est inutile de donner ces ordres à des personnes qui n'ont pas de fortune. Quand je donne le grand cordon français à un homme qui n'a pas 60,000 francs de rente, je suis obligé de lui donner une forte pension. A quoi sert de décorer des gens qui ne peuvent pas soutenir leur décoration ?

* NAPOLÉON A LOUIS.

Osterode, 23 mars 1807. — Je ne vois point de difficulté à accorder au prince de Hesse ce qu'il demande, si cela vous convient. Cela aura l'avantage de débarrasser la Hesse de beaucoup de gens qui en troubleraient la tranquillité.

LOUIS A NAPOLÉON.

La Haye, 24 mars 1807. — Sire, aussitôt que j'ai reçu la lettre du prince de Neuchatel du 14, datée d'Osterode (1), j'ai fait rassembler tout ce que j'ai de disponible et formé cinq bataillons. Il y a quelques jours j'en avais fait partir deux autres, qui, joints aux dix qui s'y trouvaient déjà, forment un total de près de 20,000 hommes. Il ne me reste que ma garde et quelques bataillons de dépôt; mais, quoiqu'ils soient bien insuffisants pour la garde des côtes et des ports, je ne considère que la position de la Grande Armée, et je me trouverais trop heureux de contribuer en quelque chose et de quelque manière que ce soit aux opérations de votre Grande Armée, et cela ne m'empêchera pas de recruter encore à toutes forces et de faire tous mes efforts pour remplir les intentions de V. M. et lui persuader que lui être de quelque utilité et surtout mériter son approbation et son amitié fut et sera toujours le but de ma vie.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Osterode, 30 mars 1807. — Mon frère, j'apprends une nouvelle à laquelle je refuse d'ajouter foi, tant elle me paraît extraordinaire. On m'assure que vous avez dans vos États rétabli la noblesse dans ses titres et ses privilèges (2). Comment serait-il possible que

(1) On sait que le prince de Neuchatel, en sa qualité de major-général, transmettait des ordres, au nom de l'empereur, aux chefs des différents corps d'armée.

(2) L'empereur avait eu ces notions par son ministre des relations extérieures, auquel M. Dupont Chaumont, ministre plénipotentiaire en Hollande, avait écrit de la Haye, le 8 mars, la lettre suivante :

« Le roi, après avoir créé un ordre de chevalerie dont on attendait les plus heureux résultats, puisque cette institution avait pour but de réunir et de confondre tous les partis,

vous ayez eu assez peu de discernement pour ne pas sentir que rien n'était plus funeste à vous, à vos peuples, à la France et à moi? Prince français, comment auriez-vous pu violer vos premiers serments qui sont de maintenir l'égalité parmi vos peuples (1)? Je me refuse donc d'ajouter foi à cette nouvelle.

vient de faire un nouvel essai qui pourrait bien annuler le succès du premier et avoir des conséquences fâcheuses; je veux parler du rétablissement de la noblesse dans ses titres. Ces privilèges, sujet autrefois de tant de discordes, couverts par quinze années de révolution, s'ils n'étaient pas entièrement oubliés, la privation en avait du moins grandement affaibli le souvenir. Rétablis, ils vont demander compte des persécutions qu'ils ont éprouvées et se faire justice sur les fonctionnaires et les distinctions nouvelles; et on ne prévoit pas ce qui peut en résulter. Nécessairement, dès le premier jour, la ligne de démarcation se rétablit dans la société. Les humiliations et le mépris, succédant à la persécution qui ne peut plus exister, seront le partage nécessaire des catholiques, du commerce, des gens éclairés, du parti français enfin, dont le ministre de France a été le protecteur et le chef depuis deux siècles. Je ne me permettrai aucune autre réflexion sur ce sujet, dont je dois cependant compte à V. A., parce que je ne puis penser que le roi ait pu prendre aussi précipitamment une détermination de cette importance contre les intérêts de la France sans l'avoir concertée avec Sa Majesté Impériale; et, dans ce cas, devant entièrement changer de marche, il est important, Monseigneur, que vous me donniez des instructions auxquelles je me conformerai.»

(1) Cette lettre, dans la forme où nous la reproduisons, est le résultat de diverses corrections. Dans une première rédaction, qui fut ensuite rejetée, la lettre était beaucoup plus longue, et, à partir de l'endroit où nous plaçons un renvoi, continuait en ces termes :

* « Vous renoncez donc au trône de France, car un parjure qui aurait dépouillé la nation de ce que quinze ans de combats, de sueurs et d'efforts lui ont fait conquérir serait indigne de s'y asseoir. J'ai le droit de porter mes plaintes particulières; mais depuis longtemps vous faites tout à rebours de mes conseils. Au reste, mon ambassadeur a ordre de vous déclarer catégoriquement que, si vous ne revenez pas de cette mesure, il a ordre de quitter la Hollande, et je romps avec vous. Vous êtes un frère ingrat, et les conseillers qui vous subjuguent ainsi sont bien criminels. J'ai aussi à vous faire connaître catégoriquement, puisque les bons conseils ne peuvent rien sur vous, que je ne veux pas que les Français portent votre ordre. Ainsi dispensez-vous de l'offrir à aucun. J'ai fait demander à mon ambassadeur la pièce du rétablissement de la noblesse; et, si cette mesure n'est pas rapportée, je vous regarderai comme mon ennemi invétéré. Mais je me fâche peut-être trop; vous avez en vérité perdu la tête. Attendez-vous à tout, si vous ne revenez pas de cette mesure; vous ne serez plus ni citoyen français, ni prince de mon sang. Comment n'êtes-vous pas assez clairvoyant pour voir que, si c'est comme le plus noble que vous êtes sur le trône de Hollande, vous ne seriez que le dernier? Était-ce là ce que j'avais le droit d'attendre de vous? Ainsi donc il faudra avoir été ennemi de la France, avoir vendu vos vaisseaux aux Anglais, pour être écuyer à votre cour? Comment ne vous a-t-on pas fait connaître que vous perdiez l'amour des habitants d'Amsterdam et du reste des Hollandais? Car si une noblesse est soutenable dans

NAPOLÉON A LOUIS.

Osterode, 31 mars 1807. — Je reçois votre lettre du 20 mars, avec les journaux anglais que je fais traduire. Il n'est plus temps de songer à aucune expédition. D'ici au mois d'octobre, aucune de mes frégates ne peut sortir de France; elles tomberaient inmanquablement dans les mains de l'ennemi. Instruisez-moi fréquemment de ce qui se passe et de toutes les nouvelles qui arriveraient d'Angleterre. Il paraît qu'ils ont le projet d'envoyer une escadre avec des troupes de débarquement du côté de la Bretagne. Dans le moment actuel, il vaut mieux expédier deux et trois courriers que de me laisser dans l'ignorance du moindre mouvement des Anglais.

NAPOLÉON A LOUIS.

Finkenstein, 4 avril 1807. — Je reçois votre lettre du 24 mars. Vous dites que vous avez 20,000 hommes à la Grande Armée. Vous ne le croyez pas vous-même; il n'y en a pas 10,000, et quels hommes! Ce ne sont pas des maréchaux, des chevaliers et des comtes qu'il faut faire, ce sont des soldats. Si vous continuez ainsi, vous me rendrez ridicule en Hollande.

Vous gouvernez trop cette nation en capucin. La bonté d'un roi doit toujours être majestueuse et ne doit pas être celle d'un moine. Rien n'est plus mauvais que ce grand nombre de voyages faits à la Haye, si ce n'est cette quête faite par votre ordre dans votre royaume. Un roi ordonne et ne demande rien à personne; il est censé être la source de toute puissance et avoir des moyens pour ne pas recourir à la bourse des autres. Toutes ces nuances, vous ne les sentez pas.

Il me revient des notions sur le rétablissement de la noblesse, dont il me tarde bien d'être éclairci. Auriez-vous perdu la tête à ce point, et oublieriez-vous jusque-là ce que vous me devez? Vous par-

un pays militaire, elle est insoutenable dans un pays de commerçants. J'estime mieux le dernier boutiquier d'Amsterdam que le premier noble de Hollande. »

Napoléon s'était d'abord contenté de raturer deux ou trois phrases de ce texte; puis il biffa le tout, et à ce qui restait de la lettre ajouta les mots : *je me refuse donc d'ajouter foi à cette nouvelle.*

lez toujours dans vos lettres de respect et d'obéissance ; ce ne sont pas des mots, mais des faits qu'il me faut. Le respect et l'obéissance consistent à ne pas marcher si vite, sans mon conseil, dans des matières si importantes ; car l'Europe ne peut s'imaginer que vous ayez pu manquer assez aux égards pour faire certaines choses sans mon conseil. Je serai obligé de vous désavouer. J'ai demandé la pièce du rétablissement de la noblesse. Attendez-vous à une marque publique de mon excessif mécontentement.

Ne faites aucune expédition maritime ; la saison est passée. Levez des gardes nationales pour défendre votre pays. Soldez mes troupes. Levez beaucoup de conscrits nationaux. Un prince qui, la première année de son règne, passe pour être si bon, est un prince dont on se moque à la seconde. L'amour qu'inspirent les rois doit être un amour mâle, mêlé d'une respectueuse crainte et d'une grande opinion d'estime. Quand on dit d'un roi que c'est un bon homme, c'est un règne manqué. Comment un bon homme, ou un bon père si vous voulez, peut-il soutenir les charges du trône, comprimer les malveillants, et faire que les passions se taisent ou marchent dans sa direction ? La première chose que vous deviez faire et que je vous avais conseillée, c'était d'établir la conscription. Que faire sans armée ? Car peut-on appeler armée un ramassis de déserteurs ? Comment n'avez-vous pas senti que, dans la situation où est votre armée, la création de maréchaux était une chose inconvenante et ridicule ? Le roi de Naples n'en a point. Je n'en ai pas nommé dans mon royaume d'Italie. Croyez-vous que, quand quarante vaisseaux français seront réunis à cinq ou six barques hollandaises, l'amiral Ver Huell, par exemple, en sa qualité de maréchal, puisse les commander ? Il n'y a pas de maréchaux chez les petites puissances ; il n'y en a pas en Bavière, en Suède. Vous comblez des hommes qui ne l'ont pas mérité. Vous marchez trop vite et sans conseils ; je vous ai offert les miens ; vous me répondez par de beaux compliments et vous continuez à faire des sottises.

Les querelles avec la reine percent aussi dans le public. Ayez dans votre intérieur ce caractère paternel et efféminé que vous montrez dans le gouvernement, et ayez dans les affaires ce rigorisme que vous montrez dans votre ménage. Vous traitez une jeune femme comme on mènerait un régiment. Méfiez-vous des personnes qui vous entourent ; vous n'êtes entouré que de nobles. L'opinion de ces gens-là

est toujours en raison inverse de celle du public. Prenez-y garde : vous commencez à ne plus devenir populaire à Rotterdam ni à Amsterdam. Les catholiques commencent à vous craindre. Comment n'en mettez-vous aucun dans les emplois ? Ne devez-vous pas protéger votre religion ? Tout cela montre peu de force et de caractère. Vous faites trop votre cour à une partie de la nation ; vous indisposez le reste. Qu'ont fait les chevaliers auxquels vous avez donné des décorations ? Où sont les blessures qu'ils ont reçues pour la patrie, les talents distingués qui les rendent recommandables, je ne dis pas pour tous, mais pour les trois quarts ? Beaucoup ont été recommandables dans le parti anglais et sont la cause des malheurs de leur patrie : fallait-il les maltraiter ? Non ; mais tout concilier. Moi aussi j'ai des émigrés près de moi ; mais je ne les laisse point prendre le haut du pavé, et, lorsqu'ils se croient près d'emporter un point, ils en sont plus loin que lorsqu'ils étaient en pays étranger, parce que je gouverne par un système et non par faiblesse.

Vous avez la meilleure femme et la plus vertueuse, et vous la rendez malheureuse. Laissez-la danser tant qu'elle veut, c'est de son âge. J'ai une femme qui a quarante ans : du champ de bataille je lui écris d'aller au bal, et vous voulez qu'une femme de vingt ans, qui voit passer sa vie, qui en a toutes les illusions, vive dans un cloître, soit comme une nourrice toujours à laver son enfant ? Vous êtes trop vous dans votre intérieur, et pas assez dans votre administration. Je ne vous dirais pas tout cela sans l'intérêt que je vous porte. Rendez heureuse la mère de vos enfants. Vous n'avez qu'un moyen, c'est de lui témoigner beaucoup d'estime et de confiance. Malheureusement vous avez une femme trop vertueuse : si vous aviez une coquette, elle vous mènerait par le bout du nez. Mais vous avez une femme fière, que la seule idée que vous puissiez avoir mauvaise opinion d'elle révolte et afflige. Il vous aurait fallu une femme comme j'en connais à Paris. Elle vous aurait joué sous jambe et vous aurait tenu à ses genoux. Ce n'est pas ma faute, je l'ai souvent dit à votre femme.

Quant au reste, vous pouvez faire des sottises dans votre royaume, c'est fort bien ; mais je n'entends pas que vous en fassiez chez moi. Vous offrez à tout le monde vos décorations ; beaucoup de personnes m'en ont écrit qui n'ont aucun titre. Je suis fâché que vous ne sentiez pas que vous manquez aux égards que vous me devez. Mon intention est que personne ne porte ces décorations chez moi, étant

résolu de ne les pas porter moi-même. Si vous m'en demandez la raison, je vous dirai que vous n'avez encore rien fait pour mériter que les hommes portent votre portrait ; que d'ailleurs vous l'avez institué sans ma permission, et qu'enfin vous le prodiguez trop. Et qu'ont fait toutes les personnes qui vous entourent, auxquelles vous le donnez ?

LOUIS A NAPOLÉON.

La Haye, 5 avril 1807. — Sire, j'adresse à V. M. les derniers journaux anglais. Le général Monnet est arrivé ; il se rend à Flessingue. J'ai rendu compte à V. M. que j'avais formé une légion des gens du pays réunis à un régiment ; il y a actuellement 1,500 hommes, indépendamment des troupes coloniales. Je fais fortifier la rive droite de l'Escaut, mais je crains qu'il ne soit difficile d'empêcher de bombarder Flessingue. V. M. peut compter que je ferai tous mes efforts ; mais j'espère que, s'ils étaient insuffisants, V. M. n'accusera jamais mon zèle.

Je n'ai rien ménagé pour recruter à force, mais j'ai toujours la crainte que les prisonniers prussiens ne se laissent séduire dès qu'ils seront presque chez eux. Je suis parvenu à compléter les régiments de cavalerie, mais je n'ose envoyer les renforts en Allemagne : ils désertent à coup sûr ; ce sont tous des fils de laboureurs, et j'ai même un nombre assez considérable de gardes du roi de Prusse.

L'archichancelier m'écrit que V. M. dans son plan de défense désire que je conduise des renforts à Anvers et me charge de la défense en cas de besoin ; j'ai répondu que je connaissais les intentions de V. M. par elle-même, que je porterais tous mes soins à cet objet essentiel, mais je ne dois pas dissimuler à V. M. que toutes ces côtes sont extrêmement difficiles à défendre sans une flottille, quoi qu'en dise l'amiral Decrès. Je crois qu'on peut aisément empêcher avec quelques moyens qu'on ne tente une opération sérieuse sur Anvers par mer, mais je crois impossible d'empêcher les entreprises contre les bâtiments désarmés qui descendront d'Anvers pour se rendre à Flessingue. L'Escaut sur plusieurs points a quatre mille toises de largeur ; la côte de France, notamment du côté de Breskaus, n'est pas armée. Je viens d'en faire faire une inspection par le maréchal Ver Huell assisté du capitaine commandant la marine à Anvers, et je fais exécuter tout

ce qu'ils ont jugé convenable pour la frontière de Hollande. Si V. M. me permettait de lui dire mon opinion, il faudrait avoir un corps de troupes à Anvers, une bonne flottille et les deux rives parfaitement armées, ou bien encore conserver les vaisseaux devant Anvers jusqu'à ce qu'on soit à même de protéger efficacement leur passage. Il est de mon devoir, de ma responsabilité de rendre ce compte à V. M.

J'oserai parler à V. M. de la crise imminente où ce pays s'est trouvé par rapport à ses finances. Grâce à beaucoup de peines, à la confiance et à l'assurance que j'ai donnée à tous sur la bienveillance de V. M. et moyennant des sacrifices énormes, j'ai réussi à ouvrir un emprunt de 40 millions, sur lequel seront compris plus de 30 de dépenses arriérées. J'espère par cette raison qu'il sera rempli au bout de l'année; cela empirera beaucoup la situation des affaires pour l'année prochaine, mais cela pare à la situation actuelle, et c'est beaucoup dans l'état de crise où se trouve l'Europe. Cependant j'ai encore beaucoup de craintes à avoir pour la réussite de cet emprunt; je l'ai ouvert hardiment, mais, s'il manquait, l'ébranlement serait affreux. Je ne sais pas ce qui se passe en France, mais ici les différents partis s'agitent extrêmement depuis deux mois. Ma mauvaise santé, les occupations fastidieuses auxquelles je suis obligé de me livrer, me forcent à me borner à tout ce qui concerne la Hollande pour le service de V. M. et de la France; mais j'ai fort peu de ressources en tout genre. Je ne sais si V. M. sait qu'une escadrille ennemie pourrait pénétrer jusqu'à Amsterdam par le Zuiderzée en passant, entre les îles, ce qu'on appelle le Vlie; il est impossible de défendre ce passage autrement que par une flottille. Je n'ai au Helder que deux dépôts, en Ost-Frise également deux dépôts et un détachement de cavalerie; sur cette côte ma garde seule. Il m'est impossible, sans le plus grand danger, de former une garde nationale. Cependant V. M. peut compter que je ferai tout ce que je pourrai pour m'opposer au plus pressé. Mais je ne vois pas comment, quant à présent, je pourrais rassembler de nouveaux renforts pour Hambourg ou l'Ost-Frise s'ils en avaient besoin. Il ne faut que quelques heures pour venir d'Yarmouth, de sorte que je ne puis quitter une position centrale entre Amsterdam et la Zélande sans danger. Si V. M. voulait consentir à ce qu'un certain nombre de chaloupes canonnières vinsent de Boulogne, cela serait d'un grand secours.

Le 31 mars, à la pointe du jour, le capitaine lieutenant hollandais Osseward, commandant le port de Delftzyl, a pris le brick anglais *le Ferreter*, armé de dix-huit canons, après un combat de quelques heures ; ce brick était en croisière devant l'Ems.

Avant l'arrivée en Zélande du général Monnet, il y avait un général français, le général Osten, qui se trouve actuellement sous ses ordres et mérite à tous égards la confiance de V. M.

L'amiral Decrès ne m'a prévenu du passage des vaisseaux d'Anvers à Flessingue pour le 8 avril qu'il y a seulement quinze jours ; de sorte que les travaux commencent actuellement sur la rive droite de l'Escaut et ne seront achevés que dans un mois ; j'espère que d'ici à ce temps il ne sera rien tenté.

V. M. me mande qu'il n'y a que 7,000 Hollandais en Allemagne. J'ai l'honneur de l'assurer qu'il y en a près de 20,000 avec les sept bataillons envoyés dernièrement. Le général Dupont (1) et tous ceux qui se trouvent dans ce pays peuvent rendre compte à V. M. que j'ai fait tous les efforts imaginables et qu'ils ont eu le meilleur succès ; ce qui fait une grande différence avec les autres pays, c'est la conscription qu'il est de toute impossibilité d'établir ici.

LOUIS A NAPOLEÓN.

La Haye, 9 avril 1807. — Sire, je suis parvenu à former un détachement de 700 chevaux qui vont joindre les deux régiments qui se trouvent au 8^e corps. J'envoie des renforts à l'artillerie légère. Enfin, Sire, je ne néglige rien, et je fais tout ce que je puis pour remplir les intentions de V. M. Mais je dois la prévenir que les Anglais préparent une forte expédition, qu'ils ne cachent pas que leur dessein est d'envahir la Hollande dont ils connaissent la situation. Seize régiments de cavalerie et une artillerie choisie font partie de l'expédition. Je n'ai ici que 3,000 hommes des gardes, presque tous récents, et quatre dépôts, deux en Ost-Frise et deux au Helder.

J'envoie à V. M. les journaux anglais jusqu'au 6 de ce mois. Elle sera fort étonnée d'y trouver un plan de la bataille d'Eylau.

(1) Le 14 avril suivant, l'empereur disait, dans une lettre à Talleyrand : « Répondez à M. Dupont-Chaumont qu'il n'écrit pas assez souvent ; qu'il devrait nous écrire tous les jours sur ce qui se fait à la Haye, sur la situation de l'armée, enfin sur tout ce qui pourrait nous importer. » (*Corresp. de Nap. I^{er}*, n° 12873.)

J'ai une grâce à demander à V. M., c'est de daigner permettre à la députation qui est à Berlin de pénétrer jusqu'à elle à son quartier général. Je la prie de m'accorder cette faveur.

LOUIS A NAPOLÉON.

La Haye, 12 avril 1807. — Sire, j'ai reçu les lettres de V. M. du 30 et du 31 mars. Je ne néglige rien pour avoir des nouvelles des ports ennemis, mais je n'ai pu réussir encore à bien organiser cette surveillance. Cependant je suis à peu près au courant de ce qui se passe.

J'envoie à V. M. les journaux jusqu'au (1)..... avril. L'expédition anglaise, forte de 25,000 hommes, est prête ; on croit qu'elle est pour la Baltique, d'autres pour Boulogne, mais le plus grand nombre s'accorde à donner la Hollande pour le véritable but de cette diversion. Ce qui pourrait le faire penser, c'est le bas prix du fret des transports.

Je n'ai jamais eu le projet d'envoyer des troupes aux Grandes Indes, mais des bâtiments de guerre et surtout des approvisionnements dont on a le plus pressant besoin. Je prie V. M. de trouver bon que quelques frégates, qui sont toutes prêtes pour cet objet, profitent de la première occasion favorable, si elle se présente.

Je prie également V. M. de me donner ses instructions sur ce que je puis faire et ce que je dois faire, si les Anglais se présentent, n'ayant que trois bataillons des gardes. Je crois ne devoir et ne pouvoir entreprendre que la défense d'Amsterdam ; mais elle ne pourra durer très-longtemps. J'attends avec impatience la réponse de V. M.

On dénature les faits dans les rapports qui parviennent à V. M. Je n'ai point rétabli la noblesse. Il n'y a aucune classe privilégiée, mais il y a quelques familles qui portent les titres de comtes ou de barons, et qui cependant n'ont ni comtés ni baronnies, et j'ai cru ne devoir pas les empêcher de prendre ces titres devant moi, puisque, même dans le fort de la révolution et dans tout le pays, ils se les sont toujours donnés par écrit et en parlant. C'est une chose d'amour-propre, de gloriole, qui attache ces familles à la monarchie, et je dois dire à

(1) La date manque dans l'original.

leur éloge qu'il y a sept mois, quand V. M. désira que je me rendisse à Wesel, je dis hautement que je recevrais indistinctement tous les jeunes gens qui voudraient saisir cette occasion de prouver leur attachement et leur dévouement au nouveau gouvernement de leur pays : j'eus alors les jeunes gens de toutes les familles et pas un de ces patriotes par excellence. Ils n'ont pas fait grand'chose, mais la circonstance était critique. Ce vain nom de baron ou de comte était la seule chose qu'ils puissent regretter, et il se trouve, par le fait, inférieur à celui de chevalier et de commandeur.

J'ai rendu compte à V. M. que j'ai fait mettre en marche pour le 8^e corps les hommes et chevaux disponibles des deux régiments de cavalerie et de l'artillerie sous les ordres du maréchal Mortier. Je suis au lit depuis trois jours, avec une fièvre nerveuse assez forte. Quand l'expédition anglaise aura fini ses menaces, j'aurai une grâce à demander à V. M., qu'elle ne peut me refuser sans me donner la mort : c'est de trouver bon que j'aie passé plusieurs mois dans le midi. Les affaires du pays n'en souffriront pas d'après la manière dont je les disposerai, non plus que l'armée du général Dumonceau, et je pourrai répondre également de tout comme si j'étais présent. Si V. M. daigne considérer combien son frère souffre depuis longtemps, combien les affaires et ce climat me rendent absolument inhabile, j'espère que V. M. approuvera ma démarche, qui, sans son approbation, me donnerait trop de peine et d'inquiétude. Un séjour de quelque durée dans le midi peut seul me donner les forces de supporter un autre hiver.

LOUIS A NAPOLÉON.

La Haye, 16 avril 1807. — Sire, V. M. me traite bien mal, et j'ose l'assurer que je ne le mérite nullement. De tout ce que V. M. croit être blâmable dans ma conduite, il n'y aurait que ce qui concerne l'ordre qui pourrait être vrai. J'ai fait le premier l'observation que mon portrait ne devait point y être, mais je me suis laissé persuader par l'idée que celui de tous les fondateurs s'y trouvait toujours, et que, dans la situation de ce pays, il était tout à fait convenable que les différents partis eussent l'emblème de leur roi et s'honorassent de le porter. Il ne m'est pas venu dans l'idée alors que, si des Français portaient cette décoration, cela serait tout à fait inconvenable.

Sire, j'ai répondu à toutes les demandes, qu'il fallait en faire la demande à V. M., qu'il fallait son autorisation pour la recevoir et la porter. Tous les pays ont plusieurs ordres. V. M. elle-même me dit en partant que je devais le former, et j'ai cru que tout ce qui tendait à établir la monarchie dans ce pays ne devait pas être différé. C'est ce qui m'a toujours guidé. Étranger à ce pays, étranger aux affaires du gouvernement, ayant à lutter contre mille partis et mille intérêts différents, si je me suis trompé souvent, ce n'est pas dans les affaires essentielles.

J'ai trouvé tous les paiements suspendus, la banqueroute commencée, un système de finances oppressif, et contre lequel la nation entière jetait les hauts cris. J'ai trouvé un budget où le déficit de l'année s'élevait à cent dix millions tournois. La guerre est survenue. J'ai dû acheter des recrues au poids de l'or. J'ai dû acheter à tout prix ce qui était nécessaire pour les premiers armements. J'ai été entouré de conseils opposés et extrêmes qui auraient perdu l'État sans ressource. J'ai eu le bonheur de débrouiller ce chaos par la pureté et la constance de mes intentions. Je suis parvenu à être souffert par une nation qui fut de tout temps et est encore libérale, éclairée, courageuse et indépendante, d'une nation qui, véritable réunion d'abeilles, peut dans vingt-quatre heures changer de sol. Je croyais, en réunissant, en soutenant les intérêts de ce pays, justifier le choix de mon frère, la réputation de son élève et de son ami, et aujourd'hui je reçois la certitude que je me suis trompé, cruellement trompé. Cette pensée est affreuse; elle est surtout injuste, Sire, veuillez m'en croire.

Je n'ai rien fait pour les catholiques! Ah! Sire, combien d'années y a-t-il que je suis ici? Les êtres cruellement légers qui m'aliènent le cœur de mon frère, comme ils l'ont fait de tout ce qui lui appartient, auraient eu bien plus de raison de me critiquer si j'eusse relevé les torches, heureusement éteintes, des discussions religieuses! Ont-ils oublié que ce pays combattit si longtemps les catholiques, qu'il ne doit son existence qu'à sa haine pour la royauté et le catholicisme, et n'aurais-je pas été plus insensé qu'aucun révolutionnaire du monde de commander à dix-huit cent mille âmes de penser comme les deux cent mille autres? Sire, catholique, et aussi bon catholique qu'un autre, j'ai voulu, je veux imiter la tolérance de V. M. Cela est en mon pouvoir, et, si je parviens à gagner l'affection, la confiance de

mes sujets, alors, mais alors seulement, ils feront par condescendance pour moi des avantages à ceux de ma religion, ce que je ne puis leur commander actuellement puisque cela est contraire à ma promesse et à la loi qui m'a couronné.

Il me reste à répondre à l'article qui concerne mes querelles avec la reine. Sire, c'est une fausseté insigne. Je n'en ai jamais eu. Le public n'en dit rien, mais ceux qui, n'ayant rien à faire près de moi, puisque j'ai le bonheur de correspondre directement avec vous, s'amuse à nous entourer d'espions et à faire des fables, ont pris leur souhait pour la vérité; cet article délicat, Sire, V. M. le sait, me touche sensiblement au cœur. V. M. doit me ménager sur ce point et m'épargner de pénibles sensations.

Par l'état ci-joint, V. M. verra que mon armée est de trente mille hommes, que j'en ai vingt mille en campagne, y compris trois mille que je viens de faire partir pour renforcer les cadres, et que, dans l'état où je suis, j'ai fait tout ce que je pouvais et, j'oserai dire, tout ce que je devais envers mon peuple et envers mon frère.

V. M. me dit qu'un roi commande, ordonne et ne demande pas. Cependant ce n'est pas ce que V. M. fait, et elle ne reçoit rien que par le consentement du corps législatif. D'ailleurs, Sire, V. M. sait que, depuis mon arrivée, les contributions sont augmentées de vingt et un millions tournois, que les sources de la prospérité des particuliers se sont taries, ou sont fort diminuées.

Sire, si la nation ne connaissait pas parfaitement mes bonnes intentions pour elle, si sa confiance n'était pas entière et justifiée par mon caractère, j'aurais été déjà lapidé sur la place publique. V. M. me rendra la justice de penser que, pendant les autres années, non-seulement la Hollande ne lui a fourni que huit à neuf mille hommes, mais qu'elle occupait, pour la garder, un corps de troupes considérable. Aujourd'hui elle a vingt mille hommes en campagne, et pas un Français dans son intérieur.

P. S. Il est sorti, il y a deux jours, une expédition qui n'a point encore quitté la mer du Nord et qui semble faire route vers la Baltique. Il y a un convoi considérable. Aussitôt que j'aurai des nouvelles positives, je m'empresserai de les expédier à V. M. par un courrier extraordinaire.

NAPOLÉON A LOUIS.

Finkenstein, 19 avril 1807. — Je reçois vos lettres des 5 et 7 avril (1). Je vous remercie des journaux anglais que vous m'avez envoyés. Je ne verrais point d'inconvénient qu'une partie de vos chaloupes canonnières arrivassent de Boulogne, mais elles sont trop éloignées ; elles n'arriveraient pas sans courir de grands dangers. Je ne vois pas pourquoi vous ne pouvez pas tirer parti de vos gardes nationales.

Je ne suis pas surpris que les partis s'agitent en Hollande ; je n'ai cessé de vous le répéter : vous vous entourez mal ; vous n'êtes pas entre les mains de vos véritables amis. Vous croyez avoir rempli les devoirs d'un roi quand vous avez satisfait au penchant de votre bon cœur. Vous connaissez bien peu les hommes. Je n'ai cessé de vous le répéter : vos vrais amis en Hollande sont les catholiques ; après eux, les hommes qu'on appelle les Jacobins, c'est-à-dire les hommes qui ont le plus à craindre du retour de l'ancienne dynastie. Enfin vous vous jetez trop à corps perdu dans le parti de la maison d'Orange, et vous avez laissé des doutes sur le principe fondamental de votre couronne, qui est l'égalité de toutes les classes. Vous marchez avec trop d'inconsidération ; vous ne faites aucun cas de mes conseils. Vous ne pouvez pas organiser vos gardes nationales ; vous avez mal gouverné. Je ne puis rien demander à la France dont je ne sois parfaitement satisfait, et je ne craindrais point d'armer la Bretagne si les Anglais menaçaient d'y faire une descente. Qu'est-ce qu'un roi qui n'a pas d'armée nationale, qui n'ose point confier la défense de sa couronne à ses sujets, et n'est pas environné d'hommes qui seraient résolus à périr avec lui ? Je vous le tiens, ce langage, depuis deux mois ; je continuerai à vous le tenir jusqu'à ce que vous modifiez votre conduite. Amsterdam seul, si vous l'aviez gouverné selon mes conseils, vous offrirait 20,000 hommes de gardes nationales.

J'ai toujours désapprouvé l'Ordre que vous avez établi. Votre frère, le roi de Naples, qui fait plus de cas de mes conseils, n'en a point établi, parce que je ne le lui ai point conseillé. C'est une distinction hors de saison, qui ne vous fait point d'amis de ceux auxquels vous l'avez donnée, et qui vous a fait des ennemis de tous ceux auxquels

(1) Il y a erreur dans la seconde date. C'est 9 qu'il faut lire au lieu de 7.

vous ne l'avez pas donnée. A la paix générale, c'était autre chose ; alors c'était vraiment le moment. Et comment, en effet, avec le moindre jugement, peut-on, après quatre mois de séjour dans un pays, accorder des distinctions ineffaçables à des hommes qu'on ne connaît pas ? Votre création de maréchaux, je l'ai également blâmée comme dangereuse et ridicule. Vous avez donné des récompenses sans qu'on vous ait servi ; que donnerez-vous pour qu'on vous serve, ou que donnerez-vous quand on vous servira ? Vous venez de donner actuellement, sans savoir si cela me convient, votre décoration à M. Louis. Il y a dans tout cela de la folie. Et d'où connaissez-vous M. Louis, auquel, quoiqu'il me serve depuis six ans, je n'ai pas encore donné la simple décoration de la Légion d'honneur ? Il a émigré, vécu longtemps parmi les ennemis de l'État ; il faut qu'il me donne des preuves qui le rendent digne d'une décoration qui ne peut plus s'ôter. Qu'a fait pour vous le fils de Portalis pour que vous lui donniez votre décoration ? Et le père même, quels services a-t-il rendus à la Hollande ?

Un prince dont on dit *c'est un bon homme* est un roi perdu. Vous avez l'air de faire la cour à tout le monde. Mais je m'arrête, car je ne ferais que vous répéter ce que je vous ai dit tant de fois. Changez de conduite ; ne vous laissez pas séduire par des préventions ridicules, et ayez pour amis les anciens amis des Français. On vous dira qu'ils sont détestés : sornettes ! on le disait en France ; on le disait de mes généraux, de mes ministres, des sénateurs, des conseillers d'État. Vous qui avez assisté, à Paris, à tout ce que j'ai fait, vous n'avez donc rien vu ?

Vous avez fait une autre chose ridicule, c'est de changer votre ministre d'Autriche, tandis que l'Autriche ne vous a pas reconnu. Il fallait laisser dormir cela et rester tranquille. Vous êtes mal conseillé et vous n'avez pas d'hommes de mérite autour de vous.

NAPOLÉON A LOUIS.

Finkenstein, 23 avril 1807. — Je reçois votre lettre du 14 (1). Il n'est pas probable que les Anglais veuillent tenter une expédition contre la Hollande. Je ne connais point l'état de vos forces. Si vous m'envoyiez

(1) C'est le 12 qu'il faut lire.

un état en règle, qui me fit connaître où est chaque corps et chaque détachement, j'en aurais une idée ! Je suis fâché que votre santé soit mauvaise. Ne manquez pas de m'instruire avec la plus grande rapidité de tout ce que vous apprendrez du mouvement des Anglais.

J'assiége en ce moment Danzig. La troisième parallèle est faite à quarante toises de la place. L'ennemi a été repoussé dans toutes les sorties. J'espère avoir cette ville si importante avant quinze jours.

Des événements ont eu lieu dans la Poméranie suédoise. Je sais que le maréchal Mortier a repassé la Peene et battu les Suédois (1). Je n'ai pas encore de détails. Vous les recevrez sans doute du maréchal Brune, auquel j'ai recommandé de son côté d'attaquer les Suédois du côté de Rostock. Il est probable que l'expédition anglaise est destinée pour la Baltique.

NAPOLÉON A LOUIS.

Finkenstein, 25 avril 1807. — Je reçois votre lettre du 16 avril. Je suis fâché que vous ne distinguiez pas entre ce que c'est que faire faire une quête à des particuliers, ce qui est peu digne d'un roi, et demander pour les besoins de l'État la sanction du corps qui représente la nation. Il n'est pas non plus exact de dire que vous avez répondu à tous ceux qui demandent votre ordre de s'adresser à moi ; si vous aviez fait cela, vous eussiez bien fait. Vous l'avez accordé à Brune, à Portalis et à plusieurs autres individus. La permission est une chose d'usage qui ne se refuse jamais ; c'est la première fois que je l'ai refusée (2). Je n'ai jamais non plus pensé que vous deviez rien faire pour les catholiques, mais que vous ne deviez pas les décourager, surtout que vous ne deviez rétablir aucun titre dans votre cour. L'institution de votre ordre n'a pas de sens ; beaucoup de choses qui seront bonnes dans un an ne le sont pas aujourd'hui. Vous vous

(1) Cette défaite des Suédois eut lieu dans la journée du 16. Voir le 72^e bulletin de la Grande Armée, dans la *Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XV, n^o 12459.

(2) Le 1^{er} mai, Napoléon écrivait à M. de Lacépède : « J'ai reçu vos différentes lettres contenant des demandes de permission de porter l'ordre de Hollande, auxquelles je n'ai point répondu parce qu'il ne me paraît point régulier que le roi de Hollande accorde son ordre sans mon consentement à un aussi grand nombre de Français. Je vous dis cela, pour que vous n'attendiez pas de réponse, afin que vous puissiez dire à ceux qui vous en parleront qu'il ne faut pas y penser, sans cependant rien dire de positif. » (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XV, n^o 12498.)

lamentez dans de vaines protestations. Un jour l'expérience vous prouvera combien j'avais raison. Du reste, ce n'est pas par trop exiger que de demander que vous-même ne refusiez pas à mes serviteurs une chose qui ne se refuse jamais, de n'accorder votre ordre à personne qui soit français. Quant aux notes que vous m'avez envoyées, je ne sais qui les a faites. Je vois dans la note 4 (1), que les Hollandais espéraient que, dans le système de guerre, ils n'auraient qu'une armée peu nombreuse et que les légions françaises leur serviraient de boucliers. Voilà une plaisante idée : un État qui veut être indépendant et ne veut pas avoir d'armée ! Si les Hollandais ont vendu leurs colonies aux Anglais, se sont laissés conquérir par tout le monde, s'ils sont sans conscription, sans énergie, de qui est-ce la faute, si ce n'est la leur ?

LOUIS A NAPOLEÓN.

Edam, 26 avril 1807. — Sire, j'ai l'honneur d'adresser à V. M. les dernières gazettes anglaises. Elle verra par la prise de Montevideo que les ennemis continuent leur système d'invasion des colonies, et qu'en s'emparant des points intermédiaires avec les Indes Orientales ils rendent de plus en plus les communications très-difficiles. Je viens de faire la tournée de la Nord-Hollande et l'inspection du Helder. Un bâtiment Américain est arrivé, pendant mon séjour, des États-Unis. Il a apporté la nouvelle importante que le président n'a point voulu ratifier le traité de commerce avec l'Angleterre, et que les lois prohibitives avaient été mises en vigueur.

Je reçois de l'archichancelier lettre sur lettre, au sujet de ses craintes sur Flessingue. Il s'y trouve en ce moment le 5^e régiment d'infanterie et les détachements français, sans compter le nombre de canonniers nécessaires. Il s'y forme de plus trois compagnies d'artillerie et deux bataillons. Cette formation avance. Ces forces sont insuffisantes pour la défense de l'île, mais suffisent pour la défense de Flessingue par terre. Quant à la défense de l'embouchure de l'Escaut et de l'attaque de Flessingue par mer, que je considère comme plus redoutable, je fais armer à force la rive droite de l'Es-

(1) Nous n'avons pas retrouvé cette note.

caut, depuis le fort de Bard (*sic*) ; mais il y a trop peu de temps que j'ai été prévenu. Je vais faire redoubler d'activité.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Finkenstein, 30 avril 1807. — Votre chancellerie donne à la noblesse ses anciens titres ; vos chambellans, dans les invitations qu'ils font pour le palais, donnent à la noblesse ses anciens titres ; mon intention est que vous donniez sur-le-champ l'ordre à vos chambellans de ne donner aucune espèce de titres. La révolution s'est faite en Hollande par la France : elle n'a été rendue à l'indépendance qu'à condition que le système d'égalité serait maintenu. En conséquence je désire que vous fassiez expédier de nouvelles lettres de créance aux ministres auxquels vous avez donné des titres. Ce que je vous mande là, je l'exige. Je ne veux pas voir reparaitre les anciens titres ; cela nuit à mon système en France. J'espère que vous ne voudrez pas me mécontenter dans un objet si important. Ne faites rien pour la régence sans mon approbation. Vous sentez que, si vous veniez à manquer, je ne laisserais pas mon neveu et les affaires de la Hollande entre les mains de deux ou trois ex-partisans de la maison d'Orange (1).

(1) Cette lettre était d'abord plus étendue et ne reçut la forme ci-dessus qu'à la suite de modifications faites après coup sur la minute. Voici, dans son intégrité, ce premier texte que Napoléon en y réfléchissant, préféra ne point envoyer :

* « Mon frère, votre chancellerie donne à la noblesse ses anciens titres ; vos chambellans, dans les invitations qu'ils font pour le palais, donnent à la noblesse ses anciens titres ; les anciennes armoiries ont reparu. Mon intention est que vous donniez sur-le-champ l'ordre à vos chambellans de ne donner aucune espèce de titres. La Révolution s'est faite en Hollande par la France ; conquise par la France, elle n'a été rendue à l'indépendance qu'à condition que le système d'égalité serait maintenu. En conséquence, je désire que vous fassiez expédier de nouvelles lettres de créance aux ministres auxquels vous avez donné des titres. Faites connaître en Hollande qu'il n'y a pas de protection à espérer de moi, si cet ordre de choses n'est point rapporté. J'aimerais autant voir la Hollande entre les mains de l'Angleterre et le duc d'York roi de Hollande ; ce serait moins contraire à ma politique intérieure que de voir les Hollandais sortir de leur système d'égalité et prendre ainsi à grands pas une direction si opposée. Vous avez de bien mauvais et de bien perfides conseillers. Au reste, si vous faites cas de mon amitié, elle est à ce prix. C'est la dernière lettre que vous recevrez de moi, si vous ne revenez pas sur cette

NAPOLÉON A LOUIS.

Finkenstein, 6 mai 1807. — Je reçois votre lettre du 26 avril avec les journaux qui y étaient joints. Je suppose que cette expédition

funeste résolution. J'ai été votre père, je vous ai élevé, je vous ai fait roi, je vous maudrais, car vous seriez mon plus grand ennemi et rien n'aurait fait plus de tort à mon système intérieur. Ce que vous me dites du roi de Naples n'a pas de sens*. Ce prince n'a rien fait que par mes avis. C'est par mon conseil qu'il a conservé la noblesse. Y a-t-il quelque chose de commun entre ses États et les vôtres? C'est comme si vous disiez que la Bavière a conservé la noblesse. Quoique je sois accoutumé à vos mauvais procédés et à de grandes protestations de votre part toujours suivies d'effets contraires, j'attendrai votre réponse pour savoir si je suis ami ou ennemi de la Hollande. Puisque je ne puis agir comme frère, il faut que j'agisse comme souverain, garant des stipulations de la Hollande.

J'apprends que vous faites une loi sur la régence. J'espère que vous voudrez bien me consulter. Vous devez vous souvenir que je n'ai pas l'habitude d'abandonner mes droits. Vous vous souviendrez sans doute aussi que je suis de la famille. Vous sentez très-bien que, si vous veniez à manquer, je ne voudrais voir la Hollande qu'entre des mains qui me conviendraient, et que je ne reconnaîtrais pas ce que vous auriez fait pour des personnes que vous ne pouvez point connaître. Certes je ne laisserais pas mes neveux entre les mains de gens qui pourraient les égorger. Je vois qu'on vous mène dans une fausse direction. Mais j'ai la certitude que, lorsque ces hommes se seront démasqués et qu'ils voudront vous mener trop loin, vous vous souviendrez que vous êtes Français, et que vous punirez sévèrement ceux qui méditent d'abandonner la cause de la France. La garantie dont j'ai besoin, je ne puis la trouver dans un enfant de trois ans. Laisser la régence aux hommes que vous nommeriez, ce serait la donner au prince d'Orange. Je veux nommer le régent. Je suis fâché que vous ne sentiez pas cela, que vous ne sentiez pas qu'il est ingrat sous le point de vue moral et ridicule sous le point de vue politique de laisser la Hollande entre les mains de quatre ou cinq ministres, comtes ou marquis dévoués à la maison d'Orange ou à l'Angleterre. En vérité, vous montrez bien peu de pénétration. Voici les conséquences de votre conduite : d'abord embrouiller vos affaires. Le public ne tardera pas à s'apercevoir que je n'approuve point ce que vous faites, ce qui fera grand tort à vos finances ; et toutes vos fausses démarches actuelles pourront un jour être un sujet de guerre. Voilà le bien que vous avez fait à la Hollande, et voilà le bien que vous m'avez fait. Je vous croyais un autre homme que vous ne vous montrez l'être. Je remercie le ciel de ce que je puis me passer de vous. Votre ingratitude cependant m'afflige.

Vous êtes le seul en Hollande qui ne sachiez pas que la correspondance avec

* Cette phrase indique l'existence d'une lettre de Louis, où il était question du roi de Naples. Nous n'avons pas retrouvé cette lettre.

sortie d'Angleterre n'était qu'un convoi marchand ou bien quelque expédition pour les Indes.

Le major-général vous aura fait connaître que j'ai réuni vos troupes hollandaises, qui se montent à 14,000 hommes (1), sous les ordres du maréchal Brune, qui commande un corps d'observation sous le titre de Corps d'observation de la Grande Armée (2). Vos troupes hollandaises se trouvent partagées en trois divisions, une sur Hambourg, une sur Schwerin et la troisième sur Anklam. J'ai deux divisions françaises, formant 15,000 hommes, réunies à Magdebourg et destinées à appuyer le corps d'observation. J'attends deux divisions espagnoles. Cette armée d'observation devra être encore renforcée de 20,000 hommes de la Confédération du Rhin. Ce qui fera que le corps d'observation sur l'Elbe sera de plus de 70,000 hommes.

Le quartier général du maréchal Brune sera à Schwerin. Il est convenable que vous l'instruisiez de tout ce qu'il y aura de nouveau. Dès que la garnison de Hameln, que j'ai formée d'un bataillon provisoire, sera arrivée, j'en retirerai vos troupes, que j'enverrai au maréchal Brune.

LOUIS A NAPOLÉON.

Palais du Bois, le 20 mai 1807. — Sire, j'adresse à V. M. les journaux. Après avoir accompagné la reine à Laeken, où S. M. l'im-

l'Angleterre y est aussi libre qu'en temps de paix. Êtes-vous l'allié de la France ou de l'Angleterre? Je l'ignore. »

Napoléon ne s'est pas borné à biffer la plus grande partie de cette lettre. C'est de sa main que sont les corrections qui en ont établi le texte définitif.

(1) On se rappelle que Napoléon, dans sa lettre du 4 avril, disait qu'il n'y avait pas 10,000 hommes de troupes hollandaises à la Grande Armée. Outre les 14,000 Hollandais placés sous les ordres du maréchal Brune, il y avait encore, d'après les lettres mêmes de Napoléon, des régiments de cette nation dans le 8^e corps de la Grande Armée que commandait le maréchal Mortier. Voy. les instructions de l'empereur à la date du 29 avril pour les maréchaux Brune et Mortier, dans le t. XV de la *Corresp. de Nap. I^{er}*, n^{os} 12494 et 12495.

(2) Ce corps avait pour but de défendre l'embouchure de l'Ems, du Weser, de l'Elbe, et de tenir en échec la Poméranie suédoise en gardant les bords de la Trebel et de la Peene. Il devait d'ailleurs se porter partout où débarquerait une armée anglaise ou suédoise. Dans le cas où les Anglais descendraient en Hollande, le maréchal Brune devait aussitôt diriger de ce côté la portion de troupes formant sa gauche et placée entre le Weser et l'Elbe.

pératrice est venue la recevoir (1) et lui donner quelque soulagement, je suis retourné ici en toute hâte.

La situation de l'Angleterre par rapport à ce pays est toujours très-hostile. Que V. M. me permette de lui représenter que le Helder, la Zélande, l'Escaut et Amsterdam sont découverts. Ils peuvent ravager le pays très-promptement, détruire les villes et les ports, combler les passes, couper les digues ; et alors ils hériteraient du commerce et des avantages de la position de ce pays. Voici les dispositions que j'ai faites : 1,000 hommes, 200 chevaux et 8 bouches à feu sont à Harlem pour garder l'entrée d'Amsterdam et être en état de se porter sur le Helder, s'il était attaqué. 1,000 hommes sont ici prêts à se porter sur la rive de l'Escaut, s'il n'y a pas d'attaque sérieuse sur Amsterdam ; et, dans ce cas, ils se réuniraient à la réserve d'Harlem pour s'enfermer en dedans des inondations d'Amsterdam et attendre des secours de la Grande Armée. Mais je ne me dissimule pas que ces arrangements seront insuffisants, et j'ai les plus justes et les plus grandes craintes sur le Helder, Amsterdam et Walcheren. Il faut bien longtemps pour venir de Hambourg ; tout le mal qu'ils peuvent faire aurait eu lieu, et ce mal est incalculable. Je supplie V. M. de ne pas abandonner ce pays entièrement et d'ordonner à une division de l'armée du maréchal Brune de venir camper à Zeist. C'est le seul moyen de garantir ce pays sans nuire à l'objet de la formation de l'armée du maréchal Brune. Aussitôt l'expédition décidée, cette division serait disponible. Je sou mets cette réflexion à V. M. ; je la supplie de daigner faire attention au danger imminent d'un pays bien important pour la France et pour ses ennemis. J'attends ses dispositions avec confiance, mais avec une juste impatience.

NAPOLÉON A LOUIS.

Finkenstein, 22 mai 1807. — Je m'empresse de vous prévenir qu'au moment même où l'on montait à l'assaut, le gouverneur a demandé à entrer en pourparler. Il n'y a, du reste, rien de nouveau. Il ne faut cependant pas mettre encore cette nouvelle dans les journaux (mais

(1) L'impératrice était venue à Lacken pour y voir la reine de Hollande et tempérer par sa présence la douleur que ressentait celle-ci de la mort de son fils aîné, Charles Napoléon, enlevé par le croup dans la nuit du 4 au 5 mai 1807.

vous pouvez le dire), parce qu'il serait possible qu'on ne s'arrangeât pas dans les articles de la capitulation.

Faites connaître cette nouvelle à l'impératrice, à l'endroit où elle se trouve.

NAPOLÉON A LOUIS.

Finkenstein, 24 mai 1807. — Monsieur mon frère, j'ai reçu vos lettres que m'ont remises les députés que vous m'avez envoyés ; je leur ai donné une longue audience. J'ai été satisfait de leurs connaissances et surtout des sentiments qu'ils m'ont exprimés. Ils diront à V. M. tout l'intérêt que je porte à elle et à la nation hollandaise.

NAPOLÉON A LOUIS.

Finkenstein, 26 mai 1807. — Danzig a capitulé. Mes troupes y sont entrées ce matin. Il y a des magasins immenses. Votre lettre du 16 (1) m'apprend que vous avez conduit la reine à Laeken. J'espère qu'un peu de mouvement la remettra promptement.

NAPOLÉON A LOUIS.

Finkenstein, 27 mai 1807. — Je reçois votre lettre du 20 mai. J'ordonne que la légion irlandaise et le régiment de Westphalie, ainsi que le 1^{er} régiment de Prusse, se rendent à Anvers. Cela doit faire 4,000 hommes disponibles qui se porteraient sur Walcheren et les autres points de la Hollande qui seraient attaqués, ainsi que trois bataillons français formant à peu près 2,400 hommes. Ayez, dans tous les cas, douze pièces de canon à pouvoir leur donner.

Je donne ordre au maréchal Brune de diriger une division de 6,000 hommes hollandais sur Coeverden, où elle sera en mesure, suivant les circonstances, de se porter chez vous ou sur Hambourg.

Le général Saint-Cyr dirigerait aussi, en cas d'événements, et lorsque l'attaque des Anglais serait décidée, une brigade de 3,000 hommes du camp de Boulogne sur la Hollande.

Ne manquez pas de faire publier dans tous les journaux que

(1) Cette lettre manque dans la collection des lettres du roi Louis.

16,000 hommes arrivent en Hollande, venant de France et de la Grande Armée, pour défendre le pays. Faites atteler une trentaine de pièces de campagne, car c'est du canon qu'il faut.

NAPOLÉON A LOUIS.

Finkenstein, 28 mai 1807. — Vous trouverez ci-joint un décret que j'ai pris pour la formation d'un corps d'observation de l'Escaut. Ainsi vous aurez deux corps, à Coeverden et à Anvers, l'un et l'autre à quatre marches d'Amsterdam. Avec votre garde et ce qui vous reste en Hollande, vous devez pouvoir réunir à peu près 8,000 hommes, ce qui vous ferait 20,000 que vous pourrez avoir sous la main en deux jours. Une partie des camps de Saint-Lô et de Boulogne sera prête à venir à votre secours, si les circonstances le veulent. Il faut donc, en cas qu'un débarquement sérieux s'effectuât, prévenir sur-le-champ le général Ferino, le général commandant le camp de Coeverden, le maréchal Brune, le maréchal Kellermann et l'archichancelier.

Exagérez de toutes les manières les forces qui vous arrivent. Dites qu'il est formé un camp à Coeverden, un à Anvers, un à Zeist. Les Anglais, seuls, ne se hasarderont pas à une expédition continentale un peu considérable.

Voilà des mesures qui vous donneront un peu de tranquillité. Je suppose que vous avez une trentaine de pièces d'artillerie. Faites armer les places de Berg-op-Zoom, Breda et celles qui couvrent nos frontières, afin que les garnisons puissent se défendre le temps nécessaire pour que les forces arrivent.

NAPOLÉON A LOUIS.

Finkenstein, 28 mai 1807. — Vous trouverez ci-joint les dernières nouvelles de Turquie. Vous leur donnerez la plus grande publicité. Vous ferez faire des prières dans tous les temples pour le succès de nos armes et pour la prise de Danzig.

LOUIS A NAPOLÉON.

Du Loo, 29 mai 1807. — Sire, j'ai reçu avec reconnaissance la lettre que V. M. m'a écrite et les preuves d'intérêt qu'elle contient.

J'avais la certitude de ne pas atteindre l'époque de l'hiver, si je n'avais pu faire une absence de ce pays. La permission que V. M. me donne me sauve d'une paralysie complète, ou du moins en éloigne l'époque.

Dans l'isolement et les circonstances où je me trouve, une suspension de travail et un climat plus sain m'étaient indispensables ; je remercie bien V. M. d'y avoir consenti. La reine est à Bagnères ; je vais d'un autre côté des Pyrénées où les médecins me recommandent depuis longtemps d'aller. J'y passerai trois mois. Si ce moyen n'améliore pas mon état, je serai fort à plaindre.

J'ai établi un ordre de service par lequel toutes les affaires se feront comme durant ma présence. Si les Anglais attaquaient ce pays, on en prévendrait le maréchal Brune, et l'on se défendrait en attendant le plus longtemps possible à Amsterdam, au Helder et en Zélande. La rive droite de l'Escaut est parfaitement armée. Je suis assuré qu'on trouvera, en continuant avec activité les opérations que j'ai fait commencer, de quoi faire face aux dépenses. Il est vrai que l'année prochaine est terrible à envisager sous ce rapport, mais je me repose en la Providence et en V. M. pour l'avenir. Je supplie V. M. de me faire parvenir ses lettres par Paris et d'être bien convaincue que, si je désire acquérir une santé meilleure, si je suis malheureux de me trouver si malingre et invalide, c'est par le désir que j'aurais d'être utile à V. M. et à ma famille et de ne pas faire déshonneur au nom de mon frère. Puissiez-vous, Sire, si mes souffrances continuaient, me tenir compte de mes bonnes intentions et me permettre jusqu'à ma fin un peu de repos !

J'ai encore un devoir pénible à remplir, c'est la destination des restes de Napoléon. J'ai écrit à l'archichancelier pour connaître les intentions de V. M. ; je ne reçois pas de réponse ; mais, comme je ne puis les laisser ici, quand la reine ni moi n'y serons, je prends le parti de les transporter à Paris en attendant les ordres de V. M.

LOUIS A NAPOLÉON.

Saint-Cloud, le jeudi soir 5 juin 1807. — Sire, je suis ici depuis hier au soir. J'ai trouvé S. M. l'impératrice assez bien portante. Je lui laisse mon fils et je pars pour les Eaux-Bonnes ; ce sont celles qu'on m'a conseillées ici. La reine est près de Bagnères ; j'aurais préféré

qu'elle restât à Paris, mais elle s'est obstinée à voyager, et déjà elle s'en trouve mieux. J'espère qu'elle reviendra bientôt. Quant à moi, je prie V. M. de trouver bon que je prolonge mon séjour dans ce pays le plus possible. V. M. en m'accordant de passer en France a fait plus que de me rendre à la vie. C'est ni vivre, ni mourir que de rester dans l'état où je suis.

J'ai trouvé tous les pays où j'ai passé dans le plus grand calme, et dans la seule inquiétude de savoir V. M. si loin.

LOUIS A NAPOLÉON.

Poitiers, le 8 juin 1807. — Sire, je remercie V. M. des sentiments de bonté et de bienveillance qu'elle me témoigne. J'en avais besoin et j'ose l'assurer que je les mérite.

Les députés m'ont rendu compte du résultat de leur mission. Ils n'ont pas assez dit en assurant V. M. de mes sentiments ; mais j'ai besoin de me flatter qu'elle ne doute pas et n'a jamais douté de ce qui fait depuis longtemps la partie essentielle de mes devoirs. Ces messieurs n'ont pas assez appuyé sur mon désir et mon opinion relativement à l'agrandissement de territoire. Je la prie d'être bien convaincue que je ne désire et ne souhaite ardemment que ce qui peut convenir à mon frère et contribuer au soutien et à l'amélioration d'un pays bien malheureux, bien foulé, et pour qui la paix et la navigation sont le premier besoin et le seul moyen qui puisse empêcher sa ruine physique et morale. Je songe que je ne pourrai être réellement utile à V. M. qu'autant que la nation sera immanquablement attachée à moi, quels que puissent être les événements, et que ma réputation, celle de ma famille et, j'oserai le dire, Sire, la gloire de mon frère tiennent nécessairement à l'existence de ce pays, à son salut ; je ne puis sans effroi envisager la réputation que je laisserais par la perte et le malheur d'un pays le plus laborieux, le plus patient et le plus fatigué de l'Europe. Aussi je n'aspire qu'à le sauver, qu'à assurer son existence politique, sa considération. Le but de ma vie, c'est l'estime, l'amitié de mon frère, et l'assurance de le laisser convaincu, ainsi que mon peuple, que j'ai fait tout ce que j'ai pu pour eux, en m'oubliant moi-même et ne désirant pour unique récompense que la conviction d'avoir fait mon devoir, puisque le ciel m'enlève tout espoir de bonheur domestique.

D'après le décret de V. M. que je reçois, je fais passer à Anvers une compagnie d'artillerie légère, servant huit bouches à feu, pour les deux divisions. Je donne à mon ministre de la guerre des instructions conformes à celles de V. M. En cas d'attaque sur la Hollande, sérieuse et autre que de brûlots, je serai rendu en cinq jours ; et, si elle n'a pas lieu, je pourrai recouvrer dans le midi la force et la santé, sinon entièrement, du moins celle qui m'est nécessaire pour exister.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Dresde, 18 juillet 1807. — Curaçao a été indignement vendu aux Anglais. J'espère que vous en ferez bonne justice. Faites faire des enquêtes là-dessus, et, à leur arrivée en Hollande, faites passer tous ces malheureux au fil de l'épée.

NAPOLÉON A LOUIS.

Dresde, 22 juillet 1807. — Je vois que vous avez porté le deuil de l'impératrice d'Autriche. Mais l'Autriche n'a pas reconnu le royaume de Hollande. Je ne vois pas d'où vient cette inconséquence (1).

* NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 3 août 1807. — Je vois avec plaisir que les eaux vous font du bien et que votre santé s'améliore ; mais ce qui vous fait du mal, c'est votre inquiétude, qui vous porte à voir trop de médecins et qui vous empêche de suivre vos remèdes avec assez de constance.

LOUIS A NAPOLÉON.

Toulouse, 9 août 1807. — Sire, j'espérais que nous serions auprès de V. M. le 14 au plus tard. Mais la reine ne sera ici que mardi, et

(1) Le 28 août suivant, Napoléon chargea M. de Champagny de remettre à M. de Metternich une note dans laquelle l'empereur d'Autriche était invité à reconnaître les rois de Naples, de Hollande et de Westphalie. (*Corresp. de Nap. 1^{er}*, t. XV, n° 13087.) Au mois de novembre 1807, le roi de Hollande fut reconnu par l'Autriche. (*Ibid.*, t. XVI, n° 13369.)

elle est fatiguée des eaux, quoiqu'elle m'écrive qu'elles lui ont fait du bien. Je supplie V. M. de recevoir avec bonté l'hommage de mon attachement, de mon respect et de mon admiration. Je félicite V. M. de ce que l'anniversaire de sa naissance trouve mon frère chaque année plus grand ; et je fais des vœux bien vifs pour que la paix et la reconnaissance des peuples consolident son ouvrage et le bonheur de la France pour une longue suite de siècles.

NAPOLÉON A LOUIS.

Rambouillet, 14 septembre 1807. — Je désire que vous donniez l'ordre dans vos ports que, si des vaisseaux russes s'y présentent, ils y soient accueillis et bien traités. Je vous prie également de me faire connaître si, sans délai, plusieurs divisions de chaloupes canonnières peuvent se mettre en mouvement pour se rendre de vos ports en Danemark et y aller seconder les opérations du prince royal. Il serait inutile d'attendre que toutes fussent réunies. Faites partir les dix premières, et instruisez, par un de vos officiers, le prince royal de leur départ. Faites-moi connaître, je vous prie, les ordres que vous aurez donnés, l'époque où les dix premières chaloupes pourront partir, et incessamment les autres.

Réitérez les ordres pour que les communications avec l'Angleterre soient fermées de la manière la plus stricte. Il faut que les bâtiments qui viendraient d'Angleterre, au lieu d'être renvoyés, soient confisqués. Dans ce moment où tout le monde est indigné contre l'Angleterre, il serait d'un très-mauvais effet que l'on pût penser que les Anglais sont traités avec plus de ménagements dans les ports de Hollande ou de France (1).

(1) Le 19 août, l'empereur écrivait de Paris à M. de Champagny : « Témoignez mon mécontentement à mon ministre en Hollande sur tout ce qui se passe dans ce pays. Envoyez-lui un courrier extraordinaire pour lui donner ordre de voir la régence et de se plaindre sévèrement de la protection qu'elle accorde au commerce anglais. Écrivez vous-même à mes consuls de vous faire connaître le départ et l'arrivée de tous les bâtiments allant et venant d'Angleterre. Faites venir ceux qui représentent ici le roi de Hollande, et témoignez-leur de même mon mécontentement. Faites connaître que, si cela continue, j'enverrai 8,000 Français en Hollande pour fermer les ports ; que les Hollandais se couvrent de honte, lorsque, dans le temps que les Anglais brûlent leurs bâtiments à Batavia, ils se constituent leurs plus grands amis et les principaux fauteurs de leur commerce. » (*Corresp. de Nap.* I^{er}, t. XV, n° 18051.) Le 24 août, nouvelle lettre à M. de Champagny : « Réitérez à mon ministre en

Les nouvelles de Copenhague ont porté au plus haut point l'irritation à Saint-Petersbourg.

LOUIS A NAPOLÉON.

Saint-Leu, 14 septembre 1807. — Sire, aussitôt que j'ai été instruit que V. M. verrait avec plaisir qu'une escadrille de bâtiments légers pût se rendre au secours du Danemark, j'ai expédié les ordres les plus pressés. Mais j'ai la certitude que les bâtiments qui se trouvent dans le royaume, bons pour la défense des rivières et des ports, ne seraient pas très-convenables pour la mer Baltique. Mais, si V. M. permet que je prenne dans ma flottille de Boulogne les bâtiments les

Hollande la nécessité de faire terminer tout cela. Il faut que le décret sur le blocus soit exécuté en Hollande, s'ils ne veulent point s'attirer des marques de mon mécontentement. » (*Ibid.*, n° 13065.) Par une autre lettre du 4 septembre, l'empereur enjoignait au même ministre de donner communication au roi de Hollande des lettres de ses consuls relatives aux différents objets de contrebande. (*Ibid.*, t. XVI, n° 13104.) Enfin, le 7 septembre, il écrivait à M. de Champagny : « Je vous renvoie votre portefeuille. La dépêche de M. Dupont-Chaumont est obscure et inutile. En général, vous lui répondez que vous venez de vous faire remettre sous les yeux toutes ses lettres depuis que le roi de Hollande est monté sur le trône; que vous n'y avez trouvé aucun renseignement direct tendant à me faire connaître que ce prince ait été entouré des amis de l'Angleterre; qu'une seule dépêche avait insinué que le roi avait rétabli les titres de la féodalité; que cette dépêche conçue en termes généraux avait paru fort extraordinaire; mais que, depuis, ce qu'elle annonçait ne s'était pas trouvé exact et s'était trouvé réduit à la permission donnée par le roi à ses chambellans de rappeler d'anciens titres dans leurs invitations pour le palais, démarche que l'empereur a blâmée, mais qui enfin était d'une nature différente de celle indiquée dans la lettre de l'ambassadeur; que sa dépêche d'aujourd'hui tendrait à faire croire que les Anglais gouvernent la Hollande; qu'il me faut là-dessus des détails. Les personnes les plus importantes en Hollande sont les ministres : sont-ils tous émigrés et amis des Anglais? Ceux que nous connaissons à Paris sont loin d'être de ce sentiment. Reste à connaître les membres de LL. HH. PP.; l'opinion est que la plupart de ces membres sont du parti connu pour anti-anglais. L'empereur recevra avec plaisir des renseignements circonstanciés là-dessus; autant il approuvera le zèle de l'ambassadeur à faire connaître les erreurs du ministère de Hollande, autant il trouve insignifiantes et peu dignes de considération les diatribes qui sentent l'esprit de parti. Elles ont l'inconvénient de ne pas éclairer l'empereur ni son frère, qui cependant ne paraît pas avoir donné aussi fort dans le travers que le dit M. Dupont-Chaumont et paraît fort aimé de tous les partis. L'empereur, en nommant son frère roi de Hollande, a entendu qu'il fût Hollandais. Enfin, en dernière analyse, vous demanderez à M. Dupont-Chaumont des explications sur sa lettre. Vous ferez venir M. Serurier; vous lui ferez lire la lettre de M. Dupont-Chaumont, et lui ordonnerez de vous remettre avant mercredi un mémoire signé de lui, qui me fasse connaître ce qui est à sa connaissance sur ce que veut dire M. Dupont-Chaumont relativement aux amis des Anglais et aux personnes qui entourent le roi. Vous lui direz que j'ai droit d'attendre de mes agents et de leur demander la vérité, sans secret et sans réticence. » (*Ibid.*, t. XVI, n° 13120.)

plus propres pour cette expédition, elle sera prête bientôt; et, en remplissant les vues de V. M., je serais bien heureux que la marine hollandaise trouve l'occasion de mériter l'approbation de V. M. Je vous prie, Sire, de me faire connaître vos intentions.

Je suis à la campagne, depuis le départ de V. M., toujours dans le même état de santé. Aussitôt que je saurai V. M. à Fontainebleau, je m'y rendrai pour recevoir ses ordres.

NAPOLÉON A LOUIS.

Rambouillet, 15 septembre 1807. — La flottille de Boulogne n'arriverait jamais et courrait de grands dangers en route; elle n'arriverait pas dans deux mois. Faites partir du Texel et de la Meuse des divisions de chaloupes canonnières, si vous en avez. Ne pensez pas à la flottille de Boulogne.

LOUIS A NAPOLÉON.

20 *septembre 1807* (1). — Sire, j'apprends par un courrier que, les Anglais s'étant établis à l'île d'Hogoland à l'embouchure de l'Elbe, il devient impossible de faire passer à Kiel des chaloupes canonnières, parce que ces chaloupes, qui tirent beaucoup d'eau, ne peuvent pas passer dans l'intérieur des Wladden et seraient obligées de doubler toute la côte au milieu des croiseurs ennemis. Mais si V. M. pouvait trouver bon qu'un détachement de trente bateaux plats vinsent en Hollande, je suis certain, d'après l'inspection rigoureuse que je viens d'en faire faire, qu'ils pourront, en longeant les côtes, passer jusqu'à Kiel sans être inquiétés. J'attends la réponse de V. M.

LOUIS A NAPOLÉON.

Anvers, 22 septembre 1807. — Sire, je viens déposer dans le sein de V. M., de mon frère, la profonde douleur que j'éprouve. Deux habitants de Berg-op-Zoom et de Bréda ont été enlevés le 15 de ce mois, sans que j'en aie été prévenu non plus qu'aucune autorité, sans

(1) L'original ne porte pas de date de lieu.

autre forme de procès que la force. Un des deux a plus de soixante-dix ans. Le peuple de ces villes est au désespoir et je le suis aussi. Sire, si j'avais été instruit de l'accusation qu'on porte contre eux, je les aurais fait arrêter par les autorités compétentes, ils auraient été punis par les lois et sans violation des droits les plus sacrés. Sire, je supplie instamment V. M. de me faire rendre ces deux hommes ; ils seront examinés et jugés sévèrement, mais par leurs juges naturels. Sire, le désespoir est la suite d'actes semblables ; ils ont lieu sans doute par erreur et à l'insu de V. M. Qu'elle me rende justice, je l'en conjure. C'est une injure faite à votre nom, que je ressentirais plus que personne puisqu'elle consacrerait un mépris et une inimitié que je n'ai pas, que je n'aurai jamais, puisque jamais je ne les mériterai et que le plus grand des hommes en est aussi nécessairement le plus juste.

Je cherche, Sire, comment je puis avoir des ennemis auprès de vous, puisque je ne puis avoir que les vôtres. Veuillez, je vous en conjure, rassurer un peuple alarmé et croire que rien au monde ne m'empêchera jamais d'être le plus fidèle et le plus dévoué de vos frères (1).

LOUIS A NAPOLÉON.

Palais du Bois, 26 septembre 1807. — Sire, je m'empresse d'annoncer à V. M. qu'un espion que j'avais envoyé en Angleterre rapporte que les Anglais ont déclaré la guerre aux États-Unis d'Amérique, et que déjà plusieurs bâtiments américains, qui se trouvaient dans les ports anglais, avaient été saisis. Je lui annonce également que plusieurs passagers qui se trouvaient dans les ports de ce royaume, parmi lesquels M. de Bentinch, ont eu permission de venir à terre en considération de leur mauvaise santé et de ce qu'on a refusé de les recevoir en Angleterre. Je donne cet avis à V. M. pour prévenir l'effet des rapports qui pourraient lui faire penser que ses intentions, relativement au blocus, ne sont pas rigoureusement remplies. J'ai enjoint au comte de Bentinck de se rendre sur-le-champ

(1) A cette même date, le roi adressait au landdrost du département du Brabant une lettre où il lui ordonnait de suspendre de leurs fonctions les baillifs de Berg-op-Zoom et de Bréda, coupables de ne s'être pas opposés à l'enlèvement en question, et annonçait son intention de destituer, pour la même cause, les commandants militaires de ces deux villes.

chez lui ; les autres passagers n'ont fait que traverser rapidement mon territoire. J'attends avec impatience les réponses qu'il plaira à V. M. de faire aux prières que je lui ai adressées.

NAPOLÉON A LOUIS.

Fontainebleau, 29 septembre 1807. — Je reçois votre lettre du 27 septembre (1), par laquelle vous m'annoncez votre arrivée à la Haye.

Vos intentions pour fermer les communications de la Hollande avec l'Angleterre ne sont pas remplies. Le gouvernement hollandais continue à donner des passe-ports pour Hambourg, par mer, ce qui veut dire évidemment pour l'Angleterre. Des marchands d'Amsterdam sont partis, il y a peu de jours, pour Londres, sur des bateaux. A la dernière foire de Rotterdam, toutes les boutiques étaient remplies de marchandises anglaises et aucune n'a été saisie. Je ne puis donc que vous faire connaître que, si les marchandises anglaises ne sont pas arrêtées, surtout du côté de mes frontières, j'enverrai des colonnes mobiles pour les confisquer et en arrêter les propriétaires. Je ne parle pas de l'attachement que vous devez à la France. Par son alliance, par les traités, les Hollandais n'ont pas le droit de faire le commerce avec l'Angleterre, et ce sont ses alliés les plus chauds et les plus nécessaires. On n'est point roi quand on ne sait pas se faire obéir chez soi.

LOUIS A NAPOLÉON.

Palais du Bois, 30 septembre 1807. — Mon frère, j'ai reçu avec joie l'avis de l'envoi que vous voulez bien me faire de votre buste. Rien ne pouvait me faire plus de plaisir, et je prie V. M. d'en recevoir tous mes remerciements. Il n'est pas en mon pouvoir de vous être d'une grande utilité, et de vous prouver mes sentiments autrement que par ces sentiments mêmes. Mais au moins V. M. doit être bien convaincue que l'attachement, le respect, la fidélité que je lui porte, sont et seront toujours les mêmes malgré le temps, les évé-

(1) Peut-être y a-t-il erreur de date et faut-il lire 26 septembre ?

nements qui m'ont toujours éloigné et m'éloignent journellement de V. M., et mes chagrins particuliers.

LOUIS A NAPOLÉON.

Palais du Bois, 30 septembre 1807. — Sire, je m'occupe avec soin de l'exécution des mesures contre le blocus de l'Angleterre. M'étant aperçu qu'il pourrait se glisser des abus par rapport à des voyageurs, j'ai défendu qu'on délivrât aucun passe-port pour sortir par mer. Je prie V. M. d'ordonner qu'on n'en délivre pas en France. J'ai empêché madame Barrington, voyageant avec un passe-port du ministre de V. M., M. Fouché, de sortir de Rotterdam. Elle allait, disait-elle, à Hambourg, mais son passe-port porte pour se rendre en Angleterre par Rotterdam. Je lui envoie le passe-port même, afin qu'elle puisse se convaincre de la vérité de ce que je lui dis.

Je me suis occupé de rechercher l'ouvrage dont V. M. m'a parlé une fois. J'étais sûr que cet ouvrage n'était ni écrit, ni publié en Hollande. D'après toutes les perquisitions, on en a trouvé deux exemplaires, l'un dont le premier volume est dans les mains de M. de Galdi, ministre d'Italie, l'autre que je joins à cette lettre. V. M. se convaincra que cet ouvrage est écrit en anglais, imprimé et publié en Angleterre, que c'est un ouvrage déjà ancien que M. de Galdi a rencontré dans une bibliothèque et qui ne parle de V. M. que lorsqu'elle n'était que premier consul (1).

J'ai donné les ordres les plus positifs pour la bonne réception à faire aux bâtiments russes. Je compte envoyer en Russie M. de Høgendorp. Il est connu de l'empereur Alexandre et par son inimitié pour l'Angleterre.

Je prie V. M. d'accréditer près de moi un ministre. Le général Dupont n'a point présenté ses lettres de créance. S'il pouvait convenir à V. M. d'avoir près d'elle un autre ministre que M. de Brantzen, elle m'accorderait une grâce de le faire revenir en Hollande, de choisir son remplaçant et de nommer près de moi un ministre accrédité.

J'attends avec impatience la promesse que V. M. m'a faite de donner l'ordre de Hollande à quelques-uns de ses meilleurs sujets, et ce qu'il lui plaira d'ordonner relativement aux deux habitants de Bréda et de Berg-op-Zoom enlevés dernièrement.

(1) Nous n'avons pas retrouvé l'exemplaire joint à la lettre du roi.

LOUIS A NAPOLÉON.

Palais du Bois, 30 septembre 1807. — Sire, j'ai l'honneur d'adresser à V. M., d'après la permission qu'elle a bien voulu m'en donner, six grandes décorations de l'ordre royal de Hollande. J'ose la prier de vouloir bien en disposer en faveur de ses plus fidèles serviteurs.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Fontainebleau, 6 octobre 1807. — J'ai reçu votre lettre du 30 septembre avec le passe-port qui y était joint. J'en ai témoigné mon extrême mécontentement aux ministres Dejean et Fouché. Vous devez bien comprendre qu'ils n'ont donné ce passe-port que parce qu'ils savaient qu'on communiquait avec l'Angleterre par Rotterdam ; mais ils n'en ont pas moins eu très-grand tort et cela n'arrivera plus (1).

NAPOLÉON A LOUIS.

Fontainebleau, 9 octobre 1807. — On m'assure que le commerce anglais se fait au bord du Weser et de l'Ems. On désigne assez particulièrement Embden. Envoyez quelqu'un faire saisir les marchandises anglaises qui se trouvent là, et prenez des mesures pour arrêter cette contrebande (2).

(1) Le même jour Napoléon écrivait au général Dejean : « Je ne puis que vous témoigner mon extrême mécontentement du passe-port ci-joint que vous avez délivré à un Anglais, pour se rendre en Angleterre par Amsterdam. De quel droit ouvrez-vous la porte d'Amsterdam aux Anglais ? Les Hollandais prennent cela pour un ordre et demandent ensuite pourquoi on se plaint de ce qu'ils ont des communications avec l'Angleterre. » (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XVI, n° 18220.)

(2) A la même date, Napoléon adressait à M. de Champagny cette lettre qui prouvait bien que les torts reprochés au gouvernement hollandais à l'occasion de la contrebande n'étaient pas toujours fondés : « Écrivez à mes consuls en Hollande que j'apprends avec peine qu'ils donnent des certificats d'origine hollandaise à des marchandises provenant de l'industrie et du commerce anglais et destinées pour la France et l'Italie. Faites-leur bien connaître qu'ils aient à être plus circonspects et à ne pas favoriser ainsi le commerce de l'Angleterre. » (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XVI, n° 18230.) Le 12 octobre suivant, il écrivait au ministre Fouché : « La fraude redouble dans le département de l'Escaut. Faites-moi un rapport, et remettez-moi la note de trente ou quarante individus, principaux agents de cette fraude, soit qu'ils demeurent sur le territoire français, soit hollandais. On désigne spécialement Gand, Saint-Nicolas, Anvers. » (*Ibid.*, n° 18241.)

LOUIS A NAPOLÉON.

Palais du Bois, 9 octobre 1807. — Sire, j'ai fait tout ce que V. M. pouvait désirer pour le blocus. Je me suis fait instruire exactement de tout ce qui se passe. Mes aides de camp ont été tout visiter ; les consuls même de V. M. m'ont déclaré que les mesures que j'ai prescrites s'exécutent avec vigueur. La preuve en est dans le nombre de bâtiments sous le séquestre, dans le peu de bâtiments qui entrent et sortent ; la preuve en est encore dans les cris de désespoir qui m'arrivent de tous côtés. Cependant V. M. m'accable de ses reproches comme si mes sentiments, mon zèle pouvaient être mis en doute, et d'un autre côté son ministre de la police envoie arrêter des habitants de mon royaume sans m'en donner au moins avis. J'ai dû croire que c'était une erreur en me rappelant que V. M. m'a parlé la veille de mon départ de ceux qu'elle faisait arrêter sur les frontières de France, mais aujourd'hui votre ministre de la police envoie l'ordre aux consuls de V. M. de lever les scellés. Je ne serais pas honnête homme, je ne serais pas digne du rang où vous m'avez placé, si je n'étais profondément affligé et malheureux de cet état de choses. C'est pourtant dans cette situation que V. M. m'écrit une lettre de reproches non mérités, et dans laquelle V. M. me montre autant de colère que peu d'estime. Je ne mérite aucun de ces sentiments, et je dois me résigner à les supporter par la persuasion où je suis que V. M. est trop juste et trop clairvoyante pour les avoir réellement. Je dois donc penser que je suis dans ce pays peut-être un obstacle à vos desseins, au bien et à la politique de la France. Je m'en convaincs chaque jour davantage par les tracasseries et les querelles que l'on fait à ce pays sur les prétextes les plus frivoles, et surtout alors que V. M., dont je suis l'ouvrage, n'ordonne pas que l'on respecte les droits les plus sacrés du peuple soumis à son frère, et que, n'ayant ni ministre de V. M. accrédité près de moi, ni aucune marque de sa bienveillance et de sa protection, je suis sans stabilité, sans crédit réel dans la nation et sans utilité pour elle et pour vous. Ce sont ces considérations, qui prennent aujourd'hui un caractère irrécusable, qui me forcent à supplier V. M., si mon établissement dans ce pays et celui de mes enfants n'entre pas dans ses projets, de me sortir de ce pays. Je n'ai jamais eu la prétention et l'espoir de pouvoir m'y soutenir sans votre appui et votre protection tutélaire, et, si V. M.

ne peut m'accorder sa confiance et son estime, je dois quitter un pays de la ruine duquel je serais bientôt l'instrument. V. M. m'a parlé de la réunion de ce pays à la France dans des termes assez décourageants pour moi, puisque tout ce que je pouvais faire pour la consolidation de mon gouvernement contrariait nécessairement ce système. J'espérais, en revenant ici, faire revenir V. M., si jamais elle avait eu cette pensée, et lui prouver que le véritable intérêt de la Hollande était sur (?) et se trouvait dans celui de la France; mais j'ai perdu par la violation du territoire tout espoir de considération et de crédit sur la nation. Il ne me reste qu'à supplier mon frère de me désigner un asile dans le Midi, où je puisse me retirer pour toujours. C'est la grâce qu'implore de V. M. un frère qui, par son désintéressement, son caractère et ses sentiments, était digne autant que qui que ce soit de devenir votre ami véritable (1).

NAPOLÉON A LOUIS.

Fontainebleau, 14 octobre 1807. — Mon frère, vos lettres m'assurent que la Hollande est revenue à l'exécution du traité d'alliance, et qu'en conséquence tout commerce est interdit avec l'Angleterre. Prenez de nouvelles mesures pour que même une lettre ne parvienne.

Après avoir organisé votre armée, ne la désorganisez pas. J'apprends que vous voulez défaire votre garde. La Hollande ne peut pas avoir moins de 40,000 hommes à l'effectif, ce qui fait 25,000 hommes sous les armes. Si elle n'a pas ces troupes, qui la défendra? La paix n'est pas sûre. Voulez-vous vous exposer à voir votre flotte prise et Amsterdam brûlé? Croyez-vous que je consentirai à vous envoyer de mes troupes dont j'ai besoin ailleurs? Et puis pensez-vous que, si je vous envoie de mes troupes, je serais assez bon pour les payer? Dans tous les cas, il vous faudrait donc de l'argent. Tenez votre armée sur un bon pied et n'allez pas économiser des miettes. Quatre ou cinq millions de plus ou de moins ne peuvent pas changer la face de la Hollande, tandis que 15 ou 20,000 hommes de plus ou de moins peuvent la sauver ou la perdre. Des finances, des troupes, et de la sévérité à faire exécuter les lois, voilà les devoirs des rois. Laissez

(1) Archives de la Haye. Impr. dans l'ouvrage déjà cité de M. Théod. Jorissen.

crier les marchands; pensez-vous que ceux de Bordeaux ne crient pas? (1).

* NAPOLÉON A LOUIS.

Fontainebleau, 20 octobre 1807. — J'apprends que vous avez retiré deux régiments de Hambourg et que vous leur avez envoyé l'ordre de se rendre à la Haye. Cette conduite est contraire à toutes les règles militaires; vos régiments faisant partie de mon armée ne pouvaient pas en être retirés sans mon ordre. J'ai témoigné mon mécontentement au prince de Ponte-Corvo de ce qu'il avait laissé partir les troupes. Je ne conçois pas qu'après avoir passé toute votre vie au service vous ne connaissiez pas mieux les règles militaires et les égards que vous me devez. Si tous les autres souverains en faisaient autant, j'aimerais mieux ne pas avoir leurs troupes dans mes armées, que de courir ainsi le risque de voir mes combinaisons déjouées par de pareils ordres. Vous avez une singulière manière de voir les choses.

LOUIS A NAPOLÉON.

Palais du Bois, 21 octobre 1807. — Sire, aussitôt que j'ai eu connaissance de la note remise à M. Brantzen, j'ai ordonné pour l'Ems et l'Ost-Frise les mêmes mesures que V. M. a prescrites pour l'Elbe et le Weser, et j'ai demandé au ministre de V. M. de me faire connaître les mesures nouvelles que V. M. a prescrites pour les ports de France, afin que je puisse concourir au but de V. M., en prenant les mêmes mesures pour ceux de Hollande. V. M. peut compter que je ferai tous mes efforts et que je prendrai les soins les plus constants pour l'exécution du blocus.

J'ai quelques motifs de craindre que les Anglais ne tentent une expédition sur le Texel et sur Flessingue. Cette dernière place est à l'abri puisqu'il y a des troupes suffisantes, indépendamment de la réserve que V. M. a dans la ville d'Anvers. Quant au Texel, j'y ai très-peu de monde; et, avant qu'il vînt des forces suffisantes d'Allemagne, ils auraient le temps d'emmener le peu de bâtiments de

(1) La minute de cette lettre est tout entière de la main de Napoléon.

guerre qui s'y trouvent, de les détruire et même de détruire tous les ouvrages maritimes. Je prie V. M. de s'arrêter à cette idée et, si elle le juge convenable, de faire rentrer les troupes que j'ai en Allemagne. Je les tiendrai réunies et prêtes à se porter partout où leur présence serait nécessaire. Par là, j'aurais les moyens d'empêcher l'expédition de faire les premiers pas, et d'attendre les renforts que V. M. m'enverrait, ce qui n'est pas en ce moment, puisqu'il faut longtemps pour venir d'Allemagne au Texel et que, par la nature du terrain dans la Nord-Hollande, si les Anglais y parvenaient, ils pourraient s'isoler et se maintenir contre une force considérable assez de temps pour détruire, non-seulement tous les bâtiments de guerre, mais encore tous les chantiers et établissements maritimes, et les détruire pour toujours.

J'ai encore de justes réclamations à faire à V. M. : il m'en coûte de lui parler de la situation de ce pays par rapport à ses finances ; cependant il m'est impossible de retarder plus longtemps l'aveu que, depuis mon avènement, l'armée dépasse prodigieusement les forces du pays et même son rang. J'ai cru qu'il conviendrait à V. M. et au pays qu'elle soit de plus de cinquante mille hommes à l'effectif ; et principalement les pressantes sollicitations de V. M., durant la guerre continentale, m'ont porté à une augmentation si disproportionnée, qu'il m'a fallu, pour la soutenir, avoir recours à un emprunt énorme de quarante millions, c'est-à-dire de plus de quatre-vingt millions tournois, qu'il n'a été possible de remplir qu'en aliénant une partie des revenus et en payant des intérêts considérables. Aussitôt que la paix continentale a été conclue, j'ai pensé à remettre l'armée sur un pied plus raisonnable et proportionné aux forces, au rang et à la situation du pays. J'ai donc pris pour base un terme moyen entre l'ancienne formation et celle que j'avais été forcé d'adopter durant la guerre ; l'effectif sera toujours de trente mille hommes. C'est la principale cause de la réduction de ma garde à moitié. Je l'ai calculée au dixième de l'armée, et, comme il était impossible de la bien recruter de la force dont elle était, il n'y a presque pas eu de soldats réformés. L'effectif de trente mille hommes dépasse tout ce qu'il est jamais possible d'attendre de ce pays. J'espère que V. M. approuvera cette formation qui surpasse tout ce que portent et ont porté jamais les traités ; mais, dans la situation critique des finances du pays que les mesures rigoureuses que j'ai dû prendre viennent de combler, il est

impossible que j'entretienne un corps d'armée convenable et en même temps les troupes françaises qui se trouvent à Flessingue et les deux régiments dont les dépôts sont encore dans le royaume. Sans doute que les dépenses que ces troupes occasionnent sont peu considérables en comparaison des charges prodigieuses du pays ; mais, quand les paiements sont à moitié suspendus, que dans les villes on gémit sous la rigueur des mesures nécessaires, au moment où les côtes sont remplies de pêcheurs et de malheureux qu'il faut empêcher de mourir de faim, quand je ne puis que par des expédients fournir aux besoins urgents qui me pressent de tous côtés, il me serait d'un grand secours et de quelque soulagement si je pouvais appliquer aux besoins les plus imminents les sommes qu'il faut payer aux troupes françaises.

Veillez, Sire, ne pas rendre la condition de ce pays et la mienne si inférieure à celle des autres pays confédérés. La grâce que je demande à V. M. en ce moment, quoiqu'elle paraisse faible à V. M., me sera cependant d'un grand secours ; j'ose l'attendre de la bonté et de la justice de mon frère. Je lui réponds de mon côté de faire tout ce que je pourrai pour concourir au succès de son système, sans être arrêté par le malheur et la souffrance de ce pays qui en sera dédommagé par V. M., à l'époque heureuse de la paix générale à laquelle nos éternels ennemis doivent être enfin forcés, puisque les mesures extrêmes et inouïes qu'ils osent prendre ne peuvent être de longue durée.

Le général Dupont vient de m'envoyer une note par laquelle il m'annonce que je dois être instruit *sans doute* des mesures prises par V. M. contre le Portugal. Comme je n'en sais que ce qu'en ont dit les feuilles publiques, je l'ai engagé à me demander officiellement de la part de V. M. de faire ce que V. M. désire. Aussitôt qu'il l'aura fait, je m'y conformerai avec empressement. Je prie V. M. d'être toujours persuadée de mon zèle et de mon dévouement.

Je prie V. M. de parler au roi de Westphalie pour que je puisse placer à son service les troupes que je me trouverai avoir au-dessus de l'effectif ; un grand nombre se trouvent de son pays.

LOUIS A NAPOLÉON.

Palais du Bois, 23 octobre 1807. — Sire, ayant enfin reçu la demande officielle du général Dupont, je me suis empressé de faire mettre l'embargo sur tous les bâtiments portugais. Je m'empresse d'en

faire part à V. M. Les mesures du blocus sont exécutées avec la plus grande sévérité. Le 11 octobre est parti d'Anvers un bâtiment que je sais par hasard être allé en Angleterre; il se nomme *De Vrouw Catharina*, de Kniphausen, capitaine J. Hams. Sa destination apparente était pour Porto, et sa cargaison de viande salée, lard et graines de trèfle. Ici je veille et fais veiller avec la plus grande exactitude à la stricte exécution des mesures que j'ai prises.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Fontainebleau, 23 octobre 1807. — Pendant que vous commandiez mon armée en Hollande, vous avez pris dans mes régiments ce qui vous a convenu. Il n'y a pas un an de cela, et vous avez déjà donné congé à une partie de ces hommes. Il eût été convenable de me prévenir de cette mesure avant de l'exécuter et de ne pas vous attribuer le droit de donner des congés à mes soldats. Je suis surpris, après ce que je vous ai écrit que la paix n'était pas faite et que mon armée était encore sur la Vistule, que vous ayez licencié votre armée. Ainsi vous avez donné ordres et contre-ordres et montré de la légèreté dans vos décisions; qu'en arrivera-t-il? que d'ici à un mois vous serez obligé de reformer votre armée et de dépenser beaucoup d'argent. Vous agissez avant de penser. Renforcez vos troupes; vous en aurez besoin pour garder votre pays. Car il ne faut pas supposer que je vous envoie des Français pour défendre la Hollande, quand les Hollandais ne veulent pas se défendre eux-mêmes; et quand, pour ma sûreté, je vous enverrai des Français en Hollande, ce ne sera pas une économie pour la Hollande qui devra les payer. Vous faites des économies funestes à votre pays. Je le répète, ne faites pas de réformes dans votre armée, et surtout sur des Français. Vous économiserez avec beaucoup de peine une couple de millions et vous laisseriez votre pays sans défense. Vos idées sur toutes ces matières sont fort singulières. Votre peuple aura bien gagné quand les Anglais se seront emparés d'Amsterdam, comme ils se sont emparés de Copenhague, ou qu'un général avec 25,000 Français viendra commander arbitrairement en Hollande pour la défendre.

Quand je renforce mon armée et que je vais lever une nouvelle conscription, vous affaiblissez la vôtre. Il y a de la folie dans votre conduite.

NAPOLÉON A LOUIS.

Fontainebleau, 25 octobre 1807. — Je vous ai mandé déjà que je ne voulais pas que vous licenciiez vos troupes. Envoyez-moi votre état de situation. Si c'est impossible que vous nourrissiez ces troupes, j'en ferai plutôt passer une partie à mes frais en Italie.

NAPOLÉON A LOUIS.

Fontainebleau, 25 octobre 1807. — Je reçois votre lettre du 21. Ma santé est bonne. Je n'ai été qu'un instant légèrement enrhumé. Je ne vois pas comment vous avez jamais eu 50,000 hommes. Je désirerais fort avoir cet état de situation. Le moment actuel n'est pas celui de la réforme; les affaires ne sont pas assez décidées pour cela. Au premier bruit qui m'en est parvenu, je vous en ai écrit. C'est la troisième lettre que je vous écris sur cet objet.

Quant aux troupes de Flessingue, c'est une affaire importante. Je suis seulement fâché que vos ministres aient mis tant d'impétuosité à déclarer qu'on ne pouvait les nourrir. Voici mes principes : si le traité entre la France et la Hollande me cède entièrement Flessingue, les troupes doivent être à ma charge; mais si les choses restent dans la situation actuelle, elles doivent être à la charge de la Hollande. Partez bien du principe que les troupes que j'enverrai pour défendre la Hollande doivent être entretenues par la Hollande.

La partie de vos troupes qui est à Hambourg y est nécessaire.

Vous avez assez dans l'intérieur pour garder le Texel; car, si vous avez réellement 50,000 hommes, n'en ayant que 12,000 à Hambourg, il doit vous en rester plus de 30,000 en Hollande. Je vous répète, pour la centième fois : *chi va piano va sano, e chi va sano va lontano*. Il faut, entre méditer une chose et l'exécuter, mettre un intervalle de trois ans, et vous ne mettez pas trois heures; sans doute votre garde est trop nombreuse; mais, puisqu'elle était formée, il fallait la garder. Depuis un an je vous répète la même chose; mais, comme vous avez formé votre garde précipitamment, vous la défaites plus précipitamment.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 31 octobre 1807. — Sire, j'ai l'honneur d'informer V. M. qu'un bâtiment, s'étant présenté ces jours derniers devant le port de Katwyk et n'ayant pu y être reçu, s'est représenté devant ce port quelque temps après, où il fut pris avec tous les passagers qui se trouvaient à bord. Parmi la cargaison de ce bâtiment, on a trouvé quelques paquets de journaux anglais que je joins ici et que je m'empresse de faire parvenir à V. M.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 31 octobre 1807. — Sire, une indisposition nouvelle, mais qui n'a duré que deux jours, m'a empêché de répondre plus tôt à V. M. et m'a forcé de hâter mon changement de demeure. Je compte ou du moins j'espère que les hivers seront plus supportables dans cette ville.

V. M. a trouvé mauvais que j'aie fait revenir les deux régiments de hussards que j'avais en Allemagne. Un seul mot justifiera entièrement ma conduite. J'ai disposé de ces régiments, lorsqu'ils étaient déjà dans le royaume, pour assurer les mesures du blocus ; c'est le soir même de mon arrivée à Paris, et j'avais reçu alors une lettre du prince de Neuchâtel m'annonçant que V. M. avait ordonné le retour de mes troupes. Une partie se trouvait déjà avoir dépassé les frontières.

Le second article, c'est le licenciement de mon armée. J'ai déjà informé V. M. que je n'en avais que le projet, mais que ce projet était d'une indispensable urgence. Je n'ai que réduit ma garde à ce qu'elle doit être ; il ne m'a fallu que faire rentrer dans la ligne les officiers excédant l'effectif et donner leurs congés à une centaine d'hommes dont le temps était expiré depuis longtemps. Comment aurais-je pu réformer l'armée, puisqu'elle est toute en Allemagne ? Comment surtout aurais-je pu le faire sans que V. M. le trouvât bon et daignât m'aider ? Des hommes réunis, armés, équipés à grands frais, dont l'engagement est à peine commencé, peuvent-ils être renvoyés sans précaution et sans assurer leur sort ? V. M. n'a pas pu croire cela de ma part.

Quant au troisième article, c'est-à-dire les doutes de V. M. sur la formation de mon armée, il me sera tout aussi facile de donner à V. M. des preuves irrécusables ; par l'état de situation ci-joint, elle verra que l'effectif, après même la réduction de ma garde, s'élève actuellement à plus de 42,000 hommes et de 5,000 chevaux. Si l'on ajoute à cet effectif ce qui manquait pour le complet, V. M. s'assurera que la formation de mon armée passait 50,000 hommes. D'abord il manquait 3,000 hommes pour ma garde, et cinq à six cents par bataillon ; car l'effectif de chaque bataillon avait été porté par moi à 1,260 hommes et 4 officiers par compagnie, afin d'avoir le plus de soldats et le moins d'officiers possibles. V. M. verra par l'état ci-joint que beaucoup de troisièmes bataillons dépassent déjà 1000 hommes, qui est l'effectif de paix.

V. M. ne peut penser qu'avec les 14 ou 15 mille hommes de l'intérieur que j'ai sur le papier, la Hollande puisse être défendue d'une attaque subite. Les recrues, les vieillards, l'artillerie et la cavalerie répandues sur toutes les côtes, sont compris dans ce nombre, de même que les trois bataillons de Zélande.

Ayant démontré la véracité et l'exactitude de mes rapports, il me reste à répondre à l'article le plus essentiel de la lettre et des lettres de V. M. : c'est mon existence en ce pays, c'est la nécessité où je me trouve de demander instamment les intentions de mon frère. Ce pays ne peut se soutenir qu'avec *vostra protection*, beaucoup de soins, de désintéressement et de bonne foi dans son gouvernement. Je pouvais espérer de réussir avec la protection de mon frère, avec sa bienveillance ; je ne puis que périr bientôt avec lui, si, au lieu de cela, j'ai votre disgrâce et votre méfiance. Tout le monde sait bien que les talents, l'activité, la bonne foi la plus grande, seraient insuffisants sans l'appui de V. M. Les meilleurs plans, les meilleurs calculs sont détruits sur-le-champ par le moindre signe de V. M. La nation le sait, et, tant qu'elle a cru que V. M. m'accordait sa protection, sa bienveillance, et ne voulait pas la perte d'un pays auquel est attachée la réputation de son frère, de son nom, la nation m'a secondé et devenait de jour en jour plus attachée à la France et à V. M. Mais, je dois le dire, depuis quelque temps le *découragement*, la *crainte* et une *méfiance extrême* ont éloigné tout le monde, et l'éloignent chaque jour davantage. Je lutte tant que je puis ; je le ferai jusqu'à mon dernier soupir, parce que c'est mon devoir, parce que, si les circonstances

m'empêchent malgré moi d'être le protecteur et le bienfaiteur de ce pays, au moins on saura que ni les souffrances physiques et morales, ni la privation de ma famille, de tout ami, ni un climat destructeur, ni des souffrances continuelles, ni la certitude de n'avoir plus l'amitié, l'estime et la bienveillance de celui que seul je pouvais regarder à bon droit comme mon meilleur ami, ni les chagrins les plus véritables et les plus profonds enfin, n'auront pu m'empêcher de chercher à remplir ma tâche, à être le moins possible indigne de mon nom, et à mériter qu'un pays d'hommes libres comme celui-ci ne me regarde plus avec l'odieux et le mépris secret d'un gouvernement étranger et illégitime. Sire, c'est là la profession de foi entière de votre frère. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je suis accoutumé à voir en vous l'arbitre de ma destinée.

Ce pays peut être de la plus grande utilité à la France ; il peut être sauvé par V. M. ; il peut devenir funeste au commerce anglais ; il peut, quoi qu'on en dise, retrouver les temps glorieux de sa marine ; mais il ne peut faire tout cela sans indépendance et une liberté de commerce et d'industrie illimitée. Si V. M. veut son existence, elle peut le relever d'un mot. Si elle ne l'apprécie pas tout ce qu'il vaut, elle n'a qu'à vouloir et il sera bientôt perdu. Dix-huit cent mille habitants ont payé cette année plus de 180 millions tournois en contributions ordinaires ou extraordinaires. Ils ont fait un dernier effort ; mais, plus il était grand, plus il était extrême et plus la chute est terrible. Je les ai trompés, et non les événements, puisque les glorieux succès de V. M. ont surpassé toutes les espérances. Aujourd'hui, loin d'éprouver du soulagement, ils sont plus malheureux, plus souffrants ; ils s'aperçoivent que le système est de ruiner et détruire ce pays ; aujourd'hui ils ne peuvent même pas obtenir la permission d'exporter du blé des départements réunis ; tandis qu'ils paient le pain à un prix énorme, le blé est pour rien à Bruxelles. J'ai demandé, mais je n'ai pu obtenir l'exportation d'une quantité limitée de grains par la ci-devant Belgique ; et d'un autre côté V. M. exige, et je le fais avec toute la rigueur imaginable, la fermeture des ports. Si la mesure n'est pas de longue durée, il n'en résultera que de grands malheurs particuliers ; mais, si elle se prolonge, le pays est perdu, puisqu'il est bloqué de tous côtés et que par lui-même il ne peut se maintenir. Cependant V. M. peut le soulager et prolonger son existence, en permettant que l'armée soit réduite à

27,000 hommes à l'effectif, en prenant à sa charge la flottille de Boulogne, en donnant de la confiance, du crédit à son frère, en lui donnant les moyens de bien traiter les peuples, de les protéger, de faire respecter son territoire : alors seulement il lui sera permis d'envisager quelque temps d'existence.

Sire, en deux mots, voilà la situation actuelle de ce pays : il paye plus de 120 millions tournois de contributions ; il faudra, cette année, trouver près de 40 millions tournois pour combler le déficit, supposant l'armée et la marine réduites comme je l'ai dit. Les intérêts se sont augmentés, depuis moi, de cinq millions de florins ou de plus de onze millions tournois, ce qui représente une augmentation dans la dette publique d'un capital de 200 millions tournois.

Sire, j'en conjure donc V. M. ; que je sache ce qu'elle veut. Je n'ai pas plus d'ambition qu'il y a deux ans. Si V. M. a des vues sur ce pays, je ne demande que de ne pas être l'instrument de sa perte ou même de la perte de son indépendance. Cela donnerait à ma mémoire une tâche ineffaçable. Si cela n'est pas, je ne demande pas une indépendance absolue, mais qu'on ne m'accable pas de choses contradictoires. Comme je ne bats point de la fausse monnaie, je ne puis pas fermer les ports, c'est-à-dire réduire les revenus et les fortunes particulières, et en même temps payer l'armée, payer d'autres troupes, une flottille. Quand il ne peut venir par mer ni blé, ni sel, dont on ne peut se passer, ne faudrait-il pas qu'il en vint de terre ? Enfin, Sire, demandez-moi ce que je puis, et surtout ne me montrez ni mépris, ni trop de politique. V. M. doit sans doute en avoir, mais pas avec moi. Je dis franchement mon but. Je suis venu ici malgré moi. Ce que j'aime le mieux au monde, ce que j'ai toujours aimé, c'est d'être simple particulier. Si ce pays était heureux, je le quitterais sans peine ; malheureux, je dois périr avec lui. Tout faible que je suis, je ne le suis pas assez pour ne pas le sentir. Dans le premier cas, j'en sortirais sans déshonneur ; dans le second, mon nom serait justement en exécration.

Que V. M., que mon frère me pardonne ma franchise. Les choses se rembrunissent trop ; la guerre, les troubles, les haines prennent trop un caractère de permanence, et les affaires d'instabilité, pour que je laisse V. M. dans la persuasion que je ne sens pas ma position et que je ne désire pas et n'aie toujours désiré vivement de faire de mon mieux pour elle, pour V. M. et pour moi. Sire, jamais les re-

proches de V. M. n'ont été adressés à quelqu'un qui les sentit plus vivement et qui les méritât moins. Je n'ai ni légèreté, ni fausseté dans ma conduite. Si j'y ai mis peut-être trop d'activité et de zèle, ce fut toujours pour vous plaire.

Quand, en l'an 14, je réunis à la hâte et avec toute la peine possible l'armée du Nord, ce fut pour exécuter vos ordres et vous plaire. Quand ensuite je renvoyai promptement les troupes à Paris et dans l'intérieur, ce fut pour remplir mieux vos ordres et remédier à votre mécontentement sur le départ des troupes de Paris. Quand j'ai renversé mon plan de conduite au mois de juillet 1806, au moyen duquel ce pays eût été sauvé avec le temps, quand j'ai mis tout sens dessus dessous pour faire de mon mieux, ce fut pour vous plaire et sans arrière-pensée. Quand ensuite je cherche à soutenir ce pays et à remettre l'armée, c'est pour pouvoir exister. Sire, que V. M. me pardonne ma franchise ; à l'entrée de l'hiver, malheureux encore de nouveau, plus que jamais, et d'une manière irrémédiable par mes chagrins domestiques, quand toutes les intrigues, les intérêts, les passions se réveillent et se croisent, que par conséquent j'ignore si je reverrai encore mon frère, qu'il me permette une franchise entière, qu'il me pardonne si elle l'offensait jamais, et surtout qu'il soit bien persuadé que rien ne m'est plus sensible que sa défaveur ou pour mieux dire celle de ses sentiments, et que rien n'est plus pénible pour moi que d'en être d'autant plus privé qu'elle aurait été nécessaire à mon repos et à celui de ce malheureux pays.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 31 octobre 1807. — Sire, si V. M. consent à prendre les troupes qui dépassent mon effectif, je la prie de recevoir neuf bataillons et le nombre d'officiers d'état-major et de généraux qu'elle voudra agréer et désigner. Mon plan serait de garder tous les cadres, mais de les réduire à deux bataillons par régiment et chaque bataillon à 1000 hommes.

NAPOLÉON A LOUIS.

Fontainebleau, 31 octobre 1807. — Je désirerais que vous ordonnassiez qu'à dater du 1^{er} janvier prochain le code Napoléon sera la loi de vos peuples.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Fontainebleau, 3 novembre 1807. — Je reçois votre lettre du... J'ai donné ordre que le bâtiment *Vrouw Catharina* de Kniphausen soit arrêté à son retour à Anvers.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 9 novembre 1807. — Sire, j'ai reçu la lettre de V. M. relativement au code Napoléon. Il y a longtemps que je songe à cet objet, mais il faut du temps, le code Napoléon devant être adapté autant que possible aux habitudes, aux usages et coutumes du pays, qu'il est impossible de ne pas respecter jusqu'à un certain point, puisque toutes les fortunes particulières sont basées sur eux et que leur anéantissement troublerait toutes les familles et causerait une confusion funeste dans ce pays. Pour y remédier, il faut chercher les modifications nécessaires ; c'est l'objet d'un travail que l'on fait par mon ordre à Amsterdam depuis un an. Ce travail est déjà avancé, puisque j'ai déjà reçu les trois premiers livres ; mais il doit actuellement passer au conseil d'État et ensuite au corps législatif, ce qui exigera quelque temps. Il est de toute impossibilité qu'il soit introduit dans six semaines, mais j'espère qu'il pourra être achevé dans le courant de l'année.

J'adresse à V. M. une note sur des bâtiments arrivés de France en Angleterre (1) ; comme on le sait ici, cela produit le plus mauvais effet dans le pays. J'imagine que V. M. sera bien aise de connaître ces particularités.

NAPOLÉON A LOUIS.

Fontainebleau, 13 novembre 1807. — Je reçois votre lettre du 9 novembre. Si vous faites retoucher au code Napoléon, ce ne sera plus le

(1) Voici cette note : « Le 18 octobre sont arrivés à Londres le vaisseau de *Jonge-Bertha*, de 195 tonneaux, chargé d'eau-de-vie, venant de la Charente, et le vaisseau *Peter Fredrik Ludvig*, de 230 tonneaux, venant de la Rochelle, chargé également d'eau-de-vie. Après l'arrivée de ces bâtiments et l'annonce de la prochaine arrivée de douze autres cargaisons, le prix des eaux-de-vie est baissé de 18 esc. 13 pennings par galon. Le vaisseau *Zeelust*, capitaine Corn. Rietdyk, était attendu d'Anvers en Angleterre. »

code Napoléon. Je ne vois pas quel temps il vous faut, ni quels changements il y a à y faire, ni le tort que cela fera aux fortunes particulières. Vous êtes bien jeune en administration si vous pensez que l'établissement d'un code définitif peut troubler les familles et porter une confusion funeste dans le pays. C'est un conte que l'on vous fait, parce que les Hollandais voient avec jalousie tout ce qui vient de la France. Cependant une nation de 1,800,000 âmes ne peut avoir une législation à part. Les Romains donnaient leurs lois à leurs alliés : pourquoi la France ne ferait-elle pas adopter les siennes en Hollande? Il est nécessaire également que vous adoptiez le système monétaire français; ce que fait l'Espagne, l'Allemagne, toute l'Italie, pourquoi ne le feriez-vous pas? Cela resserre les liens des nations d'avoir les mêmes lois civiles et les mêmes monnaies. Quand je dis « les mêmes monnaies, » j'entends bien que vos monnaies porteront les armes de Hollande et l'effigie du roi; mais les types, mais l'organisation doivent être les mêmes.

Je reçois avec plaisir la note des bâtiments qui commercent de mes ports avec l'Angleterre. Continuez à me donner les mêmes avis. Faites arrêter ces bâtiments s'ils venaient dans vos ports; je donne ordre qu'ils le soient quand ils se présenteront dans les miens.

Je vous envoie ci-joint une note de quelques contrebandiers hollandais, qu'il convient de faire arrêter, et dont la saisie des papiers serait très-importante.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Fontainebleau, 15 novembre 1807. — J'ai remis un des six cordons que vous m'avez envoyés au ministre Mollien.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 16 novembre 1807. — Sire, je fais tout ce qu'il est humainement possible de faire pour exécuter le blocus. Aucune communication n'existe de quelque manière patente que ce puisse être. Les malles que l'on a ouvertes à Hambourg prouvent que la correspondance ou que les lettres adressées en Hollande sont obligées de prendre cette voie, c'est-à-dire que les voies directes avec la Hollande sont fermées. J'assure bien V. M. que ce n'est point par économie que je

tarde à faire payer ce que demandent le général Monnet et les conseils d'administration des 65^e et 72^e. Je leur fais donner des à-comptes, et j'ai beaucoup de peine à y parvenir. Je ne puis envoyer à mes troupes en Allemagne que des à-comptes. Je prie V. M. de se représenter ma situation, et de prendre une décision ; si elle porte du changement pour moi, elle me sera bien avantageuse.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Milan, 25 novembre 1807. — Je reçois votre lettre du 16 novembre aujourd'hui à midi. Je vois avec peine combien vous vous tourmentez. Je vois avec plaisir que le blocus est maintenu sévèrement en Hollande. Je ne demande rien au royaume de Hollande, et je donne l'ordre que les 72^e et 65^e rentrent en France. Mais c'est un bien faible soulagement pour votre trésor. C'est une opération en grand qu'il faut faire, et je n'aime pas à voir, lorsqu'il est question de quelque chose d'important, que cela vous effraye et vous décourage.

J'avais déjà pensé que vous pouviez vous dispenser d'aller en Hollande, et que vous pouviez rester à Paris quelques mois, d'où vous auriez tout aussi bien dirigé les affaires de votre royaume ; ce qui peut-être avait moins d'inconvénient que d'aller vivre à Utrecht.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 2 décembre 1807. — Sire, il est urgent pour ce pays que j'envoie des ministres à Saint-Pétersbourg et à Vienne. Je désirerais y envoyer MM. Ver Huell et Hogendorp, mais je ne le ferai qu'avec le consentement de V. M. ; je la prie de me faire connaître ses désirs. Je m'empresse aussi de lui communiquer mon message au corps législatif sur les besoins de ce pays et sa situation ; puisse-t-il mériter l'approbation de mon frère, non par la bonté de mes vues sur ce pays, mais par la droiture de mes intentions (1) ! J'ai écrit à V. M. que je dépéris de jour en jour, que je n'aurai bientôt plus la possi-

(1) Une copie de ce message, dont l'original est daté d'Utrecht le 28 novembre 1807, se trouve en effet jointe à cette lettre. On peut lire le texte de ce message dans le t. II des *Docum. histor.*, p. 141-162.

bilité de m'occuper ; il me faudrait une tranquillité absolue. Si V. M. ne peut me l'accorder tout à fait, je la prie de trouver bon que je puisse habiter Saint-Leu ou le Midi en attendant. V. M. peut être sûre que, durant son absence de Paris, je ne prendrai aucun parti décisif. J'attends de V. M. la seule chose qui soit à ma portée, un peu de repos. Comme la réponse de V. M. doit tarder, si le climat continue à m'accabler, je prie V. M. de ne pas trouver mauvais que j'aie à Aix-la-Chapelle chercher quelque adoucissement à mes douleurs.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Milan, 16 décembre 1807. — Le sieur de Champagne fera connaître à votre ministère le décret que j'ai pris relativement aux atroces mesures des Anglais du 11 novembre (1). Il faut exciter les armements en course ; c'est désormais le seul moyen de s'approvisionner.

Je pense qu'il n'est pas convenable d'envoyer le maréchal Ver Huell à Saint-Pétersbourg, d'abord parce que je puis avoir besoin de lui pour les mouvements de la flottille, ensuite parce qu'il n'est pas d'usage d'envoyer un maréchal pour ministre dans une cour étrangère ; puisque vous avez établi cette dignité, il ne faut pas la déshonorer. Je n'entre pas dans les raisons qui vous portent à vous défaire de votre ministre de la guerre et de celui de la marine, qui vous sont en ce moment les plus utiles. Mais, si vous tenez à éloigner Ver Huell, je préfère que vous l'envoyiez comme ambassadeur à Paris. Il faut envoyer à Pétersbourg un homme sur l'attachement duquel vous puissiez compter et qui ait quelque fortune.

Je ne sais si ce que j'ai lu dans les journaux est vrai, que vous avez nommé chancelier le petit Fleury. Il ne vous a pas rendu de grands services, ni déployé de grands talents. C'est le moyen de rendre les places ridicules. Il faut que chacun reste à la place que lui ont assignée ses talents et ses services. Je n'en dirai pas davantage

(1) Il s'agit du décret de Milan du 17 décembre rendu par l'empereur en réponse aux dispositions arrêtées le 11 novembre par le gouvernement britannique. Une copie de ce décret fut envoyée par courrier extraordinaire en Hollande, en Espagne et en Danemark. (*Corresp. de Nap. 1^{re}*, t. XVI, n^{os} 18891 et 18898).

là-dessus. Je vous ferais moins de reproches s'il était question de Hollandais, mais ce qui concerne un Français doit me regarder.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 26 décembre 1807. — Sire, aussitôt la réception de la lettre de V. M. du 16 décembre, j'ai nommé le maréchal Ver Huell mon ambassadeur auprès de V. M. Il est vrai, Sire, que j'ai eu des raisons particulières de changer les fonctions de MM. Ver Huell et Hogendorp. Le premier est un homme d'honneur, bon militaire, mais nullement administrateur et très-dérangé dans ses dépenses. Il y a même une raison de conduite domestique qui m'y a obligé. L'autre, je l'ai fait pour le sauver des mains de ses créanciers, qui étaient au moment de l'arrêter.

M. Fleury, Sire, est un honnête homme. La place de chancelier n'est pas telle que V. M. le pense ; elle est comme toutes les autres places d'officiers civils de la maison. Je dois nécessairement passer par-dessus mes craintes ; sans cela, je serais comme une statue, et je n'oserais rien faire.

Je vais faire mes efforts pour encourager les armements en course. Je ne reçois pas de nouvelles d'Angleterre depuis les dernières que j'ai envoyées de Paris à V. M.

Ma santé est meilleure depuis quelques jours. Je suis V. M. dans son voyage, et je désire la savoir bientôt de retour.

V. M. a vu M. Lacuée à Mantoue. Son prompt retour à Rome me fait penser qu'il ne s'est pas rangé à son devoir ; cela doit m'affliger.

J'ai envoyé M. de Caulaincourt à Naples d'après ses pressantes sollicitations ; il se mourait dans ce pays.

J'ignore, Sire, quel sort l'avenir me prépare. Je redoute, plus que toute autre chose au monde, la perte totale de votre amitié. La pensée que je n'ai jamais mérité cette perte d'aucune manière et que je ne la mériterai jamais ne pourra m'en consoler qu'à mon dernier moment.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 31 décembre 1807. — Sire, je viens prier V. M. de me faire connaître le plus promptement possible ses intentions sur ce

que je dois faire des neuf bataillons qu'elle veut bien prendre à son service pour l'Italie. Ces neuf bataillons sont bien organisés et bien formés. J'attends avec impatience de connaître la destination que V. M. désire leur donner et la réponse officielle de la part de V. M. L'an 1808 commence, et je suis extrêmement pressé à cause de la situation des finances de ce pays. Je prie V. M. de me faire connaître sa réponse le plus tôt possible, si ses importantes occupations lui permettent de donner un instant à ce qui me regarde.

ANNÉE 1808

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 20 janvier 1808. — Sire, depuis le retour de V. M. je n'ai point reçu de réponse aux lettres que je lui ai écrites. Je me suis empressé de nommer le maréchal Ver Huell ambassadeur et de le remplacer en Russie. J'y envoie M. Six. J'espère que ce choix sera agréable à V. M. Je la supplie de me répondre relativement aux neuf bataillons. J'ai appris que M. de Caulaincourt était revenu à Paris d'après l'ordre de V. M. Si ce choix ne lui est pas agréable, il pourra lui dire que je ne me suis rendu à ses désirs qu'après beaucoup d'instances, et la persuasion que le climat de Naples pouvait seul donner quelque soulagement à ses maux.

Les mesures sur le blocus s'exécutent avec la plus grande rigidité. J'espère que l'on en rend compte à V. M. J'ai ordonné les mesures nouvelles que V. M. a désirées, et j'ai pris les précautions les plus efficaces contre les Suédois (1). J'espère que V. M. sera convaincue de mon zèle et de mon dévouement à ses moindres désirs, et qu'elle voudra bien considérer, si jamais on me calomniait près d'elle, que je suis plus en état de juger des hommes et des choses de ce pays que ceux qui en parlent trop souvent, et que

(1) Le 13 janvier 1808, Napoléon écrivait à M. de Champagny, ministre des relations extérieures : « Faites connaître mon mécontentement au roi de Hollande de ce qu'il n'a pas déclaré la guerre à la Suède, et que j'exige que tous les bâtiments suédois qui se trouvent en Hollande soient sur-le-champ saisis et déclarés de bonne prise. Envoyez par courrier l'instance positive de faire déclarer la guerre par la Hollande à la Suède. Cette conduite des Hollandais est d'autant plus indigne que leurs troupes se sont battues contre les Suédois à Stralsund. Faites chasser tous les agents suédois, et faites connaître à mon ambassadeur que, s'il y avait la moindre objection contre ces mesures, il ait sur-le-champ à quitter la Haye. Faites venir chez vous l'ambassadeur de Hollande, et témoignez-lui mon indignation de ce que la Hollande continue à faire le commerce avec la Suède et se constitue en paix avec cette puissance. » (*Corresp. de Nap.* I^{re}, t. XVI, n° 13454.)

je ne suis constamment occupé qu'à remplir mes devoirs envers elle et envers mon peuple. La protection et le soutien de V. M. pouvaient seuls me soutenir dans la réussite de cette tâche difficile. Si je les perds, ce ne sera jamais par ma faute, et principalement par manque d'attachement et de dévouement pour mon frère.

P. S. Une tempête horrible vient de mettre ce pays à deux doigts de sa perte. Flessingue a beaucoup souffert. Les dégâts à réparer pendant cette année sont prodigieux. V. M. est sans doute informée de ce qui concerne Flessingue.

LOUIS A NAPOLEÓN.

Utrecht, 21 janvier 1808. — Sire, le courrier du maréchal Ver Huell m'arrive. Que dirais-je à V. M. ? Le général Dupont lui-même a écrit à M. Van der Goes, durant votre absence, que les mesures du blocus étaient parfaitement suivies. Il y a longtemps que V. M. n'entend plus de plaintes de moi. J'ai suivi exactement vos dernières mesures. L'affaire des bâtiments suédois, si elle était vraie, a été réparée de suite et comme V. M. l'a désiré. Que puis-je faire ? V. M. veut que j'aie 25 à 30,000 hommes ; j'en ai plus de 40. V. M. et surtout mon frère n'a besoin ni de 50,000 hommes, ni de 60,000, dans le pays où je suis : il n'a qu'à me dire un mot. Il n'y a qu'une chose que je ne puis consentir à sacrifier volontairement et sans m'y opposer de toutes mes forces, Sire, c'est ma réputation. Il reste toujours quelque chose de la calomnie, de même il resterait sur moi une tache ineffaçable si je ne réclamaï hautement et avec instance contre l'accusation de trahison, de me montrer plus le frère et l'allié du roi Georges que le vôtre, Sire. Je demande, j'implore votre justice. Je suis soumis au pacte de famille, je puis être jugé par la haute Cour, je m'y soumettrai ; car ce n'est plus une plaisanterie quand un de mes sujets, un et deux ministres répètent ces mots terribles, aussi pénibles pour moi que pour ceux qui sont attachés à votre personne et à votre nom. Sire, voici ma profession de foi : pour toutes les affaires politiques, pour les relations de ce pays avec la France et les autres pays, V. M., la France n'ont point d'ami, de serviteur plus zélé, plus dévoué, plus sincère que moi. Ce ne sont pas des phrases ; il me serait aisé de le prouver, si je ne me souvenais que je me suis promis de m'abstenir de toute plainte. Je ne dirai qu'un mot, je suis honnête homme

et j'espère l'être toujours. J'ai assez d'esprit et de cœur pour sentir que dans ces sentiments sont aussi mes devoirs. Mais, Sire, pour ce qui regarde les affaires intérieures du pays, son bien-être, son administration, je crois, je demande à n'être pas obligé de m'en rapporter à d'autres opinions qu'à celles des gens en place et des gens du pays, et surtout à la mienne propre. Quelque répugnance que j'aie à me plaindre, je ne puis cependant pas m'empêcher de me sentir vivement affligé et de dire que cela blesse et votre nom et le haut rang de V. M. de voir traiter ainsi un *roi*, votre frère et votre ouvrage. Sire, après cet aveu sincère, V. M. fera, ordonnera tout ce qu'elle voudra ; je me soumetts à tout. Quoique j'aie été attaché à la vie, parce que j'ai des désirs modérés et que j'aurais pu avoir quelques jours tranquilles, je pense que, si les mourants sont à plaindre, les morts sont heureux. V. M. peut-elle désirer que son frère laisse la réputation d'avoir, par la banqueroute, avili votre nom, celui de roi ? Sire, quand V. M. arriva au gouvernement de la France, quelle impression, quels sentiments d'indignation n'éprouva-t-elle pas contre ceux qui avaient gouverné précédemment et qui avaient fait la banqueroute ? L'état des finances françaises était pire que celui-ci. Est-ce par une autre banqueroute que V. M. releva le courage et le crédit public ? Sire, je suis, si l'on veut, borné, faible, ignorant, mais pas assez pour ne pas avoir remarqué tout cela. Par quelle fatalité suis-je si mal récompensé de ma conduite ? Quelque chose que je fasse, je suis certain d'avance de vous déplaire. Il est vraisemblable qu'en ne faisant rien ce serait encore pis ; que devenir donc ? Que V. M. me dise tout ce qu'elle veut directement ; mon respect, mon attachement sont tellement dans mon sang que la mort seule pourrait les changer. Mais publiquement, Sire, je lui demande en grâce de s'en abstenir pour elle-même, pour son nom, pour un malheureux frère contre lequel ses astucieux et très-adroits ennemis ne peuvent rien dire que des phrases et des bons mots. Je suis malheureux ; je ne puis pas prendre sur moi d'être tranquille dans une position que je sens Que V. M. ordonne ; que veut-elle que je fasse ? Fermer les ports ? *Je les fermerai* ; mais est-il juste d'accabler ce malheureux pays ? *Faut-il m'en aller* (1) ? J'y consens volontiers, pourvu que je ne laisse pas après moi le reproche d'avoir trahi, et qu'il soit après moins malheureux. Il n'y a qu'une chose que je ne puis

(1) Ces mots sont soulignés dans l'original, ainsi que le mot *roi* écrit ci-dessus.

faire, que je ne ferai jamais, c'est la banqueroute. Elle est inutile, funeste même aux finances, à l'État, à moi et à votre nom.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 21 janvier 1801. — Sire, plus je réfléchis à ma position et moins je comprends ce qui peut la rendre si difficile. Que V. M. daigne nommer auprès de moi quelqu'un qui soit digne de sa confiance et ne soit pas imbu des principes démagogiques de 1795, et je suis sûr que je serai mieux dans son esprit et que ce pays ne se trouvera pas si maltraité. Il faut bien que le grand nombre de surveillants que j'ai ici fassent leur métier, répandant toutes sortes de bruits, et créent lorsqu'il n'y a rien. Je lui demande et la supplie instamment de désigner quelqu'un (1).

NAPOLÉON A LOUIS.

Paris, 26 janvier 1808. — Je reçois vos lettres des 20 et 21 janvier. Je reçois avec plaisir l'assurance que vous me donnez de porter la plus grande activité dans l'exécution des mesures contre l'Angleterre et des traités qui unissent la Hollande à la France. J'apprends avec un égal plaisir le bon état où vous me dites que sont vos finances, ce qui vous permet de faire face à toutes vos affaires. J'avoue que je ne croyais pas votre situation aussi améliorée, et je ne puis que vous en faire mon compliment.

NAPOLÉON A LOUIS.

Paris, 7 février 1808. — J'ai fait appeler aujourd'hui votre ambassadeur pour lui faire connaître le désir que j'avais que vous eussiez une escadre de huit vaisseaux et frégates au Texel, armés et prêts à prendre la mer, et deux ou trois vaisseaux à l'embouchure de la Meuse. Je désire aussi que vous puissiez faire passer par l'intérieur à Flessingue une frégate et une bonne corvette, pour servir d'éclaireurs à mon escadre de Flessingue, que je veux faire armer.

Mes escadres sont sorties; partout on fait des expéditions et des

(1) Archives de la Haye. Impr. dans l'ouvrage déjà cité de M. Théod. Jorissen.

mouvements. Il ne faut pas que la Russie, le Danemark et les autres puissances aient à se plaindre que vous ne fassiez rien pour la cause commune. Vous devez concourir à tirer l'Europe de la position fâcheuse où elle se trouve. J'ai des projets sur votre escadre ; mais sa présence seule au Texel obligera les Anglais à tenir une escadre qui les affaiblira d'autant. Il faut voir sur quoi je puis compter là-dessus.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 14 février 1808. — Sire, aussitôt après la réception des deux dernières lettres de V. M., je me suis occupé d'examiner jusqu'à quel point je pouvais remplir ses désirs. La force maritime de ce pays, non compris la flottille de Boulogne et les escadrilles, consiste en dix-sept vaisseaux, huit frégates, et onze corvettes ou bricks, sur lesquels deux vaisseaux et deux petits bâtiments sont aux grandes Indes, en assez mauvais état ; six vaisseaux, quatre frégates et trois bricks sont sur le chantier. Il reste donc neuf vaisseaux, quatre frégates et six corvettes ou bricks. Je vous envoie une note contenant les noms, la force et l'emplacement de chaque bâtiment. V. M. verra par là que sur neuf vaisseaux, quatre frégates et six corvettes ou bricks, un vaisseau, trois frégates et six corvettes ou bricks sont prêts à faire voile dans l'instant. Si V. M. consent à ce que la flottille de Boulogne rentre, alors je pourrai mettre à la disposition de V. M., en très-peu de temps, cinq vaisseaux de ligne dont un de 90, quatre frégates et six corvettes ou bricks ; savoir : deux vaisseaux, trois frégates et deux bricks dans la Meuse, trois vaisseaux, une frégate et quatre bricks au Texel. Mais je prie V. M. de me permettre de l'assurer que, si je ne puis disposer des équipages qui sont sur les différentes flottilles, il est impossible d'armer ces vaisseaux ; je n'entrerai dans aucun détail pour lui prouver cela. V. M. est trop bien instruite de la situation de ce pays pour qu'il soit nécessaire de lui en parler.

Il n'y aurait qu'une seule circonstance qui pourrait rendre possible l'accomplissement des désirs de V. M. et pourrait me donner la possibilité de remplir mon plus vif désir, celui de contenter V. M., ce serait le cas où elle voudrait consentir et pourrait me faire l'avance de douze à quinze millions tournois. Alors je pourrais avoir dans l'année quatorze à quinze vaisseaux armés et prêts à faire voile, parcé

que j'espérerais me procurer à force d'argent les bois de construction, voilures, cordages, et une infinité d'autres choses qui me manquent. Le maréchal Ver Huell peut dire à V. M. qu'il a laissé les magasins vides ou à peu de chose près. Que V. M. considère, si je lui fais une demande qui peut lui paraître indiscrete pour un pays chez lequel tous les autres pays empruntent, qu'indépendamment des charges inouïes que ce peuple supporte, les affaires ne se soutiennent que par des avances et des emprunts partiels qui ne cessent point.

Je me suis mal expliqué dans une de mes dernières lettres, si j'ai fait entendre à V. M. que les finances étaient améliorées ou s'amélioreraient ; j'ai seulement voulu lui dire qu'une banqueroute les ruinerait de fond en comble.

J'attends la réponse de V. M. pour faire passer de suite à Flessingue deux frégates et deux corvettes ; mais, pour les faire passer par les eaux intérieures, les frégates ont besoin d'être déchargées et désarmées, ce qui est long et dangereux. Je crois qu'il serait préférable de les faire passer en dehors ; je prie V. M. de me faire connaître ses intentions.

NAPOLÉON A LOUIS.

Paris, 17 février 1808. — Il est nécessaire que vous traitiez bien le prince d'Oldenburg ; et, si c'est vous qui avez fait occuper ses États, retirez-en vos troupes ; si c'est la Grande Armée, je vais donner le même ordre au prince de Ponte-Corvo. Écrivez à ce prince que je vous ai recommandé de le bien traiter, sachant que la Russie prend à lui un vif intérêt.

Une armée russe est entrée en Finlande pour attaquer le roi de Suède, qui décidément fait cause commune avec l'Angleterre. Faites passer autant de chaloupes canonnières que vous pourrez en Danemark, pour aider à l'expédition danoise et française qui va se rendre en Scanie. Il est convenable également que vous fassiez mettre en rade au Texel huit vaisseaux de guerre et deux frégates. Mon escadre de Flessingue va entrer en rade ; envoyez-y une corvette bonne marcheuse et une frégate pour servir dans cette escadre. Les alliés se plaignent que la Hollande ne les seconde pas, et que, tandis que leurs forces sont occupées dans le Nord, vous ne faites rien pour la cause commune.

Mes escadres de Toulon, Rochefort, Lorient et Brest sont parties ; jusqu'à cette heure, elles ont obtenu des succès assez importants.

Je vous recommande ces observations importantes. L'Irlande n'a jamais été aussi exaspérée ; j'y ai de fortes intelligences ; il faut vous mettre en mesure de les seconder. L'Angleterre, inquiète en Irlande, menacée aux Indes par une armée française et russe, sera amenée enfin à des principes de raison.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Paris, 18 février 1808. — Je reçois votre lettre du 14 février, et j'y réponds par courrier extraordinaire, car les circonstances deviennent urgentes. Faites passer sur-le-champ une frégate et vos deux corvettes à Flessingue ; car, avant six semaines, mon escadre de Flessingue sera armée. Je vous laisse le maître de les faire passer par le dehors ou le dedans, mais je préfère qu'elles passent par le dedans, parce qu'elles seront sûres d'arriver, au lieu que par le dehors elles ne le sont pas. Cependant cela dépend de la situation des croisières anglaises.

Si vous pouvez faire passer à Flessingue les deux vaisseaux, les trois frégates et les deux bricks que vous faites armer dans la Meuse, cela sera un grand bien ; ces bâtiments se joindront à mon escadre : répondez-moi là-dessus. Je ne pense pas qu'ils puissent passer par l'intérieur ; ils n'ont que la chance de passer par le dehors ; vos marins pensent-ils que cela soit possible ?

Les trois vaisseaux, la frégate et les quatre bricks que vous allez avoir au Texel sont-ils prêts ? Mettez-les promptement en état de partir, et donnez-leur cinq ou six mois de vivres. Mais qu'est-ce que cinq vaisseaux, tandis que par votre état de situation je vois que vous pouvez en avoir sept au Texel et deux dans la Meuse ? Il est indispensable que vous fassiez armer et radouber les vaisseaux du Texel qui étaient en rade à votre avènement au trône. Est-il de votre honneur que, sous votre règne, la Hollande me serve moins que sous Schimmelpenninck ? Alors elle avait sept vaisseaux au Texel et deux vaisseaux dans la Meuse, et un grand convoi de vaisseaux marchands au Texel.

Vous devez faire achever sans délai les six vaisseaux et les quatre frégates que vous avez en construction. Car enfin, si l'Angleterre ne

veut pas adhérer à des conditions de paix, il faudra entreprendre quelque chose. Pour cela, vous me demandez deux choses : 1° que je vous renvoie votre flottille. J'ai déjà donné l'ordre que la moitié se rendit à Flessingue ; une partie de cette flottille est toujours nécessaire pour des opérations subséquentes. Quant à l'autre moitié, faites-moi connaître si vous voulez retirer le matériel qui est dans mes ports et me laisser le personnel. J'y consentirai, quoique je voie avec peine désorganiser ma flottille, qui est un de mes plus grands moyens contre l'Angleterre ; mais au moins le personnel me restera.

2° La seconde demande que vous me faites est celle d'un emprunt de 12 à 15 millions. Si j'avais de l'argent, je vous les prêterais volontiers ; mais je n'en ai point. Par les comptes de mes finances qui vont être publiés, vous verrez que l'immensité de mes armées, trois levées de conscription dans une année, l'achat de 60,000 chevaux, les dépenses de mes armées d'Espagne et de Dalmatie, absorbent tout. Je vous dirai en confidence que je vais avoir 900,000 hommes sur pied, qui, avec le matériel et les attirails nécessaires, me coûteraient 500 millions, si je les avais en France, et qui absorberont les 300 millions que, par l'organisation de mes finances, je puis donner à la guerre. Toutes mes escadres sont sur mer. Voulez-vous ne m'aider en rien ? Douze vaisseaux de guerre sont partis de Toulon pour détruire les croisières anglaises ; j'attends un heureux résultat de ces entreprises. Le roi de Naples me coûte aussi beaucoup d'argent. Je ne puis vous rien donner, mais je suis prêt à vous appuyer de ma garantie et de ma signature dans le parti qu'il vous paraîtra le plus convenable de prendre. Ainsi voulez-vous faire un emprunt de 15 millions qui sera payé avec une partie des intérêts de la dette, qui portera intérêt à 5 % et qui sera hypothéqué sur les revenus des colonies de Surinam, etc. ? Je consens à vous signer la garantie que vos colonies vous seront restituées, et, dans le cas où des événements qu'on ne peut prévoir en ordonneraient autrement, je prends sur moi le remboursement de cet emprunt. En conséquence, vous pourriez déclarer que vous ne paierez que la moitié même de l'intérêt de la dette que j'estime être de 50 à 60 millions, et l'autre moitié serait convertie en un emprunt hypothéqué sur les colonies de Surinam, etc., pour lequel j'offre une garantie, et qui serait remboursable par loterie dans les cinq premières années de la paix, ou que je prends à ma charge si on ne vous rend pas vos colonies. Par ce moyen, vous gagnerez

d'un trait de plume 30 millions ; vous aurez des flottes, et vous ferez que la nation hollandaise s'enorgueillisse et profite des moyens qu'elle a. A votre place, il n'y a nul doute que j'aurais depuis longtemps réduit au tiers l'intérêt de votre dette ; que j'aurais constitué les deux autres tiers de l'intérêt, c'est-à-dire les 40 autres millions en annuités remboursables dans les cinq premières années de la paix. Quelque mesure de cette espèce vous est nécessaire ; je vous offre ma garantie et ma signature. Vous pourrez employer ces 30 millions, vous ferez du bien à votre pays, vous vous attacherez les militaires, et vous flatterez l'orgueil national. La Hollande est humiliée de n'être rien ; et, s'il faut que je vous parle clair, vous devez vous attendre que, si vous ne m'offrez pas sur-le-champ les neuf vaisseaux qui étaient il y a deux ans en rade pour se combiner avec mon escadre de Flessingue, il arrivera nécessairement que vos colonies ne vous seront pas rendues, et vous aurez fait le plus grand tort à votre nation. Croyez-en mon expérience et l'intérêt que je porte à vos peuples. Au total, il vous faut de l'argent ; vous demandez 15 millions d'extraordinaire ; vous pouvez les avoir par le moyen que je vous indique. Quelque parti que vous preniez, ce qui est hypothéqué sur le revenu de la Guyane, je le garantirai et vous le rembourserai si ces colonies ne vous sont pas rendues. En attendant, ne perdez pas un moment. Ordonnez des armements ; annoncez des expéditions en Irlande et de grandes opérations combinées. Voulez-vous indisposer les grandes puissances du continent, vous ruiner entièrement dans l'opinion de votre nation ? Ne faites rien, et par-dessus tout l'état de langueur où vous êtes n'aura point de terme. Les Anglais seront obligés d'avoir un grand nombre de vaisseaux à la suite des escadres que j'envoie dans les différentes parties du monde ; s'ils sont obligés d'en avoir au Texel, à Boulogne, etc., cela les constituera dans de grandes dépenses et amènera tant de chances d'événements que cela accélèrera leurs dispositions pacifiques. Votre honneur et celui de votre nation, le succès de la cause commune sont attachés aux efforts que vous ferez. Il ne faut point de *si* ni de *mais* ; il faut réussir. Levez tous les obstacles, et prenez des mesures pour que les vaisseaux qui sont en construction soient promptement mis à l'eau et que ceux qui sont désarmés soient réparés et mis en rade.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 21 février 1808. — Sire, ce n'est pas moi qui ai placé mes troupes dans l'Oldenburg, elles font partie de la Grande Armée. J'ai rempli à cet égard les intentions de V. M. en écrivant au prince.

Je fais passer de suite deux frégates de 32 et deux briks de 12 à Flessingue ; mais il faudra qu'ils prennent en dehors ; par l'intérieur ce serait trop long. On fera pour le mieux.

Je fais réunir tous les petits bâtiments dans le Zuiderzée et je les ferai partir incontinent après. Cette escadrille ne sera guère que de trente. Aussitôt que les bâtiments que l'on m'a annoncés de Boulogne seront à ma disposition, je l'augmenterai de plus de cent. Je serais trop heureux si je pouvais remplir en quelque chose les désirs de V. M. et la contenter un peu.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 22 février 1808. — Sire, je me hâte de répondre à V. M. que je vais me conformer à ses désirs, espérant que votre parole impériale sera exactement suivie. Je prie seulement V. M. de m'en faire donner un acte solennel propre à donner la confiance au public et à rassurer les esprits. Je vais m'occuper de cet objet avec toute l'activité et le zèle dont je suis capable. Si je suis soutenu et encouragé par V. M., je réussirai ; autrement je succomberai, mais cela ne peut être. Je prie V. M. de me donner un acte patent qui puisse être publié. Ce qui faciliterait extrêmement cette opération serait la permission que je désire qu'on donne à mes troupes, de se former en Allemagne sur le pied de la nouvelle constitution de mon armée. Cela ne diminue pas les hommes, les bataillons devant rester de 1,000 hommes, et ne retranche que des frais inutiles. Aussitôt que mes armements seront en grand train, la belle saison étant proche, j'ai besoin de mes troupes pour défendre les côtes. Je serai trop heureux de trouver le moyen de contenter V. M. ; mais je la prie de songer que je ne pourrai agir efficacement, qu'à mesure que le public verra que ce ne sont pas des phrases et que les effets suivent les promesses. Je prie V. M. de songer que, dans cette lutte terrible, les petits États doivent succomber sans le soutien de V. M. Je la prie de

m'accorder le plus promptement possible ce qu'elle pourra de mes demandes. Si elle pouvait me laisser les domaines que je dois donner, cela m'aiderait prodigieusement. Enfin je ferai tous mes efforts de mon mieux. Que V. M. me montre la confiance que je mérite, c'est le meilleur moyen de m'en donner, d'en donner à ce pays pour moi et de remplir vos intentions, puisque cela seul peut me donner les moyens d'armer et d'aider en quelque chose V. M.

Je ne dois pas oublier de dire à V. M. que le personnel de la flottille de Boulogne m'est indispensable pour remplir ses désirs, plus encore que le matériel.

NAPOLÉON A LOUIS.

Paris, 26 février 1808. — Je reçois votre lettre du 22 février. Je suis surpris d'y lire cette phrase, que « le public verra que ce ne sont pas des phrases » et que « les effets suivent les promesses. » Depuis quand avez-vous vu que mes promesses n'étaient pas suivies d'effets? Ce que je vous ai promis, je le ferai ; l'acte public que vous me demandez, je vous le donnerai. Quand vos ministres auront fait rédiger l'acte d'emprunt, je le signerai et le scellerai du grand sceau de l'État : et par là, je m'engagerai, si les colonies hollandaises ne vous sont pas rendues à la paix, à garantir l'emprunt jusqu'à la concurrence de 30 millions de francs. Puis-je faire davantage? N'est-ce pas là vous donner une preuve formelle de l'amitié que je vous porte?

Ne désorganisez par vos troupes. Vous êtes trop inconstant. Laissez les choses telles qu'elles sont. Je n'aurai pas de difficulté à vous envoyer au printemps une division pour défendre vos côtes et surtout l'île de Walcheren. Je pense donc que vous ne perdez pas un moment pour mettre vos vaisseaux en armement. Je vois avec plaisir que deux frégates et deux bricks vont se rendre à Flessingue.

A mesure que vous réglez, vous devez apprendre l'avantage de marcher doucement et de prendre de mûres délibérations ; c'est ce qu'on a dit dans tous les temps et ce qui est bien vrai.

J'attache une grande importance à la bonne situation de votre armée et au développement de vos forces maritimes. Ce sera un grand plaisir pour les Hollandais, car la nation a encore beaucoup d'énergie et d'amour-propre.

Je vois qu'à la Grande Armée vous avez 14 à 15,000 hommes. Pour l'amour de Dieu, n'y changez rien! Les économies que vous voulez faire sont chimériques, et tous les changements sont coûteux.

Faites-moi connaître ce que vous pourrez mettre au mois de mai dans l'île de Walcheren pour assurer la défense de cette île.

LOUIS A NAPOLEÓN.

Utrecht, 3 mars 1808. — Sire, je me suis apparemment mal expliqué. C'est de moi que j'ai voulu parler. Je n'ai jamais entendu parler de V. M., et je dois m'expliquer. Au mois de juillet 1806, j'ai promis et j'ai manqué de parole à la nation, non par ma faute, à la vérité, mais le résultat a été le même. L'hiver passé, j'ai tout mis sens dessus dessous pour former et accroître l'armée, espérant que ce serait le dernier sacrifice, et j'ai manqué de parole, puisqu'il a fallu 40 millions pour combler le déficit. Il a été rempli sur l'assurance que tout serait réglé et arrangé par là. Cependant il y a encore cette année un déficit de 30 millions. Je ferai de mon mieux pour remplir les intentions de V. M., espérant qu'elle voudra sentir ma position. Je lui fais part que j'ai déjà arrêté la loi sur le déficit de l'année, conformément à ce que V. M. m'a conseillé; mais elle doit considérer que même cette mesure a été insuffisante, et qu'il m'a fallu faire participer à cette mesure tous les fonctionnaires publics, et que, malgré tout cela, je ne pourrai y suffire, si V. M. ne me permet pas de mettre dans l'armée de terre, dont la plus grande partie est en Allemagne, l'ordre nécessaire. Je la prie de considérer qu'il n'y a aucune réduction à faire, qu'il ne s'agit que de réduire les officiers, de donner les pensions de retraite et les invalides à ceux qui sont dans ce cas; qu'il n'y aura pas un soldat en état de servir de moins, mais que c'est m'embarrasser extrêmement et me mettre dans l'impossibilité de remplir la promesse que je fais à V. M., par rapport à la marine, en me forçant à entretenir en Allemagne l'armée sur le pied où elle a été mise l'hiver passé, ce qui a été fait alors, sans aucune espèce de considération pour l'ordre et l'économie, parce que alors, conformément à la pensée de V. M., il ne fallait rien calculer; l'essentiel était de penser à avoir et à armer le plus d'hommes possible. D'ailleurs ces troupes, formées à la hâte, n'ont eu le temps ni

de s'instruire, ni d'être parfaitement organisées. Que V. M. se fasse informer de l'état où se trouve ce pays depuis la fermeture des ports, de celui où il va se trouver après la mesure terrible pour les finances de cette année, et V. M. concevra à peine tout ce que ma position a de pénible.

Enfin, Sire, je suis disposé, comme je l'ai toujours été, à faire tout ce qui peut convenir à V. M.; mais je lui demande de faire rentrer les troupes que j'ai en Allemagne, de trouver bon que la fermeture des ports ne dure pas plus longtemps. Je la prie également de faire mettre en liberté les deux hommes qu'on a arrêtés en Brabant. Je lui rends compte qu'on demande à ces prisonniers 50,000 florins pour les mettre en liberté. Je la prie de faire déterminer le rayon de Flessingue conformément au traité (1). On veut y comprendre le fort de Rammekens, situé à l'entrée du port de Middelbourg, ce qui est tout à fait contraire au traité, et qui exigerait une nouvelle négociation.

Que V. M. me permette d'insister encore une fois sur ces demandes. Cela est du plus terrible effet. Qu'elle veuille considérer qu'étranger à ce pays, depuis deux ans je n'aurais pu y prendre une véritable consistance qu'avec la protection, la bienveillance, la confiance de V. M., et que je n'aurais pu lui être utile que par ce moyen. Aujourd'hui j'ai perdu le peu de confiance que mon amour pour le bien et pour mes devoirs m'avait donné. Je le sais, je m'en aperçois de toutes les manières. Cependant je dois être et je suis réellement à bout.

S'il me reste encore un espoir, c'est que V. M. sentira la réalité de tout ceci, et décidera comme elle jugera convenable. Je ferai tout ce que je pourrai pour le mieux, c'est ce dont je puis encore assurer V. M.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 3 mars 1808. — Sire, deux frégates et deux corvettes sont en route pour Flessingue. Je dois dire à V. M. que j'éprouve beaucoup de peine à faire les armements, parce que les magasins

(1) Il s'agit du traité du 11 novembre 1807, par lequel la Hollande avait cédé Flessingue à la France. *Docum. histor.*, t. II, p. 128-133.

de la marine ne sont point approvisionnés, que tout y manque, principalement les mâtures, les cordages, le matériel de l'artillerie, et surtout les équipages.

Je demande à V. M., pour m'aider dans cette circonstance à remplir ses intentions, de vouloir bien me rendre le personnel et le matériel de la flottille de Boulogne; et, avec les moyens que cela me procurera, j'espère avoir, sous peu de mois, six vaisseaux au Texel, et trois dans la Meuse, dont trois de 90, avec plusieurs frégates, bricks et corvettes.

Je prie encore V. M., si elle est contente de ces dispositions, de soulager un peu ce pays en facilitant de France l'importation des objets qui lui sont indispensables, et de considérer que, la mer étant fermée, ce pays-ci ne peut exister, si on ne facilite son commerce avec la France. Je demande à V. M. de faire remettre à Anvers, à ma disposition, le nombre de pièces d'artillerie propres à la marine, équivalant au nombre qui se trouve à Flessingue.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 13 mars 1808. — Sire, parmi les petits bâtiments armés qui se trouvent dans le royaume, vingt-trois seulement se trouvent en état de faire le voyage du Danemark, c'est-à-dire en état de longer les côtes en passant en dedans des bancs, et ensuite d'arriver à Kiel par l'intérieur. Si, d'après les vues de V. M., ce petit nombre de bâtiments peut être utile, je les ferai partir aussitôt que j'aurai reçu la réponse de V. M. Mais, si elle n'y attachait pas une grande importance, je préférerais les garder, parce qu'une partie est indispensable pour la défense des passes et des ports, et que l'autre l'est également pour la formation de l'escadre du Texel. Les deux frégates seront bientôt à Flessingue, si elles n'y sont déjà. Les deux bricks ne sont pas encore partis du Texel, mais j'espère qu'ils trouveront bientôt une occasion favorable pour passer.

Le magasin de la marine étant dans un dénuement total, les armements n'iront pas aussi vite que je le voudrais. Les magasins même des particuliers sont dégarnis des objets nécessaires à la construction. L'administration de la marine de V. M. a fait acheter tout ce qui s'est trouvé. Je désirerais pouvoir annoncer à V. M. le plus promptement possible que j'ai six vaisseaux du premier rang à

ses ordres ; mais, pour cela même, j'aurais besoin de l'artillerie et des matelots de l'escadrille de Boulogne. Je prie V. M. de prendre ceci en considération.

NAPOLÉON A LOUIS.

Paris, 16 mars 1808. — Si vous pensez que les vingt-trois bâtiments vous soient plus utiles en Hollande, vous pouvez les garder. Envoyez-en seulement deux ou trois en Danemark, pour avoir le prétexte d'avoir à Copenhague un très-bon officier de marine, qui vous instruira de tout ce qui se passe et assistera de ses conseils et de ses moyens le passage de mes troupes. Activez l'armement de vos escadres le plus qu'il vous sera possible ; cela est très-important.

J'ai ordonné qu'une de vos divisions rentrât en Hollande. Je ne vous dissimule pas que j'ai fort peu de troupes disponibles. J'ai 120,000 hommes en Espagne ; j'en ai autant dans le Nord et dans l'Italie ; j'en ai 300,000 à la Grande Armée ; de sorte que je n'ai que le camp de Rennes pour défendre la Bretagne et la Normandie, et le camp de Boulogne qui est assez faible. C'est donc sur vous que je compte pour défendre l'île de Walcheren et mon escadre de Flessingue, ainsi que le Texel. Faites-moi connaître les dispositions que vous pourriez faire, moyennant la division qui vous rentre et les troupes que vous avez déjà pour garder l'embouchure de l'Escaut et le Texel. Ma conscription se lève, et, avant juin, j'aurai une soixantaine de mille hommes de plus. Je pourrai alors, selon les circonstances, former quelques régiments provisoires pour défendre l'embouchure de l'Escaut. Je pense que vous devez avoir à Middelburg un camp de 2 à 3,000 hommes et un de 3,000 hommes à Flessingue, afin que ces 5,000 hommes puissent, en cas d'événement, se réunir à mes troupes et repousser un débarquement. Je pense que vous devez avoir à Utrecht et au Texel 7,000 hommes pour défendre l'embouchure de la Meuse. Vous aurez donc besoin d'une douzaine de mille hommes. La division qui vous rentre est de 6,000 hommes ; vous en avez déjà 6,000 au moins. Songez que je ne parle que du présent sous les armes et non d'effectif, car l'effectif ne se bat pas : je parle donc de ceux qui se trouveront sur le champ de bataille en cas d'événement.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 22 mars 1808. — Sire, je remercie V. M. d'avoir fait rentrer une partie de mes troupes. Elles m'étaient, non pas nécessaires, mais indispensables pour la défense du Helder et surtout de la Meuse. Je suis obligé d'en laisser une grande partie pour la défense de l'Ost-Frise, de Groningue et de la Frise, et de placer le reste dans une position centrale sur les côtes, pour qu'il puisse, avec ma garde, protéger les armements du Helder et d'Helvoet-Sluys.

J'ai dans l'île de Valcheren la légion zélandaise. Que V. M. me permette à ce sujet de lui témoigner des craintes que je ne crois pas sans fondement, et de lui répéter ce que je lui écrivais il y a un an, lorsqu'il s'agissait de protéger le passage des vaisseaux d'Anvers à Flessingue. Toute la rive droite de l'Escant fut très-promptement hérissée de batteries, mais cela ne me rassurait pas, par la raison que Flessingue peut être bombardée et incendiée, sans qu'on mette un seul homme à terre entre Flessingue et la côte de France; des bâtiments de guerre même du premier rang peuvent prendre position, sans qu'on puisse l'empêcher de terre, et de là incendier la ville et le port. Ne voulant pas m'en rapporter à mon jugement, j'envoyai à cette époque le maréchal Ver Huell reconnaître les lieux, et son rapport fut entièrement conforme à cette opinion. Le maréchal Ver Huell, se trouvant en ce moment près de V. M., pourra lui donner tous les renseignements qu'elle pourra désirer.

Je désire trop faire de mon mieux ce que je dois, et principalement contenter V. M., pour ne pas lui dire franchement mon sentiment sur cet important objet. Les vaisseaux, devant rester longtemps en armement à Flessingue, seront extrêmement exposés, à moins qu'ils ne soient en état de sortir et de disputer l'entrée des passes. Il faudrait à mon avis que, pendant l'hiver, tous les vaisseaux eussent pu sortir de Flessingue et se rendre dans un port plus sûr.

Je m'occupe de l'armement maritime avec le plus d'activité possible. Je n'importunerai pas V. M. de tout ce qui me concerne et concerne ce pays; je la prie d'être bien persuadée que je fais et ferai toujours de mon mieux.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 27 mars 1808, sept heures du soir. — Mon frère, le roi d'Espagne vient d'abdiquer; le prince de la Paix a été mis en prison; un commencement d'insurrection a éclaté à Madrid. Dans cette circonstance, mes troupes étaient éloignées de quarante lieues de Madrid. Le grand-duc de Berg a dû y entrer, le 23, avec 40,000 hommes. Jusqu'à cette heure, le peuple m'appelle à grands cris. Certain que je n'aurai de paix solide avec l'Angleterre qu'en donnant un grand mouvement au continent, j'ai résolu de mettre un prince français sur le trône d'Espagne. Le climat de la Hollande ne vous convient pas. D'ailleurs la Hollande ne saurait sortir de ses ruines. Dans ce tourbillon du monde, que la paix ait lieu ou non, il n'y a pas de moyen pour qu'elle se soutienne. Dans cette situation des choses, je pense à vous pour le trône d'Espagne. Vous serez souverain d'une nation généreuse, de onze millions d'hommes et de colonies importantes. Avec de l'économie et de l'activité, l'Espagne peut avoir 60,000 hommes sous les armes et cinquante vaisseaux dans ses ports. Répondez-moi catégoriquement quelle est votre opinion sur ce projet. Vous sentez que ceci n'est encore qu'en projet, et que, quoique j'aie 100,000 hommes en Espagne, il est possible, par les circonstances qui peuvent survenir, ou que je marche directement et que tout soit fait dans quinze jours, ou que je marche plus lentement, et que cela soit le secret de plusieurs mois d'opérations. Répondez-moi catégoriquement. Si je vous nomme roi d'Espagne, l'agréez-vous? Puis-je compter sur vous? Comme il serait possible que votre courrier ne me trouvât plus à Paris, et qu'alors il faudrait qu'il traversât l'Espagne au milieu de chances qu'on ne peut prévoir, répondez-moi seulement ces deux mots : « J'ai reçu votre lettre de tel jour, je réponds *oui*, » et alors je compterai que vous ferez ce que je voudrai; ou bien *non*, ce qui voudra dire que vous n'agréez pas ma proposition. Vous pourrez ensuite écrire une lettre où vous développerez vos idées en détail sur ce que vous voulez, et vous l'adresserez, sous l'enveloppe de votre femme, à Paris; si j'y suis, elle me la remettra, sinon elle vous la renverra. Ne mettez personne dans votre confiance, et ne parlez à qui que ce soit de l'objet de cette

lettre ; car il faut qu'une chose soit faite pour qu'on avoue y avoir pensé (1).

NAPOLÉON A LOUIS.

Château de Marrac, 3 avril 1808 (2). — Monsieur mon frère, l'auditeur D. m'a remis il y a une heure votre dépêche du 22 mars. Je fais partir un courrier qui vous portera cette lettre en Hollande.

L'usage que vous venez de faire du droit de grâce ne peut qu'être d'un très-mauvais effet. Le droit de grâce est un des plus beaux et des plus nobles attributs de la souveraineté. Pour ne pas le discréditer, il ne faut l'exercer que dans le cas où la clémence royale ne peut déconsidérer l'œuvre de la justice, que dans le cas où la clémence

(1) Cette pièce n'est point dans la collection des lettres de Napoléon I^{er} déposée aux Archives nationales. Les éditeurs de la *Correspondance de Napoléon I^{er}* l'ont publiée d'après un original communiqué par l'empereur Napoléon III.

Deux jours après avoir envoyé cette lettre, le 29 mars, l'empereur, qui ne cessait de porter son attention sur la manière dont le blocus était exécuté en Hollande, écrivait à son ministre des finances, M. Gaudin : « Je suis instruit que les Anglais se servent de la méthode suivante pour faire entrer leurs marchandises en Hollande et en France : ils chargent des bâtiments américains de marchandises anglaises, et ils les escortent jusque près des côtes de Hollande ; et là ces bâtiments entrent, déclarant qu'ils viennent en droite ligne d'Amérique et qu'ils n'ont rencontré aucun Anglais en mer. Par ce moyen, les corsaires ne peuvent pas les prendre et les autorités locales les reçoivent. Il est nécessaire que vous en écriviez à mes consuls en Hollande pour savoir si c'est vrai, et que vous chargiez le directeur général des douanes de veiller sur ces frauduleuses opérations. » (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XVI, n° 18697.)

(2) On ne possède point de texte authentique de la lettre qu'on va lire. Les éditeurs de la *Corresp. de Nap. I^{er}* l'ont publiée d'après le *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. VI, p. 262-271, édition 1828. Ils se contentent de noter, à l'occasion de cette lettre, « qu'il faut lire probablement un autre nom que le *Château de Marrac*, Napoléon n'étant arrivé à Marrac, près Bayonne, que le 17 avril. » Nous n'hésitons pas à dire, quant à nous, que cette lettre est apocryphe, sinon dans sa totalité, au moins dans sa plus grande partie. L'absence de la pièce originale et l'erreur particulière qui vient d'être signalée ne sont pas les seules raisons qui doivent faire suspecter l'authenticité de cette lettre. Elle n'offre ni le style ni le ton de Napoléon ; lâche, diffuse, pleine de répétitions, d'une longueur que rien ne justifie, elle s'écarte totalement de sa manière habituelle. A l'égard de Louis en particulier, l'empereur prenait un ton de maître dont il n'y a pas trace ici. D'un autre côté, il convient de se rappeler que, le 8 avril, Napoléon venait de recevoir ou attendait la réponse de Louis à la lettre du 27 mars, et que, ni dans l'un ni dans l'autre cas, il ne devait être disposé à écrire la lettre dont il s'agit. En somme, cette lettre, si elle n'est pas complètement fautive, nous paraît avoir été rédigée après coup sur un thème donné ; encore le thème qui lui sert de base prête-t-il à la critique : car il se compose de deux idées distinctes, — le droit de faire grâce et le blocus continental, — qui se trouvent placées sans raison l'une auprès de l'autre, et que le rédacteur a reliées avec un effort aussi sensible que maladroit.

royale doit laisser après les actes qui émanent d'elle l'idée de sentiments généreux. Il s'agit ici d'un rassemblement de bandits qui vont attaquer et égorger un parti de douaniers pour ensuite faire la contrebande. Ces gens sont condamnés à mort ; V. M. leur fait grâce ! Elle fait grâce à des meurtriers, à des assassins, à des individus auxquels la société ne peut accorder aucune pitié ! Si ces individus avaient été pris faisant la contrebande, si même, en se défendant, ils avaient tué des employés, alors vous auriez pu peut-être considérer la position de leurs familles, leur position particulière, et donner à votre gouvernement une couleur de paternité, en modifiant par une commutation de peine la rigueur des lois. C'est dans les condamnations pour contravention aux lois de la fiscalité, c'est plus particulièrement encore dans celles qui ont lieu pour des délits politiques, que la clémence est bien placée. En ces matières, il est de principe que, si c'est le souverain qui est attaqué, il y a de la grandeur dans le pardon. Au premier bruit d'un délit de ce genre, l'intérêt public se range du côté du coupable et point de celui d'où doit partir la punition. Si le prince fait remise de la peine, les peuples le placent au-dessus de l'offense, et la clameur s'élève contre ceux qui l'ont offensé. S'il suit le système opposé, on le répute haineux et tyran. S'il fait grâce à des crimes horribles, on le répute faible ou malintentionné.

Ne croyez pas que le droit de faire grâce puisse être exercé impunément, et que la société applaudisse toujours à l'usage qu'en peut faire le monarque : elle le blâme, lorsqu'il l'applique à des scélérats, à des meurtriers, parce que ce droit devient nuisible à la famille sociale. Vous avez trop souvent et en trop de circonstances usé du droit de grâce. La bonté de votre cœur ne doit point être écoutée lorsqu'elle peut nuire à vos peuples. Dans l'affaire des juifs, j'aurais agi comme vous ; dans celle des contrebandiers de Middelburg, je me serais bien gardé de faire grâce.

Mille raisons devaient vous porter à laisser la justice faire une exécution exemplaire, qui aurait eu l'excellent effet de prévenir beaucoup de crimes par la terreur qu'elle aurait inspirée. Des gens du roi sont égorgés au milieu de la nuit ; les assassins sont condamnés ; V. M. commue la peine de mort en quelques années de prison : quel découragement n'en résultera-t-il pas parmi les gens qui font rentrer vos impôts ! L'effet politique est très-mauvais : je m'explique.

La Hollande était le canal par lequel, depuis plusieurs années, l'Angleterre introduisait sur le continent ses marchandises. Les marchands hollandais ont gagné à ce trafic des sommes immenses ; voilà pourquoi les Hollandais aiment la contrebande et les Anglais, et voilà les raisons pour lesquelles ils n'aiment point la France, qui défend la contrebande et qui combat les Anglais. La grâce que vous avez accordée à ces contrebandiers assassins est une espèce d'hommage que vous rendez au goût des Hollandais pour la contrebande. Vous paraissez faire cause commune avec eux, et contre qui ? contre moi.

Les Hollandais vous aiment ; vous avez de la simplicité dans les manières, de la douceur dans le caractère ; vous les gouvernez selon eux ; si vous vous montriez fermement résolu à réprimer la contrebande, si vous les éclairiez sur leur position, vous useriez sagement de votre influence ; ils croiraient que le système prohibitif est bon, puisque le roi en est le propagateur. Je ne vois pas quel parti pourrait tirer V. M. d'une popularité qu'elle acquerrait à mes dépens. Assurément la Hollande n'est point au temps de Ryswick, et la France aux dernières années de Louis XIV. Si la Hollande ne peut suivre un système politique indépendant de celui de la France, il faut qu'elle remplisse les conditions de l'alliance.

Ce n'est point au jour la journée que doivent travailler les princes ; mon frère, c'est sur l'avenir qu'il faut jeter les yeux. Quel est aujourd'hui l'état de l'Europe ? L'Angleterre, d'un côté ; elle possède par elle-même une domination à laquelle jusqu'à présent le monde entier a dû se soumettre ; de l'autre, l'Empire français et les puissances continentales qui, avec toutes les forces de leur union, ne peuvent s'accommoder du genre de suprématie qu'exerce l'Angleterre. Ces puissances avaient aussi des colonies, un commerce maritime ; elles possèdent, en étendue de côtes, bien plus que l'Angleterre. Elles se sont désunies ; l'Angleterre a combattu séparément leur marine ; elle a triomphé sur toutes les mers ; toutes les marines ont été détruites. La Russie, la Suède, la France, l'Espagne, qui ont tant de moyens d'avoir des vaisseaux et des matelots, n'osent hasarder une escadre hors de leurs rades. Ce n'est donc plus d'une confédération des puissances maritimes, confédération d'ailleurs qu'il serait impossible de faire subsister à cause des distances et des croisements d'intérêts, que l'Europe peut attendre sa libération

maritime et un système de paix qui ne pourra s'établir que par la volonté de l'Angleterre.

Cette paix, je la veux par tous les moyens conciliables avec la dignité et la puissance de la France ; je la veux au prix de tous les sacrifices que peut permettre l'honneur national ; chaque jour, je sens qu'elle devient plus nécessaire ; les princes du continent la désirent autant que moi ; je n'ai contre l'Angleterre ni prévention passionnée, ni haine invincible. Les Anglais ont suivi contre moi un système de répulsion ; j'ai adopté le système continental, beaucoup moins, comme le supposent mes adversaires, par jalousie d'ambition, que pour amener le cabinet anglais à en finir avec nous. Que l'Angleterre soit riche et prospère, peu m'importe, pourvu que la France et ses alliés le soient comme elle.

Le système continental n'a donc d'autre but que d'avancer l'époque où le droit public sera définitivement assis pour l'Empire français et pour l'Europe. Les souverains du Nord maintiennent sévèrement le régime prohibitif ; leur commerce y a singulièrement gagné : les fabriques de la Prusse peuvent rivaliser avec les nôtres. Vous savez que la France et le littoral qui fait aujourd'hui partie de l'Empire, depuis le golfe de Lion jusqu'aux extrémités de l'Adriatique, sont absolument fermés aux produits de l'industrie étrangère. Je vais prendre un parti dans les affaires d'Espagne, qui aura pour résultat d'enlever le Portugal aux Anglais et de mettre au pouvoir de la politique française les côtes que l'Espagne a sur les deux mers. Le littoral entier de l'Europe sera fermé aux Anglais, à l'exception de celui de la Turquie ; mais comme les Turcs ne trafiquent point en Europe, je ne m'en inquiète point.

Voyez-vous, par cet aperçu, quelles seraient les funestes conséquences des facilités que la Hollande donnerait aux Anglais pour introduire leurs marchandises sur le continent ? Elle leur procurerait l'occasion de lever sur nous-mêmes les subsides qu'ils offriraient ensuite à certaines puissances pour nous combattre. V. M. est plus intéressée que moi à se garantir de l'astuce de la politique anglaise. Encore quelques années de patience, et l'Angleterre voudra la paix autant que nous la voulons nous-mêmes.

Considérez la position de vos États ; vous remarquerez que ce système vous est plus utile qu'à moi. La Hollande est une puissance maritime commerçante ; elle a des ports magnifiques, des flottés, des

matelots, des chefs habiles, et des colonies qui ne coûtent rien à la métropole; ses habitants ont le génie du commerce comme les Anglais. N'a-t-elle pas tout cela à défendre aujourd'hui? La paix ne peut-elle pas la remettre en possession de son ancien état? Sa situation peut être pénible pendant quelques années : n'est-elle pas préférable à faire du monarque hollandais un gouverneur pour l'Angleterre, de la Hollande et de ses colonies un fief de la Grande-Bretagne? L'encouragement que vous donneriez au commerce anglais vous conduirait à cela. Vous avez sous les yeux l'exemple de la Sicile et du Portugal. Laissez marcher le temps. Si vous avez besoin de vendre vos genièvres, les Anglais ont besoin de les acheter. Désignez les points où les smogleurs anglais viendront les prendre, mais qu'ils les payent avec de l'argent, jamais avec des marchandises. Jamais, entendez-vous? Il faudra bien enfin que la paix se fasse; vous signerez en son lieu un traité de commerce avec l'Angleterre; j'en signerai peut-être un aussi; mais les intérêts réciproques seront garantis. Si nous devons laisser exercer à l'Angleterre une sorte de suprématie sur les mers, qu'elle aura achetée au prix de ses trésors et de son sang, une prépondérance qui tient à sa position géographique et à ses occupations territoriales dans les trois parties du monde, au moins nos pavillons pourront se montrer sur l'Océan sans craindre l'insulte; notre commerce maritime cessera d'être ruineux. C'est à empêcher l'Angleterre de se mêler des affaires du continent qu'il faut travailler aujourd'hui.

Votre affaire de grâce m'a entraîné dans ces détails, je m'y suis livré parce que j'ai craint que vos ministres hollandais n'aient fait entrer de fausses idées dans l'esprit de V. M.

Je désire que vous réfléchissiez sur cette lettre, et que vous fassiez des sujets qu'elle traite l'objet des délibérations de vos conseils; enfin que vos ministres impriment à l'administration le mouvement qui lui convient.

Sous aucun prétexte, la France ne souffrira que la Hollande se sépare de la cause continentale.

Quant à ces contrebandiers, puisque la faute a été commise, il n'y a plus à revenir sur le passé; je vous conseille seulement de ne pas les laisser dans les prisons de Middelburg; c'est trop près du lieu où le crime a été commis; renvoyez-les dans le fond de la Hollande.

LOUIS A NAPOLÉON.

Amsterdam, 24 avril 1808. — Sire, un chambellan vient à l'instant m'apporter la nouvelle de la délivrance de la reine (1). Ayant appris par lui que M. de Villeneuve était parti pour porter cette nouvelle à V. M., je me borne à lui faire part de suite d'un événement qu'elle connaîtra déjà en recevant cette lettre.

M. de la Rochefoucauld est arrivé. Je l'ai reçu aujourd'hui. Je remercie V. M. d'avoir nommé un ambassadeur auprès de moi (2). J'espère que le récit fidèle de tout ce dont il sera témoin sera agréable et contentera V. M.

NAPOLÉON A LOUIS.

Bayonne, 25 avril 1808. — Je vous envoie la liste de toutes les personnes qui font la contrebande chez vous et infestent mes frontières. C'est une véritable hostilité qu'ils me font. J'ai fait arrêter ceux qui sont sur la frontière de France; je vous engage à en faire autant sur la vôtre : vous n'aurez pas par là à vous plaindre de méfaits de ma part ; mais je ne puis souffrir ce scandale plus longtemps. Cela équivaut à un rassemblement de gens armés. Le tort qu'ils font au commerce est tel, qu'il y a des gens qui ont gagné une vingtaine de millions dans ces fraudes.

NAPOLÉON A LOUIS.

Bayonne, 3 mai 1808. — Je vous fais compliment sur la naissance de votre fils. Je désire que ce prince s'appelle Charles Napoléon (3).

(1) La reine de Hollande avait mis au monde, à Paris, le 20 avril, à une heure du matin, le prince Charles-Louis-Napoléon, devenu l'empereur Napoléon III.

(2) Dès le 2 février 1808, Napoléon ordonnait à M. de Champagny de lui présenter un décret pour nommer M. de la Rochefoucauld son ambassadeur près le roi de Hollande. « Vous lui donnerez toutes ses instructions, disait-il, dans lesquelles vous entrez dans tous les détails convenables ; mais vous appuierez surtout sur l'exécution de toutes les mesures tendant à prohiber tout commerce de la Hollande avec l'Angleterre. » (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XVI, n° 18516.)

(3) Le 25 mai, l'empereur écrivait à l'archichancelier qu'il désirait que le jeune prince s'appelât *Charles-Louis Napoléon*. (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XVII, n° 18975.)

* NAPOLÉON A LOUIS.

Bayonne, 6 mai 1808. — Je lis dans les journaux de Paris que vous nommez des princes. Je vous prie instamment de n'en rien faire. Les rois n'ont pas le droit de nommer des princes ; ce droit est inhérent à la dignité impériale. Vous pouvez, quand vous instituerez une noblesse, faire des comtes, des barons, des marquis ou des ducs, quoique je pense que cela soit fort inutile en Hollande, si ces titres n'y existaient pas autrefois ; mais vous ne pouvez pas créer un prince. Vous me désobligeriez infiniment si vous le faisiez, et vous sentez que, par toute espèce de raison, j'ai le droit de l'exiger. Mes institutions ne sont point faites pour être tournées en ridicule. Moi-même je n'ai pas créé de princes sans leur donner une principauté. Le prince de Ponte-Corvo a une principauté indépendante ; le prince de Neuchâtel, le prince de Bénévent ont des principautés indépendantes. Cambacérès, Lebrun, sont princes comme grands dignitaires de l'Empire ; mais les grands dignitaires d'une simple couronne royale ne sont pas princes. En Italie, dont la population est triple de celle de la Hollande, je n'ai pas nommé de princes ; j'ai nommé des grands dignitaires qui n'ont rang que de simples dignitaires. Si vous persistez dans votre idée, je désavouerai publiquement ces innovations monstrueuses. Eh ! qu'a donc fait l'amiral Dewinter d'ailleurs, pour mériter une si haute distinction, si vous pouviez la donner ? Vous avez créé des maréchaux qui n'ont pas fait ce qu'ont fait mes généraux de brigade. Pour Dieu ! ne vous rendez pas par trop ridicule.

NAPOLÉON A LOUIS.

Bayonne, 6 mai 1808. — Vous trouverez ci-joint une brochure qui vous fera connaître la situation des affaires d'Espagne. Nous approchons du dénouement. Le roi Charles m'a cédé tous ses droits au trône, et il se retire à Compiègne avec la reine et une partie de ses enfants. Quelques jours avant la signature de ce traité, le prince des Asturies s'est démis de la couronne et l'a remise au roi Charles. Le grand-duc de Berg a été nommé lieutenant général du royaume et président de tous les conseils.

Il y a eu une insurrection à Madrid le 2 mai. 30 ou 40,000 indi-

vidus s'étaient rassemblés dans les rues et dans les maisons et faisaient feu par les fenêtres. Deux bataillons de fusiliers de ma garde et 4 à 500 chevaux ont tout mis à la raison. Plus de 2,000 hommes de cette populace ont été tués. J'avais à Madrid 60,000 hommes qui n'ont pu rien faire. On a profité de cette circonstance pour désarmer Madrid (1).

LOUIS A NAPOLÉON.

Amsterdam, 14 mai 1808. — Sire, j'ai reçu la lettre de V. M. du 6 mai. V. M. aurait eu raison de se plaindre, si le bruit des journaux eût été vrai ; mais cela est non-seulement tout à fait faux, mais encore l'idée ne m'en est jamais venue. Je me suis plaint plusieurs fois de nouvelles controuvées que les journaux publient trop légèrement, mais il est hors de mon pouvoir de l'empêcher. En tout temps, et principalement depuis ce qui s'est passé relativement à l'ordre de l'Union, V. M. pense bien que je n'aurais pas conçu un semblable projet sans demander l'approbation de V. M. Je la supplie de ne donner croyance à tout ce qu'on peut lui dire sur ma conduite particulière sans que j'aie pu lui confirmer la vérité ou la fausseté de ces assertions.

Je remercie V. M. de la lettre qu'elle a bien voulu m'écrire relativement à l'accouchement de la reine. Je me conformerai avec empressement aux désirs de V. M. sur les noms à donner à son fils.

M. de la Rochefoucauld m'ayant laissé entrevoir que V. M. aurait désiré d'autres mesures encore après la fermeture des ports, je l'ai engagé à me faire connaître celles que V. M. désirerait, parce que j'ai le plus vif désir de m'y conformer entièrement pour tout ce qui est en mon pouvoir. J'attends sa réponse.

NAPOLÉON A LOUIS.

Bayonne, 15 mai 1808. — Je ne suis pas sans penser que l'ennemi pourrait fort bien essayer d'attaquer mon escadre de Flessingue, et, à cet effet, se présenter avec une escadre supérieure, jeter 6,000

(1) Pareille lettre fut envoyée aux rois de Westphalie et de Naples et au vice-roi d'Italie.

hommes dans l'île de Cadzand, les y maintenir quelques jours, s'emparer de mes batteries et les tourner contre mon escadre, et, en même temps, contenir l'île de Walcheren par un débarquement simultané. Voici les dispositions que j'ai cru nécessaire d'ordonner pour s'opposer à ces projets de l'ennemi :

1° Vous devez renforcer la garnison de l'île de Walcheren de 1,000 hommes. Vous laisserez le commandement clair et net de vos troupes au général Monnet; en fait de militaire, il ne faut pas de discussions.

2° Immédiatement après avoir reçu cette lettre, vous ferez partir en toute diligence un bataillon de 1,000 hommes d'infanterie pour l'île de Cadzand, où je le ferai nourrir. Il sera cantonné dans les différents villages et fera le service de la côte. Je vous remplacerai bientôt ce régiment, s'il vous est nécessaire, mais dans ce moment je n'ai rien sous la main.

Mettez sous les ordres d'un général de brigade 2,500 à 3,000 hommes d'infanterie et 3 à 400 hommes de cavalerie, avec six pièces de canon. Réunissez ce corps à une demi-journée de la position où se trouve mon escadre ; que ce général établisse des signaux sur la côte et avec les batteries ; et, au moindre mouvement, sans attendre l'avis du contre-amiral Missiessy ou du général qui commande dans l'île de Cadzand, il se mettra en marche et passera dans l'île de Cadzand pour soutenir mes troupes. Je donne ordre, dans différents points, de réunir des colonnes afin d'avoir en un moment une force imposante sur le point menacé. Comme je suis aujourd'hui fort loin de ce côté, je désire que vous envoyiez vos aides de camp dans les îles de Walcheren et de Cadzand pour voir la situation des batteries, les mesures qu'on a prises et l'état exact des choses. Vous me ferez connaître le rapport de ces officiers. Je suppose qu'une de vos divisions est rentrée en Hollande ; j'en ai donné l'ordre depuis longtemps. Vous n'avez rien à craindre des Anglais, qu'un coup de main qui serait l'affaire de deux ou trois jours. Ainsi il faut avoir au Texel 2 ou 3,000 hommes pour défendre l'escadre, surtout si elle est en rade (1).

P. S. Je ne vois pas que votre escadre soit en rade au Texel ; il est cependant bien important qu'elle y soit. Envoyez-m'en la situation.

(1) Cf. une lettre de l'empereur du même jour au général Clarke, ministre de la guerre. (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XVII, n° 18889.)

J'ai vu avec plaisir que les deux frégates étaient arrivées à Flessingue. S'il était possible qu'un ou deux de vos vaisseaux de guerre, de ceux qui sont à Helvoet-Sluis, y vinssent aussi se réunir à mon escadre, ce serait bien avantageux ; voyez si c'est possible.

- LOUIS A NAPOLÉON. -

Amsterdam, 20 mai 1808, 11 heures du soir. — Sire, je reçois à l'instant votre lettre du 15 de ce mois. Une division de mes troupes est bien rentrée, et V. M. connaît la grande étendue des côtes à garder; et le nombre des malades est cause que, quoique les bataillons soient fort au-dessus du complet, le nombre des présents est au-dessous. Je n'ai que trois faibles bataillons pour garder le Helder, et l'embouchure de la Meuse se trouve presque à découvert. Cependant je mettrai en ceci tout l'empressement possible à remplir les désirs de V. M. Je viens d'expédier un courrier pour faire partir les troupes qui gardaient la Haye et les rives de la Meuse. Un bataillon se rend de suite dans l'île de Gazan (1), et une réserve, sous les ordres d'un général major, se réunit à Berg-op-Zoom ; au moindre mouvement, il se rendra de son chef dans l'île de Gazan et se mettra sous les ordres du général de V. M. qui y commande.

J'envoie l'ordre au commandant de mes troupes à Walcheren de se mettre entièrement sous les ordres du général Monnet.

Il ne me reste pas de bataillon disponible pour renforcer Walcheren. Je m'occupe à chercher si je puis former un détachement pour renforcer la garnison.

Un officier de mon état-major vient de partir en courrier pour prévenir de ces dispositions le général qui commande à Gazan, l'amiral Miessiessy et le général Monnet. J'enverrai le rapport de cet officier intelligent, aussitôt son retour. L'armement de six vaisseaux est assez avancé, mais la formation des équipages ne va pas aussi vite que je le voudrais. Cependant j'espère qu'ils pourront être en rade sous peu de temps. Dans ce moment, il n'y en a que deux au Helder qui soient en rade. Quand les vaisseaux de la Meuse seront prêts, il sera impossible de les envoyer à Flessingue, parce qu'il

(1) C'est l'île de Cadzand dont parle Napoléon dans la lettre précédente.

faudrait les exposer à une multitude de croiseurs, qui croisent à portée de fusil des côtes et y jettent l'ancre souvent.

LOUIS A NAPOLÉON.

Amsterdam, 21 mai 1808. — Sire, je viens de recevoir une lettre du général Clarke relativement à la défense de l'escadre de Flessingue. Je profite du retour de son courrier pour informer V. M. : 1° qu'un bataillon est en marche pour l'île de Cadsand ; 2° que 2,000 hommes d'infanterie et 200 chevaux sont en marche pour se rendre à Borselen, dans l'île de Sud-Beveland, à portée de Walcheren, de l'escadre et de l'île de Cadsand. Je pense que cette position remplit parfaitement les vues de V. M.

J'envoie un renfort de 500 hommes à l'île de Walcheren, que je tire de tous côtés pour renforcer le régiment que j'y ai. J'ai en Allemagne 8,000 hommes de troupes et plus de 500 canonniers et de trente pièces de canon. Si V. M. pouvait consentir à ce que mes troupes rentrassent, je pense que cela serait tout à fait convenable, je pense même que cela serait très-nécessaire.

LOUIS A NAPOLÉON.

Palais du Loo, 30 mai 1808. — Sire, j'envoie à V. M. le rapport d'un officier de mon état-major sur la situation de l'île de Cadsand et de l'île de Walcheren (1). Elle verra que ses désirs sont remplis. Mon aide de camp, le général Vichery, avec une brigade, est posté le plus près possible de l'escadre, et peut se rendre très-promptement à l'île de Cadsand et à l'île de Walcheren, selon ce que fera l'ennemi.

Le bataillon que V. M. a désiré que j'envoyasse à l'île de Cadsand s'y trouve déjà. Les 500 hommes pour l'île de Walcheren sont déjà arrivés.

J'envoie à V. M. des notes que j'ai reçues d'Angleterre.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Bayonne, 19 juin 1808. — Je vois que vous avez pris le deuil de la duchesse de Brunswick-Oëls. Où diable avez-vous trouvé cela ? Vous

(1) Ce rapport, que nous jugeons inutile d'analyser ici, se trouve joint à la lettre du roi.

ne considérez sans doute pas cette princesse comme souveraine de Brunswick? Vous ne deviez donc pas en porter le deuil. Les gens qui sont autour de vous n'entendent rien aux convenances, et vous font faire tous les jours de nouvelles gaucheries. Je ne sais pas si cela était en usage dans la cour du stathouder ; mais l'exemple de la cour du stathouder ne peut faire loi pour la cour d'un roi et d'un roi français.

LOUIS A NAPOLÉON.

Palais du Loo, 21 juin 1808. — Sire, on vient de saisir une correspondance que le ministre de Suède à Vienne tentait de faire parvenir à Londres. Je m'empresse d'envoyer, telles qu'elles sont, ces lettres à V. M. Je n'ai point de moyen pour découvrir les chiffres, et j'imagine que V. M. les fera traduire aisément. J'ai été induit en erreur, lorsque j'ai annoncé la nouvelle de la mort du roi d'Angleterre. Cette nouvelle d'agiotage avait tous les caractères de la vérité.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Bayonne, 21 juin 1808. — Vous ne me parlez pas de votre escadre du Texel ni de celle de Helvoet-Sluys. J'espérais cependant avoir huit vaisseaux bien armés et dans le cas de concourir aux opérations militaires. Activez donc vos armements. Établissez dans votre royaume un principe pour organiser vos équipages. Il faut les classes comme en France ou la presse comme en Angleterre.

LOUIS A NAPOLÉON.

Du Loo, 1^{er} juillet 1808. — Sire, j'étais occupé à visiter la province où je me trouve, lorsque j'ai reçu la lettre de V. M. sur l'escadre. Je ne vous en avais pas parlé, parce qu'un aide de camp du ministre de la marine de V. M. s'est rendu ici, que je lui ai fait tout visiter et tout voir et que j'espérais qu'il aurait rendu compte de l'activité qui règne partout ; elle ne peut être plus grande. A la fin de juillet, ainsi que je l'ai promis, j'aurai six vaisseaux prêts à faire voile, dont deux à trois ponts.

LOUIS A NAPOLÉON.

Amsterdam, 11 août 1808. — Sire, M. de la Rochefoucauld ayant parlé au ministre des affaires étrangères de choses majeures, je me suis hâté de venir à Amsterdam. Ce matin, j'ai fait prier M. de la Rochefoucauld de venir chez moi. Je lui ai demandé ce que V. M. désirait. Alors il m'expliqua qu'elle désirait savoir s'il convenait à ce pays et à moi de céder le Brabant et la Zélande, moyennant des indemnités favorables à la Hollande. Je lui ai répondu, Sire, ce que je crois devoir répondre directement à mon frère, que ces deux provinces font une partie trop essentielle du royaume pour que je me croie autorisé à les céder en aucune manière, qu'il n'existait qu'un cas où cela serait permis, c'est, si tout le royaume était envahi par les ennemis communs de la France et de la Hollande, et qu'alors, pour sauver le tout, on pourrait sacrifier une partie ; mais que, hors ce cas, cela était contraire à mes devoirs et passait mes pouvoirs, que rien ne pouvait dédommager ce pays d'une de ses principales provinces ; qu'ainsi, en principe et de droit, j'espérais que V. M. I. ne désapprouverait pas ma conduite. Cependant, si V. M. croit que c'est d'un intérêt majeur pour la France et que le résultat en doive être favorable à la Hollande, je la prie de me le dire, et alors je consulterai la nation. V. M. doit sentir qu'après deux ans d'un règne aussi pénible je suis réellement toujours étranger au pays, et que je serais tout à fait perdu dans l'opinion de ce peuple et qu'il me supporterait difficilement, s'il pouvait penser que rien au monde pût m'engager à céder une partie du territoire, après en avoir juré la garantie en acceptant la couronne. Je sens que la limite de la Meuse serait plus convenable à la France, et j'ai regret à présent que cela n'ait pas eu lieu lors de mon avènement. Mais actuellement, Sire, l'intégrité de ce pays est sous la garantie de V. M., et j'ai tout lieu d'espérer qu'elle ne trouvera pas mauvais que je me repose entièrement sur cela et sur la bienveillance de V. M. pour éviter un événement qui me ferait manquer à mes devoirs les plus sacrés, me rendrait l'horreur de ce pays, et serait un véritable malheur pour votre frère. J'attends la réponse de V. M. avec la plus vive impatience.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 17 août 1808. — Les Anglais débarquent près de 40,000 hommes en Espagne. Des fautes assez inconcevables qu'a faites le général Dupont, ayant privé le roi de cette division, lui ont fait juger devoir évacuer Madrid pour se rapprocher de son armée. Toutefois 200,000 hommes sont en mouvement pour renforcer l'armée d'Espagne, où je vais marcher moi-même. Je désire qu'au reçu de la présente vous fassiez partir pour Bayonne un régiment de cavalerie de 600 hommes, une compagnie d'artillerie attelant trois pièces de canon et trois obusiers avec approvisionnement et demi, et trois bataillons formant 2,100 hommes à 2,200 hommes d'infanterie, ce qui fera une colonne de 3,000 hommes. Vous y attacherez une compagnie de sapeurs, deux officiers du génie hollandais, une escouade de mineurs et deux caissons d'outils de pionniers et de mines. Enfin chaque homme aura deux paires de souliers dans le sac et une paire aux pieds. Vous dirigerez cette force par le plus court chemin sur Bayonne. Tous les princes de la Confédération m'ont fourni des détachements. Il faut m'envoyer de vieux soldats, car je n'ai du côté de l'Espagne que trop de conscrits. Ces troupes vous seront remplacées par celles que vous avez dans le Nord, lorsque la révolte des Espagnols qui sont de ce côté sera dissipée. Accélérez le départ de ces troupes ; j'ai besoin de grands moyens en Espagne. Je veux y frapper de grands coups, et j'espère avoir la paix générale avant le mois de janvier, puisque les Anglais ont eu l'imprudence de s'engager dans une guerre de terre. Pour ce qui regarde l'administration de vos troupes, vous paierez la solde et l'habillement, et moi je me charge de les nourrir. Je suppose qu'elles passeront par Gand ou Bruxelles. Faites-moi connaître le jour où elles arriveront dans ces villes. Il ne faut point qu'elles sachent où elles vont, mais qu'elles reçoivent leur destination pour les premières villes de France où elles trouveront de nouveaux ordres. J'attache beaucoup de prix à ce que cette colonne soit bien formée. Mettez à la tête un bon général de brigade.

NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 17 août 1808. — Je reçois votre lettre relative à l'ouverture qu'a faite le sieur La Rochefoucauld. Il n'a été autorisé qu'à la faire indirectement. Puisque cet échange ne vous plait pas, il n'y

fait plus penser. Il était inutile de me faire un étalage de principes, puisque je n'ai point dit que vous ne deviez pas consulter la nation. Des Hollandais instruits m'avaient fait connaître qu'il serait indifférent à la Hollande de perdre le Brabant, semé de places fortes qui coûtent beaucoup, qui a plus d'affinité avec la France qu'avec la Hollande, en l'échangeant contre des provinces du Nord, riches et à votre convenance. Encore une fois, puisque cet arrangement ne vous plaît pas, c'est une affaire finie. Il était inutile de m'en parler, puisque le sieur La Rochefoucauld n'a eu ordre que de sonder le terrain.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 17 août 1808. — J'ai reçu à Tours votre lettre du.... Je suis sensible à l'attention que vous avez eue. Je vous souhaite santé, prospérité et bonheur. Le bonheur, vous devez le trouver principalement dans votre famille. Je suis fâché de voir le peu d'harmonie qui y règne. Avec un peu d'égards et de prévenances, et en écartant des soupçons injurieux qui indignent et outragent la plus vertueuse des femmes, vous seriez heureux. Un caractère soupçonneux et un peu trop impérieux dans votre intérieur détruit votre tranquillité. J'espère cependant qu'avec la raison que vous avez vous redeviendrez juste, bon et sensible pour votre femme.

LOUIS A NAPOLÉON.

Loo, 20 août 1808. — Sire, je vais faire partir le plus promptement possible la brigade que V. M. désire ; elle arrivera à Gand incessamment. Je suis obligé, pour la former, de prendre le bataillon qui est à l'île de Cadzand ; j'en demande l'autorisation à V. M., et je la prie de faire donner l'ordre au commandant de l'île de le laisser partir pour Gand où il rejoindra sa brigade.

Je sens, Sire, la position actuelle des choses, et je voudrais de tout mon cœur pouvoir être d'une grande utilité à V. M. Je pensais déjà à armer et à former la garde nationale ; je vais tâcher d'y réussir. Car l'étendue des côtes et les places et les îles se trouvent sans troupes. Je prie V. M. de faire venir ici les troupes que j'ai en Allemagne, et de ne plus m'en vouloir si, faute de surveillance, il y a par-ci par-là des contrebandes.

La brigade sera formée conformément au désir de V. M., que je prie d'être bien convaincue de mon zèle et de ma bonne volonté.

LOUIS A NAPOLÉON.

Loo, 23 août 1808. — Sire, j'ai répondu aux dernières lettres de V. M. Cependant je dois avoir recours à elle aujourd'hui pour la prier instamment de faire rentrer les troupes que j'ai en Allemagne. Les Anglais sont en nombre prodigieux devant les côtes; ils ont canonné hier le village de Zandwoort. Leurs petits bâtiments ont passé les Walt ou passages entre les petites fles. S'ils le veulent décidément, ils peuvent faire beaucoup de mal. Les vaisseaux et tous les armements sont exposés. Je prie donc V. M. de m'accorder le retour de mes troupes d'Allemagne et de suspendre pour quelque temps le départ de la brigade qui se réunit à Bréda. J'attends la réponse de V. M. avec impatience.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 29 août 1808. — J'ai reçu vos lettres du 20 (1). Je suis bien aise que votre brigade soit prête. Faites-moi connaître quand elle sera rendue à Gand ou à Bruxelles. Vous me parlez, dans une de ces lettres, des mauvaises dispositions du Nord; elles seront vaines. J'ai des forces suffisantes pour contenir et vaincre tous mes ennemis; j'en ai aussi pour réparer les bévues et les sottises de mes généraux. Vous verrez dans le *Moniteur* d'aujourd'hui que la Russie et l'Autriche ont reconnu le roi d'Espagne. Il est certain qu'il ne peut rien y avoir en octobre; mais ce qui se tramera cet hiver pour éclater au printemps, c'est une autre question. Il est de mon devoir comme du vôtre de supposer que la guerre générale aura lieu au printemps; il faut donc préparer vos troupes, les mettre sur un bon pied et vous tenir en mesure d'être utile. Vous avez eu tort de renvoyer de votre garde des Français qui sont de bons soldats et qui vous auraient bien servi. Vous avez eu plus tort de renvoyer 500 Russes qui se seraient aussi bien battus. Il y a longtemps que je vous ai dit que vous agissiez trop vite. On passe ainsi sa vie à faire et à défaire.

Je vous recommande d'avoir l'œil sur mon escadre de Flessingue. Aussitôt que je pourrai faire revenir vos troupes d'Allemagne, je le ferai; mais il faut que je voie encore s'éclaircir les affaires.

(1) Nous n'avons retrouvé, à la date du 20, qu'une seule lettre du roi.

LOUIS A NAPOLÉON.

Amsterdam, 4 septembre 1808. — Sire, je suis convaincu de la nécessité de faire des préparatifs et de mettre tout en œuvre pour être toujours dans un état respectable. C'est dans ce but que je cherche depuis plus de deux ans les moyens de former une bonne garde nationale. Cela me donnera les moyens d'offrir un bon corps de troupes à V. M., quoique je doive lui avouer qu'il est d'une importance extrême pour moi et principalement pour V. M. et la France que j'ai mes troupes ici. Elles ne seront jamais mieux utilisées pour la cause commune qu'en gardant le pays, ses côtes et ses vaisseaux ; et, tant qu'elles seront absentes, je serai à la merci des Anglais qui sont en nombre prodigieux sur les côtes et peuvent non-seulement faire bien du mal, mais encore ruiner ce pays de fond en comble. Cependant, Sire, j'ai rempli avec le plus d'activité possible les promesses que j'ai faites à V. M. La brigade doit être aujourd'hui à Anvers et demain 5 à Gand. J'ai dû, pour la former, employer trois régiments qui n'ont pu fournir que 1,800 hommes ; tout le reste est aux hôpitaux, malade ou convalescent. La brigade est composée en outre de 500 hussards montés, d'une compagnie d'artillerie légère et d'une compagnie de sapeurs et mineurs. Je prie V. M. de faire revenir de l'île de Gazand le bataillon qui y est ; sans cela je perdrai tous les officiers, sous-officiers et soldats qui le composent ; ils ne peuvent rendre aucun service ; ils sont presque tous malades ; et ces fièvres, lorsqu'elles ne tuent pas, laissent après elles une longue convalescence qui exige des soins et des précautions que ces soldats ne peuvent trouver que dans le pays où l'on est habitué à les soigner. L'expérience l'a toujours prouvé, et j'espère que V. M. voudra bien goûter ces raisons. Après le départ de ces troupes, je n'ai pas besoin de dire encore à V. M. que j'ai à peine des gardes pour le Helder, et que la surveillance des côtes en souffrira. Cependant je ferai tous mes efforts pour que cela ne soit pas.

Je verrais, Sire, la guerre continentale avec la plus vive peine. Je supplie V. M. de me permettre de lui dire que les nouvelles d'Espagne ont produit dans toute l'Allemagne un effet extraordinaire, et qu'il ne faudrait qu'une étincelle pour produire un embrasement qui serait d'autant plus funeste qu'il naîtrait du désespoir. On souffre partout cruellement ; et si l'idée de la paix ne soutenait pas tous les esprits, même

d'une paix prochaine, je suis certain que les choses seraient poussées à leur comble. Que V. M. pardonne ma franchise et ma hardiesse, les choses sont poussées trop à l'extrême ; une paix seule et la perspective du repos et de quelque bien-être après une guerre si longue pouvaient assurer et consolider le nouveau système politique de l'Europe. Quant à moi, Sire, V. M. peut être bien convaincue que, malgré mes défauts nombreux, je suis et j'ai été toujours occupé à concilier mes devoirs envers ce pays avec les obligations et mes devoirs envers V. M. et la France, et que je ferai tous mes efforts pour lui être de plus d'utilité possible. Si je n'avais la certitude d'avoir fait dans ce dernier but tout ce qu'il était possible de faire malgré tout ce que j'ai éprouvé, V. M. peut être assurée que je ne serais ni aussi tranquille ni aussi résigné à supporter mon isolement et la sévérité de ma vie.

Si j'osais, Sire, je vous ferais une prière que j'ai hésité longtemps à vous adresser, c'est de permettre que la reine envoie près de moi son fils aîné. Je l'ai demandé plusieurs fois, et, après beaucoup de fausses raisons et des prétextes, elle vient de me le refuser positivement. Si V. M. veut que je le conserve près de moi jusqu'au moment où il devra retourner en France conformément aux constitutions du royaume, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de sept ans, V. M. me causera le plus grand plaisir qu'elle puisse me faire, et je lui devrai la seule consolation que je puisse recevoir. S'il ne vient pas à présent, il ne le pourra pas dans l'hiver.

LOUIS A NAPOLÉON.

Amsterdam, 4 septembre 1808. — Sire, le jeune Darencey, chef d'escadron d'artillerie française, s'est compromis d'une manière extrême avec une famille respectable de ce pays. J'avais demandé à V. M. la permission pour ce jeune homme de passer au service de Hollande. Il n'y a que ce moyen pour lui de rendre l'honneur et le repos à une famille honnête. Cette affaire, qui fit beaucoup de bruit dans le temps, avait fait une impression terrible sur l'esprit public. Je l'avais arrangée ; mais V. M. lui a refusé la permission de servir en Hollande. Je prie V. M. de la lui accorder. Elle me fera beaucoup de plaisir et produira le meilleur effet, si j'en juge par celui que le bruit seul a produit. Si V. M. persiste dans sa décision, je la prie de lui accorder au moins un congé de quelques mois.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Saint-Cloud, 21 septembre 1808. — J'ai vu aujourd'hui vos troupes ; j'ai fait former les bataillons à 6 compagnies, et j'ai fait rester le cadre des compagnies restantes à Saint-Denis. Envoyez 840 hommes pour compléter ces compagnies et alimenter celles qui sont à Bayonne. J'ai trouvé que deux forges étaient trop : je les ai fait remplacer par deux caissons de transports militaires ; du reste, cette petite brigade m'a paru en bon état.

Je pars demain à cinq heures du matin pour Erfurth où je dois avoir le 27 une entrevue avec l'empereur de Russie. Il est probable que je resterai là une quinzaine de jours pour arranger toutes nos affaires. Adressez-moi là vos réponses, les journaux anglais, surtout ce que vous pourriez apprendre du Portugal.

On recommence à se plaindre que la contrebande se fait en Hollande ; tâchez d'y porter remède.

LOUIS A NAPOLÉON.

..... 25 septembre 1808 (1). — Sire, V. M. va régler le sort de l'Allemagne à Erfurth. Je la prie d'accorder sa protection et sa bienveillance, je ne dis pas à moi, mais à ce pays qui le mérite, j'ose l'assurer à V. M. I., par sa patience et sa souffrance ; c'est lui sans contredit qui souffre le plus. J'ose assurer V. M. que tout ce peuple attend en ce moment une marque de son souvenir et de sa protection, et un encouragement plus que nécessaire, indispensable pour aider à supporter un état de gêne qui se prolonge si longtemps. Ce qui est gêne pour les autres pays est privation de subsistance pour celui-ci.

Je prie V. M. de considérer tant (*sic*) tout ce que l'on peut lui dire contre moi, la difficulté de ma position, mes ennemis, — Sire, V. M. les devinera aisément, — et enfin que je ne puis être qu'attaché à son sort, plus encore s'il pouvait éprouver des nuages et des malheurs que dans la fortune. Tout ce que V. M. fera pour moi est, en dernière analyse, pour l'intérêt de V. M. ; et j'ai eu lieu de m'apercevoir plusieurs fois que, dans les contrariétés, les calomnies, les affaires désagréables

(1) Le nom de lieu d'où sont datées cette lettre et les trois suivantes est illisible.

que l'on m'a suscitées, plus d'une personne était joyeuse de trouver l'occasion d'humilier en moi ou de croire humilier le nom et le frère de V. M.

Elle décidera dans sa sagesse tout ce qu'elle croira convenable. Il était de mon devoir dans cette circonstance de m'adresser franchement à V. M. ; et je le fais bien plus pour remplir mes devoirs envers ma famille et envers ce pays que pour moi-même.

LOUIS A NAPOLÉON.

..... 25 septembre 1808. — Sire, M. de la Rochefoucauld s'est imaginé, je ne sais pourquoi, qu'il lui était permis de me manquer. Tant qu'il s'est borné à des indiscretions et à des propos inconsidérés, j'ai fait semblant, dans les entrevues particulières, de ne pas m'en apercevoir. J'ai dû seulement éviter de le voir le plus possible, afin de ne pas me trouver dans la cruelle position ou de me laisser manquer ou de piquer l'amour-propre d'un homme qui est revêtu du caractère d'ambassadeur de V. M. Mais aujourd'hui, Sire, il ne se borne plus à cela, il tient sur moi les propos les plus extraordinaires, et il vient par une note de demander que je lui rende presque compte de ma conduite. Il menace constamment d'ordres secrets qu'il a, et dont il ne veut pas se servir par pure condescendance. J'ai dû répondre à sa note officielle. J'envoie l'une et l'autre à V. M. (1). Sa présence avait

(1) Voici ces deux notes :

Note de M. de la Rochefoucauld au ministre des affaires étrangères. « Monsieur, étant passé deux fois chez V. E. sans la trouver, je l'ai doublement regretté, ayant à lui parler de différentes affaires que j'avais à lui communiquer.

« Je voulais aussi la prier de me dire si elle était informée de l'entrée au Texel d'un bâtiment américain ou sous pavillon de cette nation qui se dit venir de la Chine.

« D'après ce qui m'a été assuré, je désirerais être informé des ordres que S. M. a donnés à cet égard, et des motifs qui ont autorisé cette admission dans les ports de la Hollande. V. E. connaît la volonté du roi et une partie des ordres que j'ai reçus de ma cour ; je ne doute donc pas qu'elle ne s'empresse de me mettre à même de donner à Sa Majesté impériale et royale des éclaircissements sur un fait qui sera promptement à sa connaissance. V. E. se rappelle que le dernier navire est ressorti après avoir laissé sa cargaison en Hollande. Ceci ne pourrait avoir lieu, à moins qu'il ne plût à l'empereur de changer les ordres qu'il m'a donnés. Amsterdam, 15 septembre 1808. (*Signé*) : La Rochefoucauld. »

Réponse du ministre des affaires étrangères à la note ci-dessus. « Le ministre des affaires étrangères s'est empressé de mettre sous les yeux du roi la lettre qui lui est parvenue de la

fait beaucoup de bien d'abord ; mais il s'est laissé entourer et circonvenir ; et, loin de parvenir au but désirable de faire endurer la situation actuelle du commerce, d'offrir la paix et des avantages réels pour ce pays en perspective, il désespère tout le monde en sortant du rôle d'ambassadeur de V. M. Loin d'être l'appui et l'avocat de mon gouvernement, il porte partout la méfiance et, j'oserais le dire, Sire, le désespoir, en faisant naître et laissant croire des projets contraires à l'indépendance et à l'existence de ce pays. Il n'est pas de bonne foi, si les mesures du blocus sont le prétexte de sa conduite envers moi ; il m'a avoué et dit publiquement que les mesures du blocus se suivaient avec rigueur. J'ai renoncé depuis un an à avoir les papiers et les gazettes. M. de la Rochefoucauld a fait sur cela des arrangements particuliers ; il les reçoit, et il est impossible que la contrebande clandestinement ne fasse le dédommagement des frais. J'avais pris toutes les précautions imaginables. Lors de son arrivée, des négociants m'ayant demandé si l'on recevrait ceux des bâtiments chargés de thé qui, en vertu des permissions spéciales accordées par moi-même peu de temps après mon avènement, parviendraient à atteindre un des ports du royaume, je répondis que je pourrais me départir en leur faveur de la fermeture des ports, mais qu'il faudrait qu'ils n'eussent pas touché les ports ennemis, ni qu'ils eussent été visités, et que d'ailleurs ils seraient sujets à toute la rigueur des lois du blocus. J'en prévins l'ambassadeur moi-même, pour éviter toute fausse interpré-

part de S. E. monsieur l'ambassadeur de France, relativement à l'entrée au Texel d'un bâtiment sous pavillon américain venant de la Chine.

« Comme le roi donne directement ses ordres sans aucun intermédiaire, le sousigné se trouve hors d'état de satisfaire au désir de S. E. d'être informée de ceux que S. M. a donnés à l'égard du vaisseau susdit ; mais ce qu'il est dans le cas de répondre d'après les ordres qu'il a reçus de S. M., c'est qu'elle a été étonnée des expressions dont monsieur l'ambassadeur a cru devoir se servir ; que S. E. peut faire parvenir à S. M. tous les ordres qu'elle a annoncé plusieurs fois avoir reçus de sa cour, sans s'expliquer davantage ; que les instructions de S. M. l'empereur et roi, qui sera prévenu de l'entrée du vaisseau dont il s'agit et de toute cette affaire, n'ont rien que le roi son frère doive redouter, l'intention de S. M. n'étant et ne pouvant être aucunement de se départir du système rigoureux du blocus.

« Au reste, S. M. croit devoir se dispenser de faire répondre à l'injonction de S. E. relativement à la conduite qu'on doit tenir à l'égard du vaisseau entré ; les termes de cette injonction paraissent ne pouvoir être conformes aux instructions données à S. E. par S. M. l'empereur et roi, son auguste frère.

• Amsterdam, 19 septembre 1808. (*Signé*) : Roëll. •

tation ; et, il y a quelque temps, lorsque deux de ces bâtiments arrivèrent, je les fis repartir malgré la première permission et confisquer les marchandises au profit du trésor public, sur les simples indices qu'ils auraient été visités, quoiqu'il n'y eût pas de preuves. Aujourd'hui, Sire, il arrive un bâtiment qui paraît avoir échappé à tout croiseur et être venu par le Nord. J'ai accordé qu'il fût admis, mais mis de suite en jugement. S'il est prouvé qu'il n'a pas touché ni été visité, il restera ; sinon, il sera renvoyé et les marchandises confisquées au profit du trésor public. Puis-je faire autrement, Sire, lorsque, dans le même temps, d'autres bâtiments sont arrivés de Norwège et y sont reçus au grand contentement de tous ? Faut-il que ce pays soit traité si cruellement sans utilité pour le système du blocus au préjudice des habitants malheureux et au grand contentement et profit des ennemis qui s'en empareraient avec d'autant plus de plaisirs qu'ils ne font plus tant de prises ?

Je prie V. M. de faire donner des ordres à M. de La Rochefoucauld. Votre frère, Sire, ne peut ni ne doit souffrir qu'on lui manque. De la part de l'ambassadeur de V. M., c'est manquer astucieusement à V. M. même.

LOUIS A NAPOLÉON.

..... 26 septembre 1808. — Sire, j'ai reçu la dernière lettre de V. M. Le général Junot a capitulé. Son armée n'est pas prisonnière de guerre ; mais ils ont l'escadre Russe. J'envoie à V. M. tous les journaux que j'ai pu me procurer dans ce moment. Je lui enverrai tous ceux que les douaniers pourront arrêter.

Ayant peu de troupes et rien que des malades, je ne puis pour le moment envoyer un renfort à la brigade ; je le ferai le plus tôt possible. Je ne puis non plus répondre des contrebandes que jusqu'à un certain point ; mais, pour les ports et arrivages réguliers, V. M. peut se fier à ma parole ; on fait tout et peut-être plus que V. M. peut le désirer. Si les Anglais s'amuse à dire le contraire, c'est pour se vanter et pour semer la méfiance et la discorde. Je vois avec le plus grand plaisir cette entrevue de V. M. avec l'empereur Alexandre. J'en espère un grand bien pour le monde entier, et particulièrement pour la France et les vôtres, Sire. Puissent mes vœux n'être pas trompés !

LOUIS A NAPOLÉON.

..... 28 septembre 1808. — Sire, à peine j'ai expédié un courrier à V. M. que j'apprends les deux décrets de V. M. I. sur l'établissement des douaniers français sur les bords de la Jahde qui est située dans le royaume, et celui qui assimile la Hollande à l'Espagne à propos de l'interdiction des marchandises coloniales (1). Je n'ai eu connaissance de ces décisions de V. M. ni par le maréchal Ver Huell, ni par M. de la Rochefoucauld, mais par les plaintes amères et générales de ce pays dont l'honneur, mais moins encore que le mien, est compromis dans une assimilation aussi peu méritée. Les souffrances peuvent s'endurer, Sire, mais celles de cette espèce sont insupportables. Jela prie de permettre que M. Bourdeaux, mon conseiller de légation à Saint-Pétersbourg, connu par ses anciens sentiments patriotiques et attaché de cœur au système hollandais-français, lui donne tous les renseignements qu'elle pourra désirer sur la situation du blocus et les souffrances du pays, qui, loin de l'attacher à la France, font des prosélytes aux Anglais et finiront par faire désertier le pays à tout ce qui vaut quelque chose. C'est là l'effet de l'injustice, Sire, et que V. M. me permette de donner ce nom aux opinions de certaines personnes sur la Hollande et sur moi. Je sais qu'elles ne m'ont pas épargné envers les Hollandais ; comment l'auraient-elles fait envers les ministres de V. M. ?

Que V. M. fasse de mes réclamations ce qu'elle jugera convenable, c'était mon devoir de ne pas passer tout ici sous silence. V. M. peut être persuadée d'une chose, c'est que plus mon gouvernement perd la confiance et le crédit, plus les regards se tournent vers l'Amérique et même vers l'Angleterre. Comme au temps des persécutions des protestants, on verra aujourd'hui les négociants fuir de leur pays,

(1) Le second de ces décrets est daté du 16 septembre 1808. En voici le texte :

Art. 1^{er}. L'importation de toutes denrées coloniales, venant de Hollande et d'Espagne, est prohibée en France, jusqu'à ce que d'autres mesures aient été prises à cet égard.

Art. 2. Les bâtiments, chargés des susdites marchandises, qui arriveraient sur l'Elbe, le Weser et la Saône, seront saisis et déclarés de bonne prise.

Art. 3. Les dispositions contenues dans le décret du 9 juin, et par lesquelles nous nous sommes réservés de permettre, suivant les circonstances, l'importation du coton, ne sont aucunement annulées par le présent décret.

si, loin de les encourager et de leur prêcher l'espérance en leur faisant entrevoir un meilleur avenir, on leur prouve qu'ils ont longtemps à supporter un état si pénible sans encouragement et sans espoir qu'on leur en saura gré et qu'on leur assurera au moins leur existence. C'est à V. M. que j'ai recours. S'il y a des personnes assez extraordinaires pour oublier que je suis roi et frère de V. M., je n'oublierai jamais ce que je suis, ce que je dois à V. M., et que c'est à elle seule que je puis recourir. Mes premiers devoirs et mes premiers sentiments ne peuvent sortir ni de mon cœur ni de ma mémoire. Malheureusement je me trouve depuis longtemps dans une position singulière, et l'on ne sait en profiter que trop.

Ce pays et moi, Sire, sommes vivement peiné. Je prie V. M. de faire réparer l'outrage qu'on lui a fait et d'accorder à tous deux la protection qu'ils méritent.

NAPOLÉON A LOUIS.

Erfurth, 12 octobre 1808. — Mon frère, j'ai reçu vos lettres. J'ai changé Dupont-Chaumont sur votre demande. Je ne puis changer le sieur la Rochefoucauld. Je n'ai pas d'Anglais à mon service, et un Anglais de la faction de Windham pourrait seul être bien accueilli en Hollande. Tous les Français, soit à votre service, soit commerçants, se plaignent de votre ministère. Aucune des lois du blocus n'est observée; plus de cent bâtiments passent par mois de Hollande en Angleterre; tous les jours des particuliers en reviennent. Il n'est donc pas extraordinaire que le conseil d'État ait rédigé un décret pour gêner les communications de la Hollande avec la France. Votre pays sera bien malheureux si ce système s'accroît, et que le Rhin et l'Escaut soient fermés à la Hollande. Vous êtes trop raisonnable pour laisser venir les choses à ce point, et pour ne pas prendre les mesures nécessaires pour rétablir le blocus de l'Angleterre comme par le passé.

LOUIS A NAPOLÉON.

Amsterdam, 4 décembre 1808. — Sire, je remercie V. M. de ce qu'elle a bien voulu dire de la brigade qui est en Espagne. Ne pouvant faire autre chose pour seconder V. M., je tiens la main de la

manière la plus ferme possible à l'exécution du blocus, et, quoique ce pays gémissé, je cherche à lui rendre cette situation le plus supportable qu'il est possible. J'espère que V. M. aura reçu des preuves de la reconnaissance que j'ai ressentie pour ce pays de la suspension du dernier décret de V. M. J'ai fait et je fais tous les efforts possibles pour tout concilier, dans l'espoir que cela ne peut durer longtemps et qu'avant la fin de l'hiver les circonstances deviendront meilleures. Je félicite V. M. sur ses premiers succès en Espagne, mais je lui avoue que je fais des vœux bien vifs pour que V. M. soit bientôt libre de revenir à Paris.

LOUIS A NAPOLÉON.

Amsterdam, 16 décembre 1808. — Sire, j'ai appris avec la plus vive surprise que, par les rapports que l'on a faits à V. M., la suspension du blocus de la Hollande a été révoquée. Cependant, Sire, la méchanceté et la calomnie, seules, peuvent avoir caché à V. M. que, depuis le départ de V. M. de Paris, et principalement depuis le 15 novembre, j'ai trouvé le moyen d'empêcher qu'il n'y ait aucune communication. Je ne puis croire que cette suspension vienne de ce que j'ai accordé la permission de partir à quelques bâtiments, qui étaient déjà chargés et prêts à faire voile. Je ne pouvais sans injustice et sans danger donner un effet rétroactif à cette disposition. Si tous ceux qui sont dans le pays ne sont pas intéressés à dire autrement et à faire croire le contraire, ils doivent en convenir. Je me suis piqué et j'ai voulu faire en sorte que, pendant votre absence, et parmi les grandes et pénibles affaires qui allaient vous occuper, vous fussiez extrêmement tranquille sous ce rapport-là et ne reçussiez que des avis satisfaisants. Cependant la révocation de la suspension me prouve que j'ai tout à fait échoué dans ce plan, tandis que, j'ose l'assurer, toutes les mesures que j'ai prises ont réussi et réussissent plus encore peut-être que vous ne le désirez ; c'est que j'avais à tort compté sur la fidélité des rapports des nombreux agents qui se trouvent dans ce pays. Je n'avais point compté sur l'intérêt personnel, sur la cupidité et la méchanceté de beaucoup de mauvais sujets et serviteurs de V. M. En effet, Sire, les grandes fortunes qu'au grand scandale du public on fait à Hambourg et ailleurs n'ont pas eu lieu en Hollande, et le maréchal Ver Huell, que je me hâte de renvoyer à Paris pour qu'il puisse

de là faire parvenir mes justes réclamations à V. M., est porteur des certificats et passe-ports d'introduction des marchandises anglaises expédiées de Hambourg en Hollande, et signés en blanc et d'avance. Tôt ou tard, V. M. saura la vérité. Elle sera convaincue que l'on n'a tant crié contre les peccadilles de la Hollande que pour détourner l'attention et cacher des fautes plus graves et bien autrement considérables et essentielles. Si le système du blocus reçoit des atteintes graves, ce n'est point en Hollande, mais ailleurs. V. M. le saura sans doute.

Lorsque V. M. sera de retour à Paris, maman lui remettra une lettre de moi, dont je la prierai de se charger. Je prie V. M. de croire à la sincérité de cette note sur ma manière d'être en ce pays, mes sentiments et mon opinion. Je puis me tromper très-souvent, Sire, mais je suis et je serai toujours inébranlable dans mes sentiments envers mon royaume et envers V. M., sentiments qui sont mes premières obligations, et en même temps résigné à tout ce que la Providence et vous déciderez de ce pays et de moi.

LOUIS A NAPOLÉON.

Amsterdam, 31 décembre 1808. — Sire, je suis heureux que l'occasion de la nouvelle année me permette d'adresser à V. M. l'expression des vœux sincères que je fais pour son bonheur et sa conservation, en même temps que mes félicitations au sujet des glorieux et éclatants succès qu'elle vient d'obtenir en Espagne.

Que V. M. daigne accueillir et recevoir l'hommage des vœux et des sentiments de son frère avec bonté, ainsi que celui de son constant et entier dévouement pour elle.

ANNÉE 1809

* NAPOLÉON A LOUIS.

Valladolid, 14 janvier 1809. — J'ai reçu votre lettre. Je vous remercie de ce que vous me dites sur la nouvelle année et sur les succès de mes armées en Espagne. Les choses ont été et vont ici aussi bien que je pouvais le désirer.

NAPOLÉON A LOUIS.

Paris, 31 janvier 1809. — J'ai reçu à Paris votre lettre du 20 janvier (1). Il me semble que la marine hollandaise déchoit tous les jours ; bientôt vous n'aurez plus rien. On m'assure que vous licenciez vos matelots ; cela est un malheur.

Vous aurez vu, par les journaux venus de Paris, les derniers bulletins. De 40,000 hommes qui composaient l'expédition anglaise, plus de la moitié ont été pris, tués ou perdus. Ils ont abandonné ou détruit, leurs bagages, chevaux, artillerie. Au combat du 16, le général en chef, John Moore, a eu le bras emporté par un boulet, au défaut de l'épaule ; il est mort deux heures après. Sir Baird a eu deux coups de fusil dans le bras ; on lui a fait l'amputation. Il paraît que le général Hope a été trouvé sur le champ de bataille avec cinq ou six colonels et les cadavres d'une centaine d'officiers. La nuit, ils se sont embarqués avec la plus grande confusion.

Je serais bien curieux de savoir ce que les Anglais diront de tout cela. S'il vous arrive des journaux, envoyez-les moi.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 3 février 1809. — Sire, mon ministre des affaires étrangères m'a donné connaissance de la demande faite par M. de la Ro-

(1) Cette lettre manque dans la collection des lettres du roi Louis.

chefoucauld au sujet de la restitution à faire à V. M. des revenus perçus, depuis le 1^{er} janvier 1808, sur les domaines qui sont ou doivent être donnés en échange contre ceux d'Ost-Frise, lesquels sont réservés à V. M. par le traité de Fontainebleau. Mais, en reconnaissant que je lui dois une année entière de ces domaines, je ne puis que la prier de n'en point exiger le remboursement dans les circonstances actuelles, où il me serait de toute impossibilité de l'effectuer, attendu les grandes dépenses auxquelles j'ai été forcé et qui me sont personnelles. Les domaines que V. M. m'a laissés en Ost-Frise appartiennent à ma liste civile. Par la suite, je pourrai restituer cette année de revenus, si V. M. l'exige absolument.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 3 février 1809. — Sire, me trouvant au milieu du département de la Gueldre, qui a éprouvé de grands malheurs par la rupture de plusieurs dignes (1), je n'ai pu adresser plus tôt à V. M. l'expression de la vive satisfaction que j'ai ressentie, lorsque j'ai appris l'heureuse arrivée de V. M. à Paris. Je la prie de croire que rien n'a pu me faire autant éprouver de joie que de savoir que V. M. est de retour, et qu'elle a quitté un pays où elle était entourée de dangers continuels et de toute espèce.

NAPOLÉON A LOUIS.

Paris, 21 février 1809. — L'Autriche me menace de la guerre. Je me moque d'elle, et, aussitôt qu'elle aura jeté le masque, je l'en ferai repentir. Je désire que vous ne lui donniez aucun secours pour ses emprunts; que vous la gêniez, au contraire, le plus possible; que vous fassiez même tomber le cours de ses effets, si cela est en votre pouvoir, et que vous empêchiez toutes ses négociations. Faites courir à la Bourse et faites répéter par vos journaux les bruits les plus défavorables à cette Maison, qui est notre ennemie forcenée. Faites-moi connaître ce que vous ferez là-dessus (2).

(1) Voy. les détails sur ce sujet dans le t. III des *Docum. histor.*, p. 7-17.

(2) Cf. une lettre de l'empereur du même jour à M. de Champagny. (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XVIII, n^o 14792.)

NAPOLÉON A LOUIS.

Paris, 22 février 1809. — Je vous prie de m'envoyer l'état de toutes vos troupes, afin que, dans les arrangements généraux que je prendrai, je voie ce que vous avez à craindre d'un débarquement d'Anglais cet été, et vos moyens pour les repousser.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 26 février 1809. — Sire, je reçois les deux lettres de V. M. du 21 et du 22. Toutes mes troupes consistent en seize bataillons d'infanterie, treize escadrons, trois compagnies d'artillerie légère, non compris ma garde. Sur ces troupes, huit bataillons, trois escadrons et deux compagnies d'artillerie légère sont en Allemagne; deux bataillons, cinq escadrons et une compagnie d'artillerie légère sont en Espagne. Il me reste ici six bataillons et cinq escadrons qui sont répartis sur les côtes, mais dont plus de la moitié sont encore aux hôpitaux. En cas que les Anglais veuillent tenter quelque chose ici, ils le peuvent avec une grande probabilité de succès; mais, si j'avais la division d'Allemagne, avec ma garde, je pourrais réunir assez de moyens de défense pour empêcher un coup de main.

V. M. peut compter chaque bataillon à peu près à mille hommes. Mais les escadrons sont incomplets et ruinés par le service des côtes; et, quand je parle de cinq escadrons, j'entends par là 500 chevaux au plus.

Ma garde est de deux bataillons incomplets à cause de l'absence du reste de l'armée, de trois escadrons dont une partie est démontée pour fournir ce qui était nécessaire en Espagne, et d'une compagnie d'artillerie légère.

Il résulte de ceci que le total de mes troupes est de 25,000 hommes, sur lesquels 12,000 à l'effectif, tout compris, sont en Allemagne, 3,000 en Espagne, 3,000 de ma garde tout compris et 6,000 dans l'intérieur, la plupart aux hôpitaux.

Je suis bien fâché de ce que V. M. m'annonce. Je vais faire avec empressement ce qu'elle désire; elle ne doit pas douter que je ne sente le prix de tout ce qu'elle me dit. Si V. M. ne veut pas perdre à jamais la Hollande, je lui demande de faire revenir mes troupes;

autrement, je serais toujours exposé à être attaqué à l'improviste, et peut-être dans un moment où V. M. occupée ailleurs ne pourra plus me secourir. Je ne parle pas à V. M. de la situation de ce pays. Elle sent qu'il est hors du pouvoir humain de faire plus d'efforts et d'armements ; mais tout ce que j'ai est à sa disposition.

NAPOLÉON A LOUIS.

Paris, 6 mars 1809. — Mon frère, je m'empresse de vous annoncer que j'ai jugé convenable de nommer le prince Napoléon-Louis, votre fils, grand-duc de Berg (1).

NAPOLÉON A LOUIS.

Rambouillet, 11 mars 1809. — Je reçois votre lettre du 26 février. Pourvoyez à la défense de la Hollande et organisez au moins 20,000 hommes présents sous les armes, sans compter ce que vous avez en Allemagne et en Espagne, afin de mettre votre pays à l'abri de toute incursion, car la guerre est imminente. Toutes mes troupes sont employées, et vous serez sûrement attaqué au mois de juin ou de septembre.

LOUIS A NAPOLÉON.

Vollenhoven, 18 mars 1809. — Sire, je prie V. M. de me faire connaître ses intentions sur trois objets essentiels et de prendre en considération la situation où se trouve mon royaume. Je la prie principalement de vouloir ne pas me laisser dans l'incertitude, car alors je ne puis faire autrement que de prendre un parti, sans savoir s'il s'accorde avec l'intention de V. M.

1° La guerre paraît certaine comme on le dit ; que désire V. M. que je fasse ? Le discrédit des effets autrichiens est presque complet ; c'est à Amsterdam qu'il a commencé et qu'il continue au grand détriment des Hollandais, ce que je savais en recevant la lettre de V. M. du 22 février.

(1) Cette pièce ne se trouve pas dans la collection des lettres de Napoléon I^{er}. Les éditeurs de la *Correspondance de Napoléon I^{er}* l'ont publiée d'après l'original communiqué par l'empereur Napoléon III. Cf. *Docum. histor.*, t. III, p. 37-41.

2° Ce pays ne peut plus physiquement soutenir la fermeture ou l'espèce de blocus de terre et de mer où il se trouve. Je voudrais appliquer à la Hollande exactement toutes les lois et règlements émanés de V. M. I. ou par son ordre.

3° Avant la clôture du corps législatif, il y a une affaire essentielle sur laquelle je désire connaître les intentions de V. M., c'est celle de la noblesse. V. M. sait qu'il y a ici des comtes et barons et des gentilshommes ; ils ont même pendant la révolution conservé des droits seigneuriaux : des non-nobles même en ont. Cette question doit être absolument décidée cette année à cause que le code Napoléon commence cette année à être en activité, et que d'ailleurs plus la chose reste indécise, plus les choses qui ne sont pas d'accord avec la constitution prennent de la consistance et seront difficiles à déraciner. Je désirerais donc que V. M. voulût trouver bon que je règle tout ce qui concerne cet objet ; bien entendu qu'il ne peut être question de créer de nouveaux titres.

Je prie V. M. de me répondre favorablement sur ces objets et de prendre en considération l'état et la situation particulière de ce pays. Avec la certitude que V. M. I. voudra donner quelques instants de temps à autre à ce qui me regarde, je recourrai avec plaisir à elle, autant par devoir que pour ma satisfaction particulière, bien persuadé que les droits et la volonté de V. M. sont la conservation et la consolidation de son ouvrage.

J'attends avec impatience la réponse de V. M. I. ; car je suis pressé par tout le monde de céder ou d'ouvrir les ports ; je crains que le désespoir ne produise des désordres. C'est ce qui me fait prendre la liberté d'envoyer à V. M. un courrier extraordinaire (1).

NAPOLÉON A LOUIS.

La Malmaison, 21 mars 1809. — Mon frère, je reçois votre lettre du 16 mars. La guerre paraît imminente. Ce que vous avez de mieux à faire est de réunir le plus de troupes possibles afin de pouvoir défendre votre pays et d'être de quelque utilité à la cause commune. C'est la première fois que vous me demandez mon avis. Si vous me l'eussiez demandé plus tôt, je ne vous aurais point conseillé de licencier vos

(1) Archives de la Haye. Imp. dans l'ouvrage de M. Théod. Jorissen.

troupes ; je vous aurais répété que rien n'était fini en Europe, et que, tandis que vous désarmiez, je levais de nouvelles conscriptions et renforçais mes armées de 150,000 hommes. Vous sentirez facilement l'imprudence des mesures que vous avez prises et les résultats dangereux qu'elles peuvent avoir pour votre pays et pour tout le monde. L'Autriche a reçu, depuis trois mois, des subsides de l'Angleterre ; elle croit pouvoir m'attaquer lorsque mes troupes sont en Espagne. Je ne lui demande rien ; elle n'articule aucun grief et veut revenir sur la honte de la campagne de 1805. Elle court à sa ruine. Cependant tenez vos troupes en état.

LOUIS A NAPOLÉON.

Utrecht, 31 mars 1809. — Sire, désirant depuis longtemps changer les affaires du blocus, puisque je voyais que cela n'était pas conforme aux intentions de V. M., j'ai adopté la marche que V. M. a ordonnée en France. J'ai aussi changé la forme, et un directeur des douanes en est uniquement chargé et responsable (1).

J'espère avoir rempli par là les intentions et les désirs de V. M.

LOUIS A NAPOLÉON.

Amsterdam, 4 avril 1809. — Sire, V. M. ne jugeant pas convenable de me renvoyer mes troupes que j'avais demandées pour des raisons majeures, mais étrangères à la guerre, je viens les lui demander aujourd'hui pour des raisons plus militaires.

Les Anglais poursuivent les pêcheurs jusque sur la côte et les emmènent quand ils peuvent s'en emparer. Ils sont depuis plusieurs jours occupés à reconnaître la côte et à la sonder. Des armements secrets se préparent dans leurs ports avec activité. J'ai tout lieu de croire qu'ils pensent réellement à tenter quelque chose ici. Si cela arrive, je n'ai d'autre parti à prendre que de faire brûler tous mes vaisseaux de 1^{er} rang que j'ai au Helder et de faire rentrer les autres à Amsterdam qui ne pourra faire une longue résistance, n'étant pas en état, et ayant besoin, pour sa défense qui est très-étendue et irrégulière, de plus de 8,000 hommes ; j'en ai à peine 3,000.

(1) Cf. *Docum. histor.*, t. III, p. 60.

Je suis obligé de concentrer ce qui me reste après avoir gardé le Helder et l'Ost-Frise avec trois bataillons, de sorte que la plus grande partie des côtes se trouve dégarnie.

Que V. M. pèse toutes ces raisons et décide. Je fais former la garde nationale, mais c'est une faible ressource.

Je demande à V. M. la division que j'ai en Allemagne et celle que j'ai en Espagne : et j'ose lui représenter que la Hollande est au ssi essentielle à conserver que Hambourg, et que, dans la nullité des forces militaires que j'ai, je ne puis garantir ni le Helder, ni Helvoet, ni Walcheren, ni Amsterdam seulement d'un coup de main ; une attaque sérieuse serait d'un succès infaillible. Je sais, Sire, que V. M. me dira de fournir 20,000 hommes de plus ; mais, qu'elle me croie, j'ai fait tout ce qu'il était humainement possible de faire, et, quel que soit l'événement, je n'aurai rien à me reprocher.

NAPOLÉON A LOUIS.

Paris, 12 avril 1809. — La guerre est déclarée. Les Autrichiens ont passé l'Inn le 9, sans déclaration de guerre et sans manifester, sans même prévenir leur ambassadeur. Levez des hommes, organisez vos gardes nationales et vos troupes pour vous défendre. Il y a longtemps que je ne cesse de vous dire cela. Il ne sera plus temps, s'il vous arrive des malheurs.

LOUIS A NAPOLEON.

Bréda, 26 avril 1809. — Sire, j'ai reçu avec peine la nouvelle du commencement des hostilités. Voyant qu'elles tardaient, je me flattais qu'elles n'auraient pas lieu ; mais, cela étant, je n'insiste plus sur la rentrée de mes troupes, mais au contraire j'offre à V. M. le peu de troupes qui me restent encore, si elle juge en avoir besoin ailleurs. Aussi bien sont-elles insuffisantes pour garder le pays. Le comte d'Hunebourg et l'amiral Decrès m'ont écrit relativement à l'escadre de Flessingue. Je fais armer et renforcer la flottille qui est en Zélande, et, si l'ennemi attaque réellement, j'enverrai au général Monnet le peu de troupes que j'ai, en ne conservant à Amsterdam que ce qu'il faut uniquement pour garder cette ville.

Quelle que soit la gravité des circonstances et la disposition des

esprits, V. M. ne peut et ne doit point douter que je ne fasse tous les efforts possibles pour l'aider de mon côté, quelque peu de moyens que j'aie pour cela.

LOUIS A NAPOLÉON.

Zierichzée, 6 mai 1809. — Sire, je reçois en Zélande la nouvelle si impatientement attendue de vos premières victoires. J'espère que cette fois la paix sera durable et que vous forcerez enfin les Anglais à y consentir.

Je n'ai pas appris sans la plus vive peine la nouvelle de la légère blessure que vous avez reçue. Quoique ce ne soit qu'une contusion, elle fait une forte impression. Je ne reçois des nouvelles de V. M. que par le *Moniteur*, et bien tard. Je suis en voyage pour W alcheren. J'ai visité mes places fortes, et fait établir des camps et armer la flottille. Je fais de mon mieux, quoique j'aie peu de moyens, et l'on avait besoin ici, comme partout, des grands résultats de vos premières actions. Les discours, les satires, les pamphlets de toute espèce commençaient une espèce de fermentation. Puissé-je, Sire, vous savoir bientôt de retour!

Je prie V. M. de consentir que les pêcheurs anglais ne soient pas inquiétés par les corsaires français. Cela produirait des représailles terribles pour ce pays et par là des actes de désespoir des habitants des côtes.

J'ai fait mettre en jugement un officier de marine qui, ayant eu une dispute avec un douanier, a eu le malheur de le tuer. V. M. peut être sûre que je suis et que j'ai été vivement peiné de ce malheur.

LOUIS A NAPOLÉON.

Mardyck, 18 mai 1809. — Sire, je viens d'achever la visite de la Zélande et du Brabant. Je n'ai point voulu passer si près de Flessingue et de la flotte sans les visiter, afin d'en pouvoir rendre compte à V. M. Flessingue m'a paru dans un état de faiblesse dont je ne me faisais pas l'idée, et le général qui y commande n'y tient point bon ordre; il n'y a ni fermeté ni unité dans le commandement, et les troupes, très-étrangères les unes aux autres, n'ont point l'esprit qu'elles devraient avoir. Cependant les colonels, surtout les généraux Osten et Veydel, sont très-bien.

L'escadre que j'ai visitée sur l'Escaut et que l'amiral Missiessy a fait manœuvrer à l'ancre en ma présence est assez instruite ; mais elle n'est pas en sûreté. L'amiral ne prend pas des mesures et des précautions réelles ; il attend que l'ennemi soit là, de peur d'annoncer de la crainte. C'est la même idée qu'avait l'amiral Brueys à Aboukir. Je lui ai bien recommandé de ne pas perdre une minute ; mais, d'après ce qu'il m'a dit, il lui faut des autorisations, des ordres de Paris, et l'escadre ne sera pas au delà de Lillo et couverte par trois ou quatre estacades de longtemps. Je me crois obligé d'en prévenir V. M. L'amiral me paraît très-instruit, zélé, mais un peu lent. J'ai vu là un capitaine qui m'a rappelé Du Petit-Thouars ; c'est M. L'hermite. Les vaisseaux montés par les Danois manœuvrent à merveille.

Je prie V. M. de donner des ordres sur son escadre et sur Flessingue. J'ai fait réarmer une grande partie de ma flottille. Mais on dit que les Anglais préparent cinq à six cents bateaux plats ; et il me fâche bien de voir qu'on perd tant de temps pour se précautionner. La saison est parfaite pour une attaque ; la flotte devrait être à Anvers depuis longtemps.

Je prie V. M. de me permettre de lui parler librement. Je ne crois pas que l'on exécute les ordres de V. M. avec une promptitude égale aux circonstances et à l'importance de conserver une escadre si belle et si bien armée.

LOUIS A NAPOLÉON.

Amsterdam, 20 mai 1809. — Monsieur mon frère, je remercie V. M. impériale et royale de la lettre qu'elle a bien voulu m'écrire pour m'annoncer la naissance d'une princesse, dont son altesse impériale la princesse Anguste Amélie, vice-reine d'Italie, a été heureusement délivrée le 23 décembre dernier. Un événement aussi intéressant n'a pu que me causer la plus vive satisfaction. Je partage sincèrement celle que V. M. en éprouve, et je me félicite de trouver en cette agréable circonstance une nouvelle occasion de lui offrir les assurances de mon inaltérable dévouement et de la haute considération avec laquelle je suis, monsieur mon frère, de Votre Majesté impériale et royale le bon frère,

LOUIS.

LOUIS A NAPOLÉON.

Loo, 16 juin 1809. — Sire, je m'empresse de remercier V. M. de la révocation du décret du 16 septembre ; elle fera le meilleur effet (1). V. M. aura été instruite par le roi de Westphalie de la prise de Stralsund et de la mort de Schill (2). Mes troupes se sont vaillamment conduites ; elles auraient fini cette campagne plus tôt, si on ne leur avait pas défendu de quitter le royaume de Westphalie. La fermentation aurait aussi gagné la Hollande, si je ne mettais tous mes soins à calmer et à adoucir. V. M. peut être bien persuadée que je suis et reste son frère, et que si je ne prenais tout à fait les intérêts de ce pays, je lui serais moins utile encore, et ce pays encore bien moins.

J'ai appris avec la plus vive peine la mort du duc de Montebello. Je prie V. M. de se ménager, c'est-à-dire de ménager le repos et le sort de la France et d'une grande partie de l'Europe, à qui vous pouvez seul donner enfin la paix et le retour de l'ordre et de la stabilité. Je fais sans cesse des vœux pour la conservation et le bonheur de vos jours. Veuillez, Sire, croire à leur sincérité.

LOUIS A NAPOLÉON.

Loo, 1^{er} juillet 1809. — Sire, depuis la dernière lettre que j'ai écrite à V. M., j'ai eu une affaire bien désagréable à supporter et à faire passer dans le royaume ; c'est la diatribe ci-jointe contre la Hollande, publiée dans le Journal de l'Empire, dans celui de Paris et dans le Publiciste (3). Je prie V. M. de faire punir les auteurs

(1) Il s'agit d'un décret daté de Eberodorf, le 4 juin 1809, et dont l'article unique est celui-ci : « Les relations commerciales entre la France et la Hollande seront rétablies sur le même pied qu'avant notre décret du 16 septembre 1808. »

(2) Cf. *Docum. histor.*, t. III, p. 108-108.

(3) Voici quelques extraits de cette diatribe, que nous reproduisons d'après le journal *le Publiciste* du 19 juin 1809 joint à la lettre du roi :

« Toutes les mauvaises nouvelles, les bruits les plus défavorables à la France ont leur source en Hollande. C'est là que la malveillance et la calomnie paraissent avoir établi leur séjour. C'est là que les contes les plus faux, les plus absurdes, inventés par le délire et la haine contre la France, trouvent le plus de propagateurs. Bon Dieu ! est-ce donc à la Hollande à ajouter foi si légèrement à des nouvelles défavorables à la puissance de l'armée

d'autant plus qu'on obtient des effets très-contraires à ceux qu'on désire, par de semblables articles. Tout cela finit par retomber sur moi. Dois-je être réduit au désespoir, contrarié et tracassé sans cesse ? Comment puis-je faire autrement ?

Je fais tout ce qui est possible pour empêcher le commerce avec l'ennemi. Mais tout le pays est extrêmement irritable, lorsqu'il s'agit d'augmenter encore la rigueur des mesures actuelles. J'ai voulu les modifier et les calquer sur celles ordonnées par V. M. Cependant, comme je ne veux pas donner encore de nouvelles occasions d'augmenter le mécontentement de V. M., je lui envoie les deux décrets que j'ai pris sur cet objet (1). Les Américains étant à la vue des

française ? Écoutez les correspondants d'une partie de ces trompettes du ministère anglais qui ont leurs échos en Hollande :

Le duc de Dalmatie a capitulé avec 24,000 Français qui sont prisonniers de guerre et entrés à Londres. Le roi d'Espagne a quitté Madrid. Barcelone a été reprise par les insurgés. Les Asturiens ont défait et pris le duc d'Elchingen.

D'un autre côté, le brigand Schill a enlevé le roi de Westphalie. L'ancien électeur de Hesse et cet imbécile de duc de Brunswick-Oels, avec 20,000 hommes, ont inondé l'Allemagne. Déjà les Tyroliens sont à Munich. L'armée française est cernée et perdue; et l'empereur Napoléon, si ignorant dans l'art de la guerre, à la tête d'une armée si lâche et si pusillanime, a déjà posé les armes.

Voilà en effet d'assez belles découvertes ! Les Hollandais devraient se trouver satisfaits de gagner des sommes immenses dans la contrebande, sans chercher encore à empoisonner le continent par toutes les calomnies et les faussetés soufflées par le cabinet anglais.... Nous sommes fâchés pour les novellistes hollandais et pour les spéculateurs à la baisse de cette nation que tout n'aille pas selon leurs désirs. Nous sommes fâchés que le major Schill, qui devait périr sur un échafaud, soit mort à Strahlsund, le 31 mai, de la mort des braves.

Quant au duc de Brunswick, toutes ses forces se montent à 1,200 hommes ; celles de l'ancien électeur de Cassel à 500 hommes ; et déjà ils ont été battus et contenus par le brave colonel saxon Thielman. »

Le journal de Leyde, se récriant sur cette diatribe, répondit : « Que sans doute ces calomnies cachaient des vues secrètes contre le pays ; mais qu'il était malheureux pour les plats auteurs de ces sots articles que les Hollandais leur eussent donné d'avance un démenti formel et éclatant aux yeux de toute l'Europe par leur attitude, etc... » Cf. *Docum. histor.*, t. III, p. 109-113.

(1) Ces décrets, dont une copie est jointe à la lettre du roi, sont conçus comme il suit :

PREMIER DÉCRET.

« Voulant d'une part mettre en harmonie de plus en plus les mesures du blocus en vigueur dans notre royaume avec celles adoptées par la France, et de l'autre entretenir autant que possible les relations de la Mère-Patrie avec nos colonies qui ne sont point tombées au pouvoir de l'ennemi, nous avons décrété et décrétons : *Article 1^{er}*. La liste des objets d'impor-

ports, et tout le commerce demandant à grands cris de les recevoir, j'ai pris ces dispositions pour un mois seulement, espérant avoir d'ici là une réponse de V. M. Si je n'en ai point, je regarderai son silence comme une approbation.

Tout est dans l'attente des grands événements qui se préparent et sont trop importants, trop décisifs pour ne pas attirer l'attention et les vœux de tous. J'ai eu le bonheur que j'espère conserver de maintenir et de prolonger la tranquillité publique, quoique, je ne dois pas le dissimuler, les esprits soient fort animés et fort peïnés. Mais je puis assurer V. M. qu'il n'y a que quelques chefs de partis qui ne sentent pas que l'espoir d'une paix réelle et définitive est inséparablement attaché à la conservation de V. M. et de la France, comme le seul garant, le seul préservatif d'un bouleversement général et d'une guerre interminable. Puissiez-vous, Sire, parvenir promptement au seul et digne but de vos travaux, la paix et le repos général!

tation arrêtée par notre décret du 31 mars dernier est provisoirement augmentée des articles suivants, savoir, 1° le riz; 2° les douves; 3° le quinquina et autres drogues médicinales; 4° le coton de la Géorgie, de la Louisiane et de la Caroline; 5° le café de l'île de Java; 6° le sucre de cette île. — *Article 2.* Indépendamment des certificats d'origine requis par notre décret susdit, notre directeur des douanes nommera une commission d'experts pris parmi les courtiers jurés, chargée expressément de vérifier si les objets désignés dans l'article précédent sont effectivement des productions de nos colonies, ou américaines et reconnaissables comme telles. Pour assurer cette expertisation, la décharge se fera dans les entrepôts royaux. — *Article 3.* A dater un mois du présent décret, notre directeur des douanes nous fera un rapport s'il convient de continuer les mesures adoptées ci-dessus. »

SECOND DÉCRET.

« Considérant que, depuis notre décret du 31 mars dernier, le gouvernement américain a levé l'embargo qu'il avait mis sur les navires destinés pour nos ports et que par conséquent il est juste d'y adapter le blocus en vigueur en notre royaume, sans le départir pour cela des mesures de rigueur prises contre le commerce avec l'ennemi, avons décrété et décrétons : *Article 1^{er}.* Les navires américains qui entreront dans nos ports dans l'espace de trois mois à dater du présent décret, ne seront point assujétis aux mesures du blocus, pourvu qu'ils n'aient point relâché en Angleterre, ni subi aucune visitation de la part de l'ennemi. A cette fin, le capitaine sera obligé de faire là-dessus sa déclaration, laquelle controuvé le navire et la cargaison seront confisqués. — *Article 2.* En tant que la cargaison consistera en des marchandises dont l'importation est permise d'après les mesures subsistantes, elle sera mise à la disposition des propriétaires ou consignataires; le reste sera mis sous séquestre et déposé dans les magasins royaux. — *Article 3.* Les dispositions contenues dans le présent décret sont applicables aux navires américains qui sont déjà entrés dans nos ports et dont les cargaisons ont été emmagasinées conformément aux ordres donnés par nous. »

* NAPOLÉON A LOUIS.

Schœnbrun, 17 juillet 1809. — Je ne puis qu'être affligé de votre décret. Mon premier mouvement a été de fermer toutes mes barrières à la Hollande, de la comprendre dans le blocus et de rappeler mon ambassadeur. Il y a de votre part peu de générosité à me rendre la risée de l'Europe et à exciter un si vif mécontentement en France où le commerce supporterait seul toutes les charges et tous les sacrifices. J'exige que vous rapportiez sur-le-champ votre décret et que vous rentriez dans le système de la France. Si les Américains lèvent l'embargo pour les bâtiments français, à la bonne heure : la France et la Hollande doivent suivre le même système. Ne m'obligez pas à faire occuper vos ports par mes douanes. Je ne crains ni les (1)..... ni les Hollandais malveillants. Je saurai les mettre à la raison chez vous (2).

NAPOLÉON A LOUIS.

Schœnbrun, 17 juillet 1809. — Mon frère, je reçois votre lettre du 1^{er} juillet. Vous vous plaignez d'un article de journal ; c'est la France qui a sujet de se plaindre du mauvais esprit qui règne chez vous. Si vous voulez que je vous cite toutes les maisons hollandaises qui sont les trompettes de l'Angleterre, ce sera fort aisé. Vos règlements de douanes sont si mal exécutés, que toute la correspondance de l'Angleterre avec le continent se fait par la Hollande. Cela est si vrai, que M. de Stahremberg, envoyé d'Autriche, a passé par la Hollande pour se rendre à Londres. Il est possible que ce ne soit pas de votre faute ; il n'en est pas moins vrai que la Hollande est une province anglaise.

(1) Le mot est en blanc dans la minute.

(2) A la même date, l'empereur écrivait à M. de Champagny : « Vous trouverez ci-joint un décret du roi de Hollande. Écrivez à M. de la Rochefoucauld pour qu'il demande que ce décret soit sur-le-champ rapporté, et pour qu'il fasse connaître que la Hollande doit partager le sort de la France, sa bonne ou sa mauvaise fortune ; que, si elle sépare sa cause de celle du continent, je me séparerai d'elle. Le sieur la Rochefoucauld doit parler avec la plus grande force ; et si la Hollande ne se remet pas sur le même pied que la France et ne rentre pas tout à fait dans son système, il doit déclarer qu'il ne peut pas garantir l'état de paix. » (*Corresp. de Nap. 1^{er}*, t. XIX, n° 15547.)

LOUIS A NAPOLÉON.

28 juillet 1809. — Sire, le voyage de quelques jours que j'ai entrepris, et dont j'ai parlé à V. M. dans ma dernière lettre, est cause que je reçois vos lettres du 17 juillet plus tard et que je ne puis expédier les ordres pour suspendre l'admission des vaisseaux américains qu'aujourd'hui 28 juillet. Cette mesure est écrasante pour la Hollande ; mais c'est votre volonté ; je ne dirai donc rien. Je supplie seulement V. M. de croire que je cherche tous les moyens possibles de soulager mon peuple, mais que la Hollande et moi, Sire, ne cesserons jamais d'aller dans le système et selon les désirs de V. M. I.

LOUIS A NAPOLÉON.

Amsterdam, 2 août 1809. — Sire, c'est à regret que je dois informer V. M. que l'expédition anglaise était destinée contre ce pays, qui vient d'être attaqué. Un débarquement a eu lieu en Zélande, et là plus grande partie de cette province est au pouvoir de l'ennemi (1). Il paraît, par les dispositions qu'il fait et par la lenteur de ses opérations, qu'il a l'intention de se maintenir en Zélande et de n'attaquer la flotte qu'à une occasion favorable.

Le général Chambarlhac concentre les troupes dans l'île de Cadsand ; mais comme il me paraît certain qu'il entre dans ses vues d'attaquer Anvers et de tâcher d'y ruiner les chantiers, il me semble que cette mesure n'est pas tout à fait suffisante et laisse Anvers trop à découvert d'un autre côté.

Je crois qu'il serait utile que V. M. désignât un de ses maréchaux pour prendre le commandement général tant des forces de terre que de mer, afin qu'il y eût plus de liaison entre leurs opérations.

J'ai envoyé ma garde et tout ce que j'ai pu réunir de troupes à Berg-

(1) Pour tout ce qui se rattache à cette expédition, voir les lettres adressées par Napoléon aux ministres de la guerre et de la marine, à l'archichancelier, au maréchal Kellerman, etc., du 6 au 18 août. (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XLIX, n^{os} 15619, 15620, 15624 à 15627, 15629, 15630, 15633, 15635 à 15637, 15641, 15642, 15650.) Il résulte de ces lettres que Napoléon n'avait donné aucune instruction pour la défense de ce côté de ses frontières, encore moins pour celles de la Hollande, et que ses ordres arrivèrent trop tard pour empêcher la descente de l'ennemi.

op-Zoom que les Anglais menaçaient. Ces troupes seront sous les ordres du général Farayre et se porteront partout où leur présence sera nécessaire. L'expédition paraît être très-considérable ; ils ont près de 40,000 hommes.

LOUIS A NAPOLEÓN.

Bréda, 5 août 1809. — Sire, j'ai réuni toutes les troupes que j'ai, à la seule exception du faible bataillon qui est en Ost-Frise, afin de couvrir Anvers. Elles forment à peu près 6,000 hommes, et sont placées entre Berg-op-Zoom et Anvers à Huibergen, s'appuyant à la droite des troupes du général Chambarlhac qui arrivent ce soir à Putten. J'ai mis ces troupes, parmi lesquelles est toutema garde, sous les ordres du général qui commande à Anvers.

J'ai dégarni le Helder et Amsterdam sans hésiter après le malheur qui m'est arrivé : un général nommé Bruce, le même qui avait été envoyé près de V. M. il y a quelques années, a livré le fort de Bath aux Anglais. Je dois tout sacrifier pour réparer ce malheureux événement. Ce misérable est traduit à un conseil de guerre.

J'envoie au général Chambarlhac six bouches à feu ; il les recevra demain.

J'apprends avec plaisir que le général sénateur Rampon est arrivé à Anvers. Cela mettra fin à une espèce de discorde qui existait.

Les Anglais ont pris possession des îles de la Zélande au nom de Guillaume VII, prince d'Orange.

Je désire bien vivement que V. M. soit de retour à Paris promptement. En tout cas, V. M. peut être assurée que mes troupes feront leur devoir et que je ferai de mon mieux.

La place de Veere dans l'île de Walcheren paraît s'être très-bien défendue ; je n'ai point de nouvelles officielles.

J'attends avec la plus vive impatience des nouvelles de V. M.

LOUIS A NAPOLEÓN.

Quartier général à Rosendaal, 9 août 1809. — Sire, j'étais à Aix-la-Chapelle, lorsque le 1^{er} août on m'annonça de Hollande que 200 voiles ennemies étaient près de Haarlem. Ne doutant pas de la vérité d'une attaque, puisque d'Anvers on mandait la même nouvelle par

courrier extraordinaire, j'ai quitté sur-le-champ maman et ma sœur et je me rendis en toute diligence à Amsterdam où j'étais le lendemain. Je reçus les différents rapports et donnai tous mes soins à renforcer mes troupes qu'un courrier et un aide de camp que j'avais expédiés avant avaient déjà fait partir. J'écrivis de suite à V. M. et à l'archichancelier. J'envoyai un courrier au roi de Westphalie pour demander des secours et au moins mes troupes qui sont en Westphalie. Voyant l'expédition décidée en grande partie, j'ai de suite dégarni le Helder et Amsterdam et j'ai fait transporter en poste 6,000 hommes de troupes ; c'est tout ce que j'ai pu ramasser, ma garde comprise. J'ai pris sur moi, avant de partir d'Aix, de faire diriger sur Anvers toutes les troupes qui étaient à Aix en marche sur la Grande Armée. Je n'ai pas appris sans peine, en arrivant à Bréda, qu'Anvers était dégarni et que le général Chambarlhac, loin de venir en avant de cette place, était au fond de l'île de Cadsand où il concentrait ses troupes. Je lui donnai l'ordre au nom de V. M. de venir à Anvers, lui faisant connaître que je dégarnissais toute la Hollande afin de couvrir les chantiers et l'escadre, qui étaient tous deux vraisemblablement le but de l'ennemi après Flessingue. Je donnai l'ordre à mes troupes de se ranger sous ceux du général commandant les troupes de V. M., n'osant pas prendre sur moi de deviner les ordres de V. M. en m'attribuant le commandement en chef. J'ai fait passer une compagnie d'artillerie avec six bouches à feu bien approvisionnées et des cartouches d'infanterie au général Chambarlhac. J'ai armé et approvisionné Berg-op-Zoom et n'ai cessé de correspondre avec le général à Anvers, l'amiral et le préfet maritime, mais je gémissais de voir la désunion ou plutôt le choc de plusieurs autorités et surtout la mollesse et la résignation aux événements. Je mandai alors une entrevue aux généraux Rampon et Chambarlhac ; et, comme j'étais occupé avec eux, je reçus la réponse de l'archichancelier et du comte d'Hunebourg, tous les deux m'engageant à prendre le commandement en chef. Je m'y suis décidé, malgré le peu d'activité dont je suis susceptible. C'était avant hier ; j'ai parcouru toute la ligne de Berg-op-Zoom à Anvers, j'ai visité Lillo, j'ai parlé à l'amiral, je suis passé à Anvers où j'ai conféré avec le général Fauchonnet, le préfet maritime et le général Rampon.

J'ai organisé l'armée en deux corps, le premier sous les ordres du général sénateur comte Rampon, et le second de mes troupes sous

les ordres du maréchal Dumonceau. J'ai appelé les généraux Dallemagne de Wesel, Chambarlhac et Charbonnier pour commander les divisions sous les ordres du général Rampon qui commande aussi la division du général Olivier dans l'île de Cadsand.

Comme l'armée est extrêmement faible et point organisée, j'ai ordonné au général Rampon de tenter de faire passer par Breakens une légion de garde nationale dans Flessingue; je ne sais si cela réussira. Le comte d'Hunebourg m'annonce 20,000 hommes. J'ai fait débarquer les 1,000 qui étaient à bord de l'escadre. Le général Rampon n'a encore que 5 à 6,000 hommes, mais appartenant à tous les corps et pour la plupart recrues.

J'ai ici 6,000 hommes de mes troupes. Peut-être l'ennemi ira-t-il brûler le Helder, mais ce n'est rien si Anvers peut être sauvé.

J'ai été effrayé de la faiblesse et de la nullité des moyens employés pour défendre l'Escaut. Le fort Lillo est encore en désordre; un simple officier y travaille avec la garnison qui est de 400 hommes. Les parapets sont en mauvais état.

L'estacade, principale défense de l'escadre, se brise à chaque flot par la violence des courants.

Je n'ai vu d'un autre côté aucuns préparatifs à Anvers pour l'inondation qui est la plus sûre et la meilleure défense.

J'ai ordonné au général Fauconnet, à l'amiral et à M. Malouet d'envoyer chercher en poste ce qu'il faut pour faire trois bonnes estacades, de préparer les bâtiments marchands pour combler les passes si l'on est réduit à la dernière extrémité, de préparer un grand nombre de brûlots, de travailler jour et nuit, les chefs les premiers, à mettre Lillo et l'autre fort dans un état formidable, d'élever quatre autres batteries de vingt pièces de 36 chacune aux quatre endroits où le fleuve fait un coude, avec l'artillerie et l'approvisionnement de la marine.

J'ai ordonné de s'assurer et de préparer les moyens d'inonder Anvers sur les deux rives, et de diminuer l'épaisseur des digues des polders contigus à l'inondation ordinaire, afin de pouvoir tendre l'inondation promptement. Car, si l'on attend au dernier moment, le tout manquera, puisqu'il faut plusieurs marées pour inonder les deux rives et que l'ennemi tombera tout à coup en force sur l'Escaut occidental où il n'a encore montré qu'un brick, tandis qu'il a trente-six vaisseaux de ligne, dix-neuf frégates et quarante-deux sloops, avec 40,000 hommes. J'ai la note de tous les régiments.

Si l'on exécute bien mes ordres, l'escadre de V. M. et ses chantiers seront sauvés, surtout si l'on m'envoie les secours promis ; malheureusement les corps qui arrivent, à l'exception de quelques-uns, sont composés de conscrits, et il n'y a presque point d'officiers ; cependant ils sont français et ils iront bien.

J'ai fait venir ma flottille par l'Eendract sous Tholen de Willemstad à Berg-op-Zoom, et de là elle pourra garder ce bras de l'Escaut ou se réunir à la flottille de V. M.

Une division de ma flottille a forcé la ligne ennemie et est venue se réunir au reste.

Enfin, Sire, je ne perds pas une minute, je fais tous mes efforts ; je regrette d'être si invalide et de ne pouvoir faire plus. Je désire vivement prouver à V. M. que, quoique je sois et veuille être autant qu'il dépend de moi roi de Hollande, je suis et serai toujours français de cœur et surtout votre frère.

J'ai beaucoup de confiance dans le général Rampon. L'adjudant général Veikel a été blessé à Flessingue. Tous les rapports louent au delà de toute expression la conduite du général Osten.

La place de Veere a résisté deux jours ; c'est une place non-seulement très-mauvaise ; mais qui tombe en ruine. Lorsque j'y ai passé, j'ai fait cesser le salut de la flottille ; le feu du canon menaçait de la faire écrouler. La défense a été bonne.

P. S. Je reçois à l'instant un courrier qui m'annonce que le duc de Brunswik-Oëls, avec 8,000 hommes, s'approche des frontières du royaume ; mais j'espère que je ne serai pas forcé de me dégarnir ici. J'attends au contraire avec impatience du secours du roi de Westphalie, auquel j'ai envoyé un courrier pour en demander.

NAPOLÉON A LOUIS.

Schoenbrun, 12 août 1809. — Mon frère, je suppose que vous vous serez rendu à Berg-op-Zoom, et que vous y aurez réuni 10 à 12,000 hommes de vos troupes avec 15 à 20,000 gardes nationales (1). L'économie d'un roi n'est pas celle d'un prier de couvent.

(1) Dans une lettre du 18 août au ministre de la guerre, Napoléon disait : « Le roi de Hollande doit réunir à Berg-op-Zoom 10,000 hommes de troupes de ligne et 10,000 de gardes nationales, ce qui fera 20,000 hommes. » (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XLIX, n° 15650.

Si vous aviez aujourd'hui les 2,000 Français de votre garde que par économie vous avez licenciés, si vous aviez l'armée que par économie vous avez réduite, votre pays ne serait pas envahi. Par nos conventions, la Hollande doit avoir 40,000 hommes sur pied. Elle n'a de moyen de se recruter ni pour la terre ni pour la mer. Les Anglais vous feront plus de mal en un mois que ne vous aurait coûté votre armée. Le roi de Wurtemberg a un million de population ; il a 25,000 hommes sur pied.

Je suppose que vous aurez fait arrêter ce traître de Bruce, qui a si lâchement rendu le fort de Bath, et que vous l'aurez fait passer par les armes. Abandonner un fort comme Bath, sans tirer un coup de canon, c'est le comble de la lâcheté ou de la trahison. Comment ne coupait-il pas les digues ?

* NAPOLÉON A LOUIS.

Schoenbrun, 13 août 1809. — Je lis dans votre lettre au ministre de la guerre cette phrase : *J'ai envoyé 4,000 hommes à Berg-op-Zoom ; c'est tout ce que j'ai.* Voilà une jolie puissance qui n'a ni armée ni flotte ! Vous avez donc perdu la Hollande ? Quand vous êtes arrivé au trône, elle avait 40,000 hommes sous les armes, dix vaisseaux dans ses rades et trois cents transports prêts à toute expédition. Pouvez-vous vous appeler une puissance ? Pouvez-vous être indépendant et vouloir que les autres vous défendent ? Vous avez par des mesures fausses et petites perdu la Hollande. Dans le fort de Bath, qui est si important, il paraît qu'il n'y avait pas pour deux jours de vivres. Qu'avez-vous donc fait dans votre tournée ? Instruit depuis longtemps que les Anglais méditaient cette expédition, vous auriez mieux fait de visiter l'Escaut que de faire à Aix-la-Chapelle un voyage inutile. Ce n'est pas en se plaignant qu'on fait le métier de roi. Réparez la faute que vous avez commise et hâtez-vous de réorganiser votre armée. Par nos traités, vous me devez un contingent de 40,000 hommes.

NAPOLÉON A LOUIS.

Schoenbrun, 14 août 1809. — Je reçois votre lettre du 5 août. Je suppose que vous avez armé et approvisionné Berg-op-Zoom et fait autant de vos autres places, et que vous organisez des gardes na-

tionales dans votre royaume. Si les gardes nationales de l'île de Zélande avaient été levées, cela aurait fait 5 ou 6,000 hommes de plus, qui auraient empêché la descente. Je suppose que vous avez armé vos canonniers, et que vous les faites servir, selon le besoin, soit dans le canal de Berg-op-Zoom, soit dans d'autres points. Je vous en avais demandé un bon nombre à Flessingue, qui auraient été bien nécessaires dans cette circonstance.

LOUIS A NAPOLÉON.

Capelle-sous-Anvers, 16 août 1809. — Sire, le courrier du comte d'Hunebourg m'annonce que le prince de Ponte-Corvo est nommé commandant en chef sur l'Escaut. Cela me soulage d'un grand fardeau et me permet de rentrer en Hollande où mon absence non-seulement alarme, mais me fait craindre des attaques dont le résultat pourrait bien être la perte de tous les chantiers et de quatorze vaisseaux armés, non armés ou en construction. Cependant j'ose prendre sur moi de faire retourner quelques troupes en Hollande. Le premier moment est passé; il n'y a plus moyen d'empêcher ce qui est fait; et l'on ne pourra prendre l'offensive que lorsque la saison permettra de passer aux îles.

La position actuelle de la Hollande est critique. Me voilà abandonné dans toutes les horreurs des embarras intérieurs et extérieurs. Veuillez, Sire, ordonner que mes troupes rentrent d'Allemagne et d'Espagne.

J'attends votre retour avec impatience.

P. S. Je vais faire tous mes efforts pour augmenter mes troupes. Je pars cette nuit. J'ai levé des gardes nationales, mais qui ne peuvent servir que pour leur ville. J'espère en des volontaires. Je prie V. M. de me permettre de lui dire que, si le ministre de la marine était comme celui de la guerre, plus d'une escadre aurait été conservée, d'après ce que je puis juger. Je prie V. M. de pardonner à mon excès de zèle si j'ai pris sur moi beaucoup de mesures et d'ordres qu'il ne m'appartenait pas de donner. On ne saurait avoir plus de sang-froid, de zèle et d'attachement pour V. M. que le général Rampon et les généraux sous ses ordres, surtout les colonels provisoires.

NAPOLÉON AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Schoenbrun, 4 septembre 1809. — Lorsque vous écrirez en Hollande, faites sentir au roi que les malheurs qui pèsent aujourd'hui sur la Hollande viennent de l'imprévoyance qu'on a eue de licencier l'armée, de désarmer la flottille et de renvoyer les matelots; que, du temps de la république hollandaise, cette puissance était tenue par ses traités d'avoir 40,000 hommes sur pied, plus une escadre, plus une flottille; que tout a été détruit par de fausses économies, et qu'il résulte de là que la Hollande est aujourd'hui sans défense, puisqu'elle est sans armée, sans escadre et sans flottille; que bientôt les quatre régiments hollandais qui étaient en Allemagne auront rejoint, mais que c'est une faible ressource; que, si le roi avait attendu la paix générale pour faire ces licenciements, et que s'il m'eût consulté dans toutes ses opérations, tant sous le point de vue politique que sous celui du commerce, son pays ne serait pas dans l'état où il est; qu'enfin, comme chef de la ligue, j'avais le droit de m'attendre à ce que le roi ne fit rien sans mon consentement; mais qu'il a fait précisément l'inverse. Faites-lui sentir cela avec mesure et de manière à lui montrer que vous méritez la confiance qu'il paraît vous accorder. Ajoutez que la défense de la Zélande aurait été meilleure, si l'on n'avait pas laissé s'élever de rivalité entre le commandant hollandais et le commandant français; que cependant il fallait que l'un des deux commandât, et qu'il était plus naturel que ce fût le Français qui commandât que le Hollandais (2); que, quant à l'Espagne, ce que le roi y a n'est rien, puisque cela se réduit à huit compagnies; qu'enfin, tant sous le point de vue de terre que sous celui de mer, la Hollande n'a jamais été moins utile que depuis le royaume.

(1) A partir de l'expédition des Anglais en Zélande jusque vers la fin de l'année 1809, un certain nombre de lettres de Napoléon à son frère sont en déficit dans la correspondance de l'empereur conservée aux Archives nationales. Nous y avons suppléé, autant que possible, par des lettres de Napoléon adressées à ses ministres.

(2) Le lendemain 5 septembre, l'empereur écrivait au même ministre: « Vous devez faire connaître au prince de Ponte-Corvo qu'il commande l'armée hollandaise, qu'il ne doit souffrir aucune rivalité de commandement, et qu'il doit envoyer directement ses ordres au maréchal Dumonceau, toutes les fois qu'il juge convenable de le faire concourir à ses opérations. » (*Corresp. de Nap. 1^{re}*, t. XIX, n° 15751.)

LOUIS A NAPOLÉON.

Loo, 6 septembre 1809. — Sire, si j'ai jamais été étonné dans ma vie, c'est en recevant la lettre de V. M. Elle en jugera aisément, puisque je m'attendais à recevoir des témoignages de sa satisfaction et de son contentement.

S'il y a quelque chose dans ce que j'ai fait ou j'ai dit qui ait pu vous fâcher, c'est bien malheureux et maladroit de ma part ; car j'atteste à V. M. que j'avais bien l'intention de lui plaire. Je croyais qu'en répétant ce que j'ai lu dans les journaux de Paris que : « la Grande Armée ne serait pas détournée de ses opérations par l'expédition anglaise, que l'essentiel était de vaincre sur le Danube et que l'ennemi ne pouvait se flatter que de surprendre quelques parties sans défense ».... Sire, j'ai beau lire et relire, je ne trouve et ne puis trouver que cela dans tout ce que j'ai dit. Si j'avais su que V. M. avait des raisons particulières pour ne point le trouver bon, j'ose bien l'assurer que je ne l'aurais jamais fait. J'ai parlé de V. M. et de la France, parce que leurs ennemis, Sire, cherchent à faire croire qu'ils ne seront jamais bien disposés pour ce pays et qu'ils répandent la méfiance et aigrissent les esprits. Enfin j'ai été content de la nation ; pouvais-je le lui cacher ? Des régiments se sont formés entièrement dans trois semaines. Tout a été dégarni. Le royaume n'a pas eu un soldat pendant trois semaines et pas le moindre désordre, quand l'ennemi se montrait dans le cœur du pays avec des gros vaisseaux de ligne, puisqu'il était tout près de Willemstadt. Sire, j'ai pu, j'ai dû tout sacrifier pour mettre Anvers à couvert. Le moment du danger n'était pas après le 16 août, mais jusqu'au 16 (chaque heure alors rendait le débarquement moins probable) ; et je ne pouvais abandonner toute la Hollande dépourvue même d'une garde ordinaire. Dès que la surprise ne pouvait plus avoir lieu, que l'on était averti et sur pied en France, et qu'il y avait un général en chef nommé par V. M., j'ai si bien senti la position des choses, que j'ai mis, du premier instant, mes troupes aux ordres du prince de Ponte-Corvo, et j'ai envoyé ma garde seule en poste au Helder et à Amsterdam. Mes craintes n'étaient pas dénuées de fondement, puisque les Anglais sont venus débarquer et insulter la place forte de Delftzyl, qu'ils étaient près de Willemstadt et que leur marine se battait avec ma flottille non loin de Rotterdam.

Si j'ai mal fait, Sire, c'est au contraire d'avoir été trop prompt et trop crédule en prenant le commandement en chef, sans douter que V. M. ne le trouvât bon et sans craindre que V. M. ne me sût pas gré d'avoir préféré la conservation d'Anvers à la conservation de toute la Hollande et de m'être mis dans le cas de répondre du mal sans espoir de contenter V. M. Je vois qu'on n'a pas rendu compte à V. M. de ce que j'ai fait pendant ce peu de jours. Quand je suis arrivé, ni Lillo, ni Lefkenshouk n'étaient armés. Une faible estacade, que le flux seul rompait, occupait un faible détachement de la marine. J'ai ordonné le débarquement des troupes de terre qui étaient sur les vaisseaux ; j'ai fait construire et armer quatre autres forts aux points où le fleuve fait un coude. J'ai ordonné au général Rousseau de passer à Flessingue avec 4,000 hommes de gardes nationales. J'ai ordonné la construction d'une batterie de 36 à l'emplacement du fort Frédéric-Henry. J'ai ordonné à l'escadre de rentrer à Anvers, et à la flottille et aux bâtiments légers de passer en avant de Lillo. J'ai envoyé le général Charbonnier au Doele pour défendre les ports et les digues avec 1,500 hommes, ce qui était très-facile, puisque j'ai ordonné qu'on inondât toute la rive gauche de l'Escaut de manière à mettre Anvers à l'abri d'un bombardement de ce côté, tandis que toutes les meilleures troupes étaient en position depuis Lillo jusqu'à Ossendryt, pouvant se réunir en peu d'instant. J'ai nommé le général Saint-Laurent gouverneur de la place. J'ai réuni une division d'artillerie hollandaise avec huit bouches à feu aux troupes du général Chambarlhac. C'est moi qui ai fait venir ce général du fond de l'île de Cadsan où non-seulement il était encore quand l'ennemi était déjà à Bath, mais où il attirait tout ce qui se dirigeait sur Anvers. J'ai trouvé qu'on voulait armer Lillo avec des pièces de tous les calibres. J'ai pris sur moi d'ordonner que toutes les batteries de l'Escaut fussent armées avec des canons de la marine de 36 que j'ai fait descendre des vaisseaux. D'Aix-la-Chapelle même, j'ai pris sur moi de faire arrêter des détachements qui allaient à Cadsan et de les envoyer à Anvers. Enfin, quand je suis venu en Brabant, je voulais être utile ; ce n'était mon intention de prendre le commandement qu'autant que votre ministre de la guerre le trouverait bon : je ne l'ai fait que sur son invitation et sur celle de l'archichancelier (1) ; enfin j'ai fait pour le mieux, armé mes

(1) Le 16 août, Napoléon écrivait à l'archichancelier : « On m'assure que le roi de Hol-

places, armé les bourgeois; et, si je m'attendais à quelque bon résultat, c'était que V. M. m'en saurait gré et que cette occasion mettrait peut-être fin à toutes les préventions qu'on a réussi à donner à V. M. et contre ce pays et contre moi.

Sire, V. M. peut être assurée que, puisque je réussis si mal, je ne m'aviserai plus de rien que de ce qui est uniquement de mon ressort. Elle a une preuve de mon obéissance en ce que, depuis l'époque où elle m'a exprimé vivement le désir de n'entendre plus parler des affaires et de la position de la Hollande, je ne lui en ai rien dit. V. M. peut n'être pas contente de moi; mais, Sire, je vous en prie, ne déshonorez pas ni n'humiliez votre frère. Puis-je n'être pas profondément blessé, si V. M. pense ce qu'elle m'écrit? Les noms de calomniateur, d'hypocrite, sont-ils faits pour moi? Celui qui défend par devoir et par inclination une bonne et petite nation, cherche-t-il et peut-il chercher à calomnier la gloire de V. M., c'est-à-dire ce qu'il a de plus cher et de plus réel? Que serions-nous sans elle? de petits et pauvres gentilshommes inconnus. Non, Sire, vous ne pensez pas cela, mais vous vous faites tort à vous-même; en me minant en Hollande, en me traitant comme si j'étais un traître, vous déshonorez votre famille, les rois de votre dynastie, votre nom, et il en tombe sur V. M. même plus qu'elle ne pense. Ah! Sire, songez que je ne puis vous manquer, puisque je ne l'ai pas fait. Songez, Sire, que je ne suis ni Hollandais, ni prince d'Orange, et que je ne suis réellement roi de Hollande qu'autant que je ferai toujours ce que je dois faire pour ce pays. Quoi qu'il en soit, Sire, je suis et serai toujours votre très-affectionné et dévoué frère.

LOUIS A NAPOLÉON.

Haarlem, ce 8 septembre 1809. — Sire, j'ai à annoncer à V. M. la retraite des Anglais. Ils ont évacué toutes les îles de la Zélande où il paraît que les maladies font de grands ravages. Ils se retranchent

lande a reçu de vous une lettre qui lui donne le commandement de mes troupes en sa qualité de connétable. Je puis concevoir que le ministre de la guerre ignore nos constitutions; mais que vous puissiez les ignorer, c'est ce qui m'étonne étrangement. Comment n'avez-vous point senti que moi seul je puis donner le commandement de mes armées et que personne ne peut s'arroger ce droit? Il me tarde d'apprendre que cette anarchie a eu son heure.» (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XIX, n° 15664. Voir aussi la lettre n° 15665.)

dans l'île de Walcheren. Mais je reçois des avis secrets qui m'annoncent qu'ils se préparent à évacuer aussi cette île. Cependant cela me semble difficile à croire par la raison qu'ils ont d'immenses avantages pour la conserver. Mes troupes ont occupé toute l'île de Sud-Beveland. 300 hommes ont traversé à la nage le bras de mer qui sépare l'île de Sud-Beveland de la Hollande et s'en sont emparés sans savoir que les Anglais étaient en retraite. C'est une très-belle action par la difficulté de ce passage de plus d'une heure, et pour lequel on n'a que très-peu d'instant, la marée s'élevant en cet endroit de douze pieds (1).

J'envoie un courrier à V. M. pour lui rendre compte de ceci et de ce que j'ai fait venir et envoyé en Zélande les troupes que j'avais en Allemagne. J'ai écrit plusieurs fois à V. M. sans avoir de réponse depuis sa lettre du 5 août. J'écris toujours par M. de Lavalette. J'envoie un courrier, Sire, parce que j'ai le plus grand besoin d'avoir des nouvelles rassurantes et encourageantes de V. M. Elle ne peut se faire d'idée de mes embarras et de mes inquiétudes dans un moment semblable. Mon armée, quoique composée de corps très-nombreux, est très-peu de chose par le grand nombre des malades. Les affaires de commerce, les souffrances et l'exaspération des esprits, la présence des Anglais en Zélande et menaçant plusieurs autres points de la Hollande, rendent ma position très-difficile et très-pénible. Aujourd'hui, Sire, il s'y joint le bruit de votre maladie qui me vient de plusieurs côtés en même temps ; j'apprends que Corvisart est parti de Paris. Cela me rend très-malheureux ; j'espère que mon frère me connaît assez pour en être convaincu et pour avoir la bonté de me rassurer, en même temps que je le supplie de faire la paix pour pouvoir revenir bien vite à Paris. J'attends, Sire, un mot de réponse avec la plus vive impatience. Si j'ai jamais désiré revoir V. M., c'est bien dans ce moment où j'ai tant de besoin et de désir d'être bien dans votre esprit et de pouvoir vous renouveler l'assurance que je n'ambitionne ardemment que l'amitié et l'estime de mon frère.

LOUIS A NAPOLÉON.

Loo, 10 octobre 1809 (2). — Sire, votre ministre de la marine m'écrit

(1) Cf. *Docum. histor.*, t. III, p. 143, 144.

(2) Entre cette lettre et la précédente, devrait se placer une lettre de Napoléon du 27 sep-

pour me demander de faire passer toute ma flottille à Anvers. Je l'avais déjà mise sous les ordres du duc d'Istrie (1) ; mais je ne veux pas lui faire faire un mouvement semblable sans connaître directement les intentions de V. M. et lui exposer la situation des choses.

Le maréchal Ver Huell est avec ma flottille en présence des Anglais depuis un mois, presque à l'embouchure de l'Escaut oriental. S'il quitte sa position, ou si même il n'y est pas avec une force considérable, l'ennemi sera maître, non-seulement de parvenir jusqu'à l'intérieur de la Hollande, mais encore de débarquer sur les derrières des troupes qui s'avanceront dans l'île de Sud-Beveland vers le Sloë et d'y surprendre et détruire les batteries de côte, qui, établies sur des digues, ne peuvent qu'être mal fermées ; de sorte que le corps de troupes qui se trouvent dans l'île de Sud-Beveland sera toujours exposé, s'il n'est appuyé par une flotte considérable.

Mais ce n'est pas encore la seule considération majeure que j'ai à mettre sous les yeux de V. M. Si la flottille quitte l'Escaut oriental, l'ennemi sera entièrement maître de tourner l'île de Sud-Beveland et de se rendre dans l'Escaut occidental sur les derrières de la flottille de V. M. qui s'avancerait du côté de Flessingue.

Je ne parle pas de la facilité que l'ennemi aurait alors de pénétrer jusque dans l'intérieur de la Hollande ; cependant la certitude qu'ils auraient alors de se procurer l'eau et les vivres dont ils ont besoin, en descendant dans les différentes îles de la Hollande, qu'il est impossible de garnir entièrement, me semble d'un intérêt majeur pour l'attaque de Walcheren.

Je soumets toutes ces considérations à V. M. I. et je la prie de me faire connaître ses intentions.

NAPOLÉON AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Schaenbrun, 11 octobre 1809. — Écrivez au sieur la Rochefoucauld de demander que la division hollandaise qui est dans l'île de Sud-

tembre dont nous ne connaissons pas le texte et que mentionne le roi Louis dans le t. III de ses *Docum. histor.*, p. 148.

(1) Par décret du 11 septembre 1809, le duc d'Istrie avait remplacé le prince de Ponte-Corvo dans le commandement de l'armée du Nord chargée de s'opposer aux Anglais.

Beveland soit portée à 16,000 hommes au lieu de 3,000 qui est sa force actuelle ; et qu'indépendamment de ces 16,000 hommes la Hollande fournisse deux cents chaloupes canonnières, bateaux canonnières et péniches, pour aider à la reprise de l'île de Walcheren. Ces forces seront réunies à l'armée du duc d'Istrie.

* NAPOLÉON AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Schœnbrun, 11 octobre 1809. — Je vous renvoie vos dépêches. Accusez la réception de la lettre de M. la Rochefoucauld, et faites-lui connaître que l'arrangement proposé ne me convient pas ; que j'entends que tout bâtiment qui sera pris en contravention à mes décrets soit déclaré de bonne prise ; que, si l'on ne prend pas des mesures efficaces pour réprimer la contrebande, non-seulement je ferai occuper les passes par mes troupes, mais que j'enverrai des colonnes mobiles pour faire saisir les marchandises jusque dans Amsterdam ; que ceci n'est pas une plaisanterie ; que la Hollande trahit la cause commune ; qu'il vaudrait mieux la voir alliée de l'Angleterre que favorisant sourdement son commerce et la guerre qu'elle fait contre nous. Il fera comprendre aux ministres hollandais que le résultat de ces grandes menées adroites (1) sera de perdre leur existence ; que le roi n'a marché qu'un moment franchement. Prescrivez au sieur la Rochefoucauld de se maintenir dans cette direction.

LOUIS A NAPOLÉON.

Loo, 27 octobre 1809. — Sire, M. de la Rochefoucauld vient de me communiquer les deux notes qu'il doit présenter par l'ordre de M. de Champagny, et je l'ai engagé avec la plus vive instance à attendre encore avant de les présenter, parce que j'en redoute avec raison les funestes effets, et à tout ajourner jusqu'à ce que j'aie de V. M. la réponse à cette lettre que j'ose encore lui écrire. Sire, ces deux notes consistent : la 1^{re} dans l'augmentation des troupes en Sud-Beveland jusqu'à la concurrence de 13,000 hommes, et j'ai

(1) La lecture de ces trois derniers mots peut prêter au doute.

répondu sur cela que, si V. M. fait attaquer Walcheren, toutes mes troupes ont d'avance l'ordre de se tenir prêtes à marcher et de se rendre directement en Sud-Beveland; que, si elles sont restées en grande partie sur le continent, c'est afin de les ménager : et en effet, si depuis deux mois elles eussent été toutes concentrées en Sud-Beveland, il n'en resterait presque plus debout à cause du climat. A l'exception de trois corps indispensables sur les côtes et à Amsterdam, tout est aux ordres et à la disposition de V. M. Malheureusement la moitié de l'armée est aux hôpitaux, ce qui fait qu'elle n'est pas forte.

La seconde demande, Sire, n'est pas de la même nature. Il est hors de mon pouvoir d'y consentir, et je viens supplier instamment V. M. I. de daigner la modifier. V. M. n'ignore pas que tout ce que ce pays souffre n'est supportable pour chacun que par la raison que chacun est convaincu que c'est essentiel à la conservation de l'existence politique et de l'ombre d'indépendance de ce pays. Si donc votre frère renonçait au principe du territoire et des eaux, surtout en ce moment, c'est, Sire, la même chose que si j'abdiquais; et je préférerais mille fois que V. M. mit la couronne sur la tête du prince royal. V. M. I. ne sait peut-être pas que beaucoup de corsaires arrêtent les bâtiments avec leurs petits canots, qu'ils envoient de la rade où ils sont mouillés sur les bâtiments qui entrent. Sire, cela aigrit, tourmente le public et ne peut point exister puisque cela ne peut être conforme aux intentions de V. M., dans un moment surtout où j'ai dû pressurer encore tout le pays pour augmenter les dépenses de l'armée. Si V. M. persiste dans sa résolution que les questions de territoire ne soient pas jugées sur les lieux, je n'ai plus qu'à faire mettre mes chevaux à ma voiture de voyage, tout est fini pour moi, ce pays et moi perdons jusqu'à l'ombre d'indépendance et d'existence politique; et le seul soutien du pays, ce qui le retient contre le désespoir et les souffrances si longues et si multipliées venant à manquer, je ne puis en prévoir les suites. Il n'est qu'un seul moyen, si V. M. le veut absolument, c'est, Sire, de me remplacer par mon fils. Ce n'est point par humeur, Sire, c'est avec calme que je donne cette assurance à V. M., et avec une profonde conviction du véritable état des choses dans le pays.

J'attends avec impatience de connaître la résolution dernière de V. M.

NAPOLÉON AU COMTE D'HAUTERIVE,

CHARGÉ PAR INTÉRIM DU PORTEFEUILLE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Fontainebleau, 28 octobre 1809. — Apportez-moi la constitution de Hollande, que j'ai garantie. Apportez-moi aussi le dernier décret du roi de Hollande sur la noblesse. Faites-moi connaître si ce décret (1) n'a pas blessé les principes fondamentaux de la constitution.

NAPOLÉON AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE.

Fontainebleau, 31 octobre 1809. — Vous trouverez ci-joint l'état de la flottille hollandaise. Vous verrez que la Hollande ne me fournit rien. Elle n'a que soixante-dix bateaux canonnières dans l'Escaut oriental et pas une chaloupe; et, dans les autres canaux de la Meuse, vous voyez qu'elle n'a que cinq chaloupes canonnières. Soixante-dix bateaux canonnières ou rien, c'est à peu près la même chose. S'il y avait eu l'ombre d'une Hollande, il devrait y avoir cent chaloupes canonnières. Écrivez au roi, par un officier, pour savoir sur quoi compter et pour le presser d'augmenter sa flottille.

Vous écrirez, par cet officier, au sieur la Rochefoucauld, pour qu'il fasse les plus fortes instances pour faire venir dans l'Escaut oriental le nombre de chaloupes canonnières nécessaire pour l'expédition. Vous lui ferez sentir que jamais la Hollande n'a été si nulle, que la république m'avait fourni à Boulogne, pour une expédition étrangère hors du pays, cinquante chaloupes canonnières et cent cinquante bateaux canonnières, et ces cinquante chaloupes canonnières étaient de superbes bâtiments; ici je n'en vois pas. Vous écrirez au roi de Hollande, par cet officier, pour que les troupes de Hollande se mettent en mouvement, pour avoir 16,000 hommes pour coopérer avec mes troupes à la reprise de l'île de Walcheren.

LOUIS A NAPOLÉON.

Du Loo, 4 novembre 1809. — Sire, je ne répondrai que deux mots aux dernières lettres de V. M. Je ne saurais essayer de justi-

(1) Voy. *Docum. histor.*, t. III, p. 42-45.

fier mes sentiments et ma conduite, lesquels n'en ont nul besoin ; j'ai peut-être eu tort de le faire si souvent, et je ne veux pas m'exposer encore au reproche d'hypocrisie.

Je vois que V. M. I. ne me considère plus comme roi de Hollande. Quoique reconnu de la plupart des princes de l'Europe, quoique votre ouvrage et votre frère, quoique j'aie l'assentiment de toute la nation, je ne suis que le remplaçant de Schimmelpenninck ! Que votre volonté soit faite, Sire ; je suis monté sur le trône malgré moi ; j'y suis resté sans jamais oublier que je n'y étais pas né ; j'en descendrai de même ; je ne me targuerai point d'une vaine fierté. Depuis quatre ans, je me suis attaché à mon rang et à ce pays. Considéré comme étranger lorsque j'étais en France, considéré comme étranger en arrivant ici, je me flattais d'avoir trouvé enfin quelque stabilité dans mon existence. Mais, Sire, si vous le voulez, c'est à moi d'obéir. Je puis vous sacrifier mon rang, mon existence, mais je ne puis jamais consentir aux demandes qu'on me fait, d'autant plus qu'on n'a nul besoin de moi pour faire par la force ce qui est non-seulement nuisible, mais funeste pour cette nation et contraire à mon premier devoir.

En attendant, Sire, ce qu'il plaira à V. M. d'ordonner de mon sort, et résigné à tout par la persuasion où je suis que rien ne se fait que par l'ordre de la Providence,

Je suis et serai toujours, Sire, de V. M. I. et R., le très-affectionné et dévoué frère (1).

* NAPOLÉON A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Octobre-novembre 1809 (2). — Monsieur de Champagny, je désire que vous renvoyiez au sieur La Rochefoucauld son courrier. Vous ferez connaître à ce ministre que je ne réponds pas à la lettre du roi, parce que j'attends une réponse à une longue lettre que je lui ai écrite il y a peu de jours, où j'abordais toutes les questions. Vous trouverez ci-joint une copie de la lettre du roi que vous enverrez au sieur La Rochefoucauld, avec l'ordre précis de ne témoigner

(1) Archives de la Haye. Impr. dans l'ouvrage de M. Théod. Jorissen.

(2) Date présumée. En tête de cette lettre, signée de la main de Napoléon, sont écrits les mots : *non envoyée*.

en rien qu'il ait connaissance de cette lettre. Vous chargerez le sieur La Rochefoucauld de voir le roi et de lui faire comprendre que la Hollande ne peut plus exister dans la situation où elle se trouve , puisqu'elle n'a ni vaisseaux de guerre, ni flottille, qu'elle n'a que quelques mauvais régiments, qu'elle n'a et ne peut avoir aucun système de finances ; que la Hollande est le débouché de la Meuse, de l'Escaut et du Rhin , c'est-à-dire des grandes artères de l'Empire ; que la paix avec l'Angleterre n'est pas prochaine ; qu'on ne peut forcer l'Angleterre à la paix que par un blocus rigoureux ; qu'il faut que la police soit faite sur les côtes de Hollande comme elle se fait sur les côtes de Normandie ; que, lorsqu'il fut question de mettre le roi sur le trône, j'aurais espéré que la paix se ferait promptement, et que la Hollande recouvrerait ses colonies et son existence, que son état de guerre, de marine, l'état de ses finances, au lieu d'être anéantis, seraient augmentés et triplés, mais que ces espérances ont été déjouées ; que d'ailleurs j'étais engagé vis-à-vis de la Prusse, alors l'une des premières puissances de l'Europe, à conserver l'indépendance de la Hollande, et que, si je n'avais donné un roi à cet État, il fallait faire la guerre avec la Prusse ; qu'aujourd'hui la Prusse n'existe plus et que je suis dégagé de tous ces liens ; que le bien de la France, comme celui de la Hollande, fait une nécessité de la réunion de cette dernière à la France ; que la Hollande est le complément de l'Empire, qu'elle est le débouché de mes rivières ; que sa marine, ses ports, son commerce, ses finances ne peuvent prospérer que mêlée avec la France ; que sans doute alors elle sera plus éloignée de l'Angleterre, mais que la France, l'Italie, l'Allemagne lui seront ouvertes, et qu'elle aura une indemnité convenable ; que, si le roi abdique, mon intention, dans aucun cas, n'est pas de le remplacer par le prince royal ; qu'après la tournure qu'ont prise les affaires du continent, il est de toute impossibilité que la Hollande conserve son indépendance de la manière que le roi le désire. Vous prescrirez au sieur La Rochefoucauld de tenir ces indications secrètes ; il les fera connaître au roi seul, et il ajoutera que le roi ne peut espérer aucun bonheur dans sa position ; qu'il doit attendre haine de la France dont il contrarie les projets, et haine de son peuple qui, placé entre la France et l'Angleterre, sera le plus malheureux peuple de la terre ; que la dernière expédition a prouvé l'impossibilité que la Hollande conserve son indépendance : d'abord les îles de Walcheren, de sud et de nord Beveland ne peu-

vent lui rester, je ne puis désormais me fier à personne pour la défense de l'Escaut; qu'il faut que Breda, Berg-op-Zoom, les fles de Walcheren et de Beveland soient réunies à la France, pour que l'Escaut soit tout entier à moi; que le roi personnellement peut trouver dans les douceurs de la vie privée assez accommodée à ses goûts, ou dans une souveraineté sous un climat plus favorable à sa santé, une indemnité suffisante; et que le pays, éclairé, se trouvera heureux de ce nouvel état de choses. Le sieur La Rochefoucauld parlera de ces trois faits qu'il avouera :

1° De l'impossibilité de rendre les fles de l'Escaut;

2° De la volonté où je suis d'établir un cordon entre la Hollande, la France et l'Allemagne, pour isoler la Hollande et empêcher la contrebande sur le continent, situation qui achèvera le malheur de ce pays;

3° De la volonté où je suis d'exiger un contingent en troupes de terre et de mer proportionné à l'état de guerre actuel.

La Hollande, ne pouvant satisfaire à ces trois points, ne peut plus exister. Le trône du roi a été détruit par l'expédition anglaise qui a démontré la nullité de ses moyens et la nécessité de sa réunion à la France. Vous recommanderez au sieur La Rochefoucauld de ne rien écrire et de ne parler de tout cela à personne qu'au roi. Il doit même en causer avec ce prince, comme étant instruit des circonstances des deux pays. Vous lui demanderez son opinion sur l'effet que ce changement fera sur le peuple et sur le roi. Enfin vous lui ferez bien connaître que je ne tiens pas à un mois plus tôt ou plus tard, mais que mon intention irrévocable est de réunir la Hollande à la France. Vous lui manderez que tout ce que vous lui communiquez peut être susceptible d'être modifié, mais qu'il doit regarder l'objet de cette dépêche comme un projet fixe et un secret d'État. Vous chiffrerez la partie de votre lettre où vous lui exprimerez cette volonté, et vous l'autoriserez à diriger les choses dans ce sens, sans cependant en rien laisser pénétrer.

LOUIS A NAPOLÉON.

Palais royal du Lou, 6 novembre 1809. — Sire, je crois de mon devoir, comme chargé des intérêts de cette nation et comme votre frère, de féliciter V. M. I. sur son heureux retour à Paris et sur la

paix continentale. Puisse V. M. obtenir bientôt la paix générale, et ne quitter la France de longtemps, et faire ressentir à la Hollande et à moi les effets d'une confiance et d'une estime auxquelles nous avons tous les droits possibles par nos souffrances, l'injustice de nos ennemis et l'inséparabilité de nos intérêts et de nos vœux avec ceux de V. M. et de la France !

LOUIS A NAPOLEÓN.

Loo, 6 novembre 1809 (1). — Sire, votre ministre de la guerre me demande de faire réunir toutes mes troupes en Sud-Beveland et de les porter au moins à 12,000 hommes. J'ai l'honneur d'envoyer à V. M. l'état de situation de toutes mes troupes. Elle verra que, sur 31,000 hommes qu'elle est en ce moment, je ne puis compter que sur 20,000 hommes présents, sur lesquels 3,000 sont en Espagne. Quatre régiments formant à peu près 4,500 hommes et 500 chevaux me sont indispensables pour garder l'Ost-Frise, la Frise, Groningue, tous les bords du Zuiderzée, le Helder, toute la côte de Hollande proprement dite, l'embouchure de la Meuse, les îles de Woorn et de Goeree, ainsi que Schouwen et Helvoet-Sluis. Il m'est impossible de me passer de ma garde à Amsterdam où les ennemis peuvent débarquer quand ils voudront, même en hiver, de sorte que tout ce que je puis fournir se monte à 10,500 hommes. Je me hâte de les mettre tout de suite sous les ordres du maréchal Dumonceau qui suivra les ordres du duc d'Istrie ; mais, si on les envoie toutes dans l'île de Sud-Beveland, dans quinze jours elles seront hors d'état de servir. Lorsque les troupes s'y trouvent en grand nombre, il faut peu de temps pour en envoyer la moitié aux hôpitaux et mettre l'autre moitié dans un état de faiblesse et de langueur inconcevable ; mais le maréchal Dumonceau étant sous les ordres du duc d'Istrie, ce sera à celui-ci de donner les ordres qu'il jugera nécessaires.

On me fait savoir aussi que les bateaux canonniers ne sont pas assez grands ; mais j'observe que ce sont les mêmes qui étaient à Boulogne. Le maréchal Ver Huel, que j'ai envoyé à V. M. pour la féliciter sur son retour et pour prendre ses ordres sur le com-

(1) Date présumée.

mandement que je lui ai confié, pourra aussi lui rendre compte de la situation des choses autour de Walcheren. Les canonnières sous les ordres du maréchal Ver Huell sont les meilleures pour ce service de l'avis de tous les marins, ce qui m'est prouvé d'ailleurs par l'expérience. Il s'en trouve à présent soixante-douze réunies. Ce nombre, qui sera bientôt porté à cent, s'augmente tous les jours. Si V. M. pense que, indépendamment de cette flottille, je suis obligé d'en tenir une considérable dans le Zuiderzée, au Helder, aux nombreuses passes et stations de toutes les embouchures des rivières et aux différentes passes entre les îles, V. M. se convaincra aisément que j'ai au service actif pour la valeur de deux cents canonnières au moins. V. M. peut compter que je mets de suite tout ce que j'ai à la disposition du duc d'Istrie. Qu'elle me permette actuellement de lui dire mon sentiment sur l'attaque de Walcheren. Je la crois impossible, quoique le maréchal Ver Huell soit d'une opinion contraire, si l'on n'a pas une marine capable de tenir en échec celle de l'ennemi; et c'est par les raisons que le maréchal Ver Huell donne en faveur de son opinion, la carte sous les yeux, que je conclus que mon sentiment est le plus fondé. J'ai toujours dit que, si les Anglais défendaient l'île avec leur marine, elle était inattaquable, puisque, en réunissant aux rades latérales de Flessingue et de Veere des forces maritimes considérables, ils pourront toujours se présenter, en force supérieure, au-devant de toutes les flottilles et embarcations qu'on voudrait réunir dans le Sloë, pour tenter le passage. En deux endroits, il est large seulement de 800 toises, entre autres à Zuid-Krayr (*sic*); mais comment réunir sur ces points des moyens d'embarquement pour une armée, à la vue des forces considérables de l'ennemi? Le maréchal Ver Huell croit que l'on pourrait fermer ce passage. Il va même jusqu'à croire qu'on le pourrait en y coulant des bateaux canonnières, ce qui me semble tout à fait impossible, puisque les courants et les marées y sont extrêmement forts et que les forces maritimes n'en laisseront jamais le temps. Enfin, Sire, je puis me tromper, mais je crois de mon devoir de dire mon opinion à V. M. Quand même il serait possible de jeter un corps de troupes à Walcheren, il y serait bloqué et perdu à la fin, puisque l'ennemi, possédant les rades de Veere et de Flessingue où il a réuni des forces maritimes considérables qu'il peut augmenter encore, pourra entourer et bloquer l'île quand il le voudra; et je ne serais pas étonné si, dans cette idée, il

favorisait le débarquement à Walcheren. Ce qui me confirme dans mon opinion, c'est le compte qu'on m'a rendu que l'ennemi a réuni un grand nombre de canonniers doublés en cuivre, armés de pièces de 24, et de trente avirons chacune, et pouvant filer par heure trois lieues contre la marée.

La marine de V. M. à Anvers est très-considérable et peut s'augmenter encore ; mais celle de l'ennemi, étant déjà en position dans la rade de Flessingue, peut attendre celle d'Anvers en ligne de bataille, tandis que l'autre ne peut descendre l'Escaut qu'en colonne. Il a le même avantage à Veere et contre toutes les flottilles et rassemblements de bâtiments que l'on voudrait réunir au Sloë pour tenter le passage.

LOUIS A NAPOLÉON.

Amsterdam, 19 novembre 1809. — Sire, voici plusieurs courriers que je reçois du duc de Feltré, sans aucune réponse de V. M. Je la supplie cependant de terminer ce qui me concerne. Cet état de défaveur dans lequel je suis envers vous ne peut durer davantage ; et, si je pouvais obtenir de voir un instant V. M. sans être obligé d'aller jusqu'à Paris, d'où m'éloignent invinciblement des motifs que V. M. devinera sans peine, j'espérerais pouvoir hâter une décision qui, quelque sévère qu'elle soit pour moi, sera plus supportable que l'état actuel.

J'ai fait tout ce qu'il est humainement possible de faire pour concourir à l'attaque de Walcheren. Je supplie V. M. de ne pas exiger que je dégarnisse tout à fait Amsterdam, le Helder ou l'Ost-Frise ; les gardes sont journellement aux prises avec les contrebandiers ; et les souffrances du peuple, le grand nombre de misérables et la nécessité de doubler les impositions pour faire face aux dépenses de la guerre et au déficit occasionnés par l'invasion de l'ennemi, m'obligent à beaucoup de mesures de surveillance et de police qui rendraient l'absence de toutes troupes plus dangereuse que je ne puis l'exprimer. On fournit au duc d'Istrie tout ce qu'il demande, autant que cela est possible dans l'état de gêne dans lequel se trouvent le trésor et le pays. Je prie V. M. d'être assez juste pour n'attribuer principalement qu'à cette cause les retards et les difficultés dont on peut se plaindre.

NAPOLÉON A LOUIS.

Paris, 23 novembre 1809. — Je reçois votre lettre par laquelle vous me faites connaître que vous désirez me voir. Vous êtes le maître de vous rendre à Paris.

LOUIS A NAPOLÉON.

Amsterdam, 24 novembre 1809. — Sire, le maréchal Ver Huell m'assure que V. M. I. désire me voir. Je la supplie d'avoir la bonté de me faire savoir si elle désire que j'aille la trouver. Je mettrai tout l'empressement qui est dans mon cœur et dans mon devoir à me rendre auprès d'elle; et, sans la nécessité de savoir si V. M. trouvera bon que je demeure chez maman et le permettra, je m'y serais rendu de suite. J'attends les ordres de V. M. (1).

LOUIS A NAPOLÉON.

Trianon, 17 décembre 1809. — Sire, je supplie V. M. I. de daigner oublier toutes les fautes qu'on a commises en Hollande et de recevoir la promesse que, si elle veut faire un autre essai, elle n'aura pas à s'en repentir. Je lui promets de faire exécuter strictement toutes les mesures de douanes que V. M. jugera à propos d'adopter en France, et de faire en sorte que les sujets de griefs que V. M. peut avoir contre ce pays et contre moi ne se renouvellent plus.

Je lui demande de vouloir, avant mon retour, lever la défense existante du commerce, lui promettant d'avance toutes les garanties que V. M. I. peut désirer, si ma parole ne suffit point.

Sire, la situation de la Hollande peut s'expliquer en deux mots. Elle ne peut exister physiquement ni moralement sans un gouver-

(1) Peu de jours après cette lettre, le roi partait pour Paris, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante que le 28 novembre il adressait de Bréda au duc de Feltre : « Monsieur le duc de Feltre, je reçois votre lettre à Bréda. Je suis en route pour me rendre à Paris, où je serai avant le 2 décembre. J'ai donné, avant de partir, les ordres nécessaires pour que les troupes qui sont en Sud-Beveland partagent les vivres qui sont à la disposition des troupes hollandaises. »

Le duc de Feltre transmet aussitôt cette lettre à l'empereur, en lui demandant ses ordres sur la manière dont il voulait que le roi fût reçu à Paris.

nement à part, ni sans sa dette, quelque énorme qu'elle soit. Mais si V. M. I. croit nécessaire de réunir à la France l'île de Walcheren, à cause de Flessingue, je prie V. M. I. de vouloir me faire connaître ses intentions. Je m'empresse de donner les ordres et instructions nécessaires pour l'échange de cette île contre telle autre partie de territoire, soit dans le duché de Berg, soit dans la Westphalie, qu'il plaira à V. M. de déterminer.

Je finis, Sire, par assurer V. M. qu'aussitôt mon retour en Hollande je mettrai tous mes soins et toute l'activité possible, afin que V. M. puisse être plus contente et plus satisfaite de la conduite et de l'esprit de la Hollande et de son gouvernement.

V. M. acquerrait de plus grandes sûretés et exciterait la reconnaissance de tous les Hollandais, si elle voulait prendre ce pays plus directement sous sa protection en l'admettant dans la confédération du Rhin.

✓* NAPOLÉON A LOUIS.

Trianon, 21 décembre 1809. — Monsieur mon frère, je reçois la lettre de V. M. Elle désire que je lui fasse connaître mes intentions sur la Hollande; je le ferai franchement. Quand V. M. est montée sur le trône de Hollande, une partie de la nation hollandaise désirait la réunion à la France; l'estime que j'avais puisée dans l'histoire pour cette brave nation m'a porté à désirer qu'elle conservât son nom et son indépendance. Je rédigeai moi-même sa constitution, qui devait être la base du trône de V. M. (1), et je l'y plaçai. J'espérais qu'élevée près de moi, elle aurait eu pour la France cet attachement que la nation a droit d'attendre de ses enfants et à plus forte raison de ses princes; j'espérais qu'élevée dans ma politique, elle aurait senti que la Hollande, qui avait été conquise par mes peuples, ne devait son indépendance qu'à leur générosité; que la Hollande, faible, sans alliance, sans armée, pouvait et devait être conquise le jour où elle se mettrait en opposition directe avec la France (2); qu'elle ne devait

(1) La minute portait d'abord *qui devait consolider le trône de V. M.*; la correction est de la main de l'empereur.

(2) Ces derniers mots ont été écrits après coup par Napoléon; on lisait d'abord: «*Pouvait et devait être conquise le jour où cela me conviendrait.*»

point séparer sa politique de la mienne ; qu'enfin la Hollande était liée par des traités avec moi. J'espérais donc qu'en plaçant sur le trône de Hollande un prince de mon sang, j'avais trouvé le *mezzo-terme* qui conciliait les intérêts des deux États et les réunissait dans un intérêt commun et dans une haine commune contre l'Angleterre ; et j'étais tout fier d'avoir donné à la Hollande ce qui lui convenait, comme par mon acte de médiation j'avais trouvé ce qui convenait à la Suisse. Mais je n'ai pas tardé à m'apercevoir que je m'étais bercé d'une vaine illusion : mes espérances ont été trompées. V. M., en montant sur le trône de Hollande, a oublié qu'elle était française, et a même tendu tous les ressorts de sa raison, tourmenté la délicatesse de sa conscience, pour se persuader qu'elle était hollandaise. Les Hollandais qui inclinaient pour la France ont été négligés et persécutés ; ceux qui ont servi l'Angleterre ont été mis en avant. Les Français, depuis l'officier jusqu'au soldat, ont été chassés, déconsidérés ; et j'ai eu la douleur de voir en Hollande, sous un prince de mon sang, le nom français exposé à la honte. Cependant je porte dans mon cœur, et j'ai su soutenir si haut, sur les baïonnettes de mes soldats, l'estime et l'honneur du nom français, qu'il n'appartient ni à la Hollande, ni à qui que ce soit, d'y porter atteinte impunément. Les discours émanés de V. M. à sa nation se sont ressentis de ces mauvaises dispositions. On n'y voit que des allusions sur la France ; au lieu de donner l'exemple de l'oubli du passé, ils le rappellent sans cesse, et par là flattent les sentiments secrets et les passions des ennemis de la France. Eh ! cependant, de quoi se plaignent les Hollandais ? N'ont-ils pas été conquis par nos armes ? Ne doivent-ils pas leur indépendance à la générosité de mes peuples ? Ne devraient-ils pas plutôt bénir la générosité de la France qui a constamment laissé ouverts ses canaux et ses douanes à leur commerce, qui ne s'est servie de la conquête que pour les protéger, et qui n'a fait jusqu'à cette heure usage de sa puissance que pour consolider leur indépendance ? Qui donc a pu justifier la conduite insultante pour la nation, et offensante pour moi, qu'a tenue V. M. ? Vous devez comprendre que je ne me sépare pas de mes prédécesseurs, et que, depuis Clovis jusqu'au comité de salut public, je me tiens solidaire de tout, et que le mal qu'on dit de gaieté de cœur contre les gouvernements qui m'ont précédé, je le tiens comme dit dans l'intention de m'offenser. Je sais qu'il est de mode parmi certaines gens de faire mon éloge et de dé-

crier la France ; mais ceux qui n'aiment pas la France ne m'aiment pas ; ceux qui disent du mal de mes peuples , je les tiens pour mes plus grands ennemis. N'aurais-je eu que cette seule raison de mécontentement, de voir le mépris dans lequel était tombé le nom français en Hollande, que les droits de ma couronne m'autorisaient à déclarer la guerre à un souverain, mon voisin, dans les États duquel on se permettait des insultes contre mes peuples : je n'en ai rien fait. Mais V. M. s'est fait illusion sur mon caractère ; elle s'est fait une fausse idée de ma bonté, de mes sentiments envers elle. Elle a violé tous les traités qu'elle a faits avec moi ; elle a désarmé ses escadres, licencié ses matelots, désorganisé ses armées ; de sorte que la Hollande se trouve sans armée de terre ni de mer, comme si des magasins de marchandises, des négociants et des commis pouvaient consolider une puissance. Cela constitue une association riche ; mais il n'est pas de roi sans finances, sans moyens de recrutements assurés, et sans flotte.

V. M. a fait plus ; elle a profité du moment où j'avais des embarras sur le continent pour laisser renouer les relations de la Hollande avec l'Angleterre, violer les lois du blocus, seul moyen de nuire efficacement à cette puissance. Je lui ai témoigné mon mécontentement de cette conduite, en lui interdisant la France, et je lui ai fait sentir que, sans le secours de mes armées, en fermant le Rhin, le Weser, l'Escaut et la Meuse à la Hollande, je la mettais dans une position plus critique que si je lui eusse déclaré la guerre, et que je l'isolais de manière à l'anéantir. Ce coup a retenti en Hollande. V. M. a imploré ma générosité et en a appelé à mes sentiments de frère, a promis de changer de conduite : j'ai pensé que cet avertissement serait suffisant. J'ai levé la prohibition de mes douanes ; mais bientôt V. M. est revenue à son premier système. Il est vrai qu'alors j'étais à Vienne, et que j'avais une pesante guerre sur les bras. Tous les bâtiments américains qui se présentaient dans les ports de Hollande, tandis qu'ils étaient repoussés de ceux de France, V. M. les a reçus. J'ai été obligé une seconde fois de fermer mes douanes au commerce hollandais : certes il était difficile de faire une déclaration de guerre plus authentique. Dans cet état de choses, nous pouvions nous regarder comme réellement en guerre. Dans mon discours au corps législatif, j'ai laissé entrevoir mon mécontentement ; et je ne vous cacherai pas que mon intention est de réunir la Hollande à la France comme

complément de territoire, comme le coup le plus funeste que je puisse porter à l'Angleterre, et comme me délivrant des perpétuelles insultes que les meneurs de votre cabinet ne cessent de me faire. En effet, l'embouchure du Rhin et celle de la Meuse doivent m'appartenir. Le principe en France que le talweg du Rhin est notre limite est un principe fondamental. V. M. m'écrit, dans sa lettre du 17, qu'elle est sûre de pouvoir empêcher tout commerce de la Hollande avec l'Angleterre; qu'elle peut avoir des finances, des flottes, des armées; qu'elle rétablira les principes de la constitution en ne donnant aucun privilège à la noblesse, en réformant les maréchaux, grade qui n'est qu'une caricature, et qui est incompatible avec une puissance de second ordre; enfin qu'elle fera saisir les entrepôts des marchandises coloniales, et tout ce qui est arrivé sur des bâtiments américains qui n'auraient pas dû entrer dans ses ports (1). Mon opinion est que V. M. prend des engagements qu'elle ne peut pas tenir, et que la réunion de la Hollande à la France n'est que différée. J'avoue que je n'ai pas plus d'intérêt à réunir à la France les pays de la rive droite du Rhin que je n'en ai à y réunir le grand duché de Berg et les villes anséatiques. Je puis donc laisser (2) à la Hollande la rive droite du Rhin, et je lèverai les prohibitions ordonnées à mes douanes, toutes les fois que les traités existants, et qui seront renouvelés, seront exécutés. Voici mes intentions :

- 1° Interdiction de tout commerce et de toute communication avec l'Angleterre ;
- 2° Une flotte de quatorze vaisseaux de ligne, de sept frégates, et de sept bricks ou corvettes armées et équipées ;
- 3° Une armée de terre de 25,000 hommes ;
- 4° Suppression des maréchaux ;
- 5° Destruction de tous les faux privilèges de la noblesse, contraires à la constitution que j'ai donnée et que j'ai garantie.

V. M. peut faire négocier sur ces bases avec le duc de Cadore, par l'entremise de son ministre ; mais elle peut être certaine qu'au pre-

(1) Si les déclarations attribuées ici par Napoléon à son frère sont exactement rapportées et qu'il n'y ait pas là une de ces exagérations de style familières à l'empereur, Louis aurait adressé à son frère, le 17 décembre, deux lettres, l'une que nous reproduisons ci-dessus et une autre que nous n'avons pas retrouvée.

(2) On lisait d'abord : *je laisse donc à la Hollande* ; c'est Napoléon qui a biffé ces mots et écrit en place ce que porte notre texte.

mier paquebot, au premier bâtiment qui sera introduit en Hollande, je rétablirai la défense des douanes ; qu'à la première insulte qui sera faite à mon pavillon, je ferai saisir à main armée et pendre au grand mât l'officier hollandais qui se permettra d'insulter mon aigle. V. M. trouvera en moi un frère, si je trouve en elle un Français ; mais, si elle oublie les sentiments qui l'attachent à la commune patrie, elle ne trouvera pas mauvais que j'oublie ceux que la nature a placés entre nous. En résumé, la réunion de la Hollande à la France est ce qu'il y a de plus utile à la France, à la Hollande et au continent ; car c'est ce qu'il y a de plus nuisible à l'Angleterre. Cette réunion peut s'opérer de gré ou de force. J'ai assez de griefs contre la Hollande pour lui déclarer la guerre. Toutefois je ne ferai pas de difficulté pour me prêter à un arrangement qui me cèdera la limite du Rhin, et par lequel la Hollande s'engagera à remplir les conditions stipulées ci-dessus (1).

* NAPOLÉON A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Trianon, 22 décembre 1809. — Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que j'écris au roi de Hollande (2). Cela vous servira de règle dans vos conversations avec le ministre des relations extérieures de Hollande (3), et même pour les bases des négociations, s'ils veulent en entreprendre.

(1) Cette lettre a été reproduite intégralement dans le t. III des *Docum. histor.*, p. 208-216.

(2) Il s'agit de la lettre ci-dessus du 21 décembre.

(3) Louis, en quittant la Hollande, avait emmené avec lui son ministre des relations extérieures, M. Roëll.

ANNÉE 1810

* NAPOLÉON A M. GAUDIN, DUC DE GAETE,

MINISTRE DES FINANCES.

Paris, 3 janvier 1810. — J'ai réuni l'île de Walcheren à la France. Envoyez des commissaires pour percevoir les contributions ; donnez des instructions aux préfets et à qui de droit. Il faut faire cela sans imprimer rien et sans éclat (1).

LOUIS A NAPOLÉON.

Paris, 4 janvier 1810. — Sire, j'ai réfléchi mûrement aux affaires de Hollande, et plus je songe à tout ce que V. M. m'a dit, et plus je suis peiné du mal qu'on m'a fait dans l'esprit de mon frère ; mais, en même temps, plus je suis convaincu que, si V. M. veut faire un autre essai, elle sera, sous peu de mois, plus contente du pays et de moi. Je la supplie d'autant plus d'ajourner la cession du Brabant, qu'elle m'a fait connaître sa résolution de ne point donner de dédommagement complet. Or, sans cela, le reste ne peut subsister. J'espère que V. M. permettra que je revienne pour l'époque de son mariage ; je prie V. M. d'ajourner jusque-là. Si j'ai le bonheur de la contenter pendant cet intervalle, V. M. accordera l'existence et une protection raisonnable à la Hollande ; sinon, elle sera la maîtresse, alors comme aujourd'hui, d'en ordonner. Je suis sûr de réussir dans cet intervalle, si V. M. veut m'accorder un autre ambassadeur. Je prie donc V. M., si elle accorde cette grâce à son frère, de se borner pour le moment à l'île de Walcheren, qui est indispensable en entier à V. M. I., si elle conserve ses projets sur Flessingue, et je lui propose de lui céder en outre l'île de Sud-Beveland et le fort de

(1) Même lettre fut adressée au ministre du trésor public. Cf. une lettre de Napoléon aux ministres de la guerre et de la marine en date du même jour. (*Corresp. de Nap.* 1^{er}, t. XX, n° 16108.)

Bath, en implorant, Sire, la générosité de V. M. pour avoir quelques dédommagements, puisque ces deux îles sont les plus fertiles et productives de toute la Hollande et hypothèque essentielle de la dette.

Je lui demande une petite portion du territoire de Clèves et de Berg, qui n'est pas à beaucoup près l'équivalent de ces îles en aucune manière. Ce serait la ville de Munster, les enclaves de Veel, de Rees, Emmerich, et le territoire de Munster situé sur la rive droite de la Lippe et sur la rive gauche de l'Ems jusqu'au delà de Warendorff et de Lippstadt. Par ce moyen la France aurait les deux rives de l'Escaut, et la Hollande un dédommagement bien inférieur, mais que l'on pourrait présenter comme plus considérable. Puisse V. M., en faveur d'un frère qui l'aimerait bien peu et lui serait bien peu dévoué s'il ne l'était pas beaucoup plus que V. M. ne le pense, éloigner la débâcle que la réunion de la Hollande occasionnerait, et terminer la position pénible dans laquelle je me trouve!

Les nouvelles que je reçois de Hollande m'obligent à supplier V. M. de daigner prononcer sur son sort. Je la supplie de vouloir bien me faire connaître sa décision.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Paris, 6 janvier 1810. — Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 4. Je n'agréé rien de ce que V. M. me propose; je m'en réfère à la lettre que je lui ai écrite (1).

LOUIS A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Paris, 12 janvier 1810. — Monsieur le duc de Cadore, je viens de recevoir par mon ambassadeur et le ministre des affaires étrangères communication de tout ce que vous leur avez dit sur les affaires de la Hollande. Je viens de recevoir depuis ce matin deux courriers de Hollande, et je dois vous prier d'insister le plus efficacement

(1) Le même jour, l'empereur écrivait au duc de Cadore : « Aucune de mes affaires n'avance. Celle de la Hollande ne fait pas un pas. Présentez une note au ministre des affaires étrangères conformément à ma lettre au roi : dites-lui que je ne puis laisser cette nation l'auxiliaire de l'Angleterre; tombez sur les mauvais conseillers du roi, et insistez sur la nécessité de recourir à toute la puissance que Dieu m'a donnée pour faire du mal à l'Angleterre et pour nuire à son commerce dans l'alliance qu'il a contractée avec le commerce de Hollande. » (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XX, n° 16118.)

près de mon frère pour décider mon affaire. Après avoir fait tous mes efforts pour plaider ma cause et celle de mon royaume auprès de mon frère, après surtout avoir eu une connaissance entière de ses sentiments, il est de mon devoir d'attendre avec résignation tout ce que l'empereur croira juste d'ordonner et d'établir; mais en même temps je dois donner tous mes soins aux affaires de mon royaume jusqu'au dernier moment et veiller sur les intérêts, la conduite et le bien-être du pays, aussi longtemps que je reste sur le trône. Les circonstances du moment me portent à redoubler mes instances pour cela, puisque toutes les affaires du trésor public en Hollande sont depuis le 1^{er} janvier suspendues, les caisses vides, les traitements non payés, et l'émigration commence; et cependant un espoir semble me luire ou me rester encore. Si la menace de la perte de la Hollande pouvait occasionner le commencement des négociations relatives à la paix maritime, il se pourrait qu'elle arrivât enfin, que la Hollande fût sauvée, et que je contribuasse à la chose qui couronnerait le mieux les grandes actions de mon frère et lui donnerait ainsi qu'au monde la paix et le bonheur. Je suis donc enthousiaste de l'idée que mon frère a eue et qu'il m'a communiquée, et que depuis vous m'avez fait parvenir officiellement. Ma lettre, dont l'empereur a paru content en désirant cependant que j'y ajoutasse quelque chose de plus fort, sera faite comme il le désire (1). Je vous demande pour cela de la faire vous-même, et de me la faire parvenir; mais je voudrais qu'elle me servît d'instruction et retourner moi-même inopinément en Hollande, y assembler le corps législatif et le conseil d'État, tous les ministres, en leur disant tout ce qui sera dans la lettre et que je ne sens que trop bien depuis six se-

(1) Au sujet de cette lettre, dont nous n'avons pas retrouvé le texte, l'empereur, le même jour, écrivait de son côté, au duc de Cadore : « Je vous envoie la lettre du roi de Hollande. Il me semble que cette lettre est bien faible, et ne contient pas l'exposition des motifs de la réunion de la Hollande à la France et des inconvénients qu'elle aurait pour l'Angleterre. Je pense que l'agent à envoyer à Londres n'a pas besoin d'être le même que celui chargé de traiter de l'échange des prisonniers. Il faut que le conseil des ministres écrive une lettre au secrétaire d'État des affaires étrangères d'Angleterre, qui sera portée par un agent secret. Cette lettre fera connaître le tort qui résulterait pour l'Angleterre de la réunion, et que, si l'Angleterre voulait éviter la confusion en Hollande, elle pourrait le faire en entamant des négociations par une démarche quelconque, mais en demandant en même temps que tout fût suspendu relativement à la réunion de la Hollande. P. S. Le roi vous communiquera la minute de cette lettre avant de l'envoyer. » (*Corresp. de Nap. 1^{er}*, t. XX, n° 16188.)

maines. Le commerce enverra à Londres une communication forte, et j'autoriserai le corps législatif à faire une semblable démarche, et peut-être ce moyen réussirait-il. Il est indispensable que je retourne le plus promptement possible ; sans cela, le désordre va devenir extrême. Je compte exposer tout cela directement à mon frère ; mais, dans les affaires officielles, il désire qu'elles lui parviennent par vous ; c'est ce qui me porte à vous écrire ce que je pense à ce sujet moi-même. D'ailleurs il n'y a pas de temps à perdre ; il me tarde d'être de retour pour travailler à concilier à moi et à mon royaume la bonté et la bienveillance de l'empereur ; et je serais bien heureux dans ce malheur, si je pouvais contribuer en quelque chose au retour de la paix générale en évitant une catastrophe et une débâcle qui feraient un tort irréparable au nom de l'empereur, qui est aussi le mien, et me perdrait à jamais. La paix générale arrivant, la Hollande mériterait bientôt la bienveillance et l'amitié de l'empereur. Je dis à mon ambassadeur les raisons qui me portent à préférer d'aller moi-même en Hollande pour cette affaire, quand il serait possible que je restasse encore longtemps à Paris. Cependant faites, je vous prie, que je connaisse bien les intentions de l'empereur ; je tâcherai de m'y conformer (1).

LOUIS A NAPOLÉON.

Paris, 18 janvier 1810. — Sire, par la lettre ci-jointe, V. M. verra que ce n'est point une garnison que le duc de Reggio envoie à Bréda et Berg-op-Zoom, mais qu'il veut en prendre possession, ce qui n'est point conforme à ce que V. M. a bien voulu me dire hier au soir (2). J'ai donné l'ordre aux deux gouverneurs de recevoir et d'accueillir les troupes envoyées d'Anvers, mais je prie V. M. d'ordonner qu'on ne prenne point possession d'aucune partie du territoire du royaume, avant qu'il y ait des arrangements, d'une manière aussi illégale.

Ne pouvant dans ces circonstances demeurer plus longtemps ab-

(1) Cette lettre fut mise le jour même par le duc de Cadore sous les yeux de l'empereur.

(2) Il s'agit d'une lettre du duc de Reggio adressée d'Anvers le 14 janvier au gouverneur de Berg-op-Zoom et ainsi conçue : « Monsieur le gouverneur, S. M. l'Empereur et roi, mon souverain, m'ordonne de prendre possession en son nom de la ville de Berg-op-Zoom.

J'envoie en conséquence monsieur le général Maison, qui vous communiquera les instructions de l'empereur Napoléon et les ordres que je lui ai donnés.

Je ne doute pas, monsieur le gouverneur, de l'empressement que vous mettrez, etc.... »

sent de mon royaume, je prie V. M. de trouver bon que je m'y rende le plus promptement possible. J'attendrai avec résignation tout ce qu'il plaira à V. M. d'accorder à la Hollande et je ferai en sorte de donner tous mes soins, jusqu'au bout, à mes devoirs envers mon peuple et à ceux envers V. M.

NAPOLÉON AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 18 janvier 1810. — Je reçois votre lettre sur Berg-op-Zoom et Bréda ; il paraît que cela est trop détaillé pour n'être pas vrai. Rendez-vous chez le roi pour lui faire connaître que, s'il ne remédie pas à l'affront qui a été fait à mes troupes, je les ferai marcher sur Amsterdam, et que je déclarerai la réunion de la Hollande à la France. Vous lui direz que mes troupes venaient occuper militairement ces places, et que je suis le maître de les faire entrer dans Berg-op-Zoom et Bréda, qui ont toujours été dans les mains de mes armées ; que c'est à lui à prescrire des mesures, sans quoi il sera responsable du sang qui coulera. Vous lui ferez connaître que de chez lui vous vous rendez chez moi (1).

(1) Le même jour, 18 janvier, le duc de Feltré écrivait à Louis la lettre suivante : « Sire, S. M. l'empereur et roi a vu avec déplaisir que les commandants de Berg-op-Zoom et de Bréda se fussent permis d'en refuser l'entrée à ses troupes de l'armée du Nord. En agissant ainsi, ils ont manqué à l'obéissance qu'ils devaient à un maréchal de l'Empire commandant les forces françaises et hollandaises entre l'Escaut et la Meuse.

L'empereur a appris cette conduite avec d'autant plus de peine que cet événement avait été prévu et préparé à l'avance, et que le gouvernement hollandais, en défendant de laisser entrer les troupes françaises dans Berg-op-Zoom et dans Bréda, a prescrit par cela même de faire un affront gratuit et sans motif aux armes de l'empereur.

L'empereur a ordonné que le pays entre l'Escaut et la Meuse fût occupé militairement par le maréchal duc de Reggio et de faire passer par les armes quiconque y apporterait la moindre opposition.

Ces mesures étant la conséquence nécessaire des ordres donnés à ce maréchal, je n'avais point à en prévenir V. M. Ce qui s'est passé à Berg-op-Zoom et à Bréda m'impose le devoir de l'avertir que, s'il est un moyen de faire sortir la Hollande de sa position fâcheuse, ce ne peut être qu'en fléchissant l'empereur et non en entreprenant ouvertement de lui résister ; et si quelqu'un conseille à V. M. de jeter à la France le gant du défi, il est à la fois son ennemi et celui de la Hollande, puisque la moindre apparence d'une nouvelle résistance ne peut manquer de lui devenir funeste. Les événements qu'elle produirait seraient trop sensibles au cœur de V. M., pour que je veuille les indiquer à l'avance. Je ne doute pas qu'elle ne les aperçoive elle-même, surtout quand elle s'appesantira sur une considération inséparable de cette affaire, c'est qu'aucun des pays du grand Empire ou de la grande Confédéra-

LOUIS AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 18 janvier 1810 (1). — Monsieur le duc de Feltre, j'ai expédié ce matin l'ordre de recevoir à Bréda et à Berg-op-Zoom les troupes que l'on y a envoyées d'Anvers. Ce n'est pas ma faute si je n'ai été instruit de l'intention de l'empereur que par la demande de prendre possession de ces deux places. Sans m'arrêter à la manière dont vous êtes chargé de me prévenir de l'intention de l'empereur que ses troupes occupent le pays entre l'Escaut et la Meuse, je vais donner l'ordre qu'on les y reçoive; mais vous êtes trop juste pour ne pas observer qu'un subordonné ne doit obéir qu'à son chef immédiat, et que, même parmi les troupes sous ses ordres, un maréchal ne peut donner d'ordres à ses subordonnés que par le canal de leurs chefs. Mes places fortes et villes sont incontestablement sous mes ordres, je pense, et je ne crois pas être sous ceux d'un maréchal.

Je pars avec de justes chagrins, mais fermement décidé à faire tout ce qui sera dans mon pouvoir pour concilier mes devoirs envers mon peuple avec mes sentiments envers l'empereur et le contenter s'il m'est possible. J'ai lu avec la plus grande surprise le mot de *gant de défi*. Dans la position pénible où mon royaume se trouve depuis si longtemps, après avoir fait tous les efforts possibles pour la lui faire supporter, dans la juste douleur où me jette une situation si embarrassante, cette raillerie est bien cruelle. Peut-être mon frère me rendra-t-il justice un jour, et regrettera-t-il de ne pas avoir empêché tout ce que souffre un frère qui serait méprisable à ses propres yeux, s'il pouvait oublier ses premiers devoirs (2).

tion ne peut sans crime refuser l'entrée de son territoire aux troupes de l'empereur. » (*Docum. histor.*, t. III, 188-190.)

(1) L'empereur, depuis l'affaire de Berg-op-Zoom et de Bréda jusqu'au traité du 16 mars, n'ayant plus voulu écrire à son frère, Louis s'adressa fréquemment aux ministres de Napoléon. C'est la raison pour laquelle nous reproduisons plusieurs lettres écrites par Louis aux ducs de Feltre, de Cadore et d'Otrante. Par le même motif, nous continuons de reproduire les lettres de Napoléon à ses ministres sur les affaires de Hollande, et qui, par la cessation de ses rapports avec son frère, demeurent les seuls témoignages de sa pensée.

(2) En retournant le même jour cette lettre à Napoléon, le duc de Feltre lui écrivait dans une note : « Ce prince dit qu'*il part*. J'ignore quand; mais l'officier qui m'a porté sa lettre croit que ce sera demain ou après-demain. Des ordres doivent déjà être donnés à l'écuver du roi à ce sujet. » Ce même jour aussi, le duc de Cadore mandait de son côté à

NAPOLÉON AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 27 janvier 1810. — Vous devez donner ordre au duc de Reggio de faire une proclamation pour faire connaître qu'il prend possession militaire des pays situés entre la Meuse et l'Escaut; que les troupes hollandaises, comme les troupes françaises, ne doivent obéir qu'à ses ordres; que telle est ma volonté. Vous lui manderez qu'il doit faire parler très-haut aux militaires hollandais et savoir ce qu'ils veulent faire. Il mettra les places en état de siège, ce qui fera cesser l'action des autorités civiles, s'emparera des magasins à poudre, de tous les approvisionnements de guerre et de bouche, annoncera l'arrivée de 60,000 hommes et fera former des magasins pour ce nombre d'hommes. Il aura soin de ne rien écrire, et fera entendre que l'intérêt et la sûreté des frontières de la France m'obligeront peut-être à les réunir définitivement; qu'en attendant ils doivent se bien comporter.

Vous ferez connaître secrètement au maréchal Oudinot que mon intention est en réalité de faire prendre possession militaire et, après, possession civile; mais que l'on ne doit pas prendre possession civile avant mon ordre; que j'ai irrévocablement arrêté dans ma pensée la réunion du pays entre la Meuse et l'Escaut; mais que, jusqu'à cette heure, il doit se borner à prendre possession militaire, entière et absolue; il aura l'œil sur les magasins de marchandises anglaises et coloniales, parce que j'enverrai les saisir à la fois; qu'il doit marcher et donner des coups de fusil sur les rassemblements de contrebandiers hollandais; que, le 7 février, une division française du 4^e corps de l'armée d'Allemagne arrive à Dusseldorf, et qu'elle continuera sa route pour être sous ses ordres; qu'il laisse peu de chose à Anvers et

l'empereur qu'il venait de recevoir de l'ambassadeur de Hollande deux notes : la première était relative à la prise de possession de Bréda et de Berg-op-Zoom et avait pour objet de demander qu'elle fût différée; « dans la seconde, ajoutait-il, l'ambassadeur m'annonce que le roi son maître est décidé à partir sur-le-champ, pour se rendre en Hollande. Ce matin, j'avais fait connaître à cet ambassadeur et au ministre Roëll que l'intention de V. M. était que le roi ne partît pas. » Ces deux notes furent également mises sous les yeux de l'empereur. Le 19 janvier, Napoléon écrivait au duc de Cadore : « Faites connaître au roi qu'il ne peut s'en aller; que cela contrarierait la marche des affaires; qu'on croirait la crise passée; que, s'il s'en allait, je réunirais le pays. » (*Corresp. de Nap. I^{er}, t. XX, n^o 16148.*)

sur la rive gauche ; qu'aussitôt que les chaloupes et bateaux canoniers français qui sont dans nos canaux pourront servir, il les fasse venir et s'en serve ; enfin qu'il fasse des règlements sévères : ne jamais parler de réunion, mais de prise de possession militaire. Il fera publier et afficher le décret ci-joint.

Vous ajouterez, dans vos instructions au maréchal Oudinot, qu'il fasse mettre garnison dans les places où il doit y en avoir ; qu'il signifie aux généraux hollandais qu'ils font partie de mon armée ; qu'il place les troupes hollandaises dans des endroits où elles ne puissent pas nuire ; qu'il veille à ce qu'elles ne passent pas en Hollande, et qu'au moindre soupçon il les désarme. Cette notification sera faite aux maréchaux hollandais, qu'il appellera à son quartier général.

Toutes les gardes nationales ou autres de l'armée du Nord se dirigeront sur le quartier général du maréchal Oudinot. Vous lui réitérerez l'ordre de réunir toutes ses troupes.

Vous donnerez l'ordre au général Vandamme de se rendre sans délai à Berg-op-Zoom, pour servir, sous les ordres du maréchal Oudinot, dans l'armée du Brabant.

LOUIS A NAPOLÉON.

Paris, 28 janvier 1810. — Sire, je prie V. M. de m'écouter une dernière fois. Ce n'est pas seulement à l'empereur que je m'adresse, c'est à mon frère, c'est à lui principalement que j'ai recours en ce moment de peines et d'angoisses.

On dit que je veux m'opposer aux volontés de V. M. On me rend responsable de tous les événements et malheurs qui peuvent arriver en Hollande. On m'empêche en même temps de m'y rendre ; j'ignore tout ce qui se passe sur les frontières du royaume. Dans cette cruelle situation, j'implore la justice de V. M. ; n'y a-t-il aucun moyen de vous fléchir ?

Sire, sans entrer dans des détails trop souvent répétés, quelles que soient les intentions de V. M., qu'elle soit bien persuadée que je ne veux point m'y opposer ; mais elle ne doit pas me savoir mauvais gré d'être profondément blessé et humilié, si mon frère me fait descendre du trône sur lequel il m'a placé lui-même, si j'en éprouve la douleur la plus amère et la plus profonde. Ballotté entre des craintes, des menaces, et quelquefois par de fausses espérances, je ne sais si l'in-

tention réelle et positive de V. M. est de m'ôter mon royaume et de l'incorporer, bien que cela me perde entièrement et que les avantages qu'on s'en promet soient tout à fait illusoires. Si c'est là la vérité, la seule chose que je demande, ce n'est point de faire une résistance inutile, mais de descendre du trône comme il convient à votre frère, à un honnête homme, et non comme un aventurier. Je suis roi depuis quatre ans à la face de l'Europe, j'ai auprès de moi des ministres de tous les souverains; j'ai fait mon possible, durant mon règne, pour concilier mes premiers devoirs avec mes premiers intérêts et pour faire honneur à votre nom. Je ne puis donc sortir de cette situation que par un acte solennel, qu'en présence pour ainsi dire de la nation, qu'après lui avoir prouvé que j'ai rempli mes devoirs jusqu'au bout, que j'ai tenu le serment que je lui ai prêté, et surtout qu'après avoir donné tous mes soins à ce qu'un changement aussi pénible n'occasionne point de malheurs. Il est assez naturel que j'aie fait et que je fasse tous les efforts auprès de V. M. pour empêcher un tel malheur. Dans la supposition qu'il doive arriver irrévocablement, si la Hollande avait les moyens de résister à la France, je ne balancerais pas un instant à abdiquer, en laissant à la nation elle-même le soin de sa défense, ne pouvant être en guerre ni contre mon frère, ni contre la France, par les mêmes sentiments qui ont toujours guidé ma conduite. La Hollande ne pouvant résister réellement, mon devoir est de m'unir à elle dans ce moment de fermentation et presque de désespoir, de lui faire connaître sa situation véritable, et de lui faire comprendre que, quoique ce soit injuste et pénible, si la France le veut à tout prix, il n'y a qu'à céder; mais en même temps, aucune considération ne doit me porter à abdiquer volontairement et à faciliter la disparition du nom de la Hollande de la liste des nations.

Sire, la responsabilité des événements et des malheurs qui peuvent survenir en Hollande ne peut peser jamais sur moi. J'ai fait tout ce que j'ai pu de si loin, en ordonnant que les troupes soient bien reçues. Le duc de Feltré peut dire à V. M. que, depuis plus d'un mois, je lui ai exprimé mes inquiétudes et mon vif désir de me trouver en Hollande, si l'on effectuait la menace d'y envoyer une armée. V. M. sait toutes les demandes et démarches que j'ai faites pour partir. J'ai dû me condamner au silence, lorsqu'on m'a cru capable de vouloir retourner en Hollande pour m'opposer de vive force à sa réunion. Cette réponse a dû arrêter toutes mes démarches et mes efforts. Je ne les

ai renouvelés qu'à l'époque où j'ai appris que, sans que j'en fusse informé, on occupait une partie de mon royaume. Je n'ai point voulu partir malgré V. M. et comme un fugitif. Je l'ai priée dans ma lettre du.....(1) de déterminer le jour de mon départ, et j'étais obligé de faire les dernières instances, puisque j'avais, comme j'ai toujours, la certitude que ce n'est que par moi, et d'une manière franche et ouverte, que les affaires de la Hollande doivent se terminer. Quels que soient mon malheur et mes opinions, V. M. voulant éviter les calamités et les suites de toute résistance, j'ai en ceci le même but, le même désir et ferme volonté qu'elle. Mais, Sire, je ne puis livrer mes places, mes troupes, mon royaume; et, tant que j'en serai retenu aussi éloigné, je ne pourrai ni veiller sur la conduite d'un peuple au désespoir, ni terminer légalement ma carrière politique. Si donc je ne puis obtenir de retourner en Hollande pour ce dernier moment, on ne peut faire aucun arrangement, ni en Hollande sans moi, ni moi seul sans la nation et hors du pays. Quand même j'en aurais l'autorité, je ne pourrais le faire par les raisons que je suis votre frère, et que je ne pourrais point prouver à la nation que c'est à la seule et irrésistible nécessité qu'elle et moi devons céder. Dans cet état de choses, Sire, si je continue à être retenu ici, rien ne sera fini légalement. Tout ce qu'il y a de gens d'honneur en Hollande, et, je dois le dire, c'est la grandissime majorité, me considèrent toujours, quelque part que je puisse être, comme leur roi, et même, après ma mort, ils considèrent le prince royal comme leur souverain, et cette opposition permanente entre le devoir et la force serait une source continuelle d'affreux malheurs.

Sire, le calme dans lequel je raisonne ma chute si peu méritée doit prouver à V. M. que je ne suis ni ambitieux, ni hypocrite; mais je serais bien méprisable si j'ignorais totalement mes devoirs, si, avec une santé qui ne me permet pas d'espérer de longs jours, je pouvais sortir du rang où je suis, sans les plus vifs chagrins, la plus profonde affliction, et la résolution inébranlable de vivre, si cela doit arriver, comme simple particulier dans l'endroit où V. M. le permettra.

J'ai désiré être de la Confédération du Rhin, afin d'avoir des relations précises avec V. M.; mais, ayant été élevé et reconnu roi, je ne pouvais pas chercher à connaître mes devoirs, sans connaître en même

(1) La date manque dans l'original.

temps mes droits ; et V. M. doit au moins me rendre la justice que j'ai fait céder ceux-ci aux premiers jusqu'à la dernière extrémité.

Si V. M. avait donné aux rois le rang d'électeur, et qu'elle se fût établie empereur de tous les États alliés, comme votre frère j'eusse été un des premiers à m'y soumettre de bonne grâce. Mais dans le vague et l'incertitude des relations des différents pays entre eux, à la tête d'une nation composée d'hommes qui préfèrent l'indépendance à la vie, je ne puis que lutter sans cesse entre mes sentiments et mon devoir envers la Hollande.

Je conjure V. M. de croire que, dans aucun moment de mon règne, je n'ai oublié ce que je lui devais ; que, s'il y avait moyen de concilier l'existence de la Hollande avec les intentions de V. M., je consentirais aux arrangements que V. M. croirait nécessaires non-seulement parce que je suis menacé de tout perdre, mais encore parce que je sortirais de la situation dans laquelle je me suis trouvé jusqu'ici. Si cela ne peut être, je demande à V. M. de quitter mon rang avec honneur. J'ai d'autant plus d'espoir que la justice de V. M. m'accordera cette demande, qu'elle intéresse son nom et elle-même.

Dans la position où me place ma mauvaise santé, obligé au régime et à la retraite, je supplie V. M. de me permettre de me tenir retiré, principalement jusqu'à ce qu'elle ait décidé le sort de la Hollande auquel le mien est attaché.

LOUIS AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 29 janvier 1810. — Monsieur le duc de Feltre, la responsabilité des malheurs qui menacent peut-être la Hollande ne saurait peser sur moi. Je ne suis prévenu de rien. Les communications que vous m'avez faites, hier au soir 28 du mois, des pièces datées du 20 et du 17 du même mois, ne peuvent point me mettre en état de remédier au mécontentement ni de le prévenir. J'ai donné l'ordre que les troupes fussent reçues en garnison et qu'en conséquence les places du Brabant soient considérées comme des cantonnements de l'armée d'Anvers. L'empereur m'a assuré directement qu'il n'avait point l'intention d'en prendre possession, et je ne puis y consentir autrement qu'à la suite d'un traité de négociation.

Je reçois hier par vous le décret de l'empereur en date du 20 jan-

vier (1), par lequel deux départements du royaume sont compris dans l'arrondissement de l'armée du Brabant et les villes mises en état de siège. Depuis huit jours peut-être on a exigé des autorités et des troupes hollandaises comprises dans ces deux départements qu'elles se conforment à ces dispositions. Peuvent-elles le faire sans l'autorisation de leur gouvernement, alors même qu'il n'en a point connaissance et que l'on m'a assuré positivement de ne vouloir que mettre garnison dans ces places? Une autre observation très-importante, et à laquelle je ne puis me dispenser de m'arrêter, c'est, bien que je ne puisse avoir des relations avec vous qu'avec plaisir, pourquoi s'écarte-t-on des formes ordinaires? Qu'a à faire le roi de Hollande avec le ministre de la guerre de l'Empereur? Dans cette position pénible, quels que soient les malheurs de mon royaume, ma conscience ne me reprochera jamais rien, et les Hollandais ne s'en prendront jamais à moi des malheurs prêts à fondre sur eux. J'ai fait tous mes efforts pour les éviter. Hier encore, j'ai confié à mon frère toutes mes inquiétudes et mes sentiments sur toute cette affaire. Enfin, monsieur le duc de Feltre, si tout se passe ouvertement et dans les formes légales et en usage avec la Hollande et moi jusqu'à ce jour, on n'aura jamais aucune plainte à faire. Mais, si l'on traite

(1) Voici le texte de ce décret :

« Napoléon, etc., voulant pourvoir à la sûreté des frontières du nord de notre empire et mettre à l'abri de tout événement nos chantiers et l'arsenal d'Anvers, nous avons décrété et décrétons ce qui suit : Art. I. Il sera formé une armée sous le nom d'armée du Brabant. — Art. 2. Tous les pays situés entre la Meuse, l'Escaut et l'Océan, formeront le territoire de ladite armée. — Art. 3. Toutes les troupes françaises et alliées de terre ou de mer, qui se trouvent dans cet arrondissement, feront partie de l'armée du Brabant. — Art. 4. Les places de guerre situées entre la Meuse et l'Escaut seront mises en état de siège. — Art. 5. Les commandants militaires et les autorités françaises et hollandaises se conformeront aux présentes dispositions. » (*Docum. histor.*, t. III, p. 191.) A l'occasion de ce décret, l'empereur écrivait le 29 janvier au comte de Cessac, ministre directeur de l'administration de la guerre : « Le ministre de la guerre vous a fait connaître mon décret qui ordonne la formation d'une armée dite du Brabant, qui doit être tout entière placée sur le territoire hollandais entre la Meuse et l'Escaut. Donnez ordre à l'ordonnateur de cette armée de ne rien tirer de France, mais de faire tout fournir par les magasins de Berg-op-Zoom et de Bréda et de faire remplir ces magasins par le pays. » (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XX, n° 16184.) Le 6 février suivant, Napoléon adressait cette lettre au duc de Feltre : « Je réponds à votre lettre par laquelle vous me demandez quelles sont les limites du pays que doit occuper l'armée du Brabant. Vous ferez connaître que cette limite est le Rhin, dit *Wahal*, en partant du fort Schenken, passant sous les murs de Nimègue, de Bommel et de Workum, traversant ensuite le Biesboch, le Hollandach-Diep, le Volkrak, et arrivant à la mer par le canal qui sépare l'île de Schouwen de celle de Goeree. » (*Ibid.*, n° 16216.)

toute chose militairement et par force, ni moi, ni mes ministres, ni quelque autorité que ce soit appartenant au gouvernement de la Hollande, ne saurions être cause ni responsables du désordre et du mauvais effet qui peuvent en être la suite. Je vous conjure de faire vos efforts pour que je sache légalement et positivement ce que l'empereur désire.

Si vous pouviez aussi engager l'empereur à me permettre de me rendre en Hollande, vous me rendriez le plus grand service qu'il soit possible d'imaginer et un non moins grand à l'empereur même. Car dites-moi franchement ce que l'on pensera par la suite d'un frère de l'empereur, roi de Hollande, qui reste à Paris, tandis que non-seulement on occupe son royaume, mais on en prend possession militaire, on change le gouvernement en mettant les villes en état de siège et les officiers civils et militaires dans la pénible mais indispensable nécessité d'attendre les ordres de leur gouvernement avant d'obéir à une autorité étrangère.

Après avoir renouvelé mes instances auprès de mon frère, après lui avoir parlé sans aucun déguisement sur l'état des choses, il ne me reste qu'à attendre sa décision et à me résigner à tout. En attendant, dites-moi les places et villes que l'empereur veut occuper et mettre en état de siège; j'en ferai sortir les troupes hollandaises. Mon aide de camp est prêt à partir aussitôt cette réponse.

NOTE DE M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE, A NAPOLÉON.

Paris, janvier-février 1810 (1). — Le roi de Hollande a fait appeler ce matin le ministre des relations. Il lui a témoigné sa profonde douleur de la communication que venait de lui faire S. M. l'empereur de ses vues sur la Hollande et de l'ordre déjà donné à 40,000 hommes de troupes françaises d'y entrer, pour en opérer la réunion au grand Empire. S. M. le roi paraissait en effet dans un état d'abattement voisin du désespoir. Ce n'était pas son propre sort qu'elle déplorait; elle avait éprouvé sur le trône tous les soucis et les inquiétudes de la royauté, et le mal non moins grand de son isolement loin de son

(1) Date présumée. Au lieu de rejeter cette pièce en note, comme ne provenant ni de Napoléon ni de son frère, nous l'avons intercalée dans le texte en raison de son importance. Inutile de dire que cette pièce est inédite.

auguste frère, de sa famille, de la France et dans un pays contraire à sa santé. A la voix de son frère, elle descendrait volontiers du trône, et elle demandait même avec instance que l'empereur y plaçât ou la reine ou toute autre personne investie de sa confiance. Ce n'était donc que pour l'intérêt de la France, pour l'intérêt de l'empereur, que lui, roi de Hollande, réclamait la conservation de l'indépendance nominale qui avait été jusqu'à ce moment laissée à ce pays ; elle est l'objet des vœux de tous les Hollandais ; pour la conserver, ils feraient les plus grands sacrifices ; c'est pour elle qu'ils payent en impositions les trois quarts de leurs revenus. La réunion, opérée contre leurs vœux, excitera un mécontentement général. Sans doute les Hollandais se soumettront à la force ; mais l'action de cette force sera continuellement nécessaire pour les maintenir dans la soumission. Il faudra désormais qu'une armée française réside dans le pays. La confiance perdue éloignera les capitaux, anéantira l'esprit d'industrie qui a donné à ce pays une existence presque miraculeuse ; il deviendra à charge à la France, loin de lui être utile, et les Anglais profiteront de toutes les pertes que fera la Hollande.

Le roi voudrait, au prix de tout son sang, détourner tant de maux. Il accédera, si l'intention de l'empereur est qu'il règne encore, à un arrangement propre à donner à son auguste frère l'assurance que la Hollande marchera désormais dans le système de la France. Il propose de céder à la France tout ce qui est sur la rive gauche de la Meuse, espérant que l'empereur voudrait le dédommager par quelque concession en Allemagne, et il indique le grand-duché de Berg ; il consentirait à avoir auprès de lui un agent de l'empereur, sans caractère, ou revêtu d'un titre propre à déguiser ses véritables fonctions, lequel agent serait chargé de l'avertir des actes de son administration qui pourraient être contraires aux intentions de l'empereur, et il se conformerait aux indications de cet agent. Enfin il offre d'annuler dès ce moment les modifications apportées au tarif de ses douanes, de rapporter ses décrets sur la noblesse, enfin de révoquer d'autres actes de son administration qui auraient pu blesser l'empereur ; mais il croit ne pouvoir étendre sa déférence jusqu'à prononcer la banqueroute et l'établissement de la conscription ; mais il offre de faire faire par la Hollande les recrutements qui pourront lui être demandés.

Ces propositions doivent être faites au ministre des relations par le ministre et l'ambassadeur du roi de Hollande ; elles seront même rédigées par écrit. Les idées énoncées dans ce rapport ne sont qu'un premier jet ; il est possible que quelques heures de méditation les étendent ou les modifient.

LOUIS A NAPOLÉON.

Paris, 4 février 1810. — Sire, je ne suis pas aussi insensible que V. M. le croit. Je ne désire qu'une chose vivement, c'est de me justifier dans l'esprit de mon frère.

Il n'y a point eu d'empire d'Occident jusqu'ici. Il va y en avoir un bientôt vraisemblablement. Alors, Sire, V. M. sera bien sûre que je ne pourrai plus me tromper et vous indisposer. Veuillez considérer que j'étais sans expérience dans un pays difficile, vivant au jour le jour. Permettez-moi, puisque je suis au moment de perdre tout à fait votre amitié et votre soutien, de conjurer V. M. de tout oublier. Je vous promets de suivre fidèlement tous les engagements que vous m'imposerez ; je vous donne ma parole d'honneur de les suivre fidèlement et loyalement, dès que je m'y serai engagé. Je supplie aussi V. M. de m'ôter tout à fait le souci du blocus, en adoptant toutes les mesures propres à lui donner une certitude complète et parfaite aussi longtemps qu'il durera.

Après cela, Sire, que V. M. attende, pour me perdre entièrement, ou pour me rendre son amitié ou au moins son estime, à juger ma conduite suivante. Je puis avoir manqué de prévoyance et de politique ; mais, Sire, je n'ai jamais voulu ni pu vouloir me séparer des miens, oublier que je dois tout à mon frère et, plus que les autres, la reconnaissance pour les soins constants qu'il a pris de mon enfance. La peine que j'ai pu éprouver d'en avoir été méconnu peut m'avoir rendu morose, triste, malheureux ; je puis être même exagéré, bizarre ; mais je n'ai jamais été, V. M. doit en être convaincue, ni tartufe, ni traître. Je veux convenir d'avoir tous les défauts possibles, hormis ces vices odieux.

Enfin, Sire, je supplie V. M., si je dois supporter de déchoir du rang dans lequel vous m'avez placé, de ne pas y ajouter le malheur d'avoir encouru votre inimitié. Je ne le mérite en aucune manière ; et je n'ai point de plus vif désir que de regagner ou du moins de mé-

riter votre amitié. Quelque chose qui m'arrive, je ne cesserai, Sire, d'être un de vos meilleurs amis, peut-être le moins aimable et le moins utile, mais non le moins sûr et le moins fidèle.

Dès aujourd'hui, Sire, il n'existe plus de maréchaux en Hollande, et j'ai rapporté tout ce qui a été fait relativement à la noblesse.

LOUIS A M. FOUCHÉ, DUC D'OTRANTE,

MINISTRE DE LA POLICE.

Paris, le 5 février 1810. — Monsieur le duc d'Otrante, je vous envoie la note dont nous avons parlé. Je n'y ai fait que des changements littéraires, pour éviter tout ce qui serait vague. Ce qu'il faut surtout, c'est d'éviter à l'avenir tout sujet de mécontentement et de nuage, et de bien tenir ce que je m'engagerai à faire. Si vous pouvez obtenir que les troupes s'arrêtent, vous suspendrez le sort de la Hollande; car, si le cœur du pays est occupé, il n'est plus d'espoir.

Je vous remercie, monsieur le duc d'Otrante, de l'intérêt que vous prenez à ma triste situation. Recevez l'assurance de ma considération et celle de ma gratitude.

P. S. Si l'empereur accorde ces conditions à la Hollande, veuillez lui faire observer que j'aurais besoin du consentement de la nation que je consulterai de suite.

NOTE.

Le roi de Hollande consent à céder à la France jusqu'à la rive gauche du Rhin; de la manière suivante :

Le département du Brabant, le département de la Zélande et le pays entre la Meuse et le Wahal, en y comprenant Nimègue; à l'exception de l'île de Schouwen et du petit pays d'Altona, indispensable pour les eaux et moyennant les stipulations à faire à l'égard de plusieurs objets particuliers, tels que la conservation des dîmes et des domaines hypothéqués.

S. M. désire que l'empereur laisse à la Hollande la surveillance des digues de la rive gauche, de manière que les frais se payent d'après la base établie par les lois de la Hollande, c'est-à-dire jusqu'à un certain maximum par les terres adjacentes et pour le reste par le trésor public du royaume.

Le roi de Hollande s'engage à faire exécuter strictement toutes les mesures qui sont ou qui seront adoptées en France pour le blo-

cus, en priant l'empereur de les lui faire parvenir directement. S. M. consent même à avoir un ou deux inspecteurs des douanes français ; et enfin, si tous ces moyens n'étaient pas suffisants, elle consent à ce que l'empereur place des garnisons momentanément sur la côte entre l'Ems et la Jahde ; ces côtes, étant voisines de l'île de Helgoland, ouvrent des routes faciles pour la contrebande et sont les points où les Anglais débarquent ordinairement leurs marchandises. Ces mesures cesseront entièrement dès que le gouvernement anglais aura rapporté son arrêt du conseil de 1807.

S. M. demande que l'empereur veuille bien lui permettre de délivrer des licences, comme celles que S. M. I. délivre pour la France ; qu'elle daigne lever l'interdiction des douanes, garantir l'intégrité du reste de la Hollande et réduire ses contingents en temps de guerre, soit de terre, soit de mer, à la moitié de ce qu'on sera en état d'entretenir après ceci.

Le roi de Hollande s'en rapporte à la générosité de l'empereur pour les indemnités, les pays à céder rapportant quinze millions de francs.

LOUIS A NAPOLEON.

Paris, 5 février 1810. — Sire, je viens prier V. M. d'être bien persuadée que, comme votre frère et prince français, je respecte vos vues, que je suis bien loin de vouloir les contrarier, et que je n'ai eu et n'aurai jamais d'autre but que de chercher à soutenir l'existence du pays que vous m'avez confié par votre appui, et à pouvoir vous prouver que je veux et ne puis vouloir que seconder votre système et vos vues de mon mieux. Si j'ai pu me tromper, que V. M. essaie si l'expérience n'a point changé, non mes sentiments, cela est impossible, mais ma conduite.

Je supplie V. M. de m'épargner la douleur de voir occuper militairement le reste de mon royaume, d'arrêter la marche des troupes, et de me permettre de lui demander de laisser subsister la Hollande, si les sacrifices suivants peuvent remplir toutes vos intentions.

1° La cession du département du Brabant, celui de la Zélande, et le pays entre Meuse et Wahal, y compris Nimègue, excepté seulement l'île de Schouwen et le petit pays d'Altona, indispensables pour les eaux.

2° La nomination par V. M. I. d'un directeur du blocus, aussi longtemps que les mesures y relatives dureront, auquel je m'engage à fournir tous les moyens qu'il désirera pour l'exécution des mesures du blocus que V. M. a adoptées ou pourrait adopter pour l'Empire, m'engageant à changer les employés, à les punir à son gré sur sa demande directe et de suite, de sorte que je ne m'en mêlerai qu'autant que l'administration française le désirera.

3° Le jugement des discussions sur les prises des corsaires français par V. M. même, après avoir entendu mon rapport.

Je demande de la justice et de la puissance de V. M. des dédommagements pour mon royaume, les pays cédés rapportant quinze millions de francs. Je la supplie aussi de permettre qu'il y ait dans le traité des arrangements équitables, dont V. M. pourra juger, relativement aux dîmes et aux domaines hypothéqués pour la dette, qui sont situés dans les pays cédés.

Je demande également à V. M. qu'elle veuille accorder sa garantie au reste de la Hollande et me donner la permission d'accorder des licences sur le pied et comme V. M. l'ordonnera pour la France, de lever l'interdiction du commerce avec la France, et enfin de réduire le contingent de la Hollande à la moitié de ce qu'elle pourra mettre sur pied en troupes de terre ou en vaisseaux après la cession.

Sire, je donne ma parole d'honneur à V. M. que mon espoir, en me soumettant à ces conditions, n'est pas de pouvoir soutenir seul la Hollande, mais de pouvoir regagner votre confiance et votre amitié, et par là des avantages plus considérables pour mon royaume que tout ce qu'il perdra dans cette occasion.

Je ne puis me dissimuler qu'il y a beaucoup de gens qui désirent la ruine de la Hollande ; mais, Sire, V. M. sera toujours à temps de tout faire si cet essai ne réussit pas. Votre frère, Sire, serait-il plus malheureux que les autres, parce qu'il n'a d'autre appui auprès de V. M. que votre justice, qu'il doit toujours trouver, et votre amitié, qu'il a perdue, mais qu'il peut regagner ?

Sire, en offrant une partie de son pays, le roi de Hollande n'a pas la présomption de traiter sur un pied d'égalité ; il ne désire et ne demande que la grâce de la Hollande auprès de son frère, comme auprès de l'empereur.

LOUIS A NAPOLEON.

Paris, 9 février 1810. — Sire, je désirerais donner aux officiers généraux qui ont été jusqu'ici revêtus du titre de maréchal une preuve irrécusable et ostensible que la suppression de cette institution n'a rien de défavorable pour eux. La suppression des maréchaux devant être publiée en ce moment, il serait pénible pour eux si quelque acte en leur faveur n'était pas publié à peu près en même temps.

Mon intention serait donc de leur donner le titre de comte qui est le plus élevé en Hollande. Je prie V. M. de me faire connaître si elle l'approuve. Ce sont les maréchaux Ver Huell, Dumonceau, Dewinter, van Kingsbergen, Daendels et van Zuylen van Neyveldt. Si V. M. veut bien me faire connaître son intention, quelle qu'elle soit, je m'y conformerai.

NAPOLEON A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Paris, 12 février 1810. — Je désire que vous envoyiez chercher le ministre de Hollande. Vous lui ferez connaître que le ministre de la police a eu plusieurs entretiens avec le roi de Hollande ; que celui-ci désire faire ce qui serait nécessaire pour concilier l'indépendance de son pays avec mes vues, et qu'en conséquence il propose : 1° de céder à la France la rive gauche du Rhin ; 2° de faire cesser toute communication avec l'Angleterre et de ne permettre la navigation que sous mes licences ; 3° de s'en rapporter à mon jugement pour les prises faites par mes bâtiments de guerre ou corsaires dans les eaux de Hollande ; 4° de remettre, pour donner une garantie de l'exécution de ces promesses, la garde de l'embouchure des rivières et des côtes de la Hollande à des employés des douanes françaises et un corps de troupes françaises, qui resteront en Hollande tant que l'Angleterre maintiendra en vigueur ses ordres du conseil de 1807 ; 5° de s'engager à tenir dans le Texel une escadre toute équipée et prête à mettre à la voile ; 6° enfin d'établir dans l'administration du concert et de la stabilité.

Vous demanderez au ministre s'il sait que ce sont là les intentions du roi, et s'il est autorisé à traiter sur ces bases. Vous lui direz que le maréchal Oudinot, indépendamment de 20,000 hommes de troupes de ligne, a 30,000 hommes de gardes nationales, qui me coûtent

énormément ; que le 4^e corps, fort de 20,000 hommes de cavalerie et d'infanterie, doit arriver sous peu de jours à Nimègue (1) ; que tous ces mouvements m'occasionnent de grandes dépenses ; qu'il est temps de faire cesser cette incertitude, et que, si l'on veut entrer en arrangement, il n'y a pas un moment à perdre ; mais que je ne puis me départir d'aucune des conditions ci-dessus. Quant à la limite entre la France et la Hollande, elle devra suivre le cours du Rhin, et elle sera déterminée conformément à la note ci-incluse. Vous porterez d'abord la force du corps français qui doit garder les côtes et les rivières à 18,000 hommes. C'est ainsi qu'elle était réglée avant l'établissement du royaume de Hollande ; mais, dans la négociation, vous pourrez réduire ce nombre jusqu'à 6,000. Vous commencerez aussi par demander la cession de tout le territoire jusqu'à la limite du Wahal, de la Merwede et de la Oude-Maas, ce qui me donnerait le port d'Helvoet-Sluis ; mais vous modifierez cette demande pour en venir à la limite fixée dans la note ci-jointe. Le roi m'a fait proposer une limite que je ne puis accepter ; il faudrait que j'y fisse faire des canaux qui n'existent point pour marquer la séparation des deux États. Voyez s'il est enfin possible de terminer cette affaire.

✓ NAPOLÉON A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Paris, 17 février 1810. — Montrez la lettre du sieur la Rochefoucauld au ministre de Hollande. Dites-lui que la réponse d'Angleterre devrait être arrivée ; que je n'entends cependant parler de rien ; que, si l'on veut prendre un arrangement, il faut le faire sans délai, parce que d'un moment à l'autre je prendrai le décret de réunion. Remettez-moi un projet de traité avec la Hollande. On le leur donnera à signer, et, au cas qu'ils ne le veuillent pas, je déclarerai la réunion.

LOUIS A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Paris, 20 février 1810. — Monsieur le duc de Cadore, mon mi-

(1) Cf. lettre de Napoléon au duc de Feltre en date du 7 février. (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XX, n^o 16222.)

nistre des affaires étrangères m'a communiqué les cinq points sur lesquels vous désirez que l'on soit d'accord avant de commencer. Je suis entièrement et aveuglément soumis à tout ce que l'empereur me prescrira, pour peu que la chose soit possible. Mais je ne puis m'empêcher de faire deux observations que je vous prie de mettre sous les yeux de l'empereur. La première, c'est que je consens à ce que l'empereur place des troupes où il voudra du lieu de la résidence du gouvernement, mais qu'il m'est impossible de les nourrir et de les entretenir, surtout après les cessions. La situation de la Hollande est assez connue pour que je n'aie pas besoin d'insister sur ce point.

La seconde observation concerne les limites. Je prie l'empereur d'adopter celle du Wahal jusqu'à Saint-André, de là la nouvelle branche sud du Wahal jusqu'à Geertrudenberg et ensuite le Biesboch. Je m'engage envers l'empereur à faire finir toutes les réparations nécessaires dans l'année actuelle, de sorte que les plus gros bâtiments de Cologne passeront par cette branche de Heusden jusqu'à Geertrudenberg. Je ne puis non plus me passer de soumettre des observations à l'empereur sur ce point : si l'empereur veut se borner à la première rive gauche, il sera possible de ramener et de retenir les Hollandais dans le reste de leur patrie par l'espérance qu'à la suite de ceci les circonstances s'amélioreront tout à fait ; mais, si l'on voit au contraire que dès à présent l'empereur prend quelques-unes des îles et dépasse cette rive gauche, il sera impossible d'empêcher les émigrations et la méfiance. Ces observations sont trop justes, je suis surtout trop convaincu de l'impossibilité d'exister si l'empereur n'y a aucun égard, pour que je ne vous prie pas instamment de les mettre sous les yeux de l'empereur. S. M. ne pourrait même n'approuver que provisoirement la limite de ce côté et attendre, pour l'approuver définitivement, que je puisse lui livrer la nouvelle branche du Wahal, ce qui, comme je l'ai dit, ne durera pas au delà de l'année.

Je vous prie, Monsieur le duc de Cadore, de me faire connaître les décisions de l'empereur. J'ai nommé, pour suivre les affaires de la Hollande auprès de vous, conformément aux ordres et instructions que je leur donnerai verbalement, mon ministre des affaires étrangères Roëll et mon ambassadeur Ver Huell.

NAPOLÉON A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,
 MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Rambouillet, 22 février 1810. — J'ai pris communication de la lettre que vous écrit le roi de Hollande.

Je ne puis adhérer à ce que je n'aie pas le thalweg du Rhin; sans cela, ce serait à recommencer. On sait que le principe fondamental de l'empire est d'avoir le thalweg du Rhin pour limite. Causez avec le conseiller d'État Collin sur ce qu'il y a à faire pour avoir une frontière facile à garder pour les douanes. Tous les canaux qu'on fera ne peuvent que donner lieu à des discussions; ce qui n'en donnera pas, c'est le thalweg de la grande rivière. Je n'admets point sur cela de modifications. Quant aux troupes, il est de principe constitutionnel que les troupes françaises sont nourries, soldées et entretenues par le pays sur le territoire duquel elles se trouvent; mais je consens à n'en mettre que très-peu, comme 4,500 hommes d'infanterie, par exemple, et 1,500 de cavalerie; ce qui ne sera pas une dépense de 10,000 florins pour la Hollande. Ce qui est plus important, c'est de régler ce qui est relatif aux marchandises coloniales qui se trouvent aujourd'hui en Hollande, arrivées sur des bâtiments américains ou autrement. Ce ne sera que quand vous serez d'accord là-dessus que je m'occuperai du traité définitif.

LOUIS A NAPOLÉON.

Paris, 22 février 1810. — Sire, je profite du premier moment de convalescence pour remercier V. M. de l'intérêt qu'elle m'a témoigné pendant ma maladie, et je regrette vivement que l'état de faiblesse dans lequel je me trouve encore me mette hors d'état de me rendre auprès d'elle pour lui porter mes remerciements de vive voix.

Je prie V. M. de permettre que je saisisse cette occasion pour la prier de prendre en considération les lettres que je lui ai écrites sur les affaires de la Hollande. Je viens de voir dans le *Moniteur* la note de M. le duc de Cadore du 24 janvier (1). Je supplie V. M. de terminer les affaires de la Hollande en faisant rédiger par son ministre des affaires étrangères les stipulations que V. M. désire. Aussitôt que

(1) Voy. cette note *Annexe* n° 5.

le duc de Cadore m'aura communiqué cette rédaction, je soumettrai à V. M. mes observations, et elle décidera.

Je supplie V. M. de daigner mettre un terme à l'état d'anxiété dans lequel je me trouve ainsi que mon royaume, et nous mettre l'un et l'autre en état de gagner sa bienveillance et son amitié. J'ose lui assurer qu'elle n'aura pas lieu de s'en repentir.

NAPOLÉON A LOUIS.

Paris, 23 février 1810. — Monsieur mon frère, le 7 février, le contrat de mariage entre moi et l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche, a été signé à Paris. J'apprends, au moment même, que les ratifications ont été échangées le 16. Je ne perds pas un moment à en faire part à V. M. (1).

LOUIS A NAPOLÉON.

NOTE SUR LA PUISSANCE MARITIME ET COMMERCIALE DE L'ANGLETERRE.

Paris, ce 4 mars 1810. — Est-il un moyen de réduire ou d'attaquer avec avantage la puissance maritime et commerciale de l'Angleterre? C'est une question que beaucoup d'hommes publics se sont faite, à laquelle j'ai souvent réfléchi, et que je crois avoir résolue.

Oui, il est, je crois, un moyen, même durant la guerre maritime, d'attaquer les Anglais dans le centre de leur puissance et de les forcer au moins à demander la paix. Je me permets de soumettre cette idée à mon frère, non dans la conviction qu'elle soit très-bonne, mais afin qu'il la juge; et, comme elle pourrait se lier en quelque sorte aux affaires de la Hollande, je crois de mon devoir de ne pas négliger une chose qui pourrait peut-être lui devenir favorable, s'il est vrai que la Hollande peut fournir à l'empereur un moyen efficace d'attaquer les Anglais, comme j'en ai la conviction. Si cela pouvait être, ce contingent vaudrait mieux que celui de quelques carcasses de vaisseaux, et ce pays ferait par là beaucoup contre l'Angleterre.

(1) Une note des éditeurs de la *Corresp. de Nap.* 1^{er} dit que cette lettre (pareille lettre fut envoyée aux divers membres de la famille impériale) fut adressée à Louis à la Haye, ce qui est inadmissible puisque le roi se trouvait alors à Paris. D'ailleurs la ville de la Haye, que les éditeurs ont voulu évidemment désigner comme capitale du royaume de Hollande, ne l'était plus depuis longtemps. En 1807, la capitale avait été transférée à Amsterdam.

Il y a trois attaques que le cabinet de Saint-James redoute :

- 1° Celle d'une grande expédition en Angleterre même ;
- 2° Une expédition contre l'Irlande ;
- 3° Un établissement militaire dans l'Inde.

La première paraît impossible aussi longtemps que la France n'aura pas une marine capable de soutenir un débarquement et de maintenir les communications avec la France une fois que l'expédition serait entreprise.

Le second moyen présente plus de probabilités de réussite, et attire surtout l'attention et les soins du gouvernement anglais, qui, s'il pouvait être privé de l'Irlande, non-seulement perdrait de grandes ressources pour sa marine, mais verrait près d'elle s'élever un ennemi qui serait promptement redoutable et qui ne pourrait qu'être l'allié naturel et sûr de la France.

Il ne m'appartient point d'en dire davantage sur ces deux moyens, principalement sur le second, qui me paraît préférable et possible. L'empereur sait mieux que personne ce qu'il lui convient de faire.

Mais, dans le cas où l'on aurait recours à d'autres moyens, le troisième me paraît le meilleur et le plus sûr. En effet, si l'empereur avait tout à coup dans les mers de l'Inde, plus près du Bengale et de la Chine que les îles de France, un établissement autre que ceux-là, c'est-à-dire une population de plusieurs millions d'habitants, une position inattaquable par une armée de terre anglaise, des moyens considérables de construction, des ports, des rades, et des emplacements convenables pour des chantiers de construction, que dirait l'Angleterre? Quel effet cela ferait-il? Qui pourrait deviner les suites d'un tel établissement?

La position que j'ai en vue, c'est l'île de Java. Elle est utile à la Hollande et peut le devenir bien plus ; mais, si cela peut être utile pour hâter la fin de l'oppression du commerce et du despotisme maritime des Anglais, surtout si cela peut valoir à la Hollande une juste indemnité en Allemagne, je croirai agir conformément aux intérêts du pays que de céder Java.

Java a près de six millions d'habitants. La position de Souva Baya offre un emplacement magnifique pour la marine. Cette île est placée entre la Chine et le Bengale ; elle n'est pas à conquérir ; il s'y trouve en ce moment une armée hollandaise forte de vingt mille hommes, non compris plusieurs milliers de soldats européens.

Tant que cette île sera aux Hollandais, les Anglais enverront bien, comme ils l'ont fait, de petites expéditions pour détruire les bâtimens, mais ne feront pas des armemens formidables, puisque la Hollande ne peut point entretenir si loin des armées européennes, et que, par elle-même, elle ne peut faire face aux moyens qu'un tel projet exigerait. Mais, si l'Angleterre pouvait se douter que cette île passerait à la France, je suis persuadé qu'on ferait les plus grands efforts pour s'emparer de l'île. Aussi, si cette idée pouvait mériter l'approbation de l'empereur, je crois que la manière de l'exécuter et surtout le secret mériteraient la plus grande attention ; malgré ma mauvaise écriture, c'est ce qui m'a décidé à écrire moi-même cette note.

Java n'est point malsaine. La position de Batavia seule est dangereuse. Depuis que j'ai envoyé le général Daëndels, qui a établi les troupes dans l'intérieur du pays, elles jouissent de la meilleure santé. Les princes javanais sont entièrement soumis au gouverneur général hollandais. L'un a cependant 60,000 hommes sous les armes, et l'autre 40,000, dont 8,000 ou 10,000 exercés à l'europpéenne.

Dans la supposition que ce projet agréé à l'empereur, je pense qu'il faudrait :

1° Qu'un traité secret, très-secret, cédât l'île de Java à la France ;

2° Que l'empereur y fit passer par moi, et comme si c'était pour le compte de la Hollande, les ingénieurs de marine, officiers militaires, etc., que S. M. jugerait convenables, afin de ne découvrir la cession que lorsque l'île serait entièrement à l'abri de toute attaque sérieuse des Anglais ;

3° Que S. M. l'empereur accordât des indemnités en Allemagne à la Hollande et lui fit rendre à la paix les colonies d'Amérique.

Par ce moyen, je suis persuadé qu'après quelques années seulement l'empereur aurait des chantiers de construction, des vaisseaux, une armée formidable et une position inexpugnable. Cette colonie a en outre deux grands avantages :

1° Placé là, pour ainsi dire, à la porte de la Chine et maître du détroit de la Sonde, si l'on y est tout à fait établi et assuré, on est nécessairement maître du commerce de la Chine, du Japon et des Moluques.

2° Quelque formidable que puisse devenir cette colonie par la suite, il n'y a pas à craindre, du moins pour fort longtemps, l'exemple des

États-Unis. La puissance des Anglais dans l'Inde, le temps nécessaire pour civiliser et perfectionner les arts ou, pour mieux dire, pour les naturaliser parmi une si grande population, exigeront toujours les secours et le soutien de la mère-patrie. D'ailleurs, quand même cela dût arriver un jour, les premiers moments d'humeur passés, Java deviendrait à jamais le meilleur et le plus sûr ami et allié de la France, puisque son plus grand ennemi serait l'Angleterre, dont elle serait la rivale la plus redoutable, s'il est vrai que l'Inde soit la source de la puissance maritime et commerciale de l'Angleterre (1).

✓ NAPOLÉON A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Paris, 6 mars 1810. — Je vous renvoie le projet de traité. Finissez les affaires de Hollande. Je n'admets aucune des objections du roi. Vous leur ferez sentir qu'il est inutile de signer ce traité, si l'on veut continuer à protéger la contrebande, et si l'on ne songe pas à tenir neuf vaisseaux de guerre en rade; qu'il m'est impossible de laisser les côtes du Rhin au Weser, qui ont tant de matelots et de moyens maritimes, sans faire aucune diversion en faveur de la cause commune (2).

LOUIS A NAPOLÉON.

Paris, 6 mars 1810. — Sire, je supplie V. M. de m'accorder une seule diminution dans les articles du traité. Je suis prêt à le signer. Mais V. M. ne me refusera pas cet acte de justice : de rayer les mots *soit dans les rades* (3) à l'article 4, et, à l'article 10, de rayer

(1) Le ministre de la marine, Décrès, fut chargé de faire un rapport sur le contenu de cette note. Dans ce rapport, daté du 10 mai 1810, le ministre examine longuement la question et conclut en ces termes : « Je ne pense donc pas qu'il convienne aux intérêts de l'empereur de faire des sacrifices qui n'auraient d'autre but que de lui acquérir une possession à 4,000 lieues outre-mer, telle que l'île de Java. Je pense que toute acquisition de cette nature doit être ajournée jusqu'à ce que notre situation maritime soit appuyée sur la force d'une flotte formidable. »

(2) Quatre jours auparavant, le 2 mars, l'empereur écrivait au même ministre : « Je vous renvoie le projet de traité avec la Hollande. Il faut tâcher d'en finir. Il faut que le ministre négocie avec vous et qu'on ne m'envoie pas de notes; ce n'est pas la forme. » (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XX, n° 16802.)

(3) L'empereur avait voulu se réserver la faculté de saisir dans les rades les bâtiments suspects de contrebande.

le dernier paragraphe qui comprend les deux dernières lignes. Sire, je demande à V. M. cette grâce. Je la supplie de ne pas permettre que je sois réduit au désespoir. Quelques défauts que j'aie, quel que soit mon malheur, je suis votre frère ; j'ai votre nom. Que je conserve au moins l'espoir de regagner votre amitié et surtout la possibilité que perdrait, s'il n'obtenait de vous cette grâce, celui qui n'a près de vous d'autres appuis, d'autres avocats que ses sœurs et sa mère.

Je n'ose plus parler à V. M. du commandement ; mais au moins qu'elle laisse la chose indécise dans le traité, en ne disant pas que ce sera un maréchal et non moi qui commanderai. Aussitôt la réponse de V. M., je m'empresserai de conclure ; mais je la supplie avec instance de ne pas me refuser.

LOUIS A NAPOLÉON.

Paris, ce 7 mars au soir, 1810. — Sire, j'expédie cette nuit un courrier portant la destitution du ministre de la guerre et du ministre Mollerus. Ce sont les seuls qui ont été cause des préparatifs et de la note dont V. M. I. m'a parlé (1). Si elle veut la destitution de quelque autre, je suis prêt à obéir à votre volonté dès que je la connaîtrai.

* NAPOLÉON A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Paris, 8 mars 1810. — Envoyez chercher le ministre de Hollande ; montrez-lui les dépêches ci-jointes, et demandez-lui quelle satisfaction le roi a à me donner de ces ministres brouillons ; que si le roi veut se conduire ainsi, à quoi sert de faire un traité qui ne durera pas vingt-quatre heures ? Car, à la première impertinence de ce genre, je m'emparerai de la Hollande ; qu'il vaut mieux en finir tout de suite ; que je ne sais quel a été le but du roi en écrivant ces lettres, ni quel a été le but de ceux qui les ont fait mettre dans les journaux (2).

(1) Ces ministres, voyant les troupes françaises avancer de plus en plus, avaient craint pour Amsterdam et l'avaient mis en état de défense, fait qui avait excité la colère de l'empereur.

(2) Il s'agit de deux lettres écrites par le roi, l'une à son conseil d'État, l'autre au corps législatif et insérées dans le journal officiel hollandais du 1^{er} mars. Selon les ordres qu'il

NAPOLÉON A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Paris, 13 mars 1810. — Je vous renvoie le traité avec la Hollande, que vous pouvez signer ; j'adhère à toutes les modifications demandées par le roi. Mais vous passerez une note au ministre de Hollande pour la rédaction d'un protocole, dans lequel il sera dit que j'entends que les troupes françaises et hollandaises seront sous les ordres d'un général français ; que, s'il arrive dans les rades des bâtiments chargés de marchandises de contrebande, ils y seront arrêtés et déclarés de bonne prise ; que j'entends que toutes les marchandises anglaises et coloniales seront confisquées, sans avoir égard à aucune réclamation ; enfin il sera dit que, sans affectation, la Hollande cessera insensiblement d'entretenir des ministres en Russie et en Autriche. Il sera dit de plus, dans le protocole, que le roi de Hollande éloignera de sa personne les ministres qui ont voulu, à l'instigation des Anglais, défendre Amsterdam et provoquer la colère de la France ; qu'il s'abstiendra, dans ses discours et actes publics, de tout ce qui tendrait à ranimer des haines et à favoriser les passions de la faction anglaise contre la France ; que la Hollande ne doit que de la reconnaissance à la France par qui elle a été conquise et qui cependant lui laisse son indépendance. Avant de signer, voyez le ministre de la marine pour savoir si l'île d'Overflakke et celle de Goeree ne seraient pas nécessaires, afin d'avoir la principale passe de la Meuse. Moyennant ce procès-verbal, je consens que vous signiez (1).

avait reçus, le duc de Cadore parla de ces lettres au ministre hollandais ; celui-ci adressa le lendemain 9 mars, au duc de Cadore, une lettre écrite au nom du roi et qui, le même jour, fut mise sous les yeux de l'empereur. Dans cette lettre, l'amiral Ver Huell disait que si le roi avait pu prévoir le mécontentement de son frère, il se serait abstenu d'écrire ces deux lettres ; que son but avait été simplement « de détourner tant soit peu, par celle au corps législatif, l'impression que pouvaient faire sur les habitants les reproches contre eux dans le *Moniteur* du 31 janvier, et de préparer par celle au conseil d'État la nation au grand sacrifice qu'elle devra subir par la cession d'une partie si importante de territoire que celle dont il s'agit dans le traité à conclure ; que le roi espère que cette déclaration franche et loyale détournera dans l'esprit de S. M. I. l'impression défavorable que la première lecture des deux pièces a pu faire, d'autant plus que le roi ose garantir à son très-auguste frère qu'il mettra tous ses soins non-seulement à éviter tout ce qui pourrait à l'avenir lui donner le moindre sujet de mécontentement, mais encore à rechercher tout ce qui pourra lui être agréable et conforme à ses intentions. »

(1) D'après l'ordre de l'empereur, le duc de Cadore envoya une copie de ce procès-verbal,

* NAPOLÉON A LOUIS.

Paris, 13 mars 1810. — Toutes les raisons politiques voulaient que je réunisse la Hollande à la France; la mauvaise conduite des hommes qui appartiennent à l'administration m'en faisait une loi. Mais je vois que cela vous fait tant de peine que, pour la première fois, je fais ployer ma politique au désir de vous être agréable. Toutefois partez bien de l'idée qu'il faut que les principes de votre administration changent, et qu'au premier sujet de plaintes que vous me donnerez je ferai ce que je ne fais pas aujourd'hui. Ces plaintes sont de deux natures et ont pour objet ou la continuation des relations de la Hollande avec l'Angleterre, ou des discours et édits réacteurs, contraires à ce que je dois attendre de la Hollande et à ce que je dois attendre de vous. Il faut à l'avenir que toute votre conduite tende à inculquer dans l'esprit des Hollandais l'amitié de la France et non à leur présenter des tableaux propres à exciter leur inimitié et à fomenter leur haine nationale. Je n'aurais pas même pris le Brabant et j'aurais augmenté la Hollande de plusieurs millions d'habitants, si vous aviez tenu la conduite que j'avais droit d'attendre de mon frère et d'un prince français. Mais le passé est sans remède. Que ce qui est arrivé vous serve pour l'avenir. Ne croyez pas que l'on me trompe et n'en voulez à personne. Je lis moi-même toutes les pièces; et probablement vous supposez que je connais la force des idées et des phrases.

Vous m'avez écrit pour l'île de Java. C'est une question bien prématurée; et, dans l'état de puissance où sont les Anglais sur mer, il faut, avant de se livrer à des entreprises, augmenter ses forces. Je compte que vous pourrez bientôt m'aider et que votre escadre pourra concourir avec les miennes.

LOUIS A NAPOLÉON.

14 mars 1810. — Sire, je prie V. M. d'agréer l'expression de ma reconnaissance pour la conservation de la Hollande. Je n'eusse pas

après sa signature, au ministre de la guerre en lui faisant connaître qu'il était secret. Ce ministre fit d'après cela une note au duc de Reggio pour lui servir de règle (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XX, n° 16380.) Voy. le traité et le protocole qui l'accompagne, *Annexe* n° 6.

survécu longtemps à un si grand malheur pour moi. Le général que V. M. nommera en Hollande lui répondra de la contrebande. Quant à moi, je mettrai plus de soin et d'attention pour faire sentir à la nation qu'elle doit tout à la France et surtout à V. M. I., et que, si je puis conserver l'espoir de la tirer de la triste position dans laquelle elle sera jusqu'à la paix maritime, c'est en lui conciliant l'estime et la bienveillance de V. M., dont la protection lui est indispensable plus que jamais et dont elle obtiendra peut-être un jour, si je puis contenter et satisfaire V. M., des augmentations et des dédommagements qui mettront ce pays en état de subsister en assurance. Content du sort que V. M. m'a donné, mes vœux, comme le but de toutes mes actions, sont de consolider mon gouvernement, de laisser à mes enfants un héritage assuré et d'être utile à mon frère et à mon pays, comme cela est en mon pouvoir, c'est-à-dire en faisant de la Hollande une amie et une alliée constante, fidèle à toute épreuve, et soumise à jamais à une branche de votre famille et à votre nom. Si les intérêts de localités, les préjugés, les vieilles habitudes pour lesquelles il est des gens qui affrontent et bravent la mort, si tous ces obstacles retardent mon but, que V. M. daigne considérer les fâcheuses circonstances dans lesquelles le despotisme maritime et l'entêtement des Anglais mettent tous les habitants de mon royaume, et croire que, si j'ai pu lui déplaire dans mes discours ou dans mes opinions, ce ne peut être que par la forme. Oui, sire, j'ai trop d'attachement pour mon frère et au moins assez d'esprit pour sentir qu'il est mon seul soutien et que je dois faire tout mon possible pour m'attirer son contentement et son amitié. Je ferai donc tous mes efforts pour être agréable à V. M. ; et j'espère y réussir, si elle m'accorde un autre ambassadeur qui ne cherche ni à humilier votre frère, ni à le calomnier par ses discours.

Je remercie d'autant plus V. M. I. d'avoir laissé quelque existence à la Hollande que, au moment où j'espère que la France, l'Europe entière et principalement votre famille seront heureux de votre bonheur, j'eusse été bien à plaindre d'être le seul qui ne puisse pas se livrer à la joie générale, puisque la triste certitude d'être à la fois le premier et le dernier roi de Hollande aurait comprimé les vœux que j'ai toujours faits pour le bonheur intérieur de mon frère et pour la consolidation de son grand ouvrage que l'événement du jour va nous assurer à jamais.

NAPOLÉON A LOUIS. ✓

Paris, 20 mars 1810. — J'ai lu avec attention le rapport du sieur Labouchère. Je pense qu'il est convenable que vous le renvoyiez à Londres, non plus au nom du ministre hollandais, mais en votre nom. Il sera chargé de s'expliquer dans les termes de la note ci-jointe, et sera porteur d'un écrit non-signé, à peu près pareil à celui qu'il a remis. Enfin si le gouvernement anglais a la moindre volonté de paix, on peut se servir du sieur Labouchère ou de tout autre agent pour porter des paroles. Il est très-important que Labouchère n'ait aucun titre, aucun caractère officiel, et que, dans aucun cas, il ne puisse montrer aucune pièce signée, ni d'une écriture connue.

NOTE.

Le roi, à force de sollicitations et de sacrifices, a obtenu que tout le pays sur la droite du Rhin resterait indépendant, ce qui ne laisse pas d'être un avantage important pour les Anglais. Mais des troupes françaises et des détachements de douanes occupent les débouchés, ce qui rendra impossible l'introduction d'aucun bâtiment en Hollande. N'y aurait-il pas un moyen d'arriver à un arrangement sur les arrêts du conseil de 1807? Car, le jour où ces arrêts seraient levés, les troupes françaises évacueraient la Hollande; peut-être même, ce jour-là, pourrait-on obtenir qu'elles évacuassent les villes hanséatiques; et ne serait-il pas d'un grand intérêt pour l'Angleterre de reprendre paisiblement ses relations avec le continent?

C'est une erreur de croire que la France souffre de l'état actuel. Les denrées coloniales sont en si grande quantité qu'elle ne peut en manquer de longtemps, et le sirop de raisin et le miel suppléent partout au sucre. Les cotons de Macédoine, de Naples et du Levant entretiennent ses manufactures, abondamment pourvues. Mais cet état de choses est contraire à l'industrie de tout le continent. D'abord on conçoit bien que la paix ne peut venir qu'en faisant d'abord la guerre d'une manière moins acerbe. L'Angleterre gagnera de plus à ce système d'arrangement de voir ses différends levés avec les États-Unis d'Amérique. Elle aura sauvé la Hollande, l'indépendance des villes hanséatiques, maintenu la paix avec l'Amérique, rétabli ses relations habituelles avec le continent, rendu à son commerce sa con-

sommation et ses retours naturels, et fait faire un pas vers le rétablissement de la paix.

Quant à la paix elle-même, nul doute qu'aucune circonstance n'est plus favorable, et, si l'Angleterre est le moins disposée à la faire sur le pied d'une parfaite égalité et indépendance, la paix peut se conclure.

Pour n'avoir pas fait la paix plus tôt, l'Angleterre a perdu Naples, l'Espagne, le Portugal et le débouché de Trieste. Il est évident que, si elle tarde à la faire, elle perdra la Hollande, les villes hanséatiques, et qu'elle soutiendra malaisément la Sicile.

LOUIS A NAPOLÉON.

Paris, 31 mars 1810. — Sire, n'ayant pas voulu interrompre V. M. I. tous ces jours-ci, j'ai tardé à mettre sous ses yeux la proclamation que je dois faire à l'occasion du traité, les ratifications ayant été échangées aujourd'hui. Je prie V. M. de permettre que je lui présente le projet que j'ai fait (1). Je désire vivement qu'elle en approuve la

(1) Voici ce projet :

Louis Napoléon, etc.....

Hollandais !

Aucun de vous n'ignore les circonstances dans lesquelles s'est trouvé votre pays. Il était presque décidé que nous perdions notre existence politique.

Depuis plus de quatre mois que nous sommes absent, nous n'avons cessé de faire tous les efforts possibles pour plaider notre cause après de notre auguste frère.

Aujourd'hui nous pouvons vous annoncer que l'empereur a bien voulu accorder la conservation du royaume, moyennant la cession de la partie de notre territoire située sur la rive gauche du Wahal et du Biesbosch.

Nous espérons que, partageant entièrement le sentiment de nos obligations, vous ferez avec nous tous les efforts possibles pour atteindre l'époque si désirée de la paix maritime et pour mettre au jour les vrais sentiments qui vous animent. Appréciateurs zélés du génie et de l'héroïsme comme vos ancêtres, vous ferez connaître que vous êtes dignes d'eux. Concourez à la stricte exécution des lois et des mesures relatives au système continental, et de tout ce qui a pour but de combattre le système funeste de l'Angleterre, celui de la guerre perpétuelle.

Maintenant tous les griefs, tous les sujets de mécontentement n'existent plus ; il faut désormais en ôter jusqu'au moindre prétexte, et nous ressouvenir constamment que nous devons à notre auguste frère la conservation de notre existence politique, et que notre sort dépend de sa volonté et de son bras puissant.

Vous êtes pénétrés, comme nous, du sentiment que la conservation de notre existence est le premier intérêt de notre pays, et c'est cette conviction qui nous a porté à consentir à la

rédaction, et que V. M. soit bien convaincue de mon vif désir de rechercher avec soin tout ce que je pourrai faire qui lui convienne et lui soit agréable.

P. S. J'attends la réponse de V. M. pour faire expédier les ordres nécessaires à l'exécution du traité.

NAPOLÉON A LOUIS.

Paris, 3 avril 1810 (1). — Je ne pense pas qu'il soit convenable que vous fassiez une proclamation. Faites simplement au corps législatif un message, qui ne sera pas imprimé, où vous direz que l'indépendance de la Hollande ne peut exister qu'autant qu'elle ne sera pas incompatible avec les intérêts de la France ; qu'on ne saurait se dissimuler que la Hollande est située aux débouchés de la France, et que, si on ne prend pas à tâche d'éviter ce qui peut contrarier le système de la France, la perte de l'indépendance de la Hollande pourra en être la suite ; que l'empereur, se croyant contrarié par la Hollande dans ses mesures de blocus, avait résolu de la réunir à la France.

Un message de cette espèce n'a pas besoin d'être imprimé : tout le monde connaît la situation de la Hollande (2).

cession d'une partie considérable de notre territoire. Nous ne serons consolé de cette cruelle séparation que par l'assurance du bonheur des habitants que nous allons quitter.

Sans la convention à laquelle il a plu à notre auguste frère de consentir, nous perdions tout jusqu'à l'espérance, tandis qu'il nous reste celle que nous devons avoir dans la générosité et l'équité de l'empereur, et de plus la certitude d'avoir écarté tous les sujets de discorde et de mécontentement entre la France et nous.

En conséquence de la convention conclue à Paris le 16 de ce mois entre nos plénipotentiaires et ceux de S. M. l'empereur et roi, nous prévenons tous nos sujets en général et chacun en particulier que les départements de Zélande, et de Brabant, le pays situé entre la Meuse et le Wahal, y compris Nimègue ainsi que l'île de Bommel, le pays d'Altens et de Heusden sont cédés à la France à dater de ce jour, et qu'en conséquence les habitants desdits pays sont relevés du serment de fidélité qu'ils nous ont prêté... Donnés à Paris, etc....

(1) Les éditeurs de la *Correspondance de Napoléon I^{er}*, oubliant sans doute que Louis était alors à Paris, ont pensé à tort que cette lettre avait été envoyée à Amsterdam (voir t. XX, n° 16866). Ils ont commis la même erreur pour la lettre du 20 mars imprimée ci-dessus, p. 268. Cf. p. 265, note 1.

(2) Le lendemain, 4 avril, Napoléon écrivait au duc de Cadore : « Le traité étant échangé avec la Hollande, il faut que le roi nomme un commissaire pour faire la remise du Brabant. Faites part du traité aux ministres de la guerre et de l'intérieur, pour qu'ils fassent prendre possession des provinces cédées, et mandez au ministre de l'intérieur de me présenter un projet de sénatus-consulte pour la réunion de ce pays à la France. Envoyez au ministre des finances une copie du traité, afin qu'il me présente un projet de décret pour porter la ligne des douanes sur la frontière et pour mettre sous le séquestre toutes les denrées coloniales qui

LOUIS A NAPOLÉON. ✓

Utrecht, 17 avril 1810. — Sire, dès mon arrivée à Amsterdam, j'ai appelé le négociant que les ministres ont envoyé en Angleterre durant mon absence. J'ai eu avec lui un long entretien. Tout ce que j'ai pu tirer de concluant sur ses observations se réduit à ceci :

1° Que lord Wellesley paraissait plus porté pour la paix, mais que la majorité du conseil et surtout le roi pensait différemment, surtout parce qu'il faudrait commencer par révoquer les arrêts du conseil, lesquels produisent une grande prospérité au commerce, que M. Labouchère pense être artificielle, mais très-sensible et très-agréable à la nation.

2° Qu'il leur était indifférent si la Hollande conservait ou non titre d'État à part ; que le Hanovre même leur était indifférent.

3° Qu'ils avaient attendu de la Hollande moins de zèle pour la cause de la France qu'elle n'en a montré lors de l'invasion en Zélande.

4° Que les plus grands obstacles à la paix paraissaient être le sort de l'Espagne et la garantie que les conventions seront remplies et strictement exécutées.

5° Selon lui, si le ministère changeait, le nouveau s'intéresserait à la Hollande parce qu'il voudrait faire le contraire du précédent, tandis que le ministère actuel, qui n'est que la continuation de celui qui a entrepris l'expédition de Zélande, met son amour-propre à faire croire que l'indépendance nominative de la Hollande est nuisible à l'Angleterre.

6° Enfin, sire, il croit que l'Angleterre fera la paix parce que l'o-

se trouvent dans les provinces cédées, me réservant de statuer sur ce qui sera convenable. » La lettre suivante était adressée le même jour au duc de Feltre : « Faites connaître au duc de Reggio les provinces hollandaises réunies à la France. Donnez-lui l'ordre de renvoyer en Hollande toutes les troupes hollandaises qui se trouvent dans cette partie. Proposez-moi tout ce qui est nécessaire pour l'organisation et l'administration, et ce qu'il faut faire à l'égard du commandement des troupes hollandaises. Placez les troupes de manière qu'elles gardent les côtes et empêchent la contrebande. Concertez-vous avec le ministre des finances pour les douanes, et avec le ministre de la marine pour la disposition des chaloupes canonnières et petits bâtiments de manière que la contrebande ne puisse avoir lieu. Écrivez au duc de Reggio que toutes les denrées coloniales qui se trouvent en Brabant soient confisquées ; c'est l'opération la plus importante de toutes. » (*Corresp. de Nap. I^{er}, t. XX, n^{os} 16869, 16870.*)

pinion générale dans ce pays est que la prospérité du commerce et des richesses nationales comme des finances est réelle et ne forme pas le grand obstacle à la paix, comme le pensent beaucoup de gens sur le continent; ce n'est point l'opinion de M. Labouchère, mais cette idée a beaucoup d'influence sur la nation et le ministère.

Je crois devoir mettre sous les yeux de V. M. ce rapport et ne devoir pas faire quelques démarches indirectes sans connaître de nouveau les instructions de V. M. (1).

NAPOLÉON A LOUIS.

Compiègne, 20 avril 1810. — Mon frère, je reçois votre lettre du 18 avril; je l'ai renvoyée à mon ministre de la guerre (2). Je ne veux que la stricte exécution du traité. Il faut que l'état-major aille d'abord à Utrecht, pour se porter ailleurs. J'ai chargé, au reste, mon ministre de la guerre de régler tous ces détails avec votre ambassadeur. Quand un traité existe, ce sont les termes de ce traité qui servent seuls de loi, et mon intervention n'est plus nécessaire en rien. Toutefois ne doutez jamais de la volonté où je suis de saisir toutes les occasions de vous être agréable.

NAPOLÉON A LOUIS.

Compiègne, 26 avril 1810. — Je pars demain pour Anvers; j'irai jusqu'à Flessingue et la frontière. Je désire que vous me fassiez passer les prospectus de l'emprunt de Prusse et me fassiez connaître à quel taux emprunte la Prusse, et s'il réussira, les époques de paiement, etc. Tout cela écrit, non pas en argot de commerce, mais de manière que je le comprenne (3).

(1) Nous n'avons pas retrouvé ce rapport. Quant aux détails sur la mission Labouchère, voir ce qu'en dit M. Thiers, *hist. du cors. et de l'emp.*, t. XII, p. 95-183.

(2) Cette lettre ne se trouve point dans la collection des lettres du roi Louis.

(3) A l'occasion de cet emprunt, l'empereur écrivait l'avant-veille, 24 avril, au duc de Cadors : « Demandez au sieur la Rochefoucauld une analyse de l'emprunt de la Prusse, et faites-lui connaître qu'il doit l'encourager de tous ses moyens; que même, s'il le faut, il peut promettre une garantie de ma part, dans le cas où il arriverait des événements supérieurs à la Prusse, et qu'il peut faire mettre dans les journaux du pays tout ce qui peut favoriser l'emprunt de la Prusse. Je n'entendrais pas m'engager à payer l'intérêt, si la Prusse

LOUIS A NAPOLÉON.

Haarlem, 29 avril 1810. — Sire, la Prusse a dans ce pays des obligations sur la Silésie pour la valeur de 4,800,000 florins de capital. Les intérêts n'ayant jamais été payés par la Prusse depuis soixante-dix ans, à peu près, ce qui est dû pour cet objet se monte à 12 millions de florins. La Prusse s'est engagée à recevoir ces 12 millions dans la négociation de 32 qu'elle vient d'ouvrir à 5 %, ce qui revient à peu près à 8 % des vingt millions qu'elle recevra en argent, du moins pour les premières années; car, cet emprunt se remboursant chaque année successivement, l'intérêt à payer diminue en proportion.

Quant aux progrès de cet emprunt, ils sont fort lents. On n'a souscrit encore que pour 2,117,000 florins, ce qui fait à peu près 4,200,000 francs, sur lesquels il n'y aura en numéraire que deux millions tournois et demi, le reste devant consister en obligations silésiennes. Mais, quoiqu'il y ait déjà plus de deux millions de florins d'inscrits, comme on ne verse l'argent que successivement, on m'a rendu compte qu'il n'y a aujourd'hui qu'environ 700,000 francs en numéraire à la disposition de la Prusse.

J'ai dit à V. M., et je dois le lui renouveler aujourd'hui, le seul moyen de faire marcher cette affaire serait que V. M. voulût garantir les hypothèques données par la Prusse et l'emprunt lui-même, au moins les premiers, et qu'elle voulût en faire publier l'acte authentique et en donner l'expédition pour être déposé avec les autres titres de la négociation. Voilà, Sire, tout ce que je puis répondre aux demandes de V. M. I. De mon côté, je fais tous les efforts possibles, puisque je sens combien V. M. est intéressée à la réussite de cet emprunt. Je me hâte de faire repartir le courrier de V. M. I. avec ma réponse.

NAPOLÉON A LOUIS.

Anvers, 3 mai 1810. — J'ai reçu votre lettre du 29 avril sur

tardait à le payer, mais je m'engagerais volontiers à l'assurer contre tout événement de force majeure.

Vous pouvez écrire en Hollande qu'on peut laisser entrer les bâtiments chargés de sel, s'ils n'ont rien payé aux Anglais. » (*Corresp. de Nap. I^{er}, t. XX, n° 16405.*)

l'emprunt de la Prusse. Je vous prie de faire des recherches et de m'envoyer, tous les quinze jours, un bulletin qui me tienne instruit de la marche de cette affaire ; car je voudrais fort être payé de ce que me doit la Prusse, pour retirer mes troupes d'Allemagne et les faire venir à Boulogne.

NAPOLÉON A LOUIS.

Anvers, 3 mai 1810. — Je vous prie de m'envoyer les sondes de l'Escaut oriental et surtout des passes à la mer ; j'en ai besoin le plus tôt possible.

J'ai fait lancer des vaisseaux hier. Déjà mon escadre se porte à l'embouchure de l'Escaut ; ma flotte de Toulon, forte de dix-huit vaisseaux, dont cinq à trois ponts, est en appareillage ; un convoi considérable et trois vaisseaux de 80 sont à Cherbourg pour menacer les îles de Jersey : je fais armer ma flottille de Boulogne ; enfin je mets tout en mouvement pour tenir en échec les Anglais.

Il me tarde de savoir quand vous mettrez vos neuf vaisseaux en rade.

Si vous avez des généraux et des officiers de marine de quelque valeur, qui ne soient pas employés à votre service, je pourrais peut-être leur donner de l'emploi.

Je vous envoie cette lettre par un officier d'ordonnance. Si votre escadre est en rade, je vous prie de l'autoriser à aller la voir pour m'en rendre compte. Si elle n'est pas en rade, faites-moi connaître quand elle y sera.

LOUIS A NAPOLÉON.

Anvers (?), 5 mai 1810. — Sire, n'ayant pas reçu les derniers ordres de V. M. sur la commission dont elle m'a chargé, je pense que je dois lui envoyer, par un courrier, les détails de toutes les communications et lettres, aussitôt mon arrivée ; et c'est ce que je ferai, à moins que V. M. ne me fasse dire le contraire.

NAPOLÉON A LOUIS.

Berg-op-Zoom, 9 mai 1810. — Je compte que vous aurez neuf ou dix vaisseaux en rade dans le mois de juin ; cependant j'apprends qu'il

n'y a encore aucun mouvement en Hollande. Songez à l'importance dont il est pour la cause commune de tenir vos engagements.

NAPOLÉON A LOUIS.

Middelburg, 12 mai 1810. — Votre courrier m'apporte les sondes de l'Escaut oriental, mais ce n'est pas ce que je demandais. Ce que vous m'envoyez, je l'ai, puisque mes chaloupes canonnières l'ont sondé. Ce dont j'ai besoin, ce sont les sondes à la mer à plusieurs lieues, pour connaître les deux passes, dont l'une suit l'île de Walcheren et s'approche de l'Escaut occidental, et l'autre rase l'île de Schouwen et se rapproche de la passe de la Meuse. Envoyez-moi par mon officier d'ordonnance toutes les cartes et renseignements que vous avez là-dessus. Cela est important pour des travaux de ports et de bassins que je veux faire.

Vous devez témoigner mon extrême mécontentement au sieur Labouchère de ce qu'il a pris sur lui de se conduire, dans une affaire de cette importance, par les instigations d'un homme sans aven et d'un intrigant tel qu'Ouvrard; que la première fois qu'il a été entremêlé dans ces affaires, c'est après avoir causé avec un de vos ministres : qu'il est étonnant qu'aujourd'hui il se soit concerté avec un intrigant.

Je voudrais bien lever les prohibitions qui existent sur le commerce de Hollande avec la France : mais il faut que vous exécutiez le traité que vous avez fait avec moi : que les vingt et un bâtiments américains me soient remis avec les marchandises qu'ils portaient, et que vous vous mettiez en mouvement pour me fournir neuf vaisseaux en juillet. Songez que je compte sur ces neuf vaisseaux et que cet article du traité est de rigueur (1).

(1) Le même jour, Napoléon écrivait au duc de Bassano, ministre secrétaire d'État : « Donnez l'instruction suivante au sieur la Rochefoucauld. Vous aurez soin d'en envoyer copie au duc de Cadore, pour qu'il en prenne note. Le comte de la Rochefoucauld retournera en Hollande. Il remettra au ministère hollandais une note ayant pour but de demander que les vingt et un bâtiments américains et leur cargaison me soient remis en exécution du traité. Il portera des plaintes sur le non-armement des vaisseaux. Il demandera que tout commerce interlope en Hollande soit interdit; que la dette zélandaise soit payée comme dette nationale, et que les intérêts de cette dette qui n'ont pas été payés le soient comme ils l'ont été en Hollande. Huit jours après son retour, il fera connaître qu'il va en congé à Paris et présentera son secrétaire de légation comme chargé d'affaires. Il fera connaître également à

LOUIS A NAPOLÉON.

Amsterdam, 16 mai 1810. — Sire, j'adresse à V. M. les cartes qu'elle a demandées. Je lui adresse aussi des lettres arrivées de Londres hier. J'ai signifié à la personne qui les a reçues qu'elle devait cesser d'entretenir cette correspondance. Je suis assuré qu'elle le fera parce que c'est un homme aussi honnête qu'éclairé ; mais j'ai cru cependant devoir vous envoyer les renseignements qu'il avait reçus et qui seront sans doute les derniers. J'ai retenu l'officier d'ordonnance de V. M. I. afin que les cartes lui fussent remises et qu'il pût s'en charger.

V. M. demande que les neuf vaisseaux soient prêts sans faute au mois de juillet. J'espère qu'ils le seront. Je fais tout pour cela. Mais il manque beaucoup d'objets essentiels, et V. M. est trop instruite de la position de ce pays quant aux finances pour douter qu'il ait les moyens d'aller plus vite qu'il ne le fait. On m'a rendu compte qu'un vaisseau à trois ponts entrera en rade devant Helvoet-Sluis cette semaine.

Depuis mon départ de Paris, Sire, je fais des efforts sur moi-même pour réprimer les sentiments qui m'oppressent. Que V. M. me permette une courte prière. Je n'ai point signé le traité de Paris sans savoir ce que je faisais. La triste situation où il me devait placer, les désagrémens personnels (pour n'en pas dire plus) que je ne sentais que trop bien, étaient bien faits pour m'arrêter. Mais lorsque l'on m'a dit que V. M. ne voulait rien qui ne fût possible et qu'elle me met-

mes consuls que toutes les prises doivent être jugées à Paris, même celles faites dans les rades. » Une autre lettre fut en même temps transmise au prince de Neuchatel et de Wagram : « Faites connaître au maréchal Oudinot, par la voie de l'officier d'ordonnance que j'expédie au roi de Hollande, qu'il ne doit rendre aucun compte de mes troupes au roi ni au ministère hollandais ; que les corsaires doivent lui faire des rapports de tout ce qui vient à leur connaissance ; que les marchandises anglaises doivent être poursuivies et saisies partout, même dans les rades ; que je ne veux souffrir aucun commerce de la Hollande avec l'Angleterre. Le maréchal Oudinot doit, dans toutes les occasions, s'en expliquer dans ce sens, et répéter dans la conversation que, si la Hollande n'arme pas au plus tôt les neuf vaisseaux qu'elle doit fournir par le traité, elle rendra le traité nul. Enfin recommandez-lui d'écrire au ministre de la guerre tous les jours sur ce qui parviendra à sa connaissance. Dites-lui que toute prise qui serait faite par mes corsaires ou mes douanes ne doit être relâchée que par mon ordre, et que la décision doit être soumise à mon jugement ; que l'expérience a prouvé qu'on ne peut rien faire par de bons procédés avec le gouvernement hollandais, et que ce n'est qu'avec des menaces qu'on peut le faire marcher. » (*Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XX, n^o 16465, 16466.)

trait en état de supporter, ainsi que le pays, les sacrifices qu'elle exigeait, j'ai consenti ; fort de la pureté de mes intentions et de mes sentiments, j'ai pu me résoudre à supporter la perte d'une si grande partie de mon royaume, de celle qui était peut-être la plus attachée au nouvel ordre de choses en Hollande, immédiatement après avoir échappé à l'invasion ennemie et lorsque j'espérais une amélioration pour ce pays ; je l'ai fait, Sire, parce que j'étais persuadé que V. M. I., ayant pris pour la France ce qu'elle a cru être ses limites naturelles et ayant reçu de ma part des preuves irrécusables de mon dévouement extrême, d'une abnégation presque absolue, ne trouvant plus en Hollande aucun sujet de mécontentement, adoucirait l'exécution des dispositions les plus rigides du traité et donnerait à ce pays des dédommagements. Que V. M. veuille s'arrêter un moment sur ma position et celle de ce pays. En 1806, lorsqu'il paraissait dans un état de finances désespéré, il était au moment de voir sa situation s'améliorer tout à fait, puisque j'étais parvenu à niveler ses dépenses avec ses revenus ; mais la guerre avec la Prusse culbuta tout, et je n'hésitai pas à satisfaire aux désirs de V. M. I. *d'armer et équiper le plus de monde possible sans aucune considération qu'à la paix continentale la Hollande serait largement indemnisée de tout* (1). V. M. I. me rendra la justice que j'ai fait tous les efforts imaginables, que j'ai continué les années suivantes en les portant sur le pied de paix, mais à un point extrêmement disproportionné à la situation du pays horriblement empirée depuis l'an 6 par ces armements excessifs. Sire, quant à ma position particulière, V. M. sait si je cherche un bonheur exagéré, si je ne désire et demande autre chose que des devoirs que je puisse remplir ; il n'est aucun sacrifice que je n'aie toujours fait au nom et aux désirs de mon frère. Si quelqu'un fut jamais chargé de ma triste destinée, ce fut vous. Dois-je effacer de mon souvenir et de mon cœur les années de mon enfance ? Si jamais j'ai désiré quelque bien-être, c'est du vôtre que je l'ai toujours attendu, et cependant je ne fus jamais plus à plaindre que lorsque vous n'aviez que des sujets de joie et de prospérité, et moi que des motifs d'actions de grâce à rendre à la Providence pour la gloire et le bonheur qu'il lui plaisait de répandre sur mon frère. Veuillez, Sire, achever ce que vous avez commencé. Vous avez laissé à la Hollande son existence à cause de moi, vous

(1) Ces mots sont soulignés dans l'original.

avez attaché mon sort au sien ; consolidez cette existence. Comme personne ne peut vous résister, si la Hollande périt, un de vos moins mauvais ouvrages périra, et la faute n'en peut être attribuée à moi, si cet état périt, parce que votre nom y a été attaché et peu de temps après qu'il lui a été soumis. Je chercherais vainement à peindre à V. M. la situation de ce royaume. La France ayant à présent avec lui des limites naturelles, on espérait qu'il n'y aurait aucun sujet de griefs ; cependant ils vont s'augmenter et se multiplier, si V. M. ne daigne y pourvoir. Les douaniers commencent à empêcher ou à gêner le commerce intérieur ; les stipulations du traité auxquelles on avait donné un sens conforme à ce que je demandais semblent être interprétées différemment aujourd'hui. Veuillez, Sire, jeter les yeux sur les demandes ci-jointes et décider favorablement en vertu de leur justesse et de la parole que M. le duc d'Otrante et le duc de Cadore m'ont presque donnée lors de la conclusion du traité. En me recommandant, moi et ce royaume, à la protection de V. M., je suis, Sire, de V. M. I. et R. le très-affectionné et très-dévoué frère.

P. S. La valeur des marchandises américaines est élevée à plus de huit millions de francs, entre quatre et cinq millions de florins.

* NAPOLÉON A LOUIS. ✓

Ostende, 20 mai 1810.— Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 16 mai. Dans la situation où nous sommes, il faut toujours parler franchement. Vous savez que j'ai souvent lu de vos pièces qui n'étaient pas faites pour être mises sous mes yeux. Je connais vos plus secrètes dispositions, et tout ce que vous me direz en contradiction ne sert de rien. Il ne faut pas parler de vos sentiments, de votre enfance ; l'expérience m'a appris à quoi je dois m'en tenir là-dessus. La Hollande est dans une situation fâcheuse, cela est vrai. Je conçois que vous désiriez en sortir, mais je suis surpris que vous vous adressiez à moi pour cela. Ce n'est pas moi qui y puis quelque chose ; c'est vous et vous seul. Quand vous vous conduirez de manière à persuader aux Hollandais que vous agissez par mon inspiration, que toutes vos démarches, tous vos sentiments sont d'accord avec les miens, alors vous serez aimé et estimé, et vous acquerrez la consistance nécessaire pour reconstituer la Hollande. Cette illusion vous soutient encore un peu. Le voyage que vous avez fait à Paris, votre retour et celui de

la reine, et d'autres motifs raisonnés font penser à vos peuples qu'il est encore possible que vous reveniez dans mon système et dans mon esprit ; mais vous seul pouvez confirmer ces espérances et en effacer jusqu'au moindre doute. Il n'est aucune de vos actions que vos gros Hollandais n'évaluent, comme ils évaluent une affaire de crédit et de commerce ; ils savent donc à quoi s'en tenir. Lorsque être ami de la France et le mien sera un titre pour être bien à votre cour, toute la Hollande s'en apercevra, toute la Hollande respirera, toute la Hollande se trouvera dans une situation naturelle ; cela dépend de vous seul. Depuis votre retour, vous n'avez rien fait pour cela. Voulez-vous savoir quel sera le résultat de votre conduite ? Vos sujets se trouvant ballottés entre la France et l'Angleterre, ne sachant à quel espoir se livrer, quels souhaits former, se jetteront dans les bras de la France, et demanderont à grands cris la réunion, comme un refuge contre tant d'incertitude et de bizarrerie. Votre gouvernement veut être paternel, il n'est que faible. Je n'ai trouvé en Brabant et Zélande que l'administration la plus incohérente. En Zélande même, où tout est hollandais, on est content d'être attaché à un grand pays, et de se voir arraché à une fluctuation qui était inconcevable pour ce peuple. Pensez-vous que la lettre que vous avez fait écrire à Mollerus, et l'assurance que vous lui donnez de votre affection au moment où vous le destituez, vous donnera de la considération dans le pays ? Détrompez-vous. Tout le monde sait qu'hors de moi il n'y a point de crédit, qu'hors de moi vous n'êtes rien. Si donc l'exemple que vous avez eu sous les yeux à Paris, si la connaissance de mon caractère, qui est de marcher droit à mon but, sans qu'aucune considération puisse m'arrêter, ne vous ont pas changé, ne vous ont pas éclairé, que voulez-vous que j'y fasse ? Ayant la navigation de la Meuse et du Rhin jusqu'à l'embouchure de ces fleuves, je puis me passer de la Hollande : la Hollande ne peut se passer de ma protection. Si, soumise à un de mes frères, attendant de moi seul son salut, elle ne trouve pas en lui mon image ; si, quand vous parlez, ce n'est pas moi qui parle, vous détruisez toute confiance dans votre administration ; vous brisez vous-même votre sceptre. Croyez que l'on ne trompe personne. Voulez-vous être dans la voie de la bonne politique ? Aimez la France, aimez ma gloire ; c'est l'unique manière de servir le roi de Hollande. Sous un roi, les Hollandais ont perdu les avantages d'un gouvernement libre ; vous étiez donc pour eux un

port. Mais ce port, vous l'avez gâté de gaieté de cœur, vous l'avez parsemé de rescifs.

Saviez-vous pourquoi vous étiez le port de la Hollande? C'est que vous étiez le pacte d'une union éternelle avec la France, le lien d'une communauté d'intérêts avec moi ; et la Hollande, devenue par vous partie de mon empire, m'était aussi chère province, puisque je lui avais donné un prince qui était presque mon fils. Si vous eussiez été ce que vous deviez être, je prendrais autant d'intérêt à la Hollande qu'à la France ; sa prospérité me serait aussi à cœur que celle de la France ; et certes, en vous mettant sur le trône de la Hollande, j'aurais cru y placer un citoyen français, aussi dévoué à la grandeur de la France et aussi jaloux que moi de ce qui intéresse la mère-patrie. Si vous aviez suivi ce plan de conduite, vous seriez aujourd'hui roi de six millions de sujets ; j'aurais considéré le trône de Hollande comme un piédestal sur lequel j'aurais étendu Hambourg, Osnabruck, et une partie du nord de l'Allemagne, puisque c'eût été un noyau de peuple qui eût dépaysé davantage l'esprit allemand, ce qui est le premier but de ma politique. Bien loin de cela, vous avez suivi une route diamétralement opposée ; je me suis vu forcé de vous interdire la France et de m'emparer d'une partie de votre pays.

Vous ne dites pas un mot dans vos conseils, vous ne faites pas une confidence que tout ne soit connu, ne tourne contre vous et ne vous annulle ; car dans l'esprit des Hollandais vous n'êtes pour eux qu'un Français au milieu d'eux depuis quatre ans seulement ; ils ne voient en vous que moi, et l'avantage de se trouver à l'abri des voleurs et des agitateurs subalternes qui l'ont fatiguée depuis la conquête. Lorsque vous vous montrerez mauvais Français, vous êtes moins pour eux qu'un prince d'Orange, au sang duquel ils doivent le rang de nation et une longue suite de prospérité et de gloire. Il est prouvé à la Hollande que votre éloignement de la France leur a fait perdre ce qu'ils n'auraient pas perdu sous Schimmelpenninck, ni sous un prince d'Orange. Soyez d'abord Français et frère de l'empereur, et soyez sûr que vous serez dans le chemin des vrais intérêts de la Hollande. Mais pourquoi tout ceci? Le sort en est jeté, vous êtes incorrigible. Déjà vous voulez chasser le peu de Français qui vous restent ; ce n'est ni des conseils, ni des avis, ni de l'affection qu'il faut vous montrer, mais la menace et la force. Qu'est-ce que ces prières et ces jeûnes mystérieux que vous avez ordonnés? Louis, vous ne voulez

pas régner longtemps ; toutes vos actions décèlent mieux que vos lettres intimes les sentiments de votre âme. Écoutez un homme qui en sait plus que vous. Revenez de votre fausse route ; soyez bien Français de cœur, ou votre peuple vous chassera et vous sortirez de Hollande l'objet de la risée et de la pitié des Hollandais. C'est avec la raison et la politique que l'on gouverne les États, non avec une lymphe âcre et viciée (1).

* NAPOLÉON A LOUIS.

Dunkerque, 22 mai 1810. — Mon frère, j'ai envoyé votre note au duc de Cadore. J'ai vu avec peine que vous chassiez les Français qui sont à votre service. Vous les avez pris sans ma permission, gardez-les ; ou, si vous ne voulez point les garder, envoyez-les-moi, je les prendrai ; de pareils soldats sont rares. Un Français fait sur vous ce que fait sur les hydrophobes la vue de l'eau, ce principe bienfaisant de notre existence et de notre bien. Je me ferai faire à Paris un rapport sur vos demandes. Mais je vous répète que je ne puis lever les barrières de mes douanes, avant que les vingt-deux millions de marchandises américaines me soient remis, que vos neuf bâtiments soient en rade et que vous exécutiez sérieusement les traités que vous avez avec moi. Quant à la discussion des domaines de la Zélande, je n'ai pour base et pour principe que le traité et rien que le traité. Il faut que vos ministres envoient des mémoires détaillés qui fassent connaître ce que c'est que la dette de la Zélande, à combien elle se monte, et qui établissent qu'elle ne fait pas partie de celle de la Hollande. Les marchandises américaines seront saisies chez vous, comme elles le sont en France, en Italie, en Espagne, etc., etc. Je dois me faire faire un rapport sur la contrebande de genièvre ; on me l'a demandée en Zélande, je ne l'ai pas encore permise.

* NAPOLÉON A LOUIS.

Lille, 23 mai 1810. — Mon frère, au moment où vous me faites les plus belles protestations, j'apprends que les gens de mon ambassadeur ont été maltraités à Amsterdam. Mon intention est que ceux

(1) Cette lettre a été reproduite dans le t. III des *Docum. histor.*, p. 257-264.

qui se sont rendus aussi coupables envers moi me soient livrés, afin que la vengeance que j'en tirerai serve d'exemple. Le sieur Serurier m'a rendu compte de la manière dont vous vous êtes conduit à l'audience diplomatique. Je vous déclare donc que je ne veux plus d'ambassadeur de Hollande à Paris. L'amiral Ver Huell a ordre d'en partir dans vingt-quatre heures. Ce ne sont plus des phrases et des protestations qu'il me faut ; il est temps que je sache si vous voulez faire le malheur de la Hollande et par vos folies causer la ruine de ce pays. Je ne veux pas que vous envoyiez de ministre en Autriche. Je ne veux pas non plus que vous renvoyiez les Français qui sont à votre service. J'ai rappelé mon ambassadeur ; je n'aurai plus en Hollande qu'un chargé d'affaires. Le sieur Serurier, qui y reste en cette qualité, vous communiquera mes intentions. Je ne veux plus exposer mes ambassadeurs à vos insultes. Comme c'est le ministre de Russie dont le maître vous a placé sur le trône, il est naturel que vous suiviez ses conseils. Ne m'écrivez plus de vos phrases ordinaires ; voilà trois ans que vous me les répétez, et chaque instant en prouve la fausseté. C'est la dernière lettre que de ma vie je vous écris (1).

* NAPOLÉON A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Lille, 23 mai 1810. — Vous voudrez bien au reçu de cette lettre faire venir l'ambassadeur de Hollande et lui faire connaître qu'il ait à quitter Paris sans délai et à retourner à Amsterdam. S'il exige une note par écrit, vous la lui remettrez conçue à peu près en ces termes :

« M. l'amiral Ver Huell est prévenu que l'intention de S. M. l'empereur et roi étant qu'il n'y ait plus d'ambassadeur de Hollande en France, mais de n'y recevoir qu'un simple chargé d'affaires, il ait à quitter Paris. Les outrages faits à son ambassadeur par le peuple d'Amsterdam obligent l'empereur à cette mesure. Le roi apprendra que l'empereur est résolu à tirer une vengeance éclatante de ces outrages. Si l'on n'eût pas renvoyé l'ancien bourgmestre qui était un homme sage, si le gouvernement de la Hollande n'avait pas pour principe de maltraiter tout ce qui tient à la France, cela ne serait pas

(1) Cette lettre a été imprimée dans les *Docum. histor.*, t. III, p. 267.

arrivé. Cette conduite est le résultat de la mauvaise direction que l'on donne à l'esprit des habitants. Le soussigné est chargé d'ajouter que S. M. regrette que cette expression de son mécontentement retombe sur M. l'amiral Ver Huell, dont elle n'a point à se plaindre et dont elle apprécie le bon esprit, les qualités et l'attachement pour sa patrie et pour sa personne (1). »

Vous écrirez au comte La Rochefoucauld de revenir sur-le-champ à Paris. Je ne veux plus tenir d'ambassadeur en Hollande. Envoyez des lettres de créance au sieur Serurier pour l'accréditer comme chargé d'affaires (2). Vous lui ferez connaître que j'ai approuvé la note qu'il a remise ; que je prendrai des mesures pour mettre à la raison les malveillants d'Amsterdam ; que je demande que l'ancien bourgmestre soit remis en sa place, et que tous ceux qui ont composé le rassemblement qui a insulté les gens de l'ambassadeur soient remis en mon pouvoir. Vous direz dans la conversation à l'amiral Ver Huell, en quittant le ton officiel, que le roi de Hollande se comporte plus mal qu'auparavant ; il paraît qu'il est possédé par une espèce de folie : sa conduite ne peut s'expliquer autrement.

LOUIS A NAPOLÉON.

Haarlem, 25 mai 1810. — Sire, j'ai fait tout ce que V. M. aurait ordonné elle-même, lorsque l'on m'a rendu compte de l'insulte dont le cocher s'est plaint ; mais il n'a pu nommer ni reconnaître personne. Cette affaire n'est connue que de lui, et cependant on fait constamment des perquisitions.

Je n'ai jamais manqué de recevoir avec distinction l'ambassadeur de V. M. I. ; mais V. M. n'exigerait pas sans doute que, lorsque je

(1) Le 25 mai, le duc de Cadore écrivait à l'empereur : « Sire, j'ai exécuté les ordres de V. M. J'ai déclaré à l'ambassadeur de Hollande qu'il devait quitter Paris sans délai, et comme il a désiré que cela lui fût signifié par écrit, je lui ai remis la note tracée par V. M. Quelque ménagement que j'aie apporté à lui donner cette triste nouvelle et à lui faire remarquer comment elle devenait pour lui l'occasion d'un témoignage d'estime de V. M., cet excellent homme, sincèrement attaché à sa patrie, fidèle à son roi et particulièrement dévoué à V. M., a été atterré du sort qui lui paraissait menacer la Hollande. Il était loin de soupçonner un tel événement ; il se flattait que le roi son maître, dans son court voyage à Anvers, avait reconquis la bienveillance de V. M., et il en augurait la plus heureuse perspective pour son pays. Il lui a été bien pénible de revenir de cette erreur... »

(2) M. Serurier était secrétaire de la légation française en Hollande.

crois avoir à me plaindre d'eux, je leur fasse des amitiés. Si j'ai fait moins de politesses au sieur Serurier qu'aux autres, c'est que, l'ambassadeur n'y étant pas, je me suis occupé davantage des ministres. Des gens qui, dans la situation où je suis, se plaignent de ces bagatelles, sont ou bien susceptibles ou bien mal intentionnés.

Le peu d'hésitation que j'ai mis à me placer dans la pénible situation où je suis, doit au moins prouver à V. M. I. que je ne puis faire autrement; car elle est bien persuadée sans doute que j'en souffre assez.

Je respecte les décisions de V. M. I.; mais elle ne peut me défendre de l'assurer que c'est avec le plus vif regret que je la vois dans cette disposition à mon égard, et que ma seule consolation, dans ce malheur affreux, est de ne pas le mériter.

J'ose prendre la liberté d'adresser à V. M. I. la copie d'une instruction donnée aux douaniers, par laquelle la vie et la liberté des habitants de ce pays sont compromis (1). Je me dispense de toute observation contre cette nouvelle loi des suspects, qui ne peut qu'être con-

(1) Voici cette instruction : L'intention de l'empereur étant d'empêcher par tous les moyens possibles l'introduction en Hollande des marchandises anglaises et diverses denrées coloniales, MM. les généraux et commandants d'arrondissement établiront sur tous les points de la côte la surveillance la plus active.

On pourra savoir quels sont les habitants qui sont réputés pour faire la contrebande.

Tout habitant qui sera convaincu d'avoir introduit des marchandises anglaises et prohibées ou d'avoir communiqué directement ou indirectement avec les Anglais sera sur-le-champ arrêté et jugé par la commission qui sera établie à cet effet.

Tous les douaniers placés dans un arrondissement seront à la disposition de l'officier général ou supérieur qui commandera l'arrondissement; il les placera de la manière qu'il jugera la plus convenable d'après la connaissance qu'il aura acquise sur les localités et l'esprit des habitants.

Enfin l'officier général ou supérieur commandant un arrondissement se concertera avec le commandant des troupes hollandaises qui seront stationnées dans cet arrondissement, afin de faire occuper en deuxième ligne les points les plus importants et que l'on soupçonnera de servir d'entrepôt pour la contrebande.

Les marchandises saisies seront mises en dépôt. Il en sera dressé procès-verbal, et la répartition en sera faite conformément aux réglemens des douanes.

Souvent des bâtimens peuvent arriver sans être visités jusqu'à Rotterdam, Leyde, Dordrecht et autres ports éloignés de la côte. Les douaniers placés dans ces endroits assisteront au déchargement de ces navires et vérifieront si des denrées coloniales, des marchandises anglaises ou provenant de commerce anglais ne sont pas à bord.

Lorsqu'un bâtiment arrivera à la côte ou à l'embouchure de quelques rivières et qu'il sera destiné pour un port de l'intérieur, il sera utile de mettre à bord des préposés des douanes et une garde pour accompagner le bâtiment jusqu'à sa destination. L'on empêchera que l'on ne débarque en route des marchandises que l'on voudrait soustraire à la visite.

Au quartier général, à Utrecht, le 13 mai 1810. (*Signé*) Le maréchal duc de Reggio.

traire aux intentions de celui à qui une grande partie de l'Europe doit un corps entier de lois, et qui a souvent manifesté combien il attachait de prix à ce que la justice fût impartialement et exactement rendue. Sire, je ne parle pas à V. M. des taxes, des entraves mises au commerce intérieur, des mauvais traitements et même de viols commis dans le royaume. Je suis assuré que le duc de Reggio les punira ; mais, Sire, je conjure V. M. I., quels que soient ses projets sur ce pays, d'ordonner qu'on ne fasse rien qui le conduise au désespoir et à sa ruine entière.

NAPOLÉON A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Saint-Cloud, 9 juin 1810. — Faites connaître à mon chargé d'affaires en Hollande qu'il ne doit rendre compte à personne de ce qui se passe en Hollande, et que ce serait une faute capitale s'il se permettait la moindre correspondance. Faites-lui connaître en même temps qu'il peut se rendre chez le roi ou chez le ministre toutes les fois qu'il y est demandé pour affaires, mais qu'il doit s'absenter de toute audience diplomatique, prétextant une indisposition et s'abstenant effectivement de sortir de toute la journée.

LOUIS A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE.

Amsterdam, 14 juin 1810. — Monsieur le duc de Cadore, l'empereur ne veut point que je corresponde avec lui. Je n'ai plus d'ambassadeur à Paris. Il faut donc que je m'adresse directement à vous, lorsqu'il y a des affaires aussi essentielles qu'en ce moment. Je ne vous parlerai pas de la situation du pays ; vous la connaissez sans doute assez. J'espérais que l'exécution serait adoucie ; et, loin de là, elle est aggravée et s'aggrave tous les jours davantage. Je ne puis me dissimuler actuellement que le traité n'empêche pas que l'existence de la Hollande ne soit fortement menacée. L'empereur s'en prend à moi de toutes les disputes et rixes qui arrivent. Le nombre des troupes dans le royaume augmente sans cesse ; il faut pourvoir à leurs besoins dans un moment où les habitants n'ont presque aucun moyen de pourvoir à leur propre existence. J'ignore entièrement les intentions de l'empereur. Dans cette position, je dois me résigner et

chercher seulement à éviter de nouveaux malheurs à ce pays. Veuillez, monsieur le duc, me dire s'il est un moyen de finir entièrement et à jamais tous les démêlés et tracasseries, s'il existe quelque chose que je puisse faire pour cela ; il n'y a rien que je ne fasse, si j'ai la certitude que tous les démêlés seront finis à jamais, et que ce pays en tirera quelque avantage. Le porteur de cette lettre est reconnu pour être aimé et ami des membres de la légation française à Amsterdam. Je l'ai choisi par cette raison pour vous porter cette lettre et vous demander s'il n'y aurait pas quelques moyens de terminer à jamais tous les démêlés et les contrariétés, qui semblent s'augmenter même depuis le traité. Veuillez, monsieur le duc, prendre intérêt à ma position, à celle de mon fils, et surtout à celle de ce pays, et croire que, si vous pouvez me faire connaître ce qui peut la rendre supportable ou la terminer entièrement, ce sera le plus grand service que vous puissiez me rendre. Dites-moi des choses précises à faire, et non, je vous prie, des choses générales, comme on l'a fait toujours. Croyez que tous les différends naissent de la difficulté de ma position, et que mon frère reconnaîtra trop tard peut-être combien on est injuste envers ce pays. Je le répète, monsieur le duc, je suis prêt à tous les sacrifices que l'empereur désire, s'ils peuvent être utiles à ce pays et éviter les maux qui le menacent encore.

✓ NAPOLÉON AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE.

Saint-Cloud, 24 juin 1810. — Vous donnerez les instructions suivantes au duc de Reggio. Aussitôt qu'il aura réuni assez de troupes à Utrecht pour marcher sur Amsterdam, il écrira à mon chargé d'affaires que les troupes françaises ont été insultées ; qu'on leur a fermé les portes de Haarlem ; qu'il demande réparation de cette offense ; que les aigles françaises peuvent aller dans tous les pays alliés ou amis ; que, depuis quinze ans, constamment les troupes françaises ont été dans toutes les parties de la Hollande ; que le traité ne fait exception d'aucun point ; que c'est donc un outrage gratuit que la Hollande a fait aux troupes françaises, que l'empereur y a été très-sensible et a ordonné que de nouvelles forces entrassent en Hollande ; que ses instructions ne lui prescrivaient pas d'entrer à Amsterdam, vu qu'il n'avait rien à y faire ; mais que le défi qui a été porté aux

troupes françaises en leur fermant les portes, et les intrigues anglaises tendant à armer les Hollandais contre les Français, ont provoqué l'ordre qu'il a reçu de se présenter devant Amsterdam; que c'est aux Hollandais à voir s'ils veulent nous traiter en alliés et amis ou en ennemis, et s'ils veulent se livrer aux conseils perfides qui s'agitent autour du roi pour perdre la Hollande.

Le duc de Reggio s'arrangera pour être devant Amsterdam deux jours après l'envoi de cette lettre. Vous aurez soin que votre courrier soit porteur d'une lettre du duc de Cadore au sieur Serurier pour le prévenir du présent ordre que vous communiquerez à ce ministre. Vous ajouterez au duc de Reggio qu'il n'y a qu'un moyen pour prévenir tout embarras, c'est que la ville d'Amsterdam reçoive en triomphe mes troupes et leur donne une fête qui fasse disparaître toute acrimonie; car, dans aucun pays, je ne souffrirai qu'on ait l'air de repousser et d'insulter les troupes françaises.

LOUIS A NAPOLÉON. ✓

1^{er} juillet 1810 (1). — Sire, je prie votre M. I. et R. d'approuver que j'abdique la couronne en faveur de mes enfants. Le climat n'est point contraire à Napoléon, et, comme il y aura en son nom un régent, en l'absence de la reine, qui sera du choix de V. M., j'ai tout lieu de penser qu'elle sera à l'avenir entièrement satisfaite de ce pays et que tout sera fini. Je demande à V. M. de trouver bon que je demeure dans un pays neutre, faisant des vœux pour le bonheur de V. M. I. et pour la France. Jusqu'ici j'ai eu l'espérance de pouvoir supporter l'état des choses actuelles; aujourd'hui, Sire, je ne puis plus, et j'insiste parce que j'y suis entièrement et fermement décidé.

Je suis et serai cependant toujours, Sire, de V. M. I. et R., le très-dévoué et très-affectionné frère.

LOUIS A LA REINE DE HOLLANDE.

1^{er} juillet 1810. — Madame, les circonstances et sans doute la volonté de l'empereur me forçant à abdiquer en faveur de mon cher Napoléon, j'en ai fait dresser les actes authentiques. La régence appartient à

(1) Date présumée. Même observation pour la lettre suivante.

V. M. de droit. En attendant votre retour, les ministres exercent la régence, assistés de M. le général Brunot pour gouverneur, du grand maréchal du palais et M^{me} de Boubert.

Adieu, Madame, je n'ai pas besoin de vous recommander vos enfants. Permettez que je vous recommande un pays bien malheureux (1).

NAPOLÉON AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE.

Rambouillet, 8 juillet 1810. — Je réunis décidément la Hollande (2). Il est convenable qu'un officier du génie discret et intelligent, comme celui que vous aviez envoyé à Anvers, se rende auprès du duc de Reggio et corresponde avec vous pour les renseignements sur le personnel du génie, de l'artillerie, la situation des places fortes et l'organisation du matériel. Il faudrait que ce fût un homme discret, qui ne fit pas l'important et qui, lorsqu'on aurait besoin de renseignements, sût les chercher et se les procurer.

NAPOLÉON AU VICE-AMIRAL, COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE.

Rambouillet, 8 juillet 1810. — Je viens de signer l'acte de réunion de la Hollande à la France.

Il est indispensable que vous envoyiez quelqu'un pour reconnaître au vrai l'état de la marine hollandaise, et que vous me proposiez sa

(1) Bien que la correspondance proprement dite de Napoléon et du roi Louis puisse être considérée comme terminée ici, nous avons jugé à propos d'ajouter quelques lettres de Napoléon se rattachant, par leur objet, soit à la réunion de la Hollande à la France, soit à l'abdication du roi ou à son départ pour une destination qui demeura quelque temps ignorée de l'empereur et de ses ministres.

(2) Le décret portant réunion de la Hollande à l'empire porte la date, du 9 juillet 1810.

réorganisation, mon intention étant que tous les officiers civils et militaires soient employés à mon service.

Donnez ordre par un courrier extraordinaire, à Anvers, que quatre-vingt-seize chaloupes canonnières soient armées. Quarante-huit seront destinées à faire le service dans les îles de la Zélande jusqu'à Helvoet-Sluis. Ces quarante-huit chaloupes seront sous les ordres du contre-amiral Lhermitte; quarante-huit autres, sous les ordres d'un contre-amiral que vous désignerez, entreront dans le Zuiderzée, afin de couvrir tous les débouchés du Texel avec mes propres chaloupes canonnières.

Aussitôt que je connaîtrai la situation de la flottille hollandaise, à chacune de mes divisions j'en joindrai une hollandaise.

Faites-moi un rapport sur les amiraux, contre-amiraux et capitaines, sur leurs services, sur leur degré de mérite, mon intention étant d'employer sur-le-champ ces officiers dans mes escadres.

NAPOLÉON AU PRINCE LEBRUN,

ARCHITRÉSORIER DE L'EMPIRE.

Rambouillet, 8 juillet 1810. — Mon cousin, j'ai besoin de vos services en Hollande. Faites préparer vos équipages de voyage, et rendez-vous le plus tôt possible à Rambouillet pour y prendre vos instructions. Il est indispensable que vous partiez de Paris demain soir pour Amsterdam (1).

NAPOLÉON AU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU GOUVERNEMENT,
A AMSTERDAM.

Rambouillet, 9 juillet 1810. — Monsieur le président de la commission du gouvernement, j'ai reçu la lettre que le conseil m'a écrite. J'ai vu avec peine ce qui s'est passé. Je ne puis donner mon assentiment à ce que le grand-duc de Berg, mon neveu et pupille, soit

(1) Napoléon chargea le prince Lebrun, sous le titre de « lieutenant général de l'empereur en Hollande, » de disposer les Hollandais au régime nouveau qui leur était destiné. Le 14 juillet, le vieux duc de Plaisance faisait son entrée à Amsterdam. Ses fonctions devaient cesser au 1^{er} janvier 1811, époque à laquelle l'administration française devait entrer en exercice.

roi de Hollande. Le rapport de mon ministre des relations extérieures et le décret que j'ai cru devoir rendre (1) vous feront connaître toute ma pensée et mes définitives résolutions. Je désire que vous les communiquiez sur-le-champ au corps législatif, afin qu'il nomme la députation qui doit se rendre à Paris, et que je sois éclairé sur tout ce qu'il sera possible de faire pour l'intérêt du pays. Faites aussi connaître par une proclamation aux habitants de la Hollande que les circonstances de l'Europe, leur situation géographique et les prétentions de nos ennemis communs, tout m'a fait un devoir de mettre un terme aux gouvernements provisoires qui, depuis seize ans, ont tourmenté cette partie de l'Europe. Les habitants de la Hollande seront l'objet de ma sollicitude. Je me réjouirai de leur prospérité comme de celle de ma bonne ville de Paris. Le vaste champ que j'ouvre à leur industrie depuis Amsterdam jusqu'à Rome leur permet d'attendre le temps marqué par les destinées pour rouvrir au commerce de mes sujets les contrées qui ont illustré vos ancêtres et porté si haut l'honneur des noms batave et hollandais.

Je désire que la députation soit composée d'hommes choisis et pris parmi ceux qui se distinguent par leurs lumières et leur intégrité.

INSTRUCTIONS POUR LE PRINCE LEBRUN,
LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR EN HOLLANDE.

Rambouillet, 9 juillet 1810. — Le prince architrésorier arrivera le 11 de ce mois à Bruxelles, le 12 à Nimègue ou à Utrecht, le 13 à Amsterdam. Le ministre de la guerre donnera des ordres au duc de Reggio pour qu'il trouve partout des escortes et qu'il soit reçu avec pompe.

Dès les premiers moments de son arrivée, l'architrésorier fera prêter serment aux membres du gouvernement, aux troupes de terre et de mer, et à tous les fonctionnaires publics. Il se fera remettre le budget arrêté par le roi, et il me l'enverra, en faisant partir pour Paris des hommes instruits dans les affaires du pays, notamment le ministre des finances.

(1) Voy. *Annexe* n° 8.

L'architrésorier me fera connaître ce qui a été reçu et dépensé au 1^{er} juillet, et ce qui reste à recevoir et à dépenser pour les six derniers mois de l'année.

Il ne fera aucun changement à la marine et à l'armée.

Mon intention est qu'on dépense cette année au moins 18 millions à la marine, qu'on y travaille dans tous les chantiers, qu'on forme des équipages, et qu'à la fin de l'année les vaisseaux, que je crois au nombre de quinze ou seize de premier rang, indépendamment des frégates, soient armés. Je désire conserver l'administration de la marine, qui est plus économique que la nôtre.

Mon intention est de gouverner moi-même le pays. Mon lieutenant général sera là pour tout voir, prendre des renseignements, m'instruire de tout, recevoir directement mes ordres pour les faire exécuter.

Il faut prendre sur-le-champ des mesures pour que les déclarations des marchandises et denrées coloniales aient lieu, et désigner les employés des douanes françaises et les bureaux où se feront les déclarations. Tout l'argent qui se trouve dans les caisses des douanes hollandaises et tout ce qui proviendra des marchandises doit être versé dans la caisse des douanes françaises.

Les fonctions de l'architrésorier se divisent en deux parties distinctes :

1° Le gouvernement actuel de 1810 : payer les troupes de terre et de mer, pourvoir aux besoins de la marine, accélérer les constructions, lever les équipages, payer la dette au tiers, enfin faire face à toutes les dépenses ;

2° Préparer l'organisation pour 1811 ; il sera temps d'y penser en août ou septembre, mais il faut s'occuper du budget. Il faut donner du ressort à l'administration pendant l'année actuelle.

Quant au jeune prince, il est probable qu'avant l'arrivée de l'architrésorier il ne sera plus en Hollande. S'il y était encore, on ne devrait le laisser partir que sur un ordre de moi et avec les officiers que j'enverrai pour le chercher.

Mon intention est que l'architrésorier reçoive 100,000 francs par mois, à dater de ce jour, pour ses dépenses, et qu'en conséquence il ne se fasse rien donner par le pays et qu'il pourvoie à ses frais de voyage, d'établissement, de bureaux et à une représentation convenable.

Il convient qu'il ait avec lui deux ou trois officiers militaires, un secrétaire des commandements et plusieurs personnes d'un certain rang.

J'ai ordonné au ministre de la guerre d'envoyer auprès de lui un colonel du génie intelligent pour recueillir les dépôts et les cartes de la marine et de la guerre et les envoyer à Paris. Il faut aussi recueillir les dépôts et les papiers des relations extérieures, avoir soin qu'on n'en détourne rien et envoyer le tout à Paris. Il y a sur les colonies hollandaises des mémoires qu'il est très-important d'avoir (1).

NAPOLÉON AU PRINCE LEBRUN,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR EN HOLLANDE.

Rambouillet, 10 juillet 1810. — Je viens d'expédier le comte Lauriston, mon aide de camp, à Amsterdam, pour ramener à Paris le grand-duc de Berg.

Arrivé à Amsterdam, il est possible que vous soyez mécontent de quelques ministres : celui de la police notamment me paraît fort mauvais ; vous avez l'autorité nécessaire pour les déplacer et en nommer de meilleurs à leur place. J'ai cru devoir vous donner ce supplément d'instructions, qui est important.

Le premier besoin que vous éprouverez en arrivant à Amsterdam est d'avoir un bon ministre de la police. Avec le secours des Français qui sont dans le pays, il vous sera facile de trouver un homme attaché à notre cause, dont vous pourrez faire un commissaire général de police, en remerciant le ministre de la police actuel et faisant prendre tous ses papiers.

Un autre ministre qui est parfaitement inutile, c'est celui des relations extérieures. Faites faire une circulaire pour rappeler tous les agents à l'extérieur, et faites prendre possession de tous les papiers de ce département.

Je donne ordre au conseiller d'État d'Hauterive de se rendre à

(1) Les différents papiers qui formaient le cabinet du roi furent apportés à Paris et réunis au cabinet de l'empereur. Il résulte de notes écrites sur quelques-uns des dossiers que, ces papiers une fois examinés, on en détruisit un certain nombre par ordre de Napoléon, et, en particulier, toutes les lettres que celui-ci avait adressées à son frère.

Amsterdam, où il arrivera vingt-quatre heures après vous. Vous lui donnerez toutes les facilités et secours pour saisir les papiers importants et les envoyer à Paris (1). Toutes les cartes du pays, des passes, sondes, cartes marines, des places et forces militaires, des colonies et pays appartenant à la Hollande doivent être envoyées à la marine à Paris.

J'ai ordonné au ministre de la marine d'envoyer à Amsterdam le maître des requêtes Las Cases, qui est très-propre à ce dépouillement. Il restera auprès de vous pour recueillir tous les renseignements et les transmettre à Paris.

NAPOLÉON AU MARÉCHAL OUDINOT, DUC DE REGGIO,

COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE LA HOLLANDE.

Rambouillet, 10 juillet 1810. — Mon cousin, j'envoie à Amsterdam mon aide de camp, le comte Lauriston, auquel vous remettrez le grand-duc de Berg. Il le conduira ici, près de moi. Vous ferez accompagner ce jeune prince par les officiers de sa maison.

M. l'architrésorier part ce soir de Paris.

Le ministre des relations extérieures a envoyé hier, par un courrier extraordinaire, à mon chargé d'affaires les actes qui vous feront connaître les mesures que j'ai prises.

Faites reconnaître la situation des lignes qu'on avait élevées autour d'Amsterdam. Faites constater le nombre de journées et les sommes qu'on a employées à ces travaux depuis que les Anglais se sont embarqués, avec tous les indices qui donnent des lumières sur l'emploi qu'on en voulait faire.

Aussitôt que M. l'architrésorier sera arrivé, vous lui communiquerez tous les renseignements que vous avez.

Passez la revue des troupes hollandaises ; chassez les mauvais sujets, s'il y en a. Donnez-leur l'assurance que leurs régiments auront des numéros dans notre ligne. Donnez-leur des aigles.

(1) Dans une lettre datée du mois de septembre 1810, M. d'Hauterive écrivait au sujet de de ces papiers qu'il venait d'examiner « qu'en général toutes les pièces annonçaient de la droiture et de l'union avec la France. »

NAPOLÉON AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE.

Rambouillet, 10 juillet 1810. — J'envoie le comte Lauriston pour prendre le prince royal et l'amener à Paris. Vous donnerez ordre au duc de Reggio de le remettre à cet officier et de le faire escorter jusque sur le territoire de la France. Le comte Lauriston sera muni de tout ce qui est nécessaire au prince.

Donnez ordre qu'on suspende toute espèce de vente des domaines, et qu'on déclare que toute vente qui serait faite serait nulle jusqu'à l'arrivée de M. l'architrésorier.

Recommandez bien au duc de Reggio, s'il a des nouvelles du roi, de vous en instruire.

NAPOLÉON AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE.

Rambouillet, 10 juillet 1810. — Vous trouverez après-demain dans le *Moniteur* différentes pièces relatives aux affaires de Hollande. Il est nécessaire que vous fassiez partir plusieurs mouches pour les porter à l'Île de France, d'où elles seront expédiées à Java. Indépendamment du *Moniteur*, vous écrirez au général Decaen, pour qu'il prévienne le général Daendels de ce qui se passe.

Il sera bon de demander des lettres au ministre de la marine de Hollande pour les expédier à l'Île de France par ces bâtiments.

NAPOLÉON A LA REINE HORTENSE.

Rambouillet, 13 juillet 1810. — Ma fille, je reçois votre courrier du 11. Je vois que les lettres de Hollande vous sont enfin arrivées. On n'a point de nouvelles du roi ; on ne sait pas où il s'est retiré, et l'on ne conçoit rien à cette lubie. M. l'architrésorier doit être arrivé à Amsterdam, et le décret de réunion doit y être connu. Je vous envoie les lettres que je pense que vous devez écrire au président du

corps législatif et au président du conseil du gouvernement. Vous ne leur donnerez dans ces lettres aucun titre (1).

* NAPOLÉON A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE.

Rambouillet, 13 juillet 1810. — ... Je ne crains qu'une chose pour le roi, c'est que cela ne le fasse passer pour fou ; et il y a dans sa conduite une teinte de folie. Si vous apprenez où il s'est retiré, vous lui rendrez service de l'engager à revenir à Paris et à se retirer à Saint-Leu, en cessant de se rendre la risée de l'Europe. Entremettez-vous pour cela. On me fait entrevoir d'Amsterdam que le roi pourrait se rendre en Amérique, et qu'il s'est procuré à cet effet un passe-port par un officier qu'il aurait envoyé à Londres. S'il vous est possible de vous opposer à ce projet insensé, même par la force, faites-le.

P. S. La famille avait besoin de beaucoup de sagesse et de bonne conduite. Tout cela ne donnera pas d'elle une bonne opinion en Europe. Heureusement que j'ai lieu de penser que l'impératrice est grosse (2).

NAPOLÉON A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Rambouillet, 17 juillet 1810. — M. le duc de Cadore, il est convenable de faire une circulaire ministérielle dont vous me soumettez

(1) Voici le texte des lettres à écrire par la reine Hortense :

« *Au président du corps législatif de Hollande.* M. le président Van der Heim, j'ai reçu votre lettre du 8 avec les différentes pièces politiques qui y étaient jointes. Étrangère à ces matières, je n'ai pu qu'expédier sur-le-champ un courrier à l'empereur, chef de la famille impériale et spécial tuteur de mon fils comme grand-duc de Berg, pour connaître ce que mon fils et moi avons à faire. »

« *Au président du conseil de gouvernement de Hollande.* M. Jawlande Poll, j'ai reçu votre lettre que m'a remise M. de Spaau avec une lettre du roi. Je me suis empressée de soumettre le tout à l'empereur comme chef de la famille impériale. Je ne puis rien faire sans ses ordres. Étant plus spécialement tuteur de mon fils comme grand-duc de Berg, c'est une nouvelle obligation pour moi de ne rien préjuger de ce qu'il croira utile au bien du pays, à mes enfants et à moi. »

(2) Nous publions cette lettre non d'après la minute, mais d'après une copie faite en 1842 sur la pièce originale que possédait le prince Jérôme, et déposée alors aux Archives nationales.

le projet, sur les affaires de Hollande (1). La partie politique est suffisamment traitée dans la note que vous vouliez remettre au ministre de Hollande avant ces affaires. Vous pouvez puiser le reste de votre lettre dans votre rapport qui a été mis dans le *Moniteur* (2). Vous direz que ce qui s'est fait ne pouvait se faire sans mon aveu, et vous rejetterez la résolution qu'a prise le roi sur sa mauvaise santé.

NAPOLÉON AU PRINCE LEBRUN,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR EN HOLLANDE,

Saint-Cloud, 19 juillet 1810. — J'ai reçu vos lettres en date du 15, jusqu'au n° 37.

Je vois dans le n° 27 que vous me parlez d'un fonds que le roi a fait pour des prêtres catholiques ; mais vous ne me faites pas connaître la quotité de ce fonds, ni l'affectation qu'en aurait faite le roi, de sorte que je ne puis rien statuer.

Il faut laisser dans le palais le portrait de Madame, celui du petit prince, les bustes des enfants, le portrait du roi, y joindre celui de la reine, ceux du roi et de la reine de Westphalie, celui de l'impératrice et le mien, pour faire une suite de portraits de famille. Il serait inconvenant de déranger en rien l'emplacement des tableaux.

Je ne saurais penser que beaucoup de Hollandais veuillent émigrer à Batavia et en Angleterre. Ce sont des craintes que les Hollandais d'une opinion opposée cherchent à inspirer et que je ne partage pas. La réunion à la France ne peut que leur faire des avantages. Ils ne pouvaient conserver leur liberté, puisqu'ils l'ont perdue. Leur commerce gagnera, puisqu'il ne dépendra plus du caprice du moment et qu'il sera dans une règle constante.

Vous avez bien fait de suspendre la vente des animaux.

NAPOLÉON A MADAME MÈRE.

Saint-Cloud, 20 juillet 1810. — Madame, je m'empresse de vous apprendre que le roi de Hollande est aux eaux de Teplitz, en Bohême. Comme vous avez dû éprouver beaucoup d'inquiétude sur sa dispari-

(1) Voir ci-après la lettre de l'empereur du 21 juillet au duc de Cadore.

(2) Il s'agit sans doute du rapport joint au décret de réunion. Voir à l'*Annexe*.

tion, je ne perds pas un moment à vous donner cette nouvelle pour votre tranquillité. Sa conduite est telle qu'elle ne peut être expliquée que par son état de maladie.

NAPOLÉON A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE.

Saint-Cloud, 20 juillet 1810. — Mon frère, je m'empresse de vous apprendre que le roi de Hollande est aux eaux de Teplitz en Bohême. Comme vous m'en paraissiez fort inquiet dans votre dernière lettre, je ne perds pas un moment à vous donner cette nouvelle pour votre tranquillité. Toute sa conduite est inexplicable et ne peut être attribuée qu'à son état de maladie.

NAPOLÉON A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Paris, 21 juillet 1810. — Monsieur le duc de Cadore, cette circulaire n'est pas bonne. Elle est dirigée contre le roi, au lieu qu'elle doit tendre tout entière à l'excuser. Elle doit rouler sur trois points : 1° difficulté de la circonstance provenant de ce que la Hollande ne pouvait avoir d'indépendance après la réunion de la Belgique ; dans cet état de choses, beaucoup de circonspection, de sagesse et de modération étaient nécessaires dans le gouvernement, qualités dont l'application demande une longue habitude de gouverner ; 2° difficulté provenant d'une dette double du revenu du pays, et de charges triples de ce que le pays pouvait payer, crise dont on ne pouvait sortir que par la vigueur, en sachant prendre un parti décisif, ce qui suppose une connaissance de l'administration qui ne s'acquiert que par une longue expérience ; 3° difficulté où le système du blocus et les arrêts du conseil britannique avaient placé la Hollande. Le roi, aigri par une maladie chronique qui depuis quatre ans ne lui laissait pas de repos, n'était pas l'homme qui convenait. Il fallait, pour réussir dans des circonstances si épineuses, de la longanimité, des mœurs douces et beaucoup de dextérité. En résumé, la situation de la Hollande était difficile : le roi l'a aggravée ; elle avait besoin d'un chef de beaucoup d'expérience, de prudence et d'énergie : la maladie du roi l'a privé de tous ces avantages ; de là les événements qui ont amené ce dénoûment.

ANNEXE

DE LA

CORRESPONDANCE DE NAPOLÉON I^{er} ET DU ROI LOUIS

ANNEXE.

N° 1.

TRAITÉ DE PAIX CONCLU ENTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LA RÉPUBLIQUE DES PROVINCES-UNIES,

LE 27 FLORÉAL AN III (16 MAI 1795).

La république française et la république des Provinces-Unies, également animées du désir de mettre fin à la guerre qui les a divisées, d'en réparer les maux par une juste distribution de dédommagements et d'avantages réciproques et de s'unir à perpétuité par une alliance fondée sur les vrais intérêts des deux peuples, ont nommé, pour traiter définitivement de ces grands objets, sous la ratification de la convention nationale et des états généraux, savoir :

La république française les citoyens Rewbell et Sieyès, représentants du peuple, et la république des Provinces-Unies les citoyens Peter Paulus, Lestevenon, Mathias Pons et Huber, membres des états généraux ; lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont arrêté les articles suivants :

Article 1^{er}.

La république française reconnaît la république des Provinces-Unies comme puissance libre et indépendante, lui garantit sa liberté, son indépendance et l'abolition du stathoudérat décrétée par les états généraux et par chaque province en particulier.

Article 2.

Il y aura à perpétuité entre les deux républiques française et des Provinces-Unies paix, amitié et bonne intelligence.

Article 3.

Il y aura entre les deux républiques jusqu'à la fin de la guerre al-

liance offensive et défensive contre tous leurs ennemis sans distinction.

Article 4.

Cette alliance offensive et défensive aura toujours lieu contre l'Angleterre dans tous les cas où l'une des deux républiques sera en guerre avec elle.

Article 5.

Aucune des deux républiques ne pourra faire la paix avec l'Angleterre ni traiter avec elle sans le concours et le consentement de l'autre.

Article 6.

La république française ne pourra faire la paix avec aucune des autres puissances coalisées sans y faire comprendre la république des Provinces-Unies.

Article 7.

La république des Provinces-Unies fournira pour son contingent pendant cette campagne douze vaisseaux de ligne et dix-huit frégates pour être employés principalement dans les mers d'Allemagne, du Nord et de la Baltique.

Ces forces seront augmentées pour la campagne prochaine, s'il y a lieu.

La république des Provinces-Unies fournira, en outre, si elle en est requise, la moitié au moins des troupes de terre qu'elle aura sur pied.

Article 8.

Les forces de terre et de mer des Provinces-Unies qui seront expressément destinées à agir avec celles de la république française seront sous les ordres des généraux français.

Article 9.

Les opérations militaires combinées seront arrêtées par les deux gouvernements. Pour cet effet, un député des états généraux aura

séance et voix délibérative dans le comité français chargé de cette direction.

Article 10.

La république des Provinces-Unies rentre dès ce moment en possession de sa marine, de ses arsenaux de terre et de mer, et de la partie de son artillerie dont la république française n'a pas disposé.

Article 11.

La république française restitue pareillement et dès à présent à la république des Provinces-Unies tout le territoire, pays et villes faisant partie ou dépendant des Provinces-Unies, sauf les réserves et exceptions portées dans les articles suivants.

Article 12.

Sont réservés par la république française comme une juste indemnité des villes et pays restitués par l'article précédent : 1° La Flandre hollandaise, y compris tout le territoire qui est sur la rive gauche du Hondt ; 2° Maëstricht, Venlo et leurs dépendances, ainsi que les autres enclaves et possessions des Provinces-Unies situées au sud de Venlo de l'un et de l'autre côté de la Meuse.

Article 13.

Il y aura dans la place et le port de Flessingue garnison française exclusivement soit en paix, soit en guerre, jusqu'à ce qu'il en soit stipulé autrement entre les deux nations.

Article 14.

Le port de Flessingue sera commun aux deux nations en toute franchise ; son usage sera soumis à un règlement convenu entre les deux parties contractantes, lequel sera attaché comme supplément au présent traité.

Article 15.

En cas d'hostilité de la part de quelqu'une des puissances qui peuvent attaquer soit la république des Provinces-Unies, soit la république française du côté du Rhin ou de la Zélande, le gouverne-

ment français pourra mettre garnison française dans les places de Bois-le-Duc, Grave et Berg-op-Zoom.

Article 16.

A la pacification générale, la république française cédera à la république des Provinces-Unies sur les pays conquis et restés à la France des portions de territoire égales en surface à celles réservées par l'article 12, lesquelles portions du territoire seront choisies dans le site le plus convenable pour la meilleure démarcation des limites réciproques.

Article 17.

La république française continuera d'occuper militairement, mais par un nombre de troupes déterminé et convenu entre les deux nations, pendant la présente guerre seulement, les places et positions qu'il sera utile de garder pour la défense du pays.

Article 18.

La navigation du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, du Hondt et de toutes leurs branches jusqu'à la mer sera libre aux deux nations française et batave; les vaisseaux français et des Provinces-Unies y seront indistinctement reçus et aux mêmes conditions.

Article 19.

La république française abandonne à la république des Provinces-Unies tous les biens immeubles de la maison d'Orange, ceux même meubles et effets mobiliers dont la république française ne jugera pas à propos de disposer.

Article 20.

La république des Provinces-Unies paiera à la république française, à titre d'indemnité et de dédommagement des frais de la guerre, cent millions de florins argent courant de Hollande, soit en numéraire, soit en bonnes lettres de change sur l'étranger, conformément au mode de paiement convenu entre les deux républiques.

Article 21.

La république française emploiera ses bons offices auprès des puis-

sances avec lesquelles elle sera dans le cas de traiter, pour faire payer aux habitants de la république batave les sommes qui pourront leur être dues pour négociations directes faites avec les gouvernements avant la présente guerre.

Article 22.

La république des Provinces-Unies s'engage à ne donner retraite à aucun émigré français ; pareillement la république française ne donnera point retraite aux émigrés orangistes.

Article 23.

Le présent traité n'aura son effet qu'après avoir été ratifié par les parties contractantes, et les ratifications seront échangées à Paris dans le terme de deux décades ou plus tôt, s'il est possible, à compter de ce jour. En foi de quoi, nous soussignés, etc., etc.

Fait à la Haye, le vingt-sept floréal, l'an troisième de la république française, 16 mai 1795 (1).

(1) *Archives Nationales.* — Dans les articles *séparés et secrets* qui constituent une addition au traité de la Haye nous lisons : « Art. 3. Un mois après l'échange des ratifications du présent traité, l'armée française dans les Provinces-Unies sera réduite (en exécution de l'article 17 du traité patent) à 25,000 hommes qui seront soldés en numéraire, équipés et habillés, tant sains que malades, par la république des Provinces-Unies, sur le pied de guerre, conformément au règlement qui sera convenu entre les deux gouvernements. Cette armée sera laissée en tout ou en partie après la paix à la république des Provinces-Unies tout le temps qu'elle le désirera, et elle sera entretenue sur le pied qui sera réglé à cet effet. »

À l'époque du consulat, deux conventions spéciales eurent lieu au sujet des troupes françaises. La première, signée à La Haye le 11 fructidor an IX (29 août 1801), était ainsi conçue :

« Le premier consul étant disposé à avoir égard aux réclamations réitérées faites par le gouvernement batave pour la diminution des troupes françaises employées jusqu'à ce jour dans la république Batave, etc.... »

Art. 1^{er}. « Le corps des troupes françaises qui restera en vertu du présent article employé comme auxiliaire au service de la Batavie, sera composé de cinq demi-brigades d'infanterie et de cinq compagnies d'artillerie (en tout environ 10,500 hommes)... Ces troupes resteront comme auxiliaires en Batavie jusqu'à la conclusion définitive de la paix avec l'Angleterre... »

Art. 10. « Les troupes françaises seront payées régulièrement tous les mois... »

La seconde convention fut signée à Paris le 6 messidor an XI (25 juin 1803) et était rédigée comme il suit :

« Le premier consul et le gouvernement batave ayant reconnu la nécessité de déterminer d'une manière précise la coopération de la république batave dans la guerre actuelle contre l'Angleterre... »

Art. 1^{er}. « Le nombre des troupes françaises qu'entretiendra, nourrira, soldera la république

N° 2.

PIÈCES RELATIVES AUX NÉGOCIATIONS QUI PRÉCÉDÈRENT
LE TRAITÉ DU 24 MAI 1806.

NAPOLÉON A M. TALLEYRAND, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Paris, 14 mars 1806. — Monsieur Talleyrand, j'ai vu ce soir M. Ver Huell. Voici en deux mots à quoi j'ai réduit la question : la Hollande est sans pouvoir exécutif ; il lui en fant un ; je lui donnerai le prince Louis. On fera un pacte par lequel la religion du pays sera respectée ; le prince gardera la sienne, et chaque partie de la nation gardera la sienne. La constitution actuelle sera conservée, hormis qu'au lieu du grand-pensionnaire il y aura un roi. Je n'aurai pas même de difficulté à lui donner le titre de stathouder. Du reste, la constitution du pays sera la même. Schimmelpennick présidera le conseil des Hautes Puissances. Dans toutes les relations extérieures, dans le gouvernement des colonies et dans toutes les affaires d'État, les actes seront au nom du stathouder ou du roi. Il me semble que cela devrait être fait très-promptement. Confirmez M. Ver Huell dans ces idées, et qu'il parte après-demain. Rédigez-moi un projet, et envoyez à la Haye une personne adroite pour suivre cette affaire. Il faudrait que le château du Loo et les domaines en dépendant fussent donnés au prince, avec les moyens de soutenir son rang. C'est une affaire à laquelle je suis décidé ; cela ou bien la réunion. Les arguments sont que, sans cela, je ne ferai rendre aucune colonie à la paix, au lieu que non-seulement je ferai rendre toutes les colonies, mais je leur ferai même entrevoir que je procurerai la Frise.

batave pendant le cours de la guerre actuelle contre l'Angleterre n'excédera pas 18,000 hommes... »

Art. 2. « La république batave fournira de son côté 16,000 hommes, infanterie, cavalerie, et artillerie compris, ce qui formera un corps de 34,000 hommes français et bataves dont le commandement en chef sera confié à un lieutenant général français... »

Art. 3. « De plus la république batave fournira immédiatement ou fera construire.. :

« 1° Cinq vaisseaux de guerre et cinq frégates armés et équipés avec les bâtiments de transport nécessaires pour embarquer 25,000 hommes (au nombre desquels il y aura 9,000 Bataves) et 12,500 chevaux, afin d'effectuer une descente en Angleterre ; 2° 100 chaloupes canonnières et 250 bateaux plats..... » (*Archives nationales.*)

Enfin il n'y a plus un moment à perdre. Il faut qu'avant vingt jours le prince Louis fasse son entrée à Amsterdam (1).

M. TALLEYRAND, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A NAPOLÉON.

V. M. trouvera dans ce dossier le projet de décret qu'elle m'a ordonné de lui présenter relativement aux changements à faire dans la république batave. Si les autorités existantes se portaient à concourir à ce changement, les articles du décret seraient rédigés de manière à former un pacte dont la forme est jointe au décret ; si, ce que je pense, les autorités ne concourent point ou sont lentes à s'y décider, le décret est la seule forme possible. J'y ai fait entrer toutes les idées que V. M. m'a indiquées dans la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire hier (2).

Analyse d'une lettre de l'amiral Ver Huell datée de la Haye, le 31 mars 1806 (3).

L'amiral Ver Huell s'est acquitté de sa mission auprès du grand pensionnaire, qui a regardé cette affaire comme ne pouvant être traitée par lui seul. Il y a eu en conséquence différentes conférences avec les ministres et le conseil d'État. Le conseil des Hautes Puissances doit s'assembler demain.

L'amiral Ver Huell doit au dévouement sans bornes qu'il porte à l'empereur de lui dire avec franchise que la première ouverture des intentions de S. M. a fait naître une consternation générale, mais qu'après s'être occupé à développer la magnanime libéralité de S. M. envers le pays et les habitants, les esprits se sont calmés... Il ajoute que, depuis qu'on a la confiance que le prince Louis sera à la tête des

(1) *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XII, n° 9970.

(2) *Archives nationales*. — Cette lettre, jointe à un projet de constitution qui établit la royauté en Hollande au profit de Louis Napoléon, n'est ni signée ni datée. Une note indique seulement que cette lettre a été enregistrée le 20 mars 1806. La collection des lettres de Napoléon I^{er} conservée aux Archives nationales ne contenant point de lettre de l'empereur à Talleyrand entre le 14 et le 20 mars sur les affaires de Hollande, on est autorisé à croire que la lettre de Napoléon à laquelle Talleyrand fait allusion est celle du 14 mars que nous reproduisons ci-dessus. D'après cela, la lettre de Talleyrand devrait porter la date du 15 mars.

(3) Cette analyse est contemporaine des événements et a été faite pour être mise sous les yeux de l'empereur à la place de l'original.

affaires, les fonds montent et que tous les esprits se rassurent. Le prince Louis a gagné le cœur des citoyens de toutes les classes par la bienveillance et l'intérêt qu'il a témoignés à toutes pendant le peu de séjour qu'il a fait dans le pays. Mais ce que tout le monde désire ardemment, c'est la conservation des lois, des habitudes, de la religion, des tribunaux et enfin de l'administration intérieure... Sans quoi la mer reprendra en peu de temps les conquêtes que les habitants ont faites sur elle depuis tant de siècles (1).

N° 3.

PIÈCES RELATIVES A L'AVÈNEMENT DU ROI LOUIS.

TRAITÉ ENTRE LA FRANCE ET LA HOLLANDE, SIGNÉ A PARIS LE 24 MAI 1806.

S. M. impériale et royale, Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, et l'assemblée de Leurs Hautes Puissances représentant la république Batave, présidée par son excellence le grand pensionnaire, accompagné du conseil d'État et des ministres et secrétaires d'État,

Considérant :

1° Que, vu la disposition générale des esprits et l'organisation actuelle de l'Europe, un gouvernement sans consistance et sans durée certaine ne peut remplir le but de son institution ;

2° Que le renouvellement périodique du chef de l'État sera toujours en Hollande une source de dissensions, et au dehors un sujet constant d'agitations et de discorde entre les puissances amies ou ennemies de la Hollande ;

3° Qu'un gouvernement héréditaire peut seul garantir la tranquille possession de tout ce qui est cher au peuple hollandais, le libre exercice de sa religion, la conservation de ses lois, son indépendance politique et sa liberté civile ;

4° Que le premier de ses intérêts est de s'assurer d'une protection puissante, à l'abri de laquelle il puisse exercer librement son industrie et se maintenir dans la possession de son territoire, de son commerce et de ses colonies ;

5° Que la France est essentiellement intéressée au bonheur du

(1) *Archives nationales.*

peuple hollandais, à la prospérité de l'État et à la stabilité de ses institutions, tant en considération des frontières septentrionales de l'empire ouvertes et dégarnies de places fortes, que sous le rapport des principes et des intérêts de la politique générale, ont nommé pour ministres plénipotentiaires, etc., etc., lesquels, après avoir fait l'échange de leur pleins pouvoirs, sont convenus de ce qui suit :

Article 1^{er}.

Sa Majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, tant pour lui que pour ses successeurs à perpétuité, garantit à la Hollande le maintien de ses droits constitutionnels, son indépendance, l'intégrité de ses possessions dans les deux mondes, sa liberté politique, civile et religieuse, telle qu'elle est consacrée par les lois actuellement établies, et l'abolition de tout privilège en matière d'impôt.

Article 2.

Sur la demande formelle faite par Leurs Hautes Puissances, représentant la république Batave, que le prince Louis Napoléon soit nommé et couronné roi héréditaire et constitutionnel de Hollande, Sa Majesté défère à ce vœu, et autorise le prince Louis Napoléon à accepter la couronne de Hollande, pour être possédée par lui et sa descendance naturelle, légitime et masculine, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance. En conséquence de cette autorisation, le prince Louis Napoléon possédera cette couronne sous le titre de roi, et avec tout le pouvoir et toute l'autorité qui seront déterminés par les lois constitutionnelles que l'empereur Napoléon a garanties dans l'article précédent; néanmoins il est statué que les couronnes de France et de Hollande ne pourront jamais être réunies sur la même tête.

Article 3.

Le domaine de la couronne comprend : 1° un palais à La Haye, qui sera destiné au séjour de la maison royale ; 2° le palais du Bois ; 3° le domaine de Soestdyck ; 4° un revenu en biens-fonds de 500,000 florins. La loi de l'État assure au roi une somme annuelle de 1,500,000 florins, argent de Hollande, payables chaque mois par douzième.

Article 4.

En cas de minorité, la régence appartient de droit à la reine; et, à son défaut, l'empereur des Français, en sa qualité de chef perpétuel de la famille impériale, nomme le régent du royaume. Il choisit parmi les princes de la famille royale et, à leur défaut, parmi les nationaux. La minorité des rois finit à dix-huit ans accomplis.

Article 5.

Le douaire de la reine sera déterminé par son contrat de mariage. Pour cette fois, il est convenu que ce douaire est fixé à la somme annuelle de 250,000 florins, qui sera prise sur le domaine de la couronne. Cette somme prélevée, la moitié du restant du revenu de la couronne servira aux frais de l'entretien de la maison du roi mineur; l'autre moitié sera affectée aux dépenses de la régence.

Article 6.

Le roi de Hollande sera à perpétuité grand dignitaire de l'empire sous le titre de connétable. Les fonctions de cette dignité pourront néanmoins être remplies, au gré de l'empereur des Français, par un prince vice-connétable, lorsqu'il jugera à propos de créer cette dignité.

Article 7.

Les membres de la maison régnante en Hollande resteront personnellement soumis aux dispositions du statut constitutionnel du 30 mars dernier, formant la loi de la famille impériale de France.

Article 8.

Les charges et emplois de l'État, autres que ceux tenant au service personnel du roi, ne pourront être conférés qu'à des nationaux.

Article 9.

Les armes du roi seront les armes anciennes de la Hollande, écartelées de l'aigle impériale de France et surmontées de la couronne royale.

Article 10.

Il sera incessamment conclu entre les puissances contractantes un traité de commerce, en vertu duquel les sujets hollandais seront traités en tout temps, dans les ports et sur le territoire de l'empire français, comme la nation la plus spécialement favorisée. S. M. l'empereur et roi s'engage de plus à intervenir auprès des puissances barbaresques pour que le pavillon hollandais soit respecté par elles à l'égal de celui de S. M. l'empereur des Français.

Les ratifications du présent traité seront échangées à Paris dans l'espace de dix jours.

Paris, ce vingt-quatre mai mil huit cent six.

Signé, etc. (1).

LOIS CONSTITUTIONNELLES.

SECTION PREMIÈRE.

Dispositions générales.

1° Les lois constitutionnelles actuellement en vigueur, en particulier la constitution de 1805, ainsi que les lois civiles, politiques et religieuses présentement en activité dans la république Batave et dont l'exercice est conforme aux dispositions du traité conclu le 24 mai de la présente année entre S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, et la république Batave, seront conservées intactes, à l'exception seulement de celles qui seront abolies par les présentes lois constitutionnelles.

2° L'administration des colonies hollandaises est réglée par des lois particulières. Les revenus et les dépenses des colonies seront regardés comme faisant partie des revenus et des dépenses de l'État.

3° La dette publique de l'État est garantie par les présentes.

4° La langue hollandaise continue à être employée exclusivement pour les lois, les publications, les ordonnances, les jugements, et tous les autres actes publics sans distinction.

5° Il ne sera fait aucun changement dans le titre ou le poids des

(1) *Archives nationales.* — Ce traité est reproduit dans les *Documents historiques et révolutions sur le gouvernement de la Hollande*, t. I, p. 328-333 (Paris 1820, in-8°).

espèces monnayées, à moins que ce ne soit en vertu d'une loi particulière.

6° L'ancien pavillon de l'État sera conservé.

7° Le conseil d'État sera composé de treize membres. Les ministres auront rang, séance et voix délibérative au conseil d'État.

SECTION DEUXIÈME.

De la religion.

1° Le roi et la loi accordent une égale protection à toutes les religions qui sont professées dans l'État. Par leur autorité est déterminé tout ce qui est jugé nécessaire à l'organisation, la protection et l'exercice de tous les cultes. Tout exercice de la religion se borne à l'intérieur des temples de toutes les différentes communions.

2° Le roi jouit dans ses palais, ainsi que dans tous les lieux où il résidera, de l'exercice libre et public de sa religion.

SECTION TROISIÈME.

Du roi.

1° Le roi a exclusivement et sans restriction l'entier exercice du gouvernement et de tout pouvoir nécessaire pour assurer l'exécution des lois et les faire respecter. Il nomme à toutes les charges et à tous les emplois civils et militaires qui, d'après les lois précédentes, étaient à la nomination du grand-pensionnaire. [Il a l'entière jouissance des prééminences et prérogatives attachées jusqu'ici à cette dignité. Les monnaies de l'État seront frappées à son effigie. La justice est rendue en son nom. Il a le droit d'accorder grâce, abolition ou rémission des peines portées par sentences judiciaires ; néanmoins il ne peut exercer ce droit qu'après avoir entendu en conseil privé les membres de la cour nationale.

2° A la mort du roi, la garde du roi mineur sera toujours confiée à la reine mère, et, à son défaut, à telle personne qui sera désignée à cet effet par l'empereur des Français.

3° Le régent sera assisté par un conseil de nationaux, dont la composition et les attributions seront déterminées par une loi particulière. Le régent ne sera pas personnellement responsable des actes de son gouvernement.

4° Le gouvernement des colonies, et tout ce qui est relatif à leur administration intérieure, appartient exclusivement au roi.

5° L'administration générale du royaume est confiée à la direction de quatre ministres nommés par le roi, savoir : un des relations extérieures, un de la guerre et de la marine, un des finances et un de l'intérieur.

SECTION QUATRIÈME.

De la loi.

1° La loi est faite en Hollande par le concours du corps législatif, formé de l'assemblée de LL. HH. PP. et du roi. Le corps législatif sera composé de trente-huit membres nommés pour cinq ans, dans les proportions suivantes, savoir : pour le département de Hollande, dix-sept membres ; pour la Gueldre, quatre ; pour le Brabant, quatre ; pour la Frise, trois ; pour la Zélande, deux ; pour Groningue, deux ; pour Utrecht, deux ; pour Drenthem, un ; pour l'Over-Issel, trois. Le nombre des membres de LL. HH. PP. pourra être augmenté par la loi en cas d'augmentation de territoire.

2° Pour cette fois, afin de procéder à la nomination des dix-neuf membres de LL. HH. PP., par lesquels le nombre déterminé par l'article précédent sera porté au complet, l'assemblée de LL. HH. PP. présentera au roi une liste de deux candidats pour chacune des deux places à remplir. L'assemblée départementale présentera également une liste double de candidats. Le roi fera l'élection parmi les candidats proposés.

3° Le grand-pensionnaire actuel prendra le titre de président de LL. HH. PP. et restera en fonction en cette qualité sa vie durant. Le choix de ses successeurs aura lieu de la manière déterminée par la constitution de 1805.

4° Le corps législatif élira hors de son sein un greffier à la pluralité des suffrages.

5° Le corps législatif se réunira à l'ordinaire deux fois par an, savoir : depuis le 15 avril jusqu'au 1^{er} juin, et depuis le 15 novembre jusqu'au 15 janvier. Il pourra être convoqué extraordinairement par le roi. Le 15 novembre, le plus ancien cinquième des membres formant le corps législatif sortira de ce corps. La première sortie aura lieu le 15 novembre 1807 ; et, pour cette fois, le sort décidera

des premières sorties. Les membres sortants seront toujours rééligibles.

SECTION CINQUIÈME.

Du pouvoir judiciaire.

1° Les institutions judiciaires seront conservées telles qu'elles ont été établies par la constitution de 1805.

2° Le roi exercera, relativement au pouvoir judiciaire, tous les droits et toute l'autorité qui ont été attribués au grand-pensionnaire par les articles 49, 51, 56, 79, 82 et 87 de la constitution de 1805.

3° Tout ce qui a rapport à l'exercice de la justice criminelle militaire sera réglé séparément par une loi ultérieure (1).

MESSAGE DE NAPOLEON AU SENAT.

Paris, 5 juin 1806. — Sénateurs, nous chargeons notre cousin l'archichancelier de l'empire de vous faire connaître qu'adhérant aux vœux de LL. HH. PP., nous avons proclamé notre bien-aimé frère Louis Napoléon roi de Hollande, pour la dite couronne être héréditaire en toute souveraineté par ordre de primogéniture dans sa descendance naturelle, légitime et masculine. Notre intention étant en même temps que le roi de Hollande et ses descendants conservent la dignité de connétables de l'empire, notre détermination dans cette circonstance a paru conforme aux intérêts de nos peuples.

Sous le point de vue militaire, la Hollande possédant toutes les places fortes qui garnissent notre frontière du nord, il importait à la sûreté de nos États que la garde en fût confiée à des personnes sur l'attachement desquelles nous ne puissions concevoir aucun doute. Sous le point de vue commercial, la Hollande étant située à l'embouchure des grandes rivières qui arrosent une partie considérable de notre territoire, il fallait que nous eussions la garantie que le traité que nous concluons avec elle sera exactement exécuté, afin de concilier l'intérêt de nos manufactures et de notre commerce avec ceux du commerce de ces peuples. Enfin, la Hollande est le premier intérêt politique de la France. Une magistrature élective serait devenue le signal d'une guerre nouvelle.

(1) *Docum. histor.*, t. I, p. 821-827.

Le prince Louis, n'étant animé d'aucune ambition personnelle, nous a donné une preuve de l'amour qu'il a pour nous et de son estime pour les peuples de la Hollande en acceptant un trône qui lui impose de si grandes obligations (1).

N° 4. ✓

NOTES JOINTES A LA LETTRE DU ROI LOUIS DU 27 JUIN 1806 (2).

1° EXPOSÉ DES RÉCLAMATIONS DU ROYAUME DE HOLLANDE
A LA CHARGE DE L'EMPIRE FRANÇAIS.

Pour valeurs de 145 obligations provenant d'une négociation pour les armées françaises du département du Nord, avec MM. Werbrouck à Anvers, avec intérêts.....	225,006	8, 9
Redevances pour portions d'acquit et fermages du pays de Hulst.....	418,929	4, 7
Pour valeurs de l'argenterie et effets mobiliers trouvés à Maëstricht	10,111	16 »
Réclamations des bateliers ayant servi aux bateaux sur le Rhin en 1795	91,483	18 »
Avances faites en argent et en denrées.....	1,597,667	4, 7
Total.....	2,343,198	11, 7
Dont il faut déduire ce qui reste dû par le royaume de Hollande sur les cent millions.	1,031,497	19, 3
Reste.....	1,311,700	12, 4
Avances faites dans les Indes orientales aux commandants des divisions françaises dans les Indes, payées pour la plupart en lettres de change, dont partie a été avouée par une lettre du ministre de la marine et des colonies de l'an 8.	2,662,913	10,13
Avances de diverses natures faites par les municipalités d'Amsterdam, Bommel, et Wykby-Dunrskede.....	358, 84	6, 8
Pour les diamants, perles et bijoux appartenant au roi de Sardaigne déposés dans la banque d'Amsterdam, confisqués au profit de la France.....	1,014,776	» »
Réclamation de bateliers mis en réquisition pour des transports et dont les cargaisons ont été confisquées au profit de la France.....	277,392	5, 2

(1) *Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XII, n° 10817.
(2) Voir p. 4 de ce volume.

Pour les effets livrés de l'arsenal de Dordt pour le pont de bateaux sur le Rhin.....	36,637	18, »
Réclamations pour M. Thomas Cullen à Flessingue pour une partie de vins, bière et liqueurs à lui appartenant, saisis au nom de la République française.....	13,006	16, 4
Pour fournitures faites par la municipalité d'Ondenbosch en vertu de différentes réquisitions.....	14,622	5,13
Réclamations pour M. Koeken de Bréda pour livraison de charbons de terre à l'armée française.....	1,017	» »
Réclamations pour les prévôts des maisons d'arrêt à Bréda, Berg-op-Zoom et Flessingue, pour dépenses regardant les militaires français détenus.....	1,850	5 »
Pour loyer de magasins à Rotterdam employés pour y déposer des effets confisqués.....	10,000	» »
Pour autant qu'il a été fourni par les ci-devant provinces de la Hollande pour l'entretien des troupes françaises jusqu'à l'époque où ces troupes sont entrées à la solde de la Batavie.....	324,954	1,12
Réclamation du conseil des colonies dans les Indes occidentales, tant pour remboursement des sommes payées, pour acquit de la contribution exigée sur l'île de Saint-Martin et pour divers autres objets portés au compte courant dressé par la régence de cette île, que pour remboursement, frais et intérêts d'une lettre de change tirée par le gouvernement de Cayenne sur la marine française et acceptée par celle-ci.	720,760	9, 4
Pour entretien et logement de prisonniers russes à Harlingue.	197	8 »
Pour entretien et transport de prisonniers anglais à Harlingue.....	»	» »
Avances faites en argent par les habitants des villages grand Lundert et de Hague à l'armée française.....	20,795	» »
Avances faites par l'administration des Indes orientales en argent, vivres et munitions aux commandants français de l'expédition des découvertes dans les Indes.....	5,778	» »
Pour les sommes prises par les Français dans les caisses des receveurs des domaines nationaux et biens ecclésiastiques à Venlo et Maëstricht à l'époque de la cession desdites villes.....	20,710	» »
Réclamation pour le prévôt de la maison d'arrêt à Nimègue pour entretien de logement de prisonniers français.....	1,005	7,10
	6,402,082	8, 6
Reste à déduire diverses réclamations de l'empire français avouées par le gouvernement du royaume de Hollande...	406,986	4, 2
Total de la dette liquide à la charge de l'empire français.....	6,075,093	4. 4

Il a été fait aux mois de mars et d'avril 1799 à Batavia et à Sourabaya des déboursés pour les frégates françaises *la Brûle-gueule* et *la Précieuse* montant à la somme de 43,601 piastres 31 soes, et depuis il a été fait plusieurs autres déboursés considérables dans les Indes orientales pour les troupes françaises. Ces avances pourront être précomptées, lorsque le conseil desdites Indes aura reçu les ettres de change données ou à donner sur la trésorerie française pour leur recouvrement.

2^e RAPPORT SUR LA SITUATION DES FINANCES ET DU TRÉSOR PUBLIC
DU ROYAUME DE HOLLANDE.

Par les pièces produites il résulte :

Qu'à la fin de 1806, il existait une dette de 21 millions de florins sur le service des années 1802, 1803, 1804 et 1805.

Qu'an 1^{er} juin il se trouvait dans les caisses des receveurs généraux composant le trésor public 2,991,511. 10.7.

Que les revenus apparents à percevoir pendant les sept derniers mois de l'année 1806 peuvent monter à 26,475,511.10.7.

Qu'il peut y être ajouté environ 18,200,000 à percevoir en 1807, pour restant des revenus de 1806, faisant ensemble 44,675,511. 10.7 pour tous les revenus à percevoir dans le cours de l'année et par la suite.

Que les paiements à faire (calculés sur la possibilité de rester endetté à la fin de l'année d'environ 33 ou 34 millions), montant à 65 millions 777,164. 15.

Qu'ainsi les paiements à faire surpassent les revenus de 21,101,653. 4.9 ; et que ceci, ajouté aux paiements susceptibles d'être différés, présente à la fin de l'an un déficit de 54 à 55 millions de florins.

Que ce déficit ne peut être trouvé que par des réductions de dépenses extraordinaires, qui surpassent tous les moyens et forces physiques du royaume.

Que ceci est évident et n'exige aucune preuve ultérieure : les besoins des départements de la marine et de la guerre, s'élevant seuls, pour l'année 1806, à 36,929,431. 13.15, surpassent les revenus bruts du royaume, tels qu'ils étaient avant 1806, qui ne s'élevèrent qu'à 35 millions.

Que sans porter un sol pour les rentes de la dette et sans payer

un denier d'arriéré, les dépenses pour le service de l'an 1806 s'élèvent à 49,221,547. 19.4, et les revenus, d'après le nouveau système de finances introduit au commencement de cette année, à 50,693,272.10, dont il faut déduire 3,311,119. 17.10 pour les frais de perception et d'administration des finances : reste 47,382,152. 12.6 (en supposant que l'expérience justifie ce système oppressif, mais malheureusement nécessaire et notre dernière ressource), ayant près de 2 millions de moins que les dépenses du royaume, sans y comprendre les rentes, c'est-à-dire 34 à 35 millions de florins.

Que les impositions sont portées plus hautes et sont étendues sur plus d'objets qu'en aucun pays du monde, même en Angleterre.

Qu'il ne reste en conséquence d'alternative que de délivrer l'État des dépenses extraordinaires, excessives qui pour les départements de la guerre et de la marine s'élèvent seules à 27,242,512. 13.5, y compris cependant 7,387,758. 19.1, pour la solde, l'entretien et l'habillement de l'armée française en Hollande, dont S. M. l'empereur a bien voulu se charger du paiement depuis le 22 septembre 1805.

Qu'une réduction du capital et une imposition sur les rentes de la dette de la Hollande ne produirait qu'une ruine totale et mettrait indubitablement les habitants hors de la position d'exister.

Cette réduction ayant été faite plusieurs fois, puisque de 4 pour 0/0 elles sont réduites à 2 1/2, les rentes de la dette se montent annuellement à 343,44,987. 12.6, et forment une majeure partie des revenus des habitants. La circulation les fait rentrer successivement dans le trésor public, et les payer c'est donner avec une main et recevoir de l'autre.

Que pour parvenir à la fin de l'année sans un bouleversement total, il n'existe aucun moyen que de recourir à S. M. l'empereur, afin d'obtenir le paiement des sommes que le royaume a à prétendre et qui, d'après une liquidation formée, monte à 6,075,093. 4.4 ; ainsi que le remboursement des paiements faits et à faire pour l'armée française en Hollande, qui sont calculés à raison de 7,387,758. 19.1 par an, et ainsi s'élèveront au 31 décembre prochain à 9,419,392. 13.8.

Que S. M. I., il est vrai, n'a consenti à prendre le paiement de ces troupes à sa charge que sous la condition que la Hollande ferait les avances jusqu'à la concurrence de 15 millions de francs, remboursables par S. M. dans l'espace de quatre ans ou plus tôt si

cela lui convient, mais que l'intérêt que S. M. I. a dans la conservation de ce royaume ne laisse pas de doute sur sa protection et ses secours.

Qu'à la paix, et les arriérés une fois liquidés, il est présumable que les recettes et les dépenses pourront se balancer, du moins après que les colonies seront rendues au royaume et que l'ordre des choses convenables y sera rétabli.

Qu'alors il restera sur les revenus, composés des impositions actuelles, après le payement des rentes et des frais de perception et d'administration, des finances disponibles, 13,350,000, sans y comprendre les revenus des colonies, pour faire face aux dépenses du gouvernement de la guerre, de la marine, de l'intérieur, des digues et de la liste civile.

Que c'est donc principalement pour les besoins urgents et pressants du service de cette année, et surtout pour les mois de juillet et d'août, que se font sentir les alarmes. Le 2 août, entr'autres, il écheoit 1,126,548. 5. de lettres de change tirées par le ministre des finances sur le receveur général à Amsterdam, sans apparence d'avoir des fonds.

Sans des ressources immédiates, il n'y a à prévoir qu'une stagnation immanquable et l'éroulement prochain des finances du royaume.

(Signé) LOUIS (1).

N° 5.

NOTE DE M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,
A M. LE BARON DE ROELL,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE HOLLANDE.

Le soussigné, ministre des relations extérieures de France, est chargé de faire connaître à S. E. M. le baron de Roell, ministre des affaires étrangères de Hollande, les déterminations auxquelles la situation actuelle de l'Europe oblige S. M. I. Si ces déterminations sont de nature à contrarier le vœu des Hollandais, l'empereur en est fâché sans doute et ne les prend qu'avec regret : mais l'impitoyable destinée qui préside aux affaires de ce monde et qui veut que les

(1) *Archives nationales.*

hommes soient entraînés par les événements, oblige S. M. de suivre, d'un pas ferme, les mesures dont la nécessité lui est démontrée, sans se laisser détourner par des considérations secondaires.

S. M. I., en plaçant un de ses frères sur le trône de Hollande, n'avait pas prévu que l'Angleterre oserait proclamer ouvertement le principe d'une guerre perpétuelle et que, pour la soutenir, elle adopterait pour base de sa législation les monstrueux principes qui ont dicté ses ordres du conseil de novembre 1807. Jusqu'alors son droit maritime était sans doute combattu par la France et repoussé par les neutres ; mais enfin il n'excluait pas toute navigation, et laissait encore une sorte d'indépendance aux nations maritimes. Il y avait peu d'inconvénient pour la cause commune à ce que la Hollande commerçât avec l'Angleterre, soit par l'entremise des neutres, soit en empruntant leur pavillon ; Marseille, Bordeaux, Anvers, jouissaient du même avantage. L'Angleterre avait encore à ménager les Américains, les Russes, les Prussiens, les Suédois et les Danois ; et ces nations formaient une sorte de lien entre les puissances que les mers séparent.

La quatrième coalition a détruit cet état de choses : l'Angleterre, parvenue à réunir contre la France la Russie, la Prusse et la Suède, ne s'est plus vue obligée à tant de ménagements ; c'est alors qu'abusant et des mots et des choses, elle a élevé les prétentions de faire taire et disparaître tous les droits des neutres devant un simple décret de blocus. L'empereur a été forcé d'user de représailles, et, à son entrée à Berlin, il a répondu au blocus de la France par la déclaration du blocus des îles Britanniques. Les neutres, et surtout les Américains, demandèrent des explications sur cette mesure. Il leur fut répondu que, quoique l'absurde système de bloquer un État tout entier fût une usurpation intolérable, l'empereur se bornerait à arrêter sur le continent le commerce des Anglais ; que le pavillon neutre serait respecté sur mer ; que ses bâtiments de guerre et ses corsaires ne troubleraient point la navigation des neutres, le décret ne devant avoir exécution que sur terre. Mais cette exécution même, qui obligeait de fermer les ports de la Hollande au commerce anglais, blessait les intérêts mercantiles du peuple hollandais et contrariait ses anciennes habitudes ; premières sources de l'opposition secrète qui commença à exister entre la France et les Hollandais. Dès lors S. M. I. entrevit avec douleur que le roi de Hollande allait se trouver

placé entre ses premiers et ses plus imprescriptibles devoirs, ses devoirs envers le trône impérial, et l'opinion mercantile de la nation hollandaise. Cependant S. M. I. s'arma de patience et ferma les yeux, attendant du bienfait des événements un incident qui pût tirer son frère de la douloureuse alternative où cette position le mettait.

Sur ces entrefaites, la paix de Tilsitt eut lieu ; l'empereur de Russie, provoqué par les outrages que l'Angleterre avait faits à son pavillon pendant qu'il combattait pour elle, et indigné de l'horrible attentat de Copenhague, fit cause commune avec la France.

La France espéra alors que l'Angleterre verrait désormais l'inutilité d'une plus longue lutte et qu'elle entendrait à des paroles d'accommodement ; mais ces espérances s'évanouirent bientôt. En même temps qu'elles s'évanouissaient, l'Angleterre, comme si l'expédition de Copenhague lui eût ôté toute pudeur et eût brisé tous les freins, mettait ses projets à découvert et publiait ses ordres du conseil de novembre 1807, acte tyrannique et arbitraire qui a indigné l'Europe. Par cet acte, l'Angleterre réglait ce que pourraient transporter les bâtiments des nations étrangères, leur imposait l'obligation de relâcher dans ses ports avant de se rendre à leur destination, et les assujétissait à lui payer un impôt. Ainsi elle se rendait maîtresse de la navigation universelle, ne reconnaissant plus aucune nation maritime comme indépendante ; rendait tous les peuples ses tributaires, les assujétissait à ses lois, ne leur permettant de commercer que pour son profit ; fondait ses revenus sur l'industrie des nations, sur le produit de leur territoire, et se déclarait la souveraine de l'Océan, dont elle disposait comme chaque gouvernement dispose des rivières qui coulent dans l'intérieur de ses États. A l'aspect de cette législation, qui n'était autre chose que la proclamation de la souveraineté universelle, et qui étendait sur tout le globe la juridiction du parlement britannique, l'empereur sentit qu'il était obligé de prendre un parti extrême, et qu'il fallait tout employer plutôt que de laisser le monde se courber sous le joug qui lui était imposé. Il rendit son décret de Milan, qui déclara dénationalisés les bâtiments qui ont payé le tribut imposé par l'Angleterre. Les Américains, menacés de se trouver de nouveau soumis au joug de l'Angleterre et de perdre leur indépendance si glorieusement acquise, mirent un embargo général sur tous leurs bâtiments et renoncèrent à toute navigation et à tout commerce, sacrifiant ainsi l'intérêt du moment à ce qui

est l'intérêt de tous les temps, la conservation de leur indépendance.

Le succès de ces grandes mesures dépendait surtout de leur exécution en Hollande. La Hollande au contraire y met un obstacle ; elle a continué à faire le commerce avec l'Angleterre. Toutes les représentations de la France sur ce sujet ont été inutiles. S. M. I. a été forcée de recourir à des mesures de rigueur qui attestaient son mécontentement. Deux fois les douanes françaises ont été fermées au commerce hollandais. Elles le sont dans ce moment, de manière que la Hollande n'a plus aucune communication légale avec les peuples du continent ; et l'empereur est résolu à ne point rouvrir ces barrières, tant que les circonstances n'auront pas changé : en effet, ce serait les ouvrir au commerce anglais. La nation hollandaise, loin d'imiter le patriotisme des Américains, n'a paru guidée dans toutes ces circonstances que par de misérables intérêts mercantiles.

D'un autre côté, l'empereur voit la Hollande sans moyens de guerre et presque sans ressource pour sa propre défense : elle est sans marine ; les seize vaisseaux qu'elle devait fournir ont été désarmés ; elle est sans énergie. Lors de la dernière expédition des Anglais, la place importante de Neere, qui n'était ni approvisionnée ni armée, n'a opposé aucune résistance ; et le poste important de Batz, d'où pouvait dépendre le succès de tant d'événements, a été évacué six heures avant l'arrivée des coureurs de l'ennemi. Sans armée, sans douanes, ou pourrait presque dire sans amis et sans alliés, les Hollandais sont une réunion de commerçants uniquement animés par l'intérêt de leur commerce, et forment une riche, utile et respectable compagnie, mais non une nation.

S. M. I. désire la paix avec l'Angleterre. Elle a fait à Tilsitt des démarches pour y parvenir ; elles ont été sans résultat ; celles qu'elle avait concertées à Erfurt avec son allié l'empereur de Russie n'ont pas eu plus de succès ; la guerre sera donc longue, puisque toutes les démarches tentées pour arriver à la paix ont été inutiles. La proposition même d'envoyer des commissaires à Morlaix pour y traiter de l'échange des prisonniers, quoique provoquée par l'Angleterre, est restée sans effet, lorsqu'on a craint qu'elle pût amener un rapprochement. L'Angleterre, en s'arrogeant, par ses ordres de novembre 1807, la souveraineté universelle et en adoptant le principe d'une guerre perpétuelle, a tout brisé et rendu légitimes tous les moyens de repousser ses prétentions. Si donc le changement qui a eu lieu

dernièrement dans le ministère anglais n'en produit aucun dans les principes de l'Angleterre, ce qu'il sera facile de constater par les discours qui seront tenus au nouveau parlement, et si elle continue à proclamer le principe de la guerre perpétuelle et de la souveraineté universelle, en maintenant ses ordres du conseil, dans ce cas, le soussigné est chargé de déclarer au ministère et à la nation hollandaise que la situation actuelle de la Hollande est incompatible avec les circonstances où les nouveaux principes adoptés par l'Angleterre ont mis les affaires de l'Empire et du continent; en conséquence, S. M. I. se propose :

1° De rappeler auprès d'elle le prince de son sang qu'elle a placé sur le trône de Hollande. Le premier devoir d'un prince français, placé dans la ligne de l'hérédité du trône impérial, est envers ce trône. Quand ils sont en opposition avec celui-là, tous les autres doivent se taire; le premier devoir de tout Français, dans quelque circonstance que la destinée l'ait placé, est envers sa patrie.

2° De faire occuper tous les débouchés de la Hollande et tous ses ports par les troupes françaises, ainsi qu'ils l'ont été depuis la conquête faite par la France en 1794, jusqu'au moment où S. M. I. espéra tout concilier en élevant le trône de Hollande.

3° D'employer tous les moyens, et sans être arrêté par aucune considération, pour faire rentrer la Hollande dans le système du continent et pour arracher définitivement les ports et ses côtes à l'administration qui a rendu les ports de la Hollande les principaux entrepôts, et la plupart des négociants hollandais les fauteurs et les agents du commerce de l'Angleterre.

Paris, le 24 janvier 1810. (Signé) DUC DE CADORE (1).

N° 6.

DÉMEMBREMENT DE LA HOLLANDE : TRAITÉ DU 16 MARS 1810.

PROTOCOLE.

L'ambassadeur de S. M. le roi de Hollande et son plénipotentiaire pour la conclusion du traité de ce jour entre la France et la Hol-

(1) Insérée dans le *Moniteur* du 22 février 1810, cette pièce est reproduite dans le t. III des *Docum. histor.*, p. 217-227.

lande s'étant rendu chez le ministre des relations extérieures, plénipotentiaire de S. M. l'empereur des Français, à l'effet d'arrêter et de signer ledit traité, a fait au nom de S. M. hollandaise, d'après torisation spéciale qu'il en a reçue, la déclaration suivante :

1° Que le roi ne s'oppose pas à ce que le corps de troupes de 18,000 hommes dont il est fait mention dans le second article soit commandé par un général français nommé par l'empereur.

2° Que S. M. le roi consent à ce que les bâtiments chargés de marchandises de contrebande qui arriveraient dans les rades de la Hollande y soient arrêtés et déclarés de bonne prise et toutes les marchandises anglaises et coloniales confisquées, sans égard à aucune réclamation.

3° Qu'il est dans l'intention du roi de tenir éloignés de sa personne les ministres qui ont eu l'intention de défendre Amsterdam et n'ont pas craint de provoquer la colère de la France ; que S. M. veillera à ce que dans aucun acte public ni dans aucun discours quelconque, il n'y ait rien qui tende à exciter les passions, ni à favoriser les sentiments haineux de la faction anglaise contre la France.

4° Que S. M. s'engage à cesser insensiblement d'entretenir des ministres en Russie et en Autriche, de manière que cette mesure ne soit pas un sujet de remarque et que ces cours ne puissent s'en formaliser.

Le ministre des relations extérieures, plénipotentiaire de S. M. l'empereur et roi, a reçu la présente déclaration comme condition du traité de ce jour ; et cela étant ainsi convenu, il a été procédé par les deux plénipotentiaires à la signature du susdit traité, ainsi qu'à celle du présent procès-verbal.

Fait double à Paris, le 16 mars 1810.

(Signé) CHAMPAGNY, DUC DE CADORE. — (Signé) L'AMIRAL VER HUELL(1).

TRAITÉ.

S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, etc., etc., et S. M. le roi de Hollande ;

Voulant mettre un terme aux différends survenus entr'eux et concilier l'indépendance de la Hollande avec les nouvelles circonstances

(1) *Archives nationales.*

où les ordres du conseil d'Angleterre de 1807 ont placé toutes les puissances maritimes,

Sont convenus de s'entendre et ont nommé à cet effet des plénipotentiaires, savoir :

S. M. l'empereur, etc., etc.,

M. Jean-Baptiste Nompère, comte de Champagny, duc de Cadore, etc. ;

Et S. M. le roi de Hollande,

M. Charles-Louis Ver Huell, amiral de Hollande, etc.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivants :

Article 1^{er}.

Jusqu'à ce que le gouvernement britannique ait solennellement renoncé aux dispositions comprises dans ses ordres du conseil de 1807, tout commerce quelconque entre les ports de la Hollande et les ports de l'Angleterre est interdit. S'il y a lieu à donner des licences, celles délivrées au nom de l'empereur seront seules valables.

Article 2.

Un corps de troupes de 18,000 hommes, dont 3,000 de cavalerie, composé de 6,000 Français et de 12,000 Hollandais, sera placé à toutes les embouchures des rivières avec des employés des douanes françaises pour veiller à l'exécution de l'article précédent.

Article 3.

Les troupes seront entretenues, nourries et habillées par le gouvernement hollandais.

Article 4.

Toute prise faite sur les côtes de la Hollande par des bâtiments de guerre ou corsaires français sur des bâtiments, en contravention à l'article 1^{er} sera déclarée de bonne prise, et, en cas de doute, la difficulté ne pourra être jugée que par S. M. l'empereur.

Article 5.

Les dispositions contenues dans les articles ci-dessus seront rapportées aussitôt que l'Angleterre aura solennellement rapporté ses

ordres du conseil de 1807, et dès ce moment les troupes françaises évacueront la Hollande et la laisseront jouir de l'intégrité de son indépendance.

Article 6.

Étant de principe constitutionnel en France que le thalweg du Rhin est la limite de l'empire français, et les chantiers d'Anvers étant découverts et exposés par la situation actuelle des limites des deux États, S. M. le roi de Hollande cède à S. M. l'empereur et roi le Brabant hollandais, la totalité de la Zélande, y compris l'île de Schouwen, la partie de la Gueldre qui est sur la rive gauche du Whaal, de manière que la limite entre la France et la Hollande sera désormais le thalweg du Wahal depuis le fort de Schenken, en laissant à gauche Nimègue, Bommel, Worcum, ensuite la dérivation principale de la Merweede qui se jette dans le Biesboch que la limite traversera, ainsi que la Hollandsch-Diep et le Wolkerack, allant rejoindre la mer par le Bieningen ou Gravelingen, en laissant à gauche l'île de Schouwen.

Article 7.

Chacune des provinces cédées par l'article précédent sera libre de toute dette qui n'aura pas été contractée pour son intérêt particulier, consentie par son administration et hypothéquée sur son sol.

Article 8.

S. M. le roi de Hollande, pour coopérer avec les forces de l'empire français, aura en rade une escadre de neuf vaisseaux, de six frégates, armée et approvisionnée pour six mois et prête à mettre à la voile au 1^{er} juillet prochain, et une flottille de 100 chaloupes canonnières ou autres bâtiments de guerre. Cette force sera entretenue et constamment disponible pendant toute la guerre.

Article 9.

Les revenus des provinces cédées appartiendront à la Hollande jusqu'au jour de l'échange des ratifications du présent traité. Jusqu'à cette époque, le roi de Hollande devra pourvoir à tous les frais de leur administration.

Article 10.

Toute marchandise venue sur des bâtiments américains entrés dans les ports de Hollande depuis le 1^{er} janvier 1809 sera mise sous le séquestre et appartiendra à la France, pour en disposer selon les circonstances et les relations politiques avec les États-Unis.

Article 11.

Toute marchandise de fabrique anglaise est prohibée en Hollande.

Article 12.

Des moyens de police seront pris pour surveiller et faire arrêter les assureurs de contrebande, les contrebandiers, leurs fauteurs, etc. Enfin le gouvernement hollandais prend l'engagement qu'il détruira la contrebande.

Article 13.

Aucun magasin d'objets prohibés en France et donnant lieu à la contrebande ne pourra être établi dans un rayon de quatre lieues de la ligne des douanes françaises ; et, en cas de contravention, un pareil magasin pourra être saisi, quoique sur le territoire hollandais.

Article 14.

Moyennant les dispositions ci-dessus, et pendant tout le temps qu'elles seront en vigueur, S. M. lèvera le décret des prohibitions qui ferme les barrières des frontières entre la Hollande et la France.

Article 15.

Plein de confiance dans la manière dont les engagements résultant du présent traité seront remplis, S. M. l'empereur et roi garantit l'intégrité des possessions hollandaises, telles qu'elles doivent être en vertu de ce traité.

Article 16.

Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échan-

gées à Paris dans le délai de quinze jours ou plus tôt si faire se peut.

Fait à Paris, le seize mars mil huit cent dix (1).

N° 7.

PIÈCES RELATIVES A L'ABDICATION DU ROI LOUIS.

MESSAGE DU ROI AU CORPS LÉGISLATIF (2).

« Messieurs, je charge les ministres réunis en conseil de présenter à votre assemblée la résolution à laquelle je me suis vu forcé par l'occupation militaire de ma capitale. Les braves soldats de la France n'ont point d'autres ennemis que ceux de la cause commune à la Hollande et à moi ; ils ont dû et doivent être reçus avec tous les égards et toutes les prévenances possibles ; mais il n'est pas moins vrai que dans la situation actuelle de la Hollande, quand une armée entière, une foule de douaniers, et l'armée nationale même mise hors du pouvoir du gouvernement ; quand tout, pour ainsi dire, à l'exception de la capitale, se trouve sous les ordres d'un officier étranger, j'ai dû déclarer au commandant français et au chargé d'affaires de l'empereur que, si l'on occupait la capitale et son arrondissement, je considérerais cette opération comme une violation manifeste du droit des gens et des droits les plus sacrés parmi les hommes. C'est ce qui m'a porté à refuser l'entrée de Muiden, de Naarden et de Diemen aux douaniers ; j'étais en droit de le faire, parce que le traité n'autorise la présence des douaniers que sur les bords de la mer et à l'embouchure des rivières.

Le 16 juin, je reçus du chargé d'affaires de S. M. l'empereur l'as-

(1) *Archives nationales*. — Ce traité, moins le procès-verbal qui le précède, se trouve imprimé dans le t. III des *Docum. histor.*, p. 227-281.

(2) Le roi rédigea coup sur coup deux messages, ainsi qu'il résulte du passage suivant, extrait des *Docum. histor.*, t. III, p. 288 : « Le roi rédigea de sa main un message au corps législatif que le ministre Van der Capellen transcrivit, l'écriture du roi étant trop difficile ; mais le message était fort et violent : c'était l'histoire de tous les griefs de la Hollande, propre à éclairer la nation et la France sur l'injustice dont le roi était victime, mais aussi propre à exaspérer l'empereur et à le porter à ne point respecter les droits du jeune roi ; il en rédigea donc de suite un autre. » C'est cet autre que nous reproduisons.

surance que son intention n'était point d'occuper Amsterdam. Vous en trouverez la copie ci-jointe, et cela me faisait espérer que l'on reviendrait à suivre strictement et à ne point dépasser un traité imposé par S. M. l'empereur même.

Malheureusement l'erreur n'a pas été longue, et j'ai reçu la communication que 20,000 hommes de troupes françaises se réunissaient à Utrecht et aux environs. J'ai consenti, malgré la pénurie extrême et l'embarras de nos finances, à leur fournir les vivres et autres choses nécessaires, quoique le traité porte qu'il n'y aura précisément que 6,000 hommes aux dépens de la Hollande ; mais je craignais que ce rassemblement n'annonçât d'autres intentions défavorables à notre gouvernement, et je n'ai point tardé à recevoir, avant hier 29, l'information officielle que S. M. l'empereur insistait sur l'occupation d'Amsterdam et l'établissement du quartier général français dans cette capitale.

Dans cette position, vous ne devez pas douter, Messieurs, que je ne me fusse résigné à souffrir pour mon peuple de nouvelles humiliations, si j'avais pu concevoir l'espérance de pouvoir supporter un tel état de choses et surtout de prévenir de nouveaux malheurs ; mais je ne puis me faire illusion plus longtemps. J'ai ratifié conditionnellement le traité dicté par la France, dans la conviction que les parties les plus désagréables pour la nation et pour moi ne seraient pas suivies, et que, satisfait de l'abnégation de moi-même, pour ainsi dire, qui résulte de ce traité, tout serait aplani entre la France et la Hollande. Ce traité offre, à la vérité, un grand nombre de prétextes à de nouveaux griefs et à de nouvelles accusations ; mais peut-on jamais manquer de prétextes ? J'ai donc dû me confier dans les explications et les communications que l'on m'a faites lors de ce traité, et dans les déclarations formelles et précises que je n'ai pu manquer de faire : telles que les douaniers ne se mêleraient que des mesures relatives au blocus ; que les troupes françaises ne resteraient que sur les côtes ; que les douaniers et créanciers de l'État et ceux de la couronne seraient respectés ; que les dettes des pays cédés viendraient à la charge de la France ; enfin que, dans le nombre des troupes à fournir, on défalquerait celles qui sont en ce moment à la disposition de la France en Espagne, de même que pour l'armement maritime on donnerait le temps nécessaire.

Je me suis même toujours flatté que le traité aurait été adouci.

Je me suis trompé; et si le dévouement absolu que j'ai montré pour mes devoirs, le 1^{er} avril dernier, n'a servi qu'à traîner ou à prolonger l'existence du pays durant trois mois, j'ai la satisfaction cruelle, douloureuse (mais c'est la seule que je puisse avoir), que j'ai rempli ma tâche jusqu'au bout; que j'ai, s'il m'est permis de m'expliquer ainsi, sacrifié à l'existence et à ce que je croyais le bien-être du pays plus qu'il n'est permis de le faire.

Mais, après la soumission et la résignation du 1^{er} avril, je serais trop blâmable si je pouvais rester avec le titre de roi, n'étant plus qu'un instrument, ne commandant non-seulement pas dans le pays, mais même pas dans ma capitale, et peut-être bientôt même plus dans mon palais. Je serais cependant témoin de tout ce qui se ferait sans pouvoir rien pour mon peuple. Responsable de tous les événements, sans pouvoir les prévenir ni les influencer, je serais en butte aux plaintes des deux côtés, et cause apparente de tous les malheurs; je trahirais ma conscience, mon peuple, mes devoirs en le faisant.

Il y a longtemps que je prévois l'extrémité où je suis réduit; mais je n'aurais pu l'éviter qu'en trahissant les plus sacrées de mes obligations, qu'en cessant de prendre les intérêts et d'attacher mon sort à celui de ce pays: je ne pouvais le faire.

Maintenant que la Hollande est réduite à cet état, je n'ai comme roi de Hollande qu'un parti, c'est celui d'abdiquer en faveur de mes enfants. Tout autre parti aurait encore augmenté les malheurs de mon règne. J'aurais rempli avec affliction ce pénible devoir; j'aurais bravé le spectacle de la ruine de tant d'habitants trop souvent victimes des querelles des gouvernements; mais comment soutenir l'idée d'une résistance armée quelconque? Aurais-je pu endurer le spectacle de voir, pour mes enfants nés français comme moi, pour une cause juste mais qu'on aurait pu croire seulement la mienne, couler le sang français?

Je n'ai donc qu'un parti. Mon frère, fortement aigri contre moi, ne l'est pas contre mes enfants; et sans doute il ne voudra pas détruire ce qu'il a fait et leur ôter leur héritage, puisqu'il n'a et n'aura jamais de sujets de plainte contre un enfant qui de longtemps ne régnera pas par lui-même. Sa mère, à qui la régence appartient par la constitution, fera tout ce qui sera agréable à l'empereur mon frère, et y réussira mieux que moi, qui ai eu le malheur de ne pou-

voir jamais y réussir ; et, à la paix maritime, mon frère, connaissant l'état des choses dans ce pays, l'estime que méritent ses habitants, combien leur bien-être est d'accord avec l'intérêt bien entendu de son empire, fera pour ce pays tout ce qu'il a droit d'attendre de ses nombreux sacrifices à la France, de sa loyauté, et de l'intérêt qu'il ne peut manquer d'inspirer à ceux qui le jugent sans prévention.

Et que sait-on ? Peut-être suis-je seul un obstacle à la réconciliation de ce pays avec la France ; et si cela était, j'aurais, je pourrais trouver quelque espèce de consolation à traîner un reste de vie errante et languissante, loin des premiers objets de toute mon affection.

Ce bon peuple et mon fils, voilà une grande partie de mes motifs ; il en est d'autres aussi impérieux que je dois taire et que l'on devinera (*l'impossibilité de résister efficacement*).

L'empereur mon frère doit sentir que je ne puis faire autrement, quoique fortement prévenu contre moi : il est grand ; il doit être juste étant calme.

Et quant à vous, Messieurs, je serais bien plus malheureux, s'il est possible, si je pouvais penser que vous ne rendissiez pas justice à mes intentions.

Puisse la fin de ma carrière prouver à la nation et à vous que je ne vous ai pas trompés ; que je n'ai eu qu'un but, l'intérêt du pays, et que les fautes que je puis avoir commises tiennent uniquement à mon zèle, qui me faisait désirer, non le bien, mais le mieux possible, malgré la difficulté des circonstances !

Je ne m'étais jamais préparé à gouverner une nation aussi intéressante, mais aussi difficile que la vôtre. Veuillez, Messieurs, être mon avocat auprès d'elle et prendre confiance et quelque attachement pour le prince royal, qui le méritera, si j'en juge par son heureux naturel. La reine a les mêmes intérêts que moi.

Je ne dois pas terminer sans vous recommander avec les plus vives instances, au nom de l'intérêt et de l'existence de tant de familles et de tant d'individus dont la vie et les biens seraient infailliblement compromis, de recevoir et traiter tous les Français avec les égards et l'accueil de l'amitié dus aux braves de la première nation du monde, vos amis et vos alliés, dont l'obéissance est le premier devoir, mais qui ne peuvent qu'aimer et estimer davantage, à mesure

qu'ils la connaîtront, une nation brave, industrielle, et digne d'estime sous tous les rapports.

Quelque part que se termine ma vie, le nom de la Hollande et mes vœux les plus vifs pour son bonheur seront mes dernières paroles et occuperont ma dernière pensée.

Haarlem, ce 1^{er} juillet 1810.

ACTE D'ABDICATION DU ROI.

Considérant que la malheureuse situation du royaume résulte de l'indisposition de l'empereur mon frère contre moi ; considérant que tous mes efforts et sacrifices possibles ont été inutiles pour faire cesser cet état de choses ; considérant enfin qu'il est indubitable que la cause en est dans le malheur que j'ai eu de déplaire et d'avoir perdu l'amitié de mon frère, et qu'en conséquence je suis le véritable obstacle à la fin de toutes ces discussions et mésintelligences continues ; nous avons résolu, comme nous résolvons par le présent acte, d'abdiquer, comme nous abdiquons en cet instant, le rang et la dignité royale de ce royaume de Hollande en faveur de notre bien-aimé fils Napoléon-Louis, et, à son défaut, en faveur de son frère Charles-Louis-Napoléon. Nous voulons en outre que, conformément à la constitution, sous la garantie de S. M. l'empereur notre frère, la régence demeure à S. M. la reine assistée d'un conseil de régence, qui sera composé provisoirement de nos ministres, auxquels nous confions la garde du roi mineur jusqu'à l'arrivée de S. M. la reine.

Nous ordonnons en outre que les différents corps de notre garde, sous les ordres supérieurs de notre grand écuyer et lieutenant général Bruno et, sous lui, du général Sels, fassent et continuent leur service auprès du roi mineur de ce royaume, et que les grands officiers de la couronne, comme les officiers civils et militaires de notre maison, fassent et continuent leur service auprès de sa personne.

Fait et clos de notre main le présent acte, lequel sera porté à la connaissance du corps législatif, dans le sein duquel il sera déposé sauf à en donner les copies nécessaires, et à les faire publier authentiquement dans les formes convenables.

Haarlem, ce 1^{er} juillet 1810.

PROCLAMATION DU ROI AUX HOLLANDAIS.

Hollandais !

Intimement convaincu que je ne puis plus rien pour votre intérêt comme pour votre bien-être ; me croyant, au contraire, un obstacle au retour des bons sentiments de mon frère envers ce pays, je viens d'abdiquer en faveur de mon fils aîné, le prince royal Napoléon-Louis, et de son frère le prince Charles-Louis-Napoléon. S. M. la reine est régente de droit d'après la constitution ; en attendant son arrivée, la régence est confiée au conseil des ministres.

Hollandais ! je n'oublierai jamais un peuple bon et vertueux comme vous ; ma dernière pensée, comme mon dernier soupir, seront pour votre bonheur. En vous quittant, je ne saurais trop vous recommander de bien recevoir les soldats et les agents français : c'est le meilleur moyen de plaire à S. M. l'empereur, de qui votre sort, celui de vos enfants, de votre pays, dépendent entièrement.

À présent que la malveillance et la calomnie ne pourront plus m'atteindre, du moins pour ce qui vous regarde, j'ai le juste espoir que vous trouverez enfin la récompense de tous vos sacrifices et de votre courageuse persévérance et résignation.

Fait à Haarlem, le 1^{er} juillet 1810 (1).

N° 8.

RÉUNION DE LA HOLLANDE A L'EMPIRE

LOUIS, par la grâce de Dieu, etc. (2).

Nous avons résolu, comme nous arrêtons par les présentes lettres patentes et solennelles, d'abdiquer, comme nous abdiquons dans ce moment, le rang et la dignité royale de ce royaume, en faveur de notre bien-aimé fils Napoléon-Louis, et au défaut de celui-ci, en faveur de son frère Charles-Louis-Napoléon.

(1) Cette proclamation, le message et l'acte d'abdication se trouvent dans les *Docum. histor.*, t. III, p. 283-295.

(2) Cette pièce et les deux suivantes parurent dans le *Moniteur universel* du mardi 10 juillet 1810.

Décidons en outre que, conformément à l'article constitutionnel, la régence demeurera à S. M. la reine sous la garantie de S. M. l'empereur notre frère, secondé par un conseil de régence, qui sera provisoirement composé de nos ministres, auxquels nous confions la garde du roi mineur en attendant le retour de S. M. la reine.

Ordonnons de plus que les différents corps de notre garde sous le commandement en chef de notre grand écuyer le lieutenant général Bruno, et, après lui, le général Sels, feront et continueront le service auprès du roi mineur de ce royaume, et que les grands officiers de la couronne, ainsi que les officiers civils et militaires de notre maison, resteront de service auprès de sa haute personne.

Ainsi fait et conclu le présent acte sous notre signature ; lequel acte sera porté à la connaissance du corps législatif, où il sera déposé ; de quoi seront faites les expéditions et publications nécessaires, etc.

Amsterdam, 3 juillet 1810.

(Signé) LOUIS.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Sire, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. un acte du roi de Hollande, en date du trois de ce mois, par lequel ce monarque déclare qu'il abdique la couronne en faveur de son fils aîné, laisse, conformément à la constitution, la régence à la reine, et établit un conseil de régence composé de ses ministres.

Un pareil acte, Sire, n'aurait dû paraître qu'après avoir été concerté avec V. M. ; il ne peut avoir de force sans son approbation. V. M. doit-elle confirmer la disposition prise par le roi de Hollande ?

La réunion de la Belgique à la France a détruit l'indépendance de la Hollande ; son système est devenu nécessairement celui de la France ; elle est obligée de prendre part à toutes les guerres maritimes qu'a la France, comme si elle était une de ses provinces. Depuis la création de l'arsenal de l'Escaut et la réunion à la France des provinces qui composent les départements des *Bouches-du-Rhin* et des *Bouches-de-l'Escaut*, l'existence commerciale de la Hollande est devenue incertaine. Les négociants d'Anvers, de Gand, de Middelbourg, qui peuvent sans entraves étendre leurs spéculations jusqu'aux extrémités de l'Empire dont ils font partie, doivent nécessairement faire

le commerce que faisait la Hollande. Déjà Rotterdam et Dordrecht sont à la veille de leur ruine, ces villes perdant le commerce du Rhin qui va directement, par la nouvelle frontière, dans les ports de l'Escaut en traversant le Biesboch. La partie de la Hollande encore étrangère à l'Empire est privée des avantages dont jouit la partie qui y est réunie. Obligée cependant de faire cause commune avec la France, la Hollande supportera les charges de cette association sans en recueillir les bienfaits.

La Hollande est accablée sous le poids de sa dette publique, qui s'élève de 85 à 90 millions, c'est-à-dire à un quart de plus que la dette de tout l'empire réuni ; et, si on projetait une réduction par le gouvernement du pays, il ne serait pas en son pouvoir de donner une garantie de l'inviolabilité de cette disposition et de sa fixité, puisque cette dette, même réduite à 30 millions, serait encore au-dessus des moyens et des forces réelles de ce pays. On estime que la Hollande paye le triple de ce que paye la France. Le peuple gémit sous le poids de vingt-trois espèces de contributions diverses : la nation hollandaise succombe sous ses contributions ; elle ne peut plus les payer.

Et cependant les dépenses nécessaires du gouvernement exigent que le fardeau soit augmenté. Le budget de la marine ne s'est composé en 1809 que de 3 millions de florins, qui ont été à peine suffisants pour solder les administrateurs, les états-majors et le corps de la marine, et entretenir les arsenaux, mais qui n'ont pas permis l'armement d'un seul vaisseau de guerre. Pour satisfaire aux armements qui ont été ordonnés en 1810, et qui sont le *minimum* de la force morale propre à la défense de la Hollande, il faudra le triple de cette somme. Le budget de la guerre a fourni à peine à l'entretien des forteresses et de seize bataillons ; et, pendant que deux départements de cette importance sont si loin d'avoir ce qui leur est nécessaire pour soutenir l'honneur et la dignité de l'indépendance, l'intérêt de la dette publique a cessé d'être payé : il est arriéré de plus d'un an et demi.

Si, dans un tel état de choses, V. M. maintient les dernières dispositions, en donnant ainsi à la Hollande un gouvernement provisoire, elle ne fait que prolonger sa douloureuse agonie. Si le gouvernement d'un prince dans la force de l'âge a laissé ce pays dans un tel état de souffrance, que pourrait-il espérer d'une longue mino-

rité? Il ne peut donc être sauvé que par un nouveau ordre de choses. Le temps de la force et de la prospérité de la Hollande a été celui où elle faisait partie de la plus grande monarchie qui fût alors en Europe.

La réunion au grand empire est le seul état stable où la Hollande puisse désormais se reposer de ses souffrances et de ses longues vicissitudes, et retrouver son ancienne prospérité.

Ainsi V. M. doit prononcer cette réunion pour l'intérêt, je dirai, pour le salut de la Hollande ; elle doit s'associer à nos biens, comme elle est associée déjà à nos maux. Mais un autre intérêt indique encore plus impérieusement à V. M. la conduite qu'elle doit tenir.

La Hollande est comme une émanation du territoire de la France, elle est le complément de l'empire : pour posséder le Rhin tout entier, V. M. doit aller jusqu'au Zuyderzée. Alors tous les cours d'eau qui naissent dans la France ou qui baignent la frontière lui appartiendront jusqu'à la mer. Laisser dans des mains étrangères le débouché de nos rivières, c'est, Sire, borner votre puissance à une monarchie mal limitée, au lieu d'élever un trône impérial. Laisser dans des mains étrangères les embouchures du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, c'est leur soumettre votre propre législation ; c'est rendre tributaires du possesseur de ces embouchures le commerce et les manufactures de vos États ; c'est admettre une influence étrangère sur ce qui importe le plus au bonheur de vos sujets. La réunion de la Hollande est encore nécessaire pour compléter le système de l'empire, surtout depuis les ordres du conseil britannique de novembre 1807. Deux fois, depuis cette époque, V. M. a été obligée de fermer ses douanes au commerce hollandais, et, par cette mesure, la Hollande a été isolée de l'empire et du continent. Après la paix de Vienne, V. M. eut la pensée d'exécuter la réunion. Elle en fut détournée par des considérations qui cessent d'exister ; elle se contenta à regret du traité du 16 mars, qui a aggravé les maux de la Hollande sans remplir aucune des vues de V. M. Aujourd'hui la barrière qui l'arrêtait s'est levée d'elle-même. V. M. doit à son empire de profiter de cette circonstance qui amène si naturellement la réunion. Il ne peut y en avoir de plus favorable à l'exécution de ses vues.

V. M. a établi à Anvers un puissant arsenal. L'Escaut étonné s'enorgueillit de voir déjà vingt vaisseaux du premier rang portant

le pavillon impérial et protégeant ses rives à peine fréquentées autrefois par quelques bâtiments de commerce. Mais les vastes projets de S. M. à cet égard ne peuvent être remplis dans leur totalité que par la réunion de la Hollande ; elle est nécessaire au complément d'une si merveilleuse création. Avec l'énergie du gouvernement de V. M., l'année prochaine ne sera pas finie que, par l'emploi des ressources maritimes que fournit la Hollande, une escadre de 40 vaisseaux et un grand nombre de troupes de ligne pourront être réunis sur l'Escaut et au Texel pour disputer les mers au gouvernement britannique et repousser ses tyranniques prétentions.

Ainsi ce n'est pas l'intérêt seul de la France qui exige la réunion ; c'est aussi celui de l'Europe continentale qui demande à la France de réparer les pertes de sa marine pour combattre sur son propre élément l'ennemi de la prospérité de l'Europe, dont il n'a pu étouffer l'industrie, mais dont il gêne les communications par l'excès de ses prétentions et le grand nombre de ses vaisseaux. Enfin la réunion de la Hollande accroît l'empire en resserrant ses frontières qu'elle protège et en augmentant la sécurité de ses arsenaux et de ses chantiers. Elle l'enrichit d'un peuple industrieux, économe, laborieux, qui servira à la fortune publique en travaillant à sa fortune particulière. Il n'en est pas de plus estimable et de plus propre à tirer parti des avantages qu'offrent à l'industrie les lois libérales de votre gouvernement. La France ne peut faire une plus précieuse acquisition.

La réunion de la Hollande à la France est la suite nécessaire de la réunion de la Belgique. Elle complète l'empire de V. M. et l'exécution de son système de guerre, de politique et de commerce. C'est un premier pas, mais un pas nécessaire vers la restauration de sa marine ; enfin c'est le coup le plus sensible que V. M. puisse porter à l'Angleterre.

Quant au jeune prince qui est si cher à V. M., il a déjà senti les effets de sa bienveillance particulière. Elle lui a donné le grand-duché de Berg. Il n'a donc besoin d'aucun nouvel établissement.

J'ai l'honneur de proposer à V. M. le projet de décret ci-joint.

Je suis, etc...

(Signé) CHAMPAGNY, *duc de Cadore.*

Paris, le 9 juillet 1810.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT.

Au palais de Rambouillet, le 9 juillet 1810.

NAPOLÉON, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, médiateur de la confédération suisse, etc., etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE PREMIER.

Article 1.

La Hollande est réunie à l'Empire.

Article 2.

La ville d'Amsterdam sera la troisième ville de l'Empire.

Article 3.

Le Hollande aura six sénateurs, six députés au conseil d'État, vingt-cinq députés au corps législatif, et deux juges à la cour de cassation.

Article 4.

Les officiers de terre et de mer, de quelque grade qu'ils soient, sont confirmés dans leurs emplois. Il leur sera délivré des brevets signés de notre main. La garde royale sera réunie à notre garde impériale.

TITRE II.

De l'administration en 1810.

Article 5.

Le duc de Plaisance, architrésorier de l'Empire, se rendra à Amsterdam en qualité de notre lieutenant général. Il présidera le conseil des ministres et aura l'expédition des affaires.

Ses fonctions cesseront au 1^{er} janvier 1811, époque à laquelle l'administration française entrera en exercice.

Article 6.

Tous les fonctionnaires publics, de quelque classe qu'ils soient, sont confirmés dans leurs emplois.

TITRE III.

Des finances.

Article 7.

Les contributions actuelles continueront à être perçues jusqu'au 1^{er} janvier 1811, époque à laquelle le pays sera dégrevé et les impositions mises sur le même pied que pour le reste de l'empire.

Article 8.

Le budget en recette et en dépense sera soumis à notre approbation avant le 1^{er} août prochain.

L'intérêt de la dette publique ne sera porté en dépense pour 1810 que pour le tiers du taux actuel.

Les intérêts de la dette de 1808 et de 1809 qui n'ont pas été payés, réduits au tiers, le seront sur le budget de 1810.

Article 9.

Les douanes existant sur la frontière, autres que celles de France, seront organisées par les soins de notre directeur général des douanes. Les douanes hollandaises y seront amalgamées.

La ligne de douanes existant sur la frontière de France ne sera conservée que jusqu'au 1^{er} janvier 1811, époque à laquelle elle sera levée et la communication avec l'empire sera libre.

Article 10.

Les denrées coloniales qui se trouvent actuellement en Hollande resteront à leurs propriétaires, moyennant un droit de 50 pour cent de la valeur de ces marchandises. Déclaration en sera faite avant le 1^{er} septembre pour tout délai.

Ces marchandises, lorsqu'elles auront acquitté les droits, pourront être importées en France et circuler dans toute l'étendue de l'empire.

TITRE IV.

Article 11.

Il y aura à Amsterdam une administration spéciale, présidée par un de nos conseillers d'État, laquelle aura la surveillance et les fonds nécessaires pour pourvoir aux réparations des digues, des polders et autres travaux publics.

TITRE V.

Article 12.

Dans le courant du présent mois, il sera nommé par le corps législatif de Hollande une commission de quinze membres, qui se rendra à Paris pour former un conseil dont l'objet sera de régler définitivement tout ce qui est relatif aux dettes publiques et commerciales, et concilier les principes de la réunion avec les localités et les intérêts du pays.

Article 13.

Nos ministres sont chargés de l'exécution du présent décret.

(Signé) NAPOLÉON.

Par l'empereur,

Le ministre secrétaire d'État, H. B., duc de BASSANO.

ALLOCATION DE L'EMPEREUR AUX DÉPUTÉS DE LA HOLLANDE.

Palais des Tuileries, 15 août 1810. — MM. les députés du corps législatif, des armées de terre et de mer de la Hollande, et MM. les députés de ma bonne ville d'Amsterdam!

Vous avez été depuis trente ans le jouet de bien des vicissitudes. Vous perdistes votre liberté, lorsqu'un des grands officiers de votre république, favorisé par l'Angleterre, fit intervenir les baïonnettes prussiennes aux délibérations de vos conseils. Les constitutions que vous teniez de vos pères furent déchirées et le furent pour toujours.

Lors de la première coalition, vous en fîtes partie. Par suite, les

armées françaises conquièrent votre pays, fatalité attachée à l'alliance de l'Angleterre.

Depuis la conquête, vous fûtes gouvernés par une administration particulière; mais votre république fit partie de l'empire. Vos places fortes et les principales positions de votre pays restèrent occupées par mes troupes. Votre administration changea au gré des opinions qui se succédèrent en France.

Lorsque la Providence me fit monter sur ce premier trône du monde, je dus, en fixant à jamais les destinées de la France, régler le sort de tous les peuples qui faisaient partie de l'empire, faire éprouver à tous les bienfaits de la stabilité et de l'ordre, et faire disparaître chez tous les maux de l'anarchie. Je terminai les incertitudes de l'Italie, en plaçant sur ma tête la couronne de fer. Je supprimai le gouvernement qui régissait le Piémont. Je traçai dans mon acte de médiation les constitutions de la Suisse, et conciliai les circonstances locales de ce pays, les souvenirs de son histoire avec la sûreté et les droits de la couronne impériale.

Je vous donnai un prince de mon sang pour vous gouverner. C'était un lien naturel qui devait concilier les intérêts de votre administration et les droits de l'empire. Mes espérances ont été trompées. J'ai, dans cette circonstance, usé de plus de longanimité que ne le comportaient mon caractère et mes droits. Enfin je viens de mettre un terme à la douloureuse incertitude où vous vous trouviez et de faire cesser une agonie qui achevait d'anéantir vos forces et vos ressources. Je viens d'ouvrir à votre industrie le continent. Le jour viendra où vous porterez mes aigles sur les mers qui ont illustré vos ancêtres. Vous vous y montrerez alors dignes d'eux et de moi. D'ici là, tous les changements qui surviendront sur la surface de l'Europe auront pour cause première le système tyrannique, aveugle et destructif de sa propre prospérité, qui a porté le gouvernement anglais à mettre le commerce hors de la loi commune en le plaçant sous le régime arbitraire des licences.

MM. les députés du corps législatif, des armées de terre et de mer de la Hollande, et MM. les députés de ma bonne ville d'Amsterdam, dites à mes sujets de Hollande que je suis satisfait des sentiments qu'ils me montrent, que je ne doute pas de leur fidélité, que je compte que leurs efforts se réuniront aux efforts de tous mes autres sujets pour reconquérir les droits maritimes que cinq coali-

tions successives fomentées par l'Angleterre ont fait perdre aux continents ; dites-leur qu'ils peuvent compter dans toutes les circonstances sur ma spéciale protection (1).

N° 9.

PIÈCES RELATIVES AU SÉJOUR DU ROI LOUIS A TŒPLITZ
ET A GRATZ.

Traduction d'une note de S. A. le prince de Metternich, adressée à M. le baron de Hügel, chargé d'affaires d'Autriche à Francfort, datée de Vienne, le 15 août 1810 (2).

V. E. aura certainement appris par les papiers publics de ce que le ci-devant roi de Hollande, après son abdication, s'était rendu de suite aux bains de Tœplitz en Bohême.

Tant ce voyage que le choix qu'il a fait de se rendre dans cette place ont suggéré mainte interprétation et ont fait courir des bruits qui se trouvent d'autant plus erroneux, que le public est toujours accoutumé d'étudier et de chercher des motifs mystérieux même à des événements connus, plutôt que de se tenir à des raisons simples et naturelles. L'illustre voyageur est arrivé le 7 juillet à Dresde, sous le nom d'un comte de Saint-Leu, a fait viser les passeports chez l'ambassadeur impérial pour lui et sa suite, et est parti sur-le-champ comme plusieurs autres voyageurs pour lesdits bains, afin d'y rétablir sa santé depuis longtemps affaiblie.

Comme l'illustre voyageur s'est plu de choisir l'incognito, notre Cour n'a pas pris la moindre note ni de son arrivée, ni de son séjour, et on ne lui a montré que les politesses dont jouissent ordinairement tous les grands personnages qui voyagent incognito.

La bienséance et les relations existantes actuellement entre notre illustre Cour et le chef de la maison impériale ont exigé qu'on lui en fit des communications amicales, non-seulement de l'affaire elle-même, mais aussi de la manière qu'on s'y est pris et des principes sur lesquels on a agi.

Le chef régnant de la maison impériale en France a non-seule-

(1) *Corresp. de Nap. I^{er}*, t. XXI, n° 16798.

(2) Nous reproduisons le texte de cette traduction dans son intégrité.

ment voulu en témoigner sa satisfaction entière, mais a ajouté encore que son frère n'aurait pu choisir un séjour plus convenable et de plus agréable à l'empereur Napoléon qu'en se transportant dans les États de notre très-gracieux monarque.

La communication que je viens de faire à V. E. ne doit lui servir d'aucun usage officiel ; mais c'est seulement dans l'intention qu'en cas qu'il vous parviendrait de faux bruits et des explications mal fondées, vous puissiez vous déclarer à cet égard avec certitude (1).

LETTRE DU COMTE OTTO, AMBASSADEUR DE FRANCE EN AUTRICHE,
AU ROI LOUIS.

Vienne, le 12 octobre 1810. — Sire, l'empereur m'ordonne d'écrire à V. M. dans les termes suivants :

Le devoir de tout prince français et de tout membre de la famille impériale est de résider en France, et il ne peut s'absenter qu'avec la permission de l'empereur. Après la réunion de la Hollande à l'empire, l'empereur a toléré que le roi résidât à Tœplitz, dont sa santé lui paraissait lui rendre les soins nécessaires ; mais aujourd'hui l'empereur entend que le prince Louis, comme prince français et grand dignitaire de l'empire, y soit rendu au plus tard au 1^{er} décembre prochain, sous peine d'être considéré comme désobéissant aux constitutions de l'empire et au chef de sa famille, et traité comme tel.

Je remplis, Sire, mot pour mot, la mission qui m'est confiée, et j'envoie le premier secrétaire d'ambassade pour être assuré que cette lettre aura été remise exactement.

Je prie S. M. d'agréer, etc...

(Signé) OTTO (2).

(1) *Archives nationales.*

(2) *Docum. histor.*, t. III, p. 309, 310. — Le roi n'était plus à Tœplitz, et se trouvait sur la route de Gratz, quand il reçut cette lettre. Cette lettre, non plus que d'autres démarches qui la suivirent, ne réussirent à modifier la détermination qu'avait prise le roi de vivre éloigné de France. Il continua de résider à Gratz jusque vers le milieu de 1813, et alla ensuite s'établir en Suisse.

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE.....	Pages. I
--------------	-------------

NAPOLÉON I^{er} ET LE ROI LOUIS.

I. De l'avènement du roi Louis à la bataille d'Iéna.....	VII
II. De la bataille d'Iéna au traité de Tilsitt.....	XXX
III. Du traité de Tilsitt à la bataille de Wagram.....	LIII
IV. De la bataille de Wagram au démembrement de la Hollande.....	LXXXIV
V. Du démembrement de la Hollande à sa réunion à l'empire.....	CX

CORRESPONDANCE DE NAPOLÉON I^{er} ET DU ROI LOUIS.

Année 1806.....	1
— 1807.....	90
— 1808.....	149
— 1809.....	192
— 1810.....	233

ANNEXE.

1. Traité de la Haye du 27 floréal an III.....	295
2. Négociations antérieures au traité du 24 mai 1806.....	300
3. Pièces relatives à l'avènement du roi Louis.....	302
4. Notes jointes à la lettre du roi du 27 juin 1806.....	309
5. Note du duc de Cadore à M. Roëll du 24 janvier 1810.....	313
6. Traité du 16 mars 1810.....	317
7. Pièces relatives à l'abdication du roi.....	322
8. Réunion de la Hollande à l'empire.....	327
9. Séjour du roi à Toeplitz et à Gratz.....	336

H

89092530823



b89092530823a





89092530823



B89092530823A